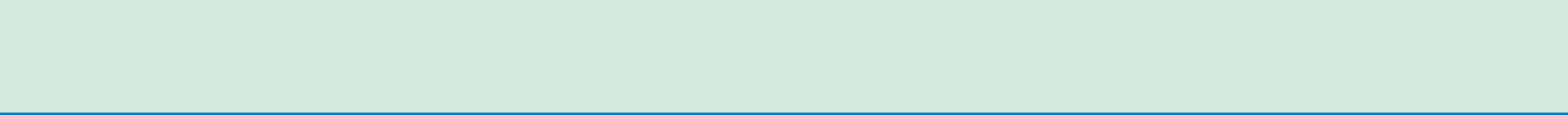


R A P P O R T 2 0 1 1

L'État actionnaire



Agence des participations de l'État



Cette année, l'État actionnaire a poursuivi et amplifié ses efforts pour accompagner le développement des entreprises à participation publique. Au-delà du rôle qu'il a joué dans les différents instruments mis en place pour lutter contre la crise exceptionnelle traversée en 2008 et 2009, il a contribué par ce biais à soutenir dans la durée la croissance de l'économie française, dans un contexte toujours difficile.

Cette politique s'est exercée dans un cadre d'action renouvelé, avec la nomination d'un commissaire aux participations de l'État le 15 septembre 2010 et l'élargissement des missions de l'Agence des participations de l'État prévu par le décret du 31 janvier 2011. Conformément aux conclusions des États généraux de l'industrie, l'État a renforcé, pour chacune de ses participations, son implication dans la définition d'une stratégie de développement industriel et économique. Il a mené cette politique dans le respect de ses intérêts patrimoniaux et de l'objet social de chaque entreprise, en adoptant une perspective d'actionnaire de long terme. L'État actionnaire s'attache à promouvoir une véritable stratégie industrielle globale : il anticipe les enjeux stratégiques des entreprises et mène une réflexion sectorielle au sein des filières. Il peut favoriser les partenariats stratégiques ou les rapprochements d'entreprises à participation publique, quand ceux-ci sont opportuns, afin de leur permettre de rivaliser avec leurs concurrents mondiaux.

Cette ambition s'est concrétisée par exemple avec la constitution, autour de Sysstra, d'une entreprise d'ingénierie de premier plan, regroupant les forces à l'international des filiales d'ingénierie de la SNCF et de la RATP. C'est également dans cet état d'esprit qu'un dialogue entre EDF et Areva a pu être initié, en vue de la conclusion d'un partenariat stratégique que consacre le Conseil de politique nucléaire du 21 février 2011. Enfin, la vente de SNPE Matériaux énergétiques au groupe Safran, réalisée en mars 2011 alors que les discussions étaient enlisées depuis plusieurs années, a permis la création d'un leader mondial de la propulsion solide, domaine critique pour la force de dissuasion et le maintien de l'accès autonome à l'espace.

Cette année encore, l'État actionnaire a veillé à développer chacune de ses participations. Lorsque cela était nécessaire, il a procédé au renforcement des fonds propres des entreprises de son périmètre, en respectant une logique d'investisseur avisé. Ainsi, suite à sa transformation en société anonyme en février 2010, et conformément aux engagements pris avec la Caisse des dépôts et consignations, La Poste bénéficiera d'une augmentation de capital de 2,7 Md€ qui s'échelonnara de 2011 à 2013 et dont 1,2 Md€ seront apportés par l'État. De la même manière, l'État a participé à l'augmentation du capital d'Areva à hauteur de 300 M€, aux côtés de la Kiuweit Investment Authority (KIA) qui a pour sa part investi 600 M€ dans le groupe industriel français.

L'État actionnaire a poursuivi la gestion active de ses participations en 2011, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux et malgré un contexte économique peu porteur. Cette gestion s'est notamment traduite par la privatisation d'entreprises comme l'Adit, en février, et les Thermes nationaux d'Aix-les-Bains, en mars – ces entreprises voyant leur développement industriel et commercial renforcé par l'entrée dans leur capital d'un actionnaire privé.

Panorama général

Les missions de l'État actionnaire

Les résultats 2010 de l'État actionnaire

Principaux résultats des comptes combinés

État actionnaire et gouvernance des entreprises

L'État actionnaire a contribué à la reprise de l'économie française

État actionnaire et politique industrielle

Le Fonds stratégique d'investissement, acteur de place incontournable

La fin des financements exceptionnels mis en place par la SPPE

Plan automobile : les constructeurs ont remboursé leurs prêts à l'État

Une vigilance nouvelle sur les politiques de ressources humaines

Évolutions structurelles du portefeuille de l'État actionnaire

Panoramas sectoriels

Évolutions structurelles des entreprises

Opérations sur le capital des entreprises

Valeur de marché du portefeuille de sociétés cotées

Actualité communautaire

L'État actionnaire et la Lolf

Bilan des opérations de l'exercice 2010

Opérations de l'exercice 2011

La Lolf permet de juger de l'efficacité de l'activité de l'État actionnaire

Moyens et ressources de l'APE

Présentation des entreprises par secteur

Transports

Infrastructures de transports

Énergie

Industries de défense

Fonds stratégique d'investissement

Autres industries

Autres services

Médias

Services financiers

Services immobiliers

Comptes combinés

Avis du groupe de personnalités indépendantes sur le rapport 2011 de l'État actionnaire - APE

Préambule

Bilan et compte de résultat

Variation des capitaux propres part du groupe

Tableaux de flux de trésorerie

Annexes

page 7

page 9

page 9

page 13

page 17

page 17

page 18

page 19

page 19

page 20

page 20

page 20

page 27

page 29

page 34

page 34

page 36

page 36

page 37

page 37

page 40

page 42

page 54

page 78

page 90

page 112

page 114

page 122

page 132

page 142

page 144

page 147

page 148

page 149

page 149

page 150

page 151



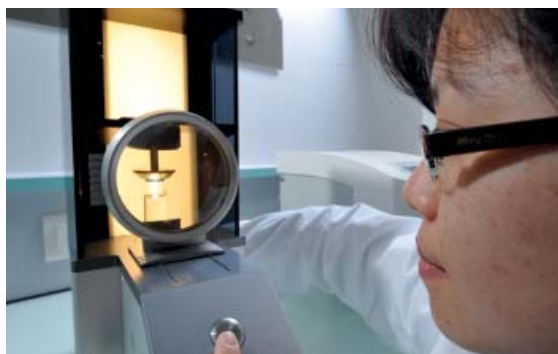
© La Poste



© John M. Dibbs



© Aéroports de Paris-Mikaël Lafontan et Olivier Seignette



© LFB

Annexes

Présidents des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre APE

page 246

Commissaires aux comptes des entreprises du périmètre APE

page 247

Composition des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre APE

page 248

Parité hommes-femmes des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre APE

page 252

Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration)

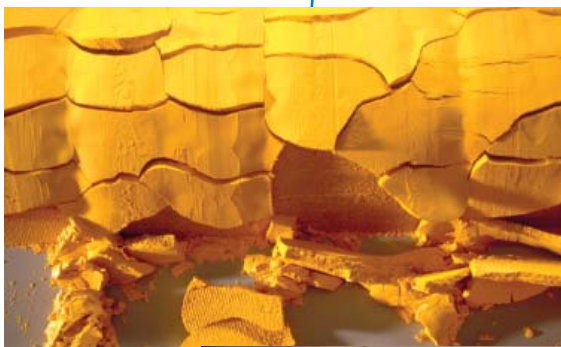
page 253

Répartition des mandats d'administrateur au sein de l'APE

page 253

Rémunération des présidents des entreprises cotées du périmètre APE en 2010

page 254



© Areva - Philippe Lesage



GPMM © Laure Chaminas



© Semmaris

Les années 2010-2011 ont été marquées par plusieurs opérations structurantes : l'augmentation du capital de La Poste de 2,7 Md€ sur trois ans, en lien avec la Caisse des dépôts et consignations, en vue de renforcer sa filiale La Banque Postale, l'augmentation de capital d'Areva pour 900 M€, en lien avec la Kuwait Investment Authority, la mise en place d'un partenariat stratégique entre Areva et EDF ou la cession de SME à Safran en vue de constituer un leader mondial dans le domaine de la propulsion solide.

Dans un contexte de marchés financiers baissiers, le portefeuille de participations cotées de l'État représente 69 Md€ de capitalisation boursière au 1^{er} septembre 2011 (contre 88 Md€ au 1^{er} septembre 2010). Ce montant représente 11 % de la capitalisation boursière du CAC 40 au 1^{er} septembre 2011 (contre 7 % au 1^{er} septembre 2010).

Le présent document constitue la onzième édition du rapport de l'État actionnaire rédigé en application de l'article 142 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) du 15 mai 2001.

Les comptes combinés des principales entités contrôlées par l'État, qui figurent in extenso dans la troisième partie du rapport, font l'objet d'une présentation synthétique et d'une analyse dans la première partie du document. La première partie présente également les opérations les plus importantes ayant affecté le capital des entreprises à participation publique en 2010 et depuis le début de l'année 2011. La seconde partie du rapport est consacrée à la présentation détaillée de la situation financière et de la stratégie des principales participations.

Panorama général

Faits marquants depuis le rapport précédent

15 septembre
2010

Prise de fonction du commissaire aux participations de l'État, Jean-Dominique Comolli, auprès du ministre chargé de l'Économie.

28 octobre
2010

Signature d'un protocole de négociation entre la *SNCF* et la *RATP* portant sur la refondation de la gouvernance de leur filiale commune Systra.

28 décembre
2010

Augmentation du capital d'*Areva* de 900 M€ souscrite par l'État et la Kuwait Investment Authority (KIA).

31 janvier 2011

Signature des conventions mettant en place un financement (*Export Levy Facility*) de l'A400M au bénéfice d'Airbus pour un montant de 417 M€.

2 février 2011

Nouveau décret élargissant les missions de l'APE et la rattachant au ministre chargé de l'Économie.

3 février 2011

Transfert de la majorité du capital de l'*Adit* au secteur privé.

Prise de contrôle du groupe International Power par le groupe *GDF Suez*.

21 février 2011

Comité de politique nucléaire et projet de partenariat stratégique entre *EDF* et *Areva*.

3 mars 2011

Cession des *Thermes nationaux d'Aix-les-Bains* à la Compagnie européenne des Bains.

23 mars 2011

Dernière opération de rachat de fonds propres de *BPCE* auprès de la *SPPE*.

5 avril 2011

Cession de *SNPE Matériaux énergétiques* à *Safran*.

6 et 7 avril
2011

Augmentation du capital de *La Poste* de 1 Md€ et nomination du nouveau collègue des administrateurs, suite à l'entrée de la *CDC* au sein du capital du groupe.

26 avril 2011

Derniers remboursements à l'État des prêts souscrits en 2009 lors de la crise économique par *Renault* et *PSA*.

25 juillet 2011

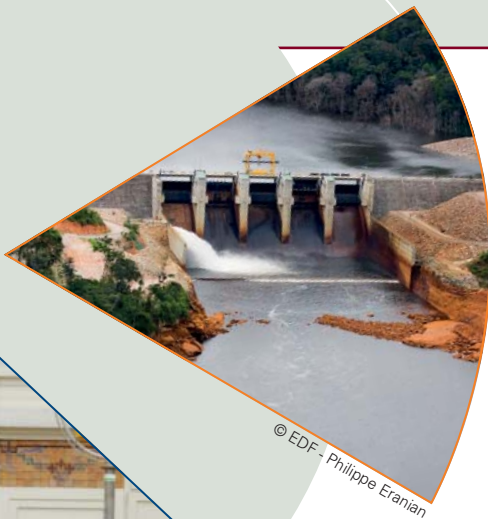
Signature de l'accord technique et commercial entre *EDF* et *Areva*.



© ADP - Jean-Marc Jouanneaux



© RATP - Eric Touzé



© EDF - Philippe Eranian



© La Poste

Les missions de l'État actionnaire

L'exercice par l'État de sa fonction d'actionnaire a été profondément rénové en 2010. La nomination, à compter du 15 septembre 2010, d'un commissaire aux participations de l'État rattaché directement au ministre chargé de l'Économie, s'inscrit dans une évolution majeure du rôle que doit jouer l'État actionnaire et de ses modes d'intervention afin d'améliorer son efficacité et sa pertinence économique et industrielle.

La démarche retenue conduit l'État à mettre désormais au premier plan la vision industrielle du pilotage de ses participations et à affirmer ainsi, pour les entreprises concernées, une stratégie de développement industriel et économique claire de long terme, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux et de l'objet social de chacune de ses participations.

Pour chaque entreprise où l'État est actionnaire, **une réunion entre le ministre de l'Économie, les autres ministres intéressés (Défense, Transports, Industrie, Énergie ou Communication selon le cas) et les dirigeants de l'entreprise est désormais organisée** afin de faire un point stratégique régulier. Un administrateur représentant l'État et compétent en matière industrielle est nommé systématiquement à côté de l'administrateur représentant le ministère de l'Économie au titre des intérêts patrimoniaux.

Les processus de nomination, de renouvellement et de succession des dirigeants sont mieux anticipés en demandant, avant la fin du deuxième mandat, à l'organe compétent du conseil d'administration de les préparer.

Des revues régulières sur la répartition par pays ou grandes zones des investissements, de l'emploi, de la valeur ajoutée et des achats/sous-traitances sont demandées à l'ensemble des entreprises où l'État est actionnaire afin d'évaluer la contribution de chaque entreprise au développement industriel de la France. Le présent rapport de l'État actionnaire contient à cet égard les principaux résultats issus de la revue conduite en 2011.

Un compte-rendu périodique sur la politique de gestion des personnels et la manière dont chaque entreprise s'efforce de donner une meilleure visibilité à ses collaborateurs, ainsi que sur l'existence d'éventuels dispositifs de détection et de prévention des situations de détresse ou de fragilité, est également demandé à l'ensemble des entreprises concernées.

Avec un tel plan d'action, l'État joue d'avantage son rôle d'actionnaire industriel pour amener ces entreprises à converger vers trois priorités qui sont les siennes: contribuer à la compétitivité de long terme de notre industrie et de l'économie, créer de la valeur et fournir aux 1,7 million de salariés concernés des perspectives d'emploi et de développement de leur projet professionnel.

Afin de mettre en œuvre ces orientations, les textes régissant l'Agence des participations de l'État ont été mis à jour en conséquence et le nouveau décret constitutif de l'APE a été publié au *Journal officiel* le 2 février 2011. Une convention de gestion pour les ressources humaines et les moyens a été signée, conformément au nouveau décret, avec la direction générale du Trésor le 16 février 2011.

Décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale « Agence des participations de l'État » modifié le 31 janvier 2011

Article 1^{er}

I. - Il est créé, sous le nom d'Agence des participations de l'État, un service à compétence nationale rattaché directement au ministre chargé de l'Économie.

II. - L'agence exerce, en veillant aux intérêts patrimoniaux de l'État, la mission de l'État actionnaire dans les entreprises et organismes contrôlés ou détenus, majoritairement ou non, directement ou indirectement, par l'État qui figurent sur la liste annexée au présent décret.

Elle exerce cette mission en liaison avec l'ensemble des ministères chargés de définir et de mettre en œuvre les autres responsabilités de l'État.

III. - Le commissaire aux participations de l'État, sous l'autorité du ministre chargé de l'Économie, anime la politique actionnariale de l'État, sous ses aspects économiques, industriels et sociaux.

À ce titre, il assure la direction générale de l'Agence des participations de l'État.

IV. - Un directeur général adjoint peut être désigné, par arrêté du ministre chargé de l'Économie, sur proposition du commissaire aux participations de l'État.

Article 2

I. - L'agence propose au ministre chargé de l'Économie la position de l'État actionnaire en ce qui concerne la stratégie des entreprises et organismes figurant sur la liste annexée au présent décret, dans le respect des attributions des autres administrations intéressées. À ce titre, elle analyse la situation économique et financière de ces entreprises et organismes et sollicite les compétences des administrations intéressées.

Elle met en œuvre les décisions et orientations de l'État actionnaire.

En tant que de besoin, l'agence participe, en liaison avec les administrations compétentes, à l'élaboration des contrats qui lient ces entreprises et organismes à l'État.

II. - L'agence examine, en liaison avec les ministères intéressés, les principaux programmes d'investissement et de financement des entreprises et organismes susmentionnés ainsi que les projets d'acquisition ou de cession, d'accord commercial ou de coopération et de recherche et développement. Elle propose au ministre chargé de l'Économie la position de l'État actionnaire sur ces sujets et la met en œuvre.

III. - L'agence :

- s'assure, le cas échéant avec le commissaire du Gouvernement, de la cohérence des positions des représentants de l'État participant aux organes délibérants de ces entreprises et organismes. Elle représente l'État aux assemblées d'actionnaires ;
- peut être consultée pour les nominations et révocations des membres des organes délibérants nommés par décret, autres que les représentants de l'État, dans les entreprises et organismes susmentionnés ;
- évalue régulièrement la gestion mise en œuvre par les dirigeants des entreprises et organismes susmentionnés, en liaison avec les autres administrations concernées ;

- contrôle l'activité des personnes de droit public figurant sur la liste annexée au présent décret et la gestion financière des personnes contrôlées et propose, après avis du ministre chargé du Budget, les évolutions relatives aux modalités d'exercice de ce contrôle. Elle recourt à cet effet, en tant que de besoin, aux services de l'inspection générale des finances et du contrôle d'État. L'entreprise ou l'organisme contrôlé est tenu de lui communiquer toutes les informations nécessaires à l'exécution de sa mission ;

- propose, après avis des ministères concernés, les évolutions statutaires des entreprises et organismes susmentionnés. Elle assure la préparation et la mise en œuvre des décisions prises en ces matières en liaison avec les administrations concernées ;

- met en œuvre les opérations en capital concernant les organismes susmentionnés.

IV. L'agence établit le rapport relatif à l'État actionnaire prévu par l'article 142 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques. Elle participe

au suivi des questions relatives à la comptabilité patrimoniale de l'État.

Article 3

Abrogé par décret n° 2010-738 du 1^{er} juillet 2010 - art. 1^{er}.

Article 4

Les conditions d'exercice par ses personnels des missions assurées par l'Agence des participations de l'État font l'objet d'un règlement intérieur et d'une charte de déontologie arrêtés par le directeur général de l'agence.

Article 5

L'Agence des participations de l'État dispose, sur les crédits gérés par le ministre chargé de l'Économie, des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Les modalités de l'unité de gestion des moyens et des personnels de l'Agence des participations de l'État avec ceux de la direction générale du Trésor sont fixées par une convention conclue entre le directeur général de l'agence et le directeur général du Trésor.

Annexe

Entités relevant du périmètre de l'Agence des participations de l'État ainsi que leurs filiales et participations

Agence pour la diffusion de l'information technologique (Adit).
Aéroport de Bâle-Mulhouse.
Aéroports de Paris (ADP).
Aéroports de province demeurant de la responsabilité de l'État.
Air France-KLM.
Areva.
Arte France.
Audiovisuel Extérieur de la France (AEF).
Caisse nationale des autoroutes.
Casino d'Aix-les-Bains.
Charbonnages de France (CDF).
Civipol conseil.
CNP-Assurances.
Compagnie générale maritime et financière (CGMF).
Dexia.
DCNS.
Défense conseil international (DCI).
Entreprise minière et chimique.
Électricité de France (EDF).
Erap.
Etablissement public de financement et de restructuration (EPFR).
Établissement public de réalisation de défaisance (EPRD).
European Aeronautic Defence and Space company (EADS N.V.).
Fonds stratégique d'investissement (FSI).
France Télécom.
France Télévisions.
GDF Suez.
Giat Industries.
Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB).
La Française des Jeux.
La Monnaie de Paris.
La Poste.
Ports autonomes et grands ports maritimes.

Radio France.
Régie autonome des transports parisiens (RATP).
Renault SA.
Réseau ferré de France (RFF).
Safran.
Semmaris.
Société concessionnaire française pour la construction et l'exploitation du tunnel routier sous le Mont-Blanc (ATMB-Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc).
Société de financement et d'investissement pour la réforme et le développement (Sofired).
Société nationale maritime Corse Méditerranée (SNCM).
Société de prise de participation de l'État (SPPE).
Société de valorisation foncière et immobilière (Sovafim).
Société de gestion de garanties et de participations (SGGP).
Société de gestion et participations aéronautiques (Sogepa).
Société des chemins de fer luxembourgeois.
Société financière de radiodiffusion (Sofirad).
Société française d'exportation de systèmes avancés (Sofresa).
Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF).
Imprimerie nationale.
Société internationale de la Moselle.
Société nationale des chemins de fer français (SNCF).
SNPE.
Thales.
Thermes nationaux d'Aix-les-Bains.
TSA.

Et, par ailleurs, les participations dans les entreprises dont l'État détient moins de 1 % du capital.

Les résultats 2010 de l'État actionnaire

Principaux résultats des comptes combinés

Périmètre de combinaison et spécificités de l'exercice 2010

Le périmètre de combinaison comprend 57 entités au titre de l'exercice 2010, comme en 2009.

Aucune sortie du périmètre n'est intervenue sur l'exercice, mais deux opérations en capital sont intervenues avec l'augmentation de capital d'Areva et la transformation de La Poste en société anonyme.

Par ailleurs des modifications importantes de périmètre ont eu lieu au sein des entités combinées. Les plus significatives concernent :

- SNCF avec :
 - les prises de contrôle :
 - à 100 % du loueur de wagons et de conteneurs Ermewa, après obtention de l'autorisation de la Commission européenne,
 - à 56,7 % du groupe Keolis après apport

par SNCF de ses titres Effia (hors Effia Services) à Groupe Keolis SAS, le holding de contrôle de Keolis,

- la création, le 1^{er} septembre par SNCF, LCR et SNCB d'une entité autonome, Eurostar International Limited (EIL) de droit britannique, gérée par un management unique sous le contrôle de ses actionnaires ;

- EDF, avec :
 - la finalisation des opérations sur British Energy, à l'issue de l'offre publique d'achat lancée par Lake Acquisitions Ltd, et sur Constellation Nuclear Group, avec l'obtention de toutes les autorisations fédérales et locales,
 - l'acquisition de 100 % de Centrica dans Segebel qui détient 51 % de SPE suite à l'obtention de l'autorisation de la Commission européenne,
 - l'approbation le 6 décembre 2010 de l'offre de rachat de la participation du groupe de 45,01 % dans EnBW par le Land du Bade Wurtemberg. Cette offre ferme comporte un acompte de 169 M€ payé le 16 décembre 2010 et un versement du solde en 2011,
 - la cession, le 29 octobre 2010, des réseaux de distribution d'électricité bri-

tanniques au groupe Cheung Kong (CKI),

- à la suite de la nomination par décret du 31 décembre 2010 de deux représentants supplémentaires au conseil de surveillance de RTE en remplacement de deux membres précédemment désignés par EDF, ce dernier a perdu le contrôle exclusif de RTE, qui est donc dorénavant consolidé selon la méthode de la mise en équivalence ;

- Areva, avec les opérations suivantes :
 - la mise en place du processus de cession de son activité Transmission et Distribution, qui a abouti à l'entrée en négociation exclusive avec le consortium Alstom/Schneider le 30 novembre 2009 et à la signature d'un accord sur les modalités financières et juridiques le 20 janvier 2010,
 - l'acquisition de 100 % de la société Ausra/Areva Solar (solutions de production d'électricité et de vapeur industrielle par concentration de l'énergie solaire) basée à Mountain View en Californie (États-Unis),
 - l'acquisition des 49 % restants du capital du fabricant allemand d'éoliennes Multibrid et création d'Areva Wind, filiale à 100 % du groupe.

Périmètre de combinaison de l'exercice 2010

INDUSTRIES DE DÉFENSE	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	ÉNERGIE	AUTRES INDUSTRIES
Intégration globale DCI DCNS GIAT INDUSTRIES-NEXTER SNPE SOGEADE SOGEPA TSA Mise en équivalence EADS – 15,09 % SAFRAN – 33,60 % THALES – 27,51 %	Intégration globale AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR AÉROPORTS DE LYON AÉROPORT DE MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE AÉROPORTS DE PARIS (ADP) AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC ATMB CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES SFTRF GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE PORT AUTONOME DE GUADELOUPE GRAND PORT MARITIME DU HAVRE GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE PORT AUTONOME DE PARIS PORT AUTONOME DE LA ROCHELLE GRAND PORT MARITIME DE ROUEN RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE (RFF) Mise en équivalence AÉROPORT BÂLE-MULHOUSE – 50 %	Intégration globale AREVA EDF Mise en équivalence GDF SUEZ – 36,47 %	Intégration globale IMPRIMERIE NATIONALE LFB LA MONNAIE DE PARIS Mise en équivalence RENAULT – 15,16 %
MÉDIAS	TRANSPORTS	IMMOBILIER	
Intégration globale ARTE FRANCE AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE (AEF) FRANCE TÉLÉVISIONS RADIO FRANCE	Intégration globale RATP SNCF Mise en équivalence AIR FRANCE-KLM – 15,89 %	Intégration globale SOFIRED SOVAFIM Mise en équivalence SEMMARIS – 33,34 %	
ENTITÉS EN FIN D'ACTIVITÉ- DÉFAISANCE	SERVICES FINANCIERS	SERVICES	FSI
Intégration globale CHARBONNAGES DE FRANCE (CDF) ENTREPRISE MINIÈRE ET CHIMIQUE (EMC) EPFR SGGP ERAP	Intégration globale SPPE	Intégration globale LA FRANÇAISE DES JEUX LA POSTE Mise en équivalence FRANCE TÉLÉCOM – 13,47 %	Mise en équivalence FSI – 49 %

Le bilan combiné augmente de 9,4 Md€ entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 passant de 650,8 Md€ à 660,2 Md€.

Cette variation est d'abord la résultante à l'actif d'opérations de périmètre : diminution de 19,5 Md€ des immobilisations corporelles concédées compte tenu de la cession des activités de réseaux UK d'EDF, de l'enregistrement en actifs non courants détenus en vue de la vente des actifs d'EnBW (variation positive du poste actifs non courants détenus en vue de la vente de 17,8 Md€ et du poste de passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente de 12,9 Md€) et de la constatation de la perte de contrôle sur RTE (variation positive des titres mis en équivalence de 4,6 Md€).

Les autres variations constatées à l'actif du bilan sont plus réduites et concernent l'augmentation des actifs corporels (4 Md€ après variations négatives de périmètre de 3 Md€, constituées essentiellement d'un montant de 17,3 Md€ d'acquisitions et d'un montant d'amortissements et de dépréciations de 10,7 Md€), les évolutions de l'activité bancaire (+ 2,3 Md€), l'augmentation des actifs financiers (4,2 Md€), et la cession sur la période de T&D par Areva, enregistrée en 2009 en actifs non courants, détenue en vue de la vente (5,6 Md€). Areva a dégagé une plus-value de 1,3 Md€ sur l'exercice, pour un actif net de T&D de 2 Md€. Les autres variations du bilan, hors effets détaillés ci-dessus, ne sont pas significatives.

Les capitaux propres part groupe de l'ensemble combiné progressent de 6,8 Md€, après prise en compte de l'incidence des changements de méthode comptables chez EDF (Ifric 12 et Ifric 18) dont l'effet est positif à hauteur de 1,8 Md€, et s'établissent à 102,7 Md€ au 31 décembre 2010.

Cette variation s'explique essentiellement par des augmentations de capital (1,3 Md€ dont les augmentations de capital en numéraire d'Areva pour 0,9 Md€ et la RATP pour 0,2 Md€), le résultat de la période 7,9 Md€, des écarts de conversion positifs de 3,2 Md€ et le versement d'un dividende de 5,5 Md€.

L'endettement financier net diminue sur la période de 11 Md€ passant de 113,2 Md€ à 102,2 Md€. Cette baisse est essentiellement expliquée par la diminution de la dette d'EDF sous l'effet de la déconsolidation de RTE pour 6,3 Md€ et de la sortie du réseau britannique pour 6,7 Md€, par la baisse de la dette de la SPPE suite au remboursement des TSSDI et actions de préférence pour 2,2 Md€ et malgré la hausse de la dette de RFF.

Le bilan combiné s'élève à 660 Md€ contre 651 Md€ en 2009

Bilan actif 2010 et 2009 retraité (en millions d'euros)

Bilan actif	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Écarts d'acquisition	19 817	20 267
Licences Marques et bases d'abonnés	1 989	2 098
Autres immobilisations incorporelles	8 422	7 921
Immobilisations corporelles DC	52 947	72 431
Immobilisations corporelles DP	151 619	147 651
Immeubles de placement	900	972
Titres mis en équivalence	57 050	52 156
Actifs financiers non courants	40 857	42 308
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	51 871	52 660
Impôts différés actifs	8 200	8 280
Autres actifs non courants	61	647
Total actifs non courants	393 734	407 394
Stocks	18 212	18 256
Créances d'exploitation	48 593	45 264
Créances diverses	1 538	1 231
Prêts et créances de l'activité bancaire	113 760	109 037
Actifs financiers courants	39 209	33 523
Autres comptes de l'activité bancaire	4 242	6 646
Trésorerie et équivalent de trésorerie	21 333	21 729
Total actifs courants	246 886	236 413
Actifs non courants détenus en vue de la vente	19 539	7 066
TOTAL ACTIF	660 159	650 873

Bilan passif 2010 et 2009 retraité (en millions d'euros)

Bilan passif	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capital et dotations en capital	44 007	45 114
Primes liées au capital	2 853	2 389
Réserves et report à nouveau	47 958	41 150
Résultat combiné	7 886	7 366
Capitaux propres	102 704	96 019
Intérêts minoritaires	6 643	5 865
Capitaux propres de l'ensemble combiné	109 347	101 884
Provisions non courantes	59 961	59 510
Avantages au personnel non courant	17 557	18 745
Passifs financiers non courants	123 752	123 907
Autres passifs non courants	30 607	27 050
Impôts différés passifs	6 326	8 775
Passifs non courants	238 202	237 988
Provisions courantes	5 089	7 283
Avantages au personnel courant	1 487	1 456
Passifs financiers courants	32 836	41 989
Dettes d'exploitation	55 463	54 196
Autres passifs courants	37 407	36 575
Dettes de l'activité bancaire	166 990	165 325
Passifs courants	299 273	306 823
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	13 337	4 180
TOTAL PASSIF	660 159	650 873

Compte de résultat 2010 et 2009 retraité (en millions d'euros)

Compte de résultat	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Produits nets bancaires (La Poste)	5 274	5 011
Chiffre d'affaires	134 295	121 348
Autres produits des activités ordinaires	8 742	9 656
Achats et charges externes	- 69 744	- 61 435
Achats consommés	- 36 049	- 30 985
Charges externes	- 33 695	- 30 450
Charges de personnel	- 45 302	- 42 383
Impôts et taxes	- 6 306	- 6 285
Autres produits et charges opérationnels	- 15 782	- 13 102
Autres produits et charges d'exploitation	- 1 383	- 948
Autres produits et charges opérationnels	- 101	- 1 195
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	- 14 298	- 10 959
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	11 177	12 810
RÉSULTAT FINANCIER	- 6 706	- 4 989
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	4 470	7 821
Impôts sur les bénéfices exigibles	- 2 306	- 2 483
Impôts sur les bénéfices différés	775	216
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	1 399	578
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	4 338	6 133
Résultat des sociétés mises en équivalence	3 893	1 409
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	8 231	7 542
Intérêts minoritaires	-345	-175
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	7 886	7 366

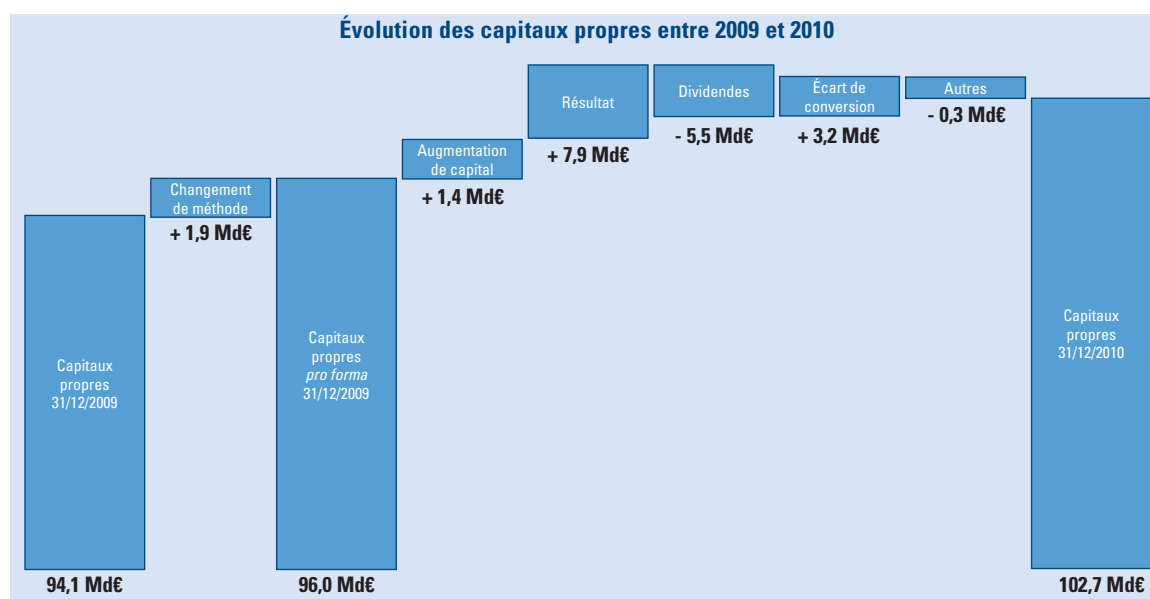
Par ailleurs, elle intègre une hausse de la trésorerie d'environ 3 Md€ qui s'explique essentiellement par trois effets : la baisse de 1,7 Md€ de la trésorerie d'EDF, la hausse de 1,6 Md€ de la trésorerie de RFF par un recours aux marchés internationaux de capitaux afin de couvrir son besoin de financement long terme et par la hausse de la trésorerie de 1,9 Md€ d'Areva suite notamment à l'augmentation de capital.

Le ratio rapportant la dette nette aux capitaux propres qui mesure la solidité bilanciale de l'ensemble s'améliore en passant de 1,20 au titre de l'exercice 2009 à 1,18 en 2010.

Les engagements donnés hors bilan tels qu'ils ressortent des rapports annuels publiés par les entreprises et des liasses de combinaison transmises à l'APE s'établissent à 108,3 Md€ contre 118,5 Md€ en 2009. Ils sont en baisse d'environ 10 Md€, compte tenu essentiellement de la diminution des contrats d'achats irrévocables d'EDF (- 12 Md€) en raison à hauteur de 6,8 Md€ de la cession en cours d'EnBW et de la consolidation par mise en équivalence de RTE et pour le solde des évolutions à la baisse des prix de marché observée durant l'exercice 2010. Par ailleurs, on constate une augmentation des garanties sur financement de La Poste (+ 3 Md€).

Les engagements reçus augmentent de 2,3 Md€ sur l'exercice passant de 63,6 Md€ au 31 décembre 2009 à 65,9 Md€ au 31 décembre 2010. Cette variation est due essentiellement à EDF pour 2 Md€ avec une baisse de 6 Md€ suite à la déconsolidation de RTE et une hausse de 4,5 Md€ en lien avec l'engagement reçu du Land du Bade Wurtemberg pour le rachat de EnBW.

Les engagements réciproques s'élèvent au 31 décembre 2010 à 22,9 Md€ pour 23,9 Md€ au 31 décembre 2009.



Le résultat net part groupe s'élève à 7,9 Md€ en 2010

Le résultat groupe de 7,9 Md€ en 2010 est en légère augmentation par rapport à celui constaté en 2009 qui était de 7,4 Md€. Toutefois, cette apparente stabilité masque de fortes évolutions avec un résultat opérationnel qui baisse de 1,6 Md€ (12,8 Md€ en 2009 à 11,2 Md€ en 2010), un résultat financier qui diminue de 1,7 Md€ (- 5 Md€ en 2009 pour - 6,7 Md€ en 2010) conduisant après prise en compte de l'impôt et des résultats des activités arrêtées ou en cours de cession (0,5 Md€ en 2009 pour 1,4 Md€ en 2010) à une baisse de 30 % du résultat net des sociétés intégrées (6,1 Md€ en 2009 pour 4,3 Md€ en 2010) compensée par une augmentation substantielle des résultats des sociétés mises en équivalence (1,4 Md€ en 2009 pour 3,9 Md€ en 2010).

Le chiffre d'affaires 2010 s'établit à 134,2 Md€, à comparer à 121,3 Md€ en 2010 soit une augmentation de 10,7 %.

Les principales évolutions de l'exercice sont d'une part dues à des effets de périmètre qui concernent notamment SPE en Belgique et CENG aux États-Unis (+ 6 Md€) pour EDF, Keolis et Ermewa pour SNCF (4,3 Md€) et d'autre part règlementaires avec la nouvelle structure tarifaire appliquée chez RFF et dont la résultante est une augmentation de chiffre d'affaires de 1,5 Md€.

Des évolutions de chiffre d'affaires sont également observées chez Giat, avec le démarrage de nouvelle gamme de produits du groupe sur le client France mais également à l'export, chez ADP et RATP à hauteur de 0,2 Md€ chacun, grâce aux évolutions des trafics passager.

Le résultat opérationnel 2010 est de 11,2 Md€ à comparer à 12,8 Md€ en 2009. Cette évolution marque des contrastes forts, avec :

- une stabilisation du résultat opérationnel du secteur infrastructures de transport à 2,2 Md€. La stabilisation de ce résultat est

due pour une partie significative à la société RFF suite à la refonte décidée en 2008 des subventions octroyées et applicable à compter de l'exercice 2009 ;

- une amélioration du résultat opérationnel du secteur transport de 2,3 Md€ après une dégradation de 1 Md€ l'année précédente. Cette évolution est liée principalement à SNCF avec l'augmentation de la marge opérationnelle de 0,5 Md€, l'impact sur le résultat des prises de contrôle de Keolis, Ermewa et Eurostar International Limited à hauteur de 0,6 Md€ en 2010, à l'enregistrement d'une perte de valeur de 1 Md€ sur l'activité fret et infra sur l'exercice 2009 ;
- une baisse du résultat opérationnel du secteur énergie de 4,4 Md€ due pour EDF essentiellement à la constatation de pertes de valeur à hauteur de 1,7 Md€ sur les États-Unis, le Royaume-Uni, à l'enregistrement d'une provision pour risque liée à l'ensemble des activités italiennes pour 0,8 Md€ et à la variation nette de juste valeur sur instruments dérivés énergie et matières

premières hors activités de *trading* négative de 0,5 Md€ par rapport à l'exercice précédent et pour Areva à dépréciations d'actifs de 0,6 Md€ sur l'activité mine. Ces éléments masquent l'amélioration de l'excédent brut d'exploitation d'EDF de 0,7 Md€ sur l'exercice après prise en compte des prolongations successives du dispositif TarTAM sur le second semestre 2010 et le premier semestre 2011 et un excédent brut d'exploitation quasi stable pour Areva ;

- une stabilisation du secteur de la défense à 0,4 Md€ ;
- une stabilisation du secteur des médias.

Le résultat financier se détériore de 1,7 Md€ sur l'exercice passant de - 5,0 Md€ en 2009 à - 6,7 Md€ en 2010, cette évolution est due pour l'essentiel à la réduction du résultat financier de la SPPE (0,7 Md€), la quasi-totalité des TSSDI et des actions de préférence ayant été remboursés sur l'exercice, à la hausse des charges d'intérêts sur opérations de financement d'EDF, résultant principalement de l'augmentation de l'endettement moyen, notamment suite aux acquisitions de CENG et SPE en fin d'exercice 2009 et enfin, à la réduction du résultat sur cessions de titres et variations de valeur des titres de transaction d'Areva.

La charge d'impôt sur 2010 est en forte baisse par rapport à 2009 passant de 2,4 Md€ à 1,5 Md€. Cette baisse est la résultante de la forte baisse du résultat des sociétés intégrées mais reste toutefois plus faible que celle qui aurait dû être constatée, en effet, le taux d'imposition augmente, passant de 29,5 % en 2009 à 34,25 % en 2010. Cette évolution est principalement due à la provision pour risques sur l'activité Italie et aux pertes de valeurs

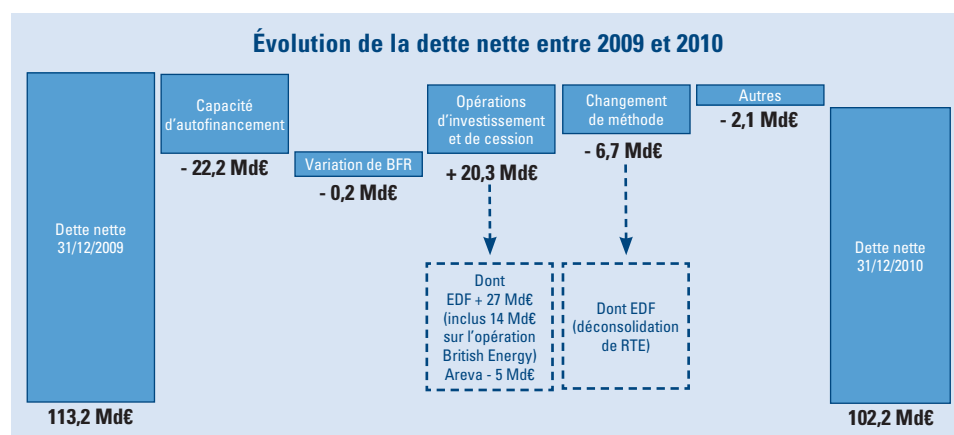
enregistrées sur l'exercice sur les actifs du Royaume-Uni et des États-Unis chez EDF qui n'ont pas été considérés comme déductible fiscalement.

Le résultat net des entités mises en équivalence s'élève en 2010 à 3,9 Md€ contre 1,4 Md€ en 2009. Cette augmentation provient essentiellement de l'amélioration des résultats de l'ensemble des sociétés détenues en directe qui passe de 1,4 Md€ à 3,4 Md€, la quote-part des mises en équivalence à l'intérieur des entités combinées s'est aussi améliorée mais reste toutefois moins significative. Notons que sur le périmètre de mise en équivalence, les pourcentages sont restés relativement stables.

La capacité d'autofinancement de l'ensemble combiné est restée relativement stable en 2010 à 21,9 Md€ (23,9 Md€ en 2009). Elle permet cette année de financer les acquisitions d'immobilisations brutes qui se sont élevées à 20,3 Md€ contre 40,5 Md€ en 2009. Notons que comme sur 2009 les entités du périmètre ont peu réalisé de cession à l'exception, sur 2009, de la SPPE qui avait cédé pour 16 Md€ de titres.

La trésorerie nette des entités acquises qui était fortement négative en 2009 à hauteur de 13,6 Md€ en raison de l'acquisition de British Energy est positive en 2010 sous l'effet de la déconsolidation de RTE et de la sortie du réseau britannique. Après versement de dividendes pour un montant de 4 Md€ et entrée de trésorerie suite, d'une part, au remboursement des TSSDI de la SPPE et, d'autre part, au remboursement de créances CDP de la SNCF pour un montant total de 5,2 Md€, le flux de trésorerie dégagé sur la période s'élève à 2,7 Md€ (contre 5,9 Md€ en 2009).

La soutenabilité de l'endettement, mesurée par le ratio dette nette sur EBITDA s'est améliorée, passant de 4,6 en 2009 à 4,0 en 2010. Cette évolution s'explique par une relative stabilité de l'EBITDA et une nette amélioration de l'endettement essentiellement expliquée par deux effets, une baisse de la dette d'EDF sous l'effet de la déconsolidation de RTE et de la sortie du réseau britannique, une baisse de la dette de la SPPE suite au remboursement des TSSDI de BPCE (malgré une hausse de la dette de RFF).



Ratios financiers sur l'ensemble combiné

Ensemble combiné						
	Cible 2010 (PLF 2011)	2010	2009 retraité	2009	2008 retraité	2008
Rentabilité opérationnelle des capitaux employés	> 7 %	7,4 %	8,2 %	9,5 %	15,1 %	14,6 %
Résultat opérationnel		11 177	12 810	13 611	22 638	22 620
Capitaux employés (a)		151 431	155 638	143 903	149 891	154 426
Rentabilité financière des capitaux propres	> 7 %	7,7 %	7,7 %	7,8 %	29,2 %	29,0 %
Résultat net		7 886	7 366	7 369	23 758	23 659
Capitaux propres (part du groupe)		102 704	96 019	94 080	81 355	81 591
Marge opérationnelle	> 8 %	8,3 %	10,6 %	10,6 %	15,3 %	15,2 %
Résultat opérationnel		11 177	12 810	13 611	22 638	22 620
Chiffre d'affaires		134 295	121 348	128 544	147 865	148 331
Dette nette/EBITDA	< 5	4,0	4,8	4,6	4,1	4,1
Dette nette (b)		102 198	113 213	113 193	100 492	100 514
EBITDA		25 475	23 769	24 767	24 778	24 602
Dette nette/capitaux propres		1,00	1,18	1,20	1,24	1,23
Dette nette (b)		102 198	113 213	113 193	100 492	100 514
Capitaux propres (part du groupe)		102 704	96 019	94 080	81 355	81 591

(a) Les capitaux employés sont constitués des immobilisations d'exploitation et du besoin en fonds de roulement (BFR = stocks et créances clients - dettes d'exploitation).

(b) La dette nette correspond à l'endettement brut diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette est recalculée du fait de la prise en compte dans la trésorerie d'actifs financiers (instruments de couverture de transaction) jusqu'alors exclus de la définition de la dette nette ainsi que de la prise en compte des impacts du passage aux IFRS de La Française des Jeux.

Évolutions sectorielles

	Industrie de défense		Infrastructures de transport		Transports		Énergie		Services		Médias	
	2009 retraité	2010	2009 retraité	2010	2009 retraité	2010	2009 retraité	2010	2009 retraité	2010	2009 retraité	2010
Rentabilité opérationnelle des capitaux employés	na	na	6,2 %	5,9 %	- 0,8 %	9,2 %	11,7 %	8,5 %	1,3 %	1,4 %	1,8 %	11,2 %
Résultat opérationnel	385	342	2 318	2 234	- 135	1 822	9 403	5 817	826	856	7	46
Capitaux employés	2 967	2 257	37 424	37 790	16 450	19 833	80 359	68 309	61 312	60 852	379	409
Rentabilité financière des capitaux propres	6,7 %	8,3 %	15,2 %	12,2 %	- 10,9 %	9,2 %	10,4 %	5,8 %	12,5 %	14,3 %	- 0,6 %	5,2 %
Résultat net	385	434	647	560	- 1 046	972	6 086	3 586	1 020	1 290	- 3	31
Capitaux propres part groupe	5 774	5 202	4 253	4 602	9 623	10 552	58 311	62 352	8 188	8 998	543	593
Marge opérationnelle	9,6 %	8,0 %	31,5 %	25,2 %	- 0,5 %	5,2 %	14,2 %	8,1 %	4,9 %	5,0 %	0,2 %	1,1 %
Résultat opérationnel	385	342	2 318	2 234	- 135	1 822	9 403	5 817	826	856	7	46
Chiffre d'affaires	4 029	4 264	7 352	8 879	29 204	34 934	66 148	72 215	16 715	16 989	3 841	4 040
Dettes nettes / EBITDA	na	na	6,7	7,6	6,3	4,1	3,8	3,0	2,1	1,8	- 0,7	- 0,6
Dettes nettes	- 2 678	- 2 211	26 669	30 247	19 616	17 003	53 948	45 526	4 107	3 751	- 131	- 163
EBITDA	503	441	3 962	3 979	3 105	4 168	14 056	14 984	1 913	2 104	197	273
Dettes nettes/capitaux propres part du groupe	na	na	6,3	6,6	2,0	1,6	0,9	0,7	0,5	0,4	- 0,2	- 0,3
Dettes nettes	- 2 678	- 2 211	26 669	30 247	19 616	17 003	53 948	45 526	4 107	3 751	- 131	- 163
Capitaux propres part groupe	5 774	5 202	4 253	4 602	9 623	10 552	58 311	62 352	8 188	8 998	543	593

Guide méthodologique sur les ratios et indicateurs sectoriels

- Les agrégats « chiffre d'affaires », « résultat opérationnel », « EBITDA » et « capitaux employés » sont calculés pour les entités comptabilisées dans la combinaison par intégration globale ; les agrégats « résultat net » et « capitaux propres » incluent également les quotes-parts des entités comptabilisées par mise en équivalence.
- Périmètre des secteurs analysés : l'analyse sectorielle présentée ci-dessus porte sur les principaux secteurs d'activité du périmètre.
- Impact des éliminations des flux inter-secteurs et inter-entreprises : du fait des éliminations des flux inter-secteurs, les agrégats présentés ne reprennent pas les

chiffres présentés dans les notes annexes aux comptes combinés 2009 et 2010 (ces derniers reflétant la contribution de chaque secteur à l'agrégat combiné). Par exemple, le contributif du secteur « infrastructures de transport » sur le chiffre d'affaires combiné 2010 est de 4 602 M€ alors que pour ce secteur seul, le chiffre d'affaires 2010 est de 7 627 M€. Cet écart provient de l'élimination des opérations entre RFF et la SNCF dans les comptes combinés.

Pour ces raisons, l'addition de ces données sectorielles ne conduit pas à la donnée combinée.

- Le chiffre d'affaires du secteur « services » inclut le produit net bancaire de La Banque Postale.

Politique de dividende

Au titre de l'exercice 2010, l'État devrait recevoir 4,4 Md€ de dividendes en 2011, ce qui correspond au niveau de dividendes perçus en 2010.

Compte tenu d'une augmentation du résultat net entre 2010 et 2011 de 7,4 à 7,9 Md€, le taux de distribution à l'État enregistre une baisse modérée passant de 59,50 % en 2010 au titre de l'exercice 2009 à 55,70 % en 2011 au titre de l'exercice 2010. Ce taux de distribution reste toutefois plus élevé que celui des grandes sociétés du CAC 40 qui distribueraient en 2011, au vu des données disponibles, environ 50 % du résultat net à l'ensemble de leurs actionnaires.

Les dividendes perçus sous forme d'actions au titre de 2010 devraient rester en 2011 à un niveau bas, inférieur à 50 M€, très en dessous du niveau atteint en 2009 dans un contexte de fortes tensions financières.

État actionnaire et gouvernance des entreprises

Participation à la gouvernance des entreprises

La participation des représentants de l'État aux organes sociaux des entités de son périmètre est un élément fondamental de la mission de l'État actionnaire. La qualité de la gouvernance de celles-ci, que l'État actionnaire a contribué à faire progresser, constitue un point d'attention permanent.

L'État a participé activement aux organes sociaux et comités spécialisés des entre-

prises de son périmètre d'activité. Les représentants de l'État actionnaire ont ainsi participé à 278 réunions de conseils d'administration ou de surveillance en 2010 et 176 réunions comparables au premier semestre 2011.

S'agissant des comités spécialisés, il est systématiquement mis en place des comités d'audit dans lesquels les représentants de l'État actionnaire ont siégé à 145 reprises en 2010 et 86 au cours du premier semestre 2011. L'État actionnaire veille également à la création d'autres comités (stratégie, rémunérations) partout où cela est pertinent.

L'État actionnaire a pour mission la professionnalisation des administrateurs représentant l'État. L'APE s'assure que ses agents soient en mesure d'exercer efficacement leurs responsabilités et veille à la bonne gouvernance des entreprises à participation

Dividendes perçus par l'État actionnaire (en Md€ par exercice budgétaire)

Exercice budgétaire N	2004	2005	2006	2007 (*)	2008 (*)	2009 (**)	2010 (**)	Prévision 2011 (*)
Dividendes en numéraire	1,2	1,4	2,9	4,8	5,6	3,3	4,3	4,4
Dividendes en actions	-	-	-	-	-	2,2	0,1	0,0
TOTAL	1,2	1,4	2,9	4,8	5,6	5,5	4,4	4,4
Résultat net part du groupe exercice comptable N-1	3,9	7,4	12,4	13,2	13,9	23,7	7,4	7,9
Taux de distribution	30,80 %	18,90 %	23,40 %	36,40 %	40,30 %	23,20 %	59,50 %	55,70 %
Hors impact RFF et CDF						66,00 %		

(*) Y compris acomptes sur dividendes. (**) Y compris acomptes sur dividendes et dividendes en actions.

publique. En étroite liaison avec l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) du ministère, l'Institut français des administrateurs (IFA) et le groupe HEC, l'Agence a mis en place un programme de formation destinée aux administrateurs représentant l'État.

Cette formation, désormais obligatoire pour tout nouvel agent intégrant l'APE, est par ailleurs ouverte à tout représentant de l'État souhaitant y participer. Elle est conjointement animée par des professionnels de la formation et des agents de l'APE. Elle propose un séminaire initial de deux journées, complété par deux modules dédiés aux comités de rémunération et aux comités d'audit.

Ce séminaire offre aux administrateurs représentant l'État un référentiel commun et un cadre favorisant les échanges d'expérience. Les administrateurs disposent ainsi des compétences et des outils nécessaires à l'exercice efficace de leurs mandats (bases juridiques, responsabilité, analyse des risques, pratiques du marché, etc.).

En 2011, cette formation a accueilli plus de 110 stagiaires, pour un total de 944 heures de formation.

La mixité au sein des conseils d'administration des entreprises

La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 a instauré une obligation de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein

des conseils d'administration et des conseils de surveillance des grandes entreprises, cotées ou non cotées, publiques ou privées. Entrent dans le champ de la nouvelle loi la plupart des entreprises dans lesquelles l'État est actionnaire majoritaire ainsi que les sociétés cotées ou dépassant un effectif de 500 salariés avec un chiffre d'affaires ou un bilan au moins égal à 50 M€.

Les entreprises sont tenues de respecter un quota minimum de femmes de 20 % à l'échéance d'une période de trois ans, puis de 40 % à l'échéance d'une période de six ans à compter de la promulgation de la loi. Les conseils d'administration ou de surveillance qui ne comptent aucune femme doivent en nommer une au plus tard dans

L'application de la Charte relative aux relations entre l'Agence des participations de l'État et les entreprises à participation de l'État qui entrent dans son périmètre

Méthodologie

Les administrateurs issus de l'APE et représentant l'État au conseil d'administration ou de surveillance de près de cinquante entités dont l'État est actionnaire ont été interrogés depuis 2004 sur l'application par ces entreprises de la Charte des relations avec les entreprises publiques. Ils l'ont été à nouveau en 2011.

Le questionnaire reprend chaque année les quatre grandes catégories de thèmes de la Charte : compétences et fonctionnement du conseil d'administration ou de surveillance, compétences et fonctionnement du comité d'audit, compétences et fonctionnement du comité de la stratégie, relations avec l'APE (*reporting*, réunions régulières...) et comprend au total trente questions. Certaines questions appellent une réponse binaire (existence de comités), d'autres un jugement (qualité des travaux du conseil par exemple). Les questions ne font l'objet d'aucune pondération et les réponses ne sont pas pondérées en fonction de la taille de l'entreprise afin ne pas dénaturer l'objet du questionnaire.

L'échelle de notation est la suivante : 1 = mauvais, 2 = médiocre, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = très bon, ce qui pour 30 questions donne un score maximum théorique par entreprise de 150. Certaines questions n'étant pas pertinentes pour certaines entités (par exemple un comité de la stratégie n'a pas de sens dans une entreprise de petite taille), ce score théorique a été corrigé pour fixer un score cible par entreprise qui constitue donc le maximum pouvant réellement être atteint. Les scores cibles et les scores obtenus par entreprise ont ensuite été additionnés et comparés globalement et pour chaque grande catégorie de thèmes de la Charte. **Les résultats constituent donc une mesure de la performance.** Une distinction est opérée entre les sociétés cotées et les autres sociétés ou établissements publics industriels et commerciaux.

Entreprises et entités présentes en 2004 et 2005 :

ADIT, ADP, Air France-KLM, Areva, Arte, ATMB, CDF, Cogema (devenue Areva NC), CGMF, Civipol, CNP, Dagriss, DCI, DCN (devenue DCNS en 2007), EDF, EMC, EPFR, EPRD, Erap, Française des Jeux, France 3, France Télécom, France Télévisions, Gaz de France, GIAT, Imprimerie Nationale, La Poste, NSRD, RATP, Renault, RFF, Semmaris, SFTF, SGGP, SNCF, SNCM, Snecma (devenue Safran en 2005), SNPE, Sofréavia, Sogepa et Sogéade (et par leur intermédiaire EADS), Thales, TSA.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2006 :

- sont sorties : Alstom, APRR, ASF et Sanef ;
- sont entrées : GRT Gaz, RTE, Sovafim ;
- sont devenues des sociétés cotées : ADP, EDF et Gaz de France.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2007 :

- sont sorties : EMC, Sofreavia ;
- sont entrées : Port autonome de Paris, La Monnaie de Paris, LFB.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2008 :

- sont sorties : CDF, Dagriss ;
- sont entrées : Aéroport de Bordeaux-Mérignac, Aéroports de Lyon, Aéroport de Toulouse-Blagnac.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2009 :

- sont sorties : France 3, GRT Gaz (sociétés dans lesquelles des représentants de l'APE ne siègent plus) ;
- sont entrées : Audiovisuel extérieur de la France (AEF), Dexia, Fonds stratégique d'investissement (FSI), Grand port maritime de Dunkerque, Grand

port maritime de Marseille, Grand port maritime de Nantes, Grand port maritime du Havre, Société de prise de participations de l'État (SPPE), STX Cruise.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2010 :

- sont entrées : Sofired, BPCE.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2011 :

- sont sorties : BPCE ;
- sont entrées : CNA, Thermes nationaux d'Aix-les-Bains, Eramet.

Questions posées :

Compétences du CA : examen d'un plan stratégique, validation du plan stratégique, mise en œuvre de la stratégie, examen de l'exécution du budget de l'année n, examen du budget de l'année n+1, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, existence d'un règlement intérieur, contenu du RI, respect de ce règlement, qualité des travaux du CA.

Comité d'audit : existence d'un comité d'audit, composition du comité audit, champ de compétences du comité d'audit, existence d'un règlement intérieur, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, délai entre le comité et le CA, procès-verbal et compte-rendu en CA, qualité des travaux du comité, recours à l'expertise externe, fréquence des réunions.

Comité de la stratégie : existence d'un comité de la stratégie, qualité travaux du comité.

Relations avec l'APE : existence d'un *reporting*, qualité du *reporting*, existence de réunions de bilan ou d'échanges, préparation du budget, examen des projets de croissance externe et de cessions, examen des comptes, identification des correspondants APE, actions pour la connaissance de l'entreprise.

Résultats (en % du score cible)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010			2011		
	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Sociétés cotées	Autres entités	Ensemble	Sociétés cotées	Autres entités	Ensemble
Compétence CA	75 %	78 %	79 %	79 %	80 %	79 %	80 %	80 %	80 %	82 %	81 %	81 %
Comité d'audit	72 %	80 %	84 %	89 %	89 %	87 %	78 %	83 %	82 %	80 %	85 %	84 %
Comité stratégie	78 %	81 %	87 %	86 %	75 %	78 %	87 %	73 %	78 %	87 %	79 %	83 %
Relations avec APE	72 %	74 %	76 %	78 %	78 %	76 %	69 %	78 %	76 %	72 %	78 %	77 %
Total	73 %	78 %	80 %	82 %	82 %	81 %	79 %	80 %	80 %	81 %	81 %	81 %
Nombre d'entités	43	44	43	46	47	54	11	45	56	12	45	57

les six mois à compter de la promulgation de la loi. À défaut, la loi prévoit des sanctions comme la nullité des nominations ou la suspension des jetons de présence.

Actuellement, le taux de féminisation global est de 15 % dans les entreprises où l'État est actionnaire. Ce taux est de 20 % pour les seuls représentants de l'État, en ligne donc avec celui des entreprises du CAC 40 qui s'établit à 20,67 %*.

Mise en œuvre de la charte APE

La création de l'APE s'est notamment accompagnée de l'entrée en vigueur en 2004 d'une charte posant les règles de gouvernance régissant les relations avec les entreprises à participation publique, la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance au sein des entités de son portefeuille faisant partie

*Source La Tribune du 11 juillet 2011.

des priorités de l'État actionnaire. Les principes de gouvernance de cette charte portent d'une part sur le fonctionnement des organes sociaux (création de comités spécialisés, rôle et mission du conseil d'administration ou de surveillance ainsi que des comités spécialisés, formalisation des règles de fonctionnement des organes sociaux dans un règlement intérieur, délai de transmission des documents préparatoires aux administrateurs) et d'autre part sur les relations entre les entités et l'APE (mise en place d'un *reporting* périodique, organisation de réunions régulières de bilan et de préparation des échéances importantes, mesures pour améliorer la connaissance opérationnelle des entreprises).

L'État actionnaire veille tout particulièrement à ce que ces règles et principes soient appliqués dans les entités de son portefeuille, en retenant toutefois une approche pragmatique liée aux enjeux des entités concernées. Un

suivi de l'application de la Charte depuis son entrée en vigueur en 2004 est effectué annuellement dans le rapport État actionnaire à travers les appréciations portées par les administrateurs issus de l'Agence représentant l'État dans les conseils d'administration et de surveillance. La performance globale de 2011 reste satisfaisante en atteignant 81 % du score cible. L'évolution du périmètre, la méthodologie et les résultats détaillés de cette enquête sont exposés ci-contre.

Suivi de la rémunération des dirigeants

Le suivi de la rémunération des dirigeants des entités relevant du portefeuille de l'APE est une composante importante de la mission de l'État actionnaire. Il l'exerce dans le cadre juridique applicable en veillant notamment à la stricte conformité aux recommandations Afep-Medef.

Le cadre juridique applicable à la rémunération des dirigeants des entreprises à participation publique

Le cadre juridique de la rémunération des dirigeants d'entreprises à participation publique repose d'une part, sur les règles propres au fonctionnement des entreprises considérées qui dépendent directement de leur forme juridique (société anonyme ou établissement public) et d'autre part, sur un contrôle externe, de niveau ministériel, exercé sur l'ensemble des entreprises publiques.

La rémunération des dirigeants d'entreprises est traditionnellement une question relevant de la compétence des organes de gestion des entreprises elles-mêmes.

Il en va tout particulièrement ainsi dans les entreprises constituées sous forme de sociétés anonymes. L'article L.225-47 du Code de commerce dispose ainsi que « le conseil d'administration élit parmi ses membres un président (...). Il détermine sa rémunération ». Il en va de même du conseil de surveillance qui fixe celle des membres du directoire (article L.225-63) et, « s'il l'entend » (ce n'est donc pas une obligation), alloue une rémunération au président du conseil de surveillance (article L.225-81).

Dans celles de ces sociétés dont les titres sont cotés, le législateur est intervenu depuis plusieurs années pour rendre plus transparente l'octroi de ces rémunérations. Depuis 2001 l'assemblée générale est ainsi informée dans le rapport qui lui est présenté chaque année de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social (article L. 225-102-1). De même, les éléments de rémunération différés sont depuis 2005 soumis à la procédure de contrôle des « conventions réglementées » comprenant notamment un rapport spécial des commissaires aux comptes et une consultation de l'assemblée générale des actionnaires (article L. 225-42-1). La loi « TEPA » du 1^{er} août 2007 a enfin renforcé la rigueur de ce dispositif

en interdisant « les éléments de rémunération, indemnités et avantages dont le bénéfice n'est pas subordonné au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire » (même article).

Dans le cas particulier des entreprises publiques, ces rémunérations sont par ailleurs soumises à un contrôle ministériel particulièrement étroit.

Le principal texte de référence en matière de rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques est le décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et sur certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social. Régissant l'ensemble des établissements publics industriels et commerciaux, entreprises et sociétés nationales, sociétés d'économie mixte et sociétés anonymes dans lesquelles l'État détient la majorité du capital social (par renvoi aux dispositions désormais intégrées à l'article L. 133-1 du Code des juridictions financières), ce décret institue un contrôle ministériel sur les rémunérations des dirigeants de l'ensemble de ces entreprises.

L'article 3 de ce texte dispose ainsi que « dans les organismes contrôlés en vertu du présent décret (...) sont fixés ou approuvés, nonobstant toute dispositions contraires, par décision conjointe du ministre chargé de l'économie et des finances et du ministre intéressé (...) le traitement et les autres éléments de rémunération d'activité et de retraite des présidents, des directeurs généraux, des présidents-directeurs généraux, des présidents et membres de directoires et d'une manière générale des personnes qui, quel que soit leur titre, exercent des fonctions équivalentes ».

L'ensemble des éléments de rémunération, outre les contrôles internes dont ils font l'objet au sein même de l'entreprise concernée en vertu de la

législation et de la réglementation qui leurs sont spécifiquement applicables, font ainsi l'objet, dans le secteur public, d'un contrôle ministériel particulièrement extensif.

Des dispositions récentes

L'article 25 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009 de finances rectificative pour 2009 et le décret n° 2009-348 du 30 mars 2009 modifié visent à encadrer la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des entreprises ayant bénéficié de soutiens exceptionnels de l'État, des entreprises publiques cotées et lors des interventions du FSI.

L'article 5 du décret précité précise les règles et principes applicables notamment pour les entreprises publiques cotées :

- « 1. Le directeur général ou le président du directoire qui détiendrait le statut de salarié y renonce au plus tard lors du renouvellement de son mandat.
2. Les éléments variables de la rémunération sont autorisés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance. Cette autorisation est rendue publique. Ces éléments ne sont pas liés au cours de bourse. Récompensant la performance de l'entreprise d'une part et son progrès dans le moyen terme d'autre part, ils sont déterminés en fonction de critères précis et préétablis.
3. S'il est prévu une indemnité de départ, celle-ci est fixée à un montant inférieur à deux années de rémunération. Elle n'est versée qu'en cas de départ contraint, à la condition que le bénéficiaire remplisse des critères de performance suffisamment exigeants. Elle n'est pas versée si l'entreprise connaît des difficultés économiques graves. »

Panorama général

L'APE s'assure que des comités des rémunérations sont en place, lorsque cela est pertinent, et veille à leur bon fonctionnement. L'une des principales missions de ces comités est de préparer les travaux des conseils en formulant des avis et propositions sur les différents éléments de rémunération.

L'État actionnaire veille tout particulièrement aux conditions de fixation de la rémunération des dirigeants des entreprises à participation publique (présidents, directeurs généraux, directeurs généraux délégués et membres de directoire). Une attention particulière est portée à l'articulation entre salaire fixe et salaire variable, aux critères et objectifs de part variable, ainsi qu'à l'appréciation portée sur les résultats obtenus au regard des objectifs fixés.

Il s'assure que la rémunération des dirigeants soit directement liée à leurs performances et que la composante variable de la rémunération ait un caractère pleinement incitatif, reposant sur des critères et des objectifs tant quantitatifs (résultats opérationnels, rentabilité, etc.) que qualitatifs (gouvernance, élaboration et mise en œuvre de la stratégie, politiques de ressources humaines, etc.).

L'État actionnaire a tout particulièrement veillé à l'application, au sein des entreprises de son périmètre, des dispositions de l'article 25 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009 de finances rectificative pour 2009 et du décret n° 2009-348 du 30 mars 2009 modifié, qui étaient applicables jusqu'au 31 décembre 2010.

Effectifs des entreprises (moyennes annuelles)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Aéroports de Paris	10 688	10 816	11 429	11 788	12 097	12 218
Aéroport de Bordeaux-Mérignac			182	188	189	193 a
Aéroports de la Côte d'Azur				562	563	573
Aéroports de Lyon			478	489	494	502
Aéroports de Montpellier-Méditerranée					89	68
Aéroport de Toulouse			255	275	287	195
Air France-KLM				106 933	104 721	102 012
Areva	58 760	61 111	65 583	75 414	47 817	47 851 a
Arte	524	525	541	544	558	564
ATMB	427	436	440	447	434	446
Audiovisuel extérieur de France					1 607	1 553 c
Charbonnages de France	2 295	2 295	925	1	0	0
DCI	764	656	648	680	602	635
DCNS	12 556	12 459	12 831	12 579	12 240	12 226
Dexia				36 760	27 280	27 148 d
EADS	113 210	116 805	116 493	118 349	119 506	121 691 a
EDF	156 765	155 968	154 033	155 931	164 250	158 764
La Française des Jeux	1 204	1 247	1 231	1 266	1 326	1 405 a
France Télécom	196 452	189 028	183 799	182 793	178 400	161 392
France Télévisions	11 400	10 997	11 093	10 900	10 733	10 732
FSI				0	34	55
GDF Suez	52 958	50 244	47 560	234 653	242 714	236 116
Giat Industries	5 512	4 267	3 656	3 248	3 093	3 011
Imprimerie Nationale	816	757	593	573	566	566
La Poste	306 345	303 401	299 010	295 742	287 174	276 555
LFB	1 273	1 302	1 383	1 531	1 576	1 835
La Monnaie de Paris			619	533	488	498 a
Grand port maritime de Bordeaux	450	428	427	412	400	403
Grand port maritime de Dunkerque	526	492	482	475	462	450
Grand port maritime du Havre	1 510	1 493	1 488	1 465	1 434	1 391
Grand port maritime de Marseille	1 457	1 484	1 495	1 485	1 483	1 471
Grand port maritime de Nantes St-Nazaire	705	703	710	715	700	695
Port autonome de la Guadeloupe				149	150	149
Port autonome de Paris	193	228	224	227	229	233
Grand port maritime de La Rochelle		135	139	136	132	132 b
Grand port maritime de Rouen	570	575	577	554	549	541
Radio France	4 421	4 466	4 512	4 531	4 539	4 218
RATP	44 860	44 907	45 879	46 409	47 157	47 789 a
Renault				129 068	121 422	124 749 a
RFF	691	761	843	939	1 166	1 234 a
Safran	51 928	57 669	52 515	53 336	54 911	53 407
Semmaris	220	219	215	212	212	213
SFTRF	292	301	306	308	301	296
SNCF	205 839	201 742	201 545	201 339	200 097	240 978 a
SNPE	4 907	4 296	3 620	3 685	3 567	2 912 a
SPPE				0	0	0
Thales	54 536	52 160	61 195	63 248	64 285	63 734 a
Sous-total	1 305 054	1 294 373	1 288 954	1 724 112	1 722 034	1 723 799
Autres entreprises (Adit, Civipol, CNP Assurances, EMC, Sofired, Sovafim)					3 902	3 247
Total	1 305 054	1 294 373	1 288 954	1 889 042	1 725 936	1 727 046

a - Effectifs fin de période
b - Effectifs payés

c - Effectif 2009 retraité pour être comparable à 2010, en intégrant les filiales de RFI
d - ETP moyen 2009 et 2010

L'État actionnaire a contribué à la reprise de l'économie française

État actionnaire et politique industrielle

Lors de la conclusion des États généraux de l'Industrie (EGI) le 4 mars 2010, le Président de la République a demandé à ce que **l'État actionnaire soit davantage sensible aux préoccupations industrielles**.

D'une part, il a demandé à ce qu'un administrateur compétent en matière industrielle accompagne systématiquement le représentant de l'APE dans les conseils d'administrations des entreprises industrielles. C'est le cas aujourd'hui au sein de l'ensemble des entreprises industrielles du périmètre.

D'autre part, il a été décidé à cette occasion de formaliser des réunions régulières entre les présidents des entreprises et les ministres concernés au sujet de la stratégie, des investissements et des résultats, comme le font tous les actionnaires significatifs d'entreprises privées.

En outre, au moment de la nomination du commissaire aux participations de l'État, M. Jean-Dominique Comolli, le Président de la République a précisé lors du conseil des ministres du 3 août 2010, que l'État doit désormais mettre au premier plan la vision industrielle du pilotage de ses participations et affirmer ainsi, pour les entreprises concernées, une stratégie de développement industriel et économique claire de long terme, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux et de l'objet social de chacune de ses participations.

Dans cet esprit, le principe d'une enquête annuelle sur la contribution des entreprises publiques à la politique industrielle avait été confirmé lors du conseil des ministres du 3 août 2010.

Comme l'année dernière, **l'État actionnaire a donc réalisé cette enquête sur les politiques industrielles menées par les entreprises de son périmètre**. Cette enquête a notamment porté sur la localisation des investissements et de l'emploi. Elle a concerné les 25 entreprises suivantes : ADP, Air France-KLM, Areva, DCI, DCNS, EADS, EDF, La Française des Jeux, France Télécom, GDF Suez, Giat Industries-Nexter, Imprimerie Nationale, La Monnaie de Paris, La Poste, LFB, RATP, Renault, RFF, RTE EDF Transport, Safran, Semmaris, SNCF, SNCM, STX France, Thales.

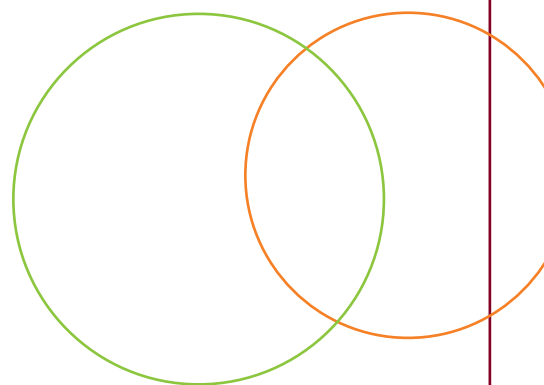
L'analyse des réponses reçues a révélé les tendances suivantes.

Une accélération significative des investissements sur le territoire français, dont la hausse atteint + 7,30 % entre 2009 et 2010. Ce chiffre est supérieur à l'investissement réalisé sur le territoire français par ces entreprises en 2009 (+ 2 %).

Cette tendance à la hausse est à nuancer par la disparité des résultats selon les secteurs. De même, le taux des investissements peut fortement varier d'une année à l'autre, du fait du caractère pluriannuel de certains projets.

L'évolution de l'emploi de ces entreprises en France est de la même manière plus favorable que celle constatée l'année dernière. L'emploi connaît en effet une baisse de 0,31 % entre 2009 et 2010, à comparer à celle de 1,21 % pour la période 2008-2009.

La formation de la valeur ajoutée en France continue à progresser (+ 2,32 %), moins rapidement cependant que dans les autres secteurs géographiques (+ 5,75 %).



Évolution des investissements (base taux moyen)

Secteurs	France			Toutes zones géographiques	
	Taux 2008-2009	Taux 2009-2010	Taux 2010-2011 prévisionnel	Taux 2008-2009	Taux 2009-2010
Autres	+ 6,23 %	+ 52,93 %	+ 179,04 %	+ 7,60 %	+ 51,97 %
Défense	- 2,16 %	- 14,05 %	+ 26,93 %	- 9,30 %	- 6,91 %
Énergie	+ 26,50 %	+ 10,27 %	+ 0,52 %	+ 29,75 %	+ 10,16 %
Infrastructures de transport	- 2,10 %	- 0,97 %	NC	- 22,15 %	- 2,02 %
Transports	- 10,60 %	- 11,70 %	+ 20,62 %	- 6,85 %	- 10,42 %
Taux moyen global	+ 3,57 %	+ 7,30 %	+ 56,78 %	- 0,19 %	+ 8,56 %

Évolution de l'emploi (taux moyen, base ETP)

Secteurs	France			Toutes zones géographiques	
	Taux 2008-2009	Taux 2009-2010	Taux 2010-2011 prévisionnel	Taux 2008-2009	Taux 2009-2010
Autres	- 0,59 %	- 1,51 %	+ 0,55 %	- 0,61 %	+ 0,39 %
Défense	- 4,48 %	+ 0,21 %	+ 5,95 %	- 3,88 %	+ 0,62 %
Énergie	+ 2,40 %	+ 0,13 %	+ 1,22 %	+ 3,64 %	+ 1,23 %
Infrastructures de transport	- 1,05 %	+ 0,76 %	NC	- 0,6 %	+ 0,97 %
Transports	- 2,33 %	- 1,15 %	3,14 %	- 1,17 %	- 1,00 %
Taux moyen global	- 1,21 %	- 0,31 %	+ 2,71 %	- 0,52 %	+ 0,44 %

Évolution de la valeur ajoutée (taux moyen)

Secteurs	France		Toutes zones géographiques	
	Taux 2008-2009	Taux 2009-2010	Taux 2008-2009	Taux 2009-2010
Autres	+ 3,50 %	+ 1,78 %	+ 0,86 %	+ 2,34 %
Défense	+ 17,50 %	- 3,64 %	+ 17,46 %	+ 1,58 %
Énergie	+ 3,08 %	+ 1,27 %	+ 5,75 %	+ 8,63 %
Infrastructures de transport	+ 0,15 %	+ 4,19 %	+ 0,15 %	+ 4,82 %
Transports	- 5,34 %	+ 15,48 %	- 7,64 %	+ 18,95 %
Taux moyen global	+ 3,78 %	+ 2,32 %	+ 3,32 %	+ 5,75 %

Le Fonds stratégique d'investissement, acteur de place incontournable

Suite à une année 2009 consacrée à la mise en place du dispositif nouveau de soutien à l'économie et au tissu industriel français que constitue le Fonds stratégique d'investissement (FSI), l'exercice 2010 a permis le financement de 426 entreprises, majoritairement par augmentations de capital, pour un montant total de 2,4 Md€. La majorité de cette somme a été mobilisée pour les investissements directs du fonds public, à hauteur de 1,7 Md€, à destination de 21 entreprises, PME comme grandes entreprises. 65 entreprises ont fait l'objet d'investissements des fonds, notamment sectoriels, créés à l'initiative du FSI, pour un total de 200 M€. Enfin, dans le cadre des transactions conclues par les fonds partenaires du programme FSI France Investissement, 340 entreprises ont reçu 500 M€ issus du FSI. *In fine*, en 30 mois de janvier 2009 à juin 2011, le FSI a ainsi injecté directement et indirectement plus de 4,5 Md€ dans l'économie, via 900 entreprises dans une double logique d'ambition industrielle forte en faveur de l'intérêt collectif et d'investisseur avisé.

Les investissements directs de 40 M€ ou plus dans la période récente (janvier 2010 à juin 2011) ont mobilisé 1,8 Md€ pour les grandes entreprises et ETI suivantes : ST Microelectronics, Vallourec, CGG Veritas, Limagrain, Soitec, NGE, Siclaé, Altrad, Mersen, Alcan EP, —depuis renommée Constellium—, et Grimaud. **Sur cette même période, les investissements directs et via le FCID ont mobilisé un total de 1 520 M€ pour neuf grandes entreprises ; STMicroelectronics représente près de la moitié de l'enveloppe (695 M€). Les ETI mobilisent pour leur part 436 M€ pour treize entreprises et les PME environ 100 M€ pour dix-huit entreprises.**

Les fonds créés en 2009 (Fonds de modernisation des équipementiers automobiles — FMEA —, FMEA rang 2, InnoBio, Fonds Bois, Fonds OC+, Fonds de consolidation et de développement des entreprises — FCDE —) ont montré leur pertinence dans les secteurs d'activité ciblés. Au 15 juin 2011, sur une capacité d'intervention de 650 M€, le FMEA a ainsi déjà mobilisé 360 M€ à travers 23 investissements de soutien à des projets industriels de développement.

Ces ambitions pour l'économie française et ces résultats ont conduit le Président de la République à décider un renforcement des capacités d'intervention du FSI. Annoncée lors du discours du 25 janvier 2011 à Saint-Nazaire, cette décision s'est traduite par la mise à disposition par les fonds d'épargne gérés pour le compte de l'État par la Caisse des dépôts et consignations de 1,5 Md€ mobilisables sous forme de prêts à échéance du 30 juin 2021.

Le 16 juin 2011, le Premier ministre a également annoncé le renouvellement du programme FSI France Investissement pour la période 2012-2020 et l'accroissement de ses moyens, avec une participation de l'État (programme Investissements d'Avenir) et de grands investisseurs institutionnels. Le FSI s'est pour sa part engagé à porter sa participation à ce programme de 400 M€ par an à 500 M€ par an, dès lors qu'elle sera complétée par des fonds privés. Le FSI consacrera ainsi entre 3 Md€ et 4 Md€ au financement des PME sur la période 2012-2020.

Le FSI a par ailleurs cédé certaines de ses participations pour un total de 735 M€ entre janvier 2010 et juin 2011. 6,8 % du capital de la société Edenred ont notamment fait l'objet d'une cession en bloc en octobre 2010, pour environ 230 M€. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la politique de liquidité mise en œuvre par le FSI pour disposer, sur le long terme, des moyens nécessaires à sa mission d'investisseur.

2010 a également été marquée par le renforcement de l'action du FSI en faveur des PME en régions grâce à la présence de correspondants permanents régionaux. Cette stratégie se poursuit en 2011 afin d'optimiser la continuité et la fluidité de l'instruction des dossiers d'investissement dans les PME, notamment grâce à la mise en place, d'ici à la fin de l'année, d'un guichet unique pour l'investissement en fonds propres en région, qui coordonnera son action avec celle des collectivités territoriales. Ce guichet offrira l'ensemble des financements octroyés au titre de FSI-France investissement et du programme d'investissements d'avenir. Il travaillera en étroite liaison avec Oséo.

L'objectif de soutien au développement des entreprises en région s'est également concrétisé, le 12 avril 2011, à travers la signature par le FSI, via CDC Entreprises, la

région Alsace et le Crédit Mutuel CIC d'un protocole d'accord pour la constitution du fonds régional de capital-investissement Alsace Croissance doté de 50 M€ apportés par les trois partenaires, dont 18 M€ par le FSI. Ce fonds a vocation à prendre des participations au capital de sociétés alsaciennes en développement ou en phase de transmission. La société spécialement créée pour en assurer la gestion a également vocation à gérer les deux outils régionaux existants : Alsace Création et Alsace Amorçage. Elle couvrira ainsi, en rationalisant les moyens mis en œuvre, toute la chaîne du financement en fonds propres en Alsace.

Le FSI a également poursuivi en 2010 la structuration de ses interventions grâce au lancement d'études spécifiques de filières. En inscrivant son action dans le cadre des priorités définies par les comités de filière institués par les États généraux de l'industrie, le FSI a vocation à proposer, pour chaque filière, une stratégie d'investissement explicite et spécifique. Les entreprises à fort potentiel dotées d'acquis technologiques ou de savoir-faire différenciant par rapport à la concurrence sont en cours d'identification, permettant au FSI de jouer un rôle moteur dans les dossiers de consolidation industrielle et de faciliter ainsi la structuration du secteur lorsque cela est nécessaire.

Le 7 juillet 2010, le FSI et la FIEEC, Fédération des industries électriques, électroniques et de communication, ont annoncé avoir conclu un accord de partenariat qui vise à faciliter la mise en relation des entreprises du secteur avec le FSI.

Le 5 juillet 2011, le FSI et la société de gestion CDC Entreprises ont signé une convention avec le conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC) afin de faciliter la recherche et l'accès des PME au financement en fonds propres. Les 19 000 experts-comptables français seront chargés de transmettre et d'aider à analyser les dossiers des PME candidates à une dotation de ces fonds d'investissement. Ce dispositif vise à favoriser l'accès des PME au financement en fonds propres afin de permettre l'émergence d'un tissu industriel solide composé d'entreprises de taille intermédiaire (ETI), comparable à celui qui existe en Allemagne, par exemple.

Le FSI a dégagé en 2010 un résultat net part du groupe de 646 M€ principalement constitué des dividendes versés

par les filiales et participations non consolidées, avec pour premier contributeur France Télécom. Le stock de plus values latentes nettes sur titres cotés s'élève à 1,4 Md€ dont 350 M€ imputables aux investissements réalisés depuis la création du FSI.

Les portefeuilles de titres au bilan, qui s'établissent à 16,2 Md€, ont progressé de près de 800 M€ au cours de l'année 2010 du fait des investissements directs opérés par le FSI pour un total de 900 M€, de souscriptions au capital de sa filiale FSI PME Portefeuille – en vue du financement du programme FSI France Investissement – pour plus de 300 M€, des cessions, au premier rang desquelles celle des titres Edenred (de l'ordre de 200 M€), et de la variation de valeur des titres mis en équivalence, en baisse de 170 M€, notamment du fait du rachat par les sociétés de leurs intérêts minoritaires. Ces résultats financiers témoignent d'une gestion rigoureuse et efficace.

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres consolidés du FSI s'élevaient à 21,1 Md€, soit une augmentation de 600 M€ environ de ses fonds propres par rapport à la valeur constatée au 31 décembre 2009. Cette variation provient principalement du résultat consolidé.

La fin des financements exceptionnels mis en place par la SPPE

La société de prise de participation de l'État (SPPE) a maintenu des financements exceptionnels auprès des établissements bancaires jusqu'en novembre 2009 et auprès de BPCE jusqu'en mars 2011, et reste aujourd'hui un actionnaire de Dexia.

L'objectif de la SPPE, société anonyme détenue à 100 % par l'État en vertu de la loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 de finances rectificatives pour le financement de l'économie, a été d'apporter aux banques des fonds propres, pour que celles-ci soutiennent pleinement le développement du

crédit aux ménages, aux professionnels et aux entreprises, tout en maintenant un haut niveau de solvabilité. Ces objectifs ont été atteints à travers deux tranches de recapitalisation des banques françaises de 20,75 Md€.

Le second semestre 2010 et le début de l'année 2011 ont été marqués par les derniers remboursements de la part de BPCE, dans un calendrier plus resserré que ce qui était prévu initialement, compte tenu du retour plus rapide à meilleure fortune de BPCE que ce qui avait été anticipé.

Dans ce cadre, BPCE a remboursé au second semestre 2010 pour 1,8 Md€ d'actions de préférence le 6 août et le 15 octobre 2010. De la même manière, un remboursement de TSSDI a été effectué pour 700 M€ le 10 décembre 2010. En début d'année 2011, les derniers remboursements de la part de BPCE ont été effectués, avec un rachat de 1,2 Md€ d'actions de préférence le 11 mars dernier et de 1 Md€ de titres supersubordonnés à durée indéterminée (TSSDI) le 23 mars dernier.

Parallèlement, la SPPE a pu rembourser en totalité son programme de refinancement en billets de trésorerie en juin 2011. Ce programme de refinancement avait remplacé fin 2009 les emprunts de la SPPE auprès de la Caisse de la dette publique. L'encours des billets de trésorerie s'élevait à 4,165 Md€ au 31 décembre 2010. Aujourd'hui, la SPPE n'a plus aucune dette ni programme de billets de trésorerie.

Au 15 septembre 2011, la SPPE détient uniquement une participation de 1 Md€ (valeur historique) au capital de Dexia. Les comptes 2010 de la SPPE, tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale du 8 juin 2011, font apparaître un résultat net de 104 M€, nettement inférieur au résultat 2009 (724 M€), en raison des remboursements intervenus massivement à partir de 2009. Ce résultat intègre une dépréciation des titres Dexia qui ont été valorisés dans

les comptes 2010 en fonction de leur valeur de marché.

Il est possible d'ores et déjà de tirer un premier bilan financier du plan bancaire français qui fait apparaître une contribution largement positive de la SPPE. Le plan bancaire a apporté sur la période 2009-2010 un bénéfice de 2,4 Md€ et la SPPE a participé à hauteur de 854 M€ à ce bénéfice global. Les autres ressources, retracées dans l'encadré ci-après, sont celles issues de la Société de financement de l'économie française (SFEF), aujourd'hui en sommeil, et des garanties apportées à Dexia.

Pour mémoire, la SPPE n'emploie aucun salarié et assure son fonctionnement grâce aux ressources mutualisées de l'Agence des participations de l'État (APE), de l'Agence France Trésor (AFT) et de la DG Trésor.

Plan automobile : les constructeurs ont remboursé leurs prêts à l'État

Le pacte automobile, conclu le 9 février 2009 à l'issue des États généraux de l'automobile, a introduit plusieurs mesures pour soutenir la filière automobile dans le contexte de crise sans précédent qu'a connu le secteur :

- des prêts de 6,250 Md€ aux constructeurs automobiles (3 Md€ chacun pour Renault et PSA et 250 M€ pour Renault trucks) ;
- un financement complémentaire par la SFEF de 1 Md€ au profit des établissements financiers filiales de ces deux constructeurs ;
- une prime à la casse pour un montant de plus de 1 Md€ ;
- des garanties par Oséo pour plus de 900 M€ de crédits bancaires à 2 200 PME de la filière ;
- la mise en place du Fonds de modernisation des équipementiers automobiles (FMEA), abondé à hauteur de 200 M€ par le FSI aux côtés de Renault et PSA pour 200 M€ chacun.

La filière a également engagé un mouvement profond de structuration, sous l'égide de la plateforme automobile, enceinte d'échanges et de travail collaboratif entre l'ensemble des acteurs, se déployant également en région.

Ce plan automobile a rempli ses objectifs, puisqu'il a permis à la filière de résister puis de renouer avec une situation plus

Les bénéfices pour l'État du plan bancaire français

Recettes pour l'État (en M€)	2009	2010
Société de financement de l'économie française (SFEF)	1 240	-
Dexia (recettes issues des garanties)	157	180
Société de prise de participation de l'État (SPPE)	-	854
Total	1 397	1 034



satisfaisante, comme en témoigne le redressement des résultats tant financiers que commerciaux des constructeurs automobiles mais aussi des équipementiers et de leurs sous-traitants.

En particulier, les prêts octroyés par l'État aux constructeurs automobiles en 2009 ont permis de renforcer la liquidité des constructeurs, tout en leur permettant de poursuivre le développement des véhicules décarbonés. Depuis l'octroi des prêts de l'État, les conditions d'accès des constructeurs aux marchés de crédit se sont considérablement détendues, si bien que les constructeurs ont demandé à l'État de pouvoir rembourser par anticipation une partie de ces prêts dès 2010, soit avant l'échéance contractuelle de 2014. L'État a accepté de consentir à ces remboursements anticipés en négociant des conditions qui prennent en compte un juste retour pour l'État de l'amélioration de la situation financière des constructeurs.

Ainsi, les 6,250 Md€ de prêts ont été intégralement remboursés, les 10 septembre 2010, 25 février 2011 et 26 avril 2011 pour Renault et PSA et le 15 novembre 2010 pour Renault Trucks. Ces prêts auront rapporté au total 731 M€ d'intérêts à l'État, dont 17 M€ d'indemnités de remboursement anticipés.

Une vigilance nouvelle sur les politiques de ressources humaines

Les ressources humaines sont une composante essentielle de la compétitivité des entreprises et constituent un enjeu majeur pour l'État actionnaire. L'APE a désormais pour mission d'animer la politique actionnariale de l'État, non seulement sous ses aspects économiques et industriels, mais

également sociaux (article 1^{er} du décret n° 2011-130 du 31 janvier 2011 modifiant le décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale).

Dans ce cadre, l'État actionnaire se montre extrêmement vigilant quant aux enjeux sociaux et aux politiques de ressources humaines des entreprises de son périmètre. Il s'assure que les actions menées répondent aux enjeux stratégiques de l'entreprise et veille à la manière dont celle-ci s'efforce de donner une meilleure visibilité à ses collaborateurs.

L'État actionnaire veille tout particulièrement à l'évolution de l'emploi, à la gestion des compétences et aux dispositifs visant à anticiper l'évolution des métiers et des organisations. Il apporte également une grande attention aux actions menées en faveur des seniors et au développement de la formation en alternance, pour lesquelles les entreprises publiques se doivent d'être particulièrement exemplaires. Il s'assure par ailleurs que la diversité et la parité soient prises en compte. L'État actionnaire continue à suivre avec la plus grande attention les actions menées par les entreprises en matière de prévention des risques psychosociaux.

Afin de s'assurer de la manière dont les entreprises traitent ces sujets, le questionnaire de politique industrielle a été complété en 2011 par un volet « ressources humaines ». Par ailleurs, des réunions sont périodiquement organisées, à l'initiative de l'Agence des participations de l'État, avec les directions des ressources humaines des principales entreprises de son périmètre. Elles permettent des échanges approfondis et favorisent la diffusion des meilleures pratiques.

Évolutions structurelles du portefeuille de l'État actionnaire

Panoramas sectoriels

Défense

L'année 2010 a été marquée par la sortie de crise du secteur aéronautique au niveau mondial, avec toutefois une situation parfois contrastée au sein de la filière entre les donneurs d'ordre, qui ont profité de la croissance des livraisons, et les équipementiers, qui ont dû faire face notamment à la poursuite des déstockages. Au niveau national, 2010 marque également un maintien, dans un contexte budgétaire contraint, des autorisations d'engagement pour l'équipement des forces armées, qui s'élèvent à 9,1 Md€, soit un niveau supérieur à 2008 (8,7 Md€), après une année 2009 (19,3 Md€ d'autorisation d'engagement) dont les engagements s'inscrivaient en partie dans le cadre du plan de relance.

EADS bénéficie de ce contexte de sortie de crise avec une progression des prises de commandes, qui passent de 45,8 Md€ en 2009 à 83,2 Md€ en 2010, et une augmentation de son chiffre d'affaires qui passe de 42,8 Md€ en 2009 à 45,8 Md€ en 2010, avec notamment une livraison record de 510 appareils par Airbus. Pour le constructeur aéronautique, l'année est également marquée par la réussite du lancement de l'A320 NEO, version remotorisée de l'A320 pour laquelle une réduction de la consommation en carburant de l'ordre de 15 % est attendue, qui enregistre plus de 1 000 commandes depuis son lancement en décembre 2010, ainsi que par la mise en production début 2010 du nouveau long-courrier d'Airbus A350 XWB.

L'accord de principe relatif au programme d'avion de transport militaire A400M conclu le 5 mars 2010 entre EADS, l'Occar et les États participants au programme a été entériné par la signature entre les parties le 7 avril 2011 d'un avenant au contrat piloté par l'Occar. Les ministres de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et de la Défense et des Anciens Combattants ont par ailleurs annoncé le 9 mars 2011 la mise en œuvre de la part française du mécanisme de financement complémentaire du programme A400M en contrepartie d'une participation aux exportations futures (« Export Levy Facility »), en vertu

de l'accord du 5 mars 2010, à hauteur de 417 M€ s'agissant de la part française du montant total de 1,5 Md€ auxquels les États clients du contrat Occar se sont engagés. Le développement du programme A400M s'est déroulé en 2010 conformément au calendrier convenu entre les parties dans le cadre de l'accord de 5 mars 2010. Le premier appareil devrait être livré à l'armée française au premier trimestre 2013. L'A400M, qui devrait obtenir sa certification civile fin 2011, avait réalisé fin 2010 plus de 1 000 heures de vols d'essais.

Safran a connu en 2010 une année de stabilisation du chiffre d'affaires et de progression de la rentabilité, soutenue par la reprise du trafic aérien et la confirmation de commandes importantes. L'année a été marquée par la montée en puissance du programme LEAP-X, successeur du CFM56 pour la motorisation des avions court et moyen-courriers, retenu par les programmes d'appareils de nouvelle génération A320 NEO par Airbus, dont le lancement a été annoncé en décembre 2010, et C919 par le constructeur chinois Comac, qui avait sélectionné le LEAP-X en décembre 2009.

Par ailleurs, Safran a acquis SNPE Matériaux énergétiques (SME), permettant la constitution d'un leader mondial de la propulsion solide pour les applications spatiales, missilières et balistiques. La branche équipements aéronautiques se prépare aux développements du domaine du « plus électrique ». L'optronique a enregistré des succès commerciaux importants, et le développement de l'activité de sécurité se confirme, comme en témoigne la sélection du groupe par le gouvernement indien dans le programme d'identification biométrique unique de tous les citoyens indiens. Ce développement devrait être amplifié par l'acquisition, annoncée en septembre 2010, de L-1 Identity Solutions, leader américain des titres d'identité sécurisés.

Thales a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 13,1 Md€, en progression de 2 % par rapport à 2009 (12,9 Md€), dégageant une perte nette de 45 M€, en amélioration par rapport à 2009 (perte de 128 M€), essentiellement liée à des provisions pour pertes à terminaisons sur certains programmes (A400M, Meltem, billettique). Les prises de commandes baissent de 6 % en 2010 à 13,1 Md€, mais diminuent plus fortement dans le domaine de la défense et de la sécurité (6,2 Md€ en 2010 contre 8,4 Md€

en 2009), alors qu'elles progressent de 5,4 Md€ en 2009 à 6,8 Md€ en 2010 dans le domaine de l'aérospatial et du transport. Cette hausse s'explique notamment par la bonne performance des activités spatiales, avec entre autres un contrat de 1,1 Md€ avec Iridium aux États-Unis pour une constellation de 81 satellites, ainsi que celle des activités avionique et simulateurs civils.

DCNS a déployé en 2010 son programme stratégique « Championship », lancé en 2009 et dont l'objectif est de faire du groupe le champion européen du naval de défense. Fondée sur une stratégie de croissance, il s'agit pour DCNS de développer ses activités à l'international et dans des activités annexes où le groupe peut mettre en valeur ses compétences (nucléaire civil, énergies marines...). La concurrence forte sur ces marchés suppose une rationalisation des activités industrielles et une amélioration de la performance, avec notamment pour objectif de dégager des gains de productivité de l'ordre de 30 % en trois ans. Le chiffre d'affaires dégagé de 2 503 M€ en 2010 marque un point d'arrêt au ralentissement constaté sur la période 2007-2009. De plus, le montant des prises de commandes enregistrées en 2010 a atteint un niveau record de 6 921 M€. Cette activité importante se traduit, entre autres par, la mise à flot de la frégate européenne multi-missions (Fremm) Aquitaine, le lancement de la production du patrouilleur hauturier Gowind/Hermes, par l'entrée en vigueur du contrat de fournitures de quatre sous-marins pour le Brésil, et par deux nouveaux avenants au contrat de construction de six sous-marins Scorpène pour l'Inde, et plus récemment, par la signature le 17 juin 2011 d'un contrat avec la Russie en vue de la construction de quatre bâtiments de projection et de commandement (BPC) de la

classe « Mistral ». Le 1^{er} juillet 2011, la direction générale de l'Armement a affirmé la commande d'un troisième sous-marin « Barracuda » à DCNS, sur le total des six exemplaires prévus par la loi de programmation militaire.

Nexter a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires record à 1 075 M€ (contre 887 M€ en 2009) avec un haut niveau de rentabilité, tiré en partie par la livraison en 2010 de 108 matériels VBCI à l'armée de terre. Dans un contexte de compétition accrue à l'international, le groupe a lancé début 2011, un plan stratégique baptisé « Grand large » visant à accroître sa compétitivité, avec notamment un objectif de réduction de 25 % de ses coûts de revient.

Transport

■ Opérateurs de transport

La période 2010-2011 dans le secteur des transports est marquée par la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports, dite « ORTF ». Cette loi a modifié de manière significative le cadre dans lequel RFF, la SNCF et la RATP opèrent, notamment avec la mise en place de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf), et a entraîné des modifications importantes de l'organisation interne de ces entreprises. Suite à l'adoption du décret n° 2010-1023 du 1^{er} septembre relatif à son organisation et à son fonctionnement, l'Araf a émis huit avis, portant notamment sur la tarification de l'usage du réseau ferré national pour 2012 (avis n° 2011-02 du 2 février 2011) et sur les adaptations internes à la SNCF imposées par le nouveau cadre de



© SNCF



régulation (avis sur les projets de décrets relatifs au service gestionnaire du trafic et des circulations, et aux gares de voyageurs, et aux autres infrastructures de services du réseau ferroviaire). Parallèlement, les discussions se sont poursuivies au niveau communautaire sur la refonte du 1^{er} paquet ferroviaire. Une proposition a été transmise le 17 septembre 2010 au Conseil à cette fin, accompagnée d'une communication de la Commission européenne insistant sur la nécessité d'une libéralisation complète du secteur ferroviaire, afin de progresser vers un espace ferroviaire unique européen. Dans ce contexte, les entreprises du secteur inscrivent leur action dans la perspective d'une concurrence renforcée sur des marchés à la croissance dynamique, qui nécessite dans le même temps des réflexions sur l'adaptation à ce contexte de leurs modèles économiques. L'enjeu est également que ces entreprises puissent continuer à jouer un rôle pivot dans le développement de leurs filières industrielles respectives.

La RATP a poursuivi les travaux de mise en conformité de la gouvernance de l'entreprise avec les orientations de la loi ORTF, qui prévoit notamment une ouverture progressive à la concurrence des services de transports en Île-de-France, étalée entre 2024 et 2039 selon les modes de transports. Cette loi confie à la RATP le monopole de la gestion des infrastructures des réseaux existants, et prévoit que les activités de gestion d'infrastructures et d'exploitation de la RATP devront être comptablement séparées à compter du 1^{er} janvier 2012. Cette séparation comptable devra être mise en œuvre sur la base de règles transparentes et robustes au regard des règles de la concurrence, tout en permettant à l'exploitant de se développer dans des conditions financières soutenables, y compris en dehors de son marché historique.

La perspective de l'ouverture à la concurrence des services de transports en Île-de-France incite en effet la RATP à poursuivre ses efforts de développement et de conquête de nouvelles parts de marché. Une opportunité exceptionnelle se présentera dans les prochaines années en Île-de-France avec la mise en œuvre du projet de Grand Paris, pour un volume total d'investissements prévu de 35 Md€ environ et dans le cadre duquel la RATP doit se préparer à valoriser ses savoir-faire et son expérience reconnue, de l'amont (assistance à la maîtrise d'ouvrage, ingénierie) à l'aval (exploitation du futur métro automatique).

L'activité SNCF s'inscrit dans un cadre marqué par la montée en puissance des entreprises concurrentes, en particulier dans le domaine du fret ferroviaire (de 13,8 % de parts de marché en 2009 à 18,8 % en 2010) ou par la perspective d'une ouverture à la concurrence d'autres segments de marché. S'agissant du TGV, la SNCF s'est employé à redresser les marges de cette activité, qui a connu la croissance la plus dynamique au cours des 20 dernières années pour atteindre un chiffre d'affaires de 4,6 Md€ en 2010 mais a supporté des hausses importantes de péages. La captation grandissante de cette capacité contributive par les péages versés à RFF, devenu le premier poste de coûts, fait aujourd'hui du TGV l'activité la plus contributrice au financement du réseau : le TGV paie 46 % du montant des péages perçus pour 26 % des circulations. Dans son avis du 2 février 2011 relatif au document de référence du réseau pour 2012, l'Araf s'est interrogée sur les conséquences à moyen et long terme de l'augmentation du niveau des redevances acquittées par les TGV, ce qu'elle s'attachera à évaluer lors de l'examen de la tarification du réseau prévue pour 2013. S'agissant des services régionaux ferroviaires de voyageurs (TER), le sénateur Francis Grignon a remis le 18 mai 2011 le rapport commandé par le secrétaire d'État chargé des Transports, proposant de permettre aux régions d'expérimenter la mise en concurrence de groupement de lignes par une entreprise ferroviaire sélectionnée par appel d'offres. Le rapport propose la mise en place d'un « cadre social harmonisé » commun à la SNCF et aux autres entreprises ferroviaires, définissant notamment les règles communes de durée, d'organisation du travail et de formation professionnelle, comme un préalable à l'expérimentation.

De son côté, RFF continue de se mobiliser sur la mise en œuvre du plan de rénovation du réseau pour un objectif industriel décidé par l'État à hauteur de 13 Md€ sur la période 2008-2015, avec un niveau d'investissement sans précédent en 2010 de 1,7 Md€. L'objectif est de mettre un terme à la dégradation de l'état du réseau par un important effort de rattrapage. À cet effort s'ajoute la réalisation des lignes à grande vitesse du plan de relance de l'économie – Tours-Bordeaux en concession, Bretagne-Pays-de-la-Loire et contournement de Nîmes-Montpellier en contrat de partenariat, et deuxième phase de la LGV est-européenne en maîtrise d'ouvrage publique, portant l'effort total d'investissement en 2010 à 3,2 Md€.

La trajectoire financière du secteur ferroviaire reste un sujet de vigilance particulière et appelle des réformes structurelles. Cette prise de conscience, autant que l'attention portée par les pouvoirs publics au potentiel de croissance de la filière ferroviaire française, explique la richesse des études au cours de l'année écoulée. La commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la situation de l'industrie ferroviaire française de production de matériels roulants voyageur et fret a rendu public son rapport en juin 2011. Dans le cadre des États généraux de l'industrie, le gouvernement a mis en place un comité stratégique de la filière ferroviaire pour rendre un état des lieux et des propositions à l'automne 2011, qui seront précédées par la remise d'un rapport sur l'industrie ferroviaire française, et d'un rapport du Centre d'analyse stratégique sur la grande vitesse ferroviaire à l'export. Ces travaux sont le prélude à la tenue des Assises du ferroviaire à partir de septembre 2011, qui étudiera un champ très vaste de réforme pour le secteur ferroviaire, notamment s'agissant du modèle et de l'organisation de l'entretien et de la maintenance de l'infrastructure ferroviaire en France.

La nécessité d'adaptations profondes à une concurrence renforcée constitue aussi le fil rouge de l'action d'Air France-KLM face aux mutations résultant de la crise économique. Si l'année 2010 a été marquée par une importante reprise du trafic, la phase de sortie de crise a modifié structurellement les équilibres du transport aérien avec le renforcement des *low cost* sur le court et moyen-courrier et des nouvelles compagnies des pays émergents sur le long-courrier. Le groupe y a répondu en adaptant son offre commerciale sur le moyen-courrier



depuis avril 2010, et par son projet de bases régionales de province. Par une utilisation plus intensive des avions sur ces bases ainsi qu'une amélioration de productivité des équipages et du personnel en escale, Air France-KLM table sur une réduction de coûts de l'ordre de 15 %. À l'horizon 2012, ce nouveau projet permettrait ainsi, outre le rétablissement de la rentabilité des lignes existantes, d'ouvrir de nouvelles lignes à partir de ces bases et de reconquérir ainsi une part importante d'activité au départ des villes de province. Alors que la compagnie Air France emploie 90 % de ses effectifs en France, la redynamisation de l'activité de l'entreprise reste un enjeu décisif. Enfin, afin de préserver son avantage compétitif d'une flotte jeune, interoperable, et économe en carburant sur son segment de marché le plus rentable – le long-courrier –, le groupe a lancé un appel d'offres pour une commande commune à Air France et KLM de 110 appareils long-courriers.

■ Grands ports maritimes

L'année 2010 a été marquée par un début de reprise des trafics dans les grands ports maritimes (GPM) français, après une année 2009 particulièrement difficile (- 11,7 % en moyenne pour les GPM, baisse comparable à celle observée dans les autres ports européens). La reprise reste cependant plus lente que dans les autres pays, puisque les trafics des GPM ont progressé en moyenne de 0,7 % seulement, contre + 7,2 % en moyenne dans les ports européens. Seuls les GPM de La Rochelle (+ 12,2 %) et, surtout, de Rouen (+ 14,5 %), bénéficient d'une hausse de trafic particulièrement forte.

Cette performance contrastée des GPM français est liée aux conséquences de la mise en œuvre de la réforme portuaire,

qui a finalement abouti à la fin du printemps 2011 mais qui a donné lieu à des mouvements sociaux de grande ampleur à la fin de l'année 2010 et au début de 2011, pénalisant sévèrement les ports français au profit de pays voisins.

L'adoption de la loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire avait pour double objectif, d'une part de recentrer les GPM sur leurs fonctions régaliennes de gestionnaires des infrastructures et du domaine portuaire, de promotion générale du port et de ses dessertes, et d'autre part de renforcer leurs structures en les dotant des moyens d'une gestion responsable et avisée. À cette fin, la loi a prévu le transfert des activités d'outillage (dites de « manutention verticale »), aujourd'hui exercées par des personnels portuaires, aux entreprises manutentionnaires (le transfert des dockers – responsables de la « manutention horizontale » – aux entreprises manutentionnaires était intervenu dès 1992, la coexistence de deux employeurs différents pour des métiers très proches étant source d'inefficacité).

La réforme se traduit en outre par la mise en place d'une nouvelle organisation de la gouvernance des GPM, qui sont désormais placés sous l'autorité de directoires, sous le contrôle de conseils de surveillance de dix-sept membres dont cinq représentants de l'État. Enfin, la réforme s'accompagne de la mise en œuvre de programmes d'investissements destinés à permettre le développement des GPM dans les domaines stratégiques. Le financement de ces investissements est assuré par les ports – via l'emprunt et l'autofinancement – mais également par l'État, notamment dans le cadre du plan de relance de l'économie, ainsi que par des subventions des collectivités territoriales.

La mise en place des nouvelles structures de gouvernance s'est déroulée jusqu'au printemps 2009. Les premières étapes du processus de transfert ont quant à elles été mises en œuvre conformément à la loi : adoption de projets stratégiques dans chaque port au cours de l'année 2009, négociations avec les entreprises de manutention, saisine de la commission nationale d'évaluation (sur la valorisation des outillages transférés), approbation par les conseils de surveillance et signature des actes de cession des outillages au secteur privé à partir de juin 2010.

La dernière étape de la réforme, qui a porté sur le transfert des personnels proprement dit, a été la plus longue. Un accord-cadre, signé le 30 octobre 2008, prévoyait que soient négociées une convention collective commune aux dockers et aux grutiers (relevant désormais tous des entreprises manutentionnaires) ainsi qu'une convention collective relative à la prise en compte des critères de pénibilité des métiers portuaires (y compris dockers et grutiers). Ce dernier point, particulièrement complexe, notamment dans sa dimension financière, a fait l'objet de discussions entre les organisations syndicales, les GPM et les entreprises de manutention. Une convention collective nationale unique, à laquelle est annexé un accord portant sur le traitement de la question de la pénibilité des métiers portuaires, a finalement été signée le 15 avril 2011, permettant ensuite la signature, dans chacun des ports concernés, des conventions tripartites de détachement des personnels vers les entreprises de manutention.

L'impact de la réforme financière sur la situation financière des GPM devra être pris en compte dans le cadre de la discussion des contrats pluriannuels qui doivent, conformément à la loi, être signés entre l'État et chacun des GPM. Ces contrats devront décliner les projets stratégiques de chaque GPM, hiérarchiser les objectifs des programmes d'investissement en tenant compte des capacités financières de chaque port et, enfin, définir une politique de prélèvement de dividendes par l'État.



© EDF - Jean-Luc Petit

Énergie

■ Filière nucléaire : travaux du Conseil de politique nucléaire

Le Conseil de politique nucléaire s'est réuni le 27 juillet 2010 puis le 21 février 2011, avec l'ambition claire de dessiner les contours d'une meilleure organisation de la filière nucléaire française, en posant les principes garants de son développement. En particulier, le CPN a retenu les orientations suivantes, que les parties prenantes du CPN ont commencé à mettre en œuvre progressivement :

- la signature d'un accord technique et commercial entre Areva et EDF posant les bases d'une coopération accrue dans les domaines jugés essentiels : poursuite de l'optimisation de l'EPR sur la base du retour d'expérience des chantiers en cours, amélioration de la maintenance et de l'exploitation du parc nucléaire existant, gestion du cycle du combustible afin de qualifier de nouveaux produits combustibles et de renforcer la coopération industrielle sur le stockage des déchets radioactifs. De manière générale, cet accord doit concrétiser le renforcement des liens naturels et historiques de client/fournisseur entre EDF et Areva, dans le respect des compétences reconnues de chacun, la pérennité de cette relation étant primordiale pour la compétitivité de l'industrie nucléaire française. À l'issue de discussions menées sous l'égide de l'APE et de la DGEC, les deux entreprises ont pu signer cet accord le 25 juillet 2011

lors de la mise en place du comité stratégique de filière créé à l'initiative du CPN, présidé par le ministre chargé de l'Industrie et vice-présidé par le PDG d'EDF ;

- la signature d'un contrat d'approvisionnement long terme d'EDF en uranium.

Des discussions ont été engagées en vue de conclure cet accord ;

- le développement d'une gamme plus complète de réacteurs, en complément du réacteur de grande puissance EPR (1 650 MW), afin de doter la France de produits adaptés aux différents marchés du nucléaire. EDF, Areva et GDF Suez devront ainsi poursuivre l'optimisation d'ATMEA (1 000 MW) en vue de le certifier. Par ailleurs, un groupe de travail devra étudier autour du CEA des projets de réacteurs de faible puissance (100 MW à 300 MW) : outre Areva et EDF, DCNS participe également à ces réflexions ;
- la mise en place d'un partenariat global avec la Chine portant sur l'ensemble des activités nucléaires civiles, y compris la sûreté. L'administrateur général du CEA conduit des négociations visant à conclure cet accord qui pourra inclure, outre la fourniture de produits et services relatifs au parc existant ou en projet et la construction de nouveaux EPR, le développement en commun d'un réacteur de moyenne puissance (1 000 MW), appartenant à la troisième génération et associant l'ensemble des acteurs de l'industrie nucléaire française.

Le CPN a enfin rappelé qu'EDF serait le chef de file de la filière nucléaire lorsque la France est sollicitée pour ses compétences d'architecte ensemblier. Dans les autres cas, le ou les chefs de file seront désignés en fonction de la situation et des besoins du pays demandeur du concours des entreprises françaises.

■ Un soutien réaffirmé du Gouvernement aux choix énergétiques nationaux, en même temps que l'exigence confirmée du plus haut niveau de sûreté pour les installations nucléaires en France

L'accident de la centrale nucléaire de Fukushima a résulté d'un cumul d'événements naturels d'ampleur exceptionnelle, le tremblement de terre suivi du tsunami. Areva et EDF, principaux acteurs de la filière nucléaire française, ont mis au service de leurs partenaires japonais leur expertise reconnue au plan international dans la sûreté nucléaire et apporté leur concours aux autorités japonaises et à Tepco pour définir une stratégie de sortie de crise.

À plus long terme, tous les enseignements doivent être tirés de l'accident nucléaire de Fukushima. Pour autant, ainsi que l'a souligné le Président de la République, le nucléaire civil reste un élément essentiel de l'indépendance énergétique française et de la lutte contre les gaz à effet de serre. Le Gouvernement a ainsi réaffirmé le soutien de l'État en faveur d'une industrie qui permet d'assurer aux Français un prix maîtrisé de leur électricité, de limiter les émissions de dioxyde de carbone et de conforter l'indépendance énergétique française.

Ce choix s'accompagne d'une exigence absolue dans la sûreté des installations nucléaires, une exigence dont le monde entier reconnaît la rigueur. C'est dans cette perspective que le Premier ministre a demandé à l'ASN par courrier du 23 mars 2011 de réaliser une étude de la sûreté des installations nucléaires – en priorité les centrales nucléaires – au regard de l'accident de la centrale de Fukushima et de rendre ses premières conclusions pour la fin de l'année 2011. Cet audit est complémentaire des démarches de sûreté mises en œuvre par les exploitants. Par ailleurs, le Gouvernement a demandé à la Cour des comptes de réaliser un audit sur l'ensemble des coûts de la filière nucléaire, y compris ceux relatifs au démantèlement des installations et à l'assurance des sites.

Aux termes du cahier des charges défini par l'ASN et rendu public le 9 mai, les exploitants devront remettre un premier rapport à l'Autorité de sûreté au plus tard le 15 septembre 2011 ; l'ASN et son appui technique, l'IRSN, analyseront ces rapports d'ici à fin décembre 2011. Le Gouvernement veillera à ce que les travaux qui seront prescrits par l'ASN à l'issue de l'évaluation de sûreté soient réalisés dans les délais prévus.

Outre la réalisation de ces stress tests (en France, dans l'UE et dans d'autres pays), l'accident de Fukushima suscite plusieurs initiatives visant à renforcer le régime international de sûreté nucléaire, que ce soit en renforçant les conventions internationales existantes, en renforçant les standards de référence, ou en renforçant la gouvernance internationale en matière de sûreté nucléaire.



© Areva - Jean-Marie Taillat

• **L'importance des choix technologiques pour la sûreté des installations nucléaires**

L'accident de Fukushima a appelé avec force que les acteurs de l'industrie nucléaire doivent prêter une attention constante à la sûreté des installations. Dans la conception de ses réacteurs, Areva a cherché à privilégier l'exigence de sûreté sur toute autre considération, en insistant sur la nécessité de promouvoir des réacteurs de troisième génération. Produit de référence de la filière nucléaire française, comme rappelé par le CPN du 21 février 2011, l'EPR a été conçu pour résister à de graves agressions extérieures, comme la chute d'un avion ou la survenance de catastrophes naturelles de grande ampleur, et pour contenir la contamination grâce en particulier à un compartiment spécial permettant d'isoler le cœur en fusion.

• **La place de l'opérateur dans les problématiques de sûreté**

Les opérateurs occupent une place centrale dans les problématiques de sûreté, ainsi que l'ont réaffirmé tant le gouvernement que les opérateurs eux-mêmes. EDF a réaffirmé l'importance accordée par l'entreprise à la sûreté. Le modèle d'EDF intégrant exploitation et conception apparaît précisément pertinent pour permettre de disposer d'un niveau de sûreté des installations intégrant de manière continue les retours d'expérience.

• **À l'international, EDF et Areva doivent pouvoir offrir leurs compétences aux pays qui souhaitent exploiter et développer le nucléaire respectant les plus hauts niveaux de sûreté**

Si certains pays ont opté pour la suspension de leurs nouveaux programmes nucléaires, voire, dans le cas de l'Allemagne, pour la fermeture d'une partie du parc nucléaire en activité, plusieurs pays (Royaume-Uni, Afrique du Sud, Chine...) ont réaffirmé leurs souhaits de disposer de capacités nucléaires nouvelles dans les prochaines

années. Ces projets constituent une opportunité pour EDF, Areva et pour l'ensemble de la filière nucléaire française. Ces projets se feront dans les respects des standards de sûreté les plus exigeants.

■ **L'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité s'est poursuivie en France.**

La loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité) a été promulguée le 7 décembre 2010. Les principaux textes d'application ont été pris au cours du deuxième trimestre 2011. Cette loi vise à favoriser le développement de la concurrence en France via l'accès temporaire jusqu'en 2025 des autres fournisseurs à une part de la production d'énergie nucléaire d'EDF. L'électricien doit donc, depuis le 1^{er} juillet 2011, accorder aux autres fournisseurs un accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh). Son niveau a été fixé par arrêtés du 17 mai 2011 à 40 €/MWh du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011 et à 42 €/MWh à compter du 1^{er} janvier 2012. Ce prix est cohérent avec le tarif transitoire mis en place depuis 2007 à destination des industriels (TaRTAM), ce tarif étant supprimé au 1^{er} juillet 2011. Par ailleurs, il permettra à EDF de couvrir les investissements importants qu'il devra réaliser dans les prochaines années. À partir de décembre 2013, le prix de l'Arenh sera fixé par la Commission de régulation de l'énergie.

Aux termes des dispositions de la loi NOME, le tarif vert et le tarif jaune qui concernent les industriels disparaîtront en 2015, tandis que le tarif bleu pour les particuliers et les professionnels sera maintenu. Son mode de calcul prendra en compte le niveau de l'Arenh.

En parallèle de cette évolution structurelle du marché, le Gouvernement a annoncé en avril 2010 que l'État procéderait au renouvellement des concessions hydroélectriques par appels d'offres ouverts à l'ensemble des producteurs qui disposeront des garanties professionnelles et financières suffisantes.

L'État ayant retenu le principe d'un renouvellement anticipé de certaines concessions, il est prévu que dix concessions d'une puissance cumulée de 5 300 MW seront renouvelées d'ici 2015. Avec respectivement 20 300 MW, 3 500 MW et 900 MW, EDF, la CNR (groupe GDF Suez) et la Shem (groupe GDF Suez) disposent aujourd'hui de l'essentiel de la puissance hydroélectrique concédée en France (25 300 MW).

Services

■ **Régulation concurrentielle de trois segments de marché des jeux en ligne**

Le marché des jeux d'argent et de hasard a connu en 2010 la mise en place d'une régulation concurrentielle de trois segments de marché, le poker en ligne et les paris hippiques et sportifs en ligne, en application de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne.

❶ **Un objectif de renforcement des moyens de lutte contre la délinquance financière sur internet et de développement d'une politique efficace de prévention de l'addiction aux jeux**

Un marché illégal des jeux en ligne s'était développé depuis plusieurs années sur internet, fragilisant l'organisation traditionnelle du secteur des jeux d'argent et de hasard et ce d'autant plus qu'il ignorait les frontières nationales et sectorielles. Ce marché s'était développé en dehors de toute régulation, notamment sur certains segments de jeux comme les paris sportifs et le poker.

S'agissant d'une activité aussi sensible que celle des jeux, comportant à la fois des risques de délinquance spécifique tels que le blanchiment d'argent, mais également des menaces pour l'ordre social en favorisant des comportements de type addictif, il était nécessaire aux yeux du Gouvernement de prendre en compte la réalité économique existante, tout en assurant la mise en place d'un mode de régulation afin d'en limiter les dangers potentiels.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement, après avoir confié une mission d'études sur le sujet à M. Bruno Durieux, ancien ministre, inspecteur général des finances, a décidé, en 2008, de procéder à une légalisation contrôlée de certains secteurs du marché des jeux en ligne s'inscrivant dans une politique d'ensemble veillant à renforcer les moyens de lutte contre la délinquance financière sur Internet et à développer une politique efficace de prévention de l'addiction aux jeux.

Cette décision s'intégrait également à deux égards dans le contexte communautaire. D'une part, elle reflétait le dialogue constructif engagé avec la Commission européenne afin de surmonter les divergences de vues qui étaient apparues quant à la compatibilité du droit français régissant la matière au regard du traité de Rome et de prévenir tout contentieux inutile.



© Française des Jeux

D'autre part, elle tirait les conséquences de l'exclusion des jeux de hasard du champ des directives sur le commerce électronique et sur les services qui, au titre du principe de subsidiarité, nécessitait que chaque État prenne les mesures spécifiques adaptées à la protection de l'ordre public et de l'ordre social, pour autant que celles-ci s'inscrivent dans le cadre d'un plan cohérent et ne revêtent pas un caractère discriminatoire.

② Un dispositif de régulation et de contrôle reposant sur une autorité administrative indépendante et un comité consultatif nouvellement créés

Pour répondre à ces intentions, la loi du 12 mai 2010 a permis la mise en œuvre d'une politique de jeux inédite en Europe qui tend à :

- prévenir le jeu excessif ou pathologique et protéger les mineurs ;
- assurer l'intégrité, la fiabilité et la transparence des opérations de jeu ;
- prévenir les activités frauduleuses ou criminelles ainsi que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- veiller au développement équilibré et équitable des différents types de jeux afin d'éviter toute déstabilisation économique des filières concernées.

Le dispositif institué autorise trois types de jeux en ligne : les paris hippiques mutuels ; les paris sportifs mutuels ou à cote et les « jeux de cercle » valorisant le hasard et le savoir-faire du joueur, notamment le poker. La loi exclut les autres formes de jeux en ligne comme les machines à sous simulées.

La loi du 12 mai 2010 a créé une instance administrative indépendante, élément central du dispositif : l'Autorité de régulation

des jeux en ligne (Arjel). Cette instance délivre ou non à la demande des opérateurs de jeux un agrément d'une durée de cinq ans renouvelable qui légalise l'offre de jeux en ligne. L'agrément repose sur le respect d'un cahier des charges dont la loi fixe les principes.

Ce cahier des charges donne aux pouvoirs publics un contrôle sur l'activité des sites de jeux en soulignant la nécessaire protection des mineurs, la lutte contre l'addiction et la dépendance au jeu, le respect de l'éthique sportive et la lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent.

Le collège de l'autorité de régulation compte sept membres : trois membres, dont le président, sont nommés par décret ; deux par le président de l'Assemblée nationale et deux par celui du Sénat.

Les opérateurs disposant d'un agrément sont soumis à une fiscalité correspondant à 7,5 % des mises des joueurs pour les paris sportifs, à 6,4 % des mises pour les paris hippiques et à 2 % des mises pour le poker. Une partie de ces recettes est affectée au financement de mesures d'intérêt général, notamment de la santé (lutte contre la dépendance aux jeux) et de la préservation du patrimoine. À cette fiscalité s'ajoutent des contributions au financement du sport amateur et de la filière hippique respectivement pour les paris sportifs et les paris hippiques à hauteur de 1,5 % et 8 % des mises.

La loi prévoit également des mesures contre les sites dépourvus d'un agrément. L'organisation illégale de jeux sur internet est punie de trois ans d'emprisonnement et de 90 000 euros d'amende. La connexion à ces sites et les transactions financières entre les opérateurs illégaux et les joueurs peuvent être bloquées. La publicité pour un site non agréé est également sanctionnée.

Au-delà de l'Arjel, compétente pour les seuls jeux en ligne, la loi prévoit également la création d'un Comité consultatif des jeux constitué de dix-neuf membres, présidé par un parlementaire, ayant compétence sur l'ensemble des jeux d'argent et de hasard. Il est chargé de centraliser les informations en provenance des autorités de contrôle et des opérateurs de jeux, d'assurer la cohérence de la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard au regard des objectifs généraux prévus par la réforme de 2010, et d'émettre des avis sur l'ensemble des questions relatives à

ce secteur et sur l'information du public concernant les dangers du jeu excessif. Il comprend un observatoire des jeux et de deux commissions consultatives chargées de mettre en œuvre, respectivement, la politique d'encadrement des jeux de cercle et de casino et celle des jeux et paris sous droits exclusifs.

Enfin, la loi prévoit qu'un « rapport d'évaluation sur les conditions et les effets de la loi » doit être adressé par le Gouvernement au Parlement dans un délai de dix-huit mois à compter de la date de son entrée en vigueur. Ce rapport pourra « proposer, le cas échéant, les adaptations nécessaires de la présente loi ».

③ Un an après, l'ouverture donne satisfaction en termes d'attraction des joueurs au détriment de l'offre illégale

En 2010, l'Arjel a délivré 48 agréments à 35 opérateurs, parmi lesquels 29 ont débuté leur activité en 2010. Au premier trimestre 2011, le nombre de comptes joueurs actifs depuis l'ouverture du marché s'établissait à 2,6 millions et le nombre de comptes joueurs ouverts sur les sites en .fr, c'est-à-dire les sites légaux, s'élevait à 3,5 millions. Depuis l'ouverture du marché en juin 2010, le montant cumulé des mises s'élevait, à fin mars 2011, à 595 M€ pour les paris sportifs, 693 M€ pour les paris hippiques, 5 526 M€ pour le poker en *cash-game* et 683 M€ pour le poker en tournois. L'Arjel constatait par ailleurs que, pour les activités de paris sportifs et de poker, 1 % des joueurs généraient 51 % du total des mises et 10 % des joueurs généraient 76 % du total des mises.

Dans le cadre de l'article 61 de la loi du 12 mai 2010, l'Arjel a activement lutté contre l'offre illégale de jeux d'argent en ligne. Fin mai 2011, elle avait ainsi placé sous surveillance régulière plus de 1 000 sites non agréés. L'autorité avait également procédé au géo-blocage des joueurs français pour environ 300 sites non agréés et mis en demeure de cesser leur activité en France près de 550 sites non agréés, après géo-blocage des joueurs français, et préalablement à une saisine du juge. Neuf sites avaient fait l'objet d'une saisine du président du tribunal de grande instance de Paris, deux l'objet d'une décision de blocage de l'accès aux sites par les fournisseurs d'accès à internet et sept avaient déféré en cours de procédures. Plus de 150 sites non agréés faisaient également l'objet de procédures récentes de mise en

demeure à leur rencontre, encore pendantes. Enfin, près de 40 signalements au parquet avaient été effectués après examen par la commission des sanctions de l'Arjel, sur le fondement de l'article 44 de la loi du 12 mai 2010, les procédures pénales ne relevant pas des compétences de l'Arjel.

Enfin, plus d'un an après l'ouverture à la concurrence, il apparaît que le modèle de régulation français remporte une large adhésion. Le 24 novembre 2010, la Commission européenne a notamment annoncé qu'elle mettait fin à la procédure d'infraction ouverte en 2006 à l'encontre de la France à propos des services autorisés de jeux de hasard en ligne et s'est félicitée de l'ouverture du marché des jeux en ligne en France. Par ailleurs, plusieurs pays européens affirment envisager une ouverture à la concurrence et prendre exemple sur le modèle français.

Évolutions structurelles des entreprises

Le développement du groupe RATP hors de son marché historique

La Caisse des dépôts et consignations est entrée au mois de juillet 2009 en négociation privilégiée avec le groupe Veolia Environnement en vue d'un rapprochement entre Transdev et Veolia Transport, ce qui a abouti à la création, le 3 mars 2011, du nouveau groupe Veolia Transdev. La RATP, qui était actionnaire de Transdev à hauteur de 25,6 %, a opté pour une sortie du capital de Transdev en échange d'actifs.

A cette occasion, le groupe RATP a donc intégré, via sa filiale RATP Développement, seize nouvelles filiales issues de Transdev et de Veolia Transport, qui lui permettent de s'implanter en Grande-Bretagne – avec 180 M€ de chiffre d'affaires, comprenant notamment l'exploitation de 57 lignes de bus à Londres – et en Suisse, de renforcer significativement sa présence en Italie – où le groupe RATP devient le premier opérateur urbain étranger – et de développer son implantation régionale en France en héritant de l'exploitation de quatre réseaux urbains (Bourges, Moulins, Vienne et Vierzon) ainsi que d'un ensemble d'activités interurbaines correspondant à trois ensembles géographiques cohérents (Centre/Auvergne, Champagne et Rhône-Alpes). Suite à cette opération, qui porte les effectifs consolidés de la filiale RATP Développement de 3 500 à 7 800 personnes environ, le chiffre d'affaires

consolidé de RATP Développement, qui avait atteint 268 M€ en 2010, devrait être porté à 615 M€ environ en 2011. Cette opération contribue à une augmentation significative de la part des filiales dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe RATP, qui devrait dépasser pour la première fois le seuil de 10 % en 2011.

Ce renforcement du groupe RATP s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large de développement des activités du groupe en dehors de son marché historique, qui constitue à la fois un moyen pour la RATP de compenser les pertes de chiffre d'affaires éventuelles dont elle aurait souffert dans le cadre de l'ouverture progressive à la concurrence des services de transports en Île-de-France et un aiguillon de transformation important de l'entreprise au contact de concurrents privés.

Les présidents de la SNCF et de la RATP ont signé, le 28 octobre 2010, sous l'égide de l'Agence des participations de l'État, un protocole de négociations portant sur la refondation de la gouvernance de leur filiale d'ingénierie commune, Systra. Conformément au nouveau pacte d'actionnaires signé le 30 juin 2011, la SNCF et la RATP apporteront à Systra leurs filiales d'ingénierie respectives, Inexia et Xelis, l'apport étant réalisé en deux étapes, dont la première (49 %) est intervenue le 30 juin 2011 et la seconde (51 %) devra intervenir avant le 31 décembre 2012. Sur la base de ce nouveau périmètre (i.e. après rapprochement avec Inexia et Xelis), le chiffre d'affaires consolidé du « nouveau » Systra a atteint environ 400 M€ en 2010.

Cette opération fera de Systra, qui dispose dès le 30 juin 2011 du contrôle effectif d'Inexia et Xelis, le véhicule privilégié d'exportation des savoir-faire français en matière d'ingénierie des transports, et permettra de renforcer le positionnement de la « Maison France » dans le secteur en pleine expansion du transport collectif de voyageurs. Systra pourra en effet s'appuyer sur l'expertise

La FDJ a pris rang parmi les principaux opérateurs de paris sportifs en ligne et développe en partenariat avec le groupe Lucien Barrière une offre intégrée et flexible de poker sur internet

■ Une offre de paris sportifs modernisée et enrichie

En 2010, un enjeu important résidait dans la mise à niveau de l'offre sport de la Française des Jeux afin de proposer, dès l'ouverture du marché, une offre performante, tant dans le réseau physique (partie en monopole) que sur internet (secteur ouvert à la concurrence).

La Française des Jeux avait déjà entamé l'adaptation de l'offre sport en ligne fin 2009, avec le lancement de ParionsWeb. Cette offre bénéficie d'un site internet dédié, ParionsWeb.fr.

propre d'Inexia et du groupe SNCF, notamment en matière de train à grande vitesse, ainsi que sur celle de Xelis et du groupe RATP, notamment en matière de métro automatique de nouvelle génération.

Le nouveau pacte d'actionnaires prévoit que la SNCF et la RATP resteront à parité au capital de Systra, chacune des deux entreprises se voyant reconnaître un rôle de chef de file pour les activités qui relèvent de la spécialité la plus reconnue de chacun – lignes à grande et très grande vitesse pour SNCF et métro pour la RATP. Un actionariat salarié sera développé jusqu'à hauteur de 5 %, marquant la volonté de reconnaître la contribution des équipes au développement de Systra.

Systra sera constituée sous forme de société à directoire et conseil de surveillance, ce dernier étant constitué de treize membres, dont trois désignés par chacun des deux actionnaires industriels (SNCF et RATP), deux représentants des actionnaires financiers, deux administrateurs indépendants et trois représentants des salariés, assorti d'un système de majorité qualifiée (8/13^e) pour les décisions les plus importantes.



© RATP - Éric Toulzé



Par ailleurs, l'offre de paris sportifs en ligne, en concurrence, a été étoffée afin de satisfaire la demande des joueurs. Le nombre de sports couverts est ainsi passé de 6 en 2009 à 12 en 2010, permettant de proposer 5 000 paris par semaine fin 2010 contre 150 maximum en 2009. La Française des Jeux propose désormais 20 formules de paris.

Enfin, en accord avec les nouveaux textes en vigueur, la Française des Jeux a été autorisée à porter le taux de retour aux joueurs maximal de 75 % à 85 % en moyenne (décret n° 2010-605 du 4 juin 2010) et à proposer du « live betting » (paris en direct) sur internet.

Ces éléments ont contribué à la croissance de la notoriété de la marque de paris sportifs en ligne de la Française des Jeux, ParionsWeb, qui est passée de 4 % à 33 % entre janvier et octobre 2010. Ils ont également contribué à la forte croissance des ventes de paris sportifs sur internet, qui s'élèvent à 91 M€, à comparer à 43 M€ en 2009, en progression de 112 %.

Les développements technologiques sous-jacents aux évolutions de l'offre ont été réalisés en collaboration avec la société Laverock von Schoultz (LVS), qui a développé pour la Française des Jeux une nouvelle plateforme de « live betting ». LVS est une SSII, basée à Londres, créée il y a quinze ans, et spécialisée dans la création et la distribution de logiciels pour les jeux et paris en ligne. Ses logiciels peuvent être utilisés sur plusieurs canaux de distribution, en particulier internet et le réseau physique de détaillants. Le 22 mars 2010, la Française des Jeux a acquis LVS pour un montant fixe de 2,7 M€ et des paiements additionnels. Le groupe la Française des Jeux se voit ainsi renforcé par une filiale informatique

spécialisée dans les paris, aux côtés de sa filiale Lotsys spécialisée dans les jeux de loterie et de sa filiale commune avec le groupe Lucien Barrière, LB Poker, qui maîtrise et exploite la plateforme de poker. Il conforte ainsi sa maîtrise technologique au service de la qualité et de la sécurité du jeu et confirme son positionnement d'opérateur intégré dans le domaine des paris sportifs. Cette acquisition permet, dans le réseau comme sur internet, d'assurer une meilleure réactivité de l'offre au regard des attentes des joueurs et de leur offrir le meilleur niveau de sécurité.

■ Le lancement d'une offre de poker

La Française des Jeux a par ailleurs souhaité exploiter l'opportunité représentée par l'ouverture à la concurrence du poker en ligne pour diversifier son portefeuille de jeux et devenir un acteur du poker. Pour ce faire, elle s'est associée avec le groupe Lucien Barrière, professionnel reconnu et leader du marché des casinos en France, qui partage des valeurs communes et la même vision d'un jeu respectueux des lois et des joueurs.

Ces deux opérateurs ont déposé, dès janvier 2010, une demande d'autorisation auprès des autorités de la concurrence de la Commission européenne, relative à la constitution d'une société commune. La Commission a donné son accord le 25 mai 2010, permettant aux deux partenaires de créer la société LB Poker, dont l'ambition est d'être un acteur grand public, reconnu pour sa fiabilité, la qualité de sa relation clients et sa capacité d'innovation. Elle dispose pour cela de trois atouts principaux : la notoriété, l'image et la légitimité de la Française des Jeux et du groupe Lucien Barrière ; les synergies existantes entre le poker en ligne et les casinos physiques et la complémentarité des métiers et expertises de ses fondateurs.

Cette coentreprise a obtenu l'agrément de l'Arjel le 26 juillet, postérieurement à l'ouverture du secteur des jeux de cercle en ligne, effective depuis le 30 juin 2010. Le site BarrierePoker.fr a ainsi été lancé mi-septembre. Destiné à tous les profils de joueurs, ce site propose une offre innovante et évolutive grâce à une technologie propriétaire, choix stratégique guidé par la préoccupation de LB Poker de maîtriser sa technologie, de développer de nouvelles offres adaptées au marché, de garantir une sécurité optimale et de répondre aux attentes de ses joueurs sur la durée.

DCNS

DCNS a mis fin en novembre 2010 à l'alliance conclue au début des années 1990 avec l'entreprise Navantia dans le domaine des sous-marins conventionnels. Les sous-marins Scorpène seront désormais commercialisés et réalisés par DCNS, les sous-marins S80 par Navantia.

DCNS et OpenHydro, société irlandaise spécialisée dans les énergies renouvelables, ont signé le 3 février 2011 un accord stratégique pour associer leur savoir-faire sur le marché de la production d'énergie à partir des courants marins, parallèlement à l'entrée de DCNS au capital d'OpenHydro à hauteur de 8 %.

DCNS et STX France ont conclu le 3 février 2011 un protocole d'accord pour la conception et la réalisation de structures métalliques et de fondations pour les énergies marines renouvelables.

En 2011, le LFB poursuit ses augmentations de capacité dans les médicaments dérivés du plasma humain

2010 a été une année cruciale pour l'augmentation de la capacité de fractionnement du LFB grâce à la mise en production d'une nouvelle unité dédiée à la production de l'immunoglobuline humaine de nouvelle génération du LFB, à Lille, dont la commercialisation a été initiée en septembre 2010.

Plus largement, à l'issue d'un ambitieux programme d'investissement, le LFB aura doublé sa capacité de purification en médicaments dérivés du plasma humain. Ces investissements étaient rendus nécessaires par la croissance soutenue du LFB, selon un rythme supérieur à la moyenne du secteur pharmaceutique sur le marché français depuis plusieurs années. Cette croissance découle d'une demande particulièrement forte pour certains médicaments et à l'exportation.

• *In fine*, 60 M€ ont été investis depuis 2006 sur les deux sites de fractionnement français du groupe afin d'optimiser son outil de production :

- aux Ulis, où sont réalisés l'enregistrement du plasma, le fractionnement et la production des produits intermédiaires, les investissements portent sur le doublement de capacité de la chambre froide de stockage du plasma à fractionner, l'installation de nouveaux outils permettant le triplement des capacités de fractionne-



ment du plasma, l'optimisation d'unités de production existantes. Ils permettront au LFB de fractionner 1,4 million de litres de plasma par an dès 2011 ;

- à Lille, où est effectué l'essentiel des opérations de purification des protéines et des étapes de sécurisation biologique jusqu'à la mise en forme pharmaceutique des médicaments, les installations ont été optimisées pour produire deux fois plus de protéines thérapeutiques dès 2011. Environ 25 M€ ont été consacrés à la construction d'une nouvelle unité de production dédiée à la nouvelle immunoglobuline du LFB.

- Acquisition d'un groupe autrichien de sociétés de collecte de plasma : le 31 août 2010, la filiale autrichienne du groupe LFB, Europlasma GmbH, a acquis un groupe de sociétés de collecte de plasma en Autriche et en République Tchèque. L'acquisition de cet ensemble vise notamment à sécuriser une source de plasma complémentaire au plasma collecté en France pour soutenir l'activité internationale du groupe LFB. Le plasma collecté par le groupe Europlasma répond à toutes les normes européennes de qualité et de sécurité.

- Nouvelles capacités de bioproduction et accord de partenariat dans le domaine de la bioproduction de médicaments issus du génie génétique sur le site d'Alès (Gard) :

- le LFB a achevé en novembre 2010 une première phase d'investissement à Alès dans sa filiale de bio-production par culture cellulaire, MAbgène, pour l'agrandissement de locaux de fabrication de lots cliniques et de lots commerciaux de biomolécules ;
- le site est désormais équipé de deux lignes de bioréacteurs de 300 litres et 1 000 litres et bénéficie de l'introduction de la technologie de bioréacteurs à usage unique qui augmentera significativement son efficacité industrielle.

Ces nouvelles capacités permettront au LFB de répondre à ses besoins en lots cliniques et aux futures commandes de lots commerciaux ;

- pour compléter cette offre, le groupe a par ailleurs conclu un accord de partenariat dans le domaine de la bioproduction en France avec l'entreprise Sanofi Chimie et créé un groupement d'intérêt économique (GIE). Cette collaboration a pour objet de faciliter et de développer l'utilisation mutuelle et préférentielle des moyens réciproques des partenaires en matière de production par culture cellulaire, de purification des produits biologiques et de mise en forme pharmaceutique. Fondé sur les capacités complémentaires de l'usine MAbgène d'Alès et de celle de Sanofi Chimie à Vitry-sur-Seine, cet accord a permis la mise en place d'une offre commerciale commune de bioproduction à destination des tiers, baptisée MAbLaunch™.

Opérations sur le capital des entreprises

Augmentation de capital d'Areva

Conformément aux orientations données par le Conseil de politique nucléaire du 27 juillet 2010, l'État a souhaité donner au groupe Areva les moyens de financer un programme d'investissements ambitieux afin de lui permettre de conforter sa position de leader dans l'industrie nucléaire en poursuivant le développement de son activité minière et en assurant le renouvellement de ses capacités industrielles, notamment en France dans la conversion (Comurhex II) et l'enrichissement (Georges Besse II). Cette augmentation de capital de 900 M€ – soit 7,2 % du capital d'Areva à l'issue de l'opération – s'inscrit dans le cadre du plan de financement élaboré par le conseil de surveillance et annoncé en juin 2009, fondé,

en plus de l'ouverture du capital, sur la cession d'actifs non cœur de métier comme la filiale Areva T&D ou la participation dans STMicroelectronics, l'amélioration de la capacité d'autofinancement via la mise en œuvre d'un plan d'économies, et une offre réservée aux salariés.

Exécutée le 28 décembre 2010, l'augmentation de capital a été souscrite par Kuwait Investment Authority (Kia) pour 600 M€ (soit une part de 4,8 % dans Areva sur la base d'une valeur des capitaux propres avant augmentation de capital de 11,5 Md€, soit 32,50 € par action) et par l'État pour 300 M€ (soit une part additionnelle de 2,4 % dans Areva).

L'entrée de Kia a permis le renforcement immédiat du bilan d'Areva et doit contribuer au financement des investissements du groupe. Elle est encadrée par un pacte d'actionnaires, conclu entre l'État, le Commissariat à l'énergie atomique et Kia, au titre duquel Kia s'est engagé à ne pas céder les titres Areva pendant une durée de dix-huit mois, sauf en cas de changement de contrôle d'Areva. À l'issue de cette période de dix-huit mois, l'État disposera d'un droit de préemption en cas de cession par Kia de tout ou partie de sa participation. De son côté, l'État s'est engagé à ne pas céder ou émettre des titres à un prix inférieur au prix de souscription de Kia ainsi qu'à faire admettre les actions ordinaires d'Areva aux négociations sur Nyse/Euronext avant le 30 juin 2011, faute de quoi Kia aurait pu choisir, avant le 30 septembre 2011, de revendre à l'État sa participation. La cotation des actions ordinaires étant intervenue dans l'intervalle (le 30 mai – cf. *infra*), les conditions de l'exercice du *put* par Kia ne sont pas remplies et cette option est désactivée.

Conjointement à cette augmentation de capital réservée à des investisseurs stratégiques, Areva a dû réaliser une augmentation de capital réservée aux porteurs de CI¹ en actions de préférence sans droit de vote (« ADPCI »), titres analogues au certificat d'investissement puisqu'ils donnent accès au capital sans droit au contrôle. L'opération, souscrite à plus de 91 % par les porteurs de CI, a permis à Areva de lever 35 millions d'euros supplémentaires environ. Les titres ont été émis le 27 janvier 2011.

Ces deux opérations d'augmentation de capital successives auront porté sur un montant total de 935 M€ environ.

¹ - En application de l'article L 228-34 du Code de commerce.

Cotation de l'action ordinaire d'Areva

■ Raisons et principes de l'opération

Depuis le 27 janvier 2011, le capital d'Areva était composé de trois types de titres : des actions ordinaires non cotées (96 % du capital), des certificats d'investissement (« CI ») cotés (3,73 % du capital)² et des actions de préférence sans droit de vote³ (« ADPCI ») cotées (0,37 % du capital). Ainsi, 4 % du capital d'Areva était déjà coté, pour l'essentiel sous la forme de certificats d'investissement, instrument désuet et mis en extinction. Afin de simplifier et de moderniser la structure de son capital, Areva a souhaité remplacer les CI et les ADPCI cotés par des actions ordinaires, ce qu'il était possible de faire sous réserve que les actions reçues en échange soient cotées, pour garantir aux anciens porteurs de CI et d'ADPCI une liquidité équivalente avant et après l'opération. Areva a donc demandé à Nyse Euronext l'admission à la cote de ses actions ordinaires.

■ Engagement donné à KIA

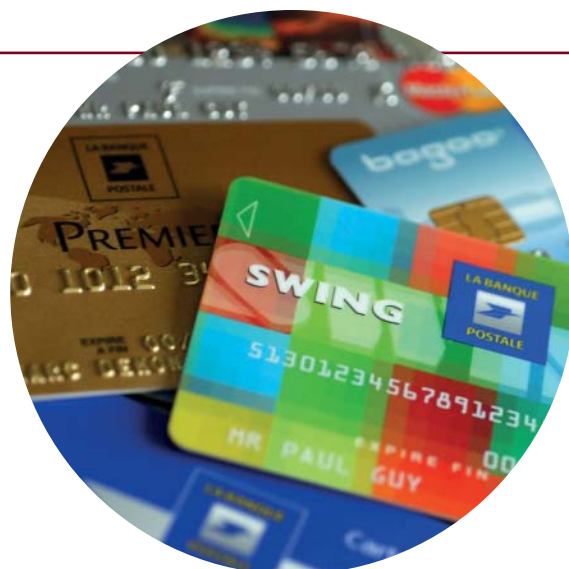
Cette simplification étant nécessaire pour donner à Areva une meilleure lisibilité sur les marchés et possible sans élargissement du flottant, l'État a pu s'engager vis-à-vis du fonds KIA à procéder à la cotation de l'action ordinaire d'Areva avant le 30 juin 2011, au moment de l'augmentation de capital mise en œuvre en décembre 2010 (cf. *supra*). A défaut d'une cotation à cette date, KIA aurait pu vendre à l'État sa participation dans Areva, quelques mois seulement après être entré au capital.

■ Réalisation technique de l'opération

Techniquement, l'opération de conversion des CI et des ADPCI en actions ordinaires a comporté deux volets interdépendants, l'un boursier, l'autre statutaire :

- d'une part, le CEA a lancé une offre publique d'échange (« OPE ») visant les CI cotés d'Areva, avec une parité d'une action ordinaire pour un CI, à l'issue de laquelle les CI encore en circulation (non convertis) représentaient 0,99 % environ du capital d'Areva. Détenteur des certificats de droit de vote (« CDV »), le CEA a procédé entre ses mains à la réconciliation des CI apportés avec les CDV qu'il détenait pour former autant d'actions ordinaires. Les CI non apportés à l'offre représentant moins de 1 % du capital d'Areva à l'issue de l'OPE, Areva a pu procéder au retrait des CI restants, en application de l'article L. 228-31 du Code de commerce ;
- d'autre part, concomitamment à l'OPE, Areva a proposé aux porteurs d'ADPCI la conversion volontaire de leurs titres en actions ordinaires, conformément à l'article 14 des statuts d'Areva. L'exercice du droit de retrait des CI a déclenché la conversion automatique des ADPCI en actions ordinaires en application d'une clause des statuts d'Areva prévue à cet effet.

Après ces deux opérations, le capital d'Areva n'a plus été composé que d'actions ordinaires, et l'admission à la cote a été demandée à Nyse Euronext. La cotation de l'action ordinaire d'Areva est intervenue le 30 mai 2011. Le flottant d'Areva est actuellement de l'ordre de 4 %.



© La Poste

Augmentation du capital de La Poste

Conformément aux indications du Président de la République, l'État et la Caisse des dépôts participent à l'augmentation du capital de La Poste à hauteur respectivement de 1,2 Md€ et 1,5 Md€.

La phase de préparation de l'augmentation de capital s'est terminée avec la signature en février 2011, après l'approbation du conseil d'administration de l'entreprise, d'un contrat de souscription par l'État, la Caisse des dépôts et La Poste. Ce contrat de souscription matérialise l'engagement irrévocable de 2,7 Md€ et fixe le calendrier de versement des fonds.

L'assemblée générale extraordinaire de La Poste a procédé le 6 avril 2011 à une augmentation de capital de l'entreprise, qui a été souscrite en totalité par l'État et la Caisse des dépôts. La Poste a ainsi reçu, le 6 avril 2011, 1 050 M€, les autres versements étant à réaliser en 2012 à hauteur de 1 050 M€ et en 2013 à hauteur de 600 M€.

L'assemblée générale mixte du 7 avril 2011 a ensuite procédé à la nomination du nouveau collège des administrateurs. Conformément aux dispositions de la loi postale, suite à l'entrée de la Caisse des dépôts au capital du groupe, le conseil d'administration de La Poste est désormais composé de sept représentants des salariés, d'un représentant des communes et de leurs groupements et d'un représentant des usagers, tous deux nommés par décret, et de douze administrateurs nommés par l'assemblée générale, parmi lesquels l'administrateur ayant vocation à être président de La Poste, huit représentants de l'État et trois administrateurs proposés par la Caisse des dépôts. Le conseil d'administration s'est réuni dans sa nouvelle composition dès le 7 avril 2011, après la tenue de l'assemblée générale.



© Areva

2 - Le certificat d'investissement est un titre issu du démembrement d'une action entre un certificat d'investissement représentant le droit sur le capital et un droit de vote représentant le droit au contrôle.

3 - Le certificat d'investissement est un titre issu du démembrement d'une action entre un certificat d'investissement représentant le droit sur le capital et un droit de vote représentant le droit au contrôle.

Cette augmentation de capital s'intègre dans un contexte réglementaire renoué.

En effet, la loi n° 2010-123 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales, après son examen par le Parlement à l'automne 2009, a été publiée le 9 février 2010. Elle dispose que La Poste est une société anonyme dont le capital, qui doit rester détenu majoritairement par l'État, peut être ouvert à d'autres personnes morales de droit public. La loi prévoit également qu'une part du capital pourra être détenue minoritairement par les personnels de La Poste au titre de l'actionnariat salarié.

La loi consacre les quatre missions de service public qui demeurent inchangées et, pour deux d'entre elles (aménagement du territoire et service universel postal), en sécurise le financement. La loi transpose également en droit français la directive européenne ouvrant le marché des envois de correspondance à la concurrence dans sa totalité et a mis fin depuis le 1^{er} janvier 2011 au monopole de La Poste sur le « secteur réservé » des envois de correspondance de moins de 50 grammes.

BPCE – Remboursement à l'État

En novembre 2009, BPCE a remboursé l'équivalent en valeur d'émission de 750 M€ de titres super subordonnés (TSS) émis en décembre 2008 par les Banques populaires et souscrits par la Société de prise de participation de l'État (SPPE, filiale à 100 % de l'État). Le 10 mars 2010, BPCE a lancé une émission de TSS de 1 Md€ au taux de 9 %, qui lui a permis de rembourser le 23 mars un montant équivalent de TSS (en valeur d'émission) souscrits par la SPPE auprès des Caisses d'Épargne en juin 2009. Le 6 août 2010, puis le 10 décembre 2010 BPCE a procédé à deux remboursements, représentant 600 M€ et 700 M€, en valeur d'émission qui ont ramené le solde des TSS souscrits par la SPPE à 1,0 Md€ fin 2010.

Concernant les actions de préférence, BPCE a procédé le 6 août 2010 à un premier rachat partiel pour 1,2 M€ en valeur d'émission. Conformément à la clause de rachat prévue par les statuts, l'État a perçu, pour la période du 1^{er} janvier au 6 août 2010, un coupon de 8,63 % sur la valeur d'émission de ces actions. Un nouveau rachat est intervenu le 15 octobre 2010 pour 600 M€, portant le solde des actions de préférence à fin 2010 à 1,2 Md€.

En 2011, BPCE a racheté, le 11 mars, 1,2 Md€ d'actions de préférence et a procédé, le 23 mars, au rachat de 1,0 Md€ de TSS. À l'issue de ces deux opérations, BPCE a intégralement remboursé l'État.

Ce remboursement, permis par l'amélioration substantielle de la solvabilité du groupe est intervenu en avance par rapport à l'échéance de fin 2012 fixée par le plan stratégique, et marque une nouvelle étape pour le groupe BPCE.

Transfert au secteur privé du capital d'Adit

Le 2 juin 2010, l'État a lancé un appel d'offres pour l'acquisition d'une fraction majoritaire du capital de l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (Adit) piloté par l'APE. L'Adit est spécialisée dans les activités de conseil en matière d'intelligence économique. Majoritairement tournée vers les entreprises, l'Adit a également développé ses missions portant sur le développement économique des territoires, au profit des collectivités territoriales. Depuis sa création en 1992 en tant qu'établissement public, l'Adit a contribué significativement au développement des activités de veille technologique et stratégique dans le tissu économique français. Elle avait, depuis sa transformation en société anonyme en 2003, vocation à être privatisée.

Le processus de transfert au secteur privé du capital de l'Adit a été engagé afin de permettre une accélération du développement de la société en France et à l'international, et favoriser son adaptation aux évolutions du marché de l'intelligence économique.

Au terme d'une procédure ouverte et transparente, comportant plusieurs tours de sélection, l'État a retenu le 23 décembre 2010 l'offre du fonds d'investissement Butler Capital Partners (BCP), qui est apparue la mieux disante. Les modalités de transfert au secteur privé de la majorité du capital de l'Adit ont été fixées par arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 3 février 2011, sur avis conforme de la Commission des participations et des transferts (CPT). BCP a ainsi acquis, le 10 février 2011, 66 % du capital de l'Adit en s'engageant dans un partenariat avec l'État en vue d'accompagner l'entreprise sur plusieurs années.

Cession de la Société SNPE Matériaux énergétiques

L'année 2011 a été marquée par la réalisation, le 5 avril 2011, de l'acquisition par Safran des actifs de propulsion solide de SNPE, constitués de la société SNPE Matériaux énergétiques et de ses filiales, et d'une participation de 40 % au capital de la société Regulus, pour un montant total de 348 M€. Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a fixé les modalités de cette opération par arrêté du 31 mars 2011, sur avis conforme de la Commission des participations et des transferts (CPT). SNPE Matériaux énergétiques (« SME ») est le leader européen dans le domaine des matériaux énergétiques de propulsion et Safran, à travers sa filiale Snecma Propulsion solide (« SPS »), est le premier groupe européen dans le domaine de la motorisation pour la technologie de propulsion solide. Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs et des priorités fixées par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, permet de constituer, au sein de Safran, un acteur de référence au niveau mondial dans le domaine de la propulsion solide. Ce rapprochement permet de mettre en place un modèle industriel simplifié et intégré, contribuant à la compétitivité de la filière française de la propulsion solide. Il contribue ainsi au maintien à coût maîtrisé des compétences et des savoir-faire technologiques dans le domaine de la propulsion solide, essentiel pour la force de dissuasion et le maintien de l'accès autonome à l'espace. En amont de cette acquisition, le décret n° 2011-268 du 14 mars 2011 a instauré une action spécifique au capital de SME, qui reste détenue par l'État postérieurement à l'acquisition par Safran de la société.

Cession des Thermes nationaux d'Aix-les-Bains

Par un avis publié au Journal officiel en date du 6 octobre 2010, l'État a décidé de procéder à la cession de gré à gré du capital des Thermes nationaux d'Aix-les-Bains (TNAB). À l'issue de l'appel d'offres, la société Compagnie européenne des bains (groupe Valvital), troisième groupe thermal français, qui exploite plus de dix établissements thermaux en France, a présenté la meilleure offre.



Conformément au Code du travail, les TNAB ont informé et consulté les instances représentatives du personnel le lundi 14 février 2011. Le contrat de cession a été signé le mardi 15 février 2011. Puis, le ministre de l'Économie a signé le 25 février l'arrêté fixant les modalités du transfert au secteur privé des Thermes nationaux d'Aix-les-Bains sur avis conforme de la Commission des participations et des transferts. Les 200 000 actions de la société ont été vendues pour un montant de 3 000 000 €. La cession effective de l'intégralité du capital est intervenue le 3 mars.

La décision de transférer au secteur privé le capital des TNAB s'inscrit dans la continuité du changement de statut de cette entreprise d'établissement public à caractère industriel et commercial en société anonyme intervenu le 1^{er} janvier 2010. Elle visait à permettre une accélération du développement de la société et à favoriser son adaptation aux évolutions du marché du thermalisme en France.

La procédure ouverte et transparente retenue a permis de disposer d'offres fermes et définitives de grande qualité. L'État a retenu l'offre déposée par la Compagnie européenne des bains qui est apparue la mieux-disante au regard de l'analyse d'ensemble conduite par l'APE.

Cadre juridique applicable aux opérations de cessions

Les cessions de participations financières sont strictement encadrées

Aux termes de l'article 34 de la Constitution, « la loi fixe les règles concernant... les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé ». En application de cette disposition, trois lois fixent le cadre juridique général : la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986, la loi n° 86-912 du 6 août 1986 et la loi n° 93-923 du 19 juillet 1993. Les lois du 2 juillet 1986 et du 19 juillet 1993 définissent le champ des différentes opérations et la loi du 6 août 1986 définit la procédure applicable à ces opérations. Des lois particulières sont parfois intervenues pour adapter ce cadre juridique général en tenant compte des spécificités de certaines opérations (mutualisation-privatisation du Crédit agricole en 1988 ou encore loi pour la privatisation d'Air France en 2003).

En substance, la loi du 6 août 1986 comporte un titre II applicable aux privatisations des sociétés détenues directement et majoritairement par l'État (participations dites de premier rang) et un titre III applicable aux autres privatisations, qui sont essentiellement les privatisations des filiales des entreprises publiques (on parle alors de "respirations") et des sociétés d'économie mixtes locales. La procédure du titre II est également applicable aux ouvertures minoritaires de capital des sociétés de premier rang et aux transferts au secteur privé des participations de l'État dans les sociétés privatisées en application du titre II, tant que l'État détient directement plus de 20 % du capital. Sous ce seuil, le ministre de l'Économie est seul compétent en application de lois de 1948 et de 1949, dans le respect des principes et des règles de valeur constitutionnelle.

Les opérations de cession d'entreprises de premier rang s'organisent selon les quatre principes suivants :

- les privatisations des entreprises les plus importantes sont autorisées dans leur principe par la loi puis décidées par décret. Les autres opérations sont directement autorisées par décret ;

- le prix de cession arrêté par le ministre de l'Économie ne peut être inférieur à l'évaluation de la Commission des participations et des transferts (CPT). Pour les cessions hors marché, le ministre chargé de l'Économie arrête le choix du ou des acquéreurs et les conditions de la cession sur avis conforme de la CPT ;

- les personnes physiques et les salariés de l'entreprise bénéficient d'avantages spécifiques (actions réservées, actions gratuites, délais de paiement auxquels s'ajoutent, pour les salariés, des rabais) ;

- lorsque la protection des intérêts nationaux l'exige, il est possible à l'État d'instituer, dans les sociétés dont il prévoit d'ouvrir le capital, une « action spécifique » à laquelle sont attachés divers droits*.

La Commission des participations et des transferts (CPT)

La loi n° 86-912 du 6 août 1986 a créé une Commission de la privatisation chargée de procéder à l'évaluation des entreprises privatisées. Sans en changer la composition ni les attributions, le décret n° 88-1054 du 22 novembre 1988 l'a intitulée Commission d'évaluation des entreprises publiques. La loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 est revenue à la dénomination initiale et a renforcé les pouvoirs de la Commission, tant pour ce qui est de l'évaluation des actifs transférés au secteur privé que pour la détermination des modalités de cession. Le décret n° 98-315 du 27 avril 1998 l'a renommée Commission des participations et des transferts. Le Conseil d'État a considéré, dans son étude de 2001, que la CPT est une autorité administrative indépendante.

S'agissant de l'évaluation des actifs transférés, la CPT intervient pour la détermination de la valeur des entreprises privatisables inscrites sur la liste annexée à la loi du 19 juillet 1993, des prises de participation du secteur privé dans le capital d'une entreprise dont l'État détient directement plus de la moitié du capital social, et des entreprises faisant l'objet d'une opération de « respiration » dans les cas les plus importants (cessions d'entreprises

dont l'effectif dépasse 2 500 personnes ou le chiffre d'affaires 375 M€). En outre, dans l'hypothèse où le paiement des actifs transférés est effectué par échange de titres ou par apport en nature, la CPT intervient dans les mêmes conditions pour la détermination de la parité ou du rapport d'échange.

Le prix d'offre ou de cession arrêté par le ministre chargé de l'Économie, des Finances ne peut être inférieur à l'évaluation faite par la CPT qui est valable un mois. La CPT peut également être consultée pour les opérations de respiration même si sa consultation n'est pas obligatoire.

Enfin, la CPT est saisie par le ministre chargé de l'Économie des opérations d'actionariat salarié et plans d'options mis en place par les entreprises à participation publique, en dehors du contexte des privatisations et ouvertures minoritaires de capital. À cette occasion, la CPT dispose d'un droit d'opposition, exerçable pour des motifs tirés de la non-conformité de ces opérations aux intérêts patrimoniaux des personnes publiques.

Sur les modalités de cession, au pouvoir initial d'avis concernant les procédures de mise sur le marché, le décret n° 93-1041 du 3 septembre 1993 a ajouté l'obligation pour le ministre chargé de l'Économie d'obtenir un avis conforme de la CPT sur le choix du ou des acquéreurs pour les opérations réalisées en dehors du marché financier, ainsi que sur les conditions de la cession. Dans sa rédaction initiale, la loi ne prévoyait qu'un avis simple de la CPT qui ne liait pas la décision du ministre.

La commission est composée de sept membres nommés par décret pour cinq ans et choisis en fonction de leur compétence en matière économique, financière ou juridique. Ses membres sont soumis à un certain nombre de contraintes visant à assurer leur indépendance. Ils sont astreints au secret professionnel. Par décret du 18 septembre 2008, ont été nommés membres de la commission : M. Bertrand Schneider, président ; M^{me} Perrette Rey ; M. Pierre Achard ; M. Philippe Martin ; M. Daniel Deguen ; M. Jean Serisé ; M. Philippe Rouvillois.

* Il existe aujourd'hui une action spécifique au capital de Thales qui se justifie par des impératifs de défense nationale et l'État en dispose également au sein du capital de la nouvelle société GDF Suez, justifiée par des impératifs de sécurité et de continuité d'approvisionnement en énergie.

Principales opérations conduites par l'Agence des participations de l'État depuis sa création

	CESSIONS PAR L'ÉTAT	PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET PRISES DE PARTICIPATIONS	FUSIONS
2003	■ 8,5 % de Renault en juillet. ■ Solde de la participation dans Dassault Systèmes (15,7 %) en septembre. ■ 18 % de Thomson en novembre.	■ France Télécom en février, mars et août (intégration des minoritaires d'Orange). ■ Émission de TSDD et TSDDRA par Alstom en septembre-décembre.	
2004	■ Intégralité de la participation dans la SNI (74 %) en mars. ■ Ouverture du capital de Snecma et cession de 35 % en juin. ■ 10 % de France Télécom en septembre. ■ 17,7 % d'Air France KLM en décembre.	■ France Télécom en mars (intégration des minoritaires de Wanadoo). ■ Alstom en juillet. ■ APRR en novembre.	■ Échange de titres Air France-KLM en mai.
2005	■ Solde de la participation dans Bull en mars. ■ 6 % de France Télécom en juin. ■ Ouverture du capital de Gaz de France en juillet. ■ Ouverture du capital d'EDF en novembre.	■ Sanef en mars. ■ Gaz de France en juillet. ■ EDF en novembre. ■ France Télécom en septembre (refinancement de l'acquisition d'Amena).	■ Fusion Snecma-Sagem en mai pour former Safran, après le succès de l'OPE-OPA de Sagem sur Snecma (janvier-février).
2006	■ Cession de l'intégralité de la participation dans Sanef, APRR et ASF en février et mars. ■ Cession de la participation dans Alstom en avril. ■ Ouverture du capital d'Aéroports de Paris en juin. ■ Cession de la majorité du capital de la SNCM en juin. ■ Cession de la participation dans Sofreavia en décembre.	■ Aéroports de Paris en juin.	
2007	■ Entrée de Thales au capital de DCN (25 %) dans le cadre d'un partenariat industriel et du regroupement des activités navales françaises des deux groupes. ■ 5 % de France Télécom en juin. ■ 2,5 % d'EDF en décembre. ■ 33,34 % du capital de la Semmaris (gestionnaire du Min de Rungis).	■ Renforcement de la participation d'Alcatel dans Thales par apport d'actifs (transport, sécurité), dans le cadre d'un nouveau partenariat industriel, en janvier.	
2008	■ Cession de l'intégralité de la participation de l'État (64,7 %) dans Dagris : cession de 51 % à Geocoton (février) et du reliquat (13,7 %) à l'Agence française de développement (mai). ■ Cession de 8 % du capital d'Aéroports de Paris pour sceller l'alliance de ce dernier avec Schiphol Group, le gestionnaire de l'aéroport d'Amsterdam en décembre.	■ France Télévisions en août. ■ Société de prise de participation de l'État (SPPE) en octobre. ■ Dexia en octobre, via la SPPE. ■ STX France en novembre.	■ Fusion GDF Suez en juillet.
2009	■ Apport de l'État au FSI, pour une valeur de 6,86 Md€, de : • 13,5 % de France Télécom ; • 8 % d'ADP ; • 33,34 % de STX France (ex-Chantiers de l'Atlantique).	■ Augmentation de capital de RFI pour 16,9 M€ en février. ■ Apport de l'État au FSI de 490 M€ dans le cadre d'une augmentation de capital de 1 Md€ en février. ■ Souscription par l'État « d'Océane » émises par Air France – KLM en juin.	
2010		■ Renault/Daimler : achat d'actions d'auto-contrôle dans le cadre d'une alliance stratégique pour 60 M€ en avril. ■ Areva : augmentation de capital de 900 M€, dont 300 M€ pour l'État et 600 M€ pour KIA en décembre.	
2011	■ Adit : transfert de 66 % du capital au secteur privé pour 13 M€ en février. ■ TNAB : cession totale du capital pour 3 M€ en mars.	■ La Poste : augmentation de capital de 1,05 Md€, dont 466 M€ pour l'État et 584 M€ pour la Caisse des dépôts et consignations en avril.	

Valeur de marché du portefeuille de sociétés cotées

Sur un an, la valeur du portefeuille coté de l'APE est passé de 87 828 M€ le 1^{er} septembre 2010 à 69 334 M€ le 1^{er} septembre 2011, soit une baisse de 21,06 % à comparer à un recul du CAC 40 de 9,88 % sur la même période.

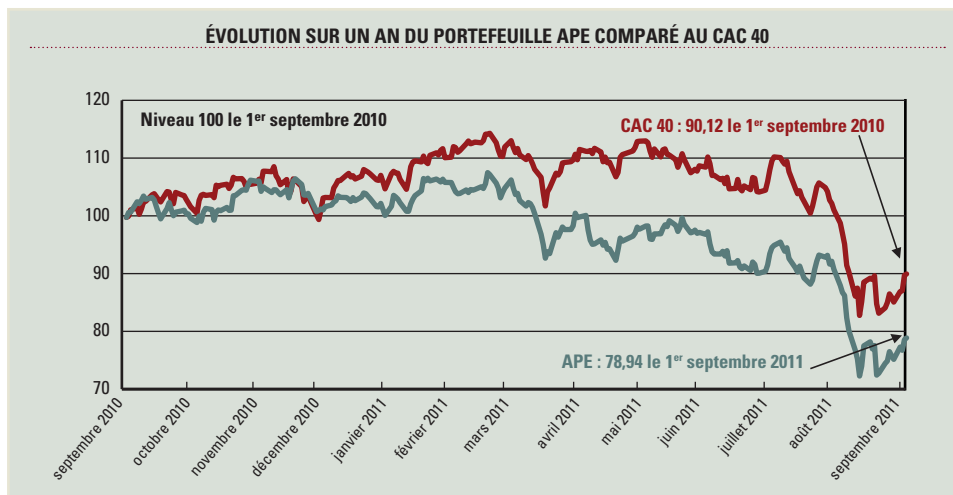
D'un point de vue méthodologique, il convient toutefois de relativiser la portée de cette comparaison. La valeur du portefeuille APE est fortement concentrée sur le titre EDF qui en représente 57 % et qui a baissé de 35,17 % sur la période considérée. Si on prend en compte GDF Suez qui a reculé de 18,48 % sur un an, l'ensemble de ces deux valeurs énergétiques pèsent pour 80 % dans l'évolution du portefeuille de l'APE. L'évolution relative des valeurs cotées de l'APE par rapport au CAC 40 est d'abord le reflet du recul global des valeurs *Utilities* dans le monde. Une référence plus pertinente pourrait être de rapprocher ces chiffres de l'indice sectoriel européen *Stoxx Utilities* dont le recul sur un an a été de 17,33 %.

D'une manière générale, l'évolution du portefeuille reflète une grande diversité de situations allant de performances positives dans le secteur aéronautique/défense (Safran, EADS) à des baisses sensibles de valeurs fortement cycliques (automobiles, transports) ou du secteur financier.

Actualité communautaire

Comme tout investisseur public, l'APE est particulièrement attentive au respect des règles de l'Union européenne, et notamment de celles relatives aux aides d'État, tant dans le cadre des opérations qu'elle mène directement que dans le cadre d'opérations réalisées par les entités du périmètre. De manière générale, l'APE, comme les entités, agissent conformément au « principe de l'investisseur privé en économie de marché », c'est-à-dire dans des conditions comparables à celles d'une intervention par des investisseurs privés, de telles interventions ne constituant pas des aides d'État.

Les dossiers suivants ont particulièrement marqué l'activité de l'APE sur le deuxième semestre 2010 et au début de l'année 2011.



■ **Fonds stratégique d'investissement (FSI) : la Commission confirme que l'investissement du FMEA dans Trèves est un investissement avisé et ne constitue donc pas une aide.**

La Commission européenne avait ouvert le 29 janvier 2010 une enquête approfondie afin d'établir si l'investissement d'un montant de 55 M€ octroyé par le FMEA (Fonds de modernisation des équipements automobiles) à l'équipementier automobile Trèves était conforme aux règles de l'UE relatives aux aides d'État. Le FMEA est un Fonds commun de placement à risques (FCPR), doté de 600 M€ provenant respectivement pour un tiers du FSI, de Renault et de Peugeot, ayant pour mission d'effectuer des investissements en capital-risque dans des entreprises relevant du secteur des équipementiers automobiles. La Commission considérait que cet investissement impliquait des fonds publics et pourrait être imputable à l'État français. Elle souhaitait donc examiner, dans le cadre de cette procédure, s'il respectait le critère de l'investisseur en économie de marché afin de pouvoir exclure la qualification d'aide d'État.

Dans leurs observations en réponse à la décision d'ouverture, les autorités françaises ont exposé les raisons qui les ont conduites à ne pas notifier cet investissement, qui remplit à leurs yeux toutes les conditions d'un investissement avisé : l'investissement émane de ressources majoritairement privées, est effectué à travers un fonds dont les décisions ne sont pas imputables à l'État et présentant des perspectives satisfaisantes de rentabilité, nonobstant les difficultés passagères de Trèves.

Par décision du 20 avril 2011, la Commission a conclu que l'investissement ne constituait pas une aide d'État au sens des règles européennes puisque son enquête a montré que le FMEA s'est comporté selon le principe de l'investisseur avisé en économie de marché. Son analyse a en effet montré que le taux de rentabilité interne de l'opération (supérieur à 12 %) pour le FMEA était fondé sur des hypothèses solides : le plan de restructuration de Trèves est réaliste et crédible, les conditions et la structure de l'investissement, effectué en partie en capital et en partie en titres de dettes donnant accès au capital, s'avèrent en ligne avec les pratiques de marché, et en outre, le financement du plan de restructuration reposait sur une intervention très significative de partenaires et d'établissements financiers privés.

La Commission a également admis que le plan de rééchelonnement des dettes sociales et fiscales de Trèves était assorti de modalités, notamment de sûretés importantes, comparables à celles qu'un créancier privé en économie de marché aurait demandées et ne constitue dès lors pas non plus une aide d'État.

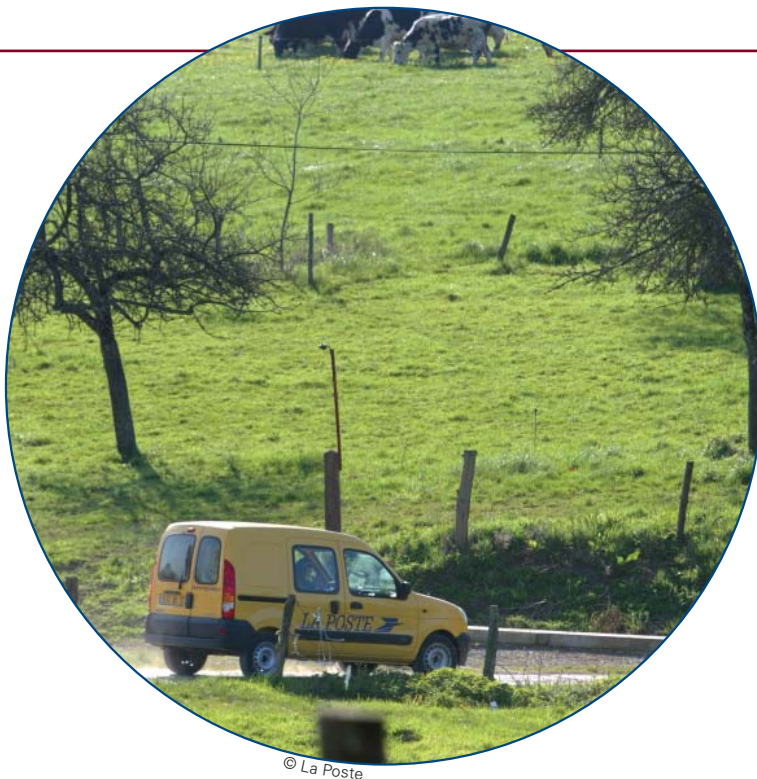
Cette décision a permis à Trèves de poursuivre sereinement la mise en œuvre de son plan de restructuration décidé en 2009 et le développement de son activité sur de nouveaux marchés. Elle vient également saluer le rôle et la valeur du FMEA en tant qu'instrument de marché mis en place par le gouvernement comme réponse à la crise traversée par le secteur automobile en 2009.

■ **France Télévisions : la Cour de justice confirme la compatibilité de la dotation en capital versée à France Télévisions en 2008 et deux recours sont déposés sur le nouveau financement budgétaire instauré par la loi du 5 mars 2009.**

Conformément aux recommandations de la Commission pour la nouvelle télévision publique et à la demande du Président de la République, le Gouvernement a décidé d'accorder à France Télévisions une dotation en capital de 150 M€ en 2008. Cette dotation en capital vise à renforcer sa structure financière et lui permettre de financer ses missions de service public suite à l'annonce, le 8 janvier 2008, de la réforme de l'audiovisuel public.

Cette intervention a été validée par la Commission le 16 juillet 2008 en tant qu'aide d'État compatible (N279/08). Après avoir été confirmée par le Tribunal de l'Union européenne par un arrêt du 1^{er} juillet 2010 (T-568/08 et T-573/08), la Commission a vu son analyse à nouveau confirmée par la Cour de justice de l'Union européenne qui, par un arrêt du 9 juin 2011, a rejeté le pourvoi formé par TF1, M6 et Canal+ comme manifestement non fondé (C-451/10P).

Malgré ces arrêts qui confortent la validité européenne des règles de financement de France Télévisions, ses concurrents ont néanmoins attaqué les deux décisions adoptées par la Commission les 1^{er} septembre 2009 et 20 juillet 2010 (C 27/09) pour autoriser le nouveau financement budgétaire instauré par la loi du 5 mars 2009 en complément de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance). Les autorités françaises défendront la compatibilité de ce régime de financement public des missions de service public confiées à France Télévisions dans le cadre de ces contentieux.



© La Poste

■ **La Poste : les autorités françaises ont informé la Commission des modalités de l'augmentation de capital souscrites par l'État et la Caisse des dépôts.**

Conformément à l'accord trouvé en octobre 2010, l'État et la Caisse des dépôts et consignations ont tous deux souscrit en avril 2011 à une augmentation de capital de La Poste de 2,7 Md€, financée à hauteur de 1,2 Md€ par l'État et de 1,5 Md€ par la Caisse des dépôts, qui entre ainsi au capital du groupe à hauteur de 26,32 %.

Les modalités de cet investissement, qui témoignent du caractère avisé de l'État et de la Caisse des dépôts, ont été présentées à la Commission européenne. Cette augmentation de capital, qui sera libérée progressivement pour tenir compte des besoins de financement du plan d'affaires de La Poste, vient concrétiser les réformes engagées et assure à La Poste les moyens d'un développement ambitieux dans tous ses métiers, dans l'intérêt de ses clients et de ses actionnaires.

Cadre communautaire des interventions de l'État actionnaire

Les mesures de soutien à une entreprise de la part des autorités publiques sont susceptibles de constituer une aide d'État au sens de l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) lorsque certaines conditions cumulatives sont remplies : l'octroi d'un avantage sélectif, la mobilisation de ressources publiques ainsi que l'affectation des échanges communautaires et de la concurrence.

Dans une telle hypothèse, tout projet d'aide doit être notifié à la Commission européenne et être autorisé par celle-ci avant de pouvoir être mis en œuvre. Peuvent, par exemple, être autorisées par la Commission européenne, sous certaines conditions, les aides au sauvetage et à la restructuration qui permettent d'assurer le retour à la viabilité de l'entreprise bénéficiaire de l'aide. De même, la Commission européenne autorise, sous conditions, le versement de compensations des coûts nets supportés du fait de l'exécution de services d'intérêt économique général.

À l'inverse, les interventions financières des autorités publiques ne constituent pas des aides d'État lorsque ces autorités agissent conformément au principe de « l'opérateur privé en économie de marché », c'est-à-dire dans des conditions comparables à celles d'une intervention par des entreprises privées intervenant dans des conditions normales de marché. Ce principe, qui a été développé par les juridictions communautaires et la Commission européenne, est une émanation du principe d'égalité de traitement entre les secteurs public et privé. La notion d'« opérateur avisé » revêt une importance particulière en France en raison des nombreuses participations détenues par l'État dans l'économie. Les encadrements adoptés par la Commission en la matière sont assez anciens et les récents arrêts EDF et France Télécom de 2009 et 2010 démontrent que cette notion, en constante évolution, fait l'objet d'un contrôle attentif des juridictions communautaires, qui incitent la Commission à la fois à plus de rigueur (France Télécom) mais aussi de flexibilité (EDF) en la matière. L'APE sera naturellement attentive au respect de ces principes de conduite.

■ Ports : la Commission valide la réforme portuaire votée en 2008.

Les autorités françaises ont notifié en décembre 2008 l'adoption de mesures fiscales s'inscrivant dans le cadre de la réforme portuaire de juillet 2008. Le 8 avril 2009, la Commission a décidé d'ouvrir une procédure formelle portant sur les modalités de transfert des opérations de manutention à des opérateurs privés au terme d'une procédure de cession des outillages publics, qui, selon la Commission, ne garantiraient pas une cession au meilleur prix et le dispositif fiscal accompagnant la cession des outillages, comprenant des réductions d'impôts au profit des opérateurs privés repreneurs.

Suite aux doutes exprimés par la Commission, la France a renforcé les pouvoirs de la commission d'évaluation afin d'assurer que tout transfert se fera au prix du marché. D'une part, il a été décidé qu'un expert indépendant devait obligatoirement évaluer les outillages de manutention à céder avant la saisine de la commission d'évaluation. D'autre part, ses avis ont été rendus obligatoires et contraignants pour les ports. Leur publication aux niveaux national et local, déjà prévue dans le projet initial, rend en outre ces évaluations transparentes.

Par décision du 29 juin 2011, la Commission européenne a conclu que la procédure de transferts d'équipement des ports publics français au secteur privé permet de garantir des transferts aux prix du marché, compte tenu, notamment, des modifications apportées par la France. Ces transferts ne constituent donc pas des aides d'État. Pour accompagner le transfert des outillages de manutention, la réforme prévoyait en outre un dispositif fiscal comprenant deux mesures de réduction d'impôts au profit des opérateurs privés repreneurs, qui ont été modifiées (la première est devenue sans objet suite à la réforme de la taxe professionnelle, la seconde a été limitée de manière à ne pas dépasser le plafond des aides de minimis).

La réforme portuaire constitue une étape importante de la modernisation du fonctionnement et de la gouvernance des ports maritimes français, dont les performances et la compétitivité pourront ainsi continuer de s'améliorer.

L'État actionnaire et la LOLF

Bilan des opérations de l'exercice 2010

Le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » (CAS PFE) est l'héritier du compte de privatisation créé par la loi de finances rectificative pour 1986. Ce mécanisme strictement encadré par l'article 21 de la loi organique relatives aux lois de finances d'août 2001 et l'article 48 de la loi de finances pour 2006 permet une gestion consolidée des flux budgétaires liés aux participations de l'État. En pratique, il permet de consacrer les gains en capital de l'État à des opérations patrimoniales à l'exclusion du financement de dépenses courantes.

Ce compte permet ainsi de réaliser des opérations sur le capital des entités (souscription à des augmentations de capital, prises de participations par exemple).

Il est soumis au vote du Parlement, auquel est proposé une estimation des recettes et des dépenses. Le montant des recettes inscrit en loi de finances initiale ne constitue pas une obligation de résultat mais plutôt une indication de recettes potentielles. Les dépenses ne peuvent être opérées que si des recettes d'un montant équivalent sont disponibles sur le compte. Ces recettes peuvent être soit des produits de cessions soit des dotations à partir du budget général, comme ce fut le cas en 2010 où le CAS PFE fut largement mobilisé pour mettre en œuvre les orientations de la loi de finances rectificative du 9 mars 2010 relative au financement des dépenses d'avenir (« grand emprunt »). Ces dépenses qui visent à favoriser la capacité d'innovation de l'économie française ont donné lieu, en recette, à des dotations à partir du budget général vers le CAS PFE.

L'exécution 2010 a donné lieu à 2,983 Md€ de recettes qui proviennent essentiellement :

- de dotations versées à partir du budget général (2,389 Md€) destinées au financement des investissements du « grand emprunt » retracées dans le tableau ci-dessous :

Opérations « dépenses d'avenir »	Montant (en M€)
Fonds national pour la société numérique	1 200
Ville de demain	400
Fonds national d'amorçage	400
Recapitalisation d'Oséo	140
Plateformes mutualisées d'innovation	100
Financement de l'économie sociale et solidaire	100
France Brevets	50



- d'un versement du budget général (60 M€) pour doter en capital la Sovafim ;
- des réductions de capital de GIAT Industries, Sofirad et Locasic (318,55 M€) ;
- du produit de recettes différées liées aux délais de paiement consentis dans le cadre des offres réservées aux salariés (ORS) de France Télécom, EDF et DCNS (63 M€) ;
- du produit de la cession indirecte de titres Snet détenus par Charbonnages de France (140 M€) ;
- des retours sur investissements émanant de fonds de capital risque (7,4 M€) ;
- du produit de la cession d'actions que l'État détenait dans les sociétés Cadec et Corsabail (5 M€).

Le montant total des dépenses réalisées sur le compte en 2010 s'élève à 6,710 Md€ sur le programme 731 « opérations en capital intéressant les participations financières de l'État ».

Le solde du compte de 2,142 Md€ (dont 1,780 Md€ correspondant au reste à verser au FSI dans le cadre des augmentations de capital de la société) a fait l'objet d'un report de crédits de 2010 sur 2011 par arrêté du 4 mars 2011.

Opérations de l'exercice 2011

Au 29 juillet 2011, le montant des recettes s'établissait à 180 M€, dont 74 M€ proviennent de la réduction du capital de la Société de gestion de garanties et de participations (SGGP), 70 M€ du remboursement, par l'Entreprise minière et chimique (EMC), de l'avance d'actionnaire consentie par l'État, 13 M€ de produits de cession concernant l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (Adit), 10 M€ de remontée de trésorerie de l'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières (Erap), 9 M€ de diverses distributions par fonds de capital, et 3 M€ correspondant à la cession de la totalité de la participation de l'État au capital des Thermes nationaux d'Aix-les-Bains (TNAB) à la société Compagnie européenne des bains.

Ces recettes ont été utilisées pour souscrire à la première tranche (467 M€) de libération de l'augmentation de capital de La Poste conformément à la décision du Président de la République, à la cinquième tranche⁴ (90 M€) de l'augmentation de capital de la Société française du tunnel routier du Fréjus

(SFTRF) souscrite par les actionnaires de la société lors de l'AG du 24 avril 2008 pour un montant total de 446,6 M€, pour le versement de la contribution française aux augmentations de capital des banques multilatérales de développement (26 M€), pour répondre aux appels de fonds du Fonds de fonds technologique 3 (5 M€), pour permettre la régularisation de l'opération « échange salaire contre actions » (ESA) de 2005 dans laquelle des actions Air France KLM étaient destinées aux salariés de la société Air France qui consentaient à des réductions de salaire (2,4 M€) et enfin pour contribuer à l'augmentation de capital de la société anonyme de droit luxembourgeois European Financial Stability Facility créée lors du Conseil Ecofin des 9 et 10 mai 2010 dans le cadre du mécanisme européen et international de stabilité financière de la zone euro (2 M€).

4 - Une première tranche de 140 M€ a été libérée par ADF en 2008. Suite à la dissolution d'ADF le 1^{er} janvier 2009, l'État a repris ses droits et engagements conformément à l'article 63 de la loi de finances 2009. Une deuxième, une troisième et une quatrième tranche ont été versées par l'État respectivement les 21 septembre 2009, 1^{er} avril 2010 et 1^{er} juillet 2010.

5 - Ce projet annuel de performance est consultable sur le site <http://www.performance-publique.gouv.fr> (les ressources documentaires/lois et documents budgétaires/Exercice 2012/projet de loi de finances pour 2012/ les missions du budget de l'État/les comptes d'affectation spéciale/ Participations financières de l'État, puis télécharger le document au format .pdf ou .html). Le PAP explicite également le contenu des actions de chacun des programmes.

La Lolf permet de juger de l'efficacité de l'activité de l'État actionnaire

Le compte d'affectation « Participations financières de l'État » (CAS PFE) constitue le « support budgétaire » de l'action de l'État actionnaire dont la doctrine d'emploi du compte d'affectation spéciale des participations financières de l'État a été précisée à l'article 48 de la loi de finances 2006 (cf. encadré ci-dessous).

Le projet annuel de performance (PAP) associé à chacun des programmes constitue désormais le document de référence de son action et doit traduire les engagements en termes de résultats, en contrepartie de la globalisation des moyens. Il présente la stratégie d'amélioration de l'efficacité des actions engagées, les objectifs poursuivis ainsi que les indicateurs nécessaires à la mesure des résultats. On insistera ici plus particulièrement sur les volets objectifs et performances, renvoyant pour le reste au PAP du projet de loi de finances initiale pour 2012⁵.

Opérations de l'exercice 2010

PROGRAMME 731

Produits de cessions directes	68
Produits de cessions indirectes	140
Reversement de dotations	318
Remboursement avances d'actionnaires	0
Remboursement autres créances	7
Versement du budget général	2 449
RECETTES TOTALES	2 983

Action1 (opérations de l'actionnaire)	6 243
---------------------------------------	-------

Action 3 (achats de titres)	60
Action 4 (autres investissements)	407
Action 5 (commissions)	0
TOTAL DÉPENSES	6 710

PROGRAMME 732

Action1 (désendettement de l'État)	0
TOTAL DÉPENSES	0
DÉPENSES TOTALES (731 et 732)	6 710

PROGRAMME 731 - ACTION 1

(opérations de l'actionnaire)	
Plan Campus	3 686
Fonds national pour la société numérique	1 200
Ville de demain	400
Areva	300
RATP	150
Oséo	140
Plateformes mutualisées d'innovation	100
Financement de l'économie sociale et solidaire	100
SFTRF	95
France Brevets	50
Audiovisuel extérieur de la France	18
European Financial Stability Facility	4

Article 48

(Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006)

I. – Le compte d'affectation spéciale prévu au deuxième alinéa du I de l'article 21 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (Lolf) est intitulé : participations financières de l'État.

Ce compte, dont le ministre chargé de l'Économie est l'ordonnateur principal, retrace :

1° En recettes :

- tout produit des cessions par l'État de titres, parts ou droits de sociétés qu'il détient directement ;
- les produits des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État qui lui sont reversés ;
- les reversements de dotations en capital, produits de réduction de capital ou de liquidation ;
- les remboursements des avances d'actionnaires et créances assimilées ;
- les remboursements de créances résultant d'autres interventions financières de nature patrimoniale de l'État ;
- des versements du budget général.

2° En dépenses :

- les dotations à la Caisse de la dette publique et celles contribuant au désendettement d'établissements publics de l'État ;
 - les dotations au Fonds de réserve pour les retraites ;
 - les augmentations de capital, les avances d'actionnaire et prêts assimilés, ainsi que les autres investissements financiers de nature patrimoniale de l'État ;
 - les achats et souscriptions de titres, parts ou droits de société ;
 - les commissions bancaires, frais juridiques et autres frais qui sont directement liés aux opérations mentionnées au a du 1°, ainsi qu'aux c et d du présent 2°.
- II. – Le solde du compte d'affectation spéciale n° 902-24 « compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés » est affecté au compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État ». Sont également portés en recettes de ce dernier les remboursements effectués au titre de versements du compte n° 902-24.

Au-delà de la « meilleure valorisation possible des participations financières de l'État » qui constitue le cœur du métier de l'État actionnaire, les objectifs que les deux programmes du CAS PFE assignent à l'État actionnaire sont les suivants :

- veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières ;
- assurer le succès des opérations de cession des participations financières ;
- contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU).

Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières

L'objectif premier du programme est d'avantage économique que budgétaire et s'intéresse à la « bonne gestion des entreprises concernées ».

En termes financiers, la variable clef pour un investisseur est l'évolution de la valeur de l'entreprise dont il possède des titres. La performance de son portefeuille, soit l'évolution de son intérêt patrimonial,

correspond donc à la création de valeur intervenue au cours d'une période donnée, généralement au cours du dernier exercice clos.

L'État actionnaire veille à ce que les entreprises qui entrent dans son champ d'intervention créent de la valeur et *a fortiori* qu'elles n'en détruisent pas, afin de permettre, le cas échéant, de les céder dans les meilleures conditions financières possibles mais aussi de réduire les recapitalisations rendues inéluctables par une structure financière dégradée. C'est une analyse globale qui est réalisée sur la base des comptes combinés et les cinq indicateurs permettant de mesurer la performance globale des participations financières sont ceux qui sont présentés ci-après :

- la rentabilité opérationnelle des capitaux employés mesure le rapport entre le résultat opérationnel, qui résulte de l'activité économique des participations, et les actifs (immobilisations et besoin en fonds de roulement) qui ont permis de développer

cette activité ; c'est un indicateur de mesure de la capacité effective des entreprises à créer de la valeur par rapport aux moyens qu'elles engagent ;

- la rentabilité financière rapporte le résultat net (résultat opérationnel + résultat financier - impôts) aux capitaux propres, qui sont notamment ceux investis par l'État actionnaire ; elle met en évidence la création de richesse par les entreprises ;

- la marge opérationnelle mesure le rapport entre le résultat opérationnel et le chiffre d'affaires de ces participations et permet de rapporter la valeur ajoutée réellement dégagée par l'activité des entreprises au volume de leurs affaires ;

- la soutenabilité de l'endettement rapporte la dette nette (passif financier courant et non courant diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement) à l'EBITDA (proche de l'excédent brut d'exploitation) dégagé par ces entités ; il mesure le nombre d'année d'EBITDA qui seraient nécessaires, toutes choses égales par ailleurs, pour atteindre une dette nette nulle ;

- le taux distribution de dividende rapporte le montant global des dividendes perçus par l'État au résultat net combiné et permet d'appréhender un taux global de distribution de dividende. Le deuxième ratio est le montant des dividendes perçus par l'État sur un exercice budgétaire donné.

Assurer le succès des opérations de cession des participations financières

La réalisation de ce deuxième objectif passe d'abord par une recherche de l'optimisation des produits de cessions des participations en répondant à la double interrogation : les cessions ont-elles été réalisées au meilleur moment et dans les meilleures conditions de coût pour l'État ?

La recherche de la meilleure valorisation possible porte sur les transactions les plus importantes et son analyse peut être réalisée en s'appuyant sur les éléments objectifs que sont la valeur de l'entreprise, fixée par une commission indépendante (la Commission des participations et des transferts [CPT]), et sa valeur boursière.

La recherche du meilleur coût repose en premier lieu sur une sélection, après une mise en concurrence transparente et systématique, des prestataires dont l'État souhaite s'entourer pour mener à bien une opération de cession. Cet objectif est apprécié différemment selon que la cession est opérée par un placement direct accé-

LES RECETTES DE CESSON DE TITRES ET DE PRIVATISATION ET LEUR UTILISATION DEPUIS 1986

Depuis 1986 le total des recettes de cession d'actifs s'élève, en euros courants, à 92,5 Md€. Entre 1986 et 2007, les recettes ont financé le désendettement de l'État à hauteur de 23,1 Md€, 1,6 Md€ a été versé au Fonds de réserve des retraites et plus de 78 Md€ ont été utilisés pour recapitaliser les entreprises publiques, désendetter des APU (hors État) ou réaliser des investissements.

Le tableau a été établi sur la base des recettes nettes enregistrées par l'État, depuis 1986 c'est-à-dire après déduction des commissions et frais annexes liés à la conduite des opérations (rémunération des banques lors des opérations de placement, campagnes de publicité...). Les recettes correspondant à des remboursements de dotations en capital et de paiements de dividendes n'ont pas été prises en compte car elles ne constituent pas des recettes de cession au sens strict.

Ces données doivent être interprétées avec prudence car les montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation ni de conversion en euros constants ; ils n'intègrent pas la valeur ou le coût d'entretien des actifs dans le patrimoine public (indemnités versées lors des nationalisations, coût historique du capital...)*.

* Entre 1996 et 2005 les recettes ont été imputées sur un compte unique, le compte d'affectation spéciale n° 02-24. Depuis le 1^{er} janvier 2006, ces recettes sont inscrites au compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État », mission au sens de la Loi dont les modalités sont définies par l'article 21 I § 2 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et l'article 48 de la loi de finances pour 2006.

	En milliards d'euros
1986	0,6
1987	10,2
1988	2,0
1989	0,2
1990	0,1
1991	0,3
1992	1,3
1993	7,1
1994	9,3
1995	3,1
1996	2,0
1997	8,4
1998	7,4
1999	3,0
2000	1,5
2001	1,0
2002	5,6
2003	2,1
2004	4,4
2005	3,3
2006	12,0
2007	6,9
2008	0,6
2009	0,0
2010	0,1
TOTAL	92,5
TOTAL (avec Erap 2004 et 2005)	97,9

léré auprès d'investisseurs (opération dite d'*accelerated book building* [ABB]), qui est conduite dans un délai très bref, ou par la voie des placements plus traditionnels, auprès des investisseurs institutionnels ou de particuliers.

Le succès des opérations de cession résulte en second lieu de l'intérêt qu'elles suscitent parmi les investisseurs et notamment chez les particuliers. Les opérations de cession par l'État de ses participations constituent un vecteur très important d'animation et d'attractivité du marché des actions ; elles sont par ailleurs susceptibles d'influencer l'orientation de l'épargne des ménages sur ce marché.

Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)

Les administrations publiques (APU), au sens de la comptabilité nationale et européenne, regroupent notamment l'État et certains établissements publics. Certaines entités qui entrent dans le périmètre des participations financières, – par exemple l'Établissement public de financement et de restructuration (EPFR), Charbonnages de France (CDF) ou l'Entreprise minière et chimique (EMC), établissements publics à caractère industriel et commercial en cours de liquidation (dissolution et mise en liquidation de CDF le 1^{er} janvier 2008) –, ont pour mission de gérer des actifs en partie « non performants » d'entreprises publiques, ou de surveiller cette même gestion, qui sont pris en compte dans la dette des APU au sens du traité de l'Union européenne et du pacte de stabilité et de croissance. Le programme concerné par cet objectif assure éventuellement le financement de la dette associée à ces actifs, conduisant ainsi à la réduction ou à l'amortissement de cette même dette.

Ces opérations de restructuration des engagements financiers de l'État peuvent être accélérées soit par la cession des actifs ainsi financés, soit par une contribution de l'État qui provient des produits de cessions des participations financières qu'il réalise. L'État peut conduire des opérations du même type pour son compte, via la Caisse de la dette publique (CDP).

Les deux indicateurs (« réduction de la dette et des charges d'intérêts des entités entrant dans le périmètre des APU hors État » et « réduction de la dette et des charges d'intérêts de l'État ») permettent de mesurer la contribution des dotations du programme à la diminution de la dette nette et de la charge d'intérêt nette des APU, qu'il s'agisse directement de l'État ou d'autres participations du périmètre APU. En 2010, le CAS PFE n'a pas contribué au désendettement compte tenu de la situation économique dégradée.

L'utilisation des produits de cession depuis 1997

La loi organique relative aux lois de finances a profondément modifié les règles d'utilisation du compte d'affectation spéciale des participations financières de l'État (CAS PFE). **En application de son article 21-I alinéa 2, le CAS PFE ne peut réaliser que des opérations à caractère patrimonial et financier.**

L'article 48 de la loi de finances pour 2006 qui a arrêté les conditions d'utilisation du compte, a réservé l'utilisation de ses recettes à trois grandes catégories d'emplois : dépenses en capital, opérations de désendettement et dotations au Fonds de réserve des retraites (FRR).

Ces opérations sont ventilées en deux programmes et cinq actions :

- Programme 731 : « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État » :
 - augmentations de capital, dotations en fonds propres et avances à des entités dont l'État est actionnaire,
 - achats de titres. Il s'agit soit de souscription à des augmentations de capital d'entités dont l'État n'est pas actionnaire, soit d'achats de participations à des entités publiques en vue de les apporter à d'autres entités publiques,
 - autres investissements financiers de nature patrimoniale (dont les versements au FRR),
 - frais liés à des prestations de service (commissions bancaires pour l'essentiel) ;
- Programme 732 : « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État » :
 - désendettement de l'État et d'établissements publics.

Les opérations réalisées sur la période 1997-2010 s'élèvent à 74,5 Md€ qui, selon cette typologie, se répartissent ainsi :

- désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État : 34,4 Md€, dont près de 13,1 Md€ pour l'État, soit 46,2 % du total ;
- augmentations de capital, dotations en fonds propres : 25 Md€, soit 33,9 % du total. Les avances d'actionnaires ne sont pas comptabilisées, sauf lorsqu'elles ont été converties en capital ; elles ont en effet vocation à être remboursées et leurs produits réutilisés. L'encours de ces avances est de 0,8 Md€ ;
- achats de titres : 3,8 Md€, soit 5,2 % du total ;
- autres investissements financiers de nature patrimoniale : 2,2 Md€ dont 1,6 Md€ au FRR, soit 3 % du total ;
- frais liés à des prestations de service : 1 Md€, soit 1,3 % du total.

La différence avec le montant total, 7,7 Md€ soit 9,6 % du total, est constituée par des dépenses « subventionnelles » qui ont pu être réalisées avec des recettes de cessions de titre avant l'entrée en vigueur de la Lof, pour l'essentiel en 2005.

La Caisse de la dette publique (13,1 Md€), RFF (8,9 Md€), l'EPFR (8,4 Md€), Charbonnages de France (7,5 Md€), l'Afif (4 Md€) et l'Erap (3,8 Md€) ont été les six entités ayant le plus bénéficié de financements, très largement au titre du désendettement, et concentrent 61,4 % des dépenses réalisées (45,7 Md€).

Moyens et ressources de l'APE

Service à compétence nationale, placé sous l'autorité du ministre chargé de l'Économie depuis le 2 février 2011, l'APE compte un effectif d'environ 55 agents. L'APE peut en outre s'appuyer sur les ressources du secrétariat général de la DG Trésor, en vertu de la convention de gestion signée entre l'APE et la DG Trésor le 16 février 2011.

L'effectif total est passé de 54 en septembre 2010 à 53 en septembre 2011. Au cours de cette période, 17 agents ont rejoint l'APE, soit un renouvellement de l'ordre de 30 %. En septembre 2011, trois postes restent à pourvoir.

L'APE veille tout particulièrement à limiter les vacances de postes et à organiser si nécessaire des périodes de transition lors des mouvements.

L'APE s'appuie sur des collaborateurs aux profils très variés, provenant de divers ministères (Minéfi, MEDDTL, Défense, Affaires étrangères, etc.) et corps (administrateurs civils, ingénieurs, etc.). L'agence s'appuie par ailleurs sur des agents contractuels, principalement dans les pôles d'expertise en audit et comptabilité, finances, juridique et ressources humaines. Ces derniers viennent en appui des bureaux sectoriels chargés du suivi des entreprises. Cette organisation matricielle constitue un réel atout pour l'accomplissement des missions de l'agence, qui nécessitent une

grande réactivité, une expertise technique et une connaissance approfondie du monde de l'entreprise.

Outre son budget de fonctionnement interne, l'APE dispose de crédits lui permettant de financer des marchés de prestations intellectuelles auprès de banques d'affaires, cabinets d'avocats, firmes d'audit et autres cabinets de conseil. Ces prestations portent généralement sur le montage des opérations, leurs enjeux stratégiques, juridiques et financiers mais aussi sur les travaux d'évaluation. Ces conseils sont recrutés, selon le cadre juridique applicable, par l'État qui veille à opérer, lorsque cela est possible, une mise en concurrence entre les prestataires. Outre les conditions financières, l'État veille tout particulièrement au respect fondamental des règles de confidentialité et aux questions d'éventuels conflits d'intérêts.

Ces crédits sont modestes par rapport au portefeuille géré et permettent à l'APE de répondre aux demandes sur des dossiers jugés stratégiques par le Gouvernement, qui nécessitent l'expertise de l'APE sur des entités qui ne relèvent pas systématiquement *stricto sensu* de son périmètre d'activité. Par ailleurs, la complexification de l'environnement économique, juridique et financier dans lequel évoluent les entreprises nécessite de plus en plus souvent le recours à des conseils pour permettre à l'APE d'exercer ses missions.

Moyens de l'APE

Moyens humains	sept. 2004	sept. 2005	sept. 2006	sept. 2007	sept. 2008	sept. 2009	Sept. 2010	Sept. 2011
Cadres	43	43	38	35	31	36	35	36
Non cadres	19	18	19	18	18	17	18	17
Effectif total	62	61	57	53	49	53	53	53
Recrutements en cours					6	3	1	3
Originaires du service des Participations	32	20	14	9	4	3	3	2
Contractuels	11	12	12	9	9	9	7	8
Moyenne d'âge	39 ans	38 ans	39 ans	38 ans	39 ans	40 ans	41 ans	41 ans
Effectif masculin	36	35	33	29	23	31	30	28
Effectif féminin	26	27	24	24	26	22	23	25
Moyens financiers (en millions d'euros)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Rémunérations (brut salarié)	3,5	3,6	3,6	3,3	3	3,5	3,7	3,7
Crédits d'études (engagements nouveaux)	4,0	4,3	4,3	4,5	5,7	7	5,8	5,7
Moyens de fonctionnement	0,8	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	8,3	8,4	8,3	8,2	9,1	10,9	9,9	9,8

À ces masses s'ajoutent les coûts d'installation et de fonctionnement de l'Agence, mutualisés au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (estimés en moyenne à 0,3 M€ par an).



Présentation par entreprise

Transports

Air France-KLM	42
RATP	46
SNCF	50

Infrastructures de transports

Aéroports de province : Bordeaux-Mérignac, aéroports de la Côte d'Azur, aéroports de Lyon, Montpellier-Méditerranée, Toulouse-Blagnac	54
Aéroports de Paris	60
Groupes autoroutiers : ATMB et SFTRF	64
Grands ports maritimes : Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes Saint-Nazaire, Paris, Rouen	68
Réseau ferré de France (RFF)	74

Énergie

Areva	78
EDF	82
GDF Suez	86

Industries de défense

DCI	90
DCNS	92
EADS	96
Giat Industries Nexter	100
Safran	102
SNPE	106
Thales	108

Fonds stratégique d'investissement (FSI)

Autres industries

Imprimerie Nationale	114
Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB)	116
La Monnaie de Paris	118
Renault	120

Autres services

France Télécom	122
La Française des Jeux	126
Groupe La Poste	128

Médias

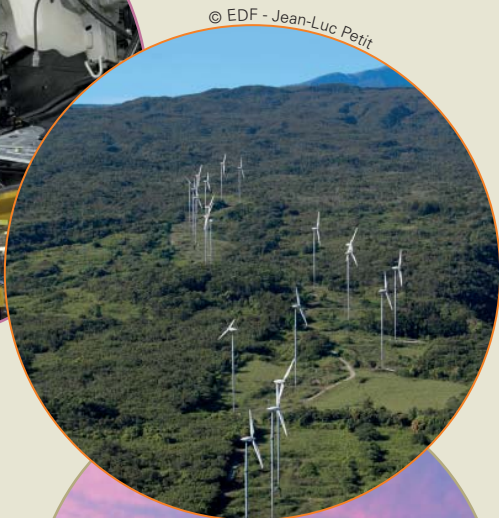
Arte-France	132
Audiovisuel extérieur de la France (AEF)	134
France Télévisions	136
Radio France	140

Services financiers

Dexia	142
-------	-----

Services immobiliers

Semmaris	144
----------	-----





L'activité d'Air France-KLM, dont le capital est détenu par l'État à hauteur de 15,74 %, s'est inscrite dans un contexte de reprise du transport aérien, après deux

années marquées par une forte crise. En continuant à s'appuyer sur la complémentarité d'Air France et de KLM et sur ses deux *hubs* intercontinentaux, le groupe a poursuivi ses efforts d'adaptation aux ruptures causées par la crise. L'année 2010 marque ainsi un redressement des performances d'Air France-KLM.

Faits marquants

Une reprise de l'activité du secteur aérien qui a profité à Air France-KLM malgré de nombreux événements adverses intervenus au début de l'année 2011

La reprise d'activité qu'a connue le secteur aérien sur l'année 2010, tant pour le trafic passage international (+ 8,2 % après une baisse de - 3,5 % en 2009) que pour le fret (+ 20,6 % contre - 10,1 % en 2009), a constitué un contexte favorable pour Air France-KLM. Ainsi, le groupe a connu sur l'exercice 2010-2011 une progression de son trafic sur l'ensemble de ses branches (+ 1,1 % dans le passage et + 2,5 % du trafic fret par rapport à l'exercice précédent). Néanmoins, les conséquences de la crise financière continuent encore de peser sur le secteur et notamment le segment premium (trafic affaires et premières). Ainsi, la baisse du trafic et des recettes consécutives à la crise sur ce segment n'a toujours pas été comblée, le volume de trafic premium, en augmentation globale pour l'ensemble de l'industrie de 9,1 % en 2010, en lien notamment avec le dynamisme du commerce mondial, restant inférieur de 10 % à son niveau pré-crise, tandis que les recettes premium, qui ont été particulièrement affectées par la crise du fait des restrictions sur les budgets voyages des entreprises, restent inférieures de 9 %.

La multiplication des événements adverses (volcan islandais, grèves et neige, crises géopolitiques et Japon) a affecté le secteur, sans toutefois remettre en cause la

tendance à la reprise. Après l'éruption du volcan islandais Eyjafjallajökull, qui a déclenché la fermeture de l'espace aérien européen le 15 avril 2010 et un quasi-arrêt de l'activité d'Air France-KLM pendant quatre jours, les grèves du contrôle aérien français et les épisodes neigeux de l'hiver 2011, le séisme et le tsunami survenus au Japon en mars, puis les événements géopolitiques au Maghreb ont eu un impact fort sur l'activité du groupe, qui évalue la perte de chiffre d'affaires liée à ces événements à 284 M€ sur l'exercice 2010-2011. Enfin, l'augmentation de la facture carburant au premier trimestre 2011 a également marqué le secteur, même si les couvertures carburant du groupe sont redevenues positives.

La poursuite des efforts en termes de coût et d'adaptation structurelle à la nouvelle donne du secteur aérien

Face à une crise qui a modifié structurellement les équilibres du transport aérien, Air France-KLM a décidé de réagir vigoureusement en annonçant en septembre 2009 un plan d'action stratégique destiné à adapter son modèle économique et à réduire ses coûts. Ces efforts, qui ont notamment pour objectif, en améliorant la marge opérationnelle et les *cash flows* disponibles, de réduire l'endettement net du groupe, ont été poursuivis en 2010.

Le plan d'économies « Challenge 12 », engagé en 2009 afin de limiter la hausse des coûts, a permis de réaliser 595 M€ d'économies au cours de l'exercice 2010-2011, en dépassement par rapport à l'ob-

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

■ Historique :

2004 : création de la holding Air France-KLM détenant deux filiales aériennes Air France et KLM.

2004-2005 : cession de titres par l'État français, ramenant sa participation de 44 % à 18,6 %.

2007-2008 : entrée d'Air France-KLM dans le CAC 40.

2008 : entrée en vigueur de l'accord ciel ouvert entre l'Europe et les États-Unis.

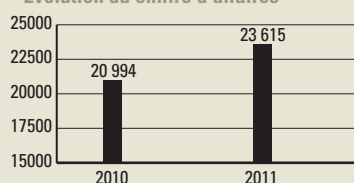
2009 : accord de partenariat stratégique, doublé d'une prise de participation de 25 % d'Air France-KLM dans Alitalia.

2010 : *joint-venture* avec China Southern.

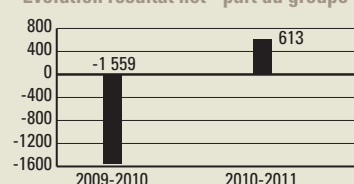
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009-2010	2010-2011
Capital détenu par l'État (en %)	15,7	15,7
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 mars	550	555
Chiffre d'affaires	20 994	23 615
dont réalisé à l'étranger	NA	NA
Résultat des activités opérationnelles	- 1 632	886
Résultat financier	- 497	- 449
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	- 798	1 350
Résultat net - part du groupe	- 1 559	613
Résultat net - intérêts minoritaires	- 1	- 1
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 1 560	612
Total des actifs non courants	19 755	20 428
dont écart d'acquisition net	401	422
dont immobilisations incorporelles nettes	612	695
dont titres mis en équivalence	446	422
dont impôts différés actifs	942	933
Capitaux propres - part du groupe	5 363	6 852
Intérêts minoritaires	55	54
Dividendes versés au cours de l'exercice	3	3
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	NA	4
Provisions pour risques et charges	2 128	2 217
Dettes financières nettes	6 224	5 891
Dettes financières brutes à plus d'un an	9 222	8 980
Effectifs moyens sur la période	104 721	102 012
Charges de personnel	7 388	7 333
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	- 7,4 %	2,6 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	70,5	71,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	- 28,8 %	8,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	114,9 %	85,3 %

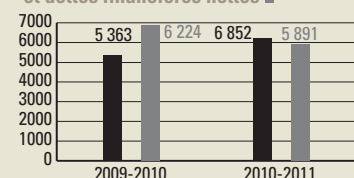
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



jectif initial de 510 M€. Les deux principales sources d'économies sont les achats (44 %) et l'amélioration de la productivité et des *process* (42 %). En outre, les effectifs ont été adaptés au niveau d'activité (- 10 % de personnel depuis le début de la crise en septembre 2008), notamment sous l'effet du plan de départs volontaires mis en œuvre en 2010 par la compagnie Air France pour le personnel au sol, qui a conduit au départ de 1 834 salariés.

Air France-KLM a mis en place des mesures d'adaptation structurelle pour faire face à la concurrence intense et aux évolutions des modèles opérationnels, notamment sur le moyen-courrier, et du comportement des clients, plus sensibles au prix. La nouvelle offre commerciale « *New European Offer* » est disponible sur le réseau moyen-courrier d'Air France depuis le 1^{er} avril 2010, avec des options payantes et des baisses de tarifs jusqu'à 30 %.

Le projet de bases régionales de province d'Air France prévoit d'augmenter l'utilisation des avions à environ 12 heures par jour, grâce à la réduction du temps de demi-tour et à un programme optimisé au départ de chaque base. L'amélioration de la productivité avion sera accompagnée de l'augmentation de la productivité des équipages et du personnel en escale, et de l'amortissement des coûts fixes sur un socle d'activité plus large. À l'horizon 2012, ce nouveau projet devrait ainsi permettre, outre le rétablissement de la rentabilité des lignes existantes, l'ouverture de nouvelles lignes à partir de ces bases et la reconquête d'une part importante d'activité au départ des villes de Province. Les négociations avec les partenaires sociaux sont aujourd'hui engagées, et le groupe prévoit le lancement de la première base à Marseille en octobre 2011. Les trois autres

bases envisagées à ce stade (Toulouse, Nice et Bordeaux) pourraient être mises en place au printemps 2012. Sur les long-courriers, la mise en place de la classe Premium Voyageur, située entre classe économique et classe affaires, à l'automne 2009 chez Air France, et un nouveau produit sur les vols long-courrier de KLM, permettent de développer une offre plus adaptée à la demande des clients.

Enfin, afin de réduire son exposition aux retournements de cycle particulièrement violents dans le cargo, Air France-KLM a également choisi de restructurer cette activité depuis septembre 2009, en réduisant le nombre d'avions dédiés au cargo, en optimisant le remplissage des soutes des avions passager et combis, et en cherchant une meilleure synergie dans les dessertes et la commercialisation entre Air-France, KLM et Martinair.

La politique de modernisation de la flotte aéronautique et son financement

La brutalité de la crise du secteur aérien a fait de la préservation de sa trésorerie un objectif de premier rang pour le groupe, et l'a amené, compte tenu des enjeux de stabilisation de sa dette nette, à ajuster son plan d'investissement, en privilégiant notamment le financement par crédit-bail ou en loyer opérationnel. Pour autant Air France-KLM veille à maintenir une politique d'investissement continu pour offrir un meilleur confort à ses passagers, réaliser des économies de carburant et respecter ses engagements de développement durable. Air France a été la première compagnie européenne à exploiter l'A-380, qui dessert depuis juin 2011 cinq destinations long-courrier de la compagnie avec l'ajout de la liaison

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : Jean-Cyril Spinetta (Administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale : Maryse Aulagnon, Patricia Barbizet, Jean-François Dehecq, Jean-Marc Espalioux, Pierre-Henri Gourgeon (directeur général), Peter Hartmann, Jaap de Hoop Scheffer, Cornelis Van Lede, Leo Van Wijk (vice-président) ■ Administrateurs représentant l'État : Jean-Dominique Comolli, Claude Gressier, Marie-Christine Saragosse ■ Administrateurs représentant les actionnaires salariés : Christian Magne, Bernard Pédamon ■ Commissaire aux comptes : KPMG / Deloitte ■

* Le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice 2010-2011. Le conseil est assisté par un comité d'audit, un comité des rémunérations et un comité de nomination. Dans les sociétés privatisées, les représentants de l'État sont éligibles aux jetons de présence qui sont versés directement au Trésor public.

Paris-Washington. L'utilisation de cet appareil permet d'économiser 15 M€ par an pour chaque avion lorsqu'il remplace un Boeing 747 ou un Airbus A-330/A-340, avec des taux de remplissage optimisés et une recette unitaire supérieure de cinq points à celles des autres long-courriers. En outre, le groupe a lancé une commande, commune à Air France et KLM, de long-courriers livrables après 2015, qui participe pleinement à la politique de modernisation de la flotte du groupe.

Le renforcement de l'alliance SkyTeam au service de la performance du réseau et des clients

Air France-KLM joue un rôle moteur dans l'alliance SkyTeam, deuxième alliance mondiale en parts de marché, qui s'est enrichie en juin 2011 de la compagnie chinoise China Eastern Airlines et de sa filiale Shanghai Airlines. De nombreuses autres compagnies ont prévu de rejoindre l'alliance en 2011 et 2012, parmi lesquelles Middle East Airlines et Saudi Arabian Airlines au Moyen-Orient, Garuda Indonesia en Asie ainsi que Aerolineas Argentinas en Amérique du Sud. L'alliance est complétée par la formalisation de *joint-ventures* comme celle entre Air France-KLM, Alitalia et Delta, effective depuis le 1^{er} avril 2009 sur les routes Atlantique Nord. Ce modèle a été étendu en septembre 2010 au partenaire chinois China Southern sur Canton (Air France) et Beijing (Air France et KLM).

Analyse financière

En mars 2010, Air France-KLM s'était fixé l'objectif d'un retour à l'équilibre opérationnel hors impact négatif des anciennes couvertures carburant dès l'exercice 2010-2011, étape nécessaire pour réduire progressivement l'endettement net du groupe, et restaurer les marges de manœuvre nécessaires au financement de la flotte et à la consolidation du secteur aérien. Malgré de multiples facteurs conjoncturels adverses, Air France-KLM a connu une amélioration de son activité au-delà de cet objectif, tirée par le rétablissement vigoureux de la demande de transport aérien.

Exploitation

Favorisé par une structure de coût abaissée pendant la crise et tiré par un chiffre d'affaires en hausse de + 12,5 %, le résultat d'exploitation courant d'Air France-KLM s'est établi à 122 M€ contre - 1 285 M€ l'an dernier. La performance d'exploitation, qui traduit un important redressement après deux années de perte, a été tirée sur tous les segments d'activité par la reprise vigoureuse du trafic, avec un chiffre d'affaires qui reprend tant sur l'activité passage (+ 11,3 %) que dans le fret (+ 29,5 %), malgré la multiplication des événements adverses (volcan islandais, grèves et neige, crises géopolitiques et Japon) pour un montant de 284 M€. En particulier, le chiffre d'affaires progresse de 17,5 % sur le long-courrier, grâce à un redressement de la recette unitaire haute contribution.

Des efforts ont également été réalisés sur les charges d'exploitation, qui augmentent de 5,4 % (+ 1,3 % hors carburant) : ceci s'est fait notamment par une stricte maîtrise des charges de personnel, qui diminuent de 1,4 %.

Résultats financiers

Le résultat net part du groupe s'est établi à 613 M€, mais il doit tenir compte de l'effet exceptionnel d'une réévaluation des titres de la société Amadeus suite à sa réintroduction en bourse : 1,03 Md€ ont été comptabilisés en produit non courant. Retraité notamment de cet élément non récurrent, il s'élève à - 234 M€ contre une perte de 1,2 Md€ un an plus tôt.

Malgré l'effort réalisé sur les investissements nets par rapport au budget, en recourant à des loyers opérationnels et à la prolongation de certains avions, plutôt qu'à des acquisitions en pleine propriété, la dette nette du groupe, qui a considérablement progressé pendant la crise de 2,7 à 6,2 Md€, ne baisse que modestement à 5,89 Md€. Après une forte dégradation sur l'exercice 2009-2010, le ratio d'endettement (*gearing*) s'améliore (de 1,15 à 0,85 entre mars 2010 et mars 2011). La hausse de l'endettement pendant la crise continue néanmoins à peser sur la solidité financière globale de l'entreprise et ses perspectives de développement à long terme.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} avril 2010 : lancement par Air France de son nouveau produit moyen-courrier.
- 15 avril 2010 : éruption du volcan islandais Eyjafjallajökull qui entraîne la fermeture de l'espace aérien européen pour une durée de six jours en moyenne.
- 29 avril 2010 : introduction d'Amadeus à la Bourse de Madrid et cession d'un tiers de la participation d'Air France-KLM.
- Mai 2010 : Air France clôture son plan de départs volontaires sur la base de 1900 départs.
- Juillet 2010 : la compagnie italienne Alitalia rejoint Air France-KLM et Delta dans la *joint-venture* sur l'Atlantique Nord.
- Septembre 2010 : Air France et China Southern signent un accord de *joint-venture* qui complète l'accord déjà signé entre la compagnie chinoise et KLM.
- Novembre 2010 : la Commission européenne impose à quatorze opérateurs de fret, dont Air France-KLM et Martinair, des amendes pour des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur du fret aérien, principalement entre le mois de mai 2004 et le mois de février 2006. Air France-KLM a déposé un recours contre la décision auprès du Tribunal de l'Union européenne.
- Juillet 2011 : l'assemblée générale approuve le changement de date de clôture de l'exercice d'Air France-KLM. Ainsi, le prochain exercice du groupe sera clôturé le 31 décembre 2011, comme la majorité des compagnies aériennes, et sera réduit à neuf mois.

Perspectives

L'enjeu pour l'entreprise sera de consolider ce retour à l'équilibre, l'amélioration de la marge opérationnelle et des *cash flows* du groupe devant permettre de réduire son endettement net. Le groupe doit ainsi retrouver des marges de manœuvre, afin notamment de faire face aux investissements à venir, par exemple le renouvellement de la flotte long-courrier. Le coût du pétrole, alors que la facture carburant du groupe a augmenté de 21,1 % au cours de l'exercice et représente près de 25 % de ses charges, constitue à cet égard un important risque externe pour le groupe comme pour l'ensemble des compagnies : IATA (Association internationale des compagnies aériennes) estime qu'un dollar de hausse du prix moyen du brent entraîne un surcoût de 1,6 Md\$ pour le secteur. L'évolution de la recette unitaire long-courrier, qui traduit la capacité du groupe à préserver son leadership sur son marché le plus rentable, constitue également un facteur de vigilance, compte tenu notamment de sa faible progression au quatrième trimestre (+ 1,5 % sur le passage) avec une surcapacité sur l'Atlantique Nord.

Dans un contexte concurrentiel accru tant sur le moyen que sur le long-courrier, la capacité d'Air France-KLM à défendre ses parts de marché sera déterminante. Sur le moyen-courrier, la réussite du projet de bases de province est à cet égard cruciale, et reposera largement sur l'adhésion des salariés à ce nouveau modèle et sur sa capacité à favoriser le développement de l'offre du groupe. S'agissant du long-courrier, la capacité d'Air France-KLM à profiter des marchés à forte croissance, notamment émergents, alors que les compagnies européennes voient se renforcer sur ce segment la concurrence des compagnies émergentes aux standards équivalents et au prix plus compatible avec les budgets contraints des clients en classe affaires, sera déterminante. Le groupe prévoit ainsi d'augmenter ses capacités de 6 % par an en moyenne entre 2011 et 2013 dans les pays émergents (ouverture de Phnom Penh, Lima, Cape-Town pour Air France et Buenos-Aires pour KLM, notamment).

Alors que la fusion Air France-KLM de 2004 a été un modèle de réussite, préservant l'identité des compagnies tout en mettant en commun les réseaux et les *hubs*, une nouvelle étape dans l'intégration du groupe apparaît aujourd'hui nécessaire pour faire face aux évolutions du secteur. Ainsi, la gouvernance d'Air France-KLM pourrait être adaptée pour permettre de développer de plus amples synergies entre les deux compagnies et de profiter des mouvements de consolidation du secteur. Le renforcement de la dimension internationale du groupe, qui passe également par le développement du modèle des *joint-ventures* qui constitue une des réussites d'Air France-KLM, est à cet égard déterminant.

Enfin, dans ce contexte de profondes mutations et de fortes contraintes, la flotte, qui doit continuer à être modernisée, constitue un avantage compétitif de premier rang pour le groupe, afin d'optimiser sa consommation de carburant et sa recette unitaire.



© Air France



Après le tassement enregistré en 2009, la RATP a connu en 2010 une reprise du trafic, qui s'est établi à 3,06 milliards de voyages (+ 1,3 %), sous l'effet notamment de la progression de la tarification sociale et, dans une moindre mesure, des renforts d'offre décidés par le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF). Les efforts de maîtrise des charges ont permis d'améliorer la performance financière de l'Épic, la capacité d'autofinancement de l'entreprise augmentant de 2,5 %, à 655 M€.

La RATP a maintenu en 2010 un niveau d'investissement très élevé, soit 1,25 Md€, l'année 2010 étant en particulier marquée par une croissance forte des investissements consacrés à l'augmentation de la capacité de transport. Le recours à l'endettement pour financer les investissements a néanmoins été limité (112 M€ contre 338 M€ en 2009), de sorte que l'endettement financier net de l'Épic a atteint 4 934 M€ à la fin de l'année 2010 (contre 4 822 M€ fin 2009). La négociation en cours du prochain contrat entre la RATP et le STIF, qui doit prendre effet au début de l'année 2012, devrait marquer la refondation du modèle financier de la RATP, conformément aux orientations de la loi ORTF du 8 décembre 2009, et permettre en particulier de mettre fin au déséquilibre structurel de financement des investissements de la RATP. Le groupe RATP a poursuivi en 2010 son développement, la contribution des filiales au chiffre d'affaires consolidé du groupe RATP atteignant 9,2 %, soit 423 M€, contre 7,8 % en 2009. Le premier semestre 2011 a été marqué par la refondation de la gouvernance de la filiale d'ingénierie Systra (commune avec la SNCF) qui doit faire de Systra le fer de lance de l'ingénierie française dans le domaine des transports publics. Le développement du groupe RATP franchira une étape majeure en 2011, avec l'intégration de seize nouvelles filiales issues de Transdev, dans le cadre de l'opération de fusion de cette dernière avec Veolia Transport.

Faits marquants

Loi ORTF

La transposition, par la loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports (dite « loi ORTF »), du règlement européen dit « OSP » (obligations de service public), conduit à une refonte de la gouvernance du secteur des transports en Île-de-France et pose les bases d'un nouveau modèle économique de l'entreprise, qui est désormais confrontée à la concurrence.

La loi ORTF conduira à distinguer, au sein de l'entreprise, une activité d'exploitation de services de transport, dont la rémunération devra permettre la remise des biens nécessaires au service à l'autorité organisatrice au terme du contrat, selon un modèle concессиif, et une activité de

gestionnaire d'infrastructures, qui devra assurer un accès non discriminatoire aux opérateurs et être correctement rémunérée par le STIF. Ces deux activités devront être comptablement séparées à compter du 1^{er} janvier 2012, et toute subvention croisée entre elles sera interdite. La RATP a travaillé à la mise en œuvre de cette évolution profonde en adaptant son organisation et en proposant une adaptation de son mode de financement.

Grand Paris

Le Président de la République a souhaité, dans la lettre de mission qu'il a adressée au président de la RATP en septembre 2009, que la RATP soit « l'un des acteurs majeurs de la mise en œuvre des projets de transport du 'Grand Paris' ». L'enjeu essentiel pour la RATP est de se préparer à répondre aux appels d'offres qui seront passés dans le cadre du projet de Grand Paris (35 Md€ d'investissements

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

VII - Données

sociales

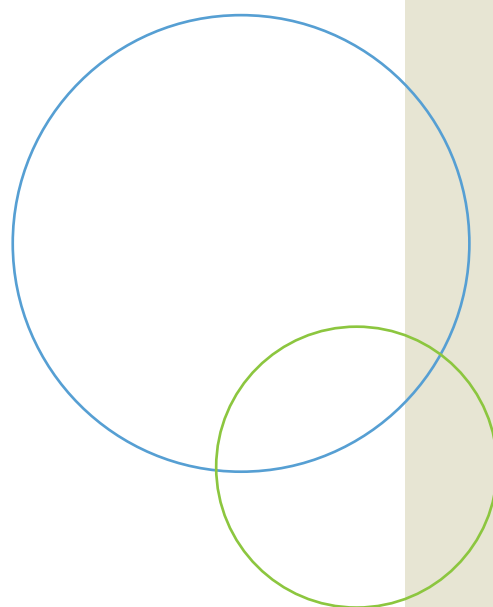
VIII - Ratios

Informations
complémentaires

FICHE D'IDENTITÉ

■ La RATP est un établissement public à caractère industriel et commercial (Épic) qui a pour principale mission d'exploiter en Île-de-France les réseaux et les lignes de transport en commun qui lui ont été confiés par la loi du 21 mars 1948. L'entreprise peut également se voir confier la construction et l'exploitation de lignes nouvelles.

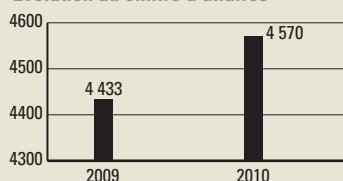
■ La loi du 1^{er} décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) a mis un terme à la spécialisation géographique de la RATP en région Île-de-France, et lui a ouvert ainsi la possibilité d'un développement en province et à l'étranger.



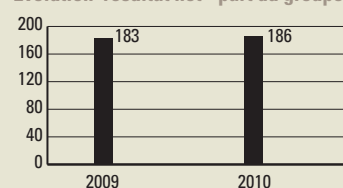
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	4 433	4 570
dont réalisé à l'étranger	138	209
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	325	413
Résultat financier	- 140	- 214
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	674	681
Résultat net - part du groupe	183	186
Résultat net - intérêts minoritaires	4	5
Résultat net de l'ensemble consolidé	187	191
Total des immobilisations nettes	8 823	9 487
dont écart d'acquisition net	62	75
dont immobilisations incorporelles nettes	249	252
dont immobilisations financières nettes	626	895
Capitaux propres - part du groupe	2 250	2 567
Intérêts minoritaires	24	30
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	703	699
Dettes financières nettes	4 795	4 853
Dettes financières brutes à plus d'un an	4 536	5 168
Effectifs au 31 décembre	47 157	47 789
Charges de personnel	2 464	2 566
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	4,2 %	4,2 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	52	54
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	8,2 %	7,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	210,9 %	186,9 %
Contre-valeur des immobilisations mises à disposition	251	251
Compensation tarifaire	NC	NC
Contribution forfaitaire	NC	NC

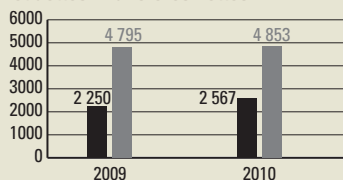
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



programmés au total), de l'amont (assistance à la maîtrise d'ouvrage, ingénierie) à l'aval (exploitation des futures lignes du métro automatique).

Développement du groupe RATP

Le groupe RATP a poursuivi en 2010 son développement international, à travers la filiale RATP Développement (responsable des activités d'exploitation de services de transport hors de l'Île-de-France), qui en 2009 s'était implantée en Asie – dans le cadre d'un accord de partenariat conclu avec Veolia Transport – et aux États-Unis. L'année 2010 a été marquée en particulier par la mise en service :

- en février 2010, de la première ligne de tramway de Florence en Italie ;
- en mai 2010, de la ligne 4 du métro de São Paulo, première ligne automatique d'Amérique latine ;
- en juin 2010, du train express régional « Gautrain » reliant la ville de Johannesburg en Afrique du Sud à son aéroport international – cette ligne devant être prolongée jusqu'à Pretoria en 2011.

En France, le développement du groupe RATP a été marqué en particulier par l'acquisition par RATP Développement, en octobre 2010, de la société Dunois Voyages, qui assure des services de transport urbain et interurbain, de transport scolaire et de transport à la demande en région Centre.

La gouvernance de RATP Développement a été renouvelée en décembre 2010 avec la mise en place d'un conseil de surveillance et d'un directoire, ainsi que d'une organisation plus décentralisée, avec la création de plusieurs unités opérationnelles responsables d'un périmètre géographique cohérent (France, Europe du Nord, International), cette nouvelle organisa-

tion devant en particulier permettre au groupe RATP, en 2011, d'intégrer dans des conditions efficaces les nouvelles filiales issues de Transdev.

Enfin, la RATP a annoncé, le 12 avril 2011, la création avec Alstom d'une société commune, baptisée Metrolab, détenue à parité par les deux entreprises et qui constituera un laboratoire de recherche dédié aux projets de métro automatique de nouvelle génération, qui pourra trouver des applications aussi bien en Île-de-France, dans le cadre du projet de Grand Paris, qu'à l'étranger, où le développement rapide de nombreuses mégalo-poles dans les pays émergents génère des besoins croissants en matière de transports urbains. Metrolab aura vocation à développer des systèmes intégrés, couvrant aussi bien les infrastructures, le matériel roulant, la signalisation, l'information voyageurs que l'exploitation et la maintenance.

Analyse financière

L'Épic RATP

Le chiffre d'affaires de l'Épic RATP, qui pèse pour plus de 90 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe RATP et correspond essentiellement à l'addition des recettes voyageurs et de la contribution contractuelle du STIF, progresse de 1,6 % en 2010, à 4,2 Md€, sous l'effet de l'actualisation contractuelle de la contribution du STIF (+ 1,5 %) et, dans une moindre mesure, de l'augmentation du trafic (+ 1,3 % pour le trafic total mais + 0,3 % seulement pour le trafic payant, contre - 1 % en 2009). Cette hausse est toutefois minorée du fait de la suppression de la taxe professionnelle au titre de laquelle la RATP recevait un rembourse-

Conseil d'administration* : ■ Président : *Pierre Mongin* (Administrateur représentant de l'État) ■ Administrateurs représentants de l'État : *Catherine Bergeal, Daniel Canepa, Emmanuel Duret, Christian de Fenoyl, Pierre Graff, Alexis Kohler, Laurent Machureau, Claude Martinand* ■ Élus des communes ou groupements de communes concernés par l'activité de l'entreprise : *Gilles Carrez, Isabelle Debré* ■ Personnalités choisies en raison de leurs compétences dans le domaine des transports : *Claude Leroi, Patrice Raulin* ■ Personnalités issues des milieux socio-économiques : *Alain Bugat, Danielle Deruy, Denis Samuel-Lajeunesse* ■ Représentants des clients des transports collectifs : *Stéphane Bernardelli, Yves Boutry* ■ Représentants des salariés : *Daniel Gaudot, François Gillard, Nathalie Gondard, Pascal Lejault, Claude Marius, Philippe Richaud, Jean-Louis Ringuedé, Michel Rizzi, Francis Scotto d'Aniello* ■ Commissaire du Gouvernement : *Daniel Bursaux* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Noël de Saint-Pulgent* ■ Commissaires aux comptes : *PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young* ■

* Le décret n° 84-276 du 13 avril 1984 modifié fixe la composition du conseil d'administration de la RATP, qui comprend 27 membres. Le conseil d'administration, installé le 23 juillet 2009 pour une durée de cinq ans.

Le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice 2010. Chaque séance du conseil d'administration est précédée, en fonction de son ordre du jour, d'une séance de la commission économique et stratégique, d'une séance de la commission de l'innovation et du service aux clients et/ou d'une séance de la commission de la modernisation technique et technologique et du transport. L'ensemble des administrateurs sont membres des trois commissions. Le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2010.

ment du STIF (impact de 61 M€ en 2010), cette réforme étant sans effet sur le résultat de la RATP dans la mesure où elle provoque une diminution des dépenses de fonctionnement pour le même montant.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent quant à elles à 3,3 Md€, soit une progression de + 0,1 %. L'impact de la suppression de la taxe professionnelle masque cependant des augmentations sur plusieurs postes, notamment l'énergie (+ 9,8 % dus essentiellement à l'envolée des prix du carburant dont l'impact total est de 8 M€ sur les comptes 2010) et, dans une moindre mesure, les frais de personnel qui augmentent de 0,9 % à 2,4 Md€, l'augmentation de la masse salariale par agent (+ 2,2 %) n'étant que partiellement compensée par les gains de productivité réalisés par l'entreprise (qui représentent une économie de près de 800 emplois en 2010).

La croissance du chiffre d'affaires, plus rapide que celle des charges de fonctionnement en 2010, génère une forte augmentation de l'excédent brut d'exploitation de la RATP (+ 7,5 % à 909 M€) et de son résultat d'exploitation (+ 28,4 % à 403 M€), ce dernier étant toutefois fortement impacté par une reprise de provision (42 M€) suite à la fin du contrôle fiscal de la RATP. Le résultat net de la RATP augmente de près de 20 % à 183 M€.

Le programme d'investissement de l'Épic reste très dynamique, avec un volume total d'investissements de 1,25 Md€, comparable au niveau enregistré en 2009 dans le contexte de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie. La plus grande partie de ce programme (662 M€) correspond aux obligations de renouvellement des actifs, tandis que 531 M€ correspondent à l'augmentation de l'offre de transport (prolongements des lignes 4, 8 et 12 du métro, des lignes T2 et T3 du tramway et acquisition de nouvelles rames à deux étages pour la ligne de RER A), 30 M€ au programme d'amélioration de l'accessibilité, de la sécurité et de l'information des voyageurs, et 22 M€ à une augmentation de capital de la filiale RATP Développement. La capacité d'autofinancement, qui s'élève à 655 M€ contre 639 M€ à fin 2009 (+ 2,5 %), couvre approximativement la moitié de ce programme, tandis que les subventions d'investissement s'élèvent à 325 M€. L'État a par ailleurs contribué à l'effort d'investissement fourni par la RATP dans le cadre du plan de relance de l'économie à tra-

vers le versement, en juillet 2010, d'une dotation en capital de 150 M€ à la RATP. Ces trois sources de financement ne suffisent pas, néanmoins, à couvrir les besoins d'investissement et l'endettement net croît de 112 M€ (contre 338 M€ en 2009) pour atteindre 4 934 M€.

Le groupe RATP

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe RATP a atteint 4 570 M€ en 2010, en progression de 3,1 % par rapport à 2009. Le résultat net consolidé (part du groupe) s'élève quant à lui à 186 M€ (+ 1,9 %), ce qui, rapporté aux capitaux investis (libérés) par la RATP dans ses filiales, correspond à une rentabilité financière nette d'impôt de 5,3 % (6,8 % hors coûts d'intégration des filiales issues de Transdev).

RATP Développement et les autres filiales de transport du groupe poursuivent leur croissance rapide, avec une contribution à la croissance du chiffre d'affaires consolidé en progression de près de 40 % pour la deuxième année consécutive, à 251 M€. Le pôle ingénierie (Systra et Xelis) contribue quant à lui au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 131 M€. Au total, la contribution globale des filiales au chiffre d'affaires consolidé atteint 423 M€ en 2010, soit 9,2 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 7,8 % en 2009 et 6,7 % en 2008.

La contribution des filiales au résultat net consolidé (part du groupe) reste cependant en retrait, à 5,3 % du total (contre 10 % en 2009), l'essentiel de cette contribution relevant du pôle ingénierie, ce qui traduit le niveau de rentabilité encore insuffisant des filiales du pôle transport. Ce niveau résulte principalement des frais de développement importants liés à la forte expansion de la filiale RATP Développement, sans que les exploitations correspondantes dégagent encore une rentabilité suffisante.



© RATP - Éric Touzé

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Février 2010: inauguration de la ligne 1 du tramway de Florence.
- Mai 2010: mise en service de la ligne 4 du réseau de métro de Sao Paulo, première ligne de métro automatique d'Amérique latine.
- Mai 2010: signature de l'accord matérialisant la sortie de la RATP du capital de Transdev en contrepartie d'actifs (en France, Italie, Grande-Bretagne et Suisse).
- Juin 2010: inauguration du train express régional « Gautrain » reliant la ville de Johannesburg en Afrique du Sud à son aéroport international.
- Juillet 2010: dotation en capital de 150 M€ à la RATP au titre de la contribution de l'État au financement du plan de relance de l'économie.
- Octobre 2010: acquisition du groupe Cars Dunois Voyages permettant un renforcement de l'implantation du groupe RATP en région Centre.
- Décembre 2010: rénovation de la gouvernance de la filiale RATP Développement (mise en place d'un conseil de surveillance et d'un directoire ainsi que d'une organisation plus décentralisée).
- Avril 2011: création avec Alstom d'une société commune, baptisée Metrolab, qui constituera un laboratoire de recherche dédié aux projets de métro automatique de nouvelle génération.
- 30 juin 2011: closing de l'opération de rénovation de la filiale d'ingénierie Systra (détenue avec la SNCF).

Perspectives

La loi ORTF du 8 décembre 2009 a posé les bases d'une profonde rénovation du modèle économique de la RATP, que la perspective de l'ouverture à la concurrence a rendu obsolète. L'entreprise et l'autorité organisatrice doivent dorénavant tirer toutes les conséquences de cette loi afin d'adapter les modalités de financement de l'entreprise au nouveau cadre défini par la loi. La négociation, en cours, du prochain contrat entre la RATP et le STIF, qui doit prendre effet au 1^{er} janvier 2012 – les discussions en cours avec le STIF laissent envisager une durée du contrat de cinq ans –, devra permettre de traduire ces principes sur le plan opérationnel, et d'assurer un financement pérenne de l'entreprise dans ses deux activités d'opérateur de transport et de gestionnaire d'infrastructures. La RATP, de son côté, doit finaliser d'ici à la fin de l'année 2011 la séparation comptable de ces deux activités, qui s'accompagne par ailleurs d'une réorganisation interne de l'entreprise.

Parallèlement, la RATP, qui pourra dorénavant être confrontée à la concurrence sur son périmètre historique, doit poursuivre et amplifier ses efforts de productivité, conformément à l'objectif fixé par le Président de la République. Ces efforts de productivité seront plus difficiles dans les prochaines années, dans la mesure où les gisements de productivité « de croissance », correspondant aux économies d'échelle permises par l'augmentation de l'offre de transport, seront progressivement taris faute de renforts d'offre significatifs décidés par le STIF. Cela nécessitera de réaliser un effort d'optimisation de l'organisation du travail interne à l'entreprise.

Si cette perspective d'ouverture à la concurrence sur le marché historique de la RATP rend plus que jamais nécessaire le développement du groupe, y compris à l'étranger, celui-ci exige cependant de l'entreprise un effort d'intégration important. L'année 2011 sera en effet marquée par un changement d'échelle de la filiale RATP Développement, suite à l'intégration de seize filiales issues de Transdev (en France, Italie, Grande-Bretagne et Suisse), préalablement à la fusion de cette dernière avec Veolia Transport. Cette opération, qui permet à la RATP de s'implanter en Grande-Bretagne (avec 180 M€ de chiffre d'affaires) et en Suisse, et de renforcer ses positions en Italie, porte les effectifs consolidés de RATP Développement de 3 500 à 7 800 personnes environ. Au-delà, la poursuite du développement du groupe RATP, qui pourra s'appuyer sur un pôle d'ingénierie rénové autour de Systra, nécessitera de renforcer l'attention portée au pilotage de la rentabilité des activités de RATP Développement, ce qui passe en particulier par une sélectivité plus forte des projets de développement de la filiale.

Enfin, les enjeux pour l'entreprise ne sont pas moins importants sur son marché historique, sur lequel le projet de Grand Paris lui offre une chance unique de valoriser tous ses savoir-faire, de l'ingénierie à l'exploitation et à la maintenance.



© RATP - Denis Sutton



L'exercice 2010 se caractérise par un redressement très significatif du résultat de la SNCF par rapport à 2009. Cependant, les performances de l'entreprise doivent être considérées avec prudence, car elles traduisent une réalité

très disparate entre les branches, avec une forte contribution, notamment, des activités à l'international et des filiales. Par ailleurs, le redressement de la situation financière du groupe tient pour une grande partie à des éléments exceptionnels, de sorte qu'en réalité, les résultats de l'exercice 2010 demeurent inférieurs à ceux de 2008, malgré un périmètre élargi.

Faits marquants

Une mutation de l'environnement institutionnel devant favoriser l'organisation de la concurrence

Le marché du transport ferroviaire international de voyageurs, monopole de la SNCF en France, s'est ouvert à la concurrence le 13 décembre 2009, incluant la possibilité pour d'autres entreprises ferroviaires d'opérer en France sous le régime dit du « cabotage », c'est-à-dire de pouvoir transporter des voyageurs entre deux gares françaises d'un parcours international.

La loi du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports, dite loi « ORTF », crée un service spécialisé indépendant au sein de la SNCF au 1^{er} janvier 2010, la direction de la Circulation ferroviaire (DCF), chargé des missions de gestion du trafic et des circulations.

Avec l'ouverture du marché ferroviaire à la concurrence, les gares, infrastructures

de service susceptibles d'être utilisées par l'ensemble des opérateurs, doivent faire l'objet d'une gestion distincte des activités de transport, dans des conditions d'équité et de transparence, et d'une comptabilité séparée afin de se prémunir des subventions croisées. La branche Gares & Connexions, créée au 1^{er} janvier 2010, verra son cadre juridique et son modèle financier précisés par l'adoption d'un décret d'application de la loi ORTF au second semestre 2011.

La signature d'un contrat d'entretien du réseau ferré devant en améliorer le pilotage

Un contrat d'entretien et de maintenance au titre de l'année 2011 a été signé entre RFF, le gestionnaire du réseau, et la SNCF en tant que gestionnaire d'infrastructure délégué, pour faire suite à la convention de gestion 2007-2010. Dans ce cadre, la SNCF et RFF se sont engagés sur le principe d'un partenariat industriel et commercial, validé début 2011 par les deux conseils d'administration, qui consiste à définir un pilotage de la maintenance par axe, qui sera adapté en fonction du besoin commercial et du niveau de performance attendu et dont l'objectif est d'optimiser le coût de la maintenance.

Une convention avec l'État pour pérenniser les trains d'équilibre du territoire

L'État et la SNCF ont signé le 13 décembre 2010 une convention sur les trains d'équilibre du territoire (TET). La convention couvre les trains Intercités, Téo et Lunéa. L'État devient autorité organisatrice de transport pour ces trains en définissant précisément les obligations de service public qu'il appartiendra à la SNCF de remplir. La convention qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 prévoit, notamment, une contribution annuelle de l'État à hauteur de 210 millions d'euros.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Établissement public à caractère industriel et commercial créé le 1^{er} janvier 1983 par la loi d'orientation des transports intérieurs n° 82-1153 du 30 décembre 1982, doté de l'autonomie de gestion et soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises de commerce, SNCF est l'un des premiers groupes de mobilité et de logistique au monde avec en 2010, 30,5 Md€ de chiffre d'affaires et près de 241 000 salariés dans 120 pays. SNCF est composé de cinq branches d'activité : gestion, exploitation, maintenance et ingénierie de l'infrastructure (SNCF Infra), transport public urbain, périurbain et régional pour les voyageurs du quotidien (SNCF Proximités), transport ferroviaire de voyageurs longue distance et à grande vitesse (SNCF Voyages), transport et logistique de marchandises (SNCF Geodis) et gestion et développement des gares (Gares & Connexions).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

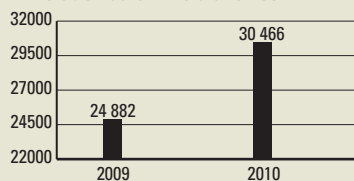
Informations

complémentaires

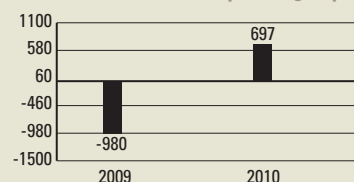
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	24 882	30 466
dont réalisé à l'étranger	NC	NC
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	- 460	1 409
Résultat financier	- 303	- 358
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	1 499	1 431
Résultat net - part du groupe	- 980	697
Résultat net - intérêts minoritaires	8	25
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 972	722
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	32 837	28 528
dont écart d'acquisition net	886	1 607
dont immobilisations incorporelles nettes	605	1 430
dont immobilisations financières nettes	7 279	7 049
Capitaux propres - part du groupe	6 518	6 905
Intérêts minoritaires	78	80
Dividendes versés au cours de l'exercice	183	0
dont reçus par l'État	183	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	3 090	2 994
Dettes financières nettes	7 172	8 499
Dettes financières brutes à plus d'un an	14 887	16 386
Effectifs au 31 décembre	200 097	240 978
Charges de personnel	10 415	12 154
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	- 3,9 %	2,4 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	52,0	50,4
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	- 14,7 %	10,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	108,7 %	121,7 %
Créances vis-à-vis de RFF (art. 7 de la loi du 13 février 1997)	2 338	2 334

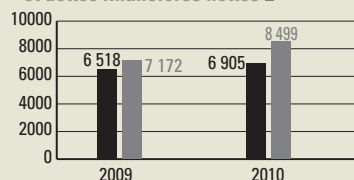
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Cette contribution est financée par la mise en place d'une taxe sur les péages d'autoroutes, de la contribution de solidarité territoriale (CST) supportée par les entreprises ferroviaires de transport de voyageurs et de la taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (TREF).

Des mouvements sociaux pénalisant pour l'activité de la SNCF et de ses clients

Au 31 décembre 2010, les effectifs du groupe sont globalement en hausse (+ 2 % hors effets périmètre) ; principalement du fait du développement des filiales.

Au sein de la partie Épic, les effectifs sont en légère baisse (- 2,4 %, soit - 3 877 agents), principalement dans les branches SNCF Geodis et SNCF Infra, où des gains de productivité sont recherchés. S'agissant de SNCF Geodis, les réductions d'effectifs sont gérées dans le cadre d'une procédure dédiée destinée à faciliter la reconversion des agents dans d'autres branches.

La SNCF a connu en 2010 d'importants mouvements sociaux en avril, sur des revendications relatives aux recrutements et aux salaires, et en octobre, sur la réforme des retraites. Ces conflits ont globalement provoqué une perte d'environ 250 M€. À l'intérieur du groupe, les effets ont été plus défavorables pour l'activité fret que pour l'activité voyageur, pour laquelle la SNCF a mis en œuvre la loi du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs, dont l'équivalent pour le fret n'existe pas. Au-delà des pertes financières immédiates, ces grèves génèrent notamment dans le fret des pertes de marchés.

Une politique de croissance externe ciblée tournée vers l'international

SNCF Geodis avait annoncé fin juin 2009 avoir pris le contrôle à 100 % du loueur de wagons et de conteneurs Ermewa, antérieurement détenu à 49,6 %, afin de renforcer son positionnement sur le métier de gestionnaires d'actifs. Cette opération a été finalisée le 2 février 2010 par l'obtention de l'autorisation de la Commission européenne, cependant assortie de l'engagement pris par la SNCF de céder la participation dans TMF (concessionnaire de transport de produits céréaliers) ainsi que le parc de wagons céréaliers détenus précédemment par Ermewa. L'ensemble du groupe Ermewa est passé d'une intégration proportionnelle à une intégration globale dans les comptes consolidés depuis le 2 février 2010.

Keolis, entreprise associée du groupe, avait initié en mars 2009 une opération de rapprochement avec Effia, filiale à 100 % de la SNCF afin de s'appuyer sur les compétences d'Effia pour déployer de nouveaux services de mobilité (autopartage, voitures électriques, vélos et autres modes doux) et de favoriser une meilleure interaction entre les différents modes de transport. En ayant apporté les titres Effia (hors Effia Services) à Groupe Keolis SAS, la holding de contrôle de Keolis, la SNCF détient à l'issue de l'opération 56,7 % du capital de Groupe Keolis SAS. Cette opération a été finalisée le 4 février 2010 après obtention de l'autorisation de la Commission européenne. La prise en compte de droits de vote potentiels immédiatement exerçables par le groupe SNCF dès la date de réalisation de l'opération permet à la SNCF, par application de la norme IAS 27 révisée, de consolider le groupe Keolis par intégration globale à partir du 4 février 2010, contre une comptabilisation par mise en équivalence auparavant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Guillaume Pépy* (représentant de l'État) ■ Administrateurs représentants de l'État : *Jean Bassères, Daniel Canepa, Jean-Dominique Comolli, Dominique Dron, Julien Dubertret, Claude Gressier* ■ Personnalités qualifiées : *Françoise Branget, Jean-Pierre Clamadieu, Marc Debrincat, Michel Dubromel, Francis Grignon* ■ Représentants des salariés : *Henri Bascunana, Michel Giraudon, Christian Mahieux, Grégory Roux, Thierry Roy, Éric Tournebœuf* ■ Commissaire du Gouvernement : *Daniel Bursaux* ■ Commissaire du Gouvernement adjoint : *Patrick Vieu* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Noël de Saint-Pulgent* ■ Commissaires aux comptes : *PricewaterhouseCoopers, Mazars* ■

Le 31 juillet 2009, les trois partenaires de l'offre Eurostar, SNCF, London and Continental Railways (LCR) et Société nationale des chemins de fer belges (SNCB), ont signé un protocole d'accord pour faire d'Eurostar une entité autonome, Eurostar International Limited (EIL), gérée par un management unique sous le contrôle de ses actionnaires. Cette transformation simplifie les structures juridiques en passant d'un mode de coopération à la création d'un opérateur ferroviaire à part entière, permettant ainsi à Eurostar de faire face à la concurrence internationale. La création effective d'EIL, entité de droit britannique, est intervenue le 1^{er} septembre 2010 après réalisation des apports, par chaque partie, d'actifs nécessaires à l'activité d'EIL, en nature et/ou en numéraire, en échange d'une participation au capital de la société. EIL est ainsi détenue par la SNCF à hauteur de 55 %, par LCR à hauteur de 40 % et par la SNCB à hauteur de 5 %. Les modalités de gouvernance ont conduit à consolider Eurostar par intégration proportionnelle.

Analyse financière

Des performances affichées en net redressement, qui ne renouent cependant pas avec les niveaux atteints en 2008

La progression du chiffre d'affaires en 2010 tient principalement aux effets acquisitions et change (+ 18,3 % sur + 22,4 %). La croissance de SNCF Voyages (hors effet périmètre et change) ressort à + 240 M€ (+ 3,5 %) et est surtout tirée par le dynamisme des liaisons internationales, avec la performance commerciale d'Eurostar, le développement de l'offre Thalys vers Amsterdam et celle de Lyria vers la Suisse. Il est à noter que la création de la branche Gares & Connexions a eu un impact négatif sur le chiffre d'affaires de SNCF Voyages de - 392 M€. De même, s'agissant de SNCF Proximités, le chiffre d'affaires en augmentation de + 4,2 Md€ (+ 63,7 %) s'explique par la consolidation en intégration globale de Keolis pour 3,7 Md€ et l'effet de la création de la branche Gares & Connexions pour 348 M€, le solde (+ 149 M€) tenant à l'indexation positive et au développement de l'offre des activités conventionnées (TER). Un phénomène identique est observé pour SNCF Geodis, dont l'effet périmètre (Ermewa, IBM, Giraud, Ciblex) explique plus de 50 % de la progression de l'activité (858 M€ sur 1,5 Md€), Fret SNCF accusant pour sa part un recul de - 12,4 %

(- 180 M€). À l'inverse, la branche SNCF Infra, dans laquelle l'Épic pèse plus de 90 %, se caractérise par une quasi-stagnation du chiffre d'affaires (+ 1 %).

L'exercice 2010 présente une inversion de tendance notable, avec une dérive des charges inférieure à la progression du chiffre d'affaires dans un contexte marqué par un effet prix négatif sur l'énergie de traction électrique et les carburants (+ 9,3 %). Les charges de personnel enregistrent en effet, à périmètre constant, un recul de - 192 M€ (- 1,8 %) conséquence de l'effort sur la productivité (- 206 M€). La marge opérationnelle passe ainsi de 1,6 Md€ en 2009 à 2,1 Md€ fin 2010, soit une progression de + 475 M€ (+ 28,1 %). Le chaînage de la marge opérationnelle fait toutefois apparaître une réalité plus fragile, puisque :

- 55 % de la progression relève d'un effet périmètre (+ 252 M€), donc non récurrent ;
- la marge additionnelle générée par SNCF Infra (+ 230 M€) résulte d'éléments exceptionnels non liés à l'exploitation, tandis que, dans le même temps, la marge de SNCF Voyages est pénalisée par des charges additionnelles et non réversibles telles que la contribution de solidarité territoriale (-100 M€) et la hausse des péages versés à RFF (- 174 M€), et que la marge de Fret SNCF s'établit au niveau pénalisant de - 380 M€, révélateur du décalage qui perdure entre cette structure et son marché.

Au total, le résultat net part du groupe s'établit à 697 M€ en 2010, progressant de + 1,6 Md€ par rapport à 2009, mais



© SNCF

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} janvier 2010 : création de la branche Gare & Connexions, gestionnaire des gares, et de la direction de la Circulation ferroviaire (DCF).
- 2 février 2010 : accord de la Commission européenne sur la prise de contrôle à 100 % du groupe Ermewa par la branche Geodis.
- 4 février 2010 : accord de la Commission européenne sur la prise de contrôle à 56,7 % du groupe Keolis SAS, holding de contrôle de Keolis, par la SNCF.
- 4 juin 2010 : Standard & Poor's revoit à la baisse la notation financière de la SNCF la portant de AAA (fiabilité maximale) à AA+ (bonne fiabilité) du fait de l'arrivée progressive de la concurrence.
- 1^{er} septembre 2010 : création d'Eurostar International Limited (EIL), détenue par la SNCF à hauteur de 55 %, London and Continental Railways à hauteur de 40 % et par la Société nationale des chemins de fer belges à hauteur de 5 %.
- 13 décembre 2010 : signature de la convention sur les trains d'équilibre du territoire (TET) entre l'État et la SNCF.
- 30 juin 2011 : signature du pacte d'actionnaires entre la SNCF et la RATP visant à apporter à leur filiale d'ingénierie commune Systra, leurs autres filiales d'ingénierie respectives Inexia et Xelis.

principalement du fait de la progression d'éléments non récurrents (+ 1,4 Md€). Les principaux éléments non récurrents sont, en positif, la reprise des dépréciations d'actifs sur les trains d'équilibre du territoire pour 393 M€ et une plus value sur les titres Eurostar de 273 M€, et en négatif, les dépréciations des actifs de SNCF Geodis à hauteur de - 232 M€ (dont 157 M€ pour la partie Fret SNCF) et la mise à juste valeur des titres Sea France pour - 194 M€. Le résultat net récurrent (231 M€), très supérieur à 2009 (3 M€) mais encore très inférieur à 2008 (530 M€), s'explique par les performances de l'exploitation, mais également par des effets de nature comptable, essentiellement concentrés chez SNCF Infra (reprise sur perte à terminaison de la convention de gestion de l'infrastructure (+ 53 M€), alors que le résultat net récurrent de SNCF Voyages se dégrade de - 95 M€.

Une trajectoire d'endettement contenue par une relative maîtrise des investissements, des produits de cession élevés et une variation négative du BFR d'exploitation

Le *cash flow* libre s'établit à - 162 M€, niveau encore insatisfaisant mais en nette amélioration par rapport à 2009 (- 491 M€) principalement grâce à la hausse des encaissements de cessions (+ 312 M€). Un examen par branche fait apparaître qu'à l'exception de SNCF Infra, aucune branche ne renoue avec les niveaux de 2008, alors même que le périmètre du groupe s'est considérablement élargi. SNCF Proximités ne dégage qu'un *cash flow* libre de 83 M€ (contre 76 M€ en 2008) malgré l'intégration de Keolis, tandis que celui de SNCF Voyages s'effondre, passant de 596 M€ en 2008 à 16 M€ en 2010, et est révélateur de l'essoufflement du modèle économique du TGV. Le pôle transport ferroviaire de marchandises, comprenant Fret SNCF, continue de consommer les ressources de l'entreprise, avec un *cash flow* libre négatif à - 619 M€ (contre - 699 M€ en 2008 et - 536 M€ en 2009).

L'exercice 2010 traduit néanmoins une maîtrise de l'endettement financier net du groupe, qui ressort à 8,5 Md€, en progression de + 1,3 Md€ par rapport à 2009, principalement à cause des effets d'une croissance externe (1,7 Md€), supérieure aux produits de cession (533 M€), et d'investissements (2,1 Md€) supérieurs à la capacité d'autofinancement (1,4 Md€). Enfin, la variation négative du BFR d'exploitation (- 525 M€) contribue significativement à cette maîtrise.

Le redressement des performances d'exploitation et la progression limitée de l'endettement net induisent une relation mécanique du ratio dette nette/marge opérationnelle, qui passe de 7,3 en 2009 à 6,6 en 2010. Hors Fret SNCF, le ratio 2010 se situerait à 4,3. En revanche, le *gearing* évolue de 1,1 à 1,2 (contre 0,7 en 2008), en raison d'une hausse de la dette plus forte que celles des fonds propres.

Perspectives

Malgré l'absence d'une reprise économique franche sur la zone euro, le groupe SNCF anticipe pour 2011 une progression de son chiffre d'affaire de l'ordre de 6 % soit 1 900 M€ à change et périmètre constants. La marge opérationnelle 2011 doit continuer à croître et ce malgré la hausse des péages de 10 % (+ 360 M€) pénalisant fortement les résultats de SNCF Voyages et mettant à mal le modèle d'un TGV rentable.

Par ailleurs, le groupe a budgété des investissements en hausse par rapport à 2010, mais néanmoins maîtrisés. Après prise en compte des cessions d'actifs, le *cash flow* libre devrait redevenir positif permettant la stabilisation de la dette. Cette stabilisation traduit à la fois le redressement de la capacité d'autofinancement, notamment obtenu par un travail sur les charges endogènes, et le conventionnement d'une partie des activités non rentables.

La SNCF a présenté le 6 juillet 2010 à son conseil d'administration son plan d'affaires 2010-2015. La stratégie de développement doit s'organiser autour de six axes : la consolidation de l'ensemble des métiers, l'anticipation des changements de l'environnement en particulier dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, la résolution des difficultés structurelles et la stabilisation des modèles économiques de chacune des activités, le développement international, la maîtrise de la consommation de *cash* (les opérations de croissance externe ayant vocation à être réalisées par des arbitrages d'actifs) et l'objectif de revenir à une structure financière soutenable en 2015.

L'année 2011 verra se poursuivre les efforts du groupe SNCF visant à réinstaller l'activité TGV domestique sur une trajectoire rentable, formaliser avec RFF des conventions et des contrats économiquement rentables à la fois pour la SNCF et pour le secteur ferroviaire, poursuivre les efforts de redressement du fret, se positionner en tant qu'acteur de référence au service des régions au travers de son offre TER et Transilien et maîtriser son endettement.



Aéroport de Bordeaux-Mérignac



La société Aéroport de Bordeaux-Mérignac a été transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance en avril 2007. L'État détient depuis cette date 60 % de son capital. La société exploite

l'aéroport de Bordeaux-Mérignac dans le cadre d'une concession qui court jusqu'au 31 décembre 2037. L'année 2010 a été marquée par un record historique de trafic lié à la mise en service du terminal *low cost* Billi.

En 2010, la plateforme a accueilli 3,66 millions de passagers, soit une augmentation de 10,3 % par rapport à 2009. En dépit du contexte de la fragilité de la reprise du trafic aérien et des perturbations répétées de l'année, notamment les mouvements sociaux et les aléas météorologiques dont le nuage de cendres volcaniques, il s'agit du record historique de la plateforme. L'ouverture du terminal *low cost* Billi (Bordeaux illico) en mai 2010 a ainsi contribué à renforcer la croissance du trafic *low cost* augmenté de 52 % entre 2009 et 2010, soit 759 500 passagers, notamment grâce à l'ouverture de 12 lignes, dont Londres Gatwick, Milan (Easyjet), Bologne, Cork, Porto, Édimbourg (Ryanair), Casablanca

(Jet4you), Copenhague (Cimber Sterling), Birmingham (Flybe). Le trafic domestique s'est maintenu en 2010 à 2,26 millions de passagers : la desserte de Paris reste en particulier stable à 1,41 million de passagers, avec une décroissance du trafic avec Orly, compensée par une augmentation du trafic, notamment de *hub*, avec Roissy. Enfin l'activité charters s'est renforcée, avec la montée en puissance de tours opérateurs comme Vacances Air Transat, Thomas Cook et Nouvelles Frontières au côté de Marmara et Fram.

Au cours de l'exercice 2010, la société a réalisé 7,8 M€ d'investissements contre 6,8 M€ en 2009. L'aéroport aura en particulier achevé la construction de Billi.

Aéroport de Bordeaux-Mérignac a réalisé un chiffre d'affaires de 51,8 M€, en progression de 5,9 % par rapport à 2009, soutenu par la progression du trafic. L'augmentation équivalente des charges conduit à une augmentation limitée de l'excédent brut d'exploitation de 2 %. Le résultat net s'établit à 4,7 M€, contre 8,6 M€ en 2009, où la société avait bénéficié d'un dégrèvement fiscal. La société maintient une structure financière saine, avec un ratio dette-capacité d'autofinancement de 1,9 (1,8 en 2009).

L'aéroport devra capitaliser sur la croissance du *low cost* afin de faire face à la montée en puissance de la concurrence du rail en 2017 avec la mise en service de la ligne TGV qui mettra Paris à 2 h 05 de Bordeaux et devrait entraîner une diminution substantielle du trafic aérien sur la desserte Bordeaux-Orly (844 000 passagers en 2010 soit 23 % du trafic total de l'aéroport). Enfin, l'aéroport pourra bénéficier de la relance de l'offre court-moyen courrier du groupe Air France-KLM dans le cadre de l'ouverture de bases.

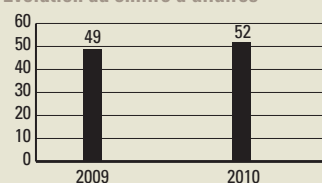
Comptes sociaux en millions d'euros

	2009	2010
Degré d'appartenance au secteur public		
Capital détenu par l'État (en %)	60	60
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	NA	NA
I - Activité et résultat		
Chiffre d'affaires	49	52
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	10	8
Résultat financier	0	0
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	14	13
Résultat net - part du groupe	9	5
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	9	5
II - Immobilisations nettes		
Total des immobilisations nettes/Actifs courants	50	53
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	0	0
III - Informations sur les fonds propres		
Capitaux propres - part du groupe	31	32
Intérêts minoritaires	0	0
IV - Dividendes et autres versements assimilés		
Dividendes versés au cours de l'exercice	3	3
dont reçus par l'État	2	2
Autres rémunérations de l'État	0	0
V - Provisions		
Provisions pour risques et charges	2	4
VI - Informations sur l'endettement financier		
Dettes financières nettes	8	6
Dettes financières brutes à plus d'un an	21	21
VII - Données sociales		
Effectifs au 31 décembre	189	193
Charges de personnel (+ charges externes)	11	12
VIII - Ratios		
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	17,6 %	9,0 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	57,1	61,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	27,9 %	14,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	26,0 %	18,3 %

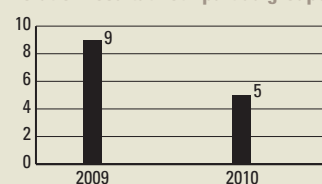
FICHE D'IDENTITÉ

■ Aéroport de Bordeaux-Mérignac est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 20 avril 2007.	■ Au 31 décembre 2010, le capital de la société est réparti comme suit : - État : 60 % - Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux : 25 % - Communauté urbaine de Bordeaux : 3,75 %	- Ville de Bordeaux : 3 % - Ville de Mérignac : 1,5 % - Conseil régional d'Aquitaine : 3,75 % - Conseil général de la Gironde : 3 %
--	---	--

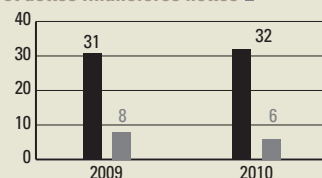
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Aéroports de la Côte d'Azur



La société Aéroports de la Côte d'Azur a été transformée en société anonyme à conseil de surveillance et directoire en juin 2008. Dans le cadre de ce processus, l'État est devenu actionnaire de la société à hauteur de 60 % de son capital. La société assure la gestion des aéroports de Nice et de Cannes-Mandelieu, et se classe au premier rang des aéroports régionaux français avec 9,6 millions de passagers en 2010.

L'année 2010 est restée marquée par la fragilité du trafic aérien, en baisse de 2,3 % par rapport à 2009. Cette baisse de trafic est directement liée à l'éruption volcanique, aux différents mouvements sociaux en Europe, ainsi qu'aux conditions météorologiques défavorables. En outre, les effets de la crise économique ont continué à toucher le trafic avec le Royaume-Uni et l'Irlande (baisse de 22 % sur ce trafic représentant 20 % du trafic de l'aéroport de Nice). Le trafic national s'inscrit en décroissance, à - 2,8 % par rapport à 2009. La société enregistre cependant de beaux succès avec une croissance de 43,4 % sur le Moyen-Orient et de 10,4 % sur l'Amérique du Nord, conduisant ainsi Aéroports de la Côte d'Azur à proposer 103 destinations, son record historique. En 2010, l'aéroport a soutenu

son rythme d'investissements à 57 M€, ce qui a, entre autres, permis d'inaugurer le terminal d'aviation affaires en avril 2010, de mettre en service partiel le nouveau centre d'activités des loueurs de voitures en juin 2010, ainsi que d'inaugurer le nouveau hangar destiné à l'aviation légère sur l'Aéroport de Cannes-Mandelieu en mars 2010.

Aéroports de la Côte d'Azur a enregistré en 2010 un chiffre d'affaires de 177 M€, en progression de 3,5 % par rapport à 2009, malgré la baisse de trafic et le gel tarifaire, grâce au développement des recettes extra-aéronautiques. L'excédent brut d'exploitation progresse de 3,1 % à 72 M€, l'augmentation des charges s'élevant à 3,9 % malgré un plan d'économie, du fait, notamment, des charges liées au

changement de statut d'une partie des personnels. Le résultat net 2010 s'établit à 8,3 M€, en baisse par rapport aux 15,2 M€ de 2009 qui avait enregistré 4,9 M€ de dégrèvements fiscaux. L'endettement net de la société reste stable à 144 M€. Le ratio dette-capacité d'autofinancement reste satisfaisant à 3,49 (contre 3,46 en 2009).

Compte tenu de la reprise de la situation économique, la société s'attend pour 2011 à une augmentation de son trafic aérien. Dans le cadre d'un nouveau plan stratégique post-crise, la société s'attachera cependant, tout en mettant en place le plan d'investissements programmé, à optimiser sa performance financière à moyen terme.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Aéroports de la Côte d'Azur est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 30 juin 2008.

Son capital social s'élève à 148 000 euros ; il est divisé en 148 000 actions.

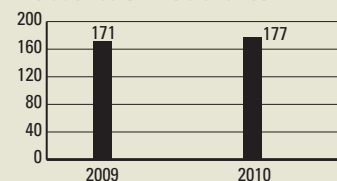
■ Au 31 décembre 2010, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	60 %
- Chambre de commerce et d'industrie de Nice Côte d'Azur :	25 %
- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :	5 %
- Conseil général des Alpes-Maritimes :	5 %
- Communauté urbaine Nice Côte d'Azur :	5 %.

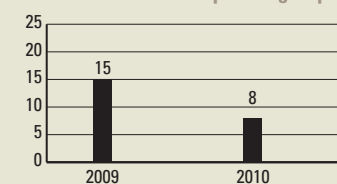
Comptes sociaux en millions d'euros

		2009	2010
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	60	60
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	NA	NA
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	171	177
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	24	22
	Résultat financier	- 5	- 6
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	48	48
	Résultat net - part du groupe	15	8
	Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
	Résultat net de l'ensemble consolidé	15	8
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes/Actifs courants	396	413
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	0
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	2	3
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	1	1
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	152	154
	Intérêts minoritaires	0	0
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	9	6
	<i>dont reçus par l'État</i>	5	4
	Autres rémunérations de l'État	0	0
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	54	50
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	143	144
	<i>Dettes financières brutes à plus d'un an</i>	150	148
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	563	573
	Charges de personnel	33	36
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	8,9 %	4,7 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	58,7	63,4
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	10,0 %	5,4 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	94,0 %	93,5 %

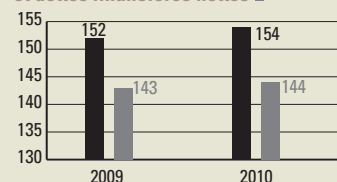
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Aéroports de Lyon



Transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance en mars 2007, Aéroports de Lyon gère les aéroports Lyon-Saint Exupéry, représentant huit millions de passagers, et Lyon-Bron, aéroport d'aviation d'affaires, dans le cadre d'une concession courant jusqu'au 31 décembre 2047. L'État détient 60 % du capital de la société.

Le trafic de l'Aéroport Lyon-Saint Exupéry a enregistré en 2010 une croissance de son trafic de 3,4 %, à 8 millions de passagers, malgré les crises liées aux mouvements sociaux nationaux, aux intempéries ou au nuage volcanique. Ce trafic se répartit en 2,9 millions de passagers sur le réseau national (+ 0,6 %), 4,9 millions sur le réseau international (+ 4,5 %). Les compagnies *low cost* ont représenté 19 % du trafic et ont été le principal facteur de croissance depuis 2008, grâce notamment au renforcement de la base d'EasyJet.

L'aéroport est le *hub* euro régional du groupe Air France depuis plus de dix ans, ce qui fait de l'aéroport un point de transit national et international. Le terminal 3, aérogare à services simplifiés, conçu spécialement pour accueillir le trafic des

compagnies *low cost*, a été mis en service en 2008 et sera complété fin 2011 par un satellite T3 dont les travaux ont débuté fin 2010. Les infrastructures d'Aéroports de Lyon permettent ainsi de répondre au plus près des besoins des compagnies aériennes en offrant les temps de correspondances parmi les plus faibles d'Europe. Par ailleurs, la liaison en tramway Rhône Express, reliant le centre ville de Lyon en 30 minutes, a été mise en service le 9 août 2010.

En 2010, Aéroports de Lyon a enregistré une forte augmentation de son chiffre d'affaires de 6,5 %, à 139 M€, principalement soutenu par la hausse des produits des redevances aéronautiques, des parkings et des redevances domaniales. La maîtrise des charges d'exploitation conduit à une forte augmentation de l'excédent brut d'exploitation, qui

atteint 43,9 M€ (+ 13,8 %). L'excédent brut d'exploitation représente 31,5 % du chiffre d'affaires, contre 29,5 % l'exercice précédent. Le résultat net est en progression à 9,7 M€, contre 9,0 M€ en 2009. La société a poursuivi sa politique de désendettement, traduite par des ratios dette nette sur fonds propres de 2,4, contre 3,3 en 2009, et dette sur capacité d'autofinancement de 2,97 contre 3,08 en 2009.

Tout en poursuivant sa stratégie de plateforme multi-spécialiste capable d'offrir des infrastructures dédiées et des tarifs adaptés pour chacun des segments du transport aérien (trafic régulier, charter, *low cost* et passagers en correspondance), l'aéroport va entrer dans une phase d'investissements de capacité plus importante, nécessitant une maîtrise de sa performance et de sa structure financières.

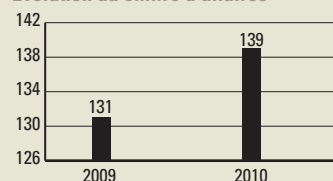
FICHE D'IDENTITÉ

- Aéroports de Lyon est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 6 mars 2007.
- Son capital social s'élève à 148 000 euros ; il est divisé en 148 000 actions.
- Le conseil de surveillance du 9 juillet 2010 a désigné Patrice Raulin en tant que président du conseil de surveillance.
- Au 31 décembre 2010, le capital de la société est réparti comme suit :
 - État : 60 %
 - Chambre de commerce et d'industrie de Lyon : 25 %
 - Région Rhône-Alpes : 5 %
 - Conseil général du Rhône : 5 %
 - Grand Lyon : 5 %

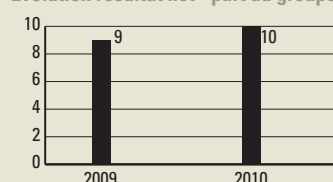
Comptes sociaux en millions d'euros

		2009	2010
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	60	60
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	131	139
	dont réalisé à l'étranger	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	14	16
	Résultat financier	- 4	- 4
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	37	33
	Résultat net - part du groupe	9	10
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
	Résultat net de l'ensemble consolidé	9	10
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes/Actifs courants	170	179
	dont écart d'acquisition net	0	0
	dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
	dont immobilisations financières nettes	0	0
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	15	23
	Intérêts minoritaires	0	0
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	2
	dont reçus par l'État	0	1
	Autres rémunérations de l'État	/	/
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	26	25
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	95	86
	Dettes financières brutes à plus d'un an	100	85
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	489	502
	Charges de personnel	29	30
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	6,8 %	7,0 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	59,1	60,3
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	58,2 %	42,5 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	616,8 %	375,6 %

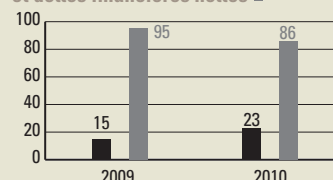
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Aéroport de Montpellier Méditerranée



AÉROPORT MONTPELLIER MÉDITERRANÉE

L'aéroport de
Montpellier
Méditerranée

a été transformé en société anonyme à conseil de surveillance et directoire en juin 2009. Dans le cadre de ce processus, l'État est devenu actionnaire de la société à hauteur de 60 % du capital. La société assure la gestion de la plateforme aéroportuaire de Montpellier et a accueilli 1,2 million de passagers en 2010.

Avec 1,2 million de passagers en 2010, en baisse de 3,7 % par rapport à 2009, l'aéroport a subi, comme les autres aéroports régionaux, des contraintes météorologiques et sociales particulièrement exceptionnelles. Le trafic national est, en particulier, en recul de - 5,5 %, dont - 6,6 % sur Paris, représentant les deux tiers du trafic de l'aéroport. Le trafic hors France progresse cependant de 2,2 %, à 295 milliers de passagers, du fait de l'ouverture de lignes, notamment vers Casablanca et Fès. Les compagnies *low cost* enregistrent une progression de trafic de 1,7 % et représentent ainsi 23,3 % du volume de trafic de la plateforme.

Le chiffre d'affaires de l'aéroport s'inscrit néanmoins en augmentation de 2,1 % à 20,6 M€, grâce à la forte augmentation du chiffre d'affaires extra-aéronautique (+ 6 % à 7,2 M€). Du fait du maintien

du plan de réduction de coûts, l'excédent brut d'exploitation (4,7 M€) augmente de 6,0 %, ce qui conduit à améliorer la marge d'excédent brut d'exploitation à 22,7 %, contre 21,8 % en 2009. Contrairement à l'année précédente, le résultat net 2010 est cependant négatif à 1,7 M€, du fait de l'enregistrement d'une provision exceptionnelle de 2,9 M€ lié à un contentieux avec le service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault, en instance devant le Conseil d'État. La structure financière de la société est équilibrée, avec des ratios dette nette sur fonds propres et dette sur CAF de, respectivement, 2,09 et 3,48.

Le projet stratégique 2010-2015 de l'aéroport a été approuvé par le conseil de surveillance le 9 septembre 2010 : tout en maintenant un lien privilégié avec le groupe Air France, l'aéroport entend accroître le trafic des compagnies *low*

cost et vise ainsi un trafic de 1,5 million de passagers d'ici à 2015. L'aéroport entend également poursuivre ses efforts de développement d'activités extra-aéronautiques, par une dynamisation de l'offre de commerces dans le terminal passagers, ainsi que par la poursuite des commercialisations de bâtiments sur l'emprise de l'aéroport.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Aéroports Montpellier Méditerranée est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 23 juin 2009.

■ Son capital social s'élève à 148 000 € ; il est divisé en 148 000 actions.

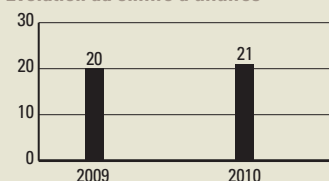
■ Au 31 décembre 2010, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	60 %
- Chambre de commerce et de l'industrie de Montpellier :	25 %
- Conseil général de l'Hérault :	7 %
- Conseil régional Languedoc-Roussillon :	6,5 %
- Communauté d'agglomération de Montpellier :	0,5 %
- Communauté de communes du Pays de l'Or :	1 %

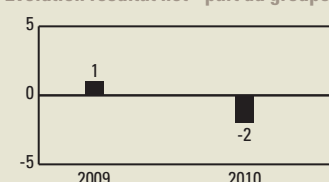
Comptes sociaux en millions d'euros

		2009	2010
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	60	60
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	20	21
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1	2
	Résultat financier	0	0
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	4	4
	Résultat net - part du groupe	1	-2
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
	Résultat net de l'ensemble consolidé	1	-2
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes/Actifs courants	24	23
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	0
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	0	0
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	0	0
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	3	1
	Intérêts minoritaires	0	0
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0
	Autres rémunérations de l'État	/	/
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	1	4
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	12	11
	<i>Dettes financières brutes à plus d'un an</i>	15	12
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	89	91
	Charges de personnel	4	5
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	4,9 %	- 8,1 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	49,1	53,9
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	35,7 %	- 183,8 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	428,6 %	1 205,8 %

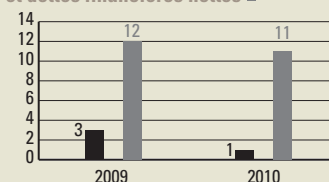
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Aéroport de Toulouse-Blagnac



L'État est actionnaire de la société anonyme Aéroport Toulouse-Blagnac à hauteur de 60 % du capital depuis sa création en mars 2007. L'aéroport se situe au

quatrième rang des aéroports régionaux avec 6,4 millions de passagers derrière Nice, Lyon et Marseille. La plateforme toulousaine représente également la deuxième plateforme régionale pour le fret avionné.

L'année 2010 a été marquée par la relance du trafic aérien sur la plateforme : le trafic a ainsi progressé de 1,7 % par rapport à 2009 à 6,4 millions de passagers. Le trafic international est à l'origine de cette croissance, avec une hausse conséquente de 6,2 %, alors que le trafic national est en très léger recul (- 0,7 %). Dans ce contexte, le trafic *low cost* a poursuivi sa progression, réalisant désormais 19 % du trafic total. En matière de trafic fret et postal, l'activité a connu un recul de 4,4 %, avec 52,6 kt traitées.

Le principal fait marquant de l'année 2010 est la mise en service du hall D permettant, à terme, d'étendre la capacité de l'aéroport à 8,5 millions de passagers et de faire ainsi face à la croissance du trafic jusqu'aux années 2020. Le coût global de ce projet est de 137 M€ dont 104 M€ de bâtiments. La compagnie espagnole

Vueling, qui investira à cet effet 30 M€ sur trois ans sur la plateforme, a ouvert en avril 2011 une base. L'aéroport a enfin mis en service le nouveau parking P2, inauguré en juin 2011, et offrant 3 200 places à proximité de l'aérogare.

Dans le contexte de reprise du trafic aérien, le chiffre d'affaires, de 97,2 M€ en 2010, affiche une hausse de 7,6 % par rapport à 2009. Cette progression concerne tant les redevances aéronautiques que les activités extra-aéronautiques. L'excédent brut d'exploitation est resté stable, à 29,0 M€, la hausse du chiffre d'affaires étant absorbée par les coûts supplémentaires liés à l'exploitation du nouveau hall D. Le résultat net 2010 s'élève à 5,2 M€, en baisse de 13,5 % par rapport à 2009. La structure financière a été modifiée depuis 2008 afin de financer le programme d'investissements

de la société : la dette nette s'élève au 31 décembre 2010 à 117 M€, contre 74 M€ en 2008. Le ratio d'endettement (dette nette/fonds propres) ressort à 1,20 alors que la dette représente 5,3 fois la capacité d'autofinancement.

S'appuyant sur son contrat de régulation économique et son plan stratégique 2009-2013, l'aéroport entend asseoir son développement sur le long terme. Les investissements réalisés, en particulier le hall D et le nouveau parking P2 donneront les moyens à l'aéroport de développer son trafic et ses activités extra-aéronautiques.

FICHE D'IDENTITÉ

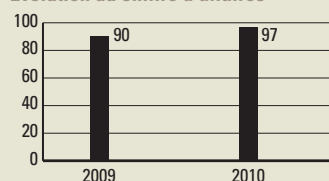
- Aéroport de Toulouse-Blagnac est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 21 mars 2007.
- Son capital social s'élève à 148 000 euros ; il est divisé en 148 000 actions.
- Au 31 décembre 2010, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	60 %
- Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse :	25 %
- Région Midi-Pyrénées :	5 %
- Département de la Haute-Garonne :	5 %
- Communauté urbaine du grand Toulouse :	5 %

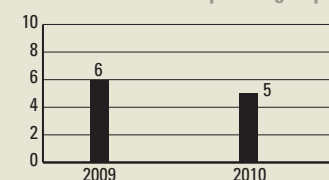
Comptes sociaux en millions d'euros

		2009	2010
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	60	60
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	90	97
	dont réalisé à l'étranger	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	11	7
	Résultat financier	-4	-6
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	19	22
	Résultat net - part du groupe	6	5
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
	Résultat net de l'ensemble consolidé	6	5
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes/Actifs courants	245	258
	dont écart d'acquisition net	0	0
	dont immobilisations incorporelles nettes	2	2
	dont immobilisations financières nettes	1	1
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	56	59
	Intérêts minoritaires	0	0
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	4,4	2,4
	dont reçus par l'État	3	1
	Autres rémunérations de l'État	/	/
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	36	31
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	107	117
	Dettes financières brutes à plus d'un an	120	147
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	287	293
	Charges de personnel	17	19
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	6,7 %	5,4 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	59,1	63,6
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	10,7 %	8,9 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	191,2 %	199,8 %

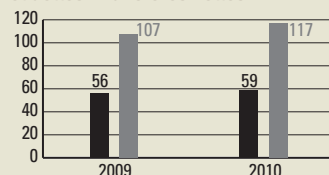
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





© Aéroport Toulouse-Blagnac - Philippe Garcia



© ADBM - APPA



Aéroport de Lyon © Jf Marin



Aéroport de la Côte d'Azur © J. Kelagopian

Aéroports de Paris



AÉROPORTS DE PARIS

Deuxième groupe aéroportuaire européen et cinquième mondial par le nombre de passagers, Aéroports de Paris possède et exploite les trois principaux aéroports de la région parisienne : Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly

et Paris-Le Bourget. Transformé en société anonyme en juillet 2005 puis introduit en bourse en juin 2006, Aéroports de Paris poursuit une stratégie d'optimisation de sa croissance et de ses résultats dans la durée, reposant sur le développement et la modernisation de ses capacités d'accueil, l'amélioration continue de sa qualité de service et le développement de ses activités commerciales et immobilières.

Faits marquants

Éruption du volcan Eyjafjöll

Le trafic aérien a été interrompu en France et dans certains pays européens en avril 2010 en raison du nuage de cendres provenant du volcan islandais Eyjafjöll. L'impact négatif sur le trafic d'Aéroports de Paris est estimé à environ 1,4 million de passagers pour les cinq jours d'interruption du trafic (du jeudi 15 avril, 23 heures, au mardi 20 avril, 12 heures) et les deux jours de reprise progressive du trafic. Les impacts négatifs sur le chiffre d'affaires et sur l'EBITDA du groupe sont respectivement estimés à environ 23 et 20 M€.

Gel des redevances pour 2010 et signature du contrat de régulation économique

Aéroports de Paris a signé avec l'État le 23 juillet 2010 son deuxième contrat de régulation économique (CRE) portant sur la période 2011-2015. Ce contrat, en permettant au groupe et à l'État de disposer d'une feuille de route complète, vise à offrir un cadre aux engagements d'Aéroports de Paris en matière d'investissements, de qualité de service et d'évolutions tarifaires. Les principales orientations de ce contrat peuvent ainsi être résumées autour de deux axes.

D'une part, le CRE vise un renforcement de la compétitivité et l'attractivité des plateformes parisiennes. Aéroports de Paris fait de la qualité de service la priorité du contrat et y associe une politique de modération tarifaire volontariste. 2,5 Md€ seront consacrés sur la période 2011-2015 à la rénovation des aérogares les plus anciennes, à l'optimisation des capacités existantes, à la réalisation du satellite 4 et à la poursuite du développement des commerces et de l'immobilier. Dans le même temps, l'évolution moyenne des tarifs des redevances sera de 1,38 % par an, hors inflation et hors ajustements en fonction du trafic, de la qualité de service et de la réalisation du programme d'investissements. Après le gel des redevances décidé pour 2010, cette évolution renforcera encore la compétitivité tarifaire des aéroports parisiens par rapport aux grands aéroports européens. Cette compétitivité servira celle du secteur aérien dans son ensemble, comme le dynamisme économique de l'Île-de-France. La modération tarifaire s'appuiera aussi sur l'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle et de la performance économique d'Aéroports de Paris par la maîtrise des charges d'exploitation et la hausse de la productivité.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

■ Constituée sous la forme d'un établissement public en 1945, Aéroports de Paris a été transformée en société anonyme le 22 juillet 2005 par la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports.

■ Suite à l'augmentation de son capital, intervenue dans le cadre de son introduction en bourse en juin 2006, son capital social s'élève à 296 881 806 euros ; il est divisé en 98 960 602 actions.

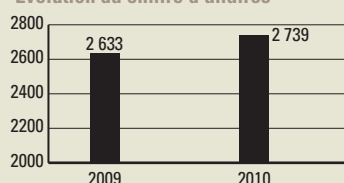
■ Au 31 décembre 2010, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	52,1 %
- Public :	29,7 %
- Fonds stratégique d'investissement :	8,0 %
- Schiphol Group :	8,0 %
- Salariés :	2,2 %

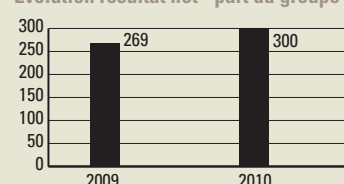
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	52,1	52,1
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	2 906	3 047
Chiffre d'affaires	2 633	2 739
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	513	542
Résultat financier	- 114	- 100
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	851	951
Résultat net - part du groupe	269	300
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	270	300
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	6 411	6 628
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	83	92
dont titres mis en équivalence	408	417
dont impôts différés actifs	2	6
Capitaux propres - part du groupe	3 231	3 406
Intérêts minoritaires	1	2
Dividendes versés au cours de l'exercice	136	136
dont reçus par l'État	82	71
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	398	423
Dettes financières nettes	2 337	2 240
Dettes financières brutes à plus d'un an	2 575	2 766
Effectifs en moyenne annuelle	12 063	12 218
Charges de personnel	748	793
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	10,2 %	11,0 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	62,0	64,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,3 %	8,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	72,3 %	65,7 %

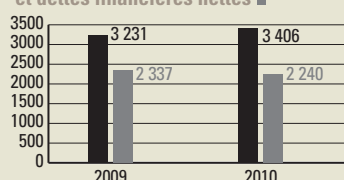
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



D'autre part, le CRE s'inscrit dans le contexte d'une évolution du périmètre régulé, intervenue le 1^{er} janvier 2011 en application d'un arrêté interministériel du 17 décembre 2009. À cette date, sont sorties du périmètre régulé les activités immobilières dites de diversification ainsi que les activités commerciales et de services (relatives aux boutiques, à la restauration et à l'hôtellerie, à la location automobile, aux services bancaires et de change, à la publicité).

L'élaboration du CRE s'est accompagnée d'un gel des redevances en 2010 : ce choix témoigne de la prise en compte des difficultés des compagnies aériennes et de la volonté de renforcer les avantages compétitifs de la société.

Futur satellite S4

Aéroports de Paris a dévoilé le 3 juin 2010 son projet de nouveau satellite d'embarquement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. Ce nouveau bâtiment, dont la mise en service est prévue au troisième trimestre 2012, complètera le *hub* de SkyTeam composé des terminaux 2E, 2F et 2G, à l'est de l'aéroport. Dédié aux vols long courrier, ce bâtiment de 100 000 m² pourra accueillir à terme 7,8 millions de passagers par an pour un coût de construction estimé à 560 M€.

Épisodes neigeux

Le mois de décembre 2010 a connu des conditions météorologiques exceptionnelles dans leur durée et leur intensité, ayant conduit à de lourdes perturbations des plateformes européennes, y compris la fermeture pour certaines. Suite aux perturbations de trafics sur la plateforme de Roissy Charles de Gaulle, une enquête du Conseil général de l'environnement et du développement durable a identifié une série de mesures destinée à améliorer le traitement de ce type d'épisodes par la chaîne du transport aérien. Aéroports de Paris a d'ores et déjà engagé un plan de réponse, portant notamment sur les investissements préventifs et curatifs, et sur les procédures de concertation avec les compagnies et d'information envers les passagers.

Cession du groupe Masternaut

Hub Telecom, filiale à 100 % d'Aéroports de Paris, a acquis en avril 2009 la société Masternaut, leader européen de la géolocalisation et des services télématiques embarqués. La société a eu l'opportunité de céder cette activité le 11 avril 2011 au fonds d'investissement Francisco Partners, ce qui permet à Hub Telecom de se concentrer sur son métier historique d'intégrateur de solutions de télécommunication et de mobilité de flottes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur nommé par l'assemblée générale ordinaire) : *Pierre Graff* ■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire : *Jacques Gounon, Catherine Guillouard, Françoise Malrieu, Jos Nijhuis, Pieter Verbboom* ■ Administrateurs représentant l'État : *Dominique Bureau, Jérôme Fournel, Alexis Kohler, Frédéric Perrin, Michèle Rousseau, Jean-Claude Ruyschaert* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Arnaud Framery, Serge Gentili, Nicolas Golias, Jean-Paul Jouvant, Frédéric Mougin, Jean-Louis Pigeon* ■ Censeurs : *Vincent Capo-Canellas, Bernard Irion, Christine Janodet* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Tony Lambert* ■ Commissaire du Gouvernement : *Patrick Gandil* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, KPMG* ■

*Conformément à la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports, le Conseil d'administration d'Aéroports de Paris est passé le 15 juillet 2009 de 21 à 18 membres. Conformément aux dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, le conseil est composé de six représentants de l'État, six représentants des salariés et six administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Les mandats de ces administrateurs, d'une durée de cinq ans, ont pris effet le 15 juillet 2009. Le mandat de l'actuel président-directeur général, Pierre Graff, a été renouvelé par décret du 24 juillet 2009. En outre, ce changement de format a été l'occasion d'intégrer deux représentants de Schiphol au conseil d'administration.

Négociations en vue de la cession de l'activité d'assistance en escale

Aéroports de Paris a annoncé le 8 juin 2011 entrer en négociations exclusives avec Groupe 3S en vue de la cession de ses activités d'assistance en escale exercées au sein de sa filiale Alyzia. Ce projet marque le souhait d'Aéroports de Paris de confier l'activité d'assistance en escale à un partenaire susceptible d'apporter son expertise et ses moyens techniques afin de conforter le développement de cette branche d'activité. Les considérations de politique sociale responsable sont placées au cœur des discussions avec 3S. Les activités de sûreté, également exercées par Alyzia, ne sont pas concernées par les négociations.



Analyse financière

Avec un trafic de passagers en légère augmentation de 0,4 %, le chiffre d'affaires a progressé de 4,0 %, pour s'établir à 2739 M€, se traduisant par un résultat net part du groupe en hausse de 11,3 % à 300,1 M€.

Sur l'année 2010, dans un contexte de reprise économique, le trafic passager d'Aéroports de Paris a augmenté de 0,4 % pour atteindre 83,4 millions de passagers contre 83 millions de passagers en 2009. Le trafic s'est établi à 58,2 millions de passagers pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle (+ 0,4 %) et à 25,2 millions de passagers pour l'aéroport de Paris-Orly (+ 0,4 %). Retraité des événements exceptionnels (volcan et épisodes neigeux du mois de décembre 2010), le trafic aurait enregistré une croissance de 2,4 %. La structure du trafic a évolué favorablement : le trafic international hors Europe, représentant 40,2 % du total, a ainsi augmenté de 2,2 %. Le trafic avec l'Europe hors France (41,2 % du total) est quasi stable à - 0,1 %. Le trafic avec la métropole (18,6 % du total) a diminué de 2,1 %.

Les compagnies à bas coût (*low cost*), qui représentent 12,8 % du trafic total en 2010, ont vu leur nombre de passagers significativement augmenter de 5,7 %, illustrant ainsi la poursuite de la croissance de compagnies telles qu'Easyjet ou Vueling.

Le chiffre d'affaires du groupe Aéroports de Paris s'élève à 2 739 M€, en croissance de 4,0 % par rapport à l'exercice 2009.

Les produits du segment « **Activités aéronautiques** » sont en progression de 1,4 % à 1 449,6 M€. L'EBITDA est en baisse de 2,0 % à 336,9 M€.

- Le produit des redevances aéronautiques est en légère hausse de 1,6 % à 795,1 M€ sous l'effet de l'augmentation tarifaire de + 5,5 % en vigueur du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, de l'évolution favorable du mix trafic et malgré le gel des redevances au 1^{er} avril 2010.

- Le produit des redevances spécialisées (tri bagages, banques d'enregistrement, dégivrage et autres prestations) progresse de 2,9 % à 172,4 M€.

- Le tarif de la taxe aéroport, qui permet de financer les activités relatives à la sûreté, a été porté à 10,0 € par passager au départ en 2010, contre 9,50 € en 2009.

Les produits du segment « **Commerces et services** » sont en hausse de 8,5 % à 943,7 M€. L'EBITDA est en forte croissance à 439,9 M€ (+ 9,3 %).

- Les produits des activités commerciales, constitués des redevances issues des boutiques, des bars et des restaurants, de la publicité, des activités de banques et de changes, des loueurs de voitures, ainsi que des revenus des filiales commerciales, sont en progression de 12,7 % à 282,4 M€, sous l'effet de l'augmentation du chiffre d'affaires des boutiques en zone réservée, soutenue par la hausse du chiffre d'affaires par passager. En particulier les revenus des filiales Société de Distribution Aéroportuaire et Duty Free Paris sont en nette progression (+ 15,9 %) à 223,4 M€.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 15 avril 2010 : éruption volcanique en Islande : suspension du trafic aérien.
- 3 juin 2010 : présentation du projet de futur satellite 4 de l'aéroport Charles de Gaulle.
- 26 juillet 2010 : signature du contrat de régulation économique 2011-2015.
- 6 août 2010 : communication sur la priorité donnée à la qualité de service.
- 2 novembre 2010 : Aéroports de Paris lance un vaste plan de réhabilitation et de rénovation de ses parkings.
- 13 janvier 2011 : rapport du Conseil général du développement durable et de l'environnement sur les incidents neigeux des 23 et 24 décembre.
- 24 février 2011 : annonce par Aéroports de Paris et Lagardère Services de la prolongation jusqu'au 31 octobre 2019 de leur partenariat au sein de la Société de distribution aéroportuaire, opératrice des activités alcool/tabac/parfum/cosmétiques et gastronomie des aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly.
- 11 avril 2011 : Hub Telecom annonce la cession du groupe Masternaut.
- 8 juin 2011 : Aéroports de Paris entre en négociations exclusives en vue de la cession majoritaire de ses activités d'assistance en escale.
- 23 juin 2011 : lancement de la coentreprise publicité avec JC Decaux : « Média Aéroports de Paris » ayant pour objet l'exploitation et la commercialisation des dispositifs publicitaires et, à titre accessoire, d'un média télévisuel dédié à la relation passager/aéroport, sur les aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget.

- Les parcs et accès, portés par la progression de la dépense moyenne par client, voient leur chiffres d'affaires augmenter de 4,8 % à 150,3 M€.

- Le chiffre d'affaires des prestations industrielles (fourniture d'eau et d'électricité) est quasi stable à 65,0 M€ (+ 0,9 %).

- Les recettes locatives (locations en aéro-gares) diminuent de 8,4 % à 95,4 M€ suite à la restitution de locaux par les compagnies aériennes ou d'assistance en escale, bénéficiant des nouvelles locations dans les installations ouvertes en 2008 et 2009 et du transfert des revenus liés aux prestations de confort climatique.

Le chiffre d'affaires du segment « **Immobilier** » poursuit son développement à 232,6 M€, soit une hausse de 8,9 %, grâce notamment à l'acquisition de Roissy Continental Square et aux commercialisations récentes, telles que l'extension du *hub* de Fedex. Il subit cependant l'impact négatif de la crise, notamment l'arrêt d'activité d'opérateurs fret, et l'indexation des contrats sur l'indice du coût de la construction, actuellement en décroissance.

Le chiffre d'affaires de « **l'Assistance en escale et des prestations annexes** » est en hausse de 5,2 % en 2010 à 196,7 M€. Le chiffre d'affaires de l'activité assistance en escale est en hausse de 5,3 % à 141,1 M€, du fait principalement du transfert d'activités de manutention bagages du terminal 1 de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. L'activité de sûreté progresse 4,9 % à 55,6 M€, grâce aux gains réalisés sur les nouveaux marchés récemment conclus. Malgré la réorganisation et la mise en œuvre du plan d'économies, l'EBITDA reste négatif à - 3,1 M€, contre - 2,5 M€ en 2009.

Les produits du segment « **Autres activités** » affichent une croissance 4,2 % pour atteindre 262,3 M€. Hub Telecom bénéficie d'un effet de périmètre lié à l'acquisition en 2009 du groupe Masternaut et voit de fait son chiffre d'affaires croître fortement (+ 23,8 % à 145,4 M€). ADP Ingénierie voit son chiffre d'affaires se réduire de 15,7 % à 99,6 M€ du fait du ralentissement de l'exécution de chantiers en Arabie Saoudite et en Lybie. Enfin Aéroports de Paris Management voit son chiffre d'affaires augmenter de 11,2 % à 12,5 M€, alimenté par les contrats déjà en cours en 2009.

Les charges courantes d'Aéroports de Paris progressent de 3,1 % à 1 855,5 M€. Les achats consommés progressent de 15,9 % à 217,2 M€ du fait notamment de la progression des achats de marchandises des filiales commerciales et d'un effet de périmètre à la suite de l'acquisition de Masternaut International et de ses filiales. Sous l'effet de la modification des modalités d'exécution de l'activité de tri bagages au terminal 1 de l'aéroport Charles de Gaulle et du ralentissement de l'exécution de certains chantiers d'ADP Ingénierie, les services externes diminuent de 1,9 % à 659,5 M€. Les charges de personnel progressent de 6,0 % sur l'exercice à 792,7 M€ alors que les effectifs moyens du groupe sont en hausse de 1,3 % à 12 219 corporels et incorporels personnes.

Du fait du maintien des charges, l'EBITDA progresse de 5,0 % à 926,7 M€, soit un taux de marge qui passe de 33,5 % en 2009 à 33,8 % en 2010.

Associé à une diminution des frais financiers, le résultat net part du groupe se situe à 300,1 M€, en progression de 11,3 % par rapport à 2009.

Le groupe a distribué à ses actionnaires un dividende de 1,52 € par action (contre 1,37 € par action en 2009), pour un total de 150 M€.

Les investissements corporels et incorporels du groupe s'élèvent en 2010 à 500,8 M€, contre 429,0 M€ en 2009. L'endettement financier net décroît de 97,5 M€ pour s'établir à 2 239,8 M€. Le ratio dettes nettes- capitaux propres diminue à 0,66 contre 0,72 en 2009.

Perspectives 2011

Compte tenu de l'évolution observée depuis le début de l'année et des perspectives de croissance économique mondiale, Aéroports de Paris prévoit une croissance du trafic de passagers comprise entre 4 et 5 % en 2011. Sur cette base, Aéroports de Paris anticipe pour l'exercice une croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA supérieure à celle observée en 2010.

Aéroports de Paris a pour objectif d'augmenter l'EBITDA de 40 % entre 2009 et 2015. Sur son cœur de métier aéroportuaire, Aéroports de Paris poursuit une stratégie d'investissements destinée à améliorer la qualité de service et à renforcer l'attractivité de ses aéroports tout en intensifiant ses efforts de productivité. En parallèle, le groupe va continuer à développer ses activités commerciales et immobilières. Aéroports de Paris a ainsi pour objectif d'augmenter les surfaces de commerces de 21 % entre 2009 et fin 2014 et a pour ambition de devenir une foncière de premier plan exploitant le potentiel de développement de l'aéroport et l'attractivité de la région parisienne.





Société anonyme détenue à 67,29 % par l'État, Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est concessionnaire jusqu'en 2050 de l'autoroute Blanche A40 et, avec la Société italienne du tunnel du Mont-Blanc (SITMB), du tunnel routier international du Mont-Blanc entre la France et l'Italie.

Depuis la réouverture du tunnel, en 2002, l'entretien, l'exploitation et la perception du péage, au tunnel du Mont-Blanc, sont réalisés, pour le compte des deux sociétés concessionnaires, par un groupement unique, le GEIE-TMB. Depuis le 1^{er} mai 2010, l'État a confié à ATMB, dans le cadre de la concession de l'A40, la gestion de la route Blanche (RN 205), raccordant le tunnel à l'A40.

Faits marquants

L'exercice 2010 a été marqué par la reprise de l'exploitation de la RN 205, effective depuis le 1^{er} mai 2010, en vertu de l'avenant à la concession de l'autoroute signé le 16 avril 2010 et du décret n° 2010-410 du 28 avril 2010, qui ont également allongé la durée de concession de l'autoroute Blanche jusqu'en 2050. Un important programme de remise à niveau a été lancé sur la RN 205 pour satisfaire aux exigences de sécurité et offrir une qualité de service comparable à celle déployée sur l'autoroute.

L'État concédant et la société ont conclu le 22 juin 2010 un contrat d'entreprise portant sur la période 2010-2014 et visant les engagements de la société en matière de travaux, de gestion du trafic et de qualité de service sur l'autoroute Blanche. Le contrat prévoit notamment 100 M€ d'investissement sur la période (valeur 2008), dont le programme de rénovation de la RN 205. En contrepartie, le tunnel du Mont-Blanc a été autorisé à augmenter ses tarifs de 3,5 % par an au-dessus de

l'inflation franco-italienne et l'autoroute Blanche de 1,4 % par an au-dessus de l'inflation française pour les poids lourds et de 0,4 % par an au-dessus de l'inflation française pour les véhicules légers.

Après la sévère chute en 2009 du fait de la crise économique, le trafic poids lourds a fortement progressé tant au tunnel du Mont-Blanc (+ 10,4 %) que sur l'autoroute Blanche (+ 7 %). Le trafic de véhicules légers est quant à lui resté dynamique (+ 1,6 % au tunnel du Mont-Blanc et + 3,3 % sur l'autoroute Blanche). Le trafic poids lourds au tunnel du Mont-Blanc reste cependant inférieur d'environ 3 % à son niveau d'avant-crise (2007).

Dans ce contexte, l'évolution positive des comptes amorcée dès 2006 s'est poursuivie et, pour la quatrième fois depuis la catastrophe du tunnel survenue en 1999, la société versera, au titre de l'exercice 2010, un dividende supérieur au seul dividende statutaire, avec un taux de distribution de 50 % du résultat net.

Enfin, par décret du Président de la République du 5 mai 2010, M. Hugues Hourdin a été nommé président d'ATMB, en remplacement de M. Gérard de Pablo.

Analyse financière

En 2010, le chiffre d'affaires d'ATMB a atteint 152,9 M€, soit une progression de 7,9 % par rapport à 2009. Le chiffre d'affaires du tunnel, qui représente 36 % des recettes de péages, progresse de 14 %, tandis que celui de l'autoroute, qui représente 64 % des recettes de péages, progresse de 4,7 %.

Les charges d'exploitation ont progressé de 6,25 % à 83,3 M€, notamment du fait d'une forte augmentation des achats et charges externes liée à un mois de

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

FICHE D'IDENTITÉ

■ Société anonyme créée en 1956.

■ Au 31 décembre 2010, le capital social de la société est fixé à 22 298 048 euros ; il est divisé en 1 393 628 actions de seize euros de valeur nominale chacune, dont la répartition est la suivante :

- État	67,29 %
- Collectivités locales françaises :	18,61 %
- Canton de Genève	
- et ville de Genève :	5,41 %
- Autres actionnaires français et helvétiques :	8,69 %

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration d'ATMB s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2010. Le comité d'audit s'est réuni à deux reprises en 2010.

■ 1^{er} janvier 2010 : augmentation des tarifs du tunnel du Mont-Blanc de 5,55 %.

■ 1^{er} février 2010 : augmentation des tarifs de l'autoroute Blanche de 1,4 % pour les poids lourds (pas d'augmentation pour les véhicules légers).

■ 16 avril 2010 : signature de l'avenant au cahier des charges de la concession intégrant la RN 205 à la concession.

■ 1^{er} mai 2010 : exploitation et entretien de la RN 205 par ATMB.

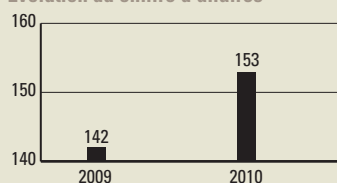
■ 5 mai 2010 : M. Hugues Hourdin a été nommé président d'ATMB, en remplacement de M. Gérard de Pablo.

■ 1^{er} janvier 2011 : augmentation des tarifs du tunnel du Mont-Blanc de 4,96 %.

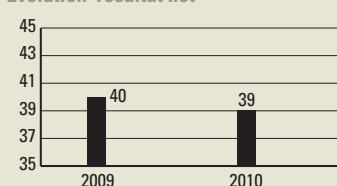
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	67,3	67,3
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	24	24
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	142	153
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	63	70
Résultat financier	- 10	- 10
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	52	57
Résultat net - part du groupe	40	39
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	40	39
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	805	814
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	1	1
Capitaux propres - part du groupe	154	173
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	12	20
dont reçus par l'État	8	13
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	3	3
Dettes financières nettes	168	149
Dettes financières brutes à plus d'un an	323	291
Effectifs en moyenne annuelle	434	446
Charges de personnel	25	26
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	28,3 %	25,4 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	56,5	58,0
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	26,1 %	22,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	109,2 %	86,5 %
Immobilisations mises en concession nettes des amortissements pour dépréciation	801	810
Subventions d'investissements	35	35
Provisions/Amortissements de caducité	440	449

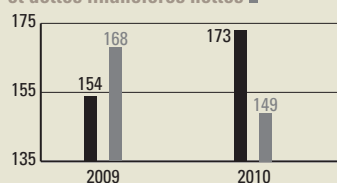
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



décembre 2010 particulièrement rigoureux mais aussi de l'intégration de la RN 205. Les charges de personnels progressent de 5,5 % avec l'intégration de nouvelles équipes pour la gestion de la RN 205 (+11 équivalents temps plein).

L'EBE ressort à 58,1 % du chiffre d'affaires, en progression de 9,5 %. L'EBE hors charges de gros entretien représente 61,4 % du chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation ressort en hausse de 9,9 % à 69,6 M€. Le résultat financier se situe à - 9,5 M€ contre -10 M€ en 2009. Enfin, le résultat net diminue de 3,3 % à 38,8 M€, du fait d'un résultat exceptionnel particulièrement important en 2009 découlant d'un reversement par l'assureur MMA d'un solde non utilisé d'un plein de garantie au titre de l'accident de 1999.

La capacité d'autofinancement dégagée par l'entreprise est de 57 M€ en 2010. ATMB a réalisé des investissements pour 17,6 M€, essentiellement sur l'autoroute (travaux de sécurité, échangeur de Bonneville et RN 205, notamment).

Au 31 décembre 2010, ATMB doit faire face à une dette financière brute de 333 M€ mais dispose d'une trésorerie excédentaire significative (183 M€). Les

dettes contractées par ATMB ne pouvant être remboursées par anticipation dans des conditions acceptables et étant à taux fixes, un programme de « swaps » a été mis en place depuis plusieurs années afin de « variabiliser » une partie de la dette et de prémunir ainsi contre les variations de taux d'intérêt.

La société a prévu de distribuer à ses actionnaires environ 19 M€ de dividendes au titre de l'exercice 2010, soit un taux de distribution de 50 %.

Perspectives 2011

ATMB poursuit en 2011 son programme d'investissement destiné à améliorer la qualité de service et la sécurité sur l'ensemble de son réseau et plus particulièrement sur la RN 205. ATMB prévoit ainsi 22 M€ d'investissements sur l'autoroute et le tunnel du Mont-Blanc, en stabilité par rapport à 2010.

L'évolution favorable des trafics depuis début 2011 – les niveaux de trafic poids lourds d'avant-crise ayant été retrouvés – devrait lui permettre d'améliorer encore sa situation financière.



©ATMB

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Hugues Hourdin* (administrateur représentant l'État) ■ Directeur général : *Jean-Paul Chaumont* ■ Représentants de l'État : *Jean-Claude Albouy, Philippe Ledenvic, Jean Lohest, Laurent Perdiolat, Antoine Seillan, Pascal Vagogne* ■ Autres administrateurs : *Jean-Philippe Demaël, Claude Haegi, Christian Monteil, Jacques Moret, Bernard Pottier, Jean-Marc Simon* ■ Commissaire du Gouvernement : *Marc Papinutti* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean Deulin* ■ Commissaire aux comptes : *KPMG* ■



La Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF) est concessionnaire du tunnel franco-italien du Fréjus (13 km), conjointement avec son homologue italienne la SITAF, et de l'autoroute de la Maurienne A43 (63 km). L'exploitation du tunnel du Fréjus est confiée à un gestionnaire unique, en application de la directive européenne

sur la sécurité des tunnels du réseau transeuropéen, le GEIE-GEF, dont la SFTRF et la SITAF sont les deux membres à parts égales. Depuis le 1^{er} janvier 2009 et la dissolution d'Autoroutes de France, SFTRF est détenue à près de 100 % par l'État, le reste du capital étant partagé entre collectivités locales, chambres de commerce et de l'industrie, et groupements d'intérêts particuliers.

Faits marquants

Après la sévère chute de 2009 du fait de la crise économique, le trafic poids lourds global sur le corridor tunnel du Mont-Blanc et tunnel du Fréjus s'est repris de manière sensible en 2010 avec une hausse de 8,4 % par rapport à 2009, mais reste en deçà de 11 % de son niveau d'avant-crise (2007). La part du tunnel du Fréjus sur ce corridor a par ailleurs continué de se dégrader et ressort à 56,1 %, contre 56,9 % en 2009. Ainsi, le trafic poids lourds du tunnel du Fréjus, qui représente 80 % des recettes de la société, n'a progressé que de 7 % par rapport à 2009 et reste inférieur de plus de 16 % par rapport à 2007.

L'engagement constant de la société pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des infrastructures s'est poursuivi. La construction de la galerie de sécurité du tunnel, conduite par le groupement Razel Bilfinger et qui a démarré à la fin du premier semestre 2009, s'est poursuivie tout au long de l'année 2010 avec un creusement à l'explosif, tandis que les premiers éléments du tunnelier sont arrivés sur la plateforme à la mi-août 2010. Néanmoins, le chantier accusait en fin d'année un retard de l'ordre de six mois. Côté italien, l'appel d'offres du lot génie civil a été lancé et un attributaire a été désigné à l'automne. Toutefois, un

recours auprès du tribunal administratif de Turin de la part d'un candidat évincé a retardé la signature de ce marché jusqu'à l'été 2011.

Sur le plan de l'exploitation, l'année 2010 aura essentiellement été marquée par l'incendie du 29 novembre 2010 où un camion a pris feu. L'incendie n'a heureusement causé que des dégâts matériels et n'a conduit à la fermeture du tunnel que pour un peu moins d'une demi-journée. La commission intergouvernementale du printemps 2011 a cependant demandé aux sociétés et au GEF d'étudier et de lui proposer des améliorations complémentaires.

La libération de l'augmentation de capital de la société souscrite en 2008 à hauteur de 446,6 M€ s'est poursuivie au fur et à mesure des échéances de remboursement d'emprunts, avec une libération de 80 M€ le 1^{er} avril 2010, de 14,6 M€ le 1^{er} juillet 2010, de 90 M€ le 15 mai 2011 et de 75 M€ le 15 août 2011, et est aujourd'hui achevée. Ces apports ont permis de rembourser une partie des échéances obligataires de la dette contractée pour la construction de l'autoroute A43.

Compte tenu de l'évolution extrêmement défavorable des trafics depuis l'automne 2008, les prévisions de trafic et les flux de trésorerie sur la durée de la concession ont été revus à la baisse, entraînant une

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} janvier 2010 : hausse des tarifs du tunnel (5,50 %, incluant la hausse prévue au 1^{er} juillet 2009 et décalée au 1^{er} janvier 2010).
- 1^{er} février 2010 : augmentation des tarifs de l'Autoroute de la Maurienne (0,6 %).
- 29 novembre 2010 : incendie d'un camion dans le tunnel, sans perte humaine. Arrêt provisoire du trafic (moins d'une journée).
- 1^{er} janvier 2011 : hausse des tarifs du tunnel de 4,96 %, dont 1,46 % au titre de l'inflation et 3,5 % au titre du financement de la galerie de sécurité.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

FICHE D'IDENTITÉ

- Société anonyme créée en 1962.
- L'autoroute de la Maurienne A43 et le tunnel du Fréjus font l'objet de deux concessions distinctes, dont les échéances sont fixées à 2050.
- Le capital social s'élève à 5 938 606 € divisé en 59 386 060 actions.

- Suite à la dissolution d'Autoroutes de France le 1^{er} janvier 2009, les statuts ont été entièrement renouvelés, ce qui se traduit notamment par une révision du conseil d'administration, qui passe de dix-huit à dix-sept membres.

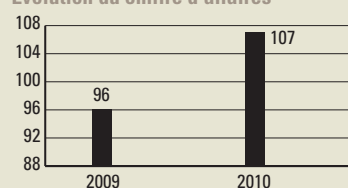
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires au 31 décembre 2010 :

- Autoroutes de France (État depuis le 1 ^{er} janvier 2009)	99,94 %
- Collectivités locales	0,05 %
- Chambres de commerce et groupements d'intérêts privés	0,01 %

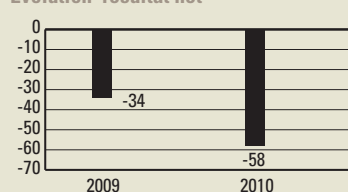
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	96	107
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	25	-1
Résultat financier	-64	-58
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-4	8
Résultat net - part du groupe	-34	-58
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-35	-58
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	1 260	1 259
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	1	1
Capitaux propres - part du groupe	-227	-285
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	3	4
Dettes financières nettes	1 378	1 304
Dettes financières brutes à plus d'un an	/	1 125
Effectifs en moyenne annuelle	296	296
Charges de personnel	16	16
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	54,7	54,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Immobilisations mises en concession nettes des amortissements pour dépréciation	1 399	
Subventions d'investissements	63	
Provisions/Amortissements de caducité	281	
Provisions pour grosses réparations	/	/

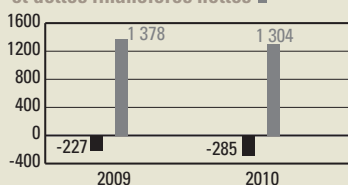
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



diminution de la valeur réelle estimée des actifs. Cette estimation est bien évidemment très sensible aux hypothèses de trafics et de taux d'actualisation, ainsi qu'aux dates de mise en service de la deuxième autoroute ferroviaire alpine et de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin, qui entraîneront un transfert de poids lourds de la route vers le rail. La dotation complémentaire de la dépréciation d'actifs qui en a résulté a confirmé les capitaux propres devenus négatifs depuis les comptes 2008. En vertu des dispositions du Code de commerce, la société devra procéder à une reconstitution de ses capitaux propres avant le terme de l'exercice 2011.

Analyse financière

Du fait de la hausse des trafics et des hausses tarifaires consenties pour le financement de la galerie de sécurité du tunnel (5,55 % au 1^{er} janvier 2010 sur le tunnel), le chiffre d'affaires augmente de plus de 10 % en 2010 à 106,6 M€. L'excédent brut d'exploitation ressort à 65,3 M€ (61,2 % du chiffre d'affaires), en hausse de 16,8 % par rapport à 2009.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 107,4 M€, contre 71,3 M€ en 2009. Cette hausse s'explique par un ajustement à la hausse de la dépréciation des actifs à 490 M€ contre 455 M€ en 2009. Corrigées de cette dotation complémentaire, les charges d'exploitation ne sont qu'en légère hausse. Après amortissements de caducité et frais financiers (dus aux emprunts contractés pour la construction de l'autoroute) notamment, le résultat net s'élève à - 58,2 M€ contre - 34,8 M€. Le résultat financier (- 57,6 M€ en 2010) s'améliore sensiblement mais continue à peser lourdement dans le compte de résultat de l'entreprise.

En 2010, la société a réalisé pour 36 M€ d'investissements dont 29 M€ consacrés à la galerie de sécurité.

Au 31 décembre 2010, les dettes financières nettes demeurent importantes, à hauteur de 1,3 Md€, et les capitaux propres s'établissent à - 212 M€.

Perspectives

Pour 2011, la SFTRF s'attachera à poursuivre le chantier de génie civil de la galerie de sécurité, avec notamment l'entrée en action du tunnelier à l'été 2011. En parallèle, la société devrait achever le chantier de l'installation des grandes trappes dans le tunnel et lancer l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre du changement des ventilateurs. Pour la partie autoroute, des travaux de rénovation des joints d'ouvrages d'art et d'enrobés sont prévus, tandis que l'appel d'offres pour la reconstruction du viaduc du Charmaix, appel d'offres qui a pris du retard, est prévu pour le dernier trimestre 2011.

Enfin, malgré les bons chiffres de trafic depuis le début de l'année 2011 (+ 2,06 % de trafic poids lourds au premier semestre), un nouvel apport en capital sera sans doute nécessaire pour reconstituer les fonds propres de la société.



©SFTRF

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : Patrice Raulin (administrateur nommé par l'assemblée générale)

Administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire : Michel Bouvard, Bernadette Laclais, Albéric de Lavernée, Georges Louis, Bernard Perazio, Jean-Claude Raffin Administrateurs représentants de l'État : Anne Bolliet, Philippe Lederc, Marie-Line Meaux, Jean-Paul Ourliac, Laurent Perdiolat, Antoine Seillan, Pascal Vagogne, Bernard Viu, Benoît Weymuller Censeurs : Jean-Paul Coléon, Alain Cottalorda, Hubert Julien-Laferrière, Guy Métrol, Denis Roussilat, Jean Vaylet Commissaire du Gouvernement : Christophe Saintillan Mission de contrôle économique et financier : Jean Deulin Commissaires aux comptes : KPMG, Cabinet Pacaud

* La composition du conseil d'administration a été modifiée depuis le 31 décembre 2008 suite à la dissolution d'Autoroutes de France le 1^{er} janvier 2009. Le conseil d'administration comporte désormais dix-sept administrateurs : sept administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire et dix représentants de l'État, six censeurs (contre dix-huit administrateurs et quatre censeurs antérieurement).

Grand port maritime de Dunkerque



Le grand port maritime de Dunkerque (GPMD) est le troisième port français en matière de trafic (42,7 millions de tonnes en 2010) mais le premier port français d'importation des minerais, de charbon, de cuivre, de fruits en conteneurs et le deuxième port français pour les échanges avec la Grande-Bretagne.

L'effet encore sensible de la crise économique dans l'ensemble des ports français en 2010 a vu son effet aggravé, dans le cas du port de Dunkerque, par l'arrêt de la raffinerie de Total à compter de septembre 2009, qui a provoqué une perte de trafic d'environ 4 millions de tonnes (Mt) en 2010, soit 10 % environ du trafic total. Le trafic des hydrocarbures a ainsi chuté de 60 % entre 2009 et 2010. La bonne tenue des trafics de vracs solides (essentiellement minerais et charbons), qui ont progressé de 31 %, a néanmoins permis de limiter la baisse du trafic total du GPMD en 2010 à - 5,1 %, pour atteindre 42,7 Mt.

Le GPMD est la première gare nationale de fret ferroviaire (12 % du fret ferroviaire national). Des investissements significatifs sont prévus sur la période 2010-2013

pour développer ce secteur, qui représente une des priorités du Grenelle de l'environnement et a fait l'objet d'une communication en Conseil des ministres en septembre 2009 relative à « l'engagement national pour le fret ferroviaire ».

Le programme d'investissements du GPMD, revu légèrement à la baisse en 2010 pour tenir compte de la situation économique, a atteint 21 M€, contre une prévision initiale de 27,7 M€, les investissements portant notamment sur l'extension du terminal multivrac et l'amélioration des dessertes ferroviaires. EDF a confirmé, en juin 2011, sa décision d'investir 1 milliard d'euros, aux côtés du belge Fluxys et de Total, dans un projet de terminal méthanier sur le site du GPMD, dont la mise en service est prévue fin 2015 et qui augmentera d'environ 20 % les

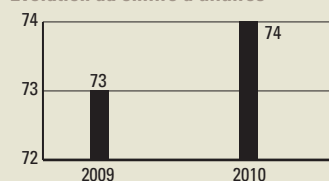
capacités d'importation de gaz naturel sur le territoire français.

En termes financiers, l'évolution de la part des différents trafics explique que le chiffre d'affaires du GPMD (qui inclut également pour un tiers des redevances domaniales) augmente malgré tout de 1,1 % en 2010, à 73,7 M€. Le résultat d'exploitation du GPMD atteint 7 M€ en 2010 (contre 2 M€ en 2009), l'impact de la baisse des charges de personnel (- 9,4 % à 31,1 M€) s'ajoutant à celui de la hausse du chiffre d'affaires. Le résultat net consolidé (part du groupe) progresse fortement pour atteindre 14,6 M€ (4,1 M€ en 2010), sous l'effet d'un résultat exceptionnel de 6,6 M€ lié en particulier à la plus-value réalisée sur les cessions d'outillages. La dette financière nette du GPMD, négative depuis 2007, augmente néanmoins à - 18,3 M€ en 2010 (- 24,3 M€ en 2009), sous l'effet d'une augmentation du besoin en fonds de roulement, tandis que la capacité d'autofinancement ressort à 28,1 M€ (contre 24,6 M€ en 2009).

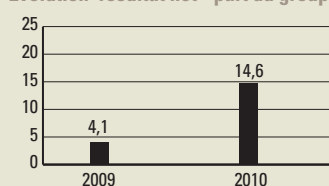
Comptes consolidés en millions d'euros

		2009	2010
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
		/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	73	74
	dont réalisé à l'étranger	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	2	7
	Résultat financier	0	1
	Capacité d'autofinancement/		
	Marge brute d'autofinancement	25	28
	Résultat net - part du groupe	4,1	15
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
II - Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé	4,1	15
	Total des immobilisations nettes	360	372
	dont écart d'acquisition net	/	/
	dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
	dont immobilisations financières nettes	3	19
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	200	212
	Intérêts minoritaires	/	/
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	7	0
	dont reçus par l'État	7	0
	Autres rémunérations de l'État	0	0
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	32	33
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	- 24	- 18
	Dettes financières brutes à plus d'un an	28	25
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	462	450
	Charges de personnel	34	31
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	5,6 %	19,8 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	74,5	68,9
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	2,1 %	6,9 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	- 12,2 %	- 8,6 %

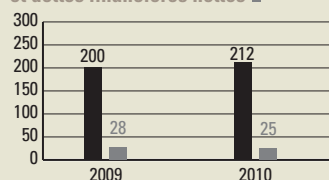
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Grand port maritime du Havre



Deuxième port français en matière de tonnage total (71 millions de tonnes en 2010) mais premier port pour le trafic de conteneurs (avec une part de marché de plus de 60 %), le grand port maritime du Havre (GPMH) a subi en 2010 une baisse de trafic de 4,5 %, les conséquences des mouvements sociaux dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme portuaire accentuant l'impact encore sensible de la crise économique mondiale.

Le trafic de pétrole brut connaît une baisse particulièrement marquée, à 28,1 millions de tonnes (Mt) contre 31,4 Mt en 2009. À l'inverse, le trafic de conteneurs connaît une progression de 3,8 % à 23,1 Mt. Ce trafic, sur lequel le projet stratégique du GPMH a mis l'accent, avait progressé de 8,8 % par an en moyenne entre 2000 et 2007, avant de souffrir en 2008 des conséquences des mouvements sociaux liés à la réforme portuaire puis, en 2009, de l'impact de la crise économique mondiale. Les recettes domaniales, qui comptent pour 22 % du chiffre d'affaires du GPMH, ont progressé de 9,5 % à 41 M€, sous l'effet de l'augmentation des tarifs et des bénéfices des concessions pétrolières.

Dans ce contexte, et pour développer la part de marché du port du Havre sur le « range nord-européen » (Le Havre, Rotterdam, Hambourg, Anvers, etc.), l'un des enjeux est le développement des liaisons terrestres à travers la dynamisation des modes massifiés (fluvial et ferroviaire) en substitution au mode routier (85 % des dessertes terrestres en 2010, contre 60 % en moyenne dans les ports concurrents). La mise en service, prévue en 2014, du terminal « multimodal » au cœur de la zone industrialo-portuaire, qui a pour objectif d'optimiser la chaîne logistique offerte aux opérateurs grâce à la massification des flux et d'en réduire le coût, constituera une étape essentielle dans cette voie.

Au plan financier, la diminution des remises commerciales accordées en 2009 dans le contexte de la crise économique a permis, malgré la baisse du trafic, de préserver le chiffre d'affaires du GPMH, qui progresse de 4,3 %, à 194,8 M€. Le résultat d'exploitation augmente de 57 % pour atteindre 27,3 M€, l'année étant toutefois marquée par l'enregistrement d'une provision de 20,8 M€ au titre des engagements sociaux pris dans le cadre de la réforme (dont 10,4 M€ au titre des mesures de compensation de la pénibilité). La provision constituée en 2009 (12,1 M€), à hauteur de la valeur de marché d'un instrument de couverture de risque de taux, a été abondée à hauteur de 12,3 M€. Le résultat net consolidé (part du groupe) de l'exercice 2010 atteint 11,4 M€, contre -0,3 M€ en 2009. La dette financière nette du GPMH (268 M€) est stable et correspond à environ sept fois sa capacité d'autofinancement, le volume d'investissements du port (44,5 M€ dont la moitié environ consacrée au développement des terminaux à conteneurs de Port 2000) ayant été nettement revu à la baisse par rapport au budget initial (92,7 M€).

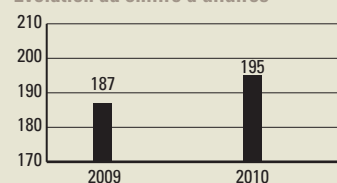


69

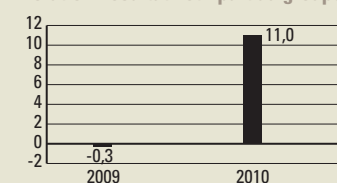
Comptes consolidés en millions d'euros

		2009	2010
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
		/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	187	195
	dont réalisé à l'étranger	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	17	27
	Résultat financier	-21	-20
	Capacité d'autofinancement/		
	Marge brute d'autofinancement	36	38
	Résultat net - part du groupe	-0,3	11
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
	Résultat net de l'ensemble consolidé	-0,3	11
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	1 082	1 089
	dont écart d'acquisition net	/	/
	dont immobilisations incorporelles nettes	3	3
	dont immobilisations financières nettes	6	7
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	585	603
	Intérêts minoritaires	/	/
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	17	0
	dont reçus par l'État	17	0
	Autres rémunérations de l'État	0	0
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	64	88
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	264	268
	Dettes financières brutes à plus d'un an	311	296
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	1 434	1 391
	Charges de personnel	96	98
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	-0,1 %	5,6 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	66,9	70,5
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	0,0 %	1,8 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	45,2 %	44,4 %

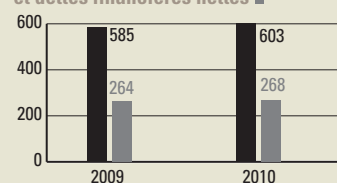
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Grand port maritime de Marseille



raliste, traitant les hydrocarbures, les conteneurs, les vrac solides et liquides, et assurant également l'accueil de passagers.

Premier port de France, premier port de Méditerranée et troisième port pétrolier mondial, le grand port maritime de Marseille se positionne comme un port généraliste, traitant les hydrocarbures, les conteneurs, les vrac solides et liquides, et assurant également l'accueil de passagers.

L'année 2010 a vu une reprise du trafic de 3 %, à 85,94 Mt de marchandises, par rapport à une année 2009 marquée par la crise économique et les conflits sociaux liés à la réforme portuaire. Supérieure à la moyenne des grands ports maritimes, cette progression s'inscrit cependant dans un contexte d'importants conflits sociaux, locaux comme nationaux, et dans une conjoncture économique encore fragile. La progression de trafic du port se situe à des niveaux supérieurs à ses comparables méditerranéens, sauf Gênes (progression de 8 %) et Valence (11,3 %). En revanche, tant en terme de volume absolu que de progression, le GPMM se situe à des niveaux bien inférieurs à Anvers (178 Mt et + 13 %) ou Rotterdam (430 Mt et + 11 %).

La croissance du trafic est essentiellement soutenue par les marchandises diverses, dont les conteneurs (+ 9 % à 16 Mt) et les

vracs solides (+ 40 % à 12 Mt), portés par les vrac sidérurgiques, en rebond mais restant en deçà des niveaux de 2009. Avec plus de 55 Mt, le trafic hydrocarbure reste le principal contributeur du port, malgré une baisse d'activité de 3 % résultant de la baisse de l'activité des raffineries françaises et européennes, d'arrêts techniques et des mouvements sociaux. Enfin, le trafic voyageur, bien que les croisières affichent un bilan positif de + 8 %, enregistre une diminution de 3 % par rapport à 2009 du fait de la mauvaise tenue des liaisons régulières, notamment avec la Corse.

Le chiffre d'affaires augmente légèrement, de 1,5 % à 174 M€, freiné par le gel tarifaire en 2010 et la dégradation du mix trafic. Du fait d'une contraction des charges, l'excédent brut d'exploitation progresse de 12 %. Cependant le résultat d'exploitation reste négatif, à - 16,7 M€, pénalisé notamment par les dotations aux

provisions liées à la réforme portuaire. Le résultat exceptionnel bénéficie de la régularisation de l'intégration au bilan du port de bâtiments lui appartenant pour un montant de 20 M€. Au total, le résultat net de l'exercice est de 3,1 M€, contre 0,8 M€ en 2009.

Après les investissements majeurs liés à l'aménagement du terminal 2 XL, opéré depuis le printemps 2011 par MSC et Port Synergy – consortium CMA-CGM et Port Dubaï, les investissements de l'année 2010 se situent à 74,6 M€, contre 129,7 M€ en 2009.

Suite au transfert des terminaux de Mourepiane, des Tellines et céréaliers, ainsi qu'à la filialisation de l'exploitation des terminaux hydrocarbures, les perspectives du grand port maritime de Marseille se placent dans un cadre recentré sur son cœur de métier d'aménageur et d'animateur de la place portuaire. Dans cette perspective, et encouragé par la reprise des trafics, le port est doté des moyens de consolider son développement.

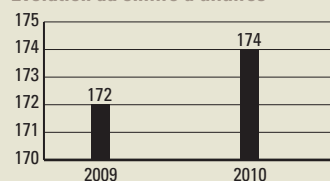
FICHE D'IDENTITÉ

■ Le grand port maritime a succédé au port autonome suite au décret du 9 octobre 2008. Le grand port maritime est un établissement public de l'État dont les missions, définies à l'article L.101-3 du Code des ports maritimes (CPM) recouvrent à la fois la gestion du domaine portuaire qui lui est confié en pleine propriété par l'État et les actions de promotion de la place portuaire. La loi du 4 juillet 2008 reprise dans cet article précise en outre que le grand port maritime ne peut, sauf dans le cas des exceptions prévues par la loi, telle l'exploitation des terminaux pétroliers de Fos et Lavéra, exploiter d'outillage portuaire.

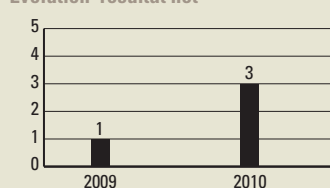
Comptes sociaux en millions d'euros

		2009	2010
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	172	174
	dont réalisé à l'étranger	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-6	-17
	Résultat financier	-2	-4
	Capacité d'autofinancement/		
	Marge brute d'autofinancement	36	35
	Résultat net - part du groupe	1	3
II - Immobilisations nettes	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
	Résultat net de l'ensemble consolidé	1	3
	Total des immobilisations nettes	697	752
	dont écart d'acquisition net	/	/
III - Informations sur les fonds propres	dont immobilisations incorporelles nettes	4	3
	dont immobilisations financières nettes	6	5
	Capitaux propres - part du groupe	343	346
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Intérêts minoritaires	/	/
	Dividendes versés au cours de l'exercice	4	0
V - Provisions	dont reçus par l'État	4	0
	Autres rémunérations de l'État	/	/
VI - Informations sur l'endettement financier	Provisions pour risques et charges	68	91
	Dettes financières nettes	113	118
VII - Données sociales	Dettes financières brutes à plus d'un an	121	142
	Effectifs en moyenne annuelle	1 483	1 471
VIII - Ratios	Charges de personnel	94	95
	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,5 %	1,8 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	63,1	64,3
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	0,2 %	0,9 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

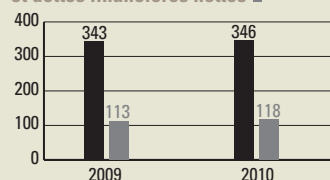
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





Principal port de la façade Atlantique, le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN) est le quatrième port métropolitain en termes de trafic (31 millions de tonnes en 2010). Le port répond aux besoins de diffé-

rents secteurs d'activité : approvisionnement en énergie, échanges liés à l'activité agricole et agroalimentaire et à l'industrie. L'activité du port génère environ 26 000 emplois et 2,7 Md€ de valeur ajoutée dans les régions du Grand Ouest.

Après une baisse de 11,5 % en 2009 due aux conséquences de la crise économique, le trafic total du GPMNSN a progressé de 4,5 % en 2010, à 31 millions de tonnes (Mt). Les évolutions les plus significatives portent sur le gaz naturel liquéfié (+ 3,8 % à 4,9 Mt), les produits pétroliers (+ 3,6 % à 14,3 Mt) qui ont bénéficié de la montée en puissance de la raffinerie de Donges après son arrêt quinquennal au printemps 2009, le trafic roulier (+ 20 % à 0,5 Mt) ainsi que la trafic de conteneurs (+ 11,6 % à 1,8 Mt) qui bénéficient de la récente connexion des terminaux de Montoir de Bretagne vers les grands ports de transbordements, dont Rotterdam, Valence et Tanger.

Après un niveau d'investissement particulièrement élevé en 2009 (47,3 M€), les investissements du GPMNSN ont atteint 36,7 M€ en 2010, ces investissements étant autofinancés à hauteur de 75,8 % (contre 66,3 % en 2009), l'État y contribuant à hauteur de 4,4 M€ environ. Les prochaines années devraient connaître une augmentation du volume des investissements dans le cadre du projet d'extension et de reconfiguration des terminaux multimodaux de Montoir de Bretagne, qui devraient permettre au GPMNSN de capter de nouveaux trafics, en particulier dans le domaine des conteneurs, conformément au projet stratégique du port.

En termes financiers, le chiffre d'affaires du GPMNSN s'établit à 75,2 M€ en 2010, en hausse de 1,1 %. Le résultat d'exploitation, négatif en 2009 (- 1,7 M€), redevient légèrement positif (0,7 M€). Le résultat net comptable reste cependant négatif, à - 6,2 M€ (- 6,6 M€ en 2009) sous l'effet d'un résultat exceptionnel de - 5,3 M€ dû principalement aux provisions exceptionnelles constituées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme portuaire (9,8 M€). La dette financière nette du port, qui était encore négative en 2008, augmente fortement pour atteindre 33,1 M€ en 2010 (contre 15,7 M€ en 2009), de nouveaux emprunts ayant été contractés à hauteur de 21 M€ pour financer les investissements du GPMNSN. Ce niveau d'endettement reste toutefois raisonnable à hauteur de deux fois environ la capacité d'autofinancement du port (15,4 M€ en 2010).

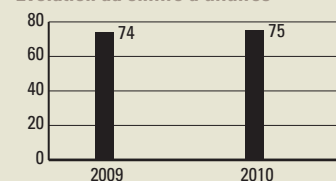


© GPMNSN

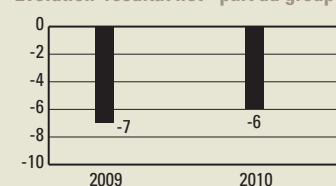
Comptes sociaux en millions d'euros

		2009	2010
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
		/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	74	75
	dont réalisé à l'étranger	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	- 2	1
	Résultat financier	0	- 1
	Capacité d'autofinancement/		
	Marge brute d'autofinancement	14	15
	Résultat net - part du groupe	- 7	- 6
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
II - Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé	- 7	- 6
	Total des immobilisations nettes	255	276
	dont écart d'acquisition net	/	/
	dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
III - Informations sur les fonds propres	dont immobilisations financières nettes	0	0
	Capitaux propres - part du groupe	148	134
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Intérêts minoritaires	/	/
	Dividendes versés au cours de l'exercice	3	0
	dont reçus par l'État	3	0
V - Provisions	Autres rémunérations de l'État	0	0
	Provisions pour risques et charges	7	17
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	16	33
	Dettes financières brutes à plus d'un an	21	39
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	700	695
	Charges de personnel	45	45
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	- 8,8 %	- 8,3 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	64,7	64,7
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	- 4,4 %	- 4,6 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

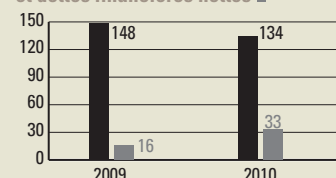
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Port autonome de Paris



Le port autonome de Paris (PAP), établissement public créé en 1970, a pour mission de développer le transport fluvial de marchandises et de passagers en Île-de-France. Premier port fluvial de France et deuxième en Europe avec 20,9 millions de tonnes transportées par voie d'eau en 2010, il occupe par ailleurs, avec plus de

sept millions de passagers transportés, la première place mondiale des ports touristiques.

Dans un contexte encore marqué par les conséquences de la crise économique, le PAP a connu en 2010 une deuxième année de croissance des trafics de marchandises par voie d'eau en Île-de-France, qui ont atteint 20,9 millions de tonnes (Mt) soit une augmentation de 3,2 %. Le PAP assure près de 15 % de l'approvisionnement de la région Île-de-France en marchandises et contribue à ce titre à l'équilibre économique et écologique de l'agglomération parisienne. Les filières identifiées comme prioritaires dans le projet stratégique 2010-2015 du PAP ont connu une croissance soutenue, le trafic de conteneurs progressant en particulier de 13,4 %, l'année étant marquée par l'ouverture d'un nouveau terminal à Évry.

L'année 2010 a par ailleurs été marquée par la mise en place de la marque commerciale « Ports de Paris » et la refondation de la stratégie de l'établissement qui s'est concrétisée par la réalisation d'un projet stratégique. Dans le domaine de la logistique urbaine, des actions visant à développer l'acheminement par voie d'eau des marchandises jusqu'au cœur de la ville, puis leur distribution finale, ont été engagées et seront poursuivies.

En termes stratégiques, les prochaines années seront marquées par une évolution de l'environnement du PAP avec l'ouverture du Canal Seine-Nord-Europe, qui devrait permettre de transférer près de 4,5 milliards de t/km vers la voie d'eau. Le PAP

apportera également une contribution significative aux réflexions sur le Grand Paris ainsi qu'à la mise en place d'un partenariat avec les grands ports maritimes du Havre et de Rouen.

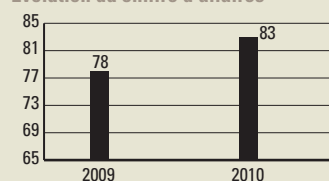
En termes financiers, le chiffre d'affaires du PAP, qui a connu une augmentation régulière depuis 2006, a progressé de 6,4 % en 2010 pour atteindre 82,6 M€, dont près de 95 % générés par la location des actifs fonciers du port. Le résultat d'exploitation a augmenté de 33 % à 18,9 M€ (après + 28 % en 2009). Le résultat net consolidé (part du groupe) a néanmoins connu une légère baisse à 17,9 M€ (- 2,2 %), l'exercice 2009 ayant bénéficié d'une reprise exceptionnelle de provision suite à l'évaluation du patrimoine bâti. La capacité d'autofinancement du PAP a atteint 40,3 M€ en 2010 (+ 11,5 %) tandis que sa dette financière nette passait de 8,5 M€ à 2 M€. Ce niveau d'endettement permettra au port d'engager dans les prochaines années un programme ambitieux d'investissement, en particulier dans le domaine du transport de conteneurs.



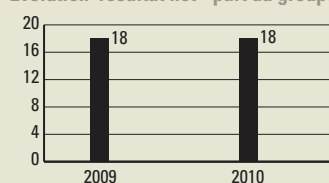
Comptes consolidés en millions d'euros

		2009	2010
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	78	83
	dont réalisé à l'étranger	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	14	19
	Résultat financier	-1	-1
	Capacité d'autofinancement/		
	Marge brute d'autofinancement	36	40
	Résultat net - part du groupe	18	18
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
II - Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé	18	18
	Total des immobilisations nettes	556	566
	dont écart d'acquisition net	/	/
	dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
III - Informations sur les fonds propres	dont immobilisations financières nettes	1	1
	Capitaux propres - part du groupe	495	520
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Intérêts minoritaires	/	/
	Dividendes versés au cours de l'exercice	4	6
V - Provisions	dont reçus par l'État	4	6
	Autres rémunérations de l'État	0	0
VI - Informations sur l'endettement financier	Provisions pour risques et charges	18	17
	Dettes financières nettes	8	2
VII - Données sociales	Dettes financières brutes à plus d'un an	36	40
	Effectifs en moyenne annuelle	229	233
VIII - Ratios	Charges de personnel	16	16
	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	23,1 %	21,5 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	69,9	68,7
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	3,6 %	3,4 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	1,6 %	0,4 %

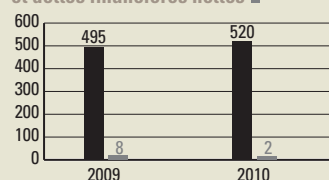
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Grand port maritime de Rouen



Le grand port maritime de Rouen (GPMR) est le cinquième port français et a battu en 2010 son record historique de trafic, à près de 27 millions de tonnes. Le trafic céréalier représente le tiers du trafic total du port, ce qui en fait le premier port européen dans ce domaine. Le GPMR est le premier port français dans les secteurs de l'agro-industrie et des produits papetiers et le deuxième dans le secteur du bois. Par ailleurs, le GPMR présente la particularité d'être titulaire depuis 1974 du contrat de concession du port fluvial.

Le GPMR a connu en 2010 une progression de son trafic de 14,5 %, à 26,7 millions de tonnes (Mt), alors même que le trafic total dans l'ensemble des grands ports maritimes français n'a progressé que légèrement et que celui des ports européens a augmenté de 7 % environ. Le trafic 2010 du GPMR était constitué principalement de vrac liquides (47 % du trafic total, en progression de 8 %, notamment du fait de la bonne tenue des produits raffinés) et de vrac solides (45 % du trafic total, dont les trois quarts correspondent aux exportations de céréales, qui ont progressé de 31 % en 2010).

Les investissements du GPMR ont atteint 16,2 M€ en 2010, contre 21 M€ en 2009. Le programme d'investissements du GPMR représente 321 M€ environ, sur la période 2009-2015, dont l'essentiel porte sur l'amélioration des accès maritimes. Ce programme est cofinancé par l'État, les collectivités territoriales et par le GPMR lui-même.

En termes stratégiques, la réforme portuaire doit être l'occasion pour les ports de l'axe Seine de mieux coordonner leurs projets d'investissements et leur positionnement commercial afin d'accroître la part de marché des ports français au sein du « range nord-européen ». Le conseil de

coordination interportuaire de la Seine, installé en octobre 2009 au Havre et qui regroupe les grands ports maritimes du Havre et de Rouen, le port autonome de Paris ainsi que les principales collectivités territoriales concernées, a ainsi pour objectif de définir des orientations stratégiques communes et de coordonner les politiques d'aménagement et d'investissement des trois établissements portuaires.

En termes financiers, le chiffre d'affaires du GPMR augmente de 1,7 % en 2010, à 70,3 M€, l'augmentation des droits de port (+ 9,7 %) et des redevances domaniales (+ 11,4 %) étant compensée par la forte baisse des prestations d'outillages (- 44,7 %), cette dernière résultant du transfert des outillages au secteur privé. Le résultat d'exploitation est multiplié par deux à 13,4 M€. Le résultat net consolidé (part du groupe) de l'exercice 2010 s'établit à 16 M€ (contre 8,3 M€ en 2009). La dette financière nette du GPMR reste fortement négative (- 19,9 M€ contre - 12,1 M€ en 2009), tandis que sa capacité d'autofinancement ressort à 18 M€ (contre 20 M€ en 2009).

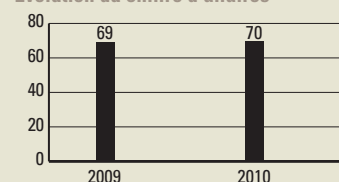


73

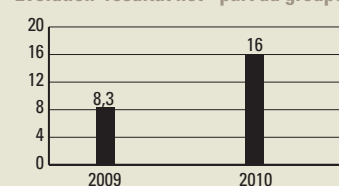
Comptes consolidés en millions d'euros

		2009	2010
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	69	70
	dont réalisé à l'étranger	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	6	13
	Résultat financier	0	0
	Capacité d'autofinancement/		
	Marge brute d'autofinancement	20	18
	Résultat net - part du groupe	8,3	16
	Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
	Résultat net de l'ensemble consolidé	8,3	16
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	259	263
	dont écart d'acquisition net	/	/
	dont immobilisations incorporelles nettes	1	3
	dont immobilisations financières nettes	2	20
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	173	191
	Intérêts minoritaires	/	/
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	3	0
	dont reçus par l'État	3	0
	Autres rémunérations de l'État	0	0
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	16	14
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	- 12	- 20
	Dettes financières brutes à plus d'un an	5	5
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	549	541
	Charges de personnel	33	33
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	12,0 %	22,9 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	60	61
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	4,8 %	8,4 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

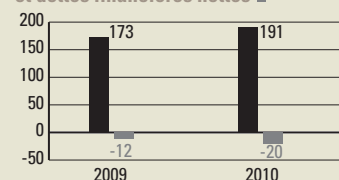
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Réseau ferré de France



Réseau ferré de France (RFF) est un établissement public de l'État créé par la loi du 13 février 1997 qui a pour missions de gérer et de développer le réseau ferré national (29 973 km de lignes, dont 1 884 km à grande vitesse).

RFF assure la gestion quotidienne du réseau dont il est propriétaire et en développe la performance. Il pilote la maintenance et l'exploitation du réseau dont la mise en œuvre est, pour ce qui concerne l'exploitation et la quasi-totalité de l'entretien, déléguée à la SNCF. Il assure la répartition des sillons (les capacités de l'infrastructure ferroviaire) et perçoit les péages.

Par ailleurs il a la responsabilité des opérations de développement du réseau.

En 2010, RFF a connu une dégradation de son résultat opérationnel courant, mais une baisse de son endettement net de 330 M€ par rapport à 2009. Alors qu'une nouvelle régulation du secteur ferroviaire se met en place, RFF est confronté au défi d'une meilleure régularité des circulations au profit de ses clients et d'une plus grande lisibilité de l'allocation des capacités et de la tarification des péages. À mi-parcours de son contrat de performance 2008-2012 avec l'État, des mesures structurelles à l'échelle de l'ensemble du système ferroviaire sont nécessaires pour parvenir à l'équilibre économique du gestionnaire d'infrastructure.

Faits marquants

L'adaptation de RFF au cadre de régulation du secteur ferroviaire défini par la loi ORTF du 8 décembre 2009

L'année écoulée constitue le premier exercice de RFF dans le cadre de la nouvelle régulation du secteur ferroviaire à la suite de l'adoption de la loi ORTF du 8 décembre 2009. Les équipes de RFF ont du adapter leurs modalités de travail à un nouveau paysage institutionnel. L'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf) a ainsi rendu son premier avis sur le document de référence du réseau 2012, publié en décembre 2010, et qui comporte les dispositions relatives à la tarification du réseau. Elle a ainsi posé le cadre de son analyse, relevant la nécessité

de la rendre plus lisible et de donner une visibilité pluriannuelle aux entreprises ferroviaires.

En application de la loi ORTF, la direction des Circulations ferroviaires (DCF) – 14 000 collaborateurs dont 500 horaristes – a été autonomisée au sein de la SNCF, pour qu'elle puisse gérer le trafic et les circulations selon les directives de RFF. Le cadre de cette relation a été formalisé par la signature le 7 juillet 2010 d'une convention entre les deux parties.

La création au sein de la SNCF de Gares & Connexions, chargée de la gestion des gares de voyageurs, a également été l'occasion pour RFF, coresponsable de l'accès aux trains et des offres de services sur les voies et les quais, de signer en 2010 avec cette branche de la SNCF un accord de coopération afin d'améliorer les services pour l'usager.

Ce nouveau cadre de régulation, qui accompagne l'ouverture progressive à la concurrence du transport ferroviaire, affermit le rôle de gestionnaire de réseau de RFF dans l'équilibre institutionnel du système ferroviaire français.

FICHE D'IDENTITÉ

■ **Historique :** 1997 : Création de RFF, établissement public ; 2004 : réforme du financement de RFF ; 2007 : ouverture de la LGV est-européenne ; 2008 : signature du contrat de performance entre l'État et RFF ; 2009 : signature par RFF du premier contrat ferroviaire en partenariat public-privé de RFF portant sur le réseau de télécommunications GSM-R.

■ **Forme juridique :** établissement public de l'État à caractère industriel et commercial créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

VII - Données
sociales

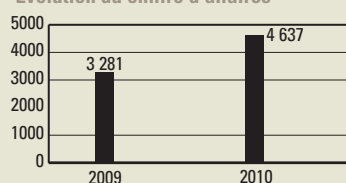
VIII - Ratios

Informations
complémentaires

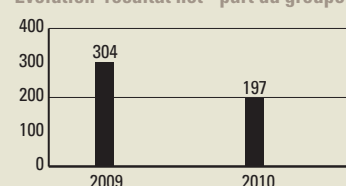
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	3 281	4 637
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1 585	1 490
Résultat financier	- 1 129	- 1 194
Flux de trésorerie généré par l'activité	2 247	2 135
Résultat net - part du groupe	304	197
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	304	197
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	44 215	46 871
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	8	14
dont immobilisations financières nettes	267	788
Capitaux propres - part du groupe	- 1 373	- 1 193
Capitaux propres - part du groupe	/	/
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	485	516
Dettes financières nettes	28 994	28 664
Dettes financières brutes à plus d'un an	28 029	30 058
Effectifs au 31 décembre	1 166	1 299
Charges de personnel	78	92
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	66,9	71,0
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Rémunération du GID pour la gestion du réseau	2 837	2 868
Rémunération du GID pour la gestion du patrimoine	73	77
Rémunération du GID pour la gestion des quais	45	46

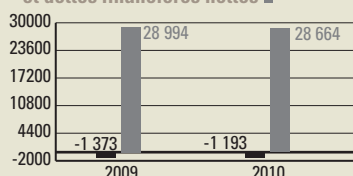
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



L'axe prioritaire de la rénovation et de la modernisation du réseau ferré national

L'épisode neigeux de décembre 2010, ainsi que les incidents de régularités constatés, montrent, au-delà des actes de malveillance (vols de cuivre, intrusion sur le réseau) la vulnérabilité du réseau (rupture des caténaires), du fait d'une croissance localisée des trafics en zone dense notamment en Île-de-France. Le réseau ferré national fait donc l'objet d'un plan de rénovation ambitieux représentant près de 13 Md€ d'investissements sur la période 2008-2015, afin de le rajeunir à l'horizon 2020. Ce plan se traduit par une forte croissance des investissements de renouvellement qui s'est poursuivie, en 2010, avec un niveau jamais atteint auparavant de 1,7 Md€, passant à plus de 1 000 kms de voies renouvelées, 28 gares mises en accessibilité et 150 améliorations de passage à niveau. Le réseau francilien a été particulièrement concerné à la suite de la signature en 2009 d'une convention de partenariat avec le STIF, avec l'objectif de réduire de 30 % en trois ans les irrégularités liées à l'infrastructure dans la région capitale.

Si l'amélioration de l'état du réseau par le volume de renouvellement permet d'en diminuer le coût d'entretien, cette diminution passe aussi par le développement d'une nouvelle stratégie de maintenance. Un contrat d'entretien et de maintenance ayant été signé en 2011 avec le gestionnaire d'infrastructure délégué, la SNCF, RFF s'est engagé avec son prestataire dans un partenariat industriel et commercial, validé début 2011 par les deux conseils d'administration, dont le principe consiste à définir un pilotage par axe de la maintenance, qui sera adapté en fonction du besoin commercial et du niveau de performance attendu.

S'agissant de la bonne allocation des capacités de circulation sur le réseau, le conseil d'administration de RFF a validé début 2011 le schéma d'ensemble et de gouvernance du projet de commande centralisé du réseau, qui doit permettre de gérer les 1 500 postes d'aiguillage des lignes principales à partir de seize centres, supervisés et coordonnés par un centre national. À l'horizon 2030, cet investissement global de 5 Md€, financé par RFF, permettra de renforcer la régularité des circulations et de réagir plus rapidement à des situations perturbées. Les deux premiers centres de commandes, à Lyon et à Dijon, ont débuté leurs opérations en 2010.

Un rythme soutenu d'avancement des projets de développement du réseau ferré national

RFF a consacré en 2010 1,4 Md€ au développement du réseau. L'effort porte en premier lieu sur le développement du transport régional, dans le cadre des contrats de projet État-Régions : sur l'ensemble du territoire, douze projets ont déjà fait l'objet d'une mise en service, trente-sept nouveaux projets étant susceptibles d'être engagés d'ici à 2013. Ainsi, au titre de 2010, on retiendra par exemple le lancement des travaux de la première phase de la Tangentielle Nord, qui doit relier en 2014 Épinay-sur-Seine au Bourget, et le projet de création d'un RER sur la liaison Marseille-Aubagne-Toulon, ainsi que pour le fret le contournement de Lille pour aller de Dunkerque à la Lorraine.

Les grands projets d'investissement, dans le domaine de la grande vitesse, identifiés dans le cadre du Grenelle de l'environnement, ont continué à mobiliser les équipes de RFF, dans une logique de diversification des modalités de conduite de projet, notamment par le recours à

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : *Hubert du Mesnil* (Administrateur représentant de l'État) ■ Administrateurs représentant l'État : *Stanislas Bourron, Emmanuel Duret, Laurent Machureau, Dominique Maillard, Michel Massoni, Tanguy Stehelin* ■ Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières : *Denis Choumert, Yves Crozet, Alain Fouché, Fabienne Keller, Luc Lallemand* ■ Administrateurs élus par les salariés : *Fanny Arav, Audrey Delaunay, Laurent Gangbès, Joseph Giordano, Céline Pierre, Didier Thomas* ■ Commissaire du Gouvernement : *Christophe Sainttillan* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Noël de Saint Pulgent* ■ Commissaires aux comptes : *PricewaterhouseCoopers / Mazars & Guérard* ■

* Composition en application du décret n° 97-444 du 5 mai 1997. Le conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises au cours de l'exercice 2010. Il est assisté par un comité d'audit, un comité de la stratégie, un comité des engagements et une commission des marchés. Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs, ni de rémunération spéciale aux membres des comités spécialisés.

des contrats de partenariat public-privé. La modernisation de la ligne du Haut-Bugey, pour desservir Paris-Genève en près de trois heures, s'est conclue par une mise en service en décembre 2010. En novembre 2010, ont débuté les travaux de génie civil de la deuxième phase de la LGV est-européenne destinée à mettre Paris à 1 h 50 de Strasbourg. L'année 2010 aura été marquée par l'attribution du contrat de concession Tours-Bordeaux (340 km) au groupement Lisea (Vinci Concessions, CDC et AXA Private Equity), tandis qu'en janvier 2011, RFF a retenu l'offre d'Eiffage pour réaliser en contrat de partenariat la LGV Bretagne-Pays-de-la-Loire.

Les projets en phase amont font l'objet d'une démarche de concertation dans le cadre des débats publics. De ce point de vue, l'année a été marquée par une montée en puissance des dispositifs participatifs. Trois débats publics ont été tenus en 2010 en Île-de-France sur la liaison Roissy-Picardie, le prolongement du RER E à l'ouest de Paris et sur l'interconnexion sud de Paris des LGV Atlantique et Sud-est. RFF a lancé les études préparatoires aux débats publics sur les projets Paris-Orléans-Clermont-Lyon, Paris-Normandie et la liaison entre Toulouse et Narbonne.

Le renforcement de la politique commerciale afin de développer les trafics ferroviaires

Les entreprises ferroviaires ont versé en 2010 près de 3 Md€ de redevances pour l'utilisation du réseau à RFF, qui doit en contrepartie garantir un service de qualité. C'est donc en organisant pour l'ensemble de ses clients des accès de meilleure qualité au réseau que RFF pourra en intensifier l'usage. Un accès au réseau optimisé suppose des sillons disponibles en fonction des besoins des entreprises ferroviaires, une réactivité en cas d'ajustement tardif, des horaires tenus. Durant l'exercice 2010, RFF poursuit ses efforts de segmentation de sa clientèle et des besoins de celle-ci, ainsi que la contractualisation avec les entreprises ferroviaires, les chargeurs et les organisations professionnelles pour formaliser des engagements pris en matière de fiabilité des sillons, de disponibilité de l'infrastructure et de respect des horaires.

En 2010, RFF a signé ses premiers accords qualité sillons avec Voyages-SNCF, Geodis, et Europorte France (filiale du groupe Eurotunnel), lesquels garantissent une fiabilité des sillons commandés en échange d'une utilisation effective par les entreprises de cette capacité, sous peine d'une indemnisation à la charge des parties.

Dans le domaine du fret ferroviaire, et au-delà des projets d'amélioration de l'infrastructure, RFF a participé aux travaux de structuration de la gestion des plateformes de transport combiné réparties sur le territoire, dont il est le principal propriétaire, l'objectif étant de retenir un gestionnaire unique par site. Cela a permis début 2011 la création de cinq de ces sociétés exploitantes.

Analyse financière

La diminution des recettes en 2010 complique la recherche par RFF de l'équilibre économique, alors que les charges d'infrastructure et internes s'accroissent. Ainsi, pénalisé par une performance opérationnelle en retrait, le résultat net affiche un recul de l'ordre de 35 %. L'exercice 2010 fait apparaître un déficit de ressources pour mener à bien les programmes d'investissements décidés sur le réseau ferré national.

Une diminution du trafic sur le réseau et des recettes de RFF pénalisant la performance opérationnelle

Malgré une hausse significative du niveau des péages, supportées par l'activité TGV de la SNCF, les recettes commerciales de RFF n'ont augmenté que de 106 M€, à cause d'une diminution globale des circulations sur le réseau de - 6,5 %. Si les mouvements sociaux (40 jours de trafics ferroviaires) ont entraîné une perte de recettes de 70 M€, le repli de l'activité TGV (- 1,1 %), des TER (- 4,4 %) et du fret (- 9 %) ont également marqué l'exercice. Alors que les produits de cession ont été moins dynamiques que prévus, ce à quoi il faut ajouter en période de crise les effets du gel budgétaire, les ressources de RFF ont baissé de 20 M€ par rapport à 2009. Au niveau des charges, les charges d'infrastructure croissent de 59 M€ et les coûts internes de 28 M€ (+ 15,5 %). L'effet de ciseau entre les produits et charges d'exploitation se solde donc par un résultat opérationnel courant (ROC) en baisse de 6,3 % à 1,4 Md€. RFF a réalisé au cours de l'année 2010 un effort de maîtrise de ses charges de fonctionnement en les stabilisant par rapport à 2009, malgré la croissance de l'effectif moyen de + 18,8 % en lien avec l'accroissement de ses responsabilités.

La contraction du ROC n'est pas compensée par l'amélioration de la performance financière, puisque le coût moyen de la dette qui s'élevait à 4,25 % en 2009, a légèrement progressé en 2010 à 4,30 %. Cette relative stabilité du coût de la dette comporte un effet favorable pour RFF.

Des ressources encore insuffisantes pour financer le programme d'investissements engagé sur le réseau ferroviaire national

Pénalisé sur le plan opérationnel, le résultat net affiche un recul de l'ordre de 35 % à 197,4 M€. Les *cash-flows* tirés des activités opérationnelles ressortent à 2,3 Md€, en baisse de 3,2 %, et restent insuffisants pour financer la rénovation du réseau, une fois couverte la charge de la dette. En effet, RFF consacre en rénovation du réseau près de 72 % des 3,2 Md€ investis sur l'ensemble du réseau ferré national. La poursuite du plan de rénovation et des plans rail compense ainsi la diminution de 12 % des investissements de développement liés à l'achèvement des chantiers de la ligne du Haut-Bugey et de la LGV Rhin-Rhône.

Dans un contexte de baisse de ses ressources en 2010 et de poursuite d'un programme d'investissement sans précédent, la dette de RFF s'inscrit pourtant en légère baisse, à 28,6 Md€, soit une diminution en 2010 de 330 M€. Cette diminution s'explique par un effet positif en trésorerie consécutif aux encaisse-

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Juillet 2010 : signature avec SNCF Gares & Connexions d'un accord de coopération en vue d'améliorer les services en gare.
- Octobre 2010 : désignation du groupement Lisea (Vinci Concessions, CDC, Axa Private Equity) pour la réalisation en concession de la ligne à grande vitesse SEA – section Tours-Bordeaux.
- Décembre 2010 : mise en service de la modernisation de la ligne du Haut-Bugey, permettant de desservir Paris-Genève en près de trois heures.
- Janvier 2011 : désignation d'Eiffage pour la réalisation en contrat de partenariat de la ligne grande-vitesse Bretagne-Pays de la Loire.
- 31 janvier 2011 : pose du dernier rail du premier tronçon (140 km) de la branche est de ligne à grande vitesse Rhin-Rhône en présence du Premier ministre, M. François Fillon.
- 3 février 2011 : adoption par le conseil d'administration de RFF du projet de commande centralisé du réseau (CCR).

ments de collatéraux sur les instruments financiers de couverture (+ 434 M€ par rapport à 2009) ainsi que la poursuite du rattrapage des encaissements sur les subventions d'investissements de + 987 M€ en 2010. La poursuite d'une politique d'investissement très dynamique conjuguée au caractère non récurrent des deux effets énoncés rend cependant probable un ressaut de l'endettement net de RFF en 2011.

Perspectives

RFF adapte au cadre institutionnel établi par la loi ORTF ses procédures et calendriers, en particulier au niveau de l'adoption du document de référence du réseau (DRR). L'Araf a ainsi rendu un avis conforme sur le barème de redevances 2012 en date du 9 mars 2011. L'Araf a néanmoins demandé une amélioration de la structure et de la clarté du document, ainsi qu'une meilleure justification des redevances de péages par rapport aux coûts. RFF devra donc enrichir son dialogue avec l'Araf, afin de simplifier, justifier les catégories tarifaires et la capacité du marché à supporter le niveau des redevances. L'Araf souhaite ainsi évaluer les conséquences à moyen et long terme de l'augmentation du niveau des redevances acquittées par les TGV.

Les dépenses d'entretien sur le réseau, en augmentation continue, restent encore plus importantes que le renouvellement. Or, l'entretien courant ne permet pas de préserver sur la durée les caractéristiques de l'infrastructure à un coût raisonnable, d'où l'objectif d'inverser cette tendance en 2020. Pour endiguer la dégradation du réseau, RFF doit consentir un effort important de rattrapage, en mobilisant l'ensemble des ressources industrielles et opérationnelles. Le rythme annuel atteint en 2010 de 1 000 kms de voies rénovées doit être ainsi maintenu l'an prochain. Cette accélération progressive affecte les circulations commerciales, ce qui nécessite que RFF accélère l'effort de mise en cohérence entre les processus d'allocation des capacités entre les sillons et les plages travaux. Afin de donner une régularité aux opérateurs ferroviaires et de mettre un terme à la variabilité des horaires, l'État donne les moyens nécessaires à RFF en matière de dépenses informatiques, notamment pour élaborer avec la DCF un nouvel outil de gestion des capacités intitulé Fenêtres 2012. L'année à venir doit permettre de déployer ce dispositif pour mieux planifier et regrouper les dif-

férents types d'intervention sur le réseau. Un travail similaire doit être fait pour mieux répondre aux demandes tardives de circulation sur le réseau des opérateurs ferroviaires de fret, et s'adapter ainsi aux contraintes par segment de clientèle de RFF. À ces contraintes sur la disponibilité du réseau, s'ajoute la montée en charge du cadencement des horaires de trains de voyageurs en régions pour les deux années à venir. Un travail d'identification des zones critiques est en cours avec la SNCF, notamment sur les grandes agglomérations, pour les adapter à cette nouvelle organisation au service de la régularité des circulations et des attentes des usagers.

Dans le même temps, cet effort massif de mise à niveau du réseau soutenu par l'État met RFF en situation d'améliorer la productivité en expérimentant les démarches de progrès sur les chantiers de renouvellement. RFF devra à ce titre intensifier son dialogue avec son gestionnaire délégué, SNCF-Infra, afin de formaliser son partenariat industriel et commercial. L'objectif est d'améliorer significativement la performance industrielle, opérationnelle et économique des activités d'entretien et d'investissement en retenant un pilotage par axe qui adapte la maintenance en fonction du besoin commercial et du niveau de performance de la ligne. La relation entre RFF et SNCF Infra peut être également stimulée sur le plan de la réalisation et de l'innovation par l'ouverture à des ingénieries concurrentielles en maîtrise

d'ouvrage mandatée et maîtrise d'œuvre. Les retours d'expérience, qui doivent tenir compte des contraintes d'exploitation et de sécurité, doivent permettre à RFF de mieux piloter les investissements sur le réseau en diversifiant leurs modes de réalisation. La même démarche d'évaluation sur les projets de développement du réseau – selon leurs modes de réalisation (maîtrise d'ouvrage publique, partenariat public-privé) constitue une nécessité afin d'en apprécier le coût réel et de choisir le mode approprié par classe de projets comparables. Ces mécanismes apparaissent d'autant plus indispensables que les trajectoires financières du contrat de performance paraissent un objectif désormais très ambitieux, notamment au regard du volume d'investissements sur le réseau programmé sur les prochaines années.

À cet égard, le bilan à mi-parcours du contrat de performance entre l'État et RFF qui porte sur la période 2008-2012 est une opportunité pour tirer les conclusions de la réalisation des principaux axes définis, et préparer les objectifs et les contours d'un nouveau contrat au-delà de 2012. Cet exercice ne peut négliger à la fois la nécessité de réfléchir à l'organisation et à la taille de RFF par rapport à ses missions de gestionnaire d'infrastructure, mais aussi de remettre en cohérence les ambitions ferroviaires avec les capacités de financement disponibles, en intégrant le coût d'opportunité des fonds publics.



©Dominique-Henri Simon



Le groupe Areva est l'un des leaders mondiaux des solutions pour la production d'énergie faiblement émettrice de CO₂. En 2010, son chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 9 104 M€, dont 39 % en France et 36 % hors d'Europe, et son résultat net part du groupe à 883 M€ dont 1 266 M€ pour la plus-value de cession de la branche Transmission & Distribution (T&D). La stratégie d'Areva repose sur le développement des énergies faiblement émettrices de CO₂, nucléaire et renouvelables. Sur les marchés nucléaires qui représentent 98 % de son chiffre d'affaires en 2010, Areva est l'un des seuls acteurs à être complètement intégré sur l'ensemble du cycle du combustible, la construction et la maintenance de centrales nucléaires. Il emploie 47 851 personnes.

Faits marquants

Contexte international

La croissance attendue de la demande mondiale d'électricité est soutenue par des tendances structurelles (hausse de la demande des pays en développement, croissance économique mondiale, utilisation accrue de l'électricité dans le mix énergétique mondial. Selon le scénario central du World Energy Outlook de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) publié en novembre 2010, la consommation électrique mondiale devrait faire un bond de 16 819 TWh à 30 300 TWh entre 2008 et 2035, soit une croissance moyenne de 2,2 % par an. Les inquiétudes liées à la sécurité d'approvisionnement, au prix des énergies fossiles (volatilité, renchérissement à terme) et au réchauffement climatique annoncé plaident pour le recours croissant à des sources d'énergies faiblement émettrices de CO₂, indépendantes des ressources fossiles

disponibles et peu sensibles au prix des matières premières, comme l'énergie nucléaire ou les énergies renouvelables. À condition de donner la priorité à la sûreté des installations et à la sécurité des populations, l'énergie nucléaire présente de nombreux avantages sur les plans environnemental (faibles émissions de CO₂), économique (coûts compétitifs, stables et prévisibles), stratégique (sécurité d'approvisionnement).

Cependant, les événements dramatiques de Fukushima, dont il est trop tôt pour connaître l'ampleur des incidences sur la filière nucléaire, pourraient conduire certains pays à pondérer différemment les éléments de cette analyse. À ce stade, si l'Allemagne, l'Italie et la Suisse ont affiché leur volonté de renoncer au nucléaire, la plupart des pays qui prévoyaient avant Fukushima de développer le nucléaire ont confirmé leur choix tout en décalant le lancement des nouvelles constructions prévues. À tout le moins, de nombreux

pays disposant d'un parc nucléaire ont entamé un processus d'audits de sûreté de ce parc.

Le développement des énergies renouvelables devrait s'accélérer. Dans son scénario principal, le World Energy Outlook prévoit un changement radical du bouquet électrique à l'horizon 2035 avec une part des énergies renouvelables égale à 32 % contre 19 % en 2008. Les énergies renouvelables devraient représenter plus de la moitié des investissements liés à la production d'électricité sur la période 2010-2035.

Événements de la période pour Areva

2010

Confiant dans les prévisions relatives à l'augmentation de la demande mondiale d'énergie électrique, le groupe Areva a poursuivi en 2010 son programme d'investissements principalement dans la Mine et l'Amont (enrichissement), et la mise en œuvre d'un plan de financement adapté à cette ambition, avec la cession de sa branche Transmission et Distribution (T&D) à un consortium Alstom/Schneider, finalisée le 7 juin 2010, la cession de ses participations dans Safran et STMicroelectronics, et une augmentation de capital de 900 M€ souscrite par le fonds souverain koweïtien Kia pour 600 M€ et par l'État français pour 300 M€ (cf. partie III 2 Évolutions structurelles et opérations sur le capital des entreprises). Areva a modifié l'organisation opérationnelle de ses activités nucléaire et renouvelables en l'alignant plus clairement sur la stratégie du groupe. Fondée sur quatre *business groups* (« BG »), Mines Amont, Réacteurs & Services, Aval et Renouvelables, elle devrait permettre à Areva de tirer le meilleur parti de son modèle intégré.

Dans la Mine, Areva a produit 8 341 tonnes d'uranium en 2010, ce qui en fait le deuxième producteur mondial derrière Cameco. En raison du déficit d'offre observé en fin d'année, le cours de l'uranium est remonté à \$65/lb contre \$40/lb au début de l'année. Les prix devraient se maintenir à moyen terme dans une fourchette de prix favorable. Areva a continué à faire monter en puissance ses nouveaux projets en dépit d'un contexte difficile, en particulier au Niger où l'année a été tristement marquée par l'enlèvement de sept personnes dont un collaborateur d'Areva et sa femme. Cette

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

FICHE D'IDENTITÉ

■ Areva SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance créée le 3 septembre 2001.

■ La détention du capital au 30 juin 2011 :

- CEA :	73,03 %
- État :	10,17 %
- Kia :	4,82 %
- Public :	4,01 %
- CDC :	3,32 %
- EDF :	2,24 %
- Total :	0,95 %
- Cacib :	0,89 %
- Autodétention :	0,31 %
- Framépargne :	0,26 %

■ Le holding Areva SA détient quatre filiales de premier rang : Areva NC SA (ex Cogema), Areva NP SAS (ex Framatome), Areva TA SA (ex Technicatome) et Areva R SAS* (Énergies renouvelables).

Ses activités sont organisées par *business group* (« BG ») :

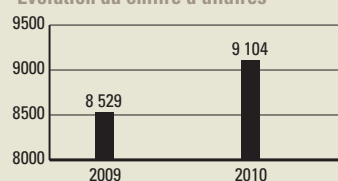
- le BG Mines Amont, 41 % du chiffre d'affaires, extrait, convertit et enrichit l'uranium, et fabrique le combustible nucléaire ;
- le BG Réacteurs et Services, 37 % du chiffre d'affaires, conçoit, construit, maintient et modernise les centrales nucléaires ;
- le BG Aval, 19 % du chiffre d'affaires, offre des solutions permettant de gérer la fin du cycle du nucléaire (gestion du combustible usé, recyclage, démantèlement et valorisation des sites) ;
- le BG Énergies renouvelables, 2 % du chiffre d'affaires, regroupe quatre activités : l'éolien *offshore*, la biomasse, le solaire à concentration et l'hydrogène, et le stockage d'énergie.

* La filiale AREVA NP est détenue à 100 % depuis le rachat à Siemens de sa participation de 34 % en mars 2011.

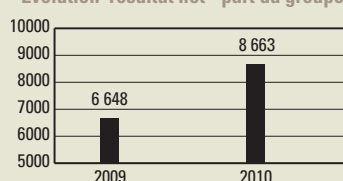
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
	retraité	
Capital détenu par l'État (en %)	8,4	10,2
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	85,0	78,8
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	8 529	9 104
dont réalisé à l'étranger	5 263	5 533
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	97	- 423
Résultat financier	187	- 314
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	132	538
Résultat net - part du groupe	552	883
Résultat net - intérêts minoritaires	- 15	103
Résultat net de l'ensemble consolidé	537	986
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	21 875	22 870
dont écart d'acquisition net	4 366	4 625
dont immobilisations incorporelles nettes	3 282	3 652
dont titres mis en équivalence	1 635	988
dont impôts différés actifs	811	1 044
Capitaux propres - part du groupe	6 648	8 663
Intérêts minoritaires	926	915
Dividendes versés au cours de l'exercice	250	250
dont reçus par l'État	21	26
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	8 571	8 879
Dettes financières nettes	6 193	3 672
Dettes financières brutes à plus d'un an	5 872	6 537
Effectifs inscrits en fin de période	47 817	47 851
Charges de personnel	3 353	3 566
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	6,3 %	10,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	70,1	74,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	7,1 %	10,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	81,8 %	38,3 %
Provisions pour opérations de fin de cycle (part propre)	5 385	5 563
Portefeuille d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	5 351	5 582

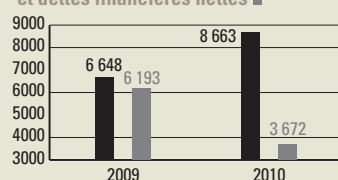
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



dernière, ainsi que deux collaborateurs d'un filiale de Vinci, ont été libérés depuis, et l'activité redémarre progressivement. Au plan commercial, Areva a notamment signé en novembre 2010 un contrat de 20 000 tonnes d'uranium sur dix ans avec l'électricien chinois China Guangdong Nuclear Power Corp., pour une valeur de 3,5 milliards de dollars environ. Dans l'enrichissement, l'usine Georges Besse II a été inaugurée en décembre : fondée sur une technologie par centrifugation, elle prendra progressivement le relais de l'usine Georges Besse I en cours d'arrêt suite à l'accord trouvé avec EDF après des discussions menées sous l'égide de l'APE. L'actualité de la BU combustible a été marquée par la signature de plusieurs accords visant à développer l'activité d'Areva en Asie : un accord avec Kazatomprom pour la création d'une coentreprise de fabrication de combustible détenue à 49 % par Areva et un accord avec CNNC pour la création de la coentreprise CAST détenue à parité, qui fabriquera des tubes de zirconium.

Dans l'activité Réacteurs et Services, les travaux des quatre chantiers EPR en cours d'Areva ont avancé de manière significative. En Finlande, le retard s'est légèrement accentué mais de grandes étapes ont été franchies comme l'introduction de la cuve dans le bâtiment réacteur. Le chargement du combustible est prévu en décembre 2012. À Flamanville, la fabrication des principaux composants primaires de la chaudière (cuve, GV, pressuriseur) s'est poursuivie. À Taishan en Chine, la progression est conforme au calendrier : le chantier bénéficie du retour d'expérience des EPR qui l'ont précédé. Pour ces différents chantiers, les audits de sûreté complémentaires diligentés après Fukushima pourraient entraîner un allongement du calendrier de construction. Au plan commercial, Areva a notamment signé un accord de principe en décembre 2010 avec l'opérateur indien NPCIL portant sur la construction de 2 réacteurs EPR à Jaitapur, dont la confirmation est soumise notamment à un accord sur les termes du décret relatif à la loi de responsabilité nucléaire indienne. Dans

les services aux bases installées, source de revenus récurrents pour le groupe, Areva s'est vu confier par EDF, pour les prestations intégrées de la cuve, une part de marché moyenne de treize arrêts de tranche par an pendant sept ans, dont quatre ans fermes. Par ailleurs, Areva a remporté auprès d'EDF à l'issue d'un appel d'offres lancé en janvier 2009 un contrat portant sur le remplacement des générateurs de vapeur sur huit tranches de quatre centrales de 900 MW exploitées en France.

Le *business group* aval se caractérise par des contrats pluriannuels avec un nombre de clients réduit et une certaine permanence de l'activité, qui repose à plus de 60 % sur la Business Unit recyclage de combustible usé. L'année 2010 a confirmé cette tendance structurelle et l'importance de ces activités récurrentes et bénéficiaires.

Enfin le *business group* énergies renouvelables, s'il reste en pertes, du fait de sa situation de démarrage de production dans différentes lignes de produit, a enregistré une croissance encourageante de 70 % de son carnet de commandes à 1 843 M€. Il a poursuivi sa stratégie de développement en faisant l'acquisition de la société Ausra qui propose des solutions de production d'électricité et de vapeur industrielle par concentration de l'énergie solaire. Areva entend ainsi capitaliser sur sa compétence dans le domaine de la vapeur.

Par ailleurs, Areva a contribué aux travaux menés dans le cadre du Conseil de politique nucléaire (cf. partie II.1 sur l'État actionnaire et la politique industrielle).

1^{er} semestre 2011

Le premier semestre 2011 a été principalement marqué par l'accident nucléaire de Fukushima, dont les conséquences sur la stratégie d'Areva sont en cours d'analyse et ne pourront être connues avant la fin de l'année 2011. D'autres faits importants sont survenus en 2011.

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : Jean-Cyril Spinetta (administrateur indépendant nommé par l'assemblée générale) ■ Administrateurs représentants de l'État : Pierre-Franck Chevet, Jean-Dominique Comolli, Luc Rousseau, Pierre Sellal ■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale : Bernard Bigot (vice-président), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA, personne morale représentée par Christophe Gégout), Christophe Béhar ■ Administrateurs indépendants nommés par l'assemblée générale : Sophie Boissard, François David, Agnès Lemarchand, Guylaine Saucier ■ Représentants des salariés : Jean-Claude Bertrand, Gérard Melet, Alain Vivier-Merle ■ Mission de contrôle économique et financier : Toni Cavatorta ■ Commissaires aux comptes : Deloitte & Associés, Mazars ■

En mars 2011, Siemens est sorti du capital d'Areva NP. Les 34 % de titres détenus par Siemens ont été rachetés par Areva pour 1 620 M€ (montant inférieur au niveau enregistré en dettes dans les comptes d'Areva depuis l'exercice 2007). Par ailleurs, le tribunal arbitral a confirmé en mai 2011 le caractère fautif du comportement de Siemens qui a été condamné à verser 648 M€ de pénalités à Areva, montant reçu au premier semestre 2011. Cette pénalité, qui sanctionne la violation par Siemens des dispositions du pacte d'actionnaires, a permis au groupe de renforcer sa solidité financière.

Par ailleurs, en vue de simplifier la structure de son capital et de respecter un engagement de cotation de l'action ordinaire pris vis-à-vis de Kia, le groupe a mis en œuvre une procédure en deux temps permettant la conversion en actions ordinaires des certificats d'investissement cotés et des actions de préférence sans droit de vote cotées qui représentaient 4 % de son capital et l'admission à la cote sur Nyse Euronext à Paris de ses actions ordinaires.

Enfin, alors que le mandat du directoire précédent arrivait à expiration, M. Luc Oursel a été nommé en juillet à la tête d'un nouveau directoire largement renouvelé. Ce choix s'inscrit dans la continuité de ce qui a été mis en œuvre chez Areva. Dans le respect de la stratégie du groupe fondée sur la promotion des standards de sûreté les plus exigeants et sur l'intégration des activités dans le nucléaire, l'objectif de ce nouveau directoire sera d'assurer la rentabilité du groupe dans un contexte post-Fukushima incertain, en s'appuyant sur une solide performance opérationnelle.

Analyse financière

Les comptes 2010 d'Areva font apparaître une perte opérationnelle significative et confirment la nécessité pour Areva, au-delà de la mise en œuvre du plan de financement du groupe, de redresser à brève échéance sa performance opérationnelle et le *cash flow* dégagé par les opérations comme le groupe s'y est engagé.

Le chiffre d'affaires 2010 s'élève à 9,1 Md€, soit une croissance annuelle de 7 % portée par l'augmentation du volume des ventes, l'embellie sur les prix de ventes, de l'uranium notamment, et l'appréciation du dollar face à l'euro. Cette croissance du chiffre d'affaires est encourageante, mais elle masque de fortes disparités entre les activités : progression de 7 % dans la Mine

et l'Amont, de 9 % dans les Réacteurs et Services, de 4 % dans l'Aval et recul de 11 % dans les énergies renouvelables.

L'excédent brut d'exploitation (« EBE ») est passé de 584 M€ en 2009 à 703 M€ en 2010. Le groupe affiche pour 2010 une marge brute égale à 15 % du chiffre d'affaires, en progrès de deux points, ce qui tendrait à prouver que les fondamentaux économiques sont bons et que la rentabilité intrinsèque de l'activité s'améliore sous les premiers effets des plans de réduction des coûts initiés.

Le résultat opérationnel (ROP) ressort néanmoins à - 423 M€ en 2010 (soit - 4,6 % du chiffre d'affaires) contre 97 M€ en 2009 (soit 1,1 % du chiffre d'affaires) avec :

- une perte opérationnelle du BG Mine-Amont dont le ROP est en net repli à - 137 M€, principalement à cause des dépréciations d'actifs dans la Mine pour 426 M€ (rééchelonnement du planning d'investissement de certains projets miniers et conditions de marché moins favorable au deuxième trimestre 2010 même si le groupe reste confiant dans les perspectives de valorisation de son portefeuille minier) et dans l'enrichissement pour 121 M€ (du fait du compromis trouvé sur Eurodif avec EDF car le niveau de production de l'usine en 2011 et 2012 ne permettra pas de couvrir les coûts fixes). En dehors de ces éléments, la hausse du prix de vente moyen de l'uranium et la baisse du coût de production minier (- 6 %) ont eu des effets favorables ;
- une croissance relative du ROP du BG Réacteurs & Services, qui reste néanmoins égal à - 251 M€. Les résultats satisfaisants des activités de services à la base installée n'ont pas suffi à compenser les difficultés opérationnelles du groupe dans la gestion du projet tête de série EPR finlandais OL3, qui ont entraîné une provision complémentaire de 367 M€, pour tenir compte du décalage du calendrier. Les pertes totales estimées à terminaison du projet s'élèvent ainsi à 2,6 Md€ ;
- une croissance du résultat opérationnel du BG Aval avec une marge de ROP appréciable supérieure à 16 %, en progrès de deux points grâce à la hausse des volumes traités à La Hague et à la bonne rentabilité des activités de creuset froid ;
- une perte opérationnelle de 123 M€ dans les énergies renouvelables à cause notamment des difficultés rencontrées sur le champ éolien *offshore* Alpha Ventus (remplacement non prévu de six nacelles) ;

- la dégradation du résultat opérationnel (ROP) a été partiellement compensée par les premiers effets du programme de réductions des coûts mis en œuvre dans les fonctions supports.

Le résultat financier passe de + 187 M€ en 2009 à - 314 M€ en 2010. Cette diminution trouve son explication dans :

- l'augmentation des charges de désactualisation liées aux obligations de démantèlement d'Areva ;
- et les moindres plus-values constatées suite à des cessions de titres (Safran en 2010 vs Total et GDF-Suez en 2009).

Le résultat net part du groupe s'élève à 883 M€, en ce compris la plus value de 1 266 M€ réalisée sur la cession des activités T&D.

Le *cash flow* opérationnel (avant investissements) s'élève à 923 M€, en hausse de 548 M€. Cette progression sensible repose sur l'amélioration de l'excédent brut d'exploitation (+ 20 %) et du besoin en fonds de roulement grâce aux avances clients et au déstockage dans le BG Mines/Amont.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 8 février : acquisition d'Ausra, société californienne spécialisée dans la concentration de l'énergie solaire.
- 22 avril : coulée du premier béton de l'EPR de Taishan 2.
- 30 avril : nomination au conseil de surveillance. Christophe Behar remplace Philippe Pradel (représentant du CEA) et René Ricol remplace Thierry Desmarest (indépendant).
- 7 juin : finalisation de la cession de l'activité Transmission & Distribution au consortium Alstom/Schneider.
- 21 juin : installation de la cuve du réacteur OL3.
- 12 octobre : placement d'un bloc de 3,65 % de titres Safran. Le solde d'actions Safran encore détenues par ArevaNC est placé dans les fonds dédiés.
- 4 novembre : signature avec l'électricien chinois CGNPC d'un accord portant sur la fourniture de 20 000 tonnes d'uranium sur dix ans pour un montant de 3,5 Md\$ environ.
- 3 décembre : accord entre Areva et EDF sur l'arrêt de l'usine d'Eurodif (Georges Besse I).
- 6 décembre : accord entre Areva et l'opérateur indien NPCIL pour la fourniture de deux EPR et des services associés pour 25 ans.
- 14 décembre : inauguration de l'usine d'enrichissement Georges Besse II fondée sur une technologie par centrifugation.
- 16 décembre : offre ferme du FSI pour le rachat de la participation d'Areva dans STMicroelectronics.
- 28 décembre : augmentation de capital de 900 M€ réservée à Kuwait Investment Authority (600 M€) et à l'État (300 M€).

Les investissements bruts atteignent en 2010 environ 2,2 Md€ (contre 1,8 Md€ en 2009) principalement en raison de la montée en puissance des investissements dans les Mines et dans l'usine d'enrichissement GBII et des acquisitions dans les énergies renouvelables pour 210 M€ (100 % d'Ausra et 49 % restant de Multibrid).

En 2010, Areva a donc consommé 1 090 M€ environ de *cash flow* opérationnel, après investissements (net des cessions), dans la lignée d'une année 2009 où le groupe avait dépensé 919 M€.

Pour faire face à ce pic d'investissements, Areva a poursuivi le plan de cessions initié en 2009 pour contenir son endettement au niveau souhaité. Outre la vente de 73 % de sa participation dans Safran et le reclassement du solde de 27 % dans les fonds dédiés qui ont permis de dégager une trésorerie de 636 M€, la cession de la branche T&D a généré une trésorerie de 3 124 M€ et la décision de céder la participation dans STM au FSI a permis de sécuriser 695 M€ de trésorerie pour 2011. Par ailleurs, l'augmentation de capital mise en œuvre en décembre a permis de lever 900 M€. Au total, ces différentes opérations de financement ont permis de ramener la dette nette d'Areva à 3,7 Md€ environ au 31 décembre 2010 (dont 2 Md€ de dette envers Siemens), en sorte que la structure financière du groupe est renforcée. Ce niveau d'endettement doit être évalué au regard de fonds propres de 9,6 Md€ environ contre 7,6 Md€ en 2009. Le ratio de *gearing* du groupe est passé de 45 % en 2009 à 28 % en 2010.

Perspectives

De manière générale, Areva devra conforter sa position de leader dans son cœur de métier, le nucléaire, en redressant la rentabilité de l'activité et le niveau d'auto-financement de ses programmes d'investissement par le *cash flow* opérationnel, sans compromettre la sûreté de ses opérations. En parallèle, l'activité énergies renouvelables doit s'affirmer comme un relai de croissance sur la base de son portefeuille d'actifs actuel en assurant le développement et la montée en puissance industrielle et financière des technologies récemment acquises et leur intégration au groupe.

Le groupe souhaite capitaliser sur son modèle intégré, ses technologies et ses actifs industriels pour offrir des services complets à ses différents clients :

- dans la Mine et l'Amont, compte tenu de la croissance possible du nombre de réacteurs en exploitation, mais aussi des tensions sur l'approvisionnement en uranium et services d'enrichissement, l'objectif du groupe est de sécuriser l'approvisionnement de ses clients ;
- dans les activités de nouvelles constructions, le groupe devrait bénéficier de l'expérience acquise avec les chantiers EPR en cours. Areva entend également bénéficier d'effets de série sur la construction de nouveaux réacteurs. Par ailleurs, le groupe poursuit avec son partenaire MHI le développement de l'Atmea-1, réacteur à eau pressurisé de 1 100 MW en vue de diversifier son offre de réacteurs ;
- les activités de service à la base installée (cycle et maintenance) sont une composante essentielle de l'activité en raison de leur permanence, de la visibilité qu'elles donnent et de leur niveau de rentabilité supérieur à celui des nouvelles constructions ;
- le développement durable de l'activité doit s'accompagner d'une gestion responsable des combustibles usés en privilégiant le recyclage. Le groupe dispose d'une avance majeure dans ce domaine puisqu'il a développé une solution qui permet de recycler 96 % des matières contenues dans le combustible usé ;
- dans les énergies renouvelables, Areva entend s'adapter aux priorités politiques définies par de nombreux pays. Par exemple, Areva s'est associé avec GDF Suez et Vinci pour répondre à une ou plusieurs tranches de l'appel d'offres éolien *off-shore* lancé par le gouvernement français.

Sur le marché nucléaire, Areva avait structuré son plan stratégique sur une vision du nucléaire civil à l'horizon 2030 qui

doit être mise à jour après Fukushima, pour chacun des segments du marché. Le groupe avait annoncé des objectifs financiers fondés sur trois indicateurs clés : un chiffre d'affaires supérieur à 12 Md€, une marge opérationnelle à deux chiffres, un *cash flow* opérationnel libre significativement positif. Après Fukushima, le groupe a dû renoncer à cette *guidance*.

Des analyses sont donc en cours sur les conséquences de Fukushima pour le groupe : elles concernent toutes les activités du cycle du nucléaire et s'inscrivent dans le travail de préparation du plan d'actions stratégique du groupe qui doit être finalisé au second semestre 2011.

Ces conséquences seront prises en compte pour :

- l'établissement de prévisions d'activité ;
- le dimensionnement de son organisation industrielle et commerciale ;
- l'appréciation de la valeur recouvrable des actifs corporels et incorporels au 31 décembre 2011.

Elles sont ainsi susceptibles d'avoir des effets sur l'activité et la performance du groupe.

Dans l'intervalle, le directoire s'est fixé comme priorités, d'une part, de s'appuyer sur les technologies et compétences du groupe, pour offrir aux clients des solutions sûres et compétitives pour la mise en œuvre du retour d'expérience de Fukushima sur le parc installé et pour les projets futurs, et d'autre part, d'améliorer la performance opérationnelle et de renforcer le contrôle de la trésorerie du groupe.





L'année 2010 a été marquée par une performance opérationnelle dans la fourchette haute des objectifs communiqués aux marchés. Le rebond de la production nucléaire en France, qui était cependant resté relativement modéré en 2010, s'est accentué au

premier semestre 2011. Dans le contexte de l'accident nucléaire de Fukushima, le groupe a rappelé son objectif constant de sûreté de son parc nucléaire, dont le référentiel, selon un principe d'amélioration permanente, est rehaussé lors des visites périodiques.

L'entreprise s'est significativement désendettée au cours de l'exercice 2010, à travers la cession de sa participation dans EnBW, celle des réseaux de distribution britanniques ainsi que la déconsolidation de la dette de RTE. Le groupe a constaté dans ses comptes 2010 d'importants éléments exceptionnels, correspondant notamment à des pertes de valeur d'actifs du groupe en particulier aux États-Unis et en Italie. Le chiffre d'affaires 2010 se situe à 65,2 Md€, en progression d'environ 10 % par rapport à 2009. L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) s'établit à 16,6 Md€, en croissance organique de 5,2 %. L'endettement financier se situe à 29,2 Md€ au 30 juin 2011.

Faits marquants

Un enjeu majeur pour EDF correspond au redressement de la production de son parc nucléaire français

En 2010, la production d'électricité d'origine nucléaire a été en croissance de 18 TWh pour atteindre 408 TWh. Par ailleurs, la production nucléaire sur le premier semestre 2011 a atteint 218 TWh contre 203 TWh au premier semestre 2010. Sous l'effet conjugué de cette croissance de la production nucléaire, d'une baisse de la consommation des clients finals due à un climat plus doux et d'une diminution de la part de marché d'EDF, l'électricien a été vendeur net sur le marché durant ce semestre (13 TWh). Cette meilleure production nucléaire s'explique en particulier par la réduction du nombre de jours d'arrêts

fortuits (196 au premier semestre 2011 contre 567 lors des six premiers mois de l'année 2010). L'objectif de coefficient de disponibilité minimum pour 2011 est d'au moins 78,5 %. Le programme en cours de remplacement de gros composants et le déploiement graduel de nouvelles méthodes d'optimisation de la gestion des arrêts de tranche doivent permettre, dans la durée, de continuer à améliorer la performance du parc nucléaire en France.

Le groupe a engagé le chantier industriel correspondant à l'allongement au-delà de 40 ans de la durée de fonctionnement des centrales nucléaires

Dans le cadre des études associées aux troisièmes visites décennales du palier 900 MW, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a publiquement indiqué début juillet 2009 qu'elle n'a pas identifié de

problème générique mettant en cause la capacité d'EDF à maîtriser la sûreté de ses réacteurs de 900 MW jusqu'à 40 ans.

EDF a pour objectif d'obtenir l'autorisation de porter la durée de fonctionnement de son parc au-delà de 40 ans, en cohérence avec la tendance observée au plan international pour les centrales de technologie analogue. En 2009, EDF a transmis à l'ASN les améliorations de sûreté qu'elle envisageait dans cette perspective. Ces propositions d'améliorations seront revues et évaluées, entre autres éléments, à l'aune des conclusions de la revue d'évaluation des marges de sûreté actuellement conduite par l'ASN. À la demande du Premier ministre, l'ASN doit également réaliser une étude de la sûreté des installations nucléaires françaises, en priorité des centrales nucléaires, au regard de l'accident nucléaire survenu à Fukushima le 11 mars 2011.

Par ailleurs, l'entreprise a communiqué le 20 juillet 2011 sur une commercialisation des premiers kilowattheures produits par l'EPR de Flamanville en 2016 (soit deux ans plus tard que précédemment envisagé). Le coût du projet actualisé ressort désormais à 6 Md€ (contre 5 Md€ aux termes de la précédente estimation).

La loi relative à la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011

EDF commercialise de l'énergie et des services à plus de 26 millions de clients français (hors départements d'outre-mer et Corse), soit près de 28 millions de sites. Sur le marché de l'électricité, les ventes de la direction Commerce se sont élevées en 2010 à environ 411 TWh. La part de marché d'EDF sur le marché final est de 83,4 % en 2010 en termes de volumes vendus.

Cette position s'explique notamment par la compétitivité du parc de production nucléaire d'EDF. Le dispositif mis en place par la loi NOME prévoit la mise à disposition, aux fournisseurs alternatifs, d'un accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh) pour un prix fixé à 40 €/MWh au 1^{er} juillet 2011 et à 42 €/MWh au 1^{er} janvier 2012. La production électrique cumulée pouvant être servie pourra représenter jusqu'à 100 TWh (soit environ 25 % de la production nucléaire d'EDF) à compter de la mise en œuvre de la réforme, puis pourra aller jusqu'à 120 TWh par an, après inclusion

FICHE D'IDENTITÉ

■ La loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières a permis la transformation de la forme juridique de l'entreprise. Électricité de France a ainsi été transformée en société anonyme le 20 novembre 2004, suite à la publication des statuts initiaux fixés par le décret n°2004-1224 du 17 novembre 2004. Elle a ouvert son capital le 21 novembre 2005, l'État étant actionnaire d'EDF à hauteur de 87,32 %. Début décembre 2007, l'État a réalisé le placement accéléré de 2,47 % du capital d'EDF auprès d'investisseurs institutionnels, au prix de 82,5€ par action. Après paiement en actions de l'acompte

sur dividende 2009 dû à l'État et finalisation de l'offre publique alternative simplifiée d'achat et d'échange sur EDF Énergies nouvelles, sa participation au capital s'établit à 83,94 % au 1^{er} juillet 2011, avant annulation des actions rachetées par EDF pour compenser la dilution.

■ Au 31 décembre 2010, le groupe EDF comptait environ 158 842 salariés.

■ La puissance électrique installée du groupe EDF (données consolidées) s'élève à 133,9 GW à fin 2010, dont 97,2 GW pour la maison mère en France continentale, qui comprend elle-même 63,1 GW de capacités nucléaires.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

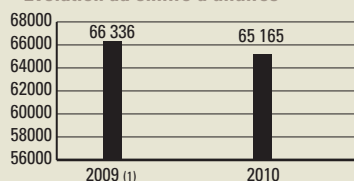
Informations complémentaires

Comptes consolidés en millions d'euros

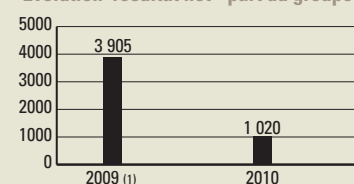
	2009 (1)	2010
Capital détenu par l'État (en %)	84,5	84,5
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)		
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	76,8	47,9
Chiffre d'affaires	66 336	65 165
dont réalisé à l'étranger	32 332	28 440
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	10 107	6 240
Résultat financier	- 4 525	- 4 426
Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation	13 521	15 274
Résultat net - part du groupe	3 905	1 020
Résultat net - intérêts minoritaires	183	229
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 088	1 249
Total des immobilisations nettes/actifs non courant	180 435	158 744
dont écart d'acquisition net	13 526	12 028
dont immobilisations incorporelles nettes	5 455	4 616
dont titres mis en équivalence	4 421	7 854
dont impôts différés actifs	3 099	2 125
Capitaux propres - part du groupe	27 952	31 317
Intérêts minoritaires	4 773	5 586
Dividendes versés au cours de l'exercice	2 168	2 163
dont reçus par l'État	1 830	1 828
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	57 992	54 475
Dettes financières nettes	42 496	34 389
Dettes financières brutes à plus d'un an	44 755	39 993
Effectifs en moyenne annuelle	164 250	158 764
Charges de personnel	11 452	11 422
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	6,2 %	1,9 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	69,7	71,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	12,5 %	3,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	129,9 %	93,2 %
Immobilisations mises en concession de distribution publique d'électricité en France	42 451	43 905
Passifs spécifiques des concessions	39 877	41 161

1) Les données présentées ici sont celles publiées en 2009. Les données publiées au titre de l'exercice 2009 en 2010 ont été retraitées de l'impact lié à l'application des interprétations IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients », IFRIC 12 « Accords de concession de services », de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et du changement de présentation de la variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Énergie et Matières premières hors activités de trading.

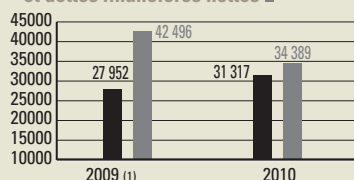
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



progressive, à partir de 2013, des pertes des opérateurs de réseaux. À compter de cette même année, le prix de l'Arenh sera fixé sur proposition de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

En Europe, EDF cherche à disposer d'un portefeuille équilibré dont la structure favorise la concrétisation de synergies opérationnelles

Dans le cadre du programme de cessions de 5 Md€ annoncé en février 2009, EDF a finalisé fin octobre 2010 la cession de ses réseaux de distribution d'électricité britanniques au groupe Cheung Kong Infrastructures Holdings Limited de Hong-Kong. À la suite de la prise de contrôle de British Energy par EDF en 2009, EDF Energy achève de mettre en œuvre l'intégration annoncée par le groupe lors de cette opération. Au-delà, EDF Energy vise à obtenir un allongement de la durée d'exploitation des centrales nucléaires existantes. En décembre 2010, la décision d'étendre sur cinq ans la durée d'exploitation de Heysham 1 et Hartlepool a ainsi pu être prise à la suite des résultats positifs des études menées sur ces réacteurs. EDF Energy entend également jouer un rôle de premier plan dans le développement de nouvelles capacités nucléaires au Royaume-Uni, dont le gouvernement britannique a fait un des piliers de sa politique énergétique.

En Italie, EDF a la volonté de contribuer au renforcement du modèle d'activité d'Edison dans un contexte difficile de renégociations des contrats d'approvisionnements gaziers et de marché en surcapacité. L'électricien français a par ailleurs engagé des discussions avec

l'énergéticien A2A sur le renouvellement du pacte d'actionnaires relatif à Edison. Ces discussions sont encore en cours, la date limite pour dénoncer cet accord ayant été repoussée au 15 septembre 2011 puis au 31 octobre 2011.

En Allemagne, le groupe a accepté en décembre 2010 l'offre du Land de Bade-Wurtemberg pour le rachat de sa participation de 45,01 % dans EnBW. Intervenue alors qu'après dix ans de coopération le groupe EDF devait entrer dans une phase de renégociation du pacte d'actionnaires avec OEW, partenaire avec lequel il co-contrôlait EnBW, cette offre a représenté un prix de 41,50 € par action, soit une prime de 18,6 % sur le dernier cours coté et une valeur totale des titres de 4,7 Md€. La cession a été finalisée en février 2011.

L'offre publique d'EDF aux actionnaires minoritaires d'EDF Énergies Nouvelles marque une nouvelle étape dans les énergies renouvelables

Après dix ans de partenariat stratégique en tant qu'actionnaire à 50 % d'EDF Énergies Nouvelles, EDF a annoncé le 8 avril 2011 une offre publique alternative simplifiée d'achat ou d'échange sur la totalité du capital afin de conforter la position du groupe dans le secteur des énergies renouvelables. À l'issue de l'offre sur EDF Énergies Nouvelles et du retrait obligatoire des actions résiduelles de la société réalisé le 16 août 2011, EDF détient 99,63 % du capital d'EDF Énergies Nouvelles. Le succès de l'opération a conforté EDF sur son positionnement de leader dans les énergies décarbonées. Le coût total de l'opération devrait être de l'ordre de 1,5 Md€.

CONSEIL D'ADMINISTRATION * : Président directeur général : **Henri Proglio** (Administrateur élu par l'assemblée générale) ■ Administrateurs représentant l'État : **Pierre-Marie Abadie, Jean-Dominique Comolli, Julien Dubertret, Yannick d'Escatha, Pierre Sellal, Philippe Van de Maele** ■ Administrateurs élus par l'assemblée générale : **Philippe Crouzet, Mireille Faugère, Michael Jay (Lord), Bruno Lafont, Pierre Mariani** ■ Administrateurs représentant les salariés : **Christine Chabauty, Alexandre Grillat, Philippe Maïssa, Philippe Pesteil, Jean-Paul Rignac, Maxime Villota** ■ Mission de contrôle économique et financier : **Bruno Rossi** ■ Commissaires aux comptes (nommés le 6 juin 2005 et renouvelés le 24 mai 2011) : **Deloitte et Associés, KPMG SA** ■

* Conformément aux dispositions de la loi de 1983 relative à la démocratisation du secteur public applicables aux sociétés anonymes détenues à plus de 50 % par l'État, le Conseil d'administration d'EDF est composé de dix-huit membres, dont six représentants élus par le personnel, et comprend six membres désignés par l'Assemblée générale, l'État nommant six représentants. Le Conseil doit être saisi pour délibération des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise ; des projets de prise, d'extension ou de cession de participations financièrement ou stratégiquement importantes (seuil fixé à 200 M€, abaissé à 50 M€ pour les opérations hors stratégie) ; des achats ou vente à long terme d'énergie (seuil fixé à 10 TWh pour l'électricité, 20 TWh pour le gaz et 250 M€ pour le charbon et le CO₂) ; des projets d'opérations de gestion de dette ou couverture de risques et notamment les emprunts, les garanties, les opérations de titrisation d'actifs financiers ou commerciaux ; des projets d'investissement ou de désinvestissement de montants supérieurs à 200 M€ dans le domaine immobilier ainsi que des projets de marchés dont le montant global excède 200 M€ (100 M€ s'il s'agit de nouvelles orientations stratégiques). Il s'est réuni à douze reprises en 2010 et vingt-trois réunions de comités se sont tenues pour préparer ses travaux.



© EDF - Lionel Chaniet

EDF poursuit la construction de ses positions gazières

Pour pouvoir proposer à ses clients une offre multi-énergie et assurer un approvisionnement compétitif de ses outils de production d'électricité utilisant le gaz, EDF poursuit son développement dans les activités gazières. EDF a annoncé le 29 juin 2011 la décision finale d'investissement dans le terminal méthanier de Dunkerque aux côtés de Fluxys G et Total, qui ont confirmé leur prise de participation à hauteur respectivement de 25 % et 10 % dans le capital de Dunkerque LNG, société en charge de l'installation industrielle du terminal et désormais détenue à 65 % par EDF. Les trois partenaires partageront l'investissement d'1 milliard d'euros porté par Dunkerque LNG à hauteur de leur participation dans le capital de cette société. Ce terminal méthanier, dont la mise en service est prévue fin 2015, aura une capacité annuelle de regazéification de 13 Gm³ et augmentera d'environ 20 % les capacités d'importation de gaz naturel sur le territoire français.

Analyse financière

L'EBITDA s'établit en 2010 à 14,2 Md€, en croissance organique de 5,2 % après ajustements et prise en compte de la cession des réseaux britanniques, de la déconsolidation de RTE et de la cession d'EnBW et hors effet de la prolongation du TaRTAM, soit à un niveau légèrement supérieur à l'objectif de croissance de 3 à 5 % de l'EBITDA annoncé au marché en février 2010.

L'EBITDA au périmètre France s'établit à 10,1 Md€ et est en croissance de 7,7 % (l'EBITDA France hors RTE s'établirait à 8,6 Md€). Les activités nucléaires ont porté cette croissance (+ 778 M€ liés à la hausse de la production nucléaire). À l'international, les résultats au Royaume-Uni, avec une contribution à l'EBITDA du groupe de 2,7 Md€, ont été en recul (décroissance organique de l'EBITDA de -5,9 %) sous l'effet notamment d'un arrêt fortuit survenu à la centrale nucléaire de Sizewell. La performance des activités italiennes, qui contribuent à hauteur de 801 M€ à l'EBITDA du groupe, ne s'est pas dégradée de manière sensible (stabilité de l'EBITDA), mais ses perspectives ont été grevées de fortes incertitudes.

Le segment Autre International a vu son EBITDA croître organiquement de 8 % à 1,1 Md€ (65,7 % en valeur absolue sous l'effet notamment des changements de périmètre avec l'intégration du belge SPE et de la filiale américaine Constellation Energy Nuclear Group – CENG –) grâce à une performance satisfaisante en Pologne et à la mise en service d'une nouvelle centrale au gaz de 870 MW aux Pays-Bas.

Le segment Autres Activités a connu une décroissance organique de son EBITDA de 7,1 %, à 1,9 Md€, le dynamisme d'EDF Énergies Nouvelles ne compensant pas la baisse d'EBITDA d'EDF Trading.

Le résultat net courant (après retraitement des éléments exceptionnels) atteint 3,1 Md€ au nouveau périmètre du groupe, en croissance de 11,3 % à périmètre comparable par rapport à 2009. Après prise

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 5 janvier 2010 : finalisation entre EDF, EnBW et E.ON des accords signés le 30 septembre 2009 sur les échanges de droits de tirages et d'actifs de production électrique entre la France et l'Allemagne. EDF et Charbonnages de France ont également conclu la cession à E.ON de leurs participations dans la SNET, à hauteur respectivement de 18,75 % et 16,25 %.
- 14 avril 2010 : présentation du projet de loi NOME en conseil des ministres.
- 19 juin 2010 : EDF, ENI et Gazprom ont signé un accord tripartite prévoyant une participation d'EDF dans la société South Stream d'au moins 10 %.
- 12 juillet 2010 : EDF et Areva ont signé deux contrats : l'accord traitement-recyclage EDF-Areva NC et le protocole transactionnel relatif à la reprise et au conditionnement des déchets d'EDF, aux opérations de mise à l'arrêt définitif et démantèlement de l'usine Areva NC de La Hague et aux opérations de Saint Laurent A.
- 26 octobre 2010 : signature d'un accord entre EDF et Constellation Energy Group qui réorganise leur partenariat, supprime l'option de vente de Constellation concernant ses centrales thermiques et octroie à EDF le contrôle à 100 % d'Unistar Nuclear Energy.
- 29 octobre 2010 : cession des réseaux de distribution d'électricité britanniques à CKI pour une valeur des fonds propres de 3,2 Md€.
- 3 décembre 2010 : accord entre EDF et Areva sur la prolongation de l'usine d'enrichissement d'Eurodif jusqu'à fin 2012.
- 6 décembre 2010 : le conseil d'administration d'EDF a approuvé l'offre du Land de Bade-Wurtemberg de racheter la participation d'EDF dans EnBW pour une valeur des titres cédés de 4,7 Md€.
- 7 décembre 2010 : promulgation de la loi NOME.
- 31 décembre 2010 : EDF a procédé à l'affectation de 50 % des titres de RTE à son portefeuille d'actifs dédiés et, ne bénéficiant plus de la majorité au conseil de surveillance de RTE, a appliqué la méthode de la mise en équivalence pour consolider RTE dans ses comptes.
- 17 février 2011 : finalisation de la cession de la participation d'EDF dans EnBW (45,01 %).
- 15 mars 2011 : EDF et A2A ont convenu d'amender le pacte d'actionnaires relatif à Edison et TdE, le délai pour dénoncer le pacte étant prolongé au 15 septembre 2011.
- 23 mars 2011 : demande du Premier ministre à l'ASN de réaliser une étude de la sûreté des installations nucléaires françaises, en priorité les centrales nucléaires, au regard de l'accident nucléaire survenu à Fukushima le 11 mars 2011.
- 8 avril 2011 : annonce d'une offre publique d'EDF sur la totalité du capital d'EDF Énergies Nouvelles.
- 19 avril 2011 : annonce gouvernementale sur le niveau initial de l'ARENH (40 €/MWh au 1^{er} juillet 2011 et 42 €/MWh au 1^{er} janvier 2012).
- 21 avril 2011 : présentation à l'ASN des premières propositions d'EDF visant à renforcer la sûreté et la maîtrise de son parc de production nucléaire.
- 3 mai 2011 : confirmation de l'investissement d'EDF dans le terminal méthanier de Dunkerque.
- 18 juillet 2011 : vote par le Parlement britannique de la Déclaration nationale de politique nucléaire (National Policy Statement for Nuclear), ratifiant le programme de construction de nouvelles centrales nucléaires au Royaume-Uni.
- 25 juillet 2011 : EDF et Areva signent un accord technique et commercial sur la poursuite de l'optimisation de l'EPR, sur l'amélioration de la maintenance et de l'exploitation du parc nucléaire existant et sur la gestion du cycle du combustible.

en compte des éléments exceptionnels, le résultat net du groupe s'établit à 1 Md€ soit une baisse de près de 73,9 % par rapport à 2009 à périmètre comparable. EDF a en effet passé de l'ordre de 2,6 Md€ de pertes de valeur et provisions pour risques associées dont 1 Md€ sur ses activités américaines et de l'ordre de 915 M€ sur ses activités italiennes.

S'agissant enfin de l'endettement financier du groupe, celui-ci est réduit de manière significative par la cession des réseaux britanniques (- 6,7 Md€ d'endettement) et par la cession d'EnBW (- 7,3 Md€). La mise en équivalence de RTE accompagnée de l'affectation de 50 % du capital de RTE aux actifs dédiés devrait avoir un effet total à terme d'environ - 8,6 Md€ sur l'endettement financier du groupe. Ainsi, la dette d'EDF s'établit à 34,4 Md€ à fin 2010 et à 29,2 Md€ au 30 juin 2011. Le ratio endettement financier net/EBITDA atteint 2 au 30 juin 2011 contre 2,2 au 31 décembre 2010. L'amélioration sensible de la structure financière du groupe a du reste conduit S&P, dans sa note du 7 juillet 2011, à maintenir la notation intrinsèque A. Par ailleurs, une révision de son appréciation sur les liens entre l'État et EDF a également conduit l'agence de notation à rehausser de A+ à AA- la notation faciale du groupe.

Indépendamment de ces trois opérations, EDF reste toutefois dans une « phase de croissance organique de sa dette ». Sous l'effet du maintien de l'effort d'investissement du groupe (12,2 Md€ d'investissements opérationnels bruts en 2010 contre 11,8 Md€ au même périmètre en 2009), les *cash flows* libres du groupe sont négatifs à hauteur de 0,3 Md€. L'entreprise a doté à hauteur de 1,3 Md€ ses actifs dédiés en plus de l'opération RTE et a versé près de 2,4 Md€ de dividendes.

Perspectives 2011 et au-delà

Une stratégie de développement s'appuyant sur la valorisation des savoir-faire et des compétences en promouvant un haut niveau de sûreté et de performance environnementale

À l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2011, EDF a annoncé une stratégie de développement ambitieuse. Ce développement industriel s'appuie sur les compétences et les savoir-faire du groupe. Ainsi, EDF doit relever le défi du renouvellement de 40 % de

ses effectifs sur les cinq à dix prochaines années et prévoit par exemple plus de 10 000 embauches dans la production et ingénierie en France sur 2011-2015, soit une augmentation nette des effectifs de 2 300 personnes.

Un renforcement des investissements opérationnels

EDF réalise les investissements nécessaires à la bonne exploitation des centrales, à l'augmentation de capacité et à la prolongation de leur durée de fonctionnement au-delà de 40 ans, et devra intégrer les enseignements liés à l'accident nucléaire de Fukushima dans le cadre de l'exploitation de son parc. En 2010, en France, 1,7 Md€ d'investissements ont été consacrés aux visites décennales conduites par l'ASN, au programme de remplacement des gros composants et aux autres investissements liés à l'exploitation des centrales (contre 1,5 Md€ en 2009). Ce montant est estimé entre 3,4 et 3,6 Md€ en 2015.

Des investissements sélectifs pour assurer une croissance rentable

EDF a pour ambition de diversifier son mix énergétique (hydraulique, énergies renouvelables, centrales à cycle combiné gaz) et ses implantations géographiques. Cette croissance sera portée par des investissements nets opérationnels évalués entre 3,5 et 4 Md€ en 2011 et entre 4 et 6 Md€ en 2015.

Par ailleurs, EDF a indiqué vouloir désormais appliquer des critères d'investissement plus exigeants. L'entreprise investira dans des projets qui permettent une création de valeur de 300 points de base au-dessus du coût moyen pondéré du capital (CMPC), ce qui correspond à des taux de rentabilité supérieurs de 1,0 % à 1,5 % par rapport aux critères précédents.

L'annonce d'un programme de productivité : le programme synergies et transformation groupe

EDF a initié un programme de synergies et de transformation groupe (STG) axé sur trois leviers d'amélioration de la performance : les achats, avec une mutualisation des achats à l'échelle du groupe, le développement de synergies au sein du groupe et enfin la poursuite de la démarche « excellence opérationnelle ». Des gains de plus de 2,5 Md€ (par rapport à une base 2010) sont attendus sur la période 2010-2015 portant sur les marges, les coûts d'exploitation et les investissements.

EDF a publié le 29 juillet 2011 ses objectifs financiers à moyen terme (2011-2015)

La croissance annuelle moyenne de l'EBITDA devrait se situer entre 4 % et 6 %, celle du résultat net courant entre 5 % et 10 %. EDF a également indiqué vouloir maintenir le ratio de solvabilité endettement financier net/EBITDA en deçà de 2,5. Le taux de distribution du dividende devrait s'établir entre 55 % et 65 %.



© EDF - Sophie Brandstrom

GDF SUEZ

Le résultat opérationnel de toutes les branches du groupe est en croissance, à l'exception de celui des activités gazières de gros qui souffrent des effets de la décorrélation des prix du gaz et du pétrole. Le groupe a dégagé en 2010 un chiffre d'affaires de 84,5 Md€ et un EBITDA de 15,1 Md€, en croissance par rapport à 2009 de respectivement 5,7 % et 7,7 %. L'année 2010 a été marquée par la mise en place du rapprochement avec International Power, finalisé en février 2011, qui a donné naissance à la première entreprise mondiale dans le domaine des services collectifs (« utilities ») et au second producteur mondial d'électricité.

Faits marquants

Analyse par branche

Dans le secteur de l'électricité, GDF Suez a développé en 2010 ses capacités de production de 5,5 GW, en investissant dans de nouvelles centrales, en particulier en France, aux Pays-Bas et au Moyen-Orient. C'est dans ce secteur que GDF Suez a annoncé en août 2010 l'opération majeure que constitue la prise de contrôle de l'électricien britannique fortement internationalisé International Power. GDF Suez a apporté ses activités énergétiques internationales (hors Europe) à International Power et détient désormais en échange 70 % de cette société, cotée à la bourse de Londres.

Cette transaction, effective au 3 février 2011, fait du groupe le deuxième électricien mondial. GDF Suez possède désormais une capacité brute installée de 113 GW (en hausse de 45 % suite à l'opération) dont la moitié hors Europe, 19 GW en projets, et une présence renforcée au Royaume-Uni, en Australie et

L'année 2010, deuxième année pleine après la création du groupe, s'inscrit dans la continuité de 2009. Malgré un environnement économique peu porteur,

dans les marchés émergents. Le groupe sera ainsi leader sur des marchés majeurs (Amérique latine, Asie, Australie, Moyen-Orient) pour la plupart en forte croissance, avec un mix énergétique diversifié et des contrats variés. Avec cette opération, la part du gaz dans le mix électrique du groupe augmente légèrement (à 59 % des capacités installées), tandis que celles du nucléaire et de l'hydroélectrique reculent (à 5 % et 14 %) et que celle du charbon progresse (à 14 %). Avec cette opération de croissance externe, GDF Suez devient également la première « utility » (société fournissant des services dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des déchets) au monde en termes de chiffre d'affaires.

S'agissant du gaz naturel, dont GDF Suez est le premier acheteur en Europe, le groupe a poursuivi sa stratégie de diversification des approvisionnements (son principal fournisseur ne représentant qu'environ 20 % de ses approvisionnements à long terme) et ajusté ses contrats long terme avec ses plus grands fournisseurs pour s'adapter aux conditions de marché (capacité de production mon-

diale supérieure à la demande). Plusieurs éléments ont marqué l'année, comme la mise en production du champ de Gjøa en mer du Nord (le groupe devenant pour la première fois opérateur en Norvège) et l'entrée du groupe au capital du gazo-duc Nord Stream en juin 2010. GDF Suez s'est aussi développé dans le stockage souterrain par l'acquisition de 1,5 Gm³ de stockages souterrains en Allemagne. Par ailleurs, le groupe a poursuivi sa stratégie de développement dans le gaz naturel liquéfié (GNL), source de flexibilité incomparable, en faisant notamment son entrée sur le marché chinois du GNL et en mettant en service plusieurs nouveaux terminaux en 2010.

Par ailleurs, GDF Suez a procédé le 2 mai 2011 à l'unification de ses activités de *trading* sur les marchés de l'énergie en Europe, en créant une nouvelle filiale active sur l'ensemble du mix énergétique, GDF Suez Trading.

Dans le domaine des infrastructures, la principale opération du groupe a été l'ouverture de 25 % du capital de GRTgaz à un consortium public CNP Assurances-Caisse des dépôts pour 1,1 Md€, finalisée début juillet 2011.

La branche des services à l'énergie (75 900 collaborateurs) a connu en 2010 plusieurs succès commerciaux importants comme l'obtention de contrats en France (réseaux de chaleur pour des éco-quartiers à Nanterre et Bordeaux, participation à la construction de la LGV Tours-Bordeaux) ou à l'étranger (centrale du parc olympique de Londres, réseaux de chaleur et de froid pour la ville de Chongqing). Le groupe a par ailleurs pris le contrôle début 2011 de Ne Varietur, troisième réseau de chaleur en France.

Enfin, dans le domaine des services à l'environnement, le groupe a mis l'accent sur le développement international, concentrant ses moyens sur l'Asie, l'Australie, le Moyen-Orient et l'Europe centrale. Le groupe a également finalisé au printemps 2010 l'acquisition d'Agbar (Espagne), qui devient le second pilier de ses activités dans l'eau en Europe. Il a continué de miser sur de nouvelles solutions technologiques dans le domaine des déchets ou de l'eau. En novembre 2010, Suez Environnement a par ailleurs lancé un fonds de capital-risque de 50 millions pour soutenir les *start-up* prometteuses du domaine.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres
IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions
VI - Informations
sur l'endettement
financier
VII - Données
sociales
VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

■ GDF Suez est un énergéticien de référence dans les métiers du gaz, de l'électricité ainsi que des services à l'énergie et à l'environnement. C'est une société anonyme issue de la fusion des sociétés Gaz de France et Suez intervenue le 22 juillet 2008. La loi prévoit que l'État doit détenir au moins un tiers de son capital.

■ Au 31 décembre 2010, le capital social de GDF Suez s'élève à 2 250 295 757,00 € divisé en 2 250 295 757 actions de valeur nominale 1 €. À cette même date, le groupe GDF Suez compte plus de 210 000 collaborateurs (en prenant en compte l'ensemble des personnels issus des filiales intégrées globalement).

■ Pourcentage de capital détenu par les actionnaires de GDF Suez (au 31 décembre 2010) :

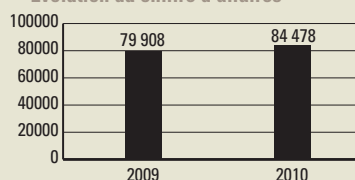
- État 36,0 %
- GBL 5,2 %
- Salariés 2,8 %
- Groupe CDC 2,0 %
- Groupe CNC Assurances 1,1 %
- Sofina 0,6 %
- Autodétention 1,1 %
- Public 51,2 % (dont le fonds d'investissement Capital Research and Management 5,7 %).

■ Les principales filiales dans lesquelles GDF Suez est actionnaire majoritaire ou de référence sont International Power, Suez Environnement, GRTgaz, GrDF, Elengy, Storengy, Electabel, Cofely, SHEM, CNR.

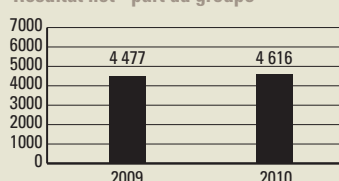
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	35,9	36,05
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	3,0	3,1
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre (en Md€)	24,58	21,78
Chiffre d'affaires	79 908	84 478
dont réalisé à l'étranger	49 184	52 976
Résultat d'exploitation/		
résultat des activités opérationnelles	8 174	9 497
Résultat financier	- 1 628	- 2 222
Marge brute d'autofinancement (avant impôt et résultat financier)	13 016	14 736
Résultat net - part du groupe	4 477	4 616
Résultat net - intérêts minoritaires	753	1 010
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 231	5 626
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	122 280	132 717
dont écart d'acquisition net	27 989	27 567
dont immobilisations incorporelles nettes	11 420	12 780
dont titres mis en équivalence	2 176	1 980
dont impôts différés actifs	1 419	1 669
Capitaux propres - part du groupe	60 285	62 205
Intérêts minoritaires	5 242	8 513
Dividendes versés au cours de l'exercice par GDF Suez	4 777	3 330
dont reçus par l'État	1 743	1 217
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	14 053	14 469
Dettes financières nettes hors effets des instruments financiers	29 078	32 871
Dettes financières brutes à plus d'un an	32 792	39 148
Effectifs en moyenne annuelle	242 714	236 116
Charges de personnel	11 365	11 755
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	6,5 %	6,7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	46,8	49,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,0 %	8,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	44,4 %	46,5 %

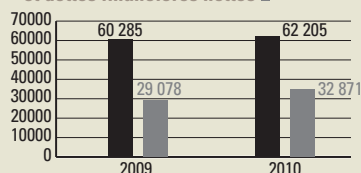
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Partenariat avec CIC

Le groupe a signé en août 2011 un accord de coopération de grande envergure avec le fonds d'investissement chinois CIC, quatrième fonds souverain au monde, portant sur l'ensemble des métiers du groupe et visant en particulier la zone Asie-Pacifique, afin notamment d'accélérer le développement du groupe dans cette région. Cet accord pourra se matérialiser par des partenariats en termes d'investissements, de coopération financière et de mise en relation commerciale. Dans ce cadre, GDF Suez a annoncé l'entrée en discussions exclusives avec CIC pour un investissement de 2,3 Md€ de ce dernier dans ses activités d'exploration-production (soit 30 % du capital de ces activités) ainsi qu'un partenariat avec la banque chinoise ICBC (première banque au niveau mondial).

Investissements en France

Le groupe continue de réaliser des investissements significatifs en France (4 Md€ en 2010), tant en maintenance qu'en développement. Parmi les projets significatifs figurent notamment : le terminal gazier de Fos-Cavaou (Paca) (700 M€ d'investissements au total), détenu à 72 % par le groupe, qui a atteint son rythme de croisière en 2010 ; les centrales thermiques de Combigolfe (Paca) et Montoir-de-Bretagne, achevées respectivement en 2010 et 2011 et toutes deux d'une capacité de 435 MW. Le groupe s'est aussi fortement développé dans les énergies renouvelables, mettant en service 320 MW d'éolien et lançant début 2010 le chantier du plus grand parc photovoltaïque de France (33 MWc) à Curbans (Paca).

En 2010, le groupe compte 106 000 employés en France, soit la moitié de son effectif.

GDF Suez investit dans la R&D grâce à neuf centres employant 1 100 chercheurs dont quatre en France (Paris et Lyon). Le groupe développe des programmes de

recherche, en particulier dans la captation et le stockage du CO₂, les énergies renouvelables décentralisées, le stockage d'énergie, le dessalement, le GNL *offshore*, le *smart metering*, la ville durable et les *smart grids*. Il détient un portefeuille de 3 200 brevets.

GDF Suez a signé le 14 décembre 2010 la charte des bonnes pratiques entre donneurs d'ordre et PME, s'engageant ainsi à en respecter les dix engagements, à mettre en place des indicateurs afférents et à nommer un médiateur référent. GDF Suez est membre fondateur de Pacte PME International, soutenant ainsi le portage des PME à l'international. Enfin, le groupe est actif dans plusieurs pôles de compétitivité (Axelera, Advancity, Tenerrdis, Vitagora), qui doivent permettre l'élaboration de projets collaboratifs avec des PME.

Politique de ressources humaines

GDF Suez, qui compte 18,9 % de femmes dans son effectif, a mené en 2010 des actions en faveur de la mixité, comme la sensibilisation des femmes aux emplois réputés « masculins ». Depuis mai 2011, le conseil d'administration de GDF Suez comporte désormais quatre femmes sur vingt-deux administrateurs. Plusieurs femmes ont également rejoint son comité de direction et son comité exécutif. Le groupe compte plus de 4 000 apprentis et promeut l'alternance. Il a signé en 2009 un accord relatif à la carrière des seniors et ses filiales ont signé de leur côté en 2010 des accords et conventions relatifs à l'emploi de personnes handicapées, dont le pourcentage dans l'effectif est en hausse dans les différentes branches du groupe (1,94 % en 2010 pour la branche Énergie France). Le groupe a également mené des actions pour l'insertion des publics en difficulté notamment via sa filiale SITA Rebond et la mise en œuvre du Plan espoir banlieue.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (APRÈS AG DU 3 MAI 2010) : Président : Gérard Mestrallet (administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Représentants de l'État : Jean-Paul Bailly, Bruno Bézard, Olivier Bourges, Pierre-Franck Chevet, Ramon Fernandez, Pierre Mongin ■ Administrateurs élus par l'assemblée générale : Edmond Alphandéry, Jean-Louis Beffa, Aldo Cardoso, René Carron, Jean-François Cirelli, Thierry de Rudder, Paul Desmarais Jr, Albert Frère, Lord Simon of Highbury, Anne Lauvergeon, Françoise Malrieu ■ Administrateurs représentant les salariés : Alain Beullier, Anne-Marie Mourer, Patrick Petitjean ■ Administrateur représentant les salariés actionnaires : Gabrielle Prunet ■ Censeurs : Richard Goblet d'Alviella, Philippe Lemoine ■ Commissaire du Gouvernement : Florence Tordjman ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young Audit, Mazars & Guérard, Deloitte ■

Analyse financière

Une performance solide

GDF Suez a réalisé une année 2010 solide. L'EBITDA est à nouveau en croissance à 15,1 Md€ après 14,0 Md€ en 2009 (+ 7,7 %) et 13,9 Md€ en 2008 *pro forma*. Le chiffre d'affaires, à 84,5 Md€ (+ 5,7 %), et le résultat net part du groupe, à 4,6 Md€ (+ 3,1 %), le sont aussi. Le groupe a bénéficié d'une année climatique froide, du développement des activités internationales, de l'application du nouveau contrat de service public en France et des résultats de son programme d'économies de coûts (Efficio). En revanche, ses activités gazières ont souffert de l'écart entre le prix d'achat à long terme du gaz, indexé sur les prix du pétrole, et le prix de vente à court terme.

La dette nette s'élève à 33,8 Md€ à fin 2010 (après 30 Md€ en 2009), la hausse s'expliquant principalement par des effets de périmètre et les variations de change. Avec un ratio d'endettement de l'ordre de 48 % et une notation financière de catégorie A, le groupe affiche une des structures financières les plus solides du secteur.

Analyse par branche

La branche « Énergie France » a vu son chiffre d'affaires progresser de 7,4 % à 15,0 Md€ et son EBITDA multiplié par 2,8 à 1,0 Md€, bénéficiant d'une production d'électricité plus forte (meilleure hydraulité, mises en service de nouvelles centrales), de la hausse des ventes de gaz due à une année plus froide et de l'amélioration du cadre tarifaire.

La branche « Énergie Europe et International » a bénéficié d'une croissance de son chiffre d'affaires de 12,1 % à 31,8 Md€ et de son EBITDA de 16,0 % à 5,8 Md€. Elle est ainsi la plus grosse contributrice à la croissance du groupe. La croissance de l'EBITDA est tirée par l'ensemble des zones géographiques (à l'exception de l'Amérique du Nord), tant par des effets de périmètre que par de la croissance organique.

La branche « Infrastructures » a enregistré une croissance solide tant de son chiffre d'affaires contributif, de 15,3 % à 1,2 Md€, que de son EBITDA, de 6,5 % à 3,2 Md€. La progression de l'EBITDA est tirée par les besoins nés de la rigueur climatique et des effets prix positifs.

La branche « Global Gaz et GNL » a vu son chiffre d'affaires contributif se réduire de 13,9 % à 9,2 Md€ et l'EBITDA de 27,4 % à 2,1 Md€. Du fait de la structure des contrats d'approvisionnement du groupe, le *spread* gaz-pétrole – né de la conjonction de la forte croissance des capacités mondiales d'offre de gaz (nouvelles capacités de liquéfaction, volumes importants de gaz non conventionnel) et d'un ralentissement relatif de la demande suite à la baisse de 2009 – a pesé sur les résultats de cette branche.

La branche « Énergie Services » voit son chiffre d'affaires reculer de 1,0 % à 13,5 Md€ et son EBITDA progresser de 0,1 % à 0,9 Md€. La branche a pu compenser la baisse de la demande des clients privés aux Pays-Bas par la croissance d'autres activités.

Enfin, Suez Environnement enregistre une croissance tant de son chiffre d'affaires, de 12,9 % à 13,9 Md€, que de son EBITDA, de 13,6 % à 2,3 Md€. La croissance de l'EBITDA est essentiellement due à des effets de change positifs et à des effets de périmètre (intégration à mi 2010 d'Agbar).

Politique de rémunération des actionnaires

L'AG du 2 mai 2011 a décidé du versement d'un dividende ordinaire de 1,50 € par action (soit 1 217 M€ pour l'État), en augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. Ce dividende a été versé en deux parties :

- un acompte de 0,83 € par action versé en novembre 2010 (soit 673 M€ pour l'État) ;
- le solde de 0,67 € par action, versé en numéraire le 9 mai 2011 (soit 543 M€ pour l'État).

Perspectives

Le groupe prévoit d'accélérer son développement dans les zones en forte croissance (Amérique latine, Moyen-Orient, Asie-Pacifique), dans la production d'électricité, l'exploration-production et le gaz naturel liquéfié (GNL). Il se donne ainsi pour objectif de disposer d'une capacité électrique installée de 150 GW à l'horizon 2016, dont 90 GW en Europe (113 GW à fin 2010 dont 55 GW en Europe, en intégrant les capacités d'International Power). Il compte pour cela intégrer International Power de façon optimale et mettre en place des partenariats. Le groupe souhaite également maintenir à long terme la place de l'énergie nucléaire dans le mix de pro-

L'ANNÉE ÉCOULÉE

2010

- Février : signature d'un accord pour la construction de la plus grande centrale photovoltaïque de France (33MWc) à Curbans (04).
- Mars : finalisation du décroisement des participations communes avec Veolia dans les sociétés paritaires.
- Avril : annonce de la construction de la plus grande centrale biomasse du monde (190 MW) en Pologne ; mise en service du terminal de regazéification de Mejillones au Chili.
- Juin : contrat de 2,1 Md\$ pour une centrale de 1 729 MW en Arabie Saoudite ; entrée au capital du projet de gazoduc Nord Stream (9 %) ; finalisation de la prise de contrôle d'Agbar par Suez Environnement.
- Juillet : Ineo retenu en PPP pour les équipements électriques et l'approvisionnement énergétique du tramway de Dijon ; mise en service de la centrale thermique de Combigo à Fos-sur-Mer (435 MW).
- Août : première livraison de GNL en Chine (Shanghai).
- Novembre : GDF Suez devient opérateur du champ d'hydrocarbures de Gjølå (Norvège).

2011

- Février : rapprochement avec International Power.
- Mars : GDF Suez réussit la première émission obligataire en euros à 100 ans de l'histoire.
- Mai : inauguration d'une unité de production électrique et de dessalement de 2 730 MW au Qatar ; création de GDF Suez Trading.
- Juin : Vente des actifs de distribution de gaz naturel en Italie pour 772 M€.
- Juillet : ouverture de 25 % du capital de GRTgaz.
- Août : Signature d'un partenariat stratégique avec le fonds d'investissement chinois CIC. Dans ce cadre : discussions avancées pour un investissement minoritaire de CIC de 2,3 Md€ dans les activités d'exploration-production ; annonce d'un partenariat avec la banque ICBC.

duction électrique avec une cible ajustée après l'acquisition d'International Power, de 10 % à l'horizon 2030, en privilégiant l'option technologique des réacteurs à eau pressurisée du plus haut niveau de sécurité. Il souhaite en particulier développer et exploiter un réacteur ATMEA1.

Sur les marchés matures, le groupe entend consolider ses positions de leader en France et en Belgique et renforcer ses positions dans plusieurs pays européens et aux États-Unis. En France, le groupe veut accroître de 1 500 MW sa capacité de production hydraulique, à l'occasion du renouvellement des concessions ou de nouveaux appels d'offres, et conforter sa position de premier producteur d'énergie éolienne à plus de 1 000 MW en 2011 et 2 000 MW en 2016. GDF Suez entend notamment se développer dans l'éolien *offshore* et a annoncé en mai 2011 le rachat de la société Maia EolMer, spécialiste du secteur, et la constitution d'un partenariat avec Areva et Vinci pour répondre aux appels d'offres lancés en juillet par le Gouvernement. Le groupe entend développer ses positions commerciales au travers d'offres innovantes alliant le gaz, l'électricité et les services d'économie d'énergie — cette stratégie restant dépendante des décisions de l'État relatives aux tarifs réglementés, tant du gaz (gel au 1^{er} juillet 2011) que de l'électricité (prix de l'ARENH fixé à 42 €/MWh).

Le groupe est néanmoins exposé au défi que constitue l'évolution des marchés du gaz. Il souhaite y développer ses avantages concurrentiels dans l'approvisionnement et le GNL en s'appuyant notamment sur des développements dans l'exploration-production, en conservant une position mondiale sur le marché du GNL, se renforçant en cela dans le Pacifique appelé à une plus forte croissance, et en renforçant le lien entre ses activités GNL et d'exploration-production. Le groupe table sur un retour progressif à la normale de l'équilibre offre/demande, actuellement en défaveur du groupe. Il ne prévoit néanmoins de résorption du *spread* gaz-pétrole qu'à partir de 2013, *spread* qui continuera de peser jusqu'à sa disparition sur la profitabilité des activités d'approvisionnement gaz. Le groupe a mis en place un plan d'action destiné à réduire l'effet de ce *spread*, en utilisant au mieux les flexibilités des contrats de long terme et de son portefeuille d'activités GNL et en procédant à la renégociation de ses contrats à long terme avec les grands fournisseurs. Par ailleurs, au niveau français, l'évolution du cadre tarifaire qui

découlera de la mission qui a été confiée en juin 2011 par le Gouvernement à la Commission de régulation de l'énergie pourrait avoir un impact important sur l'activité de fourniture de gaz.

GDF Suez souhaite maintenir et développer ses activités d'infrastructures en France, et se développer sélectivement hors de France. Le groupe a ainsi ouvert 25 % du capital de sa filiale de transport GRTgaz afin d'assurer son plan de développement. Le groupe n'exclut en revanche pas des désengagements sélectifs, comme la vente de ses activités de distribution de gaz en Italie annoncée en juin.

Le groupe souhaite également développer ses activités de services à l'énergie, au cœur des enjeux d'efficacité énergétique, en développant notamment les métiers liés à l'ingénierie et la maîtrise de la consommation d'énergie. Pour la branche environnement, l'objectif principal sera le renforcement des positions existantes.

Sur l'ensemble de ses métiers, le groupe attend du partenariat avec CIC une accélération de son développement dans la zone Asie-Pacifique.

Au plan financier, les résultats du premier semestre 2011 font ressortir un chiffre d'affaires de 45,7 Md€ et un EBITDA de 8,9 Md€, en progression notamment grâce à l'intégration d'International Power. Pour l'année pleine, le groupe a un objectif

d'EBITDA de 17 à 17,5 Md€, en l'absence de modifications substantielles du climat (particulièrement chaud en France au premier semestre) ou du cadre tarifaire (contrat de service public passé avec l'État).

Au-delà, le groupe s'est fixé comme objectif un EBITDA d'au moins 20 Md€ en 2013. Il prévoit pour cela un plan d'investissements industriels ambitieux (11 Md€ bruts par an, dont 30 % hors d'Europe), tout en maintenant une structure financière solide à moyen terme (notation de catégorie A, ratio dette nette/EBITDA inférieur à 2,5x). GDF Suez prévoit notamment de mettre en œuvre à cet effet un plan d'optimisation de portefeuille à hauteur de 10 Md€ sur la période 2011-2013, dont près de 60 % ont déjà été réalisés ou annoncés, et poursuivre son programme de réduction des coûts Efficio, avec un objectif de 900 M€ de gains de performance en 2011. Le groupe souhaite embaucher 100 000 personnes d'ici à 2015, dont 50 % en France, y créant ainsi 6 000 emplois, et s'engage dès à présent à promouvoir au moins une femme sur trois dans les nominations de cadres dirigeants.



© GDF



DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL

La société Défense Conseil International (DCI), créée en 1972, est une entreprise de service de taille intermédiaire qui assure des prestations de conseil et d'assistance dans le domaine de la défense. Son cœur de métier historique consiste à transférer le savoir-faire des armées françaises aux pays amis et alliés, notamment en accompagnement de grands contrats d'exportation d'équipements militaires. DCI a ainsi développé deux domaines d'expertise, dans la formation, d'une part, dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'autre part. Un troisième volet est venu renforcer l'offre du groupe, qui met désormais son expérience et ses compétences au profit des forces armées françaises dans le cadre d'externalisations.

DCI est structurée en quatre branches opérationnelles qui font écho à l'organisation du ministère de la Défense : Cofras (domaine terrestre et gendarmerie), Navfco (domaine naval), Airco (domaine aéronautique) et Desco (conduite de programmes d'acquisition d'armement). DCI a employé 617 personnes en 2010 et réalisé un chiffre d'affaires de 146 M€, pour des prises de commandes de 124 M€.

Faits marquants

Dans un contexte de sortie de crise encore marqué par des incertitudes pesant sur les perspectives de croissance, les évolutions macroéconomiques de l'année 2010 ont correspondu à la fin des plans de relance et au début de périodes de restrictions budgétaires dans la plupart des pays de l'OCDE.

Les activités de formation, conseil et assistance offrent une bonne visibilité compte tenu du caractère pluriannuel des contrats conclus. Elles ont représenté 58 % du chiffre d'affaires en 2010. Ces activités se sont poursuivies principalement en faveur d'officiers et de personnels techniques de pays du Moyen-Orient, mais également du Brésil, de Malaisie, de Singapour, de Turquie et de l'Union européenne. Par ailleurs, le contrat Fateau d'assistance à l'emploi et à la maintenance du char Leclerc, aux Émirats arabes unis, et le contrat Salem de maintenance des hélicoptères de l'armée de l'air du Koweït ont été renouvelés en 2010.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a représenté 23 % de l'activité 2010. La poursuite du contrat TLSP de remise en condition opérationnelle de huit patrouilleurs de classe Garoh de la marine koweïtienne, repris en propre à l'été 2009, y joue un rôle important.

Le client koweïtien a commandé des travaux supplémentaires en avril 2010, entraînant ainsi un allongement de la durée des chantiers des deux premiers bateaux et une diminution du chiffre d'affaires 2010 reportée sur les exercices 2011 et 2012.

Le développement de l'activité d'externalisation sur le marché français (17 % des revenus 2010) s'est poursuivi avec, outre la livraison de trente nouveaux hélicoptères auprès de la filiale HéliDax dans le cadre du partenariat public-privé (PPP) portant sur la fourniture d'heures de vol d'hélicoptère à l'École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (Eaalat) de Dax, la conclusion de deux contrats d'externalisation. Le premier, réalisé en partenariat avec le groupe espagnol Inaer, porte sur le maintien en condition opérationnelle des hélicoptères EC 145 de la sécurité civile et de la gendarmerie nationale. Le deuxième concerne la participation à l'équipage de conduite du sous-marin Le Vigilant en sous-traitance de DCNS dans le cadre du projet IAM 51 (Iper d'adaptation au missile M51).

Les participations et filiales de DCI ont été marquées par trois principales évolutions en 2010. DCI Services Assistance SAS a procédé à une augmentation de capital de 10 M€ souscrite entièrement par la société mère

DCI pour accompagner la finalisation d'un gros projet dans un pays du Golfe. La SCR Financière de Brienne a été transformée en mai 2010 en fonds commun de placement à risque (FCPR) dont la gestion a été confiée à la société ACE Management. Enfin, DCI a repris en mai 2010 l'ensemble des garanties de sa filiale HéliDax, dont l'engagement solidaire était auparavant couvert par Inaer et DCI. En contrepartie, la société DCI a reçu des actions de préférence donnant droit à 60 % des dividendes d'HéliDax pour une participation de 50 % au capital.

Analyse financière

Résultats

Malgré un contexte économique dégradé, l'activité de DCI reste orientée en légère hausse de 4 %, avec un chiffre d'affaires 2010 de 146 M€. Ce résultat reste toutefois inférieur aux prévisions initiales, essentiellement en raison du report de la réception de prestations industrielles ayant affecté le contrat TLSP en cours de réalisation.

Les prises de commandes diminuent à 124,4 M€ en 2010, contre 180 M€ en 2009, du fait de l'allongement des négociations en cours pour des commandes importantes.

L'effort commercial de l'entreprise, qui a émis 261 offres en 2010 tout en maîtrisant ses frais généraux, a fortement pesé sur ses marges, dans un contexte de concurrence accrue sur le segment formation, conseil, assistance. Au Koweït, les retards du calendrier du contrat de maintenance des patrouilleurs koweïtiens ont conduit à reporter la constatation d'une partie des travaux sur l'exercice 2011, avec un impact de l'ordre de 3,5 M€ sur le résultat opérationnel. Au 31 décembre 2010, DCI était par ailleurs dans l'attente de la prorogation d'un contrat de formation qui aurait dû être notifié au cours de l'exercice. En Malaisie, l'absence de concrétisation de l'offre pour la création d'une école de navigation sous-marine s'est traduite par des coûts sans marge associée (pour environ 1,5 M€).

La marge d'exploitation évolue ainsi de 8,7 % à 3,4 % en raison principalement de la hausse des achats consommés (79 M€ vs. 66 M€) qui dégrade le REX à 4,9 M€ (vs. 12,2 M€ en 2009) malgré la baisse des frais de personnel (54 M€ vs. 56,7 M€).

Le résultat financier évolue également défavorablement, de 6,2 M€ à 1,9 M€, sous l'effet conjugué d'une diminution de la trésorerie liée au versement des dividendes et de la baisse des taux d'intérêt d'une part, d'une hausse des charges liées

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

■ Défense Conseil International est une société anonyme au capital de 21 350 000 € détenu à 49,99 % par l'État, à 30 % par Sofema, à 10 % par Sofresa et à 10 % par Eurotradia. DCI détient en direct deux filiales : DCI Services et Assistance (détenue à 100 %) et Brienne Conseil et Finance (détenue à 99,99 %). Elle détient également, en direct ou par l'intermédiaire de Brienne Conseil et Finance, des participations dans plusieurs sociétés (Pentastar, Helisim, Civipol Conseil, Sofinfra, Abak

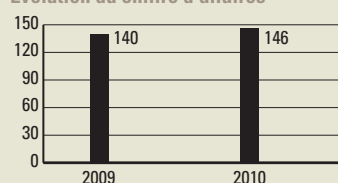
Systems, Helidax, Cathylease). Brienne Conseil et Finance détient également des participations dans Sofema et Odas, ainsi que des parts dans plusieurs fonds d'investissement sectoriels.

■ Le groupe DCI exerce des activités de formation de personnel, de conseil et d'assistance technique dans le domaine de la défense, au profit d'armées étrangères (notamment en accompagnement de la vente d'équipements français) ou au profit des armées françaises (externalisations).

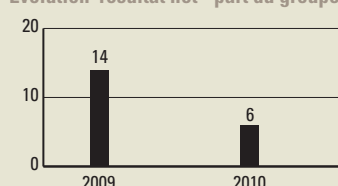
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	49,9	49,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	17,0	17,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	140	146
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	12	5
Résultat financier	6	2
Capacité d'autofinancement / marge brute d'autofinancement	2	8
Résultat net - part du groupe	14	6
Résultat net - intérêts minoritaires	1	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	13	6
Total des immobilisations nettes	99	127
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	1	0
dont immobilisations financières nettes	32	30
Capitaux propres - part du groupe	204	201
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	22	9
dont reçus par l'État	11	5
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	18	16
Dettes financières nettes	-135	-78
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	602	617
Charges de personnel	57	54
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	9,3 %	4,1 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	94,7	87,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	6,4 %	3,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

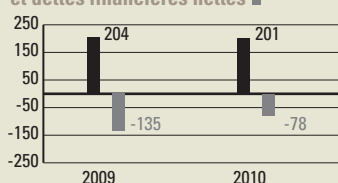
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



aux intérêts d'emprunt induits par l'achat des 36 hélicoptères pour Hélidax d'autre part, malgré des différences positives de change. Le résultat consolidé ressort en baisse de 57 % à 6,1 M€, contre 14,4 M€ en 2009, et la marge nette consolidée chute à 4,2 % contre 10,2 % en 2009.

Flux de trésorerie

L'augmentation de la capacité d'autofinancement du groupe à 8,5 M€ (vs. 1,6 M€) ne compense pas la forte hausse du besoin en fonds de roulement (BFR) de 23,4 M€, qui pèse sur le *cash flow* d'exploitation en raison de la hausse des créances clients et des avances et acomptes versés, plus rapide que celle des avances et acomptes reçus, et des dettes fournisseurs.

Les flux d'investissement augmentent de 23 % à 32,9 M€ principalement du fait des investissements de la filiale Helidax et, compte tenu de la distribution de 9 M€

de dividendes, malgré la souscription de 24,8 M€ d'emprunt. La trésorerie diminue de 32 M€ à 128 M€ fin 2010.

Bilan

L'actif immobilisé net est en hausse de 27,7 M€, à 127 M€ fin 2010, en raison de l'investissement d'Hélidax et l'actif circulant augmente de 44 M€. Alors que les capitaux propres diminuent de 3 M€, le bilan s'équilibre sous l'effet de la baisse de trésorerie et de la hausse de l'endettement.

Il en résulte une dette financière nette de -77,5 M€, couverte plus de quatre fois par les capitaux propres. La structure bilanciale demeure donc satisfaisante.

Perspectives

En 2011, malgré un contexte économique qui reste dégradé, difficile à évaluer et affecté par de fortes incertitudes politiques dans certaines zones d'activité à l'international, le chiffre d'affaires devrait poursuivre sa croissance. Il pourrait atteindre 175 M€, en hausse de 17 %, sous réserve du maintien d'une situation politique stable dans les pays du Golfe et de la signature d'importants contrats en cours de finalisation.

Cette évolution est fondée sur l'hypothèse d'un développement significatif des externalisations du ministère de la Défense français dont le volume d'activité pour DCI devrait doubler d'ici à 2015. Cette hypothèse, conjuguée à celles d'une légère augmentation des prestations d'accompagnement opérationnel à la vente des grands contrats et d'une augmentation pérenne mais modérée de l'activité principale de formation, de conseil et d'assistance, conduit la direction de l'entreprise à anticiper un chiffre d'affaires 2015 de 200 M€.

Parallèlement, l'entreprise poursuivra la mise en œuvre du plan d'action approuvé le 12 janvier 2011 destiné à renforcer ses capacités de pilotage en s'appuyant sur le déploiement d'un système de management intégré (contrôle interne et management de la qualité), la mise en œuvre du schéma directeur informatique, la valorisation de ses ressources humaines et sur le maintien d'une posture proactive fondée sur une analyse permanente de l'activité de l'entreprise et des opportunités d'optimisation.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} avril 2010 : DCI achève avec succès la formation des sous-marins malaisiens ; prise de pavillon malaisien sur le sous-marin « Tun Razak ».
- Septembre 2010 : DCI prend en charge la formation opérationnelle d'officiers étrangers à Draguignan.
- 1^{er} mai 2010 : le contrat de maintien en condition opérationnelle des hélicoptères EC 145 de la sécurité civile et de la gendarmerie entre en vigueur.
- 1^{er} août 2010 : mise à l'eau au Koweït du premier patrouilleur P37 de la marine koweïtienne dans le cadre du programme « Technical and Logistic Support Program » (TLSP) de rénovation de huit patrouilleurs au Koweït.
- 1^{er} septembre 2010 : DCI démarre la formation de la marine saoudienne à l'emploi des hélicoptères Panther Sar.
- 20 octobre 2010 : DCI achève avec succès la campagne d'essais du programme d'armes navales antiaériennes Principal anti air missiles system (PAAMS) au profit du Royaume-Uni.
- 1^{er} novembre 2010 : début de la formation de pilotes de chasse pour une nouvelle promotion d'officiers qatariens.
- Mars 2011 : DCI termine avec succès les grandes visites des Gazelle Qatarienes.
- Mai 2011 : Hélidax a fourni plus de 20 000 heures de vol à l'EAALAT.
- 15 juillet 2011 : création d'une école de pilotage d'hélicoptères au Qatar.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur nommé par l'assemblée générale) : Jean-Louis Rotrubin ■ Administrateurs représentants de l'État : Yann Boaretto, Philippe Combes, Mathieu Kahn, Jacques-Emmanuel de Lajugie, Denis Roger, Christophe Viprey ■ Administrateurs : Philippe Esper, Guillaume Giscard d'Estaing, Guy Rupied, Daniel Thuillier ■ Censeurs : Jean-Fred Berger, Georges Bosselut, Jean-Luc Crochard, Jean-Marc Denuel, François Dupont, Philippe Juliot, Jean-Pierre Moulinié, Xavier de Zuchowicz ■ Commissaire du Gouvernement : Arnaud Chérel de la Rivière ■ Mission de contrôle économique et financier : Clara Carriot ■ Commissaires aux comptes : PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young ■



Issue de l'ancien service à compétence nationale direction des Constructions navales, transformée en juin 2003 en société anonyme à capitaux publics, la société DCN, devenue DCNS en juin 2007, est un des principaux acteurs européens et un acteur mondial important du secteur naval militaire. En mars 2007, le groupe Thales est devenu l'actionnaire industriel de référence de DCNS en entrant à hauteur de 25 % au

capital de la société. Le rapprochement des actifs navals militaires français de DCNS et de Thales a fait du groupe DCNS l'unique maître d'œuvre français de navires fortement armés et contribue à le positionner comme un acteur central d'un futur processus de consolidation du secteur naval militaire au niveau européen. Le groupe DCNS propose à ses clients trois types de produits et services : des navires armés (bâtiments de surface et sous-marins) équipés de leur système de combat, des services de maintenance, de soutien et de modernisation, ainsi que des équipements et systèmes stratégiques, notamment des armes sous-marines. Dans le cadre de la stratégie de croissance et de compétitivité baptisée « *ChampionShip* » et lancée en 2009, DCNS développe ses activités à l'export et se diversifie dans des activités connexes comme le nucléaire civil ou les énergies marines renouvelables. Le groupe DCNS emploie environ 12 500 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 2 503 M€ en 2010.

Faits marquants

DCNS a déployé en 2010 son programme stratégique « *ChampionShip* », lancé en 2009 et dont l'objectif est de faire du groupe le champion européen du naval de défense. DCNS, qui vise un doublement de son chiffre d'affaires d'ici à 2020, souhaite conforter sa position de partenaire de référence de la Marine nationale tout en développant ses activités à l'international et dans des activités connexes où le groupe peut mettre en valeur ses compétences (nucléaire civil, énergies marines...). La concurrence forte sur ses marchés suppose une rationalisation des activités industrielles et une amélioration de la performance, avec notamment pour objectif de dégager des gains de productivité de l'ordre de 30 % en trois ans. DCNS a mis en place, entre autres, des démarches de *Lean Management* afin de simplifier les processus industriels et de limiter les déperditions de valeur ajoutée dans l'ensemble du groupe.

Le chiffre d'affaires de 2 503 M€ dégagé en 2010 marque un point d'arrêt au ralentissement constaté sur la période 2007-2009. De plus, le montant des prises de commandes enregistrées en 2010 a atteint un niveau record de 6 921 M€, pour constituer un carnet de commandes d'un montant de 14 363 M€.

L'activité industrielle a été particulièrement soutenue sur 2010 et a permis de franchir des jalons déterminants sur les principaux programmes de bâtiments de surface. En particulier, il faut souligner la mise à flot de la frégate Aquitaine le 29 avril 2010 à Lorient, en présence du Président de la République, la livraison des deux premiers patrouilleurs à la Norvège en septembre et octobre 2010 et l'acceptation de la frégate Chevalier Paul par la Marine nationale en décembre 2010. En parallèle, DCNS a lancé la production du patrouilleur hauturier Gowind/Hermes, financé sur fonds propres. Ce navire sera mis à la disposition de la Marine nationale. Plus récemment, DCNS a conclu la signa-

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

VII - Données

sociales

VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

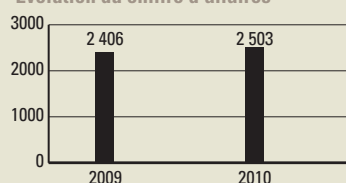
■ DCNS est un groupe spécialisé dans la conception et la construction de navires armés, le développement et l'intégration de systèmes navals complexes, la fourniture de services liés à l'exploitation de ces navires (maintenance, soutien, modernisation), ainsi que la conception et la fourniture de systèmes stratégiques (armes sous-marines notamment). Le groupe est organisé autour de la société DCNS SA, ainsi que de plusieurs implantations à l'étranger (DCNS

India, DCNS Brésil, DCN Italia). DCNS SA détient également des intérêts dans plusieurs sociétés communes (Horizon, Eurosystnav, Boustead DCNS Naval Corporation, Défense Environnement Services), ainsi que dans plusieurs GEIE (Eurotorp, Euroslat). DCNS SA est une société anonyme au capital de 563 M€ détenu à 73,98 % par l'État, à 25 % par Thales, et à 1,02 % par les personnels et anciens personnels du groupe DCNS.

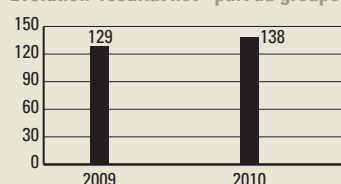
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	75,0	74,0
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0	0,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	2 406	2 503
dont réalisé à l'étranger	702	780
Résultat opérationnel avant PPA	152	-
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	120	139
Résultat financier	48	44
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	253	241
Résultat net - part du groupe	129	138
Résultat net - intérêts minoritaires	0	-1
Résultat net de l'ensemble consolidé	129	137
Total des immobilisations nettes	1 040	1 679
dont écart d'acquisition net	383	383
dont immobilisations incorporelles nettes	133	107
dont immobilisations financières nettes	73	678
Capitaux propres - part du groupe	925	994
Intérêts minoritaires	0	1
Dividendes versés au cours de l'exercice	71	71
dont reçus par l'État	70	62
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	596	515
Dettes financières nettes	-1 683	-1 486
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	12 240	12 226
Charges de personnel	835	875
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	5,4 %	5,5 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	NA	NA
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	13,9 %	13,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

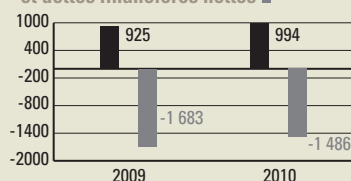
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



ture le 17 juin 2011 d'un contrat avec la Russie en vue de la construction de deux bâtiments de projection et de commandement (BPC) de la classe « Mistral », qui seront fabriqués en France.

L'activité des bâtiments de surface a parallèlement connu une période intense dans le maintien en condition opérationnelle de navires, avec onze arrêts techniques majeurs réalisés avec succès à Brest et Toulon.

L'activité des sous-marins a, quant à elle, été marquée en 2010 par l'entrée en vigueur du contrat Brésil/Prosub, qui constitue le contrat le plus important jamais signé par DCNS à l'export. DCNS a procédé à la découpe de la première tôle du premier des quatre sous-marins Scorpène et à l'ouverture de l'École de design, destinée aux équipes brésiliennes dans le cadre du transfert de technologie. Le groupe a également poursuivi son développement à l'international en enregistrant deux nouveaux avenants au contrat de construction des six sous-marins Scorpène pour l'Inde, concernant la fourniture des équipements principaux.

Le second tir d'un missile M51 depuis le SNLE Le Terrible, condition d'acceptation, a été réalisé en juillet 2010 avec succès, suivi en septembre par la réception officielle par la Marine nationale du sous-marin.

Plus récemment, le 1^{er} juillet 2011, la direction générale de l'Armement (DGA) a affirmé la commande d'un troisième sous-marin « Barracuda » à DCNS, sur le total des six exemplaires prévus par la loi de programmation militaire.

Dans le cadre de la stratégie « *ChampionShip* », DCNS a vocation à se développer dans des activités de diversification. Fort de ses compétences

en propulsion nucléaire navale, DCNS s'appuie sur ses moyens de production et sur son expertise dans l'ingénierie, la maîtrise d'œuvre d'ensemble d'installations nucléaires, la réalisation d'équipements classés de sûreté et les services de maintenance de parcs nucléaires. Parallèlement, DCNS a dévoilé au public en tout début 2011 son projet Flexblue, concept inédit d'unité immergée de production d'énergie nucléaire de petite puissance. L'étude approfondie de ce concept doit être conduite par DCNS et ses partenaires Areva, EDF et le CEA sur les deux prochaines années, en vue d'entamer la construction d'un prototype mis en service fin 2016-début 2017.

DCNS poursuit par ailleurs son développement dans les énergies marines renouvelables, en créant, à Brest, un incubateur dédié notamment à ces activités nouvelles. Dans ce cadre, DCNS est entré au capital d'OpenHydro, société irlandaise spécialisée dans la conception et la construction de turbines sous-marines (hydroliennes) destinées à produire de l'électricité en captant l'énergie des courants. Les deux sociétés ont signé un partenariat stratégique de façon à associer leur savoir-faire sur le marché de la production d'énergie à partir des courants marins. Un premier projet concret doit se réaliser en 2011 par la mise à l'eau d'une hydrolienne par EDF en Bretagne, à suivre par un développement d'envergure en Normandie à l'horizon 2014-2015.

DCNS a par ailleurs étendu ses participations en entrant au capital de Principia en septembre 2010, société spécialisée dans le domaine de l'ingénierie marine, confirmant la volonté du groupe de renforcer ses compétences d'ingénierie scientifique, indispensable dans la conception et l'innovation navales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur) : Patrick Boissier

■ Administrateurs représentants de l'État : Pierre Aubouin, Raphaël Bello, Hugues Bied-Charreton, Christophe Burg, Patrick Hébrard, Arnaud Phélep
 ■ Administrateurs désignés par l'assemblée générale : Gilles Denoyel, Patrice Durand, Gabrielle Gauthey, Bernard Rétat, Pascale Sourisse
 ■ Représentants des salariés : Jacques André, Gérard Barbereau, Yves Michaud, Gilles Montaland, Joël Ricaud, Michel Rouzé
 ■ Commissaire du Gouvernement : Gérard Blondé
 ■ Mission de contrôle économique et financier : Clara Carriot
 ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young, Mazars ■

Analyse financière

Sur le plan financier, l'exercice 2010 s'est caractérisé par une hausse du chiffre d'affaires du groupe de 4 % par rapport à 2009, s'élevant à 2 503 M€. Cette augmentation témoigne de l'accélération de l'activité réalisée sur les programmes IA M51 (adaptation de la tranche missile des SNLE de type Le Triomphant aux missiles M51) et Fremm Maroc notamment. La part du chiffre d'affaires à l'international représente 31,9 %. Le carnet de commande de DCNS s'élève à 14 363 M€ au 31 décembre 2010 (soit plus de cinq ans de chiffre d'affaires), avec une prise de commandes record en 2010 de 6 921 M€.

Le résultat opérationnel courant avant PPA s'affiche à 165,8 M€ (soit 6,6 % du chiffre d'affaires), en hausse de 9,4 % par rapport au résultat de 2009 de 151,5 M€ (qui représentait 6,3 % du chiffre d'affaires). Cette augmentation du taux de marge opérationnelle de 0,3 % provient principalement des efforts de productivité et de maîtrise des coûts, qui ont plus que compensé la hausse des cotisations retraite des personnels mis à disposition par l'État ou en service détaché.

Le résultat financier s'élève à 43,6 M€, à comparer à 47,9 M€ en 2009. Compte tenu de l'environnement difficile des marchés financiers durant la période, le groupe DCNS a souhaité privilégier une politique moins risquée et moins rémunératrice de sa trésorerie disponible. Cette trésorerie gérée par l'entreprise est composée de la trésorerie en banque (soit 441 M€) et de l'ensemble des titres de placement, qu'ils soient comptabilisés dans les équivalents de trésorerie ou en autres actifs financiers courants et non courants, diminués des concours bancaires et des emprunts contractés par le groupe (1 720 M€). La trésorerie gérée est en augmentation par rapport à 2009 de 448 M€ et s'établit à 2 161 M€.

La charge d'impôts consolidée s'élève à 46,1 M€ dont 38,7 M€ d'impôt exigible et 6,4 M€ d'impôts différés. Le montant du crédit d'impôt recherche, qui s'élève en 2010 à 21,7 M€ a été imputé et comptabilisé en moins de la charge d'impôt sur les sociétés consolidée.

L'amortissement des écarts d'évaluation s'élève à -18,2 M€ nets d'impôts.

Le résultat net s'établit ainsi à 136,9 M€, soit 5,4 % de marge nette, en très légère augmentation par rapport à 2009 (5,3 % de marge nette pour un résultat net de 129 M€).



© DCNS



© Emmanuel Ratierot

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 20 janvier 2010 : mise sur cale du bâtiment de projection et de commandement Dixmude.
- 29 avril 2010/4 mai 2010 : mise à l'eau/révélation de la première Fremm française, « l'Aquitaine ».
- 27 mai 2010 : découpe de la première tôle de la tête de série du programme des sous-marins brésiliens.
- 27 juin 2010 : la DGA a réceptionné la 200^e torpille MU90 destinée à la Marine.
- 13 juillet 2010 : tir d'acceptation du missile stratégique M51 réussi pour DCNS depuis le SNLE Le Terrible.
- 9 septembre 2010 : DCNS entre au capital de Principia.
- 16 septembre 2010 : DCNS inaugure son école de conception pour les sous-marins au Brésil.
- 29 octobre 2010 : livraison de la deuxième corvette Skjold à la Norvège.
- 12 novembre 2010 : DCNS et Navantia ont mis fin à leur désaccord sur leur coopération dans le domaine des sous-marins.
- 26 novembre 2011 : la région Martinique signe une convention avec DCNS dans le cadre du développement des énergies thermiques des mers.
- 20 janvier 2011 : DCNS annonce le lancement, avec Areva, le CEA et EDF, des études de validation de son concept innovant Flexblue.
- 27 janvier 2011 : DCNS entre au capital d'OpenHydro, société spécialisée dans les énergies marines renouvelables.
- 3 février 2011 : DCNS et STX France développent une coopération dans le domaine des énergies marines renouvelables.
- 17 juin 2011 : baptême du patrouilleur hauturier Gowind l'Adroit.
- 17 juin 2011 : signature du contrat à l'export des deux BPC avec la Russie.
- 1^{er} juillet 2011 : la DGA commande le troisième sous-marin d'attaque Barracuda.

Perspectives

La vision stratégique « *ChampionShip* » repose sur trois piliers : croissance, performance et alliances.

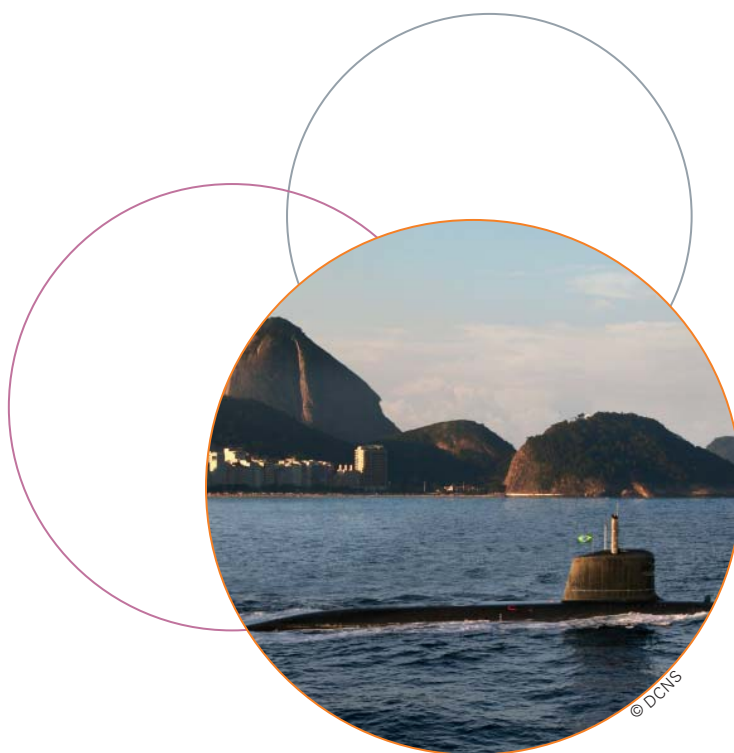
DCNS ambitionne de conquérir de nouveaux marchés à l'international. Le marché export devrait représenter une part croissante de l'activité de l'entreprise. La signature du contrat avec la Russie pour la construction de deux bâtiments de projection et de commandement (BPC) constitue un projet comportant un transfert de technologie important. DCNS souhaite exploiter son potentiel de croissance dans des domaines tels que les Énergies marines renouvelables ou le nucléaire civil. Le projet innovant Flexblue de centrale nucléaire sous-marine est un enjeu de taille pour l'entreprise.

Ces perspectives de croissance nécessitent la mise en place de processus d'amélioration de la productivité sur les prochaines années. Le *Lean Management* installé progressivement sur les programmes Fremm ou Barracuda, dont les premiers effets sont apparus en 2010, devraient générer des gains mesurables rapidement. L'amélioration de la performance et de la compétitivité est soutenue par l'augmentation des efforts en recherche et développement afin de répondre au renouvellement à moyen terme de la gamme de produits et au développement de nouvelles offres.

Ces piliers de la croissance et de la performance doivent permettre à DCNS de se positionner au mieux dans le jeu concurrentiel international et en vue d'alliances futures, que ce soit sur son cœur de métier ou sur ses activités de valorisation de ses compétences (Énergie marine et nucléaire civil).

Le groupe continue en effet à concrétiser ses axes de développement, en vue d'atteindre un chiffre d'affaires d'au moins 3 750 M€ à l'horizon 2020. Sur l'exercice 2011, le chiffre d'affaires devrait de nouveau progresser, pour s'établir autour de 2,6 Md€, initiant une tendance de long terme, comme l'indique le niveau élevé du carnet de commandes.

Du fait de la poursuite d'efforts d'amélioration de la performance, développés dans le cadre du plan « *ChampionShip* », le résultat d'exploitation devrait continuer à progresser. Ainsi, la marge d'exploitation devrait elle aussi croître. La rentabilité de l'entreprise pourrait toutefois être impactée par les évolutions des charges salariales et plus particulièrement par le coût des personnels mis à la disposition de DCNS par le ministère de la Défense. Parallèlement, en termes de commandes, l'année 2011 devrait continuer à être favorable, notamment grâce au développement des programmes nouveaux à l'export, tels que le Brésil, et à un dynamisme des nouveaux services.





Avec un chiffre d'affaires de 45,8 Md€ en 2010, EADS est le leader européen de l'industrie aéronautique, spatiale et de défense et occupe le deuxième rang mondial.

En termes de parts de marché, EADS compte parmi les deux premiers constructeurs d'avions commerciaux et d'hélicoptères civils, de lanceurs spatiaux commerciaux et de systèmes de missiles. Le groupe est également l'un des principaux fournisseurs d'avions militaires, de satellites, d'électronique de défense, de solutions de systèmes intégrés pour des applications commerciales et de défense ainsi que des services associés. En 2010, EADS a réalisé environ 73 % de son chiffre d'affaires dans le secteur civil et 27 % dans la défense.

Faits marquants

En 2010, les prises de commande du groupe EADS, toutes divisions confondues, ont progressé à 83,2 Md€, contre 45,8 Md€ en 2009. Dans un contexte de sortie de crise, EADS dispose d'un carnet de commandes important qui s'élève à 448,5 Md€ à fin 2010, contre 389,1 Md€ à fin 2009, et qui représente plusieurs années d'activités.

Sur le plan industriel, l'année 2010 a été marquée par le lancement en décembre 2010 de l'A320 Neo, version remotorisée de l'A320 pour laquelle une réduction de la consommation en carburant de l'ordre de 15 % est attendue, qui a rencontré un vif succès auprès des compagnies aériennes, avec plus de 1 000 commandes et intentions de commandes enregistrées mi-2011, et par la mise en production du premier A350 XWB, dont la livraison de la version A350-900 est attendue pour fin 2013. La montée en cadence progressive de la production de l'A380, qui devrait passer à trois avions par mois d'ici à la fin 2012, ainsi que

des hélicoptères NH90 et Tigre, traduit également la réussite des équipes d'EADS à surmonter les défis de ces programmes majeurs. Le programme d'avion de transport militaire A400M a franchi une étape importante avec la signature le 7 avril 2011 de l'avenant au contrat Occar, entérinant ainsi l'accord de principe conclu entre EADS et les États participants au programme. Quatre avions d'essais sont actuellement en opération et la certification civile est attendue dans les prochains mois. La livraison du premier exemplaire à l'armée de l'air française est prévue au premier trimestre 2013, conformément au calendrier du programme. La France et l'Allemagne ont par ailleurs mis en œuvre, début 2011, le mécanisme de participation aux exportations futures (« Export Levy Facility »), en vertu de l'accord relatif à l'avion de transport militaire A400M conclu en mars 2010 entre les sept États clients et EADS. La finalisation des accords avec les autres États est en cours.

Les quatre divisions d'EADS ont également poursuivi en 2010 leurs programmes d'amélioration de la performance et leurs

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

VII - Données
sociales

VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

■ EADS est une société anonyme de droit néerlandais. Au 31 décembre 2010, elle est majoritairement détenue par un consortium d'actionnaires constitué de Sogade (holding détenue par l'État via Sogepa et le groupe Lagardère via Desirade), Dasa et Sepi (holding de l'État espagnol). Les membres du consortium sont liés par un pacte d'actionnaires signé en date du 8 avril 2000 lors de la constitution d'EADS. Ce pacte a été amendé pour modifier les termes liés à la gouvernance du groupe EADS, suite à l'accord trouvé le 16 juillet 2007 entre les actionnaires de référence.

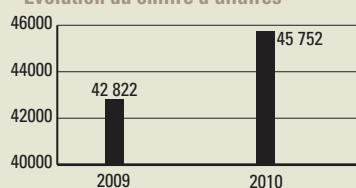
■ Au 31 décembre 2010, la composition de l'actionariat était le suivant :

- Dasa : 22,46 % (dont 15 % seulement de droits économiques associés, Dasa disposant de l'intégralité des droits de vote) ;
- Sogade : 22,46 % (66 % Sogepa – société détenue par l'État ; 33 % Desirade – société détenue par le groupe Lagardère) ;
- Sepi (holding de l'État espagnol) : 5,47 % ;
- flottant : 49,16 %.

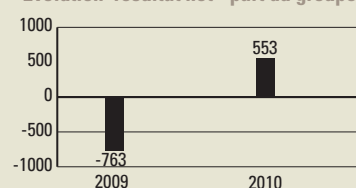
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	0,06	0,06
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	15,0	15,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	1 725	2 136
Chiffre d'affaires	42 822	45 752
dont réalisé à l'étranger	39 015	41 330
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	- 380	1 187
Résultat financier	- 592	- 371
Capacité d'autofinancement (brute opérationnelle)	2 438	4 996
Résultat net - part du groupe	- 763	553
Résultat net - intérêts minoritaires	11	19
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 752	572
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	37 792	41 197
dont écart d'acquisition net	9 741	9 809
dont immobilisations incorporelles nettes		
dont titres mis en équivalence	2 514	2 451
dont impôts différés actifs	2 656	4 250
Capitaux propres - part du groupe	10 535	8 841
Intérêts minoritaires	106	95
Dividendes versés au cours de l'exercice	162	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	14 020	13 979
Dettes financières nettes	- 5 814	- 6 586
Dettes financières brutes à plus d'un an	2 867	2 870
Effectifs au 31 décembre	119 506	121 691
Charges de personnel	9 518	10 077
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	- 1,8 %	1,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	79,6	82,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	- 7,1 %	6,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

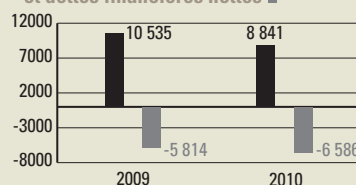
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



actions de réduction des coûts. Lancé début 2007, le programme Power8 de réduction des coûts et de restructuration d'Airbus a dépassé ses objectifs, en réalisant des économies de l'ordre de 2,5 Md€ d'EBIT¹ contre 2,1 Md€ initialement prévus, et en dégagant sur la période 2007-2010 un flux de trésorerie supplémentaire cumulé de 10 Md€, contre un objectif initial de 5 Md€. Power8 Plus, lancé en 2008, vise à économiser 650 M€ supplémentaires pour Airbus et un total d'1 Md€ pour le groupe, par rapport à la base de coûts projetée, et ce d'ici à fin 2012. Le programme Future EADS, qui date de fin 2008, vise à atteindre, à fin 2012, une contribution à l'EBIT de 350 M€ par rapport à la base de coûts projetée. Ces chiffres s'entendent sur une base de coûts stables et ne comprennent pas l'augmentation des coûts que peut engendrer la croissance de l'activité ou la croissance de certains éléments. Ce programme prévoit une meilleure intégration de la structure d'organisation, l'amélioration des processus décisionnels et la réduction des coûts. De leur côté, Eurocopter et Astrium ont respectivement mis en place les programmes de transformation Shape et Agile, pour assurer une croissance durable de leurs activités dans un contexte d'évolution de leur marché.

Analyse financière

En 2010, le chiffre d'affaires du groupe EADS a progressé en passant de 42,8 Md€ en 2009 à 45,8 Md€. Il a notamment bénéficié de livraisons record d'avions commerciaux chez Airbus (510 appareils contre 498 en 2009), lesquelles ont été atténuées par des effets de change négatifs (- 500 M€ environ).

1 - Les EBIT mentionnés pour EADS et ses filiales sont les EBIT avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

L'EBIT du groupe EADS en 2010 s'est établi à 1 231 M€, contre - 322 M€ en 2009. Cette amélioration provient avant tout de l'amélioration de l'EBIT d'Airbus, qui est passé de - 1,4 Md€ en 2009 à 0,3 Md€ en 2010, mais a toutefois été affectée par la baisse de l'EBIT d'Eurocopter, qui a décru de 30 %, passant de 263 M€ en 2009 à 183 M€ en 2010. Les effets de change défavorables dus à la détérioration des taux de couverture, plus de 60 % du chiffre d'affaires du groupe étant contractualisé en dollars, ont également affecté l'EBIT à hauteur d'environ 1 Md€ entre 2009 et 2010, dont 0,9 Md€ pour Airbus.

Dans le prolongement de l'évolution de l'EBIT du groupe, le résultat net d'EADS en 2010 progresse à 553 M€ (- 763 M€ en 2009), soit un bénéfice par action de 0,68 € (contre une perte par action de 0,94 € en 2009).

Les flux de trésorerie disponible avant financement des ventes se sont élevés à 2 644 M€ en 2010 (2009 : 991 M€) et la position de trésorerie nette a atteint le niveau record de 11,9 Md€ (fin 2009 : 9,8 Md€).

Airbus

Le chiffre d'affaires d'Airbus Commercial s'élève à 27,7 Md€, en progression par rapport à l'exercice précédent (26,4 Md€), bénéficiant d'un effet favorable en termes de volume et de mix produit. Les livraisons ont augmenté et atteignent 510 avions soit douze de plus qu'en 2009. Les prises de commandes ont fortement augmenté en 2010 en passant à 644 commandes brutes (574 commandes nettes en comptabilisant les annulations), contre 310 commandes brutes en 2009 (271 commandes nettes). Le carnet de commandes d'Airbus

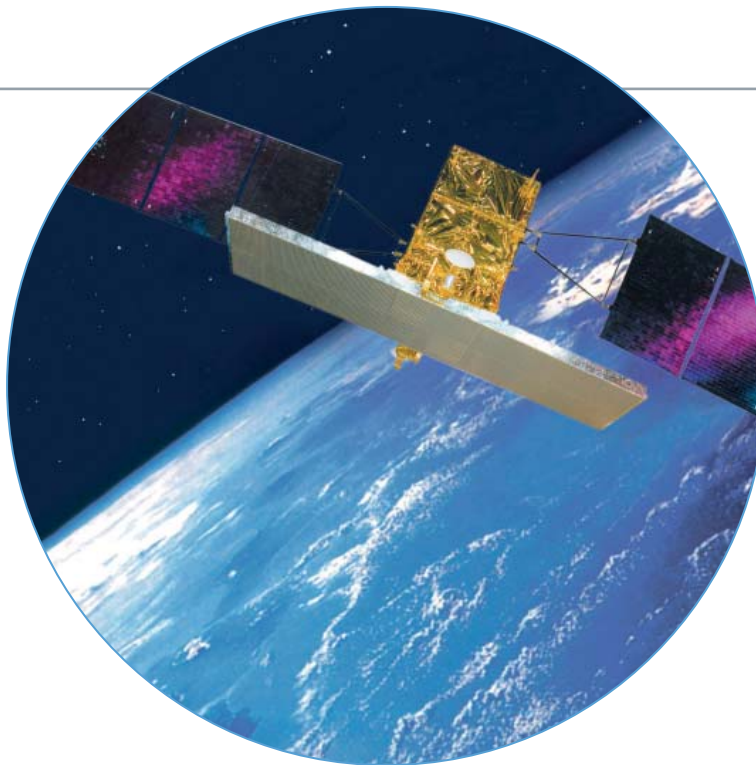
CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur) : Bodo Uebber ■ Personnalités indépendantes : Hermann-Josef Lamberti, Lakshmi N. Mittal, John Parker (Sir), Michel Pébereau ■ Administrateur proposé par Sepi : Juan Manuel Eguíagaray Ucelay ■ Administrateurs proposés par Sogead : Dominique d'Hinnin, Arnaud Lagardère ■ Administrateurs proposés par Daimler : Rolf Bartke, Wilfried Porth ■ Autre administrateur : Louis Gallois ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young, KPMG ■

Commercial comprenait 3 552 appareils et représentait en valeur, à prix catalogue, 85 % du carnet de commandes du groupe EADS. Le programme d'avion long-courrier A350 XWB, lancé mi-2006, confirme en 2010 son attractivité vis-à-vis des compagnies aériennes et enregistrait fin 2010 583 commandes. L'A350 XWB est entré en production en 2010, avec la fabrication des premiers sous-ensembles. Le programme A320 Neo, lancé le 1^{er} décembre 2010, est une version remotorisée de l'A320 qui pourra réaliser des économies de carburant allant jusqu'à 15 %. Sa mise en service est prévue pour fin 2015. Il enregistrait mi-2011 plus de 1 000 commandes ou intentions de commandes. L'A380 enregistrait quant à lui un nombre total de commandes, y compris les appareils déjà livrés, de 234 appareils de la part de dix-sept clients différents. Airbus a livré dix-huit A380 au cours de l'année 2010.

Airbus Military a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 2,7 Md€, en progression par rapport à 2009 (2,2 Md€). L'EBIT a fortement progressé à 21 M€, alors qu'il avait été fortement dégradé en 2009 (- 1 754 M€) du fait des provisions passées pour pertes sur le programme A400M. Le carnet de commande de la société s'élevait fin 2010 à 241 appareils pour un montant de 22,8 Md€. L'avion ravitailleur A330 MRTT a obtenu ses certifications civile et militaire en 2010 et le premier appareil a été livré à l'armée de l'air australienne en mai 2011. L'année a été marquée par la signature le 7 avril 2011 de l'avenant au contrat Occar relatif au programme d'avion de transport militaire A400M, entérinant ainsi l'accord de principe conclu le 5 mars 2010 entre EADS et les États participants au programme. Le programme se déroule conformément au calendrier convenu dans le cadre de l'accord de mars 2010 et le premier appareil devrait être livré à l'armée de l'air française au premier trimestre 2013. L'appareil, qui devrait obtenir sa certification civile dans les prochains mois, avait réalisé fin 2010 plus de 1 000 heures de vols d'essais.

Eurocopter

En 2010, Eurocopter a généré un chiffre d'affaires 4,8 Md€, soit une hausse de 5,7 % par rapport à 2009 (4,6 Md€), avec un EBIT en repli de 30 % (183 M€ en 2010 contre 263 M€ en 2009). 527 appareils ont été livrés au cours du dernier exercice et Eurocopter a enregistré 346 commandes nettes sur la même



période. Son chiffre d'affaires est équitablement réparti entre le militaire (46 % du CA) et le civil (54 % du CA), secteur sur lequel Eurocopter est le leader avec 50 % de part de marché. L'acquisition en mars 2011 de la société canadienne Vector Aerospace, spécialisée dans la maintenance aéronautique, permettra à Eurocopter de renforcer ses activités dans le domaine des services, où il a réalisé 36 % de son activité en 2010. Les cadences de production des hélicoptères militaires NH90 et Tigre ont augmenté en 2010. Ce dernier a par ailleurs pu démontrer ses capacités opérationnelles dans le cadre de son déploiement en Afghanistan par l'armée française. Le développement du prototype X3 d'hélicoptère à grande vitesse a franchi une étape importante en 2010 avec le succès de ses premiers essais en vol.

Cassidian

Le chiffre d'affaires de Cassidian, nouveau nom donné en 2010 à la filiale EADS Défense & Sécurité, a progressé de 10,6 % au cours du dernier exercice passant de 5,36 Md€ en 2009 à 5,93 Md€ en 2010, profitant notamment d'une hausse de l'activité due à l'Eurofighter. L'EBIT s'élève quant à lui à 457 M€, en légère progression par rapport à 2009 (449 M€). L'année 2010 a été marquée par le succès du premier vol du drone haute altitude longue endurance (Hale) Euro Hawk, réalisé en partenariat avec Northrop Grumman, et par la réalisation de quatre essais en vol du drone Barracuda, qui ont permis de démontrer sa capacité à s'insérer dans le trafic aérien

civil. Concernant l'activité sécurité, l'année 2010 a vu le programme de sécurisation des frontières du Royaume d'Arabie saoudite franchir des étapes clés, avec la validation d'essais sur la frontière nord du pays. Cassidian a acquis en août 2010 Regency IT Consulting, une société basée au Royaume-Uni, afin de renforcer ses capacités en cybersécurité.

Astrium

En 2010, le chiffre d'affaires d'Astrium s'est élevé à 5 Md€ en progression de 4,3 % par rapport à 2009 (4,8 Md€). Les prises de commandes se sont élevées à 6 Md€ portant le carnet de commande de la société à 15,8 Md€ en 2010, contre 14,7 Md€ en 2009. L'EBIT progresse de 8 % passant de 261 M€ en 2009 à 283 M€ en 2010. L'année 2010 est marquée par le lancement réussi de six fusées Ariane 5, dont la fiabilité se confirme avec 41 tirs consécutifs réussis. Astrium prépare actuellement la modernisation du lanceur européen avec le programme Ariane 5 ME. Au cours du dernier exercice, Astrium a livré dix satellites et a reçu la commande de huit satellites, dont trois satellites de télécommunications et six satellites d'observation de la Terre. Le 1^{er} août 2011, Astrium a annoncé l'acquisition de la société Vizada, l'un des principaux fournisseurs indépendants de services de communications mobiles mondiales par satellite, pour un montant de 960 millions de dollars américains (690 M€).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 29 juin 2010 : Euro Hawk effectue son premier vol au-dessus du désert de Palmdale en Californie.
- 29 août 2010 : acquisition par Cassidian de la société britannique Regency IT Consulting, spécialisée dans la cybersécurité.
- 27 septembre 2010 : premier vol du nouvel hélicoptère hybride X3 Eurocopter, concept d'hélicoptère hybride innovant à grande vitesse et à large rayon d'action.
- 6 octobre 2010 : Airbus Military obtient la certification pour l'A330 MRTT auprès de l'autorité de certification militaire espagnole.
- 1^{er} décembre 2010 : Airbus lance l'A320 Neo, version remotorisée de l'A320.
- 7 décembre 2010 : Airbus fabrique le premier élément du fuselage de l'A350 XWB.
- 29 décembre 2010 : 41^e lancement consécutif réussi pour Ariane 5.
- 4 mars 2011 : EADS North America annonce qu'il ne fera pas appel de la décision de l'US Air Force retenant l'offre de Boeing dans le cadre du contrat du programme d'avions ravitailleurs américain.
- 9 mars 2011 : annonce de la finalisation entre l'État, la Caisse des dépôts et consignations et Airbus, des conventions mettant en place la part française de l'Export Levy Facility (ELF), destinée à soutenir le programme d'avion de transport militaire A400M.
- 7 avril 2011 : signature de l'avenant au contrat Occar relatif au programme d'avion de transport militaire A400M, entérinant l'accord de principe conclu le 5 mars 2010 entre EADS et les États participants au programme.
- 23 juin 2011 : Airbus annonce avoir enregistré 730 commandes et intentions d'achats pour un montant record de 72,2 milliards de dollars (51 Md€) lors du salon du Bourget.
- 30 juin 2011 : finalisation de l'acquisition par Eurocopter de la société canadienne de maintenance aéronautique Vector Aerospace pour un montant de 645 millions de dollars canadiens (464 M€).
- 27 juillet 2011 : acquisition par Airbus de la société américaine Metron Aviation, leader de produits et services ATM (Air Traffic Management) avancés.
- 27 juillet 2011 : Airbus et Satair A/S, distributeur après-vente de pièces et matériels aéronautiques, ont conclu un accord en vertu duquel Airbus proposera aux actionnaires de Satair un prix de 580 couronnes danoises en numéraire par action (78 €). L'offre valorise Satair à 2 488 millions de couronnes danoises (334 M€).
- 1^{er} août 2011 : acquisition par Astrium de la société Vizada, l'un des principaux fournisseurs indépendants de services de communications mobiles mondiales par satellite, pour un montant de 960 millions de dollars américains (690 M€).

Perspectives

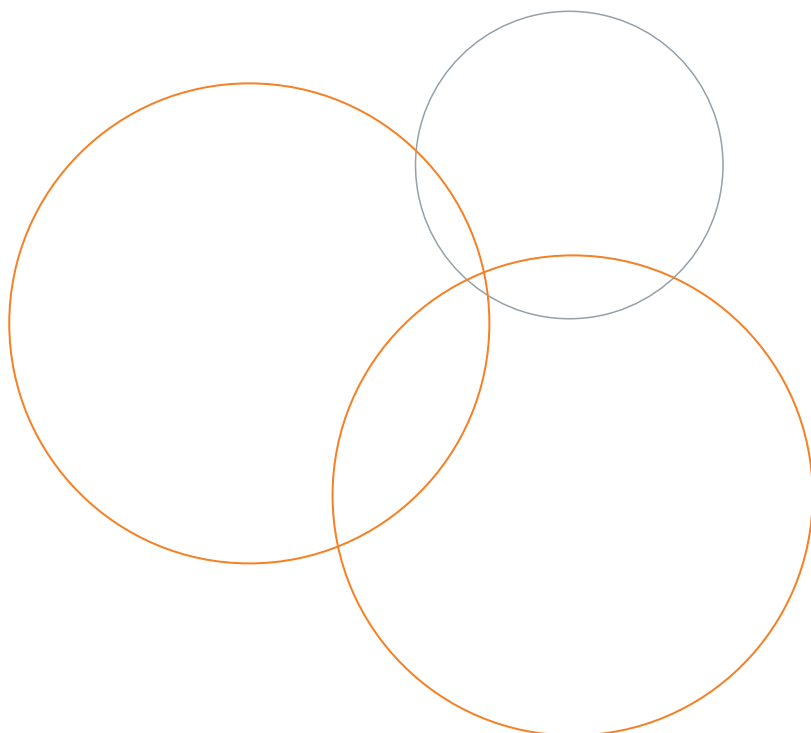
L'année 2011 devrait être marquée par la reprise progressive du trafic aérien au niveau mondial, avec un accroissement du poids relatifs des pays émergents.

Sur la base d'une hypothèse d'un taux moyen de 1 € pour 1,35 \$, le groupe EADS prévoit de réaliser en 2011 un chiffre d'affaires supérieur à celui réalisé en 2010 (45,8 Md€) et anticipe un EBIT avant éléments non récurrents stable par rapport à 2010, à environ 1,3 Md€. La hausse des volumes et des prix chez Airbus Commercial devrait globalement être compensée par la dégradation des taux de couverture, l'augmentation des dépenses de R&D et un mix produit moins favorable chez Cassidian.

En 2011, Airbus prévoit de livrer entre 520 et 530 avions commerciaux, soit un nombre supérieur aux livraisons enregistrées en 2010 (510 appareils), et prévoit d'enregistrer un nombre de commandes supérieur à 1 000, du fait de la demande soutenue des compagnies aériennes pour des appareils neufs et éco-efficients. Airbus Military devrait commencer la production en série de l'A400M et devrait en obtenir la certification civile dans les prochains mois. Si la rentabilité d'Airbus commercial devrait rester stable courant 2011, une amélioration notable est attendue en 2012 grâce à des volumes plus élevés, des prix plus avantageux et une amélioration de la performance sur le programme A380.

Enfin, EADS poursuit la feuille de route de sa stratégie de long terme « Vision 2020 », présentée au conseil d'administration en janvier 2008, dont les trois axes majeurs sont :

- de parvenir à un meilleur équilibre entre Airbus, qui représente 65 % des activités du groupe à ce jour, et les autres divisions du groupe ;
- de parvenir à un meilleur équilibre entre la fabrication de plateformes et les offres de services ;
- d'élargir la base internationale de l'entreprise qui reste aujourd'hui établie principalement en Europe. Le groupe devrait, à ces fins, poursuivre une politique de croissance externe plus dynamique qu'au cours des derniers exercices.



nexter

Munitions, Nexter Mechanics et Nexter Electronics) couvrent un domaine d'activités s'étendant de la conception au maintien en condition opérationnelle (MCO) de systèmes d'armes, de systèmes blindés et de munitions. Les résultats enregistrés en 2010 sont en nette augmentation par rapport aux exercices précédents, avec un chiffre d'affaires de 1 070 M€ et un résultat net s'élevant à 212 M€.

Faits marquants

L'exercice 2010 a été caractérisé par une augmentation significative du chiffre d'affaires par rapport aux deux exercices précédents. Les contrats ont été menés conformément à leur planning et l'année a été notamment marquée par la livraison, tant vers la France qu'à l'exportation, de 108 véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI) et de 78 systèmes d'artillerie CAESAR®.

Les prises de commandes du groupe Nexter pour l'année 2010 se sont élevées à 601 M€, en retrait par rapport à 2009 où elles s'étaient élevées à 1 286 M€, du fait notamment de commandes passées dans le cadre du plan de relance de l'économie, mais en progression par rapport à 2008 (560 M€). Les prises de commandes à l'exportation progressent en passant de 193 M€ en 2009 à 270 M€ en 2010, représentant près de la moitié de l'ensemble des prises de commandes. Le carnet de commandes à fin 2010 s'élève à 2,0 Md€, soit deux ans et demi de chiffre d'affaires.

Par ailleurs, Nexter a lancé début 2011 un plan stratégique dénommé « Grand large » visant à développer la compétitivité de la société dans un contexte de compétition internationale accrue. Ce plan doit en particulier permettre à Nexter d'être en mesure d'améliorer sa compétitivité sur les marchés export avec des produits encore mieux adaptés à leurs besoins et

Héritières du savoir-faire français en matière d'armement terrestre, GIAT Industries et ses filiales directes et indirectes créées en 2006 pour constituer le groupe Nexter (Nexter Systems, Nexter

dont les coûts de revient seront abaissés de 25 % par rapport aux produits actuels.

Analyse financière

En 2010, le chiffre d'affaires du groupe GIAT Industries s'est établi à 1 070 M€, contre 880 M€ en 2009, ce qui traduit le changement de la gamme produits du groupe Nexter et reflète notamment la bonne réalisation des contrats et marchés qui lui ont été notifiés. La part de l'exportation représente 31 % du chiffre d'affaires, en augmentation par rapport à 2009 (18 %).

Le résultat opérationnel du groupe Giat Industries s'est élevé à 213 M€ sur l'exercice 2010, et provient essentiellement des activités opérationnelles du groupe Nexter. Ceci correspond à une progression de 41 % par rapport au résultat opérationnel de l'exercice 2009, d'un montant de 151 M€. Pour la cinquième année consécutive, le groupe Nexter présente en effet une marge opérationnelle consolidée supérieure à 10 % de son chiffre d'affaires, ce qui confirme sa rentabilité solide et récurrente. La marge opérationnelle courante, hors éléments non récurrents et contrats dont l'exécution est terminée, s'établit à 14,5 % du chiffre d'affaires en 2010.

Le résultat net consolidé du groupe GIAT Industries pour l'exercice 2010 s'élève à

212 M€, en augmentation par rapport au résultat de l'exercice 2009 de 156 M€.

En raison de ces bons résultats, Giat Industries a décidé de verser un supplément d'intéressement de 2,7 M€ aux salariés du groupe Nexter Systems ; les sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement des salariés pour 2010 s'élèvent donc à 10,2 M€.

La capacité d'autofinancement du groupe Giat Industries (avant impôt et coût du financement) s'élève à 236 M€ en 2010, en forte augmentation par rapport aux exercices 2008 et 2009, où elle atteignait respectivement 96 M€ et 193 M€.

À fin 2010, les capitaux propres de Giat Industries s'élèvent ainsi à 335 M€, contre 453 M€ à fin 2009, la diminution des fonds propres résultant d'une réduction de capital de 300 M€ et de la distribution à l'État du dividende en numéraire étant partiellement compensée par les résultats de l'exercice.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

1^{er} trimestre 2010

■ Nexter Systems livre les quatre premiers systèmes d'artillerie CAESAR export au Moyen-Orient.

2^e trimestre 2010

■ Nexter Systems reçoit la prolongation de trois ans du contrat de soutien des chars Leclerc en service dans les forces des Émirats Arabes Unis.

3^e trimestre 2010

■ La DGA a attribué le 28 juin 2010 à Nexter munitions la deuxième phase du contrat pluriannuel d'acquisition de munitions moyen calibre, d'un montant global de 140 millions d'euros.

■ Le VBCI effectue une démonstration au Moyen-Orient.

4^e trimestre 2010

■ Nomination/renouvellement des membres du Conseil d'administration de Giat Industries et renouvellement du mandat de M. Philippe Burtin au poste de président-directeur général.

■ Nexter Systems livre les derniers canons 105 LG en Amérique du Sud. Au total, vingt canons sont livrés en 2010.

■ Le consortium Thales-Nexter-Sagem reçoit la notification le 25 novembre 2010 par la DGA du marché d'architecture Scorpion (Synergie du contact renforcée par la polyvalence et l'info-valorisation).

■ Nexter Munitions remporte deux contrats à l'export : un contrat pluriannuel gros calibre pour les munitions LU 211 et un contrat de munitions d'artillerie 105 ERG3.

■ Les Émirats arabes unis choisissent d'équiper leurs chars Leclerc avec le kit de protection Azur développé par Nexter Systems.

FICHE D'IDENTITÉ

■ La société anonyme GIAT Industries a été constituée le 1^{er} juillet 1990, conformément à la loi n° 89-924 du 23 décembre 1989 autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du Groupement industriel des armements terrestres (Giat).

■ Le capital de la société est détenu à 100 % par l'État.

■ Le groupe GIAT Industries assure notamment la conception et l'intégration de systèmes blindés

et de systèmes d'armes, au travers de sa filiale Nexter Systems, et de munitions, via Nexter Munitions, filiale de Nexter Systems. Il fournit également des équipements liés au maintien en condition opérationnelle (MCO) au travers des sociétés Nexter Mechanics et Nexter Electronics, des équipements de protection NRBC via NBC-Sys, des *shelters* et hôpitaux mobiles via Euro-Shelter et, enfin, des épiscopes et systèmes opto-mécaniques et opto-électroniques via Optsys.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données

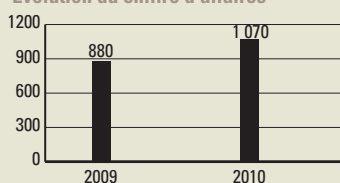
sociales

VIII - Ratios

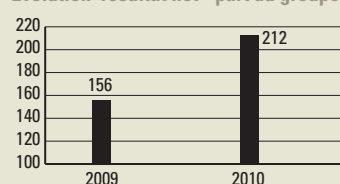
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0	0,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	880	1 070
dont réalisé à l'étranger	NC	NC
Résultat opérationnel	151	213
Résultat financier	2	7
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût du financement	193	236
Résultat net - part du groupe	156	212
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	156	212
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	243	237
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont titres mis en équivalence	5	5
dont impôts différés actifs	74	58
Capitaux propres - part du groupe	453	335
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	19	
dont reçus par l'État	19	0
Autres rémunérations de l'État-Dividendes Sofired	49	
Provisions pour risques et charges	212	219
Dettes financières nettes	- 859	- 684
Dettes financières brutes à plus d'un an	20	21
Effectifs en moyenne annuelle	3 093	3 011
Charges de personnel	210	204
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	17,7 %	19,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	67,9	67,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	34,4 %	63,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

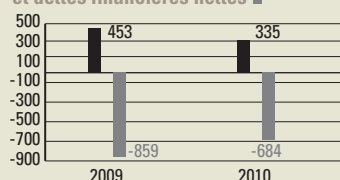
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Le groupe disposait à fin 2010 d'une trésorerie s'élevant à 647 M€, contre 879 M€ à fin 2009 avant reversement de 300 M€ à l'État par réduction de capital au premier semestre 2010 (cf. *supra*).

Perspectives

Pour l'exercice 2011, Nexter pourra s'appuyer sur des bases financières solides, un carnet de commandes satisfaisant et une gamme de produits bien positionnée pour répondre aux besoins des armées françaises et étrangères. L'exercice en cours verra s'intensifier les efforts de promotion des matériels, munitions et services sur les marchés à l'exportation.

Si l'activité du groupe devrait connaître en 2011 un fléchissement, du fait notamment de l'arrivée à maturité de certains contrats, le résultat net consolidé de l'exercice devrait toutefois être satisfaisant, traduisant ainsi la maîtrise des équilibres économiques, tant au niveau des contrats commerciaux qu'au niveau de la structure fonctionnelle du groupe.

L'année 2011 devrait être marquée par la mise en œuvre du plan stratégique « Grand large », lancé début 2011, visant à accroître la compétitivité de la société dans un contexte de compétition internationale accrue, avec notamment un objectif de réduction des coûts de revient de 25 %.

Après avoir reconstitué sa gamme de produits et retrouvé un niveau satisfaisant de rentabilité, le groupe GIAT Industries dispose aujourd'hui d'atouts certains pour jouer un rôle majeur, au cours des prochaines années, dans l'industrie européenne des systèmes d'armement terrestre et interarmes, des munitions et du maintien en condition opérationnelle.



© Giat-Sirpa Marine

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Philippe Burtin* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Bruno Berthet, Christophe Burg, Cyril Forget, Arnaud Phélep, Jean-François Ripoché, Didier Trutt* ■ Personnalités qualifiées : *Sophie Boissard, Jean Cédelle, Martine Griffon-Fouco, Matthieu Louvot, Bernard Planchais* ■ Représentants des salariés : *Éric Brune, Thierry Chatelin, André Golliard, Patrick Gouigoux, François Lepain, Christian Osete* ■ Commissaire du Gouvernement : *Gérard Blondé* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Patrick Averlant* ■ Commissaires aux comptes : *Mazars, KPMG* ■



Safran, né de la fusion en mai 2005 des sociétés Sagem et Snecma, est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'aéronautique, de la défense et de la sécurité. Il

emploie environ 54 300 personnes dans plus de 50 pays, et a réalisé un chiffre d'affaires global de plus de 10,7 Md€ en 2010. Safran exerce la majorité de ses activités dans le secteur aéronautique, qui représente 80 % du chiffre d'affaires de l'entreprise (moteurs d'avion, turbines d'hélicoptère, propulseurs de fusée, trains d'atterrissage, roues et freins, nacelles, systèmes de régulation de l'énergie et des fluides, câblage, etc.). Le groupe propose également à ses clients de nombreuses applications électroniques pour la défense (technologies de navigation, autodirecteurs, optronique, viseurs, etc.). En 2010, Safran a signé un accord avec l'entreprise américaine L-1 Identity Solutions pour l'acquisition de ses activités biométriques et de solution de gestion d'identité, opération qui a été réalisée en juillet 2011. En 2011, Safran a également acquis les actifs de propulsion solide de SNPE, constitués notamment de la société SNPE matériaux énergétiques (SME), leader européen dans le domaine des matériaux énergétiques de propulsion. Safran est fortement présent à l'international où il réalise environ 76 % de son chiffre d'affaires. L'État en est le premier actionnaire avec une participation de 30,2 % du capital.

Faits marquants

Safran s'appuie sur des fondamentaux particulièrement robustes : des positions techniques et commerciales fortes, un investissement en recherche et développement dynamique et conséquent (1,2 Md€ en 2010), une situation financière saine et une haute capacité d'autofinancement. Ces éléments placent le groupe en position favorable pour poursuivre une stratégie de croissance sur l'ensemble de ses marchés, aéronautique, défense ou sécurité. Dans ce contexte de développement, Safran a réformé son mode de gouvernance en avril 2011, en nommant un conseil d'administration, M. Jean-Paul Herteman devenant président-directeur général du groupe.

Dans le secteur aéronautique, dans un contexte de reprise forte de l'activité, Safran a conforté son positionnement

d'équipementier de premier rang, présent sur l'ensemble du cycle de vie des avions. Après avoir été retenu en source occidentale unique pour motoriser le C919 de l'avionneur chinois Comac, le Leap a été sélectionné par Airbus comme option de motorisation pour son nouvel appareil A320 Neo. Avec le succès d'Airbus au salon du Bourget en juin 2011, dont une commande de deux cents A320 Neo équipés des LEAP par la compagnie AirAsia, ce moteur semble bien parti pour suivre le succès du CFM56, moteur qui équipe à ce jour environ 70 % de la flotte mondiale des avions monocouloir. Il sera mis en service en 2016 sur l'avion d'Airbus ainsi que sur l'avion chinois. La décision de Boeing de lancer une nouvelle version remotorisée du 737 équipée de moteurs Leap, plus économes en kérosène, va renforcer la position de leader du groupe sur le segment des avions monocouloir.

FICHE D'IDENTITÉ (répartition du capital au 31 décembre 2009)

■ Safran est un groupe international spécialisé dans les hautes technologies, équipementier de premier rang dans les domaines de l'aéronautique, de la défense et de la sécurité. Il réalise l'essentiel de son activité (environ 80 %) dans le secteur aéronautique (propulsion et équipements), et se développe fortement dans la sécurité. Safran est organisé en trois branches, regroupant l'ensemble des entités actives dans chacun des quatre sec-

teurs d'activité du groupe (propulsion aéronautique et spatiale, équipements aéronautiques, défense et sécurité). La société de tête du groupe est une société anonyme à conseil d'administration depuis avril 2011 au capital de 83 405 917 €, détenu à 30,2 % par l'État, 16,12 % par les salariés et anciens salariés du groupe, 1,81 % par Areva. 48,52 % du capital sont répartis dans le public et 3,35 % sont détenus en autocontrôle.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

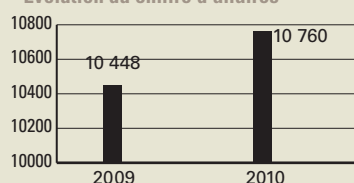
VII - Données
sociales

VIII - Ratios

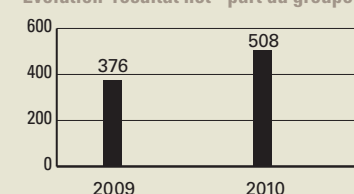
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	30,2	30,2
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	7,40	1,99
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	1 724	3 337
Chiffre d'affaires	10 559	11 028
Chiffre d'affaires (données pro forma ajustées)	10 448	10 760
dont réalisé à l'étranger	7 938	7 962
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	594	938
Résultat opérationnel (données pro forma ajustées)	663	865
Résultat opérationnel courant (données pro forma ajustées)	698	878
Résultat financier	296	- 703
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fond de roulement	1 042	1 142
Résultat net - part du groupe	641	207
Résultat net - part du groupe (données pro forma ajustées)	376	508
Résultat net - intérêts minoritaires	13	- 18
Résultat net de l'ensemble consolidé	654	189
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	8 266	8 338
dont écart d'acquisition net	2 126	2 298
dont immobilisations incorporelles nettes	3 217	3 130
dont titres mis en équivalence	238	236
dont impôts différés actifs	263	194
Capitaux propres - part du groupe	4 353	4 530
Intérêts minoritaires	148	175
Dividendes versés au cours de l'exercice	68	152
dont reçus par l'État	21	46
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	2 354	2 424
Dettes financières nettes	498	- 24
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 208	1 483
Effectifs en moyenne annuelle	54 911	53 407
Charges de personnel	3 276	3 459
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	6,2 %	1,7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	59,7	64,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	14,5 %	4,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	11,1 %	- 0,5 %

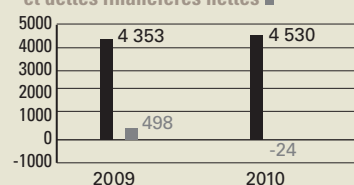
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Dans le domaine de la propulsion aéronautique, l'acquisition de SNPE matériaux énergétiques (« SME ») et de ses filiales, dont 50 % de Roxel, spécialiste de la propulsion tactique, ainsi que les 40 % détenus dans Regulus, filiale spécialisée dans le propergol utilisé pour la propulsion des moteurs-fusées, positionnent Safran au deuxième rang mondial dans le domaine de la propulsion spatiale. Le nouveau modèle ainsi défini procurera à l'Europe une filière propulsion spatiale structurée, intégrant au sein du même groupe à la fois la production de propergol et la réalisation de moteurs spatiaux. Les gains de compétitivité attendus par cette intégration devraient permettre le gain de nouveaux marchés pour Ariane et pour les missiles tactiques.

Le développement international du groupe se double d'investissements industriels en France, à l'instar de l'usine Joseph-Szydlowski à Bordes, inaugurée en juin 2010 par le Président de la République. Cette usine de fabrication de turbines d'hélicoptères de Turbomeca (filiale de Safran), qui représente un investissement de 100 M€, permet une diminution des cycles de production d'environ 50 % et rapproche les équipes de conception de celles de la production. Pérennisant l'entreprise dans son bassin d'emploi et de compétences, elle constitue de plus un modèle de développement durable en dépassant les meilleurs standards SSE (santé, sécurité, environnement).

Safran confirme en 2010 sa position de leader mondial dans le domaine des solutions de sécurité, avec l'acquisition de l'entreprise américaine L-1 Identity Solutions pour un montant total de 1,09 milliard de dollars. En acquérant les activités de solutions biométriques et de contrôle d'accès, de titres d'identité sécurisés et de services d'enrôlement, Safran devrait augmenter d'un tiers le chiffre d'affaires généré par ses activités dans ce domaine, sa filiale Morpho déjà

leader dans la reconnaissance d'empreintes digitales devenant leader dans la reconnaissance d'iris. L'opération offre un accès à l'important marché des permis de conduire des États-Unis. De plus, Safran a été sélectionné par le gouvernement indien dans le cadre du programme d'identification biométrique unique de tous les citoyens, la phase de test devant concerner un échantillon de population d'environ 200 millions de personnes.

Analyse financière

Les montants figurant dans cette partie sont des montants ajustés, retraités notamment des effets comptables de l'application d'une comptabilité de couverture aux instruments financiers de change (norme IAS 39), et de l'incidence comptable des réévaluations réalisées à l'occasion de la fusion Sagem-Snecma en 2005 (norme IFRS 3).

L'activité globale de Safran a progressé, particulièrement tirée par les activités de défense et de sécurité, qui ont respectivement enregistré une croissance de 16,9 % et de 15,2 %. L'activité aéronautique est restée relativement stable. De plus, le chiffre d'affaire a également bénéficié d'un taux de couverture du dollar de 1,44 par rapport à l'euro, (quoique légèrement plus défavorable qu'en 2009) et de la consolidation de nouvelles activités, en particulier dans le domaine de la sécurité.

Le chiffre d'affaires ajusté de Safran en 2010 est de 10 760 M€, en hausse de 3 % par rapport à l'année 2009. Sur le plan organique, le chiffre d'affaires du groupe a légèrement baissé, de 1 %, résultant de l'achèvement prévu d'un important programme d'identification en Côte d'Ivoire. La progression de 312 M€ s'explique par une croissance des activités de défense (16,9 %) au travers de l'optronique et de la sécurité (15,2 %) grâce aux acquisitions. Si les ventes de produits aéronautiques de première monte ont enregistré

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président directeur général : Jean-Paul Herteman (Administrateur nommé en assemblée générale) ■ Vice-président : Francis Mer (Administrateur nommé en assemblée générale) ■ Représentants de l'État : Christophe Burg, Astrid Milsan, Laure Reinhart, Michèle Rousseau ■ Autres membres du conseil d'administration : Giovanni Bisignani, Jean-Lou Chameau, Odile Desforges, Jean-Marc Forneri, Xavier Lagarde, Michel Lucas, Élisabeth Lulin ■ Représentants des salariés : Marc Aubry, Christian Halary ■ Censeur : Caroline Grégoire-Sainte Marie ■ Commissaire du Gouvernement : Louis-Alain Roche ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young et autres, Mazars ■

une baisse modérée, due essentiellement au décalage des montées en cadence des programmes Airbus A380 et Boeing B787, le chiffre d'affaires généré par les services est resté stable.

Safran a réalisé un résultat opérationnel courant ajusté de 878 M€, en hausse de 20,4 % par rapport au résultat opérationnel courant ajusté retraité de 729 M€ en 2009. Après prise en compte de l'impact légèrement défavorable des devises et de l'effet positif des acquisitions et des activités récemment consolidées, le résultat opérationnel courant s'améliore donc de 150 M€ sur une base organique. Cette forte amélioration du résultat opérationnel courant a été essentiellement obtenue grâce au programme Safran+ de réduction des coûts, d'améliorations de productivité et de baisse des frais généraux. Le résultat opérationnel retraité des coûts de transaction relatifs aux acquisitions réalisées, s'élève à 865 M€, en progression de 25 % par rapport à 2009, et générant une marge opérationnelle de 8,0 %.

Le résultat net ajusté part du groupe s'élève à 508 M€ (1,27 € par action), contre 395 M€ en 2009 (0,99 € par action), soit une progression de 113 M€ (en croissance de 28,6 %).

La trésorerie nette au 31 décembre 2010, s'élève à 24 M€, contre une dette nette de 498 M€ au 31 décembre 2009, soit une amélioration significative de 522 M€. La génération de *cash flow* libre qui ressort à 934 M€ résulte du bon niveau de rentabilité opérationnelle et d'une réduction de 317 M€ du besoin en fonds de roulement, Safran ayant en particulier bénéficié des mesures gouvernementales françaises qui ont accéléré le remboursement de certains crédits d'impôt. Avec une trésorerie brute de 2,1 Md€ et des facilités de crédit confirmées et non tirées de 2,4 Md€ au 31 décembre 2010, les capacités financières de développement de Safran semblent assurées.

La recherche et développement est un axe fondamental pour la mise en œuvre de la stratégie du groupe. Son coût a représenté en 2010 environ 1,2 Md€ (soit 11 % du chiffre d'affaires), dont 53 % ont été autofinancés.

En 2010, le chiffre d'affaires de l'activité de propulsion aéronautique et spatiale s'élève à 5 604 M€, contre 5 673 M€ en 2009, soit un recul de 1,2 % (ou de 3,1 % sur une base organique). Bien que soutenu par la progression de l'activité de services pour les moteurs militaires, civils

récents de forte puissance et d'hélicoptère, ce recul s'explique par la faiblesse des ventes de pièces détachées pour le CFM56 durant la première moitié de l'année. Sur l'exercice 2010, la part du chiffre d'affaires des services a augmenté à 50,1 %, profitant d'une forte contribution de l'activité de service pour les moteurs militaires, d'hélicoptères, ainsi que pour les moteurs civils de forte puissance. Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2010 s'établit à 663 M€, soit 11,8 % du chiffre d'affaires, en hausse de 5,6 % par rapport aux 628 M€ de 2009 (sur une base retraitée). Ces résultats ont bénéficié du programme Safran+ de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité ainsi que de la hausse des revenus unitaires des moteurs de première monte. L'effet de change a eu un impact légèrement défavorable sur le résultat.

La branche Équipements aéronautiques a connu une hausse de 2,4 % par rapport à 2009, en s'élevant à 2 834 M€, stable sur une base organique. Cette augmentation correspond à une montée en régime, toutefois moindre qu'attendue sur certains programmes, notamment pour les systèmes d'atterrissage et de câblage du B787, et a compensé une baisse temporaire de l'activité pour les nacelles. La part des services a légèrement baissé, de 31,8 % à 31,3 % du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel courant ressort à 127 M€ (soit 4,5 % du chiffre d'affaires), en hausse de 74 % par rapport aux 73 M€ de 2009 sur une base retraitée. Cette amélioration peut être expliquée en particulier par un redressement de l'activité nacelles, notamment grâce aux coûts de production en nette amélioration pour l'A380, à de meilleures conditions commerciales et à un mix-produit favorable, cette activité ayant atteint l'équilibre au quatrième trimestre 2010.

Le chiffre d'affaires de l'activité Défense en 2010 s'établit à 1 240 M€, en augmentation de 17 % par rapport à 2009 (ou de 12,4 % sur une base organique), croissance principalement fondée sur l'activité optronique qui a cru de plus de 30 %, bénéficiaire d'un important carnet de commandes (équipements à liaison intégrées Felin pour l'armée française entre autres). Le résultat opérationnel courant de 2010 s'établit à 55 M€, contre 9 M€ en 2009 sur une base retraitée, qui intégraient une perte à terminaison complémentaire de 35 M€ sur le programme de navigation de l'A400M. Cette amélioration s'explique par les résultats de l'activité optronique, l'activité avionique ayant

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 11 février et 25 mai 2010 : commandes à Morpho Détection de détecteurs d'explosifs par les autorités aéroportuaires américaines, pour plus de 2 000 systèmes.
- 19 février 2010 : commande par le ministère de la Défense de 3 400 armements air-sol modulaires.
- 2 mars 2010 : sélection de Safran pour sécuriser la cité administrative de Belo Horizonte au Brésil.
- 15 juin 2010 : Sagem s'associe à MBDA pour le projet de futur missile moyenne portée.
- 22 juin 2010 : le Président de la République inaugure le site Joseph Szydlowski de Turbomeca.
- 9 juillet 2010 : Sagem : réussite du premier tir d'un AASM à guidage terminal laser.
- 22 juillet 2010 : premier atterrissage d'un 787 équipé de contrefiche en composite Messier-Dowty.
- 20 septembre 2010 : Safran signe un accord définitif avec L-1 Identity Solutions.
- 4 novembre 2010 : Morpho lance le premier numéro d'identité biométrique en Inde.
- 16 novembre 2010 : partenariat stratégique global entre Safran et Avic.
- 1^{er} décembre 2010 : le Leap est sélectionné pour motoriser l'airbus A320 Neo.
- 9 février 2011 : Morpho présente MorphoIdent, solution d'identification mobile.
- 5 avril 2011 : Safran finalise l'acquisition de SNPE Matériaux énergétiques (SME).
- 19 avril 2011 : Messier-Dowty livre le premier train d'atterrissage principal de l'A350 à Airbus.
- 21 avril 2011 : changement de la gouvernance de Safran. Formation du conseil d'administration.
- 26 mai 2011 : Morpho déploie son système biométrique de nouvelle génération au Canada.
- 19 juin 2011 : Honeywell et Safran lancent le système de *green taxiing* électrique.
- 20 juin 2011 : Safran et Comac lancent leur *joint-venture* dans le câblage aéronautique.
- 23 juin 2011 : AirAsia commande 200 A320 Neo qui seront dotés des moteurs Leap.
- 26 juillet 2011 : Safran finalise l'acquisition de L-1 Identity Solutions.

souffert de moindres volumes dans les systèmes de contrôle de vol.

Les activités de Sécurité enregistrent un chiffre d'affaires de 1 041 M€, en hausse de 15,2 % par rapport à 2009. Sur une base organique, il est en retrait de 6 %. Cette baisse est attribuable au plus faible chiffre d'affaires prévu lié au contrat des solutions d'identification de Côte d'Ivoire qu'en 2009. Ce contrat exclu, le chiffre d'affaires est en hausse de 7 % par rapport à 2009, la hausse ayant bénéficié d'un effet de change favorable du réal brésilien et du dollar australien. Le résultat opérationnel courant s'établit à 128 M€ (soit 12,3 % du chiffre d'affaires), en hausse de 49 % par rapport aux 86 M€ enregistrés en 2009 sur une base retraitée. Cette amélioration peut être attribuée à la très bonne performance des activités d'identification biométrique dans les pays émergents. Le groupe a poursuivi son développement en Inde et a émis avec succès le premier numéro à douze chiffres de l'UIDAI (Unique Identification Authority of India) durant l'été 2010.

Perspectives

Grâce à ses récentes acquisitions, Safran peut désormais s'appuyer en 2010 sur trois piliers de croissance : l'aéronautique, la défense et la sécurité. À périmètre constant, c'est-à-dire sans tenir compte en particulier des acquisitions de L-1 Identity Solutions et de SME, la reprise escomptée de l'activité des services du moteur CFM et des livraisons de première monte, associée à une couverture favorable du dollar, permettent d'estimer une hausse du chiffre d'affaires d'au moins 5 % (à un taux de change spot moyen de 1,33 dollar US pour un euro). Le résultat opérationnel courant devrait augmenter d'au moins 20 % (à un taux de couverture cible de 1,38 dollar US pour un euro), avec un *cash flow* libre d'environ un tiers de ce résultat opérationnel courant, compte tenu d'une augmentation du besoin en fonds de roulement (du fait des circonstances particulières favorables en 2010) et d'investissements en R&D massifs.

De plus, en assemblée générale le 21 avril 2011, et sous l'impulsion du conseil de surveillance, la structure duale composée d'un conseil de surveillance et d'un directoire a été remplacée par une structure unitaire à conseil d'administration. Il était en effet apparu que ce changement simplifierait le processus de décision de la direction générale et la rendrait plus efficace dans un environnement économique et concurrentiel en évolution permanente. Ce changement s'est accompagné d'une refonte des statuts de Safran, pour les adapter aux évolutions législatives et réglementaires les plus récentes et aux normes de gouvernement d'entreprise aujourd'hui recommandées. M. Jean-Paul Herteman est devenu président-directeur général du groupe Safran.



GROUPE SNPE

Le groupe SNPE, héritier du service des poudres et créé sous sa forme actuelle en 1971, est détenu à 99,9 % par l'État. Les matériaux énergétiques constituent le cœur de métier de SNPE (chargements

propulsifs pour la défense et l'industrie aéronautique et spatiale, poudres et explosifs à usage militaire). Le périmètre du groupe a largement évolué au cours des derniers mois avec la cession en 2010 de ses activités dans le domaine de la chimie fine et, début 2011, de ses activités dans le domaine de la propulsion solide.

Le groupe SNPE a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 543 M€, dont plus de 53 % à l'export, et employait environ 2 900 personnes dans le monde à fin 2010.

Faits marquants

L'année 2010 a été marquée par la cession des activités chimie fine de SNPE. Le groupe a cédé le 31 mars 2010 la société Isochem ainsi que ses filiales Framochem (Hongrie), Isochem UK et Isochem Deutschland à la société allemande Aurélius.

L'activité Spécialités chimiques de la société a été marquée par la cession le 4 juin 2010 à la société italienne Chromavis par Bergerac NC, filiale à 100 % de SNPE, de la société Durlin France ainsi que de ses participations dans Durlin East Europe et Durlin Asia. SNPE Italia, filiale de Bergerac NC, a quant à elle été cédée à la société allemande Hagedorn le 1^{er} mars 2011. Bergerac NC a par ailleurs arrêté début 2011 son activité de production de nitrocellulose industrielle (NCI), fortement déficitaire, entraînant la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

SNPE a cédé à Safran le 5 avril 2011 ses actifs de propulsion solide, constitués de la société SNPE matériaux énergétiques et de ses filiales, et d'une participation de 40 % au capital de la société Regulus, pour un montant total de 348 millions d'euros. Les modalités de cette opération ont été fixées par un arrêté du ministre de l'Économie en date du 31 mars 2011, sur avis conforme de la Commission des parti-

cipations et des transferts. SNPE matériaux énergétiques est le leader européen dans le domaine des matériaux énergétiques de propulsion solide et Safran, à travers sa filiale Snecma propulsion solide, est le premier groupe européen dans le domaine de la motorisation pour la technologie de propulsion solide.

Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs et des priorités fixées par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, permet de constituer, au sein de Safran, un acteur de référence au niveau mondial dans le domaine de la propulsion solide. Ce rapprochement permet de mettre en place un modèle industriel simplifié et intégré, contribuant à la compétitivité de la filière française de la propulsion solide. Il contribue ainsi au maintien à coût maîtrisé des compétences et des savoir-faire technologiques dans le domaine de la propulsion solide, essentiel pour la force de dissuasion et le maintien de l'accès autonome à l'espace. En amont de cette acquisition, le décret n° 2011-268 du 14 mars 2011 a instauré une action spécifique de l'État au capital de SNPE matériaux énergétiques.

En conséquence des différentes cessions réalisées en 2010 et 2011, les locaux du siège de SNPE situé quai Henri IV à Paris, 4^e arrondissement, ont été cédés et ses effectifs réduits dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

FICHE D'IDENTITÉ

■ SNPE est une société détenue à 99,9 % par l'État, dont les activités concernent la production de matériaux énergétiques de propulsion (propulsion solide, sécurité automobile, pyrotechnie, poudres et explosifs) et les spécialités chimiques (vernis à bois, encres alimentaires, peinture). Ses trois principales filiales opérationnelles au

31 décembre 2010 sont SNPE matériaux énergétiques (matériaux énergétiques de propulsion), Eurengo (poudres et explosifs) et Bergerac NC (spécialités chimiques). Le périmètre de la société a fortement évolué au cours des derniers exercices du fait de la cession d'une part significative de ses activités.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres
IV - Dividendes
et autres versements
assimilés
V - Provisions
VI - Informations
sur l'endettement
financier
VII - Données
sociales
VIII - Ratios

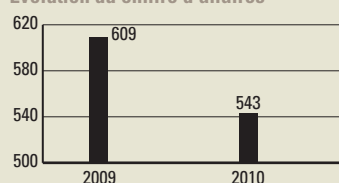
L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 31 mars 2010 : cession de la société Isochem et ses filiales Framochem (Hongrie), Isochem UK et Isochem Deutschland à la société Aurélius.
- 4 juin 2010 : cession à la cession Chromavis par Bergerac NC de la société Durlin France et de ses participations dans Durlin East Europe et Durlin Asia.
- Fin 2010 : arrêt de la production de nitrocellulose industrielle par Bergerac NC.
- 1^{er} mars 2011 : cession à la société Hagedorn de SNPE Italia, filiale à 100 % de Bergerac NC.
- 5 avril 2011 : cession à Safran pour un montant de 348 M€ des actifs de propulsion solide de SNPE.

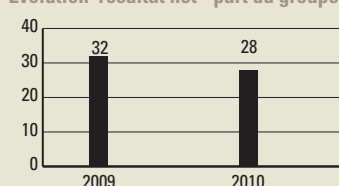
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0	0,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	609	543
dont réalisé à l'étranger	326	286
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	- 6	7
Résultat financier	1	0
Capacité d'autofinancement/marge brute d'autofinancement	169	35
Résultat net - part du groupe	32	28
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	32	28
Total des immobilisations nettes	398	364
dont écart d'acquisition net	28	26
dont immobilisations incorporelles nettes	4	3
dont immobilisations financières nettes et titres mis en équivalence	193	199
Capitaux propres - part du groupe	315	294
Intérêts minoritaires	4	4
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	140	111
Dettes financières nettes	- 2	- 19
Dettes financières brutes à plus d'un an	14	11
Effectifs au 31 décembre	3 567	2 912
Charges de personnel	208	186
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	5,3 %	5,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	58,2	63,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	10,2 %	9,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	- 0,6 %	- 6,4 %

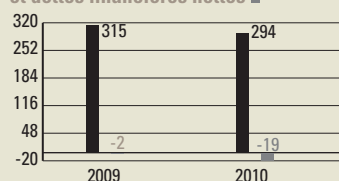
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

Le chiffre d'affaires consolidé à fin 2010 du groupe SNPE s'établit à 543 M€, contre 609 M€ en 2009, cette baisse de 10 % s'expliquant par la cession des activités Chimie fine au cours de l'exercice. Le chiffre d'affaires, hors Chimie fine, croît quant à lui de 3 %, passant de 503 M€ en 2009 à 519 M€ en 2010. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'international demeure stable à 53 %.

Le résultat d'exploitation du groupe s'élève en 2010 à 7,3 M€, en amélioration par rapport à l'exercice 2009, à - 5,6 M€.

Ces résultats masquent des réalités contrastées entre les différentes branches. Le chiffre d'affaires de la branche Matériaux énergétiques diminue, passant de 264 M€ en 2009 à 256 M€ en 2010, mais son résultat d'exploitation progresse à 21,5 M€ en 2010 contre 17,2 M€ en 2009. Le chiffre d'affaires de la branche Poudres et explosifs pour l'année 2010 s'élève à 174 M€, contre 135 M€ en 2009. Le résultat d'exploitation progresse également, atteignant - 3,1 M€ en 2010, contre - 9,0 M€ en 2009. Le chiffre d'affaires de la branche Chimie fine pour l'année 2010 décroît fortement à 24 M€, contre 106 M€ en 2009, du fait des cessions intervenues au cours de l'exercice. Le résultat d'exploitation de la branche Spécialités chimiques est stable à - 5,0 M€, en dépit d'une contraction du volume d'affaires, qui s'élève à 85,8 M€ en 2010, contre 103 M€ en 2009.

Sur l'exercice 2010, le résultat financier s'élève à + 0,5 M€, contre + 1,3 M€ en 2009. Le résultat exceptionnel pour 2010 s'élève à - 42,7 M€, du fait notamment des opérations liées aux départs de personnels et d'opérations de dépollution. La prise en compte de la quote-part du résultat de Tessengerlo contribue en 2010 au résultat du groupe à hauteur de 5,4 M€, alors que sa contribution était négative en 2009 à - 43,9 M€. En 2010, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève donc à - 28,0 M€, contre 32,2 M€ en 2009.

La capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice 2010 atteint 35 M€. L'endettement financier net du groupe s'élève à -18,7 M€ en 2010, contre - 2,4 M€ en 2009.

Perspectives

L'année 2011 devrait permettre de poursuivre les réflexions engagées pour trouver les meilleures solutions industrielles à même de pérenniser et de développer les activités des filiales Eurengo, en particulier l'activité stratégique au regard des intérêts de défense nationale du site de Sorgues, et de Bergerac NC.



CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Antoine Gendry (personnalité qualifiée) ■ Représentants de l'État : François Auvigne, Christophe Burg, Yves Jourdan, François Lefebvre, Astrid Milson ■ Représentant des actionnaires autres que l'État : Michel Douzou (Société générale) ■ Personnalités qualifiées : Jean Claude Buono, Dominique Damon, Yves de Longueville, Pierre-André Moreau, Jean-Marie Poimbeuf ■ Représentants des salariés : Dominique Ayer, Michel Blanchet, Annick Donzel, Gilles Glad, Hervé Peyralade, Stéphane Vigier ■ Commissaire du Gouvernement : Louis-Alain Roche ■ Mission de contrôle économique et financier : Annie Targa ■ Commissaires aux comptes : Mazars, KPMG ■

THALES

Alors que le fléchissement des marchés de défense européens se confirme, les prises de commandes de Thales en 2010 se sont maintenues au niveau de 2009.

Avec un carnet de plus de 25 Md€,

le groupe bénéficie d'une base d'activité solide. Ses résultats sont fortement affectés par d'importantes charges sur certains contrats complexes antérieurs à 2009, mais la visibilité accrue dont il dispose désormais permet de lever les incertitudes opérationnelles sur ces affaires. La direction générale est confiante dans le redressement rapide de la rentabilité de Thales, porté par les résultats du plan Probasis et sa présence renforcée sur les marchés en croissance.

Faits marquants

L'année 2010 se caractérise par la bonne performance commerciale du groupe Thales et la levée des incertitudes rencontrées sur les contrats difficiles, alors que la mise en œuvre du plan de transformation du groupe s'est poursuivie de manière satisfaisante malgré un environnement macroéconomique dégradé.

Les prises de commandes ont en effet été meilleures qu'attendu, notamment dans le domaine spatial dont les nouvelles commandes enregistrent en 2010 une performance exceptionnelle, avec un montant de commandes deux fois supérieur à celui de l'an dernier. Le secteur de l'aéronautique civile a pour sa part montré des signes de reprise portés par une bonne dynamique

des activités de multimédia de bord, tandis que le fléchissement des marchés de défense européens s'est confirmé sous le double effet de l'arrivée à échéance des plans de relance et du contexte général de restrictions budgétaires publiques. *In fine*, le groupe Thales a terminé l'année 2010 avec un carnet de commandes de plus de 25 Md€ correspondant à près de deux ans de chiffre d'affaires.

La reprise en main des contrats en difficulté s'est concrétisée, d'une part, par la réduction des incertitudes opérationnelles portant sur les programmes A400M (système de gestion de vol), Meltem (avions de patrouille et de surveillance maritimes pour la Turquie) et billettique (Danemark), d'autre part, par le renforcement des capacités de gestion de projets.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Thales est un leader mondial des hautes technologies pour les marchés de la défense et de la sécurité, de l'aérospatial et du transport. Fort de 68 000 collaborateurs dans 50 pays, Thales a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 13,1 Md€. Avec 22 500 ingénieurs et chercheurs, Thales dispose de moyens importants pour créer et déployer des équipements, des systèmes et des services pour répondre aux besoins de sécurité les plus complexes. Son implantation internationale développée lui permet d'agir auprès de ses clients partout dans le monde. Thales est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française.

■ Le décret n° 97-190 du 4 mars 1997 institue une action spécifique de l'État au capital de Thales. Les droits attachés à cette action sont les suivants :

I. Tout franchissement à la hausse des seuils de détention directe ou indirecte de titres, quelle qu'en soit la nature ou la forme juridique, du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la société par une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, doit être approuvé préalablement par le ministre chargé de l'Économie. Cette approbation doit être renouvelée si le bénéficiaire vient à agir de concert, à subir un changement

de contrôle ou si l'identité d'un ou des membres du concert vient à changer. De même, tout seuil franchi à titre individuel par un membre du concert doit faire l'objet d'un agrément préalable. Le changement de contrôle s'entend au sens de l'article 355-1 de la loi du 24 juillet 1966.

II. Un représentant de l'État nommé par décret sur proposition du ministre de la Défense siège au conseil d'administration de la société sans voix délibérative.

III. Dans les conditions fixées par le décret n° 93-1296 du 13 décembre 1993, il peut être fait opposition aux décisions de cession ou d'affectation à titre de garantie des actifs figurant en annexe du décret (filiales directes du groupe).

■ L'État ne détient en direct que 2 022 actions Thales (dont l'action spécifique). La participation consolidée de l'État dans Thales au 31 décembre 2010 est détenue par les sociétés TSA (et sa filiale Sofivision), à hauteur de 27,00 %, et Sogepa, à hauteur de 5 214 actions, ces deux sociétés étant détenues à 100 % par l'État.

■ À la date du 31 décembre 2010, le capital de la société est réparti de la façon suivante :

- État, TSA (y compris Sofivision), Sogepa : 27,00 %
- Dassault-Aviation : 25,89 %
- Flottant 47,11 %

- dont salariés 2,92 %
- dont autocontrôle 1,87 %

■ Le pacte d'actionnaires signé le 19 mai 2009 entre Dassault Aviation et TSA/Sofivision n'a pas été dénoncé par les parties avant le 30 juin 2011 et sera tacitement reconduit pour une période de cinq ans à compter du 31 décembre 2011. Dassault Aviation est également toujours soumis aux engagements d'Alcatel-Lucent relatifs à la protection des intérêts stratégiques de l'État. En cas de manquement, l'État pourra mettre fin aux droits spécifiques de Dassault Aviation dans la gouvernance du groupe, lui demander de suspendre une partie de ses droits de vote ou de céder une partie de sa participation dans Thales.

■ La convention spécifique signée entre Thales et l'État le 28 décembre 2006 relative à la protection de certains actifs stratégiques est toujours en vigueur et n'a pas connu de changement. Elle soumet certains transferts, de titres de filiales qui détiennent des actifs stratégiques ou d'actifs stratégiques, à l'autorisation préalable de l'État. De même, les projets de transferts d'actifs stratégiques en dehors du territoire français sont soumis à l'accord de l'État. Enfin, Thales s'engage à ce que les sièges sociaux des sociétés détenant des actifs stratégiques demeurent sur le sol français.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres
IV - Dividendes
et autres versements
assimilés
V - Provisions

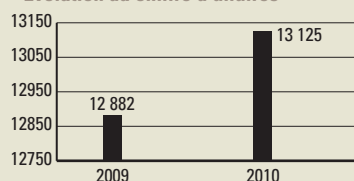
VI - Informations
sur l'endettement
financier
VII - Données
sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

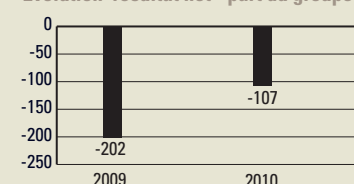
	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	0,0	0,0
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	27,00	27,00
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	1 932	1 407
Chiffre d'affaires	12 882	13 125
dont réalisé à l'étranger	9 863	9 194
Résultat opérationnel avant PPA	- 110	- 124
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	- 209	205
Résultat financier	- 45	- 15
Capacité d'autofinancement/marge brute d'autofinancement	485	331
Résultat net - part du groupe	- 202	- 107
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 202	- 107
Résultat net de l'ensemble consolidé avant PPA	- 128	- 46
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	7 004	7 216
dont écart d'acquisition net	2 987	3 045
dont immobilisations incorporables nettes	925	833
dont titres mis en équivalence	711	682
dont impôts différés actifs	678	955
Capitaux propres - part du groupe	3 744	3 672
Intérêts minoritaires	10	10
Dividendes versés au cours de l'exercice	205	98
dont indirectement reçus par l'État*	56	27
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges (y compris avantages au personnel)	1 987	2 333
Dettes financières nettes	91	- 191
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 627	1 434
Effectifs au 31 décembre	64 285	63 734
Charges de personnel	4 746	5 059
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	- 1,6%	- 0,8%
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	73,8	79,4
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	- 5,4%	- 2,9%
Dettes financières nettes/Fonds propres	2,4%	- 5,2%

* Les dividendes de Thales sont versés aux sociétés holding qui détiennent les participations de l'État dans Thales, les dividendes versés par ces holdings pouvant parfois être différents des dividendes directement reçus des participations.

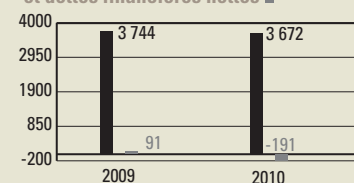
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Ceci s'est traduit par une provision sur les contrats en difficulté de plus de 700 M€.

Le groupe poursuit parallèlement sa transformation, notamment par la mise en œuvre du plan Probasis d'amélioration du résultat opérationnel. Cette transformation a été décidée à l'issue d'une revue menée en 2009 par la nouvelle direction générale à laquelle il est apparu que le groupe ne livrait pas tout son potentiel. Ainsi que l'ont montré les évolutions défavorables connues par quelques programmes, le groupe a en effet pris des risques mal maîtrisés pour alimenter sa croissance et n'a pas su systématiquement exploiter les synergies internes potentielles. Les secteurs tant civil que de la défense connaissent par ailleurs des évolutions profondes qui nécessitent des adaptations, avec une accélération de la mondialisation pour le premier et une transition de l'export traditionnel aux partenariats internationaux pour le second.

Le plan de transformation du groupe doit permettre la mise en œuvre d'une stratégie de création de valeur. Ce plan est ainsi fondé sur un objectif de croissance rentable et vise le renforcement du dynamisme, de la réactivité, de l'intégration et de la performance de Thales. Il se décline selon trois types de mesures assurant respectivement : l'établissement d'une structure propice au développement et au maintien de compétences techniques sources d'innovation et de croissance à moyen et long terme (nomination d'un directeur technique groupe membre du comité d'exécutif, formalisation des Key technical domains, renforcement des partenariats avec les universités et les centres de recherche...), la performance à travers la maîtrise des risques et la réduction des coûts (renforcement des procédures et contrôles des offres et projets, plan Probasis...) et la responsabilisation des échelons les plus capables de générer des synergies de groupe ou d'augmenter la réactivité commerciale de Thales.

Le plan de transformation s'est notamment concrétisé par une nouvelle organisation mise en place le 1^{er} janvier 2010. Désormais, l'activité du groupe Thales est conduite autour de trois grandes zones et de sept divisions. Chacune de ces trois grandes zones a la responsabilité de son compte de résultat. Les divisions, quant à elles, sont en charge au niveau mondial de la recherche et développement, de la politique produit et de la politique industrielle.

Le plan Probasis d'amélioration de la performance vise pour sa part à améliorer progressivement le niveau de résultat opérationnel courant du groupe, avec un objectif d'économies brutes de 1,3 Md€ en année pleine en 2014, dont une partie sera affectée à l'augmentation de la compétitivité de l'offre de Thales elle-même, rendue nécessaire par la pression concurrentielle croissante des secteurs d'activité du groupe et les impératifs budgétaires de ses clients publics. Initié fin 2009, ce plan est fondé sur un objectif de réduction des dérives des projets (coûts de non-qualité ; 400 M€ en année pleine) et des frais généraux (250 M€), et d'optimisation de la *supply chain* (650 M€). Ce dernier volet suppose la renégociation des contrats avec les fournisseurs du groupe, l'adoption d'une méthode de développement de produits fondée sur des briques standardisées, source de mutualisations, et l'accélération du déploiement de la méthode de gestion de production dite *lean manufacturing*.

Analyse financière

Activité et commandes

Les revenus consolidés s'élèvent à 13 125 M€ au 31 décembre 2010 contre 12 881 M€ au 31 décembre 2009, correspondant à une variation de + 2 % (- 1 % en organique). L'impact des variations de change sur les revenus s'est élevé à

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Luc Vigneron* (administrateur nommé sur proposition du secteur public) ■ Représentant de l'État au titre de l'action spécifique : *Laurent Collet-Billon* ■ Administrateurs nommés sur proposition du secteur public : *Olivier Bourges, Didier Lombard, Bruno Parent*, TSA représentée par *Bernard Réat* ■ Administrateurs nommés sur proposition du partenaire industriel : *Charles Edelstenne, Loïc Segalen, Amaury de Sèze, Éric Trappier* ■ Personnalités extérieures : *Yannick d'Escatha, Roger Norman Freeman, Stève Gentili, Pierre Mutz* ■ Représentants des salariés : *Dominique Floch, Martine Saunier* ■ Représentant des salariés actionnaires : *Philippe Lépinay* ■ Commissaire du Gouvernement : *Marc Gatin* ■ Commissaires aux comptes : *Mazars, Ernst & Young* ■

+ 384 M€ et correspond en quasi-totalité à la conversion en euros des revenus des filiales implantées hors de la zone euro. Les mouvements du périmètre de consolidation ont contribué à hauteur de + 26 M€.

Les nouvelles commandes entrées en carnet au cours de l'exercice 2010 ont atteint 13 081 M€, en repli de 6 % (- 9 % en organique) par rapport au niveau très élevé de 2009. La pression attendue sur les budgets de défense en Europe a été partiellement compensée par un niveau de commandes très élevé dans le domaine spatial et la confirmation d'une reprise progressive de l'aéronautique civile. Le ratio *book-to-bill* ressort à 1 au 31 décembre 2010. L'impact de change sur les prises de commandes s'élève à + 361 M€, dont 125 M€ liés à la variation du cours du dollar australien.

Par division

Les prises de commandes du pôle Défense & Sécurité ont atteint 6 173 M€, en retrait de 26 % (- 28 % en organique) par rapport à l'année précédente. Globalement, après les très bonnes commandes enregistrées en 2009 du fait notamment du plan de relance en France, la pression attendue sur les commandes de défense s'est confirmée. La baisse des prises de commandes est particulièrement nette dans les activités de systèmes de mission de défense, qui avaient bénéficié de la notification de la Tranche 4 du Rafale au quatrième trimestre 2009. Les revenus du pôle sont stables, à 7 515 M€ contre 7 492 M€ en 2009 (- 3 % en organique).

Les commandes du pôle Aérospatial & Transport s'élèvent à 6 845 M€, en hausse de 26 % (23 % en organique) par rapport à 2009, avec un ratio de *book-to-bill* de 1,2. Cette forte progression reflète les performances exceptionnelles enregistrées dans le domaine spatial, avec un montant de commandes deux fois supérieur à celui de l'an dernier, conduisant à un *book-to-bill* de 2,2 dans cette activité. Ainsi, au-delà du contrat de 1,1 Md€ avec Iridium aux États-Unis pour une constellation de 81 satellites, les prises de commandes de l'exercice incluent la constellation O3b, des satellites d'observation pour la France (CSO) et la Turquie (Göktürk), ainsi que plusieurs satellites de télécom (Yamal Gazprom, Apstar, Eutelsat). De même, l'avionique a vu ses commandes augmenter fortement, portée par une bonne dynamique des activités de multi-média de bord (B787 pour Qatar Airways, B777 pour Saudi Arabian Airlines), mais

également par une progression dans les simulateurs civils et les tubes et systèmes d'imagerie médicale. Les revenus du pôle atteignent 5 539 M€, en augmentation de 4 % (1 % en organique) par rapport à 2009. Les revenus des Tubes et systèmes d'imagerie connaissent notamment une forte augmentation, en ligne avec l'amélioration des commandes dans ces activités à cycle court.

Performance opérationnelle

Le résultat opérationnel courant, à - 92 M€, représente - 0,7 % des revenus, contre 151 M€ (1,2 % des revenus) en 2009, en raison notamment de charges complémentaires et de provisions enregistrées sur les contrats de billettique au Danemark, Meltem (patrouille maritime en Turquie), A400M et Lorads III (contrôle de trafic aérien) et les activités avionique et sécurité, qui totalisent 721 M€. Le groupe a en effet revu, sur ces programmes antérieurs à 2009, son

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 11 février 2010 : mise en place de la nouvelle organisation du groupe articulée autour de trois zones et sept divisions.
- 18 février 2010 : le ministère de la Défense australien préselectionne les Bushmaster « *single cab* » et Hawkei dans le cadre des programmes LAND 121 phase 3 et phase 4.
- 4 mars 2010 : premier vol de l'ATR 42-600 dont Thales a développé une suite avionique de dernière génération.
- 8 mars 2010 : Thales signe un contrat de 240 M€ avec la délégation générale pour l'Armement pour l'extension du Réseau intégré de transmission automatiques (RITA).
- 14 avril 2010 : le drone Watchkeeper effectue son premier vol dans l'espace aérien britannique.
- 23 avril 2010 : Thales Alenia Space signe un contrat avec APT Satellite Company Limited pour la conception, la fabrication et la livraison au sol d'un satellite APSTAR 7B de télécommunications de forte capacité.
- 28 mai 2010 : Thales Alenia Space annonce le démarrage du programme Yamal 400 pour l'opérateur russe Gazprom Space Systems (GSS).
- 2 juin 2010 : Thales Alenia Space est retenu par l'opérateur américain Iridium pour un contrat de 2,2 Md\$ portant sur la construction de 81 satellites de communication.
- 7 septembre 2010 : Telespazio et Thales Alenia Space annoncent le démarrage officiel du programme de satellite d'observation Göktürk pour le compte du ministère de la Défense de Turquie.
- 22 septembre 2010 : Thales, Shanghai Electric Corporation et Shanghai Automation Instrumentation Co annoncent la signature d'un accord de *joint-venture* qui permettra la création d'une société de systèmes de signalisation pour le transport ferroviaire urbain, entièrement tournée vers le marché chinois.
- 22 septembre 2010 : Thales Alenia Space construira trois satellites pour RSCC avec le russe JSC.
- 18 octobre 2010 : succès du premier tir de qualification du système sol-air de moyenne portée terrestre (SAMP/T), déclaré opérationnel en 2010 en France et en Italie.
- 16 novembre 2010 : Thales forme une coentreprise en Chine pour l'IFE du C919.
- 19 novembre 2010 : signature par Thales Alenia Space, de concert avec son partenaire allemand OHB-System, d'un contrat de 1,3 Md€ auprès de l'Agence spatiale européenne (ESA) et de sa consœur météo Eumetsat portant sur des satellites météo de la troisième génération.
- 29 novembre 2010 : O3b Networks réunit 1,2 Md€ pour sécuriser le financement intégral du programme étendu à 16 satellites de construction d'une constellation de nouvelle génération.
- 30 novembre 2010 : Thales Alenia Space fournira l'instrument optique très haute résolution des deux satellites CSO (Composante spatiale optique) sous maîtrise d'œuvre EADS-Astrium.
- 3 décembre 2010 : Eutelsat Communications attribue à Thales Alenia Space la construction du satellite W3D.
- 9 juin 2011 : rejet par la Cour d'appel de Paris du recours en annulation formé par Thales à l'encontre de la sentence notifiée le 3 mai 2010 dans l'arbitrage l'opposant à la République de Chine (Taïwan), relatif à la fourniture de six frégates de classe Lafayette.
- 1^{er} juillet 2011 : création de la société Thales Communications & Security, qui regroupe l'expertise des sociétés Thales Communications et Thales Security Solutions & Services dans les domaines de la défense, de la sécurité et du transport terrestre.
- 18 juillet 2011 : O3b Networks, concepteur d'une nouvelle dorsale internet mondiale de qualité fibre optique, basée sur satellite, annonce avoir réalisé avec succès l'examen critique de conception (Critical Design Review, CDR) de satellites avec Thales Alenia Space.
- 27 juillet 2011 : Thales réaffirme ses objectifs 2011 et 2012 et annonce la conclusion d'accords sur les principaux contrats complexes du groupe, y compris le système de vol de l'A400M.
- 29 juillet 2011 : Thales et Dassault Aviation annoncent la signature d'un important contrat de modernisation des Mirage 2000 des Forces Aériennes Indiennes.



appréciation des scénarios les plus probables dans un souci de plus grande prudence. Les charges de restructuration ont par ailleurs atteint 130 M€, soit 1 % des revenus, contre 116 M€ en 2009.

Après prise en compte des écritures d'allocation du prix d'acquisition (PPA), dont le montant atteint 82 M€ contre 99 M€ en 2009, le résultat opérationnel courant (après restructurations) publié est de - 173 M€ contre 52 M€ en 2009.

Le contrôle strict des coûts et du besoin en fonds de roulement permet de dégager un *cash flow* libre de 271 M€, contre un niveau exceptionnellement élevé de 800 M€ en 2009 lié à la réception de paiements anticipés de certains clients publics. Le groupe termine ainsi l'année en situation de trésorerie nette de 191 M€, contre une dette nette de - 91 M€ à fin 2009 et les capitaux propres part du groupe atteignent 3 672 M€ contre 3 744 M€ à fin 2009.

Perspectives

En 2011, l'environnement devrait être toujours marqué par des pressions sur les budgets de défense en Europe. En revanche, le groupe devrait commencer à bénéficier de manière plus marquée de

la reprise progressive de l'aéronautique civile, tandis que les activités spatiales et de transport devraient continuer à bénéficier d'une dynamique favorable bien que la volatilité de l'environnement mondial, en particulier sur le taux de change euro-dollar, reste élevée sur fond de tensions politiques au Moyen-Orient et d'incertitudes induites par les crises américaines et européennes de la dette souveraine.

Dans ce contexte, Thales table sur des revenus en légère progression, grâce au secteur Aérospatial et Transport, avec des commandes annuelles demeurant sensiblement égales aux revenus, en capitalisant sur sa présence dans les pays émergents.

Ayant levé les principales incertitudes financières sur ses contrats complexes, le groupe se concentrera en 2011 sur l'exécution des contrats et la mise en œuvre de son plan de transformation, notamment à travers le suivi de la dynamique impulsée par le plan de performance Probasis, l'optimisation de son portefeuille (création de la société Thales Communications & Security...) et le déploiement de son nouveau système de référence unifié, Chorus II, qui doit

permettre, au terme d'une réingénierie des processus d'affaires, la réduction des coûts de non-qualité et la progression des indices de satisfaction des clients, de la ponctualité et de la conformité.

L'exécution constatée au premier semestre 2011 conforte la confiance de Thales dans un redressement rapide de son résultat opérationnel courant, pour lequel le groupe se fixe un objectif de 5 % en 2011, porté à 6 % en 2012.

À moyen terme, la stratégie de la direction générale vise un objectif de croissance et de compétitivité du groupe. Elle repose sur trois piliers : développer l'activité à l'international en ciblant les marchés en croissance et en adoptant une organisation commerciale cohérente à l'échelle du groupe et centrée sur le client, renforcer l'offre du groupe en développant des technologies transverses et en rationalisant la politique de production, améliorer la performance en harmonisant les méthodes de travail et en développant la rigueur et la coopération au sein des équipes du groupe.

Fonds stratégique d'investissement



FONDS STRATÉGIQUE
D'INVESTISSEMENT

Créé par l'État et la Caisse des dépôts (CDC) en décembre 2008 conformément aux orientations fixées par le Président de la République dans le discours de Montrichard

du 20 novembre 2008, le FSI a pour objectif d'apporter une réponse au déficit structurel de fonds propres des entreprises et permettre d'accélérer leur développement, d'accompagner leur transformation dans des périodes de mutation ou encore de stabiliser leur actionnariat. Détenu à 51 % par la CDC et à 49 % par l'État, le FSI a été doté de 20 Md€ par ses deux actionnaires, dont 14 Md€ de titres de participation et 6 Md€ de liquidités, et de 1,5 Md€ de prêts des fonds d'épargne.

Faits marquants

L'année 2010 a consacré la montée en puissance de l'activité du FSI. Ses moyens importants associés à une équipe de professionnels reconnue ont permis le financement de 426 entreprises, majoritairement par augmentations de capital, pour un montant de 2,4 Md€ ainsi répartis : 21 entreprises ont été financées à l'occasion d'investissements directs du FSI mobilisant 1,7 Md€, 65 entreprises ont fait l'objet d'investissements de fonds, notamment sectoriels, pour 200 M€ et 340 entreprises ont reçu 500 M€ via les fonds partenaires du programme FSI France Investissement. Depuis sa création, en 30 mois de janvier 2009 à juin 2011, le FSI a ainsi injecté directement et indirectement plus de 4,5 Md€ dans l'économie, via 900 entreprises dans une double logique d'ambition industrielle forte en faveur de l'intérêt collectif et d'investisseur avisé.

Les investissements directs de 40 M€ ou plus dans la période récente (janvier 2010 à juin 2011) ont mobilisé 1,8 Md€ pour les grandes entreprises et ETI suivantes : ST Microelectronics, Vallourec, CGG Veritas, Limagrain, Soitec, NGE, Siclaé, Altrad, Mersen, Alcan EP, depuis renommée Constellium, et Grimaud. Sur cette même période, les investissements directs et via le FCID ont mobilisé un total de 1 520 M€ pour neuf grandes entreprises, dont

STMicroelectronics représente près de la moitié de l'enveloppe (695 M€). Les ETI mobilisent pour leur part 436 M€ pour treize entreprises et les PME environ 100 M€ pour dix-huit entreprises.

Les fonds créés en 2009 (Fonds de modernisation des équipementiers automobiles – FMEA –, FMEA rang 2, InnoBio, Fonds bois, Fonds OC+, Fonds de consolidation et de développement des entreprises – FCDE –) ont montré leur pertinence dans les secteurs d'activité ciblés. Au 15 juin 2011, sur une capacité d'intervention de 650 M€, le FMEA a ainsi déjà mobilisé 360 M€ à travers 23 investissements de soutien à des projets industriels de développement.

Ces ambitions pour l'économie française et ces résultats ont conduit le Président de la République à annoncer lors du discours du 25 janvier 2011 à Saint-Nazaire le renforcement des capacités d'intervention du FSI. Ce renforcement s'est concrétisé par la mise à disposition par les fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations d'une enveloppe de 1,5 Md€ de prêts.

Le 16 juin 2011, le Premier ministre a également annoncé le renouvellement du programme FSI France Investissement pour la période 2012-2020 et l'accroissement de ses moyens, avec une participation de l'État (Investissements d'avenir) et de grands investisseurs institutionnels. À travers ce

programme, le FSI consacrera entre 3 Md€ et 4 Md€ au financement des PME sur la période 2012-2020.

Conformément à sa stratégie de notation des participations, le FSI a par ailleurs cédé certaines de ses participations pour un total de 735 M€ entre janvier 2010 et juin 2011. 6,8 % du capital de la société Edenred ont notamment fait l'objet d'une cession en bloc en octobre 2010, pour environ 230 M€.

2010 a également été marquée par le renforcement de l'action du FSI en faveur des PME en régions grâce à la présence de correspondants permanents régionaux. Cette stratégie se poursuit en 2011 afin d'optimiser la continuité et la fluidité de l'instruction des dossiers d'investissement dans les PME, notamment grâce à la mise en place, d'ici à la fin de l'année, d'un guichet unique pour l'investissement en fonds propres en région, qui coordonnera son action avec celle des collectivités territoriales. L'objectif de soutien au développement des entreprises en région s'est également concrétisé, le 12 avril 2011, à travers la signature par le FSI, via CDC Entreprises, la région Alsace et le Crédit Mutuel CIC d'un protocole d'accord pour la constitution du fonds régional de capital-investissement Alsace Croissance doté de 50 M€.

Le FSI a également poursuivi en 2010 la structuration de ses interventions grâce au lancement d'études spécifiques de filières. En inscrivant son action dans le cadre des priorités définies par les comités de filière institués par les États généraux de l'industrie, le FSI a vocation à proposer, pour chaque filière, une stratégie d'investissement explicite et spécifique.

Analyse financière

Le FSI a dégagé en 2010 un résultat net part du groupe de 646 M€ principalement constitué des

FICHE D'IDENTITÉ

- Le mandat du Fonds stratégique d'investissement est d'investir puis de gérer les fonds publics qui lui ont été confiés par l'État et la Caisse des dépôts, avec pour objectif de contribuer au développement et au renforcement de la compétitivité du pays, en agissant en investisseur avisé.
- Chaque phase du cycle de vie d'une entreprise nécessite des besoins particuliers auxquels le FSI peut apporter une réponse dans le cadre des thèses d'investissement suivantes, par apport de nouveaux fonds propres ou par rachats d'actions, directement ou à travers les fonds d'investissements auxquels il souscrit dans le cadre du programme FSI France Investissement :
 - accélérer le développement d'une entreprise dans le cadre d'un apport de fonds propres dynamisant sa croissance organique ou permettant des acquisitions ;
 - accompagner la mutation d'une entreprise qui doit envisager une forte transformation (évolution de sa structure industrielle, de son positionnement concurrentiel...) pour surmonter des difficultés temporaires ;
 - renforcer l'actionnariat d'une entreprise importante pour le tissu industriel français au titre de ses compétences, de son savoir-faire ou de ses technologies, et qui dispose d'une position concurrentielle solide.

- Le FSI est un actionnaire de long terme en mesure d'adapter le temps de l'investisseur au temps industriel (souvent entre cinq et dix ans). Le FSI doit cependant faire évoluer son portefeuille de participations, l'accompagnement des entreprises dans la durée ayant un terme optimum. Ainsi, à chaque fois qu'il participe à une augmentation de capital, le FSI dialogue avec l'entreprise sur les conditions dans lesquelles pourra se faire, à terme, la sortie de son capital. Le management possède ainsi la visibilité indispensable sur les intentions de son actionnaire. Par ailleurs, il réévalue, à intervalles réguliers, la pertinence de sa présence au capital des sociétés dans lesquelles il détient une participation.
- Investisseur avisé soucieux de la préservation de ses intérêts patrimoniaux et de ceux de ses actionnaires, le FSI accompagne la mise en œuvre de la stratégie qui a motivé son investissement. Pour ce faire, il demande à être représenté au conseil d'administration et au sein de certains des comités du conseil des entreprises investies. Pour exercer ce rôle, il propose des administrateurs, qui peuvent faire partie ou non du FSI. Ceux-ci sont sélectionnés parmi des personnalités choisies en fonction de leur parcours professionnel et de la valeur ajoutée qu'elles peuvent apporter à la gouvernance de l'entreprise, les règles de conduite du FSI en ce domaine

faisant référence au code Afep-Medef. Le FSI est par ailleurs un investisseur socialement responsable qui se doit de se montrer attentif aux aspects environnementaux, sociaux et sociétaux. Il le fait en encourageant les bonnes pratiques et en accompagnant les entreprises dans leurs démarches d'amélioration, tout en prenant en compte les particularités et contraintes de chaque secteur d'activité.

- La gouvernance du FSI lui-même est adaptée à son métier spécifique d'investisseur. En particulier, elle se caractérise par l'existence d'un comité d'investissement qui a pour mission d'examiner les investissements envisagés par le FSI pour s'assurer qu'ils sont conformes à la mission et à la doctrine du Fonds. Il est décisionnaire pour les investissements compris entre 25 M€ et 100 M€, le conseil d'administration se prononçant sur les investissements supérieurs à 100 M€. Le comité d'orientation stratégique (COS), quant à lui, est constitué d'élus, de représentants des partenaires sociaux et de personnalités qualifiées. Il a pour rôle « d'être le gardien de la cohérence et des équilibres de l'action du Fonds ».

- La société comptait 47 collaborateurs fin 2010. Le conseil d'administration s'est réuni à 17 reprises en 2010 et le comité d'investissement à 23 reprises.

Investissements engagés par ou pour le FSI

En millions d'euros	2009	2010	1 ^{er} semestre 2011	TOTAL	Nombre d'entreprises
Investissements directs hors FCID	666	1637	357	2660	36
Fonds de co-investissement direct (FCID)	65	38	10	113	28
TOTAL investissements directs	730	1675	367	2773	64
Fonds créés	185	240	222	646	125
FMEA 1	143	66	142	350	18
FMEA 2		7	12	19	6
Fonds Bois	2	5	4	11	5
FCDE	5	43	16	65	12
Innobio	6	23	3	32	8
OC+ A	19	64	31	114	31
OC+ B	10	32	14	56	45
TOTAL hors fonds partenaires - FSI France Investissement	915	1915	589	3419	189
Fonds partenaires - FSI France Investissement	500	500	ND	1000	670
TOTAL	1415	2415	589	4419	859

Principaux investissements engagés par le FSI directement ou via le FMEA 1 (hors FSI France Investissement)

En millions d'euros	2009	2010	1 ^{er} semestre 2011	TOTAL	Taille	Type d'investissement
ST Microelectronics		696		696	GE	Direct
Vallourec 1 et 2		352	14	366	GE	Direct
CGG Veritas		177	17	194	GE	Direct
Géralto	176			176	GE	Direct
Limagrain		150		150	GE	Direct
Technip	92	20		112	GE	Direct
Nexans	58		10	68	GE	Direct
Alcan EP		44		44	GE	Direct
Buil			29	29	GE	Direct
Valéo	24			24	GE	Direct
Schneider		12		12	GE	Direct
Cegedim	118			118	ETI	Direct
NGE			80	80	ETI	Direct
Soitec			80	80	ETI	Direct
Mersen	25	5	41	71	ETI	Direct
Daher	69			69	ETI	Direct
Mecaplast / Mecacorp	37	18		55	ETI	FMEA 1
TREVES	35	16		50	ETI	FMEA 1
Siclaé		50		50	ETI	Direct
Altrad			46	46	ETI	Direct
Grimaud		40		40	ETI	Direct
Cooper			35	35	ETI	FMEA 1
Gestamp			35	35	ETI	FMEA 1
Magnetto			30	30	ETI	FMEA 1
Financière Snop Dunois	25			25	ETI	FMEA 1
Parisot (Windhurst Industries)		14	8	22	ETI	Direct
Farinia	21			21	ETI	Direct
Avanquest	20			20	ETI	Direct
Maike			20	20	ETI	FMEA 1
Carso		19		19	ETI	Direct
Michel Thierry Group	18			18	ETI	FMEA 1
Agrati France		17		17	ETI	FMEA 1
Forges et Développement			12	12	ETI	FMEA 1
Mecadev (Mécachrome)	15			15	ETI	Direct
Vergnet			13	13	ETI	Direct
Bourbon (Parfib)		11		11	ETI	FMEA 1
Mäder		11		11	ETI	Direct
Le Belier		11		11	ETI	FCDE
De Dietrich PS			10	10	ETI	Direct
Ercom			10	10	ETI	Direct
Metaltemple			10	10	ETI	FMEA 1
NiCox	25			25	PME	Direct
Cerenis		20		20	PME	Direct
Innate Pharma	11			11	PME	Direct
Cylande		10		10	PME	Direct
TOTAL GE	350	1451	69	1870		
TOTAL ETI	382	212	429	1023		
TOTAL PME	36	30	0	66		
TOTAL	768	1693	499	2959		

dividendes versés par les filiales et participations non consolidées, avec pour premier contributeur France Télécom. Le stock de plus values latentes nettes sur titres cotés s'élève à 1,4 Md€ dont 350 M€ imputables aux investissements réalisés depuis la création du FSI.

Les portefeuilles de titres au bilan, qui s'établissent à 16,2 Md€, ont progressé de près de 800 M€ au cours de l'année 2010 du fait des investissements directs opérés par le FSI pour un total de 900 M€, de souscriptions au capital de sa filiale FSI PME Portefeuille – en vue du financement du programme FSI France Investissement – pour plus de 300 M€, des cessions, au premier rang desquelles celle des titres Edenred, et de la variation de valeur des titres mis en équivalence, en baisse de 170 M€, notamment du fait du rachat par les sociétés de leurs intérêts minoritaires. Ces résultats financiers témoignent d'une gestion rigoureuse et efficace.

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres consolidés du FSI s'élevaient à 21,1 Md€, soit une augmentation de 600 M€ environ par rapport à la valeur constatée au 31 décembre 2009. Cette variation provient principalement du résultat consolidé.

Perspectives

Le FSI s'attache en 2011 à promouvoir l'investissement socialement responsable, développer des filières industrielles et élargir son périmètre d'action dans les régions en direction des PME. A travers cette démarche, le FSI identifiera et contactera la majorité des entreprises de croissance.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 7 juillet 2010 : le FSI signe un partenariat avec la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC).
- 3 août 2010 : Jean-Yves Gilet est nommé directeur général du FSI.
- 16 décembre 2010 : le FSI entre en négociations exclusives avec Areva pour la réalisation de son investissement direct le plus élevé à ce jour, dans STMicroelectronics (695 M€).
- 25 janvier 2011 : le Président de la République annonce à Saint-Nazaire un renforcement des moyens du FSI à hauteur de 1,5 Md€.
- 12 avril 2011 : le FSI participe à la création du fonds Alsace Croissance.
- 31 mai 2011 : renouvellement du mandat des administrateurs du FSI.
- 16 juin 2011 : le programme FSI France Investissement est reconduit et étendu jusqu'en 2020.
- 5 juillet 2011 : le FSI et CDC Entreprises signent un accord de partenariat avec l'Ordre des experts-comptables.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Augustin de Romanet* (Administrateur représentant de la Caisse des dépôts) ■ Administrateurs représentants de l'État : *Jean-Dominique Comolli, Luc Rousseau* ■ Administrateur représentant de la Caisse des dépôts : *Antoine Gosset-Grainville* ■ Personnalités qualifiées : *Patricia Barbizet, Denis Kessler, Denis Ranque* ■ Commissaires aux comptes : *PricewaterhouseCoopers Audit, Mazars* ■



GRUPE
Imprimerie Nationale

Trouvant son origine dans l'Imprimerie royale fondée par François 1^{er}, ancien budget annexe du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, l'Imprimerie Nationale est devenue une société anonyme détenue à 100 % par l'État par la loi n° 93-1419 du 31 décembre

1993. Cette loi confie à l'entreprise le monopole en France de la réalisation des documents secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité. À la suite d'importantes difficultés financières, la société a été recapitalisée en 2005 par l'État avec l'accord de la Commission européenne dans le cadre d'un plan de restructuration ambitieux. Celui-ci a notamment conduit l'Imprimerie Nationale à distinguer, sur le plan juridique, les activités relevant du monopole (regroupées dans la société IN SA) et les activités relevant du champ concurrentiel. La mise en œuvre de ce plan a été finalisée avec la cession en 2008 de l'activité Feuille implantée à Choisy. L'Imprimerie Nationale est aujourd'hui un groupe aux compétences reconnues dans l'impression de documents sécurisés, mais étendant aussi ses compétences à la gestion électronique des données. Connaissant une situation financière en amélioration depuis 2008, l'Imprimerie Nationale emploie environ 750 personnes et réalise plus de 150 M€ de chiffre d'affaires.

Faits marquants

L'activité de l'année 2010 a été soutenue, traduisant la poursuite des actions de développement engagées sur la base du plan stratégique adopté fin 2009.

À l'issue d'une réorganisation de ses activités, l'Imprimerie Nationale est aujourd'hui centrée autour de trois métiers : l'authentification des personnes et des biens (au travers de la conception et de la production de solutions sécurisées), le déploiement de services de confiance (en proposant des solutions de traitement physique et numérique de documents sécurisés) et la gestion d'impressions et de flux de données numérisés (grâce à des plateformes de production multi-filières et des prestations externalisées de traitement des flux).

Dans le cadre d'une relation contractuelle étroite avec l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), la production des documents sécurisés de nouvelle génération est montée en puissance. Plus de cinq millions de passeports biométriques ont ainsi été réalisés, ainsi que douze millions de certificats d'immatriculation de véhicules par an. Ces nouveaux produits, qui ont nécessité d'importants investissements par l'entreprise, ont été conçus

et développés en étroite collaboration avec le client ANTS. De plus, poursuivant sa stratégie d'opérateur indépendant de hautes technologies au service de la protection de l'identité des citoyens, le groupe a pris des positions fortes sur des technologies de pointe, à l'instar de sa prise de participation, de 2 M€ dans la société Smart Packaging Solutions (SPS) début 2011, en tant que partenaire industriel du Fonds de consolidation et de développement des entreprises (FCDE). L'Imprimerie Nationale souhaite en effet renforcer sa position d'opérateur de confiance et « d'intégrateur impartial de technologies », SPS développant des modules électroniques innovants à haute valeur ajoutée qui sont intégrés dans les cartes à puces de nouvelle génération des secteurs de l'identitaire et du bancaire (*dual interface*).

Précurseur de la dématérialisation, l'Imprimerie Nationale offre une solution de « *cloud printing* » qui permet la mutualisation sécurisée des flux sortants. Cette offre développée par le groupe intègre tout à la fois la réception numérique des courriers individuels, la sécurisation et la cohérence des documents ainsi que la mutualisation des envois.

Ayant pour objectif de s'imposer comme le leader national dans le secteur de la dématérialisation sécurisée, l'Imprimerie Nationale a créé, en partenariat avec Tessi, la société Sakarah, qui s'appuie sur la plateforme existante d'échanges de documents électroniques « Sakarah » créée par l'Imprimerie Nationale, et sur les complémentarités identifiées des deux groupes, acteurs de référence dans le domaine du traitement des flux numérisés et sécurisés. L'Imprimerie Nationale sera l'opérateur de référence de cette nouvelle entreprise, sous la marque commerciale Infacto, pour l'ensemble des besoins des administrations centrales, des établissements publics ainsi que des collectivités locales et territoriales.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Budget annexe du ministère des Finances, l'Imprimerie Nationale a été transformée en société nationale par la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993 ; c'est une société anonyme au capital détenu à 100 % par l'État.

■ La loi du 31 décembre 1993 lui confère par son article 2 un monopole sur la réalisation « documents déclarés secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité, et notamment les titres d'identité, passeports,

visas et autres documents administratifs et d'état civil comportant des éléments spécifiques de sécurité destinés à empêcher les falsifications et les contrefaçons ».

■ Le décret n° 2006-1436 du 24 novembre 2006 pris pour l'application de la loi de 1993 précise et délimite le champ du monopole légal de l'entreprise.

■ L'Imprimerie Nationale emploie environ 750 salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 150 M€.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 10 mars 2010 : l'Imprimerie Nationale réduit les délais de production des passeports biométriques à deux jours.

■ 24 septembre 2010 : le groupe Imprimerie Nationale remporte l'appel d'offres de la direction générale de la Police nationale concernant la production de carnets de procès-verbaux.

■ 20 décembre 2010 : Tessi et l'Imprimerie Nationale créent la société Sakarah, avec pour vocation et pour objectif de s'imposer comme le leader national incontesté dans le secteur de la dématérialisation sécurisée.

■ 17 janvier 2011 : l'Imprimerie Nationale rejoint le FCDE au capital de la société SPS.

■ 20 avril 2011 : la barre des cinq millions de passeports biométriques délivrés en France a été franchie.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

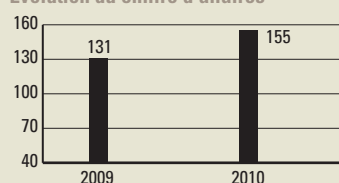
VII - Données
sociales

VIII - Ratios

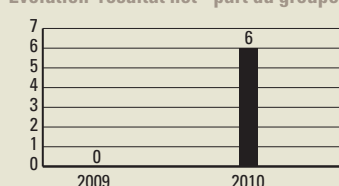
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	131	155
dont réalisé à l'étranger	7	5
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	2	8
Résultat financier	0	-1
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	0	10
Résultat net - part du groupe	0	6
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	0	6
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	29	24
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	2	2
dont immobilisations financières nettes	2	1
Capitaux propres - part du groupe	15	21
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	15	12
Dettes financières nettes	-18	-28
Dettes financières brutes à plus d'un an	7	4
Effectifs en moyenne annuelle	566	566
Charges de personnel	28	31
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	49,5	54,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

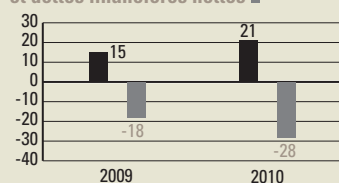
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

Les résultats de l'année 2010 témoignent de la poursuite du redressement de l'Imprimerie Nationale.

Le groupe a ainsi réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 155,4 M€, soit une hausse de 18 % par rapport à 2009 (131 M€). Les aides à l'industrie automobile (« primes à la casse ») ont eu un effet notable sur l'activité d'immatriculation des véhicules.

L'Imprimerie Nationale a dégagé un résultat opérationnel de 8,3 M€, soit un quadruplement par rapport à 2009 et plus de 250 % par rapport au budget prévisionnel. La marge opérationnelle du groupe s'élève donc à 5,3 %. Le résultat net s'établit à 5,7 M€ en progression significative de plus de 5,5 M€ par rapport à 2009 et correspondant à une marge nette de 3,6 %. La quasi-totalité du groupe, y compris IN CS (Continu et Services), contribue à cette progression en dégageant un résultat positif. La principale contributrice reste IN SA, avec un chiffre d'affaires de 106 M€ et un résultat net de 8,6 M€. La trésorerie s'inscrit en légère hausse, autour de 34 M€ au 31 décembre 2010. La société continue à rembourser ses dettes liées à la restructuration entamée en 2005.

Perspectives

L'entreprise doit aujourd'hui poursuivre la mutation technologique engagée depuis 2005 avec le lancement du passeport électronique en opérant dans un cadre financier fortement contraint, notamment s'agissant de la société IN Continu et Services.

Les activités sous monopole, qui ont été plus importantes qu'anticipées en 2010 devraient connaître une légère progression du fait du lancement de plusieurs produits.

Alors que les perspectives sur la demande de passeports restent étales, le titre de séjour européen électronique (titre uniformisé au niveau européen, qui remplace l'ancienne version, non électronique), mis en service en juin 2011, constitue un programme important. De plus, l'avancement des travaux des deux assemblées en vue de l'adoption par la France d'une nouvelle carte nationale d'identité électronique (CNIE) conforte les perspectives de développement technologique du groupe.

Les activités hors monopole exercées par les filiales de la société Imprimerie Nationale SA restent marquées par l'attrition des activités traditionnelles d'impression alors que la demande de produits sécurisés ou complexes devrait continuer à résister. La demande de services autour des documents électroniques, ainsi que les perspectives autour des services de confiance, devraient se renforcer en 2011. Dans ce domaine, le groupe devrait continuer à améliorer sa performance de façon à affirmer la compétitivité de ses offres intégrées.

L'activité de Chronoservices est quant à elle dans une phase programmée de renouvellement des cartes chronotachygraphes et de lancement en année pleine de la carte de qualification de conducteur. L'année 2011 sera donc une période de forte activité pour Chronoservices.

L'Imprimerie Nationale se prépare à une remontée des prix des matières premières, notamment concernant les papiers d'impression.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président-directeur général : *Didier Trutt* (personnalité qualifiée)

■ Représentants de l'État : *Cyril Bouyeure, Mireille Campana, Arnaud Lacaze, Caroline Malaussena, Astrid Milsan, Henri Serres* ■ Personnalités qualifiées : *Philippe Burtin, Didier Floquet, Michel Gonnet, Dominique Thillaud, André Viau* ■ Représentants des salariés : *Jean-Patrick Aubel, Maurice Bouvet, Dominique Delimèle, Bernard Dubreucq, Jean-Michel Locufier, Bruno Salvino* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Patrick Averlant* ■ Commissaires aux comptes : *Grant Thornton, KPMG*



Le Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB), société anonyme détenue à 100 % par l'État, est un groupe biopharmaceutique qui développe, fabrique et commercialise des médicaments indiqués dans la prise en charge de pathologies graves et souvent rares dans des domaines thérapeutiques majeurs : l'immunologie, l'hémostase et les soins intensifs. Numéro un en France et au sixième rang mondial dans le domaine des médicaments dérivés du plasma, le groupe LFB est également une des premières entreprises européennes développant des anticorps monoclonaux et des protéines de nouvelle génération issues des biotechnologies. Employant plus de 1 835 personnes en 2010, il produit une vingtaine de médicaments répondant à 80 pathologies graves dont plusieurs maladies rares ou très rares. Il enregistre en 2010 un chiffre d'affaires de 412 M€, en hausse de 10 %.

Faits marquants

L'année 2010 a été marquée par un développement accru de l'internationalisation du groupe LFB qui poursuit sa stratégie de croissance axée sur le développement de ses activités à l'international et sur la diversification de sa gamme de produits. Le LFB a en effet acquis en septembre 2010 un groupe autrichien de sociétés de collecte de plasma en vue de sécuriser une source pérenne d'approvisionnement en plasma pour son développement international.

Aux États-Unis, l'intégration de la filiale américaine GTC Biotherapeutics a été finalisée par l'acquisition, en décembre 2010, des titres flottants non encore détenus par le LFB. La commercialisation aux États-Unis et en Europe du premier médicament recombinant issu de la transgénèse, l'antithrombine Atryn®, a par ailleurs été reprise par le LFB qui s'assure ainsi la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur et une large distribution de ce produit source de crédibilité pour les produits recombinants en développement. En mai 2011, GTC Biotherapeutics a obtenu l'extension jusqu'en 2027 d'un brevet global relatif à la production de protéines transgéniques et a également obtenu un nouveau brevet concernant une antithrombine recombinante produite par transgénèse animale. Cette extension renforce la position de leader mondial de la production de protéines thérapeutiques par transgénèse du LFB.

En janvier 2010, LFB Biomédicaments et Therapure Biopharma ont conclu un accord de fabrication dans le cadre duquel ce dernier fabriquera des protéines clés pour le développement international du LFB sur le marché des médicaments dérivés du plasma.

En février 2010, la société canadienne Thallion Pharmaceuticals et LFB Biotechnologies ont conclu un accord pour le développement et la commercialisation de Shigamabs®, un produit candidat au traitement des infections par E. coli productrices de shigatoxines (STEC). LFB Biotechnologies bénéficie ainsi d'une licence exclusive pour les droits commerciaux de ce produit en Europe, en Amérique du Sud et dans certains territoires d'intérêt stratégique pour le LFB. Cet accord s'inscrit dans la stratégie d'élargissement du portefeuille d'anticorps monoclonaux du LFB et, s'agissant d'un médicament bénéficiant de la désignation orpheline, répond à la vocation du groupe de développer de nouveaux traitements pour des besoins médicaux non couverts.

En décembre 2010, le LFB a par ailleurs obtenu un avis positif de l'agence européenne des médicaments dans le cadre de l'enregistrement par reconnaissance mutuelle de Willfact®. Ce médicament répond spécifiquement aux besoins des patients atteints de la maladie de Willebrand et constitue un élément clé du développement international du groupe.

Enfin, le LFB a conclu en juillet 2011 avec la société publique brésilienne Hemobras un contrat portant sur le transfert de tech-

nologies concernant l'équipement et la validation pharmaceutique d'une usine de fabrication de médicaments dérivés du plasma au Brésil, pour environ 150 M€.

Le LFB a également renforcé ses positions françaises en 2010, à travers son développement industriel et le lancement de nouveaux produits.

Le groupe Sanofi et le groupe LFB ont conclu en avril 2010 un accord de partenariat dans le domaine de la bioproduction en France et ont créé un groupement d'intérêt économique (GIE) destiné à faciliter et développer l'utilisation mutuelle et préférentielle des moyens réciproques de ces groupes en matière de production par culture cellulaire, de purification des produits biologiques et de mise en forme pharmaceutique. Cette structure permettra également la mise en place d'une offre commerciale concertée de bioproduction à destination des tiers sous le nom de MABLaunch™.

Le LFB a également fait part en novembre 2010 de l'entrée en phase opérationnelle de l'extension de capacité programmée sur son site de bioproduction par culture cellulaire d'Alès à l'issue d'une première phase d'investissement de 5 M€. La société de bioproduction MABgène, acquise en 2007, est désormais équipée de deux lignes de bioréacteurs de 300 litres et 1 000 litres et augmente ainsi fortement son efficacité industrielle, grâce à la technologie de bioréacteur à usage unique.

S'agissant des médicaments dérivés du plasma, 2010 a été une année cruciale pour le développement des installations industrielles de Lille et des Ulis. La capacité de fractionnement du LFB a été triplée, les capacités de stockage en chambre froide ont été doublées ainsi que les capacités de purification et de mise en forme pharmaceutique des médicaments. Une nouvelle unité de production dédiée à l'immunoglobuline humaine de nouvelle génération du LFB a également été achevée à Lille et permet la commercialisation en France, depuis septembre 2010, de Clairryg®, la nouvelle immunoglobuline intraveineuse liquide du groupe. Les 60 M€ investis sur ces deux

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données

sociales

VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

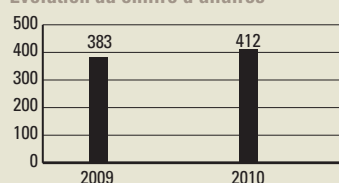
■ Le Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB) a été créé le 31 mai 1994 avec un statut de GIP. L'ordonnance du 28 juillet 2005 a prévu la transformation en SA à capital détenu en majorité par l'État ou ses établissements publics, qui a été réalisée en juillet 2006. La loi du 21 juillet 2009 a ratifié l'ordonnance de 2005 et précisé que les activités relatives à la fabrication des médicaments dérivés du sang destinés au marché français, issus du fractionnement du plasma, sont exercées exclusivement par une filiale créée à cet effet dont le capital est détenu,

directement ou indirectement, majoritairement par l'État ou par ses établissements publics. Les associations de donneurs de sang doivent être représentées au conseil d'administration de cette filiale. LFB Biomédicaments bénéficie de l'exclusivité d'approvisionnement en plasma collecté par l'Établissement français du sang et distribue prioritairement ses médicaments dérivés du sang sur le territoire français afin de satisfaire les besoins nationaux. L'État détient 100 % du capital et des droits de vote de LFB SA à fin 2010.

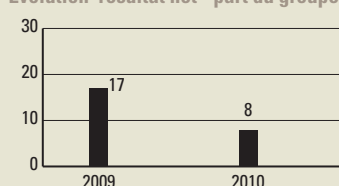
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)		
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre		
Chiffre d'affaires	383	412
dont réalisé à l'étranger	35	57
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	8	6
Résultat financier	2	-2
Marge brute d'autofinancement avant variation du BFR	32	36
Résultat net - part du groupe	17	8
Résultat net - intérêts minoritaires	-11	-3
Résultat net de l'ensemble consolidé	7	5
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	197	236
dont écart d'acquisition net	2	14
dont immobilisations incorporelles nettes	12	11
dont titres mis en équivalence	11	12
dont impôts différés actifs	0	2
Capitaux propres - part du groupe	243	241
Intérêts minoritaires	-4	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	19	27
Dettes financières nettes	44	51
Dettes financières brutes à plus d'un an	15	14
Effectifs en moyenne annuelle	1 576	1 835
Charges de personnel	9112	109
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,8 %	1,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	71,1	59,4
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	2,9 %	2,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	18,4 %	21,2 %

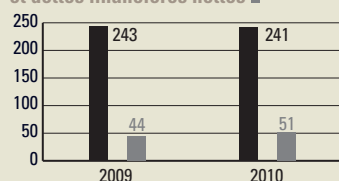
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



sites depuis 2006 permettent désormais le fractionnement de 1,4 million de litres par an selon les procédés les plus modernes.

Enfin, l'année 2010 a été marquée par les lancements réussis de nouveaux produits en France avec Clairyg®, déjà cité, Clottafact®, fibrinogène humain récompensé le 25 mai 2011 par le prix Galien dans la catégorie « médicaments destinés aux maladies rares », Betafact® un facteur IX de coagulation humain nanofiltré, dans sa version volume réduit pour un meilleur confort du patient, et Kanokad®, complexe prothrombique nanofiltré. Les professionnels de santé ont accueilli favorablement ces médicaments destinés à des milliers de patients dans des situations d'urgence ou de façon chronique.

Analyse financière

En hausse de 9,6 %, le chiffre d'affaires 2010 s'établit à 411,6 M€ et est porté par le dynamisme particulièrement marqué des ventes internationales, à 56,8 M€ et en augmentation de 60 %. La rentabilité brute chute légèrement à 42,6 % sous l'effet de l'intégration du groupe Europlasma dont l'activité moins risquée dégage une marge plus faible. Les frais de recherche et développement augmentent de 14 %, à 86,5 M€ bruts de crédit d'impôt recherche. Le résultat net s'établit à 4,8 M€.

Le bilan évolue pour sa part de 420 M€ à 445 M€ (+ 6 %) principalement sous l'effet de la variation des immobilisations corporelles nettes (191 M€ vs. 168 M€) induite par l'acquisition d'Europlasma. L'endettement financier net reste relativement stable à 50,5 M€, soit 21 % des capitaux propres (241 M€) et 1,1 fois l'EBITDA (47,4 M€).

La capacité d'autofinancement du LFB s'établit à 36 M€, en hausse de 14 % en raison de l'augmentation de 39 % des amortissements et provisions (36 M€). La réduction du besoin en fonds de roulement liée notamment à la diminution des créances clients et comptes rattachés (37 M€) permet à l'entreprise de dégager un flux de trésorerie d'exploitation de 53 M€ assurant la couverture à 91 % des flux de trésorerie liés aux investissements (58 M€). Compte tenu des souscriptions d'emprunts divers, la trésorerie augmente de 13 M€.

Perspectives

La stratégie de développement du LFB tend à transformer d'ici à 2020 l'entreprise en un groupe européen disposant d'une gamme diversifiée de médicaments plasmatisés et recombinants et offrant une valeur ajoutée significative en termes de bioproduction. Dans ce dernier domaine, l'objectif visé en 2011 consiste à répondre aux normes FDA pour produire à la fois les médicaments en développement au LFB et ceux de nouveaux clients.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

Actualités médicaments

- Août 2010 : l'anticorps monoclonal recombinant Anti-CD20 obtient la désignation orpheline de la FDA.
- Août 2010 : lancements de Kanokad® et Clairyg® en France.
- Octobre 2010 : reprise de la commercialisation d'Atryn® aux États-Unis.
- Novembre 2010 : entrée en phase II du développement de Shigamabs®.
- Novembre 2010 : évaluation positive de l'Emea dans le cadre de l'enregistrement par reconnaissance mutuelle de Wilfact®.
- Décembre 2010 : certification par l'Emea du plasma master file (PMF) de LFB Biomédicaments concernant le plasma collecté par la Croix-Rouge allemande.
- Mai 2011 : extension jusqu'en 2027 d'un brevet global relatif à la production de protéines transgéniques.
- Mai 2011 : remise du prix Galien au LFB dans la catégorie « Médicaments destinés aux maladies rares ».

Partenariats

- Janvier 2010 : accord de collaboration industrielle entre Therapure Biopharma et LFB Biomédicaments.
- Février 2010 : accord de développement et de commercialisation d'un traitement pour les infections à E. Coli (Shigamabs®) entre le LFB et Thallion Pharmaceuticals.
- Avril 2010 : accord de partenariat entre le LFB et Sanofi.
- Mai 2011 : emprunt obligataire d'un montant de 50 M€.
- Juillet 2011 : contrat de transfert de technologie entre Hemobras et le LFB.

Acquisitions et investissements

- Avril 2010 : augmentation de capacité de production dans les médicaments dérivés du plasma.
- Novembre 2010 : mise en exploitation de nouvelles capacités de bioproduction.
- Août 2010 : acquisition du groupe autrichien Europlasma.
- Décembre 2010 : détention à 100 % de GTC Biotherapeutics.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président-directeur général : *Christian Béchon* (personnalité qualifiée)

■ Représentants de l'État : *François Auvigne, Danielle Golinelli, Martial Mettendorf, Astrid Milsan, Ronan Stéphan, Daniel Vasmant* ■ Personnalités qualifiées : *René Abate, William K. Heiden, Elisabeth Hubert, Francis Mer, André Renaudin* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Sébastien Bagot, Bernadette Cauvin, Alain Espargillière, Marc Lascombes, Hervé Marcilly, Emmanuel Paoli* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean-Pierre Morelle* (chef de mission), *Guy Worms* ■ Commissaires aux comptes : *Cailliau Dedouit/Mazars* ■



La Monnaie de Paris est un établissement public industriel et commercial, créé par la loi de finances pour 2007 qui a clos le budget annexe des « Monnaies et médailles » au 31 décembre 2006.

La Monnaie de Paris dispose du

monopole légal de frappe des monnaies courantes destinées à la circulation en France, c'est-à-dire des pièces métalliques libellées en euros à face française. Elle exerce également des activités concurrentielles telle que la production de monnaies courantes étrangères, de monnaies de collection françaises et étrangères, ainsi que de médailles, bijoux, fontes d'art et décorations. Ces activités concurrentielles représentent désormais la majorité de son chiffre d'affaires.

Faits marquants

Avec deux ans d'avance, les objectifs de redressement de l'entreprise fixés à la direction générale, au travers du plan Cap 2012, ont été atteints, et pour certains, dépassés.

Le chiffre d'affaires, qui s'élève en 2010 à 149,7 M€, a augmenté de 43 % depuis 2007. Cette progression traduit le développement des activités commerciales dans le domaine concurrentiel, qui représentent aujourd'hui près de 70 % du chiffre d'affaires global, alors que la commande de l'État pour l'euro courant a diminué de 10 % en volume dans le même temps. Le succès de cette diversification peut être en grande partie attribué à la nouvelle gamme des « Euros des Régions ». La pièce de 10 € en argent déclinée en 26 coupures régionales a en effet connu un grand succès en 2010, avec un niveau de vente record de 31,3 M€, soit plus de 60 % par rapport à 2009. Le démarrage des médailles commémoratives a permis quant à lui l'élaboration de nouvelles offres, à l'instar de la monnaie sur l'Appel du 18 juin.

La Monnaie de Paris a également affirmé son positionnement sur les produits haut de gamme, à l'instar de la pièce Taj Mahal de 1 kg en or. Par ailleurs, Christian Lacroix conseille artistiquement l'entreprise et participe à l'élaboration des nouveaux produits.

En termes de rentabilité, La Monnaie de Paris a connu pour la troisième année consécutive un résultat bénéficiaire, grâce à la poursuite des efforts demandés par le plan stratégique en matière de diminution des coûts. Afin de renforcer l'offre à l'export, une direction des monnaies courantes étrangères a été créée en 2010. Celle-ci a entrepris la prospection de nouveaux marchés tout en proposant une offre intégrant l'ensemble du cycle de vie du produit : de la matière première au retraitement et recyclage.

La Monnaie de Paris a poursuivi son projet « Métamorphoses », visant à rénover le site parisien du Quai de Conti et à créer un lieu d'échanges et de culture autour de ses ateliers d'art, alliant expositions, commerces et gastronomie, avec l'installation du restaurant trois étoiles « Guy Savoy ».

À cet égard, la rétrospective de l'œuvre du photographe Willy Ronis a connu un franc succès en 2010 en accueillant 150 000 visiteurs.

L'entreprise a également présenté en 2010 son projet de parcours muséal, qui exposera aux visiteurs les pièces majeures des collections en révélant les méthodes de fabrication des monnaies, médailles, fontes d'art et bijoux à partir des matières. Les autorisations nécessaires à la transformation du site parisien ont été obtenues début 2011 et les travaux devraient débuter au second trimestre 2011.

En 2010, la Monnaie de Paris a poursuivi ses investissements. La mission de la nouvelle direction recherche et développement est d'explorer les pistes d'innovation relatives aux monnaies de collection, à l'outillage, aux matériaux pour monnaies courantes, aux techniques de frappe et aux nouveaux moyens de paiement.

En décembre 2010 enfin, le site de Pessac a obtenu la triple certification aux normes qualité ISO 9001, santé-sécurité au travail OHSAS 18001 et environnement ISO 14001.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 31 janvier 2010 : présentation de la collection de bijoux « Petit Prince et ses amis » au salon Print'Or à Lyon.
- 15 mars 2010 : sortie des pièces de 50 € en argent et de 500 € en or.
- 16 avril 2010 : ouverture de l'exposition « Willy Ronis, une poétique de l'engagement ».
- 14 juin 2010 : frappe inaugurale à Pessac avec Alain Juppé, Maire de Bordeaux et Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine, de la pièce de 2 € commémorative sur l'Appel du 18 juin.
- 25 juin 2010 : première « Nuit de la Monnaie », avec la projection en plein air dans la cour d'honneur de trois films sur le thème de l'argent.
- 14 juillet 2010 : nomination de Christian Lacroix comme conseiller artistique de La Monnaie de Paris.
- 20 septembre 2010 : lancement des Euros des Régions.
- 14 octobre 2010 : signature de la convention d'installation du restaurant Guy Savoy dans les salons de la Monnaie de Paris.
- 15 octobre 2010 : frappe inaugurale à Paris de la pièce « Centre Georges Pompidou ».
- 17 novembre 2010 : lancement de la monnaie « Taj Mahal ».
- 4 avril 2011 : exposition de photographies « Peurs sur la ville ».
- 8 avril 2011 : sortie de la série Hercule : pièces de 100 € en argent et de 1 000 € en or.
- 11 avril 2011 : création de la Médaille du Mariage et de la Médaille du PACS.

FICHE D'IDENTITÉ

- Ancien budget annexe du ministère de l'Économie, l'établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC) la Monnaie de Paris a été créé par l'article 36 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007.
- La loi a confié les missions suivantes à la Monnaie de Paris :
 - à titre exclusif, de fabriquer pour le compte de l'État les pièces métalliques mentionnées à l'article L. 121-2 du code monétaire et financier (monnaies courantes destinées à la circulation en France) ;
 - de fabriquer et de commercialiser pour le compte de l'État les monnaies de collection françaises ayant cours légal et pouvoir libératoire ;
 - de lutter contre la contrefaçon des pièces métalliques et de procéder à leur expertise et à leur contrôle, dans les conditions prévues à l'article

- L. 162-2 du Code monétaire et financier ;
 - de fabriquer et de commercialiser les instruments de marque, tous les poinçons de garantie des matières d'or, d'argent et de platine, les monnaies métalliques courantes étrangères, les monnaies de collection étrangères ainsi que les décorations ;
 - de conserver, protéger, restaurer et présenter au public ses collections historiques et de mettre en valeur le patrimoine immobilier historique dont il a la gestion ;
 - de préserver, développer et transmettre son savoir-faire artistique et technique ; il peut à ce titre, et en complément de ses autres missions, fabriquer et commercialiser des médailles, jetons, fontes, bijoux et autres objets d'art.
- Le décret portant statut de l'établissement du 28 février 2007 organise la gouvernance de l'Épic.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

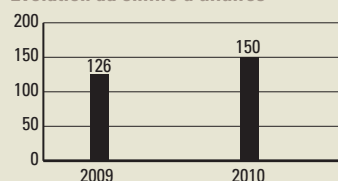
VII - Données
sociales

VIII - Ratios

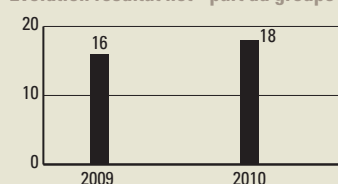
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	126	150
dont réalisé à l'étranger	9	10
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	21	17
Résultat financier	2	1
Marge brute d'autofinancement avant variation du BFR	15	5
Résultat net - part du groupe	16	18
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	16	18
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	119	122
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	2	4
dont immobilisations financières	2	2
Capitaux propres - part du groupe	195	207
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	6
dont reçus par l'État	0	6
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	29	19
Dettes financières nettes	-115	-117
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs au 31 décembre	488	498
Charges de personnel	31	32
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	12,7 %	11,7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	63,5	64,3
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,2 %	8,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-59,0 %	-56,5 %

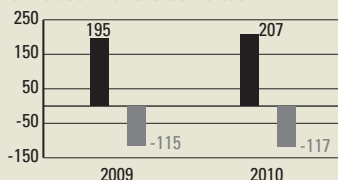
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

Le chiffre d'affaires de la Monnaie de Paris en 2010 s'élève à 149,7 M€, en progression de 19 % par rapport à 2009 (125,7 M€), après une hausse de 20 % entre 2007 et 2009. La croissance a été réalisée grâce à la progression de la famille produit des monnaies de collection, qu'elles soient vendues à leur valeur faciale ou au-dessus. Les ventes de monnaies de collection, qui se sont élevées à 73 M€ en 2010 dépassent de 65 % les ventes d'euros courant à l'État, ce qui traduit l'orientation de la Monnaie de Paris vers ses activités concurrentielles.

Cette progression permise par le succès des monnaies de collection intervient dans un contexte économique de forte hausse du cours des métaux (or 36 %, argent 92 % et cuivre 40 % entre le début et la fin de l'exercice) et de baisse du volume de la demande d'euros courants (-12 % en 2010 après -15 % en 2009). La marge brute reste stable à 78 M€, mais le résultat d'exploitation recule de 19 % par rapport à 2009 pour retrouver le niveau de 2008 à 17 M€ (augmentation de 30 % des achats et charges externes autres que les matières premières). Pour la troisième année consécutive, le résultat d'exploitation dépasse 10 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier baisse des deux tiers (de 2,4 M€ à 0,9 M€) en raison principalement de la baisse des taux d'intérêt versés sur les comptes à terme de sa trésorerie (de 2,1 % en moyenne sur 2009 à 0,7 % en 2010). Le résultat exceptionnel important cette année (8,1 M€) est principalement dû à une reprise sur la provision constituée en 2008 pour couvrir les frais liés au transfert à l'Institut de la Parcelle de l'An IV.

Le résultat avant impôt, de 26 M€ environ, progresse de 20 % et le résultat net, s'élevant à 18 M€, progresse de 10 %. Les fonds propres progressent de 4 % (303 M€) et la trésorerie nette en fin d'exercice s'établit à 116,7 M€, confirmant la solidité du bilan de l'Épic. Enfin, après les importants départs des années précédentes (-29 % en 3 ans), l'année 2010 a été une année de stabilisation des effectifs (+2 %), qui comptent, au 31 décembre 2010, 498 collaborateurs.

Perspectives

Considérant l'avance prise sur les objectifs du plan Cap 2012, la Monnaie de Paris a lancé une réflexion sur un nouveau plan stratégique à mettre en œuvre début 2012. À la différence du plan précédent de redressement de l'entreprise, qui répondait en 2007 à une situation de crise, le prochain plan stratégique aura pour objectif d'établir les plans d'activités et les secteurs éventuels de diversification de la Monnaie de Paris, de pérenniser sa croissance et ses performances financières.

En 2011, la Monnaie de Paris devra conduire les travaux prévus dans le projet MétalMorphoses, qui font suite au dépôt du permis de construire en septembre 2010 et de son obtention en janvier 2011, en vue notamment d'une inauguration du restaurant Guy Savoy à l'automne 2012.

L'établissement devra par ailleurs continuer de relever plusieurs défis économiques et commerciaux, qui seront au cœur des préoccupations de l'État actionnaire. Avec le lancement d'une deuxième gamme « Euros des Régions » en septembre 2011, la Monnaie de Paris devra confirmer l'engouement du public conquis par le programme des Euros Or et Argent. La Monnaie de Paris devra également confirmer les résultats des nouveaux créneaux explorés sur le marché de la médaille commémorative, comme la médaille du baccalauréat, lancée avec succès en 2009 ou la médaille du mariage et du PACS lancée en avril 2011. Enfin, sur le segment des monnaies courantes françaises, la Monnaie de Paris devra poursuivre sa réflexion sur la stratégie industrielle à mettre en œuvre pour s'adapter à un niveau de commande tendancielle à la baisse sur le long terme, comme le laisse pressentir le développement des nouvelles technologies de paiement « sans contact », pour lesquelles des expérimentations ont été récemment lancées en France par des acteurs du secteur bancaire ou du secteur des télécommunications.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Christophe Beaux* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Corinne Bertoux, Guillaume Boudy, Magali Cesana, Emmanuel Constans, Cyril Forget, Édouard Leroy, Sylviane Miroux* ■ Personnalités qualifiées : *Philippe Braidy, Sylvain de Forges, Dominique Hollard, François Lemasson, Armand Pujal, Alain Robert* ■ Représentants des salariés : *Jean Bernadou, Jonathan Goimard, Michel Lasset, Franck Ludger, Christophe Robieux, Dominique Rocheville, Chantal Verny* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Guy Worms* ■ Commissaire aux comptes : *Grant Thornton* ■



2010 a été l'année de la sortie de crise – en témoigne notamment le remboursement anticipé du prêt de 3 Md€ qui avait été accordé par l'État. Cette année a ainsi été marquée par de réels succès commerciaux, le développement de partenariats structurants (avec la constitution d'une alliance avec Daimler) et le renforcement des implantations industrielles de Renault

dans les grands pays émergents. Renault a toutefois commencé de ressentir au premier semestre 2011 les effets de la baisse structurelle du marché européen. Dans ce contexte, le président-directeur général Carlos Ghosn a présenté son nouveau plan stratégique, intitulé *Drive the Change – 2016*.

Faits marquants

Après une année 2009 particulièrement difficile, Renault a atteint en 2010 des niveaux record en termes de commercialisation, avec plus de 2 625 000 véhicules vendus. Avec une croissance des ventes de plus de 13 %, la performance de Renault s'est ainsi établie au-delà de la moyenne du marché mondial (+ 11 %) et a permis à l'entreprise d'enregistrer une marge opérationnelle de 1 099 M€. Dans ce contexte, Renault, qui avait bénéficié d'un prêt de 3 Md€ accordé par l'État le 24 avril 2009, a pu rembourser par anticipation l'intégralité de cette somme (la dernière tranche du prêt a été remboursée le 26 avril 2011, à un taux relevé en raison de la bonne forme financière retrouvée du constructeur). L'État aura au final encaissé 350 M€ d'intérêts au titre du prêt consenti à Renault.

Rappelons également que Renault, avec le doublé des voitures de l'écurie Red Bull Racing au Grand Prix du Brésil, a remporté en 2010 le neuvième titre de champion des constructeurs de formule 1 de son histoire, confirmant en cela l'excellence technologique de ses produits.

Tout en confirmant son engagement au soutien des sites de production français, l'alliance Renault-Nissan a également tiré profit de l'année 2010 pour renforcer ses partenariats internationaux et son implantation dans les grands pays émergents, qui seront les principaux moteurs de la croissance du marché automobile mondial. L'alliance Renault-Nissan et le constructeur allemand Daimler ont ainsi annoncé le 7 avril 2010 la mise en place d'un partenariat stratégique de long terme portant des ambitions industrielles fortes, notamment sur le développement et la production de petits véhicules, de véhicules utilitaires légers, de véhicules électriques et des moteurs. Ce rapprochement s'est concrétisé le 28 avril 2010 par un échange de participation entre les constructeurs à hauteur de 3,1 % du capital de Renault (l'État, qui a souhaité maintenir sa position d'actionnaire historique de référence de Renault à hauteur de 15,01 % a, dans ce cadre, procédé à l'acquisition auprès de Renault de 0,55 % de son capital). Au titre du développement international, la nouvelle usine de Chennai, première usine commune de l'alliance à vocation mondiale, qui sera dotée d'une capacité de production de 400 000 véhi-

cules par an, a été inaugurée le 17 mars 2010 en Inde. L'alliance Renault-Nissan et le constructeur russe AvtoVAZ ont enfin annoncé le 11 juin 2010, l'extension du champ de leur coopération à des domaines nouveaux (partage de plateformes, production, recherche et développement, logistique, achats, commerce et marketing).

Le début de l'année 2011 aura toutefois été marqué par la mise en cause injustifiée de trois cadres de Renault. Deux audits diligentés par l'entreprise sous la supervision du conseil d'administration ont permis d'établir de façon précise la chaîne des défaillances et les dysfonctionnements qui avaient pu y conduire. Sur les recommandations du comité d'audit, et comme l'avaient demandé les pouvoirs publics à Renault, toutes les conséquences de cette affaire ont été tirées par le président-directeur général de Renault, qui a notamment décidé de procéder à d'importantes réformes dans l'organisation du groupe. Ces réformes reposent sur un renforcement des fonctions support et des fonctions d'audit et de contrôle. Plusieurs cadres dirigeants du groupe ont été remplacés dans le cadre d'une réorganisation de l'équipe de direction générale.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 11 avril 2011 : au terme d'un conseil d'administration ayant examiné les conclusions des rapports d'audit sur l'affaire Renault, Carlos Ghosn annonce de profonds changements dans l'organisation du groupe.
- 10 février 2011 : Renault dévoile son plan stratégique *Drive the Change 2016*.
- 8 novembre 2010 : neuvième titre de champion du monde des constructeurs pour le moteur Renault en formule 1.
- 6 octobre 2010 : Renault annonce la cession de ses actions B dans Volvo AB.
- 24 juin 2010 : Renault et le CEA signent un accord de coopération stratégique pour la recherche technologique portant notamment sur le véhicule électrique.
- 11 juin 2010 : l'alliance Renault-Nissan et AvtoVAZ renforcent leur coopération en Russie.
- 15 avril 2010 : Renault présente le design définitif des véhicules électriques Fluence Z.E. et Kangoo Express Z.E. Les pré-réservations sont ouvertes.
- 12 avril 2010 : commercialisation du Dacia Duster, 4x4 à bas coûts d'ambition mondiale.
- 7 avril 2010 : l'alliance Renault-Nissan et Daimler AG annoncent une coopération stratégique étendue. L'État annonce soutenir cette opération.
- 26 février 2010 : Renault annonce produire son Nouveau Master en France, à Batilly.

FICHE D'IDENTITÉ

- Renault est une société anonyme depuis 1990 (loi du 4 juillet 1990 relative au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault). Le titre Renault est coté au premier marché à règlement mensuel à la Bourse de Paris suite à l'ouverture du capital de la société en 1994.
- Le conseil d'administration est composé de dix-neuf administrateurs répartis comme suit :
 - treize administrateurs élus par l'assemblée générale des actionnaires ;
 - deux administrateurs désignés par arrêté en qualité de représentants de l'État ;
 - trois administrateurs élus par les salariés ;

- un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition des actionnaires salariés.
- Dix administrateurs indépendants au sens du rapport AFEP-MEDEF siègent au conseil d'administration de Renault.
- Au 30 décembre 2010, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	15,01 %
- Nissan :	15,00 % (sans droit de vote)
- Daimler AG :	3,10 %
- Salariés :	3,09 %
- Auto-détention :	0,98 %
- Public :	62,82 %

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

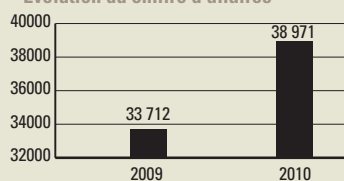
II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

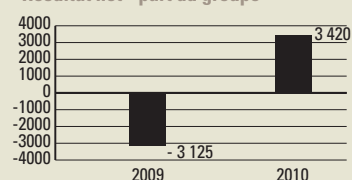
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	15,01	15,01
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	1 548	1 931
Chiffre d'affaires	33 712	38 971
dont réalisé à l'étranger		
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	- 955	635
Résultat financier	- 404	- 376
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	1 715	3 183
Résultat net - part du groupe	- 3 125	3 420
Résultat net - intérêts minoritaires	57	70
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 3 068	3 490
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	30 000	32 248
dont écart d'acquisition net	232	250
dont immobilisations incorporelles nettes	3 893	3 677
dont titres mis en équivalence	12 084	14 199
dont impôts différés actifs	279	705
Capitaux propres - part du groupe	15 982	22 235
Intérêts minoritaires	490	522
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	2 743	3 208
Dettes financières nettes	5 921	1 435
Dettes financières brutes à plus d'un an	8 787	6 835
Effectifs au 31 décembre	124 307	124 749
Charges de personnel	5 140	5 603
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	- 9,1 %	9,0 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	41,3	44,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	- 18,6 %	15,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	35,9 %	6,3 %

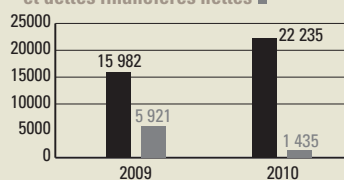
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Résultats financiers

En 2010, le chiffre d'affaires du groupe Renault – confirmant la tendance enregistrée au 4^e trimestre 2009 – a crû de plus de 15 % par rapport à 2009, passant de 33,7 Md€ à 38,9 Md€. La marge opérationnelle, négative en 2009 à - 396 M€, s'est établie en 2010 à 1 099 M€. À cette bonne performance se sont ajoutés d'une part la contribution des entreprises associées (s'élevant notamment, pour Nissan et Volvo, à respectivement 1 084 et 214 M€), et d'autre part le produit de la cession, le 7 octobre 2010, de la totalité des actions B de Volvo détenues par Renault. La vente de ces actions, représentant 14,2 % du capital et 3,8 % des droits de vote, a permis à Renault de dégager une plus-value de cession de 2 Md€. Au final, le résultat net/part du groupe de Renault s'est établi donc à 3 420 M€. Dans ce contexte, l'assemblée générale des actionnaires réunie le 29 avril 2011 a décidé, au titre de l'année 2010, du versement d'un dividende de 0,30 € par action (alors qu'aucun dividende n'avait été versé en 2008 et en 2009). Dans le même temps, le groupe a également résorbé son endettement (l'endettement financier net de l'automobile s'établissant à 1 435 M€, contre 5 921 M€ en 2009, tandis que le ratio endettement sur capitaux propres est passé de 35,9 % en 2009 à 6,3 % en 2010).

À l'occasion de la publication de ses résultats semestriels 2011, qui font ressortir un chiffre d'affaires en progression de 7,3 % à 21,1 M€ et une marge opérationnelle de 630 M€, Renault a annoncé prévoir pour l'année 2011 des évolutions contrastées du marché automobile mondial : si ce dernier devrait globalement continuer à croître, de l'ordre de 3 à 4 % par rapport à 2010, la croissance devrait être concentrée sur les marchés hors Europe, tandis que le marché européen devrait être stable voire légèrement négatif et le marché français en baisse de l'ordre de 4 à 6 %. Les résultats financiers du premier semestre ont en outre été affectés par des événements conjoncturels, notamment des contraintes d'approvisionnement dont les effets vont s'atténuer au second semestre, et par une hausse importante du coût des matières premières. Dans ce contexte, le

groupe a maintenu son objectif de flux de trésorerie libres opérationnels de 500 M€ sur l'ensemble de l'année 2011.

Perspectives

Le plan stratégique *Drive the Change-2016* dévoilé par le président-directeur général le 10 février 2011 fixe le cap du développement de l'entreprise pour les années à venir. Ce plan est centré sur des objectifs ambitieux et précis en termes de commercialisation (trois millions de véhicules vendus en 2013), de flux de trésorerie (au moins 2 Md€ de flux de trésorerie libres opérationnels positifs accumulés d'ici à fin 2013), et de marge opérationnelle (5 % du chiffre d'affaires en 2013).

Pour y parvenir, ce plan prévoit d'actionner sept leviers : poursuite de sa politique d'innovation ; plan produit robuste ; renforcement de l'image de marque ; excellence du réseau dans la relation client ; optimisation des dépenses R&D et d'investissement ; réduction des coûts ; maintien des positions en Europe et expansion à l'international.

L'un des axes essentiels de la stratégie de Renault pour les prochaines années consiste à jouer un rôle pionnier dans le développement et la commercialisation de véhicules électriques, et à acquérir sur ce marché, estimé à 6 millions de véhicules par an dans le monde en 2020, une position de *leadership* technologique et commercial. Cet objectif suppose pour le constructeur une série de défis technologiques, dont la montée en compétence progressive sur le segment des batteries.

L'alliance Renault-Nissan constituera bien évidemment un levier essentiel pour la réussite de ce plan. *Success story* sans équivalent dans l'industrie automobile, l'alliance représente aujourd'hui, avec cinq marques – Renault, Dacia, Renault Samsung, Nissan et Infiniti – et plus de 7,2 millions de véhicules vendus en 2010, le troisième groupe automobile mondial. Le renforcement des synergies industrielles entre les deux entreprises soutiendra ainsi l'ensemble des développements du constructeur français.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur nommé en assemblée générale) : Carlos Ghosn ■ Administrateurs représentants de l'État : Alexis Kohler, Luc Rousseau ■ Administrateurs nommés en assemblée générale : Alain Juan Belda Fernandez, Charles de Croisset, Dominique de la Garanderie, Bernard Delpit, Thierry Desmarest, Jean-Pierre Garnier, Takeshi Isayama, Marc Ladreit de Lacharrière, Philippe Lagayette, Franck Riboud, Hiroto Saikawa, Pascale Sourisse ■ Administrateurs représentants les salariés : Yves Audvard, Patrick Biau, Alain Champigneux, Benoît Ostertag ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young, Deloitte



L'année 2010 a été marquée notamment par la poursuite de la refondation sociale, la présentation d'un nouveau plan stratégique à l'horizon 2015, déclinant

les principes du projet d'entreprises « Conquêtes 2015 » et une évolution de la gouvernance du groupe.

D'un point de vue financier, malgré un contexte économique assez dégradé et une pression concurrentielle et réglementaire croissante, le groupe a atteint son objectif de *cash flow* organique pour 2010. Nommé directeur général en mars 2010, M. Stéphane Richard a présenté en juillet 2010 un nouveau projet d'entreprise intitulé « Conquêtes 2015 » plaçant notamment les clients et les personnels du groupe au centre de sa stratégie. Les objectifs stratégiques et financiers associés à ce projet ont été présentés lors d'une journée investisseurs tenue le 31 mai 2011.

Faits marquants

La présentation du projet d'entreprise « Conquêtes 2015 »

Ce projet a été élaboré pour anticiper les défis auxquels l'entreprise sera confrontée en France (déploiement de la fibre optique, reconquête commerciale sur le marché de l'internet haut débit, développement de nouveaux usages, etc.) et à l'international. Il repose sur quatre plans d'actions.

1. Mettre les salariés au cœur du développement de l'entreprise

Ce plan d'actions, inspiré des conclusions du rapport Technologia remis en septembre 2009 et des assises de la refondation sociale tenues au quatrième trimestre 2009, vise à faire du bien-être au travail une priorité, à donner du sens au travail de chacun et à développer la fierté d'appartenir au groupe, à faire évoluer les modes de management, notamment via un renforcement de l'autonomie managériale, à développer la mobilité internationale

des cadres, à anticiper les compétences nécessaires en fonction de la stratégie du groupe, et à recentrer l'action de la filière ressources humaines.

2. Monter en débit et transformer les infrastructures

Les actions prévues dans le cadre de ce plan consistent à faire monter en débit les réseaux fixes (ADSL et fibre) et mobile (notamment par le déploiement des services *Long Term Evolution* ou LTE ouvrant la voie pour la 4^e génération, lorsque la réglementation le permettra) pour anticiper l'explosion des usages de l'internet fixe et mobile, à renforcer la qualité de service et l'interopérabilité des réseaux, à valoriser les services de transport des données avec un modèle tarifaire adapté, et à préparer l'arrivée de nouveaux services pour les entreprises, tels que les *Content Delivery Networks* ou le *cloud computing*¹.

En France, ce plan d'actions implique notamment le déploiement de la fibre optique ainsi que l'extension de la cou-

verture dans les zones rurales. France Télécom-Orange a précisé à cette occasion son objectif d'investissement de 2 Md€ dans la fibre optique pour permettre la couverture de 40 % des foyers français, en étant présent dans toutes les régions de métropole d'ici à 2012, et dans tous les départements d'ici à 2015 (y compris trois départements d'outre-mer).

3. Parvenir à l'excellence dans la relation client

Il s'agit ici de construire et valoriser la relation client par de nouvelles actions de fidélisation, de construire une culture client exemplaire au sein de l'ensemble de l'organisation, d'innover dans la relation client, d'augmenter la transparence des offres par des contrats et des factures simplifiés, de garantir la protection des données personnelles et la sécurité des paiements.

4. Poursuivre le développement à l'international

L'objectif affiché consiste à doubler d'ici à 2015 le chiffre d'affaires généré dans les pays émergents, qui s'élevait en 2009 à 3,5 Md€. Le groupe indique envisager de consacrer une enveloppe financière nette de 5 à 7 Md€ pour atteindre cet objectif d'ici trois à cinq ans. L'accent est mis sur l'Afrique et le Moyen-Orient, avec pour objectif de devenir le premier ou deuxième opérateur dans tous les pays où le groupe est implanté.

Sur l'ensemble de ses marchés, France Télécom ambitionne de passer de 200 à 300 millions de clients d'ici à 2015.

La mise en œuvre d'un nouveau contrat social dans le groupe en France

Le groupe France Télécom, qui emploie près de 170 000 collaborateurs dans le monde, dont plus de 100 000 en France, a connu en France à partir de septembre 2009 une crise sociale majeure.

Cette crise a tout d'abord conduit le groupe à prendre des mesures d'urgence telles que la suspension des mobilités non volontaires ou la mise en place de cellules d'écoute pour permettre aux salariés en difficulté de dialoguer avec des psychologues extérieurs à l'entreprise.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

■ Historique de France Télécom

France Télécom a été créée le 1^{er} janvier 1991 sous la forme d'une personne morale de droit public placée sous la tutelle du ministre chargé des Postes et des Télécommunications et désignée sous l'appellation d'exploitant public. À compter du 31 décembre 1996, en application de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, France Télécom a été transformée en une entreprise nationale dénommée France Télécom, dont l'État détient directement plus de la moitié du capital, soumise, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, aux dispositions législatives applicables aux sociétés anonymes. Enfin, la loi n° 2003-1365 du

31 décembre 2003 a permis la privatisation de la société qui est intervenue en septembre 2004. Au 30 juin 2010, le concert d'actionnaires formé par l'État et le Fonds stratégique d'investissement détenait 26,93 % du capital de France Télécom (13,44 % pour l'État en direct et 13,49 % pour le FSI).

■ Statut juridique

La société France Télécom est soumise à la législation française sur les sociétés anonymes sous réserve des lois spécifiques la régissant, notamment la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, modifiée par la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996 et la loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003, ainsi qu'à ses statuts.

¹ - Ce système permet aux clients, entreprises ou particuliers, d'accéder aux ressources informatiques et aux applications hébergées sur le réseau de l'opérateur, et de bénéficier ainsi d'importantes capacités de traitement et de stockage.

Comptes consolidés en millions d'euros

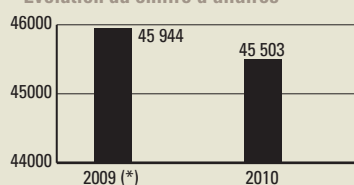
	2009 (*)	2010
Capital détenu par l'État (en %)	13,23	
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	13,74	26,97
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	12 451	
Chiffre d'affaires	45 944	45 503
dont réalisé à l'étranger	17 414	16 003
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	7 859	7 562
Résultat financier	- 2 299	- 2 000
Flux de trésorerie généré par l'activité	14 384	12 588
Résultat net - part du groupe	2 997	4 880
Résultat net - intérêts minoritaires	468	3
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 465	4 877
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	70 088	79 146
dont écart d'acquisition net	28 173	29 033
dont immobilisations incorporelles nettes	10 376	11 302
dont titres mis en équivalence	292	8 176
dont impôts différés actifs	3 739	4 424
Capitaux propres - part du groupe	26 021	29 101
Intérêts minoritaires	2 727	2 448
Dividendes versés au cours de l'exercice	3 679	4 318
dont reçus par l'État	642,5	
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	5 032	6 197
Dettes financières nettes	33 941	31 840
Dettes financières brutes à plus d'un an	32 176	34 042
Effectifs en moyenne annuelle	178 400	161 392
Charges de personnel	9 094	9 214
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	7,5 %	10,7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	51,0	57,1
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	12,1 %	15,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	118,1 %	100,9 %

(*) Pour 2009, les chiffres présentés ici sont ceux qui avaient été publiés en 2009 par France Telecom. En effet France Telecom a effectué des changements de méthodes comptables appliqués au 1^{er} janvier 2010. Les effets sont les suivants :

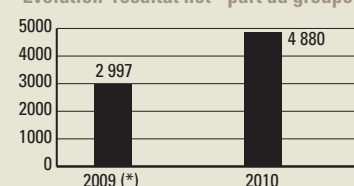
(1) Passage de la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint (notamment Mobinil, ECMS, Mauritius Telecom et Gtesa) selon la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence. L'effet résultat de ce changement provient d'ECMS, entité pour laquelle il était constaté des intérêts minoritaires indirects et, à fin 2009, un reclassement d'intérêts minoritaires indirects en dette financière (OPA), avec un effet change.

(2) Passage de la comptabilisation des écarts actuariels en résultat selon la méthode du corridor à la comptabilisation de la totalité des écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

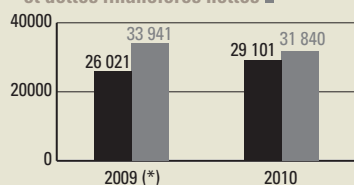
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Par la suite, des négociations sur le stress au travail ont été engagées ; elles se sont conclues en mai 2010 par la signature de deux accords groupe sur l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux et sur le fonctionnement des instances représentatives du personnel. En octobre 2010, un accord complémentaire pose de nouveaux principes généraux d'organisation du travail reposant notamment sur une autonomie plus grande des salariés. France Télécom a par ailleurs signé en décembre 2010 un avenant à l'accord sur l'emploi des seniors et les mesures en faveur des deuxièmes parties de carrière pour ses collaborateurs en France. Enfin, il a été décidé que la rémunération variable du directeur général et des principaux cadres de l'entreprise serait, à partir du second semestre 2010, fonction pour 30 % d'indicateurs de performance sociale.

La poursuite du développement à l'international

Royaume-Uni : suite aux annonces faites en septembre 2009 et après avoir obtenu les autorisations nécessaires, France Télécom et Deutsche Telekom ont annoncé en avril 2010 la création, effective au 1^{er} juillet 2010 d'une co-entreprise baptisée « *Everything Everywhere* ». Ce *joint-venture*, qui doit générer des synergies significatives, emploie plus de 16 000 personnes et compte plus de 30 millions de clients.

Égypte : en mai 2010, France Télécom et Orascom Télécom ont signé un accord mettant un terme au différend qui les opposait sur Mobinil. Cet accord conduit à pérenniser la présence d'Orascom Télécom au capital de l'entreprise, mais en donne le contrôle exclusif à France Télécom.

Maroc : début décembre 2010, France Télécom a acquis 40 % du capital et des droits de vote de Média Télécom, deuxième opérateur global de télécommunication au Maroc. Il a été convenu avec les autres

actionnaires d'introduire Medi Telecom en bourse à court ou moyen terme si les conditions de marché le permettent.

Tunisie : Orange Tunisie, société détenue à 49 % par France Télécom, a lancé en mai 2010 ses services de télécommunication mobiles, fixes et internet en Tunisie.

Irak : France Télécom et son partenaire Agility, l'une des premières sociétés de logistique dans le monde, ont conclu en mars 2011 avec les actionnaires de Korek Telecom, un accord qui leur octroie une participation de 44 % dans l'opérateur mobile irakien. Dans ce partenariat, France Télécom-Orange apportera son expertise marketing, commerciale et technique afin de renforcer la position de Korek Telecom en tant qu'opérateur leader du Kurdistan irakien (population de 5 millions d'habitants) et d'étendre son activité opérationnelle dans le reste de l'Irak (population totale de 33 millions d'habitants).

De nouveaux partenariats

Dans le domaine des contenus : En juillet 2010, Orange et Deezer, leader européen du streaming musical, se sont associés pour faire bénéficier les clients Orange des premières offres mobile et internet intégrant le service Deezer Premium. En janvier 2011, Orange a procédé à l'acquisition de 49 % du capital de Dailymotion. Enfin, France Télécom et CANAL+ ont annoncé en janvier 2011 leur projet de partenariat stratégique visant notamment à élargir la diffusion d'Orange Cinéma Séries.

Dans le domaine des achats : en avril 2011, Deutsche Telekom et France Télécom ont annoncé un projet de co-entreprise visant à mettre en commun leur puissance de négociation vis-à-vis des principaux fournisseurs d'équipements réseaux ou de terminaux. Le groupe en attend des économies brutes d'au moins 3 Md€ en 2015 par rapport à la base de coûts 2010.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur nommé en assemblée générale) : Stéphane Richard ■ Administrateurs représentants de l'État : Jean-Dominique Comolli, Pascal Faure, Pierre Graff ■ Administrateurs indépendants : Bernard Dufau, José Luis Durán, Charles-Henri Filippi, Claudie Haigneré, Helle Kristoffersen, Muriel Pénicaud, Jean-Michel Sévérino ■ Représentant des salariés actionnaires : Marc Maouche ■ Représentants des salariés : Caroline Angeli, Ghislaine Coinaud, Daniel Guillot ■ Représentant du comité central d'entreprise : Thierry Franchi ■ Commissaires aux comptes : Deloitte et associés, Ernst & Young ■

Une évolution de la gouvernance du groupe

M. Stéphane Richard, qui avait rejoint le groupe en septembre 2009 et avait été nommé directeur général délégué en janvier 2010, a été nommé directeur général en mars 2010. M. Didier Lombard a continué d'exercer la présidence du conseil d'administration de France Télécom jusqu'au 1^{er} mars 2011, date à laquelle il a remis son mandat de président au conseil d'administration. Ce dernier a nommé M. Stéphane Richard comme président du conseil d'administration, qui a depuis cette date le titre de président-directeur général.

En avril 2011, le conseil d'administration a proposé la désignation de trois nouveaux administrateurs : M^{mes} Helle Kristoffersen, Muriel Pénicaud et M. Jean-Michel Severino. Leur désignation a été entérinée par l'assemblée générale des actionnaires lors de sa réunion du 7 juin 2011.

Analyse financière

Résultats consolidés du groupe

En 2010, France Télécom a franchi le cap de 200 millions de clients au niveau groupe. Le chiffre d'affaires consolidé en 2010 atteint 45,5 Md€, soit une baisse de 1,4 % par rapport au périmètre comparable 2009. Cette baisse provient surtout de la France (-1,4 % Md€ à 23,2 Md€), de la Pologne (-5,1 % à 3,9 Md€) et du secteur entreprises (-4,8 % à 7,2 Md€).

L'EBITDA² a atteint quant à lui 14,3 Md€, soit 31,5 % du chiffre d'affaires, contre 31,8 % en 2009. Si l'on tient compte des charges non récurrentes enregistrées en 2010 et liées d'une part à la provision constituée par TP SA dans le cadre du litige l'opposant à DTPG pour 266 M€³, d'autre part à la charge de 492 M€ au titre du plan « temps partiel seniors », et enfin de la provision pour perte à terminaison constituée au titre des chaînes Orange Sport et Orange Cinéma Séries, la marge d'EBITDA retraité pour 2010 passe à 34,4 %. La rentabilité opérationnelle diffère sensiblement d'un secteur à

l'autre : la France, la Pologne et le reste du monde présentent ainsi des taux d'EBITDA sensiblement plus élevés que l'Espagne ou le secteur entreprises.

Le résultat net part du groupe s'établit en 2010 à 4,9 Md€, en nette augmentation par rapport à 2009 (3,0 Md€). Ce redressement s'explique notamment par la progression du résultat net des activités cédées ou en cours de cession, du fait de la cession des entités d'Orange au Royaume-Uni le 1^{er} avril 2010, à hauteur de 1 Md€.

Le taux d'investissement (hors licences) se situe en 2010 à 12,1 % du chiffre d'affaires, contre 11,1 % en 2009.

Le *cash flow* organique s'élève quant à lui à 6,7 Md€, contre 8,2 Md€ en 2009. Après ajustement des décaissements non récurrents liés au litige « taxe professionnelle » (964 M€) et à l'acquisition de nouvelles licences (446 M€), le *cash flow* organique ajusté se situe à 8,1 Md€, soit au-delà de l'objectif annoncé au marché (8 Md€).

Le groupe a poursuivi son désendettement en 2010 : l'endettement financier net est ainsi passée de 32,5 Md€ fin 2009 à 31,8 Md€ fin 2010 tandis que le ratio dette nette sur EBITDA retraité des éléments non récurrents restait stable à 1,95.

Performance par secteur

En France, en 2010, le chiffre d'affaires s'établit à 23,3 Md€, soit une baisse de 1,4 % à base comparable, qui s'explique pour l'essentiel par la baisse des tarifs réglementés (terminaisons d'appel mobiles inter-opérateurs et tarifs de gros pour l'accès à internet). Hors effets réglementaires, le chiffre d'affaires augmente de 0,8 %, le dynamisme de l'activité mobile et internet compensant la décroissance tendancielle de la téléphonie commutée. Toujours en base comparable, la marge d'EBITDA recule, de 39,4 % à 37,8 % du chiffre d'affaires en raison notamment de la hausse des charges commerciales (achats de terminaux haut de gamme et renforcement de la politique de fidélisation des clients). France Télécom-Orange a décaissé en France plus de 2,5 Md€ d'investissements en 2010 (11 % du chiffre d'affaires).

• Pologne

Dans ce pays, en raison d'une baisse des prix suite à l'introduction de nouvelles offres d'abondance, le chiffre d'affaires a baissé de 5,1 % en base comparable (2,7 % hors effets réglementaires), pour s'établir à 3,9 Md€ en 2010. La marge d'EBITDA diminue sensiblement, de 38,2 % à 30,0 %, sous l'effet de la baisse du chiffre d'affaires et de la provision de 266 M€ comptabilisée au titre du litige opposant DPTG à TPSA.

• Espagne

Dans ce pays le chiffre d'affaires reste stable à 3,8 Md€ et la marge d'EBITDA augmente légèrement, de 18,9 % à 20 % du chiffre d'affaires.

• Reste du monde

Avec 8,2 Md€ de CA et 2,9 Md€ d'EBITDA, cette large zone conserve en 2010 un poids comparable à celui qu'elle avait en 2009.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 5 juillet 2010 : présentation publique du projet d'entreprise « Conquêtes 2015 ».
- 2 décembre 2010 : acquisition de 40 % du capital de Meditel.
- 23 décembre 2010 : signature d'un avenant à l'accord « seniors » de novembre 2009 pour tenir compte de l'impact des retraites.
- 25 janvier 2011 : Orange acquiert 49 % du capital de Daily Motion.
- 23 février 2011 : M. Stéphane Richard est nommé président directeur général de France Télécom.
- 14 mars 2011 : France Télécom et Agility annoncent leur prise de participation à hauteur de 44 % dans l'opérateur mobile irakien Korek.
- 4 avril 2011 : le conseil d'administration de France Télécom propose aux actionnaires la désignation de trois nouveaux administrateurs.
- 18 avril 2011 : Deutsche Telekom et France Télécom annoncent un projet de co-entreprise dans le domaine des achats.
- 31 mai 2011 : France Télécom présente ses ambitions stratégiques et financières pour la période 2011-2015 dans le cadre du plan stratégique dénommé « s'adapter pour conquérir ».

2 - Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, réévaluation liée aux prises de contrôle, perte de valeur et résultat des entités mises en équivalence.

3 - En septembre 2010, le tribunal arbitral siégeant à Vienne (Autriche), saisi du différend opposant la société DPTG (Danish Polish Telecommunications Group) à TP S.A. (Telekomunikacja Polska S.A.), filiale à 49,79 % de France Télécom, a condamné TP S.A. à verser 396 M€, intérêts compris, pour une première période allant de février 1994 à juin 2004. La seconde phase de la procédure concernera la période de juillet 2004 à janvier 2009. TP S.A. a décidé de s'opposer à l'exécution de la sentence, considérant qu'elle contrevient à l'ordre public. Par ailleurs, TP S.A. a déposé en décembre 2010 un recours en nullité devant le tribunal compétent de Vienne à l'encontre de la sentence.

Politique de distribution de dividende

Le conseil d'administration de France Télécom a proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011, qui l'a adopté, le paiement d'un dividende de 1,40 € par action au titre de l'exercice 2010. Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de 0,60 € par action intervenu en septembre 2010, le solde restant à verser s'élevait à 0,80 € par action et a été payé le 15 juin 2011.

Lors de la journée investisseurs, organisée le 31 mai 2011, le président-directeur général a confirmé l'engagement du groupe de verser un dividende de 1,40 € par action pour les exercices 2011 et 2012 et a indiqué que les ambitions financières du projet « S'adapter pour conquérir » permettaient d'envisager une stabilité du dividende au-delà de cet horizon.

Perspectives

Plan stratégique 2010-2015 « S'adapter pour conquérir » — Objectifs financiers

Lors de la journée investisseurs du 31 mai 2011, le président-directeur général a dévoilé les objectifs financiers du groupe pour la période 2011-2015. Ces ambitions se déclinent en deux phases distinctes avec des profils de croissance, d'EBITDA et d'investissements différenciés :

- une première phase dite « d'adaptation » (2011-2013), pendant laquelle le groupe prévoit une croissance moyenne annuelle de 0,6 % du chiffre d'affaires et une stabilisation de l'EBITDA en 2013 à un niveau supérieur à celui de 2011. Sur la période 2011-2013, le groupe a pour ambition d'atteindre un montant d'EBITDA cumulé de l'ordre de 45 Md€ et anticipe des investissements cumulés de l'ordre de 18,5 Md€, incluant 1 Md€ sur le programme de déploiement de la fibre optique en France, soit un taux moyen d'investissements sur chiffre d'affaires de 12,6 % sur la période (hors déploiement de la fibre optique en France). Un pic d'investissements est prévu en 2012 (~14 %). Compte tenu de ces éléments, le groupe annonce un objectif de *cash flow* opérationnel cumulé (EBITDA-investissements) de l'ordre de 27 Md€ sur la période 2011-2013, hors éléments exceptionnels ;

- une seconde phase dite « de conquête » (2014-2015), durant laquelle le groupe ambitionne de renouer de manière soutenue avec la croissance de son chiffre d'affaires et de son *cash flow* opérationnel, grâce aux investissements réalisés dans la phase précédente. Pour cette période, le groupe attend des TCAMP⁴ de 2,7 % pour le chiffre d'affaires, de 3,4 % pour l'EBITDA et de 9 % pour le *cash flow* opérationnel.

Les objectifs financiers annoncés par France Télécom début 2009 portaient notamment, en matière financière, sur le maintien d'un niveau annuel de *cash flow* organique sur 2009-2011 équivalant à celui enregistré en 2008 (8 Md€). Cet objectif, tenu en 2009, est maintenu pour 2010 et 2011 (avant acquisition éventuelle de nouvelles licences, fréquences et hors prise en compte de l'impact lié à la taxe professionnelle en France antérieure à 2003 et d'éléments exceptionnels).

Le groupe entend par ailleurs maintenir son ratio de dette nette/EBITDA à 2 à moyen terme, afin de préserver l'indépendance et la flexibilité financières du groupe.

La performance du premier semestre 2011 conforte ces objectifs, avec un *cash flow* opérationnel de 5,1 Md€, un *cash flow* organique ajusté de 3,6 Md€ et un ratio de dette nette/EBITDA de 1,91. Le dividende de 1,40 € par action au titre de 2011 a été confirmé. La performance opérationnelle est conforme aux attentes des analystes avec un chiffre d'affaires consolidé de 22,6 Md€, en baisse de 1,3 % à base comparable, mais en légère croissance (+ 0,3 %) après neutralisation des effets de la régulation, et une marge d'EBITDA retraité des éléments non récurrents de 33,7 %, en baisse de 1,5 point à base comparable.



© Sircom-Gilbert Donati

FRANÇAISE
DES JEUX



Au terme de la première année d'ouverture à la concurrence de trois segments de marché des jeux d'argent et de hasard en ligne, la Française des Jeux (FDJ) conforte sa place de premier

opérateur de jeux français et se classe au rang de deuxième loterie européenne. L'entreprise a déployé une stratégie articulée autour de deux objectifs : la poursuite du travail de rénovation et d'innovation appliqué à l'ensemble de ses gammes de jeux, notamment sur son cœur d'activités constitué des jeux de tirage et de grattage ; l'adaptation de l'organisation de l'entreprise et de son offre au nouvel environnement concurrentiel, dans le respect des valeurs de la FDJ, fondées sur un modèle de jeu récréatif et raisonnable.

Faits marquants

La régulation concurrentielle de trois segments de marché des jeux d'argent et de hasard en ligne est la principale évolution du secteur d'activité de la Française des Jeux. Dans ce contexte l'entreprise s'est adaptée en réactualisant son offre et en modifiant son organisation interne. Conformément à son plan de transformation interne « Grand Large », celle-ci est désormais davantage tournée vers le client.

L'offre de paris sportifs de la FDJ a été modernisée et enrichie avec le lancement sur un site internet dédié de l'offre ParionsWeb. Le nombre de sports couverts est passé de 6 à 12 en 2010, permettant de proposer 20 formules de paris et 5 000 paris par semaine (contre 150 en 2009). La FDJ a été autorisée par de nouveaux textes en vigueur à porter le taux de retour aux joueurs (TRJ) maximal de 75 % à 85 % en moyenne et à proposer du « live betting » (paris en direct) sur internet. Les développements technologiques sous-jacents aux évolutions de l'offre ont été réalisés en collaboration avec la société Laverock von Schoultz (LVS), acquise en mars 2010.

L'offre sport en points de vente a également été adaptée avec le déploiement de la marque ParionsSport dans tout le réseau physique (PLV, bulletins, reçus

de jeu, équipements) qui distribue une offre simple et adaptée avec près de 800 paris par semaine (contre 350 en 2009), portant sur cinq sports (quatre en 2009), selon neuf formules de paris (six en 2009).

La FDJ a par ailleurs souhaité exploiter l'opportunité représentée par la régulation concurrentielle du poker en ligne et s'est associée à travers la coentreprise LB Poker avec le groupe Lucien Barrière qui partage une vision d'un jeu respectueux des lois et des joueurs. Lancé en septembre 2010 postérieurement à l'obtention de l'autorisation nécessaire de la Commission européenne, le site BarrierePoker.fr propose aujourd'hui une offre innovante et évolutive grâce à une technologie propriétaire, choix stratégique guidé par la préoccupation de maîtriser sa technologie dans un objectif de sécurité et de flexibilité.

Enfin, le groupe a modernisé ses sites internet et donné une visibilité renforcée à son offre en ligne. Un nouveau portail commercial plus moderne et plus performant a été lancé en mai 2010 dans une perspective de modernisation de l'entreprise initiée notamment avec le lancement, en octobre 2009, de la marque commerciale FDJ qui s'adresse aux joueurs, au côté de la marque institutionnelle. La FDJ a également conclu plusieurs partenariats médias notamment avec RTL.

La Française des Jeux a par ailleurs poursuivi le développement et le renouvellement de l'ensemble de sa gamme de jeux et a enregistré, en 2010, 10 551 M€ de mises, en hausse de 5,5 %.

La gamme tirage a notamment été marquée par le lancement dans certaines régions d'Amigo, destiné à remplacer Rapido. Ce dernier a représenté près de 15 % des mises en 2010 et son remplacement revêt donc un enjeu important aussi bien pour la dynamique des mises que pour la garantie des pratiques de jeu responsable. La gamme grattage a pour sa part été marquée par un fort dynamisme (chiffre d'affaires en hausse de 10,6 %) grâce, notamment, au succès toujours croissant de Cash 500 000 € et à la rénovation de plusieurs jeux dont Black Jack et Astro.

Les paris sportifs ont pour leur part connu un développement favorable tant sur internet (secteur en concurrence) que sur le réseau physique (en monopole) de

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Janvier 2010 : la FDJ devient la deuxième loterie mondiale, avec près de dix milliards d'euros de mises en 2009.
- 22 mars 2010 : la FDJ fait l'acquisition de la société britannique LVS, éditeur de logiciels, spécialiste de la fourniture de plateformes de prises de paris.
- 14 mai 2010 : lancement du nouveau site commercial fdj.fr, déclinaison de la marque commerciale FDJ.
- 12 mai 2010 : promulgation de la loi relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne.
- 1^{er} juin 2010 : le groupe Lucien Barrière et la FDJ annoncent la création d'une société commune de poker en ligne (LB Poker), sous la marque BarrierePoker.fr.
- 8 juin 2010 : la FDJ obtient de l'Arjel l'agrément de son offre de paris en ligne (ParionsWeb).
- 17 septembre 2010 : lancement du site BarrierePoker.fr, agréé le 26 juillet 2010 par l'Arjel.
- 4 octobre 2010 : lancement dans certaines régions du jeu Amigo, qui a vocation à remplacer Rapido.
- 19 octobre 2010 : le service clients FDJ est élu service client de l'année 2011.
- 6 décembre 2010 : mise en ligne du nouveau site d'entreprise.
- 1^{er} avril 2011 : modernisation du site et changement du logo de la marque ParionsWeb.
- 10 mai 2011 : nouvelle formule du jeu Euro Millions.
- 20 juin 2011 : 20^e anniversaire du jeu Millionnaire et lancement d'une nouvelle version du jeu.
- 4 juillet 2011 : inauguration du nouveau centre de données informatiques de Vitrolles.

FICHE D'IDENTITÉ

■ La Française des Jeux est une société anonyme dont l'État détient 72 % du capital. Les autres actionnaires sont les anciens émetteurs de billets de la Loterie nationale (20 % du capital), le FCPE des salariés (5 %) et la société de courtiers mandataires Soficoma (3 %). S'appuyant sur le premier réseau de proximité en France, constitué de 35 800 points de vente, et comptant 28 millions de clients, la FDJ est la deuxième loterie européenne, avec 10,5 milliards d'euros de mises en 2010. Ses activités de loterie, dans le réseau

physique comme en ligne, et de paris sportifs en réseau physique bénéficient de droits exclusifs justifiés par des impératifs d'ordre public et d'ordre social, et fondés sur un modèle de jeu responsable. ■ L'entreprise reverse aux finances publiques environ 2,5 Md€. Son effectif moyen pondéré s'établit à 1 405 en 2010. Ce chiffre n'inclut pas les emplois mobilisés par le réseau de détaillants qui mobilisent en 2010 un montant de 509 M€ qui représente l'équivalent de plus de 27 000 emplois rémunérés au SMIC.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement

financier

VII - Données
sociales

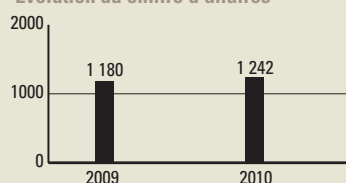
VIII - Ratios

Autres
informations

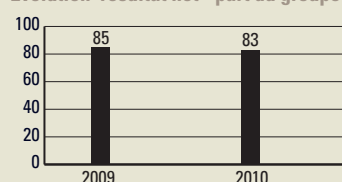
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	72	72
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	1 180	1 242
dont réalisé à l'étranger	NA	NA
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	106	100
Résultat financier	22	29
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	77	- 179
Résultat net - part du groupe	85	83
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	85	83
Total des actifs non courants	589	716
dont écart d'acquisition net	0	4
dont immobilisations incorporelles nettes	41	59
dont immobilisations financières nettes	416	532
Capitaux propres - part du groupe	629	613
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	92	84
dont reçus par l'État	66	60
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	22	26
Dettes financières nettes	- 936	- 956
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	1 326	1 405
Charges de personnel	107	121
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	7,2 %	6,7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	80,7	85,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	13,5 %	13,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Chiffre d'affaires jeux (mises)	9 997	10 551
Prélèvements publics	2 531	2 516
Part revenant aux gagnants	6 312	6 789
Produits des activités de jeu	1 152	1 216
Dotations aux fonds de contrepartie	76	40
Produits des autres activités	28	27

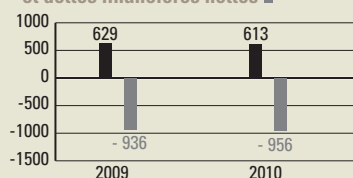
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



l'entreprise. Générées par 3,1 millions de parieurs, les mises issues des paris sportifs affichent une progression de plus de 45 % à 1 142 M€ dont 1 051 M€ réalisés dans le réseau, soit une augmentation de 42 %, et 91 M€ sur internet, contre 43 M€ en 2009.

Enfin, la FDJ a également poursuivi le développement de son réseau de distribution avec 140 M€ d'investissements d'équipements cumulés depuis 2005 pour améliorer la sécurité et l'attrait des terminaux pour les joueurs et la facilité de traitement pour ses détaillants.

Analyse financière

À 10 551 M€, les mises 2010 augmentent de 5,5 % principalement grâce au dynamisme des activités de grattage et de paris sportifs de l'entreprise. La part reversée aux joueurs s'élève à 6 789 M€, en augmentation de 7,6 % par rapport à 2009 sous l'effet de la hausse du TRJ sur les paris sportifs. Les dotations aux fonds prudentiels de contrepartie, nettes des écarts de contrepartie, atteignent 76 M€ et représentent 0,7 % des mises en 2010 contre 0,4 % en 2009. Les prélèvements publics sur les mises s'établissent à 2 516 M€, en baisse de 0,6 % par rapport à 2009 en raison de la hausse du TRJ. Le solde, soit 1 170 M€, correspond aux commissions versées à la FDJ pour sa rémunération et celle de son réseau de distribution et représente, comme en 2009, 11,1 % des mises.

Les produits des activités ordinaires (PAO) s'établissent à 1 242 M€ contre 1 180 M€ en 2009 (+ 5,3 %). Le résultat opérationnel s'établit à 99,5 M€, contre 105,9 M€ fin 2009, soit une baisse de 6 % principalement liée au dynamisme des dépenses de publicité, sponsoring et mécénat, qui augmentent de 25,6 % dans le cadre de l'ouverture du marché en ligne. Le résultat financier s'établit à 28,6 M€, contre 21,6 M€ fin 2009, soit une hausse de 32,5 % induite par l'arrivée à échéance de deux lignes de placement et

la variation de juste valeur des instruments dérivés. Le résultat net consolidé atteint 83,2 M€, en repli de 2 % par rapport à 2009.

Principales évolutions du bilan, la forte hausse des actifs non courants (+ 22 %, à 716 M€) et la forte baisse des actifs courants (-11 %, à 1,012 Md€) sont la conséquence de la modification de la politique de placement de l'entreprise qui, du fait du redressement de la courbe des taux, a opté pour un allongement de la durée de ses placements. La trésorerie et équivalents de trésorerie diminue ainsi de 748 M€ fin 2009 à 369 M€ fin 2010.

Perspectives

Le marché des paris sportifs en ligne devrait poursuivre sa progression dans les années qui viennent, avec toutefois un tassement en 2011 en l'absence d'événement sportif majeur tel que la coupe du monde de football. Dans ce contexte la FDJ poursuivra, notamment à travers le développement de l'offre de paris en direct (« live betting »), un objectif de gain de parts de marché en vue de représenter 25 % du marché à terme.

Les jeux de tirage seront pour leur part animés notamment par la relance d'Euro Millions et la poursuite de l'expérimentation d'Amigo. Les jeux de grattage bénéficieront d'une dynamique soutenue avec le lancement ou la relance d'une douzaine de jeux, dans le réseau physique et sur internet, afin d'augmenter l'attractivité du site et d'élargir le bassin de joueurs en diversifiant les mécaniques et les univers proposés.

2011 sera par ailleurs l'année du lancement du plan numérique 2011-2015 qui entend appuyer la dynamique des ventes du réseau et accompagner la montée en puissance de l'activité multimédia. Enfin, les travaux relatifs à la convention prévue par la loi du 12 mai 2010 entre l'État et la FDJ seront poursuivis en 2011.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président d'honneur : *Bertrand de Gallé* ■ Président-directeur général (Administrateur nommé par l'assemblée générale) : *Christophe Blanchard-Dignac* ■ Directeur général délégué : *Charles Lantieri* ■ Administrateurs représentants de l'État : *Francis Bonnet, Marc Dandelot, Pascal Faure, Guillaume Gaubert, Danièle Lajoumard, Jean-Pierre Lieb, Astrid Milsan, Omar Senhaji, Laurent Touvet* ■ Administrateurs désignés par l'assemblée générale : outre le président, l'UBFT représentée par *Olivier Roussel*, la Fédération nationale André Maginot représentée par *Maurice Gambert* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Marie-Line Calabrese, Jean Dormond, Michel Durand, Arnaud Jourdan, Luc Paré, Philippe Pirani* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean-Paul Holz* ■ Commissaires aux comptes : *Grant Thornton, Deloitte* ■



LE GROUPE LA POSTE

L'année 2010 a été marquée pour La Poste par la promulgation de la loi du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales, qui a permis le changement de statut de l'entreprise en une société anonyme le 1^{er} mars. Cette loi dispose que le capital de La Poste, dont la majorité doit être détenue par l'État, peut être ouvert à d'autres personnes morales de droit public, rappelle les quatre missions de service public confiées à La Poste et transpose la troisième directive postale européenne (2008/06/CE) en précisant les conditions de l'ouverture totale du marché au 1^{er} janvier 2011. La Poste a consacré l'année 2010 à la préparation de l'opération d'augmentation de capital dont le principe avait été annoncé par le Président de la République en décembre 2008, avec notamment la présentation, le 15 avril 2010, du plan stratégique « Ambition 2015 » qui fixe les objectifs stratégiques et économiques à moyen terme du groupe dans un environnement en profonde mutation. L'augmentation de capital a été souscrite le 6 avril 2011 par l'État et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), nouvel actionnaire de La Poste, suivie de la libération d'une première tranche de celle-ci.

Faits marquants

Promulgation de la loi du 9 février 2010 et changement de statut de La Poste

La loi postale, après son examen par le Parlement à l'automne 2009, a été promulguée le 9 février 2010. Ainsi, la loi n° 2010-123 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales dispose que La Poste est une société anonyme dont le capital, qui doit rester détenu majoritairement par l'État, peut être ouvert à d'autres personnes morales de droit public. La loi prévoit également qu'une part du capital pourra être détenue minoritairement par les personnels de La Poste.

Cette même loi consacre les quatre missions de service public confiées à La Poste et à sa filiale La Banque Postale, qui demeurent inchangées. Pour deux d'entre elles (aménagement du territoire et service universel postal), elle en sécurise le financement. La loi dispose également que le réseau de La Poste ne peut comporter moins de 17 000 points de contact. La loi garantit également la parfaite continuité de l'activité de La Poste et du statut de ses personnels.

La loi transpose également en droit français la directive européenne ouvrant le marché des envois de correspondance à la concurrence dans sa totalité et a mis fin depuis le 1^{er} janvier 2011 au monopole de La Poste sur le « secteur réservé » des envois de correspondance de moins de 50 grammes. La Poste est désignée comme prestataire du service universel pour une durée de quinze ans à partir du 1^{er} janvier 2011.

Définition du plan stratégique « Ambition 2015 »

Le plan stratégique, examiné le 15 avril 2010 par le conseil d'administration de La Poste, s'articule autour de cinq priorités : la pleine exécution des missions de service public, la performance durable et responsable, la qualité de service, l'innovation et le développement d'activités nouvelles. Ces priorités seront exécutées dans le meilleur respect du modèle social de La Poste et des problématiques de développement durable.

La trajectoire financière du groupe a fait l'objet d'une actualisation, approuvée par le conseil d'administration du 7 juillet 2011, afin notamment de tenir compte des résultats 2010 des différents métiers

du groupe, et des évolutions de certaines hypothèses macro-économiques (en particulier évolution des taux d'intérêt).

Dans un contexte de baisse récurrente des volumes, le métier courrier prévoit d'adapter sa structure de coûts sans rupture, et notamment sans compromettre la qualité de service, ni la bonne exécution des missions de service public. Le courrier compte renforcer sa position de média de la relation client pour permettre à la clientèle des entreprises de tirer le meilleur parti du média papier.

Le colis-express prévoit une augmentation de ses volumes d'activité en lien avec le développement du e-commerce et la reprise progressive de la croissance de l'économie en France et, plus généralement, en Europe.

La Banque Postale poursuit sa stratégie d'extension de gamme, confirmant son positionnement de banque de détail fidèle aux valeurs de proximité et de service. La Banque Postale prévoit une amélioration de son coefficient d'exploitation sur la période du plan d'affaires grâce à une stabilisation de ses charges et à un développement soutenu de son produit net bancaire, tiré par les partenariats qu'elle a noués afin d'accélérer l'extension de sa gamme de services et par une progression du taux d'équipement de sa base de clientèle.

L'enseigne poursuit l'amélioration de la qualité de l'accueil en diminuant le temps d'attente, avec une montée en puissance des automates et des canaux alternatifs pour les opérations les plus simples, et un recentrage des activités en bureau de poste autour du conseil à la clientèle. Ces évolutions vont contribuer directement à l'amélioration de la qualité de service et à l'efficacité des trois métiers de La Poste, qui utilisent le réseau de l'enseigne.

Le plan d'affaires du groupe repose sur un programme d'environ 9 Md€ d'investissements bruts sur la période 2010-2015, afin, d'une part, de maintenir la qualité de service et d'améliorer son efficacité opérationnelle, et d'autre part, de développer et diversifier ses activités. Le plan « Ambition 2015 » a ainsi confirmé les conclusions de la commission Ailleret sur l'opportunité d'une augmentation de capital à hauteur de 2,7 Md€ pour donner au groupe La Poste la manœuvrabilité nécessaire pour mener ce programme de modernisation et de développement, tout en lui permettant de disposer d'une structure financière comparable aux grands groupes postaux européens.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

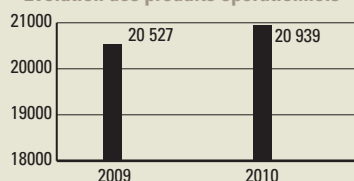
■ La loi n° 2010-123 du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales a transformé La Poste « d'exploitant public » en société anonyme. Depuis l'augmentation de capital intervenue le 6 avril 2011, l'État est actionnaire du groupe La Poste à hauteur de 77,12 %, le reste du capital étant détenu par la CDC.

■ La Poste est un groupe multi-métiers structuré autour de quatre activités : le courrier, le colis/express, La Banque Postale, et l'enseigne La Poste. Chaque année, les 17 000 points de contact de La Poste accueillent 45 millions de clients particuliers et 3,5 millions d'entreprises. L'outil industriel de La Poste lui permet d'acheminer 27 milliards d'objets par an. En 2010, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 20,9 Md€ et emploie plus de 276 000 collaborateurs.

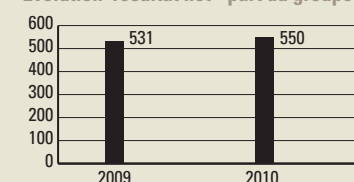
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Produits opérationnels	20 527	20 939
dont réalisé à l'étranger	2 661	2 861
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	757	784
Résultat financier	- 210	- 233
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	1 395	1 560
Résultat net - part du groupe	531	550
Résultat net - intérêts minoritaires	6	- 13
Résultat net de l'ensemble consolidé	537	537
Total des immobilisations nettes	10 710	10 876
dont écart d'acquisition net	1 362	1 386
dont immobilisations incorporelles nettes	622	729
dont immobilisations financières nettes	2 410	2 560
Capitaux propres - part du groupe	4 051	4 465
Intérêts minoritaires	52	18
Dividendes versés au cours de l'exercice	106	105
dont reçus par l'État	106	105
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	2 400	2 676
Dettes financières nettes	5 517	4 804
Dettes financières brutes à plus d'un an	6 302	5 870
Effectifs en moyenne annuelle	287 174	276 555
Charges de personnel	12 625	12 701
Résultat d'exploitation/Produits opérationnels	3,7 %	3,7 %
Résultat (groupe + minoritaires)/Produits opérationnels	2,6 %	2,6 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	44,0	45,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	13,1 %	12,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	134,5 %	107,2 %

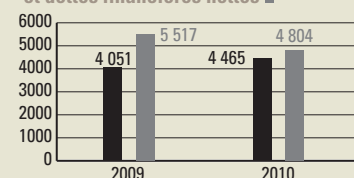
Évolution des produits opérationnels



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Préparation de l'opération d'augmentation de capital

Conformément aux orientations fixées par le Président de la République fin 2008, l'État et la CDC participent à l'augmentation du capital de La Poste, à hauteur respectivement de 1,2 Md€ et 1,5 Md€.

Afin de déterminer leurs niveaux de détention respectifs du capital de l'entreprise après augmentation de capital, les deux actionnaires ont procédé à un exercice de valorisation du groupe – le premier de son histoire – et La Poste a mis en œuvre les moyens nécessaires pour ce travail, dès le printemps 2010. A la suite de travaux approfondis, l'État et la CDC se sont accordés à l'automne 2010 sur une valorisation de la Poste avant augmentation de capital comportant une part fixe et un complément de valorisation. La part fixe s'élève à 3 Md€ et permet de porter la part de la CDC au capital du groupe à 26,32 % après augmentation de capital. Un complément de valorisation pourra permettre de porter la valorisation de La Poste avant augmentation de capital à 5 Md€, en cas de surperformance, et pourra donner lieu à un versement en numéraire de la CDC à l'État. L'État et la CDC sont également convenus de mécanismes d'ajustement usuels pour ce type d'opération.

La Commission des participations et des transferts, saisie à titre consultatif par le ministre chargé de l'Économie, a estimé que les conditions d'ensemble de l'opération constituent un accord équilibré qui préserve les intérêts patrimoniaux de l'État. La Commission européenne a été régulièrement informée des modalités et conditions de l'augmentation de capital. Enfin, l'État et la CDC ont notifié l'opération aux autorités de la concurrence nationales et étrangères concernées au titre du contrôle des concentrations et au titre du contrôle prudentiel de La Banque Postale, de la part desquelles toutes les autorisations requises ont été obtenues.

Extension des partenariats de La Banque Postale

La Banque Postale a noué un partenariat avec la Société Générale pour lancer le 1^{er} avril 2010 une offre de crédit à la consommation. Cette offre, disponible sur tout le territoire grâce au réseau des bureaux de poste, est également accessible via tous les canaux à distance. La gamme de produits proposée est fidèle aux valeurs du groupe dans une logique de confiance, de simplicité et d'accessibilité. L'offre a été conçue pour apporter la meilleure attention au risque de surendettement des clients.

La Banque Postale, en partenariat avec Groupama, a lancé le 9 décembre 2010 la commercialisation d'une gamme de produits d'assurance dommages pour les particuliers, à travers les canaux à distance (internet, téléphone), la commercialisation en bureau de poste devant intervenir dans le courant de l'année 2011. La Banque Postale a conçu une offre conforme à ses valeurs et à ses manières de faire, dans un premier temps composée d'une assurance habitation, d'une assurance automobile et d'une protection juridique.

Enfin, La Banque Postale et La Mutuelle Générale ont signé le 15 juillet 2010 les accords définitifs pour la création d'une filiale commune destinée à commercialiser une offre complète en matière d'assurance santé.

Investissements et modernisation du groupe

Neuf nouvelles plateformes industrielles courrier (PIC) ont été ouvertes dans le cadre du projet de modernisation « Cap qualité courrier », qui s'achèvera en 2011. Au total, 36 plateformes industrielles et 253 plateformes de distribution du courrier (PDC) étaient en activité au 31 décembre 2010 et couvraient 86 % des flux. Ce nouvel outil industriel contribue à l'amélioration de la productivité du courrier avec une massification des flux et entraîne une amélioration de la qualité de service pour les clients (la qualité de service du courrier en J + 1 a atteint 87,08 % sur le premier semestre 2011).

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur nommé par l'assemblée générale sur proposition de l'État et de la CDC) : Jean-Paul Bailly ■ Représentants de l'État nommés par l'assemblée générale sur proposition de l'État : Emmanuel Berthier, Olivier Bourges, Pascal Faure, Laurence Franceschini, Guillaume Gaubert, Jean-Michel Hubert, Philippe Lemoine, Françoise Malrieu ■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale sur proposition de la Caisse des dépôts et consignations : la Caisse des dépôts et consignations, représentée par Augustin de Romanet, Michel Rose, Sabine Schimel ■ Administrateurs nommés par décret : Jacques Pélissard, représentant des communes et de leurs groupements, Elyane Zarine, représentante des usagers ■ Administrateurs élus par le personnel : Régis Blanchot, Florence Derouard, Bernard Dupin, Sylvie Feola, Michel Lersy, Marie-Pierre Liboutet, Michel Pesnel ■

620 bureaux de poste ont été modernisés en 2010, dans le cadre du programme « espace service client », qui propose un nouveau modèle d'accueil et de conseil qui transforme l'enseigne, d'un service uniforme centré sur le guichet à un modèle multicanal fondé sur un service personnalisé. La Poste prévoit que les 1 000 bureaux les plus fréquentés seront aménagés dans ce nouveau format d'ici fin 2011. La Poste a poursuivi également les rénovations immobilières avec 145 bureaux de poste modernisés et 278 « rafraîchissements » en 2010. Ces opérations ont permis de contribuer à l'amélioration du service pour les clients, le temps d'attente moyen sur l'ensemble des bureaux de postes pour toutes les opérations mesuré par la Sofres passant de 7 minutes 19 secondes à fin 2009 à 6 minutes 15 secondes à fin 2010.

Participation de La Poste au plan de relance, avec 643 M€ décaissés sur la période 2009-2010.

La Poste a participé activement au plan de relance et avait pris, fin 2008, l'engagement d'initier 600 M€ d'investissements sur la période 2009-2010.

La Poste a tenu cet objectif : en cumul sur 2009 et 2010, l'entreprise aura engagé 691 M€ et décaissé 643 M€ au titre du plan de relance. La majorité de cette contribution a concerné les investissements immobiliers et le développement durable, le solde étant consacré aux systèmes d'information et à des opérations diverses. Au total, les décaissements de La Poste sur la période 2009-2010 ont financé environ 9,9 millions d'heures de travail, ce qui correspond au financement de près de 3 400 emplois sur les 24 mois considérés.

Analyse financière de l'année 2010

Résultats consolidés du groupe

Les produits opérationnels du groupe sont en légère hausse en 2010 à 20,9 Md€ (contre 20,5 Md€ en 2009) sous l'effet de la bonne progression de l'express et de La Banque Postale. La Poste réalise en 2010 le meilleur excédent brut d'exploitation de son histoire (2 037 M€, soit + 9,1 % par rapport à 2009). Le résultat d'exploitation consolidé, impacté

notamment par les effets de la réforme des retraites sur les engagements envers le personnel, atteint 784 M€ (+ 3,5 % par rapport à 2009), soit une marge d'exploitation à 3,7 % du chiffre d'affaires, comme en 2009. Le résultat net consolidé part du groupe s'établit à 550 M€, et a permis à l'assemblée générale de La Poste le 27 avril 2011 de voter le versement d'un dividende représentant 25 % de ce résultat, soit 136 M€ (16 centimes par action), dont environ 105 M€ sont revenus à l'État et environ 31 M€ à la CDC.

Résultats par activité

Le chiffre d'affaires du courrier est en diminution de 1,1 % et atteint 11,5 Md€ en 2010. L'importante baisse des volumes n'est que partiellement compensée par la hausse des prix et la forte pression sur les charges, conduisant à un résultat d'exploitation de 149 M€, en réduction par rapport à 2009 (179 M€).

Le chiffre d'affaires de l'express progresse malgré une conjoncture difficile et atteint 3,4 Md€ (soit une hausse de + 7,3 % à périmètre et change constants). L'effet induit par la hausse du nombre de paquets transportés est partiellement compensé par un effet prix défavorable. Le chiffre d'affaires du colis augmente, quant à lui, de 4 % pour atteindre 1,4 Md€. Au total le résultat d'exploitation du colis/express atteint 336 M€ (contre 324 M€ en 2009)

Le produit net bancaire de La Banque Postale atteint 5,2 Md€ (soit une hausse de 4,9 % hors provision pour épargne logement et éléments non récurrents), en raison de la hausse d'activité, notamment sur les crédits immobiliers. Le résultat d'exploitation de la banque atteint 730 M€ (contre 612 M€ en 2009), et le coefficient d'exploitation s'améliore à 85,1 % contre 86,6 % en 2009.

Performances financières et pilotage du groupe

La capacité d'autofinancement du groupe s'établit sur 2010 à 1,56 Md€, en hausse de 165 M€ par rapport à 2009.

Le groupe La Poste a poursuivi sa modernisation en 2010 avec 1,1 Md€ investis par le groupe tout en réduisant fortement son endettement net de 713 M€, pour s'établir à 4 804 M€.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} mars 2010 : La Poste devient une société anonyme après l'entrée en vigueur du titre I de la loi du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales.
- 1^{er} avril 2010 : La Banque Postale lance son offre de crédit à la consommation, en partenariat avec la Société Générale.
- 15 avril 2010 : le conseil d'administration de La Poste approuve le plan d'affaires « Ambition 2015 » qui vise un retour progressif à la rentabilité des meilleures années sans renoncer à son modèle social et grâce à un fort programme d'investissements.
- 16 juin 2010 : La Poste et sa filiale Mediapost annoncent la création de Mediapost Publicité, société dédiée à la promotion du Home Media (courrier adressé, imprimé publicitaire, e-mail, SMS...).
- 7 octobre 2010 : le groupe La Poste déploie 250 véhicules électriques pour la collecte et la distribution du courrier par les facteurs.
- 14 octobre 2010 : La Poste lance deux nouvelles offres de la gamme Facteur Services Plus, au service des personnes fragilisées : « Portage de médicaments » et « Bonjour Facteur ! ».
- 18 octobre 2010 : l'État et la Caisse des dépôts s'accordent sur les termes de référence de l'opération d'augmentation de capital, et notamment sur la valorisation du groupe La Poste.
- 24 novembre 2010 : La Banque Postale procède à une émission obligatoire de titres subordonnés (Tier 2) pour un montant de 750 M€.
- 9 décembre 2010 : La Banque Postale lance sa première gamme d'assurance de dommages pour les particuliers, en partenariat avec Groupama.
- 15 décembre 2010 : Mediapost étend son expertise dans la gestion de la relation client avec l'acquisition de Sogec, spécialiste du marketing promotionnel en France.
- 18 janvier 2011 : M. Philippe Wahl est nommé au poste de président du directoire de La Banque Postale et succède ainsi à M. Patrick Werner.
- 10 février 2011 : le conseil d'administration de La Poste décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire le 6 avril pour procéder à l'émission d'actions nouvelles.
- 2 mars 2011 : La Poste et ses partenaires présentent Digiposte, solution globale sécurisée pour les échanges de documents numériques.
- 9 mars 2011 : présentation du contrat de présence postale territoriale 2011-2013, qui prévoit les engagements respectifs de l'État, des maires de France et de La Poste en matière d'aménagement du territoire.
- 25 mars 2011 : Mediapost complète son positionnement dans l'univers du marketing relationnel avec l'acquisition de Mediaprism qui dispose d'une expertise pointue en connaissance client et en communication.
- 6 avril 2011 : l'assemblée générale extraordinaire de La Poste procède à une augmentation de capital de l'entreprise, souscrite entièrement le jour même par l'État et la CDC.
- 7 avril 2011 : l'assemblée générale mixte de La Poste procède à la nomination du nouveau collège des administrateurs. Les représentants de la CDC participent pour la première fois au conseil d'administration qui se réunit le même jour.
- 2 mai 2011 : La Poste annonce les évolutions de la gamme tarifaire du courrier, avec un prix du timbre qui passe de 0,58 € à 0,60 €, ainsi que deux nouvelles offres, la lettre rapide en J + 2 et la lettre en ligne en J + 1.
- 23 mai 2011 : La Poste devient un opérateur de téléphonie mobile virtuel, en partenariat avec SFR, et commercialise, sous la marque La Poste Mobile, une offre simple, transparente et accessible dans son réseau de bureaux de poste, sur internet et par téléphone.

Les capitaux propres du groupe s'établissent à 4 465 M€, le ratio dette nette/capitaux propres atteint 1,08 contre 1,36 en 2009.

La croissance externe a représenté 74 M€ en 2010, et a essentiellement concerné le métier du courrier dans le domaine de la gestion documentaire, du marketing direct et de la gestion de la relation client.

Faits marquants et perspectives pour l'année 2011

Réalisation de l'augmentation de capital, entrée de la CDC dans les instances de gouvernance du groupe

La phase de préparation de l'augmentation de capital s'est terminée avec la signature en février 2011 d'un contrat de souscription par l'État, la CDC et La Poste, dont le conseil d'administration avait été préalablement saisi. Ce contrat de souscription matérialise l'engagement irrévocable des deux actionnaires de souscrire et de libérer un montant total d'augmentation de capital de 2,7 Md€, et fixe le calendrier de versement des fonds.

L'assemblée générale extraordinaire de La Poste a procédé le 6 avril 2011 à une augmentation de capital de l'entreprise, qui a été souscrite en totalité par l'État et la CDC. La Poste a ainsi reçu, le 6 avril 2011, 1 050 M€, les autres versements étant à réaliser en mars-avril 2012 à hauteur de 1 050 M€, puis en mars-avril 2013 à hauteur de 600 M€. En raison des modalités pratiques qui ont été retenues pour cette libération étalée dans le temps, l'État détiendra 77,12 % du capital jusqu'au versement de 2013, date à laquelle l'État détiendra 73,68 % du capital.

L'assemblée générale mixte du 7 avril 2011 a ensuite procédé à la nomination du nouveau collège des administrateurs représentant les actionnaires. Conformément aux dispositions de la loi du 9 février 2010, suite à l'entrée de la CDC au capital du groupe, le conseil d'administration de La Poste est désormais composé de sept représentants des salariés, d'un représentant des communes et de leurs groupements, et d'un représentant des usagers, tous deux nommés par décret, et de douze administrateurs nommés par l'assemblée générale, parmi lesquels l'administrateur ayant vocation à être président de La Poste, huit représentants de l'État et trois représentants de la CDC. Le conseil

d'administration s'est réuni dans sa nouvelle composition dès le 7 avril 2011, après la tenue de l'assemblée générale.

M. Jean-Paul Bailly a été reconduit dans ses fonctions de président de La Poste par décret du Président de la République pris le 14 avril 2011, après que M. Bailly avait été auditionné par les deux assemblées du Parlement, conformément aux dispositions de la loi n° 2010-838 du 23 juillet 2010 prise en application de l'article 13 de la Constitution.

Politique sociale

La Poste souhaite renforcer le dialogue social au niveau local et a proposé, dans ce cadre, début 2011, la création de rôles de délégués locaux d'établissement, afin de participer à la définition et à la mise en place de projets d'établissement relatifs notamment à la vie au travail. Ces projets d'établissement veilleront notamment à aider à un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle grâce au développement des aides aux gardes d'enfants, au logement social et à la restauration.

La Poste a par ailleurs annoncé un recrutement de 4 000 nouveaux collaborateurs en 2011, en forte hausse par rapport à 2010, et un renforcement de sa politique en faveur du développement de l'alternance, avec 2 500 postes de facteurs et d'agents au guichet proposés dans une double logique de pré-recrutement et d'insertion dans la vie active.

Lancement de nouvelles offres par les différents métiers

• Lancement du service d'échanges numériques sécurisé Digiposte

La Poste a généralisé le 2 mars 2011 au grand public son service sécurisé d'échanges numériques Digiposte. Cette solution globale sécurisée permet aux particuliers de traiter, classer et partager les documents qu'ils ont choisi de recevoir par voie numérique. La Poste a signé des partenariats avec des acteurs majeurs des secteurs de la banque, des services et de la gestion des documents d'entreprise, et a pour ambition de faire de Digiposte un standard des échanges numériques sécurisés pour les échanges des entreprises vers les particuliers.

• Lancement de l'offre de téléphonie La Poste Mobile

La Poste est devenue un opérateur de téléphonie mobile virtuel (« MVNO ») le 23 mai 2011 sous la marque La Poste Mobile. L'offre commercialisée par l'entreprise publique en partenariat avec l'opérateur SFR, sélectionné à l'issue d'un appel à candidatures ouvert, se veut fidèle aux valeurs de La Poste en termes de simplicité, de transparence et d'accessibilité, à des prix justes. La Poste Mobile veut également se différencier sur la qualité du service après-vente et va proposer en cas de panne d'un téléphone sous garantie, le prêt d'un téléphone de remplacement dans 4 000 bureaux de poste.

D'ici fin 2011, 2 000 bureaux de poste vendront la totalité de la gamme (packs libre-service, abonnements, forfaits bloqués, offres prépayées). 10 000 bureaux proposeront *a minima* les recharges La Poste Mobile et 4 000 d'entre eux vendront également des packs libre-service. La totalité de l'offre est également disponible sur internet et par téléphone.

Pour mettre en œuvre ce nouveau service, 8 500 guichetiers auront bénéficié d'une formation spécifique et qualifiante d'ici à fin 2011.

• Nouvelle gamme tarifaire du courrier

La Poste a annoncé le 2 mai 2011 que le prix du timbre pour la lettre rapide passerait de 0,58 € à 0,60 € au 1^{er} juillet 2011 et resterait stable en 2012.

La Poste lancera par ailleurs le 1^{er} octobre 2011 deux nouvelles offres de courrier, avec, d'une part, l'introduction d'une lettre rapide, plus économique (0,57 €) et plus écologique (pas de transport par avion, sauf pour la Corse et les DOM), pour laquelle La Poste s'engagera à un très haut niveau de qualité de service (avec une cible de 95 % en J + 2) et, d'autre part, l'introduction d'une lettre prioritaire en ligne, qui permettra d'expédier une lettre depuis internet jusqu'à 19 heures pour une distribution le lendemain, pour 0,99 €, impression et enveloppe comprises.



Le cœur de métier d'Arte France, financée à plus de 95 % par la redevance, est de produire, coproduire et acheter des programmes pour la chaîne culturelle franco-allemande Arte. L'année 2010 est la quatrième année du Contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État pour la période 2007-2011. Un avenant à ce contrat a été négocié en 2010 et signé en mars 2011

pour financer notamment des coûts de diffusion en haute-définition supplémentaires. Au début de l'année 2010, Arte France a mis en place une nouvelle grille de soirée mais l'audience a continué son déclin face à la montée en puissance des nouvelles chaînes de la TNT. En revanche, l'offre de services d'Arte sur le Web a confirmé son succès.

Faits marquants

Comme l'année précédente, la quasi-totalité des indicateurs définis dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) a été respectée pour l'exercice 2010 par Arte France. Ce contrat d'objectifs et de moyens a fait l'objet d'un avenant prévoyant le versement de 10 M€ de redevance supplémentaires (3 sur 2010 et 7 sur 2011), pour financer un canal complet haute définition (HD) sur la TNT (alors que seul un demi-canal était prévu initialement), la diffusion de la chaîne en outre-mer et le financement du GIP France Télé Numérique. La diffusion d'Arte en HD sur la TNT a démarré le 30 octobre 2008 sur le multiplex R4 et près de 700 programmes en HD ont été engagés par Arte France sur l'exercice 2010 contre 180 prévus dans le COM.

La politique de soutien à la création audiovisuelle et cinématographique a été maintenue avec près de 109 M€ investis dans les programmes dont 80 % en production d'œuvres (fiction, cinéma, documentaire, spectacle, magazine). Toutefois, dans un

contexte de montée en puissance de la TNT, l'audience 2010 d'Arte est en net repli : la part de marché en soirée sur les 15 ans et plus s'élève à 2,2 % contre 2,6 % l'année précédente. Cette baisse d'audience est plus marquée que pour les autres chaînes historiques, alors même qu'Arte a mis en place une nouvelle grille de soirée début 2010.

En revanche, Arte continue de se développer fortement sur les nouveaux vecteurs, particulièrement importants compte tenu de l'évolution des modes de consommation de la télévision. Ainsi, l'offre Arte +7, lancée fin 2007 et qui permet de visionner gratuitement durant sept jours sur le site internet les programmes diffusés par la chaîne, confirme sa très forte progression avec plus de 27 millions de programmes regardés en 2010 (contre 22 millions en 2009). De même, le lancement en mai 2009 d'une nouvelle offre, « Arte Live Web », qui propose gratuitement des retransmissions sur internet de spectacles de danse, musique ou théâtre, en direct ou en différé, est un succès avec plus de 550 programmes dont 266 directs mis en ligne en 2010.

FICHE D'IDENTITÉ

- Textes constitutifs : traité franco-allemand du 2 octobre 1990 créant une chaîne culturelle européenne ; contrat de formation du 30 avril 1991. Création d'Arte France en février 1986, confirmée par la loi relative à la liberté de communication du 30 septembre 1986.
- Statut et capital : société anonyme détenue à 45 % par France Télévisions, **25 % par l'État**, 15 % par Radio France et 15 % par l'Institut national de l'audiovisuel.
- Missions : concevoir, programmer et faire diffuser des émissions de télévision à caractère culturel, destinées à un public européen et international.

- Liens avec Arte G.E.I.E. : membre, à parité avec Arte Deutschland TV GmbH (dont les sociétaires sont à 50 % la ZDF et à 50 % l'ARD), du G.E.I.E. Arte constitué en 1991, groupement sans capital dont les voix sont réparties également entre les pôles qui financent et contrôlent conjointement la gestion de la centrale à Strasbourg.
- Principales filiales du groupe : ARTE G.E.I.E (50 %) ; ARTE France Cinéma (100 %) ; ARTE France Développement (100 %) ; Canal France International (25 %) ; MULTI 4 (33 %) ; SMR6-Multiplexe R6 (14,29 %) ; ARTV (15 %) ; TV5 (3,29 %) ; GIE Fréquences (14,29 %) ; GIP France Télé Numérique (5 %).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 8 avril 2010 : migration de la diffusion d'Arte sur la TNT en simple définition du multiplex R1 vers le multiplex R6.
- 30 novembre 2010 : arrivée de la TNT Outre-mer avec la diffusion d'Arte.
- 1^{er} janvier 2011 : nomination de Véronique Cayla en tant que présidente d'Arte G.E.I.E.
- 23 mars 2011 : nomination de Véronique Cayla en tant que présidente du directoire d'Arte France en remplacement de Jérôme Clément.
- Mars 2011 : signature d'un avenant au contrat d'objectif et de moyens 2007-2011.
- 20 juillet 2011 : communication en conseil des ministres sur le contrat d'objectif et de moyen 2012-2016.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

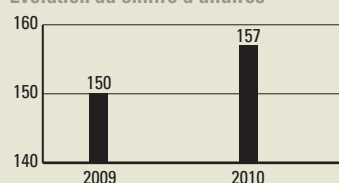
VIII - Ratios

Informations complémentaires

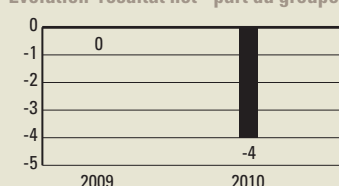
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	25	25
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	75	75
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	150	157
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	0	-6
Résultat financier	1	1
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-40	-40
Résultat net - part du groupe	0	-4
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	0	-4
Total des immobilisations nettes	94	94
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	70	69
dont immobilisations financières nettes	2	2
Capitaux propres - part du groupe	26	23
Intérêts minoritaires	1	1
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	7	6
Dettes financières nettes	-51,5	-55,4
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	558	564
Charges de personnel	43	44
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	76,8	78,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevance d'exploitation	134	140
Subventions		
(essentiellement redevance d'investissement)	94	89
Productions et coproductions immobilisées en net	60	60
Avances conditionnées	3	3

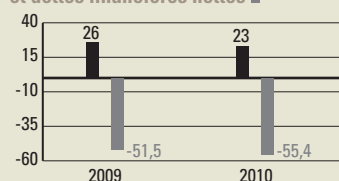
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

En 2010, la ressource publique affectée à Arte France, d'un montant de 236,99 M€, a augmenté de plus de 4 % par rapport à l'exercice 2009 (227,6 M€). Les recettes propres d'Arte France s'élèvent à 2,53 M€ (2,89 M€ en 2009).

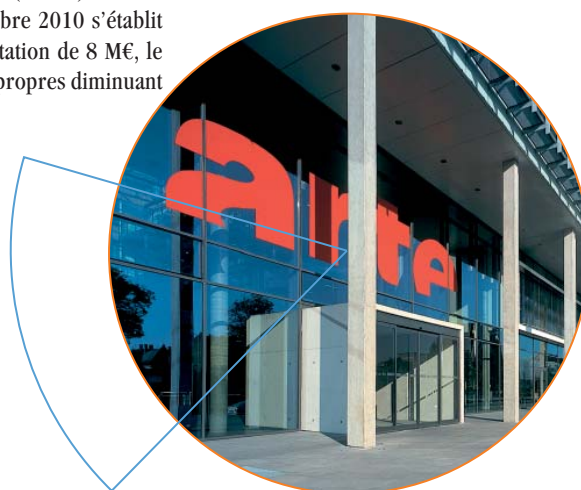
Les produits d'exploitation du groupe s'élèvent à 298,04 M€, en augmentation de 1,9 % par rapport à l'exercice 2009, pour 304,26 M€ de charges d'exploitation, qui, elles, augmentent de 4,1 % par rapport à 2009, du fait de l'inscription d'une provision de 6,9 M€ au titre de la dépréciation des parts de coproduction de la filiale Arte France Cinéma (l'environnement d'exploitation de cette filiale connaissant des évolutions structurelles et réglementaires pesant sur sa rentabilité) et d'une progression de 3 % du coût des programmes.

Au total, le résultat d'exploitation 2010 est négatif à hauteur de - 6,22 M€ (du fait de la constatation de la dépréciation concernant Arte France Cinéma mentionnée ci-dessus) alors qu'il était à l'équilibre en 2009. Le résultat financier baisse de 0,64 M€ par rapport à 2009, pour s'établir à + 0,72 M€ et le résultat net part du groupe accuse une perte de 3,5 M€ (contre + 0,21 M€ en 2009 et + 2,7 M€ en 2008).

La trésorerie de la société au 31 décembre 2010 s'élève à 55,5 M€, supérieure à celle de l'exercice précédent (51 M€). Le total du bilan au 31 décembre 2010 s'établit à 249 M€, en augmentation de 8 M€, le montant des capitaux propres diminuant à 22,7 M€.

Perspectives

Mme Véronique Cayla a été nommée présidente d'Arte GEIE à compter du 1er janvier 2011 et présidente du directoire d'Arte France en remplacement de Jérôme Clément à partir du 23 mars 2011. La nouvelle présidente du directoire a présenté un nouveau plan stratégique qui servira de base au prochain contrat d'objectif et de moyens d'Arte France, couvrant la période 2012-2016, en cours de négociation. Ce plan stratégique vise principalement, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, à redresser des audiences en baisse significative depuis plusieurs années par un renforcement significatif de la grille de journée et notamment de l'« access prime time », tout en confirmant le positionnement spécifique de la chaîne, marqué par une offre de programmes audacieuse et originale, européenne comme internationale. Une nouvelle grille sera mise en place par Arte début 2012 pour engager ce renouveau. Le plan stratégique aura également pour ambition de développer encore les potentialités offertes par les évolutions technologiques pour développer son offre multimédia et s'adapter aux nouveaux usages de la télévision. Arte souhaite ainsi intensifier ses investissements en faveur des productions propres à internet avec des web-documentaires, des web-fictions et des mini-séries.



CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : Bernard-Henri Lévy (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : Laurence Franceschini (DGMIC), Éric Garandeau (CNC), Aymeric Ducrocq (APE) ■ Administrateurs désignés en assemblée générale et autres administrateurs : Patrice Duhamel (France Télévisions), Jean-Luc Hees (Radio France), Emmanuel Hoog (Institut national de l'audiovisuel) ■ Personnalités qualifiées : Jean-Dominique Giuliani, Nicolas Seydoux (vice-président) ■ Représentants des salariés : Pascal Aron, Marie-Pierre Grégoire ■ Mission de contrôle économique et financier : Jean-Charles Auberon ■ Commissaires aux comptes : PricewaterhouseCoopers Audit, KPMG ■

Audiovisuel extérieur de la France

(chaîne gérée avec nos partenaires francophones). AEF détient à ce titre 100 % du capital de RFI et de France 24, et 49 % du capital de TV5 Monde. Constitué en 2009, et doté par la loi du 5 mars 2009 du statut de société nationale de programme, le groupe AEF a poursuivi en 2010 son développement et engagé le projet de fusion entre ses deux filiales RFI et France 24, dans le cadre d'un plan global de modernisation. Ce projet ambitieux a commencé à porter ses fruits, les chaînes du groupe enregistrant au premier semestre 2011 de notables succès d'audience.

Faits marquants

L'année 2010 a été la première année complète de fonctionnement du nouveau groupe constitué au cours du premier semestre 2009 (acquisition en février 2009 par AEF, auprès de TF1 et de France Télévisions, des actions de France 24, transfert en mars à l'AEF des actions détenues par l'État dans RFI et enfin, en juin 2009 rachat à France Télévisions, l'INA et Radio France de 49 % du capital de TV 5 Monde). La mission d'AEF est aujourd'hui clairement définie à l'article 44 modifié de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Le groupe vise à proposer une offre cohérente et efficace autour d'un bouquet de chaînes, de radios et de services adaptés à l'ère numérique, visant à contribuer à la diffusion de la culture et des valeurs françaises et francophones dans le monde.

La réforme de l'audiovisuel extérieur de la France a commencé en 2010 à porter ses fruits, que ce soit en termes de gestion, de diffusion ou d'audience des différentes entités. Des synergies opérationnelles se

« Audiovisuel extérieur de la France » (AEF) est une holding créée pour superviser et coordonner les activités des chaînes de télévisions et radio françaises et francophones diffusant à l'étranger : Radio France internationale (RFI), France 24 et TV5 Monde

sont mises en place entre les différentes entités du groupe (par exemple, les études d'audience ont été mutualisées). L'offre s'est étoffée (France 24 diffuse ainsi aujourd'hui en langue arabe 24 h/24), et la couverture s'est étendue hors des zones de diffusion initiales (ce développement est particulièrement notable s'agissant de France 24, mais concerne aussi TV5 Monde, dont la distribution a progressé de 14,5 % en deux ans). Le nombre de visiteurs du site internet de France 24 a connu début 2011, à la faveur des événements du « printemps arabe », une croissance très spectaculaire (+ 1 000 % en janvier 2011 par rapport à janvier 2010).

Toutefois, cette réforme est encore loin d'être achevée. Fin mars 2011, trois projets concomitants et coordonnés ont ainsi été présentés aux instances représentatives du personnel : la fusion juridique entre France 24 et RFI, la réorganisation de leurs services, et leur regroupement sur un même site (déménagement de RFI). Grâce à ces projets, AEF sera véritablement constitué en une entreprise unique. Ces trois projets consistent à rapprocher non seulement les fonctions dites support,

aujourd'hui éclatées, de RFI et de France 24, mais aussi à fusionner les rédactions en charge de l'information pour tirer pleinement parti des complémentarités fortes entre les équipes, en les regroupant sur un même site.

2010 restera comme une année difficile pour la nouvelle entreprise, confrontée à des difficultés internes liées à l'ampleur de la réforme engagée. En effet, la mise en œuvre du plan global de modernisation lancé début 2009 avec un plan de départs volontaires concernant 206 postes et le projet de fusion/ réorganisation ont représenté un vaste chantier.

FICHE D'IDENTITÉ (au 30 juin 2010)

- **Textes constitutifs** : loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication modifiée par la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle.
- **Statut et capital** : société nationale de programme ayant le statut de société anonyme, détenue à 100 % par l'État.
- **Missions** : contribuer à la diffusion et à la promotion de la langue française, des cultures française et francophone, ainsi qu'au rayonnement de la France dans le monde, notamment par la programmation et la diffusion d'émissions de

télévision et de radio ou de services de communication au public en ligne relatifs à l'actualité française, francophone, européenne et internationale ; définir ou contribuer à définir les orientations stratégiques et la coordination des services de communication audiovisuelle, en français ou en langues étrangères, destinés en particulier au public français résidant à l'étranger et au public étranger, édités par des sociétés dont elle détient tout ou partie du capital.

- **Principales participations** : Radio France internationale (100 %), France 24 (100 %), TV5 Monde (49 %).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Avril 2011 : le conseil d'administration approuve le projet de prise de bail d'AEF dans ses nouveaux locaux à Issy-les-Moulineaux.
- 30 mars 2011 : premières présentations devant les IRP du projet de fusion/réorganisation de l'AEF.
- Janvier 2011 : AEF annonce une progression de 1 000 % de la consultation de son site internet en Tunisie.
- 15 décembre 2010 : création d'une mission d'information parlementaire commune sur la mise en œuvre de la réforme de l'audiovisuel extérieur.
- 9 décembre 2010 : les salariés de RFI et de Monte Carlo Doualiya votent à 91,5 % contre le projet de déménagement à Issy-les-Moulineaux.
- Octobre 2010 : recapitalisation par l'État de l'AEF.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

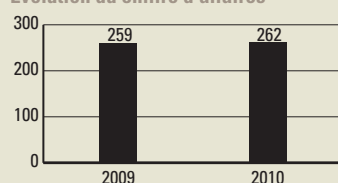
VII - Données
sociales

VIII - Ratios

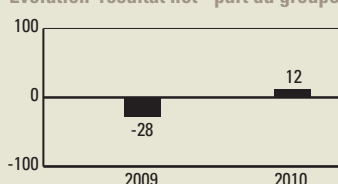
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)		
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	NA	NA
Chiffre d'affaires	259	262
dont réalisé à l'étranger	NC	NC
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	- 2	2
Résultat financier	0	- 1
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	- 26	20
Résultat net - part du groupe	- 28	12
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 28	12
Total des immobilisations nettes/Actifs non courants	30	26
dont écart d'acquisition net	4	4
dont immobilisations incorporelles nettes	2	2
dont titres mis en équivalence	1	1
dont impôts différés actifs	0	0
Capitaux propres - part du groupe	- 24	7
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	15	18
Dettes financières nettes	- 45	- 54
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	1 607	1 553
Charges de personnel	122	121
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	NA	NA
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	75,7	77,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	118,9 %	168,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	191,1 %	-739,2 %

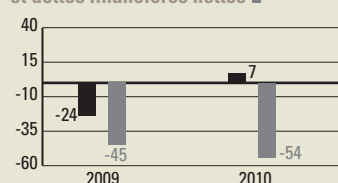
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Dans ce contexte, le Parlement a décidé de lancer en fin d'année 2010 une mission d'information visant à éclairer les parlementaires sur la situation financière de l'entreprise. Les conclusions de cette mission sont attendues pour la rentrée 2011.

De son côté, l'État a choisi de faire appel au premier semestre 2011 à l'Inspection générale des finances pour une mission d'audit et d'appui visant à apporter une expertise extérieure sur la trajectoire financière d'AEF, et notamment ses perspectives de ressources propres. Les conclusions de cette mission seront remises au Premier ministre à la rentrée 2011.

Analyse financière

Le groupe AEF a présenté au 31 décembre 2010 un résultat net positif de 12,4 M€, qui contraste largement avec le résultat négatif de - 28,3 M€ enregistré en 2009.

Ce résultat positif est directement lié aux financements reçus de l'État au titre du plan de modernisation de RFI-MCD. Ces financements se sont composés en 2010 d'une subvention de 12,8 M€, et d'une augmentation de capital de 18,5 M€ de l'AEF, intégralement souscrite par son actionnaire unique, l'État. Cette augmentation de capital a permis à l'AEF de recapitaliser sa filiale RFI détenue à 100 %, à due concurrence du même montant, afin de compléter le financement du coût du plan de départs volontaires lancé en 2009.

Ces financements viennent s'ajouter à la subvention de 9,9 M€, versée en 2009, et compensent ainsi l'intégralité des coûts liés au plan global de modernisation et au plan de sauvegarde de l'emploi (PGM/PSE) de RFI (41,2 M€ au total), comptabilisés sur l'exercice 2009.

Les ressources publiques continuent par ailleurs de constituer l'essentiel des produits d'exploitation de l'entreprise (252 M€ environ sur 262 M€ de produits d'exploitation). Les recettes publicitaires sont relativement stables (5,1 M€ contre 5,2 M€ en 2009). AEF enregistre en 2010 une légère baisse des charges de personnel (120 M€ contre 121 M€ en 2009), liée aux économies induites par la mise en œuvre du plan de modernisation à RFI, mais dont les effets sont partiellement compensés, entre autres, par le développement de la programmation en arabe à France 24.

Perspectives

Plusieurs chantiers importants doivent encore être menés à terme, en partenariat entre l'État et AEF, pour accompagner et finaliser la réforme de l'audiovisuel extérieur.

Ainsi, conformément à la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, un cahier des charges doit être élaboré afin de préciser les obligations de service public du groupe et de chacune des sociétés et services le constituant. Ce cahier des charges devrait être soumis à l'approbation du conseil d'administration d'ici à la fin de l'année 2011.

De même, le contrat d'objectifs et de moyens est en préparation entre l'État et l'AEF, afin de traduire les objectifs de la réforme et du projet stratégique élaboré par le management du groupe, ainsi que les ressources publiques qui y seront consacrées. Ce contrat devra fixer le niveau d'ambition d'AEF en matière de synergies entre les sociétés du groupe, et formaliser une trajectoire financière consensuelle et robuste pour les prochaines années.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Alain Duplessis de Pouzilhac

■ Représentants de l'État : Laurence Franceschini, Roch-Olivier Maistre, Marie-Astrid Ravon, Alexis Kohler, Pierre Sellal ■ Administrateurs désignés par le CSA : Francis Balle, Soumia Belaidi Malinbaum, Hélène Carrère d'Encausse, Greg Germain, Hubert Vedrine ■ Administrateurs représentant le Parlement : Louis Duvernois (Sénat), Michel Herbillon (Assemblée nationale) ■ Administrateurs représentant les salariés : Joël Costi, Catherine Rolland ■ Mission de contrôle économique et financier : Renaud Gace ■ Commissaires aux comptes : PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young ■



En dépit de la montée en puissance spectaculaire des nouvelles chaînes de la TNT, France Télévisions a conservé sa place de premier groupe audiovisuel en France en 2010. Cette année a été la première année complète de mise en œuvre de la réforme

de l'audiovisuel public, souhaitée par le Président de la République en 2008, et dont les contours ont été définis par la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision. Marquée par l'arrivée d'un nouveau président-directeur général en la personne de M. Rémy Pflimlin, l'année 2010 aura également été celle de l'élaboration par l'entreprise de sa nouvelle stratégie, présentée en avril 2011 au conseil d'administration et déclinée dans un contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État pour la période 2011-2015. Ce contrat doit permettre à l'entreprise de conforter son positionnement de groupe leader en France dans un univers en profonde mutation.

Faits marquants

L'année 2010 a été marquée par le développement spectaculaire des chaînes de télévision dites « non historiques », dont la couverture s'est rapidement développée et qui captent désormais l'attention de plus d'un tiers du public, tirant à la baisse les audiences des grands groupes traditionnels (les parts d'audience de France Télévisions et du groupe TF1 sont respectivement passées entre 2009 et 2010 de 32,7 % à 31,6 % et de 30,1 % à 29,4 %). Toutefois, dans ce contexte de plus en plus concurrentiel, France Télévisions a conservé en 2010 sa place de premier groupe audiovisuel en France, avec une part d'audience annuelle moyenne de 31,6 % en 2010 (dont 16,1 % pour France 2, 11 % pour France 3, 3,2 % pour France 5 et 1,6 % pour France 4 notamment). Cette position s'est confirmée au

premier semestre 2011, avec une part d'audience moyenne de 30,3 %.

La couverture par France Télévisions de tous les publics a fortement progressé avec la réforme du dispositif outre-mer : la TNT outre-mer a ainsi été lancée le 30 novembre 2010, ce qui a donné à France Télévisions l'occasion de transformer son offre locale de télévisions, radios et internet. Les neuf chaînes locales diffusées outre-mer sont ainsi devenues les « Premières », en référence à la fois à leur place de leader sur leur territoire respectif et leur positionnement sur la télécommande. Les neuf radios locales de l'ex-Réseau France Outre-mer, ont adopté les mêmes noms.

Au-delà des audiences, France Télévisions s'est doté au cours de l'année 2010 d'un baromètre qualitatif permettant de mesurer la satisfaction du public devant les

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

VII - Données
sociales

VIII - Ratios

Informations
complémentaires

FICHE D'IDENTITÉ

■ **Textes constitutifs** : loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, modifiée par la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle.

■ **Capital** : société nationale de programme ayant le statut de société anonyme détenue à 100 % par l'État.

■ **Missions** : la société nationale de programme France Télévisions est chargée de « concevoir et programmer des émissions de télévision à caractère national, régional et local ainsi que des émissions de radio ultramarines. Elle édite et diffuse également plusieurs services de communication audiovisuelle, y compris des services de médias audiovisuels à la demande, répondant aux missions de service public définies à l'article 43-11 et dans son cahier des charges. Les caractéristiques respectives de ces services sont précisées

par son cahier des charges. Elle peut les éditer par l'intermédiaire de filiales dont la totalité du capital est détenue, directement ou indirectement, par des personnes publiques. Elle tient compte du développement des technologies numériques pour assurer l'accès de tous les publics à ses programmes. Dans le respect de l'identité des lignes éditoriales de chacun des services qu'elle édite et diffuse, France Télévisions veille par ses choix de programmation et ses acquisitions d'émissions et d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques à garantir la diversité de la création et de la production. France Télévisions reflète dans sa programmation la diversité de la société française et veille à engager une action adaptée pour améliorer la présence de cette diversité dans les programmes. France Télévisions conçoit et diffuse en région des programmes qui contribuent à la connaissance

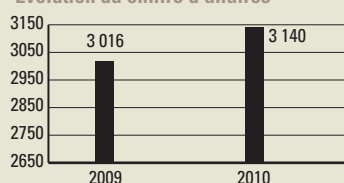
et au rayonnement de ces territoires et, le cas échéant, à l'expression des langues régionales. Ces programmes sont diffusés à travers des décrochages spécifiques, y compris aux heures de grande écoute, et peuvent être repris au niveau national. Ils reflètent la diversité de la vie économique, sociale et culturelle en région et proposent une information de proximité. Lorsqu'ils diffusent des journaux télévisés, les services de la société France Télévisions disposent d'une ligne éditoriale indépendante ».

■ **Principales filiales du groupe** : France Télévisions Publicité (100 %), France Télévisions Distribution (100 %), Arte France (45 %), Planète Thalassa (34 %), Jeunesse Télé-Gulli (34 %), Sécémie-Euronews (24 %).

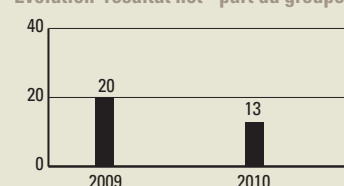
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires net	3 016	3 140
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	69	31
Résultat financier	- 10	- 6
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	172	147
Résultat net - part du groupe	20	13
Résultat net - intérêts minoritaires	0	- 1
Résultat net de l'ensemble consolidé	20	12
Total des immobilisations nettes	569	577
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	100	83
dont immobilisations financières nettes	51	44
Capitaux propres - part du groupe	535	548
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	206	185
Dettes financières nettes	53	10
Dettes financières brutes à plus d'un an	184	180
Effectifs en moyenne annuelle	10 733	10 732
Charges de personnel	864	884
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,7 %	0,4 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	80,5	82,4
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	3,7 %	2,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	9,9 %	1,8 %
Redevance	1 997	2 050
Ressource publique complémentaire	415	423
Productions et coproductions immobilisées	65	50
Droits de diffusion acquis net	836	805
Engagements sur programme hors bilan	716	610
Droits sportifs hors bilan	326	264

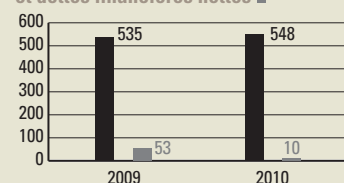
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



programmes proposés. De bonnes performances ont été enregistrées, notamment au début de l'année 2011. Avec des indices moyens de satisfaction compris entre 7,6 et 7,8 sur 10, France 2 et France 3 se classent régulièrement parmi les toutes premières chaînes du marché.

France Télévisions a également cherché à se rapprocher des attentes du public avec la constitution, durant l'été 2010, du second conseil consultatif des programmes prévu par la loi du 5 mars 2009 qui a pour objet d'organiser un dialogue entre les représentants des antennes et un panel de téléspectateurs représentatifs des publics auxquels France Télévisions s'adresse. L'information (les journaux et les émissions politiques) et le divertissement (jeux et télévision du réel) ont été cette année au cœur des débats et les réunions du conseil ont donné lieu à la production d'un rapport communiqué aux équipes de France Télévisions au premier semestre 2011.

Afin d'améliorer la qualité du service rendu aux téléspectateurs et de limiter le risque d'une perception brouillée de la suppression de la publicité en soirée, France Télévisions s'est également dotée le 4 novembre 2010 d'une charte du parainage visant à limiter le recours à cet outil de financement de ses missions et à l'encadrer par des mesures contraignantes en termes de durée et de contenus.

La fréquentation des sites internet du groupe a elle aussi largement progressé au cours de l'année 2010 et du premier semestre 2011. Avec plus de 7,7 millions de visiteurs uniques en avril 2011, le site de France Télévisions est l'un des 30 sites les plus visités en France. Lancé en juillet 2010, le site Pluzz.fr, qui centralise pendant sept jours sur un portail vidéo unique l'offre de télévision de rattrapage du groupe France Télévisions, a atteint depuis sa création des audiences comprises entre 4 et 7 millions de vidéos vues chaque mois.

L'année 2010 a été la première année de mise en œuvre complète de la réforme de l'audiovisuel public. La loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision a en effet organisé le transfert à la société France Télévisions de l'ensemble des biens, droits et obligations des sociétés France 2, France 3, France 4, France 5 et Réseau France Outre-mer, dans le cadre d'une fusion-absorption réalisée du seul fait de la loi, prenant effet à la date du 1^{er} janvier 2009.

Cette réforme s'est traduite par d'importantes évolutions à la tête du groupe, avec la nomination de Rémy Pflimlin, arrivé à la tête du groupe en août 2010.

La réforme a également justifié la signature en juin 2010 d'un avenant au contrat d'objectifs et de moyens (COM) de France Télévisions, portant sur les années 2009-2012, et tenant compte des évolutions récentes, à la fois dans la maîtrise des charges, qui connaîtront une progression plus modérée que celle prévue initialement par le contrat d'objectifs et de moyens 2007-2010, dans la performance économique du groupe permise par la mise en place de l'entreprise commune et dans la réforme du mode de financement de France Télévisions.

L'État a en effet choisi de s'orienter vers un financement public plus marqué du service public de télévision, avec une dotation budgétaire venant compléter la contribution à l'audiovisuel public (redevance) afin de couvrir le coût net du service public. France Télévisions avait dans ce contexte engagé à l'été 2009 un processus d'ouverture de capital de sa régie publicitaire France Télévisions Publicité, qui avait pour objet d'adosser cette filiale à un partenaire industriel susceptible de lui apporter des relais de croissance. Le processus de cession de France Télévisions Publicité – contrôlée indirectement par l'État – au secteur privé s'était déroulé dans le cadre des

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Rémy Pflimlin ■ Administrateurs représentant l'État : Vincent Bouvier, Laurence Franceschini, Éric Garandeau, Alexis Kohler, Marie-Astrid Ravon ■ Administrateurs représentant le Parlement : Christian Kert (député), Jean-Pierre Leleu (sénateur) ■ Administrateurs désignés par le CSA : Christophe Beaux, Henriette Dorion Sebéloué, Patricia Langrand, Jacques Martial, Dominique Wolton ■ Représentants des salariés : Laurent Bignolas, Rony Gadet ■ Mission de contrôle économique et financier : Françoise Miquel ■ Commissaires aux comptes : PricewaterhouseCoopers - KPMG ■

dispositions du titre III de la loi du 6 août 1986. France Télévisions avait mené une recherche active d'acquéreur et avait, dans ce cadre, engagé une procédure de mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges. Ce processus a abouti à la sélection par le conseil d'administration du 3 février 2010 de l'offre du consortium Lov-Publicis, mieux disante au regard des critères d'évaluation définis dans le cadre de la procédure (projet industriel, critère social, prix de cession).

La procédure de cession, toutefois, n'a pas pu être menée à terme, en raison de l'incertitude substantielle entourant le maintien ou non de la publicité avant 20 heures. Le conseil d'administration de FTV a ainsi recommandé, lors de sa séance du 13 avril 2010, la suspension des négociations exclusives, avant que le consortium n'annonce en septembre 2010 son souhait d'y mettre un terme en raison de la perspective du maintien de la publicité sur les antennes du groupe avant 20 heures.

L'article 165 de la loi de finances initiale pour 2011, modifiant l'article 53 de la loi de 1986, a finalement repoussé au 1^{er} janvier 2016 la suppression de la publicité aux programmes diffusés par les antennes de France Télévisions entre six heures et vingt heures.

Analyse financière

France Télévisions est désormais une entreprise très largement financée par des ressources publiques. Ces dernières, qui ont atteint en 2010 2 472,7 M€, ont ainsi représenté 79 % du chiffre d'affaires net du groupe, qui s'élève à 3 140 M€. Ce chiffre d'affaires ressort en hausse de 4,1 % par rapport à 2009, tiré certes par une progression des ressources publiques de 2,5 %, mais aussi et surtout par une hausse de 12,6 % des recettes publicitaires par rapport à 2009. En effet, et même si l'évolution des audiences des différentes chaînes du groupe a eu des effets contrastés sur l'évolution de leurs tarifs publicitaires respectifs, France Télévisions a su tirer parti d'un marché publicitaire globalement très dynamique. Entre 2009 et 2010, les investissements publicitaires à la télévision ont en effet enregistré une croissance de 15,3 %, la télévision représentant près d'un tiers des investissements publicitaires bruts. Ces investissements, qui profitent massivement aux chaînes de la TNT, ont permis à France Télévisions de tirer vers le haut ses recettes

propres. En hausse de plus de 9 % par rapport à 2009, les recettes publicitaires et de parrainage se sont élevées en 2010 à 441,3 M€ (contre 404,9 M€ l'année précédente). Ces recettes ont été supérieures aux prévisions, ce qui a permis à l'État de réduire de près de 35 M€ la dotation complémentaire accordée à France Télévisions sur le budget général de l'État.

La forte croissance des recettes publicitaires a permis de financer en 2010 une augmentation du coût des programmes (+ 4,3 % par rapport à 2009) essentiellement due à un complément de dépréciations et fins de droits suite à la revue des stocks et aux évolutions de stratégie éditoriale amorcées par la nouvelle direction arrivée au mois d'août. Le coût de la grille des sports est pour sa part supérieur de plus de 38 M€ par rapport à 2009, en raison de la programmation de matches de la Coupe du monde de football et de la couverture des JO de Vancouver. Les autres parties de la grille des programmes présentent une évolution des coûts mesurée. Dans le même temps, les coûts de diffusion sont en diminution de 4,2 % par rapport à 2009.

Dans les comptes consolidés du groupe, les charges d'exploitation progressent de 5,8 %. Les achats et charges externes progressent de 4,4 % en liaison avec l'augmentation du coût des programmes. Les dotations aux provisions sont également en forte augmentation, du fait des dépréciations de stock de programme mais aussi d'une provision sur les parts de coproduction des filiales cinéma du groupe. Les charges de personnel ont quant à elles augmenté de 2,29 % en 2010, avec un volume d'emploi stable.

Le résultat d'exploitation s'établit à 31,3 M€, contre 68,7 M€ en 2009. Le résultat courant ressort à 25,5 M€ du fait d'un résultat financier négatif de - 5,7 M€, et le résultat net part du groupe à 12,8 M€ (contre 19,7 M€ en 2009). Les capitaux propres progressent donc pour s'établir à 547,9 M€. L'endettement, net de la trésorerie du groupe, se monte quant à lui à 10,1 M€ au 31 décembre 2010.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Juin 2010 : signature d'un avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions pour la période 2009 à 2012.
- Juin 2010 : signature par les organisations syndicales représentatives d'un accord de prorogation de la durée de vie des anciens accords d'entreprise jusqu'au 8 février 2011, date à laquelle FTV espère conclure un accord de substitution unique, pour l'ensemble des personnels de l'entreprise commune.
- Juillet 2010 : lancement de la chaîne France Ô en diffusion nationale sur la TNT.
- Août 2010 : arrivée de Rémy Pflimlin à la tête de France Télévisions, à l'issue d'un processus de nomination impliquant des auditions devant le CSA et les commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat.
- Automne 2010 : vote d'un moratoire sur la suppression de la publicité en journée jusqu'en 2015.
- 30 novembre 2010 : arrivée de la TNT outre-mer avec la diffusion du bouquet France Télévisions et des neuf chaînes locales Outremer Première.
- Avril 2011 : présentation d'un nouveau plan stratégique intitulé « Conquête et reconquête ».
- 20 juillet 2011 : communication en Conseil des ministres sur le contrat d'objectifs et de moyens 2011-2015.

Perspectives

Le premier semestre 2011 a été marqué par la présentation, sous l'impulsion du nouveau président-directeur général, d'une nouvelle stratégie déclinée dans un contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État pour la période 2011-2015.

La stratégie proposée par France Télévisions se fonde sur un double constat. D'une part, les nouveaux usages de la télévision (télévision connectée, télévision de rattrapage, télévision mobile) vont s'ajouter aux usages traditionnels de l'écran, et non les remplacer. D'autre part, la fragmentation des publics et des usages rend nécessaire une personnalisation croissante de l'offre audiovisuelle. Forte de ce double constat, la direction de l'entreprise a présenté en conseil d'administration le 27 avril 2011 un plan stratégique intitulé « Conquête et reconquête », qui vise à conquérir les usages numériques de la télévision par le développement d'une nouvelle offre adaptée et à reconquérir, face à la baisse des audiences, les modes de consommation traditionnels, en présentant une « offre de bouquet » permettant à France Télévisions de s'adresser à tous les publics. Dans ce but, l'identité de chacune des chaînes doit ainsi être renforcée, afin de viser en priorité (mais non exclusivement) une partie du public.

Pour y parvenir, le contrat d'objectifs et de moyens a été négocié avec l'État et a fait l'objet d'une communication en conseil des ministres le 20 juillet 2011. Sa signature est prévue à l'automne, après que les commissions parlementaires et le CSA l'aient examiné à leur tour. Ce projet de contrat d'objectifs et de moyens prévoit d'accorder à France Télévisions des moyens financiers supplémentaires, avec une progression annuelle moyenne de ses ressources publiques de 2,2 % entre 2011 et 2015, qui doivent se conjuguer aux efforts internes à l'entreprise pour financer de nouveaux développements. Il est structuré autour de trois grands axes stratégiques : « fédérer tous les publics autour d'une offre complète et diversifiée », « développer des programmes de service public, inscrits dans leur temps et innovant » et « faire de l'entreprise commune un modèle d'organisation responsable et efficace ».

Le projet de contrat d'objectifs et de moyens comporte en matière éditoriale de nombreux projets de développement, qui consisteront tout d'abord en un accroissement de l'offre numérique de France Télévisions, valable tant au plan régional qu'au plan national (100 % des programmes, hors sport et cinéma, doivent être accessibles en télévision de rattrapage à l'horizon 2015). Ces développements numériques viseront également à mettre en place des plateformes multimédias spécifiques, dédiées au sport et à l'information. À ces développements numériques viendra s'ajouter un renforcement significatif de l'identité des chaînes, notamment des plus récentes (France 4, France Ô), dont la grille de programmes sera renforcée. France Télévisions prolongera ses efforts d'exemplarité dans l'accessibilité des programmes aux personnes handicapées.

France Télévisions confirmera également à l'horizon du COM son engagement au soutien de la création audiovisuelle, qui fera l'objet de financements dédiés significativement relevés (420 M€ par an à partir de 2012).

Pour parvenir à financer ses développements dans un contexte de finances publiques contraint, France Télévisions mettra en œuvre les synergies permises par la constitution de l'entreprise commune. Grâce à la mise en place de systèmes d'information renouvelés, ces synergies concerneront à la fois les fonctions dites « support » (ressources humaines, finances) et les rédactions (notamment en ce qui concerne l'information, avec plus particulièrement un nouveau dispositif prévu pour les élections de l'année 2012). France Télévisions prévoit en outre d'engager un effort significatif de maîtrise de ses dépenses de personnel à compter de l'année 2013, qui viendra s'ajouter à la poursuite des efforts en termes de gestion dynamique de ressources humaines (promotion de la diversité ; plans ambitieux de formation interne, notamment en direction des nouveaux métiers du numérique).

Pour s'assurer à moyen terme de la convergence des ambitions du groupe et des moyens dédiés par la puissance publique, dans un contexte d'incertitude forte sur les évolutions du marché publicitaire, une « clause de rendez-vous » a été introduite dans ce contrat d'objectifs et de moyens pour examiner à l'horizon 2014 l'adéquation des objectifs et des moyens.





Radio France est une société nationale de radiodiffusion, constituée sous la forme d'une société à capitaux publics dont l'État est l'unique l'actionnaire. Premier groupe radiophonique en audience cumulée et en part d'audience, avec plus de 13,3 millions d'auditeurs quotidiens en

2010 (chiffre globalement stable par rapport à 2009), Radio France s'appuie sur six chaînes complémentaires (France Inter, France Info, France Culture, France Musique, Fip et Le Mouv'), ainsi que sur les 43 stations locales composant le réseau France Bleu.

L'année 2010 a vu la confirmation des bons résultats financiers enregistrés au cours des années précédentes. Le résultat net est positif depuis 2007 et s'établit en 2010 à plus de 9 M€, notamment du fait des recettes publicitaires qui, après une forte contraction en 2009, progressent cette année de 5,7 %.

Faits marquants

L'année 2009, marquée par changement d'équipe dirigeante avec l'arrivée de Jean-Luc Hees comme président-directeur général, avait été plus positive pour le groupe que pour ses concurrents (Radio France réussissant à accroître sa part d'audience d'1,2 point pour atteindre 22,2 %), et avait donné lieu au lancement de la première tranche du chantier de réhabilitation de la Maison de Radio France.

L'année 2010 a été une nouvelle année de succès en termes d'audience : Radio France a en effet rassemblé une moyenne de 13,3 millions d'auditeurs quotidienne. Si ce résultat est stable par rapport à 2009, les visites sur l'ensemble des sites internet connaissent pour leur part une croissance spectaculaire de 32,7 %, avec près de 150 millions de visites en 2010.

Cette année a également été riche et active du fait de la négociation, et de la signature avec l'État le 29 juillet, d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens fixant sa trajectoire pour les années 2010 à 2014. La stratégie sur laquelle

repose ce contrat ajoute au renforcement des antennes (identité de chacune des marques, maillage territorial de France Bleu) le développement de Radio France sur les nouveaux médias (web, usage mobile et dissémination des contenus) ; elle vise également à favoriser l'amélioration et la modernisation de la gestion des ressources, ainsi que le respect de l'équilibre financier. Le groupe vise parallèlement à optimiser la couverture hertzienne existante (FM, ondes moyennes et ondes longues), qui restera majoritaire sur la période, et à développer la radio numérique terrestre selon le calendrier qui sera retenu par les pouvoirs publics.

La négociation du nouvel accord collectif, dont les principaux enjeux portent sur la redéfinition des métiers, la refonte du dispositif salarial et la gestion des carrières, s'est poursuivie tout au long de l'année 2010.

En mars 2011, un accord a été signé qui venait se substituer à l'avenant audiovisuel public à la convention collective nationale de travail des journalistes. Toutefois, suite au droit d'opposition de trois organisations syndicales, cet accord n'a pu être mis

en œuvre. La direction a en conséquence décidé de mettre en œuvre des mesures unilatérales qui sont entrées en vigueur le 21 mars 2011 (une commission de suivi des carrières est venue se substituer aux commissions paritaires sur les salaires, et la procédure disciplinaire a été modifiée).

Au mois de mai 2011, s'est engagée une nouvelle négociation afin de conclure un accord qui se substituera à la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle (CCCPA) qui cessera de s'appliquer au mois d'octobre 2012. La CCCPA définit le statut collectif des salariés de Radio France autres que les journalistes.

L'année 2010 a enfin été en grande partie consacrée à l'avancée des travaux de la phase 1 du chantier de la réhabilitation de la Maison de Radio France engagés en 2009, qui concernent d'une part la réhabilitation de l'ensemble tour, radiale petite couronne et d'autre part la construction du parking souterrain. Des retards ont été enregistrés dans les travaux, dus en partie aux conditions météorologiques exceptionnelles de la fin d'année 2010.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données

sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

FICHE D'IDENTITÉ

■ Textes constitutifs :

1° Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 complétée et modifiée, relative à la liberté de communication.

2° Cahier des missions et des charges de Radio France approuvé par décret du 13 novembre 1987, modifié par les décrets du 10 octobre 2000, du 21 juillet 2004, du 27 mai 2005 et du 1^{er} juin 2006.

3° Statuts tels qu'approuvés par les décrets

n°s 88-337 du 11 avril 1988, 89-618 du 31 août 1989, 95-610 du 5 mai 1995 et 2001-1096 du 19 novembre 2001.

■ Capital : 1 560 000 € (détenu à 100 % par l'État), soit 40 000 actions de 39 € chacune (décret n° 2001-1096 du 19 novembre 2001).

■ Missions : selon l'article 44-III de la loi du 30 septembre 1986, la société nationale de programme Radio France est chargée de concevoir et de programmer des émissions de radio de caractère national

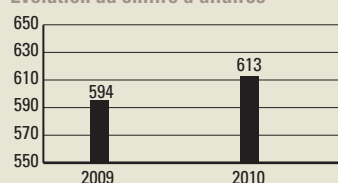
et local, destinées à être diffusées sur tout ou partie du territoire métropolitain. Elle favorise l'expression régionale sur ses antennes décentralisées sur l'ensemble du territoire. Elle valorise le patrimoine et la création artistique, notamment grâce aux formations musicales dont elle assure la gestion et le développement.

■ Participations : société du Grand Théâtre des Champs-Élysées : 33,9 % ; Médiamétrie : 13,5 % ; Arte France : 15 %.

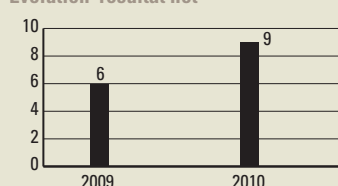
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	594	613
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1	8
Résultat financier	1	1
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	26	24
Résultat net - part du groupe	6	9
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	6	9
Total des immobilisations nettes	142	195
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	9	12
dont immobilisations financières nettes	3	3
Capitaux propres hors subventions d'investissement-		
Part du groupe	19	29
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	60	63
Dettes financières nettes	- 90	- 68
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	4 183	4 218
Charges de personnel	350	363
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,0 %	1,5 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	83,6	86,1
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	29,9 %	31,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevances	534	550
Subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres	57	78

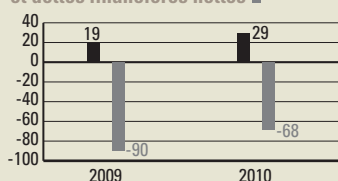
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

Le chiffre d'affaires de Radio France a poursuivi sa progression, enregistrant en 2010 une croissance de 3,2 % par rapport à 2009, pour atteindre 613,3 M€.

Cette hausse reflète à la fois la croissance de la ressource publique de fonctionnement, qui a progressé de 15,7 M€ (+ 2,9 % par rapport à 2009), et celle des ressources propres, en hausse de 3,1 M€ (+ 5,1 % par rapport à 2009). La part des ressources propres dans le chiffre d'affaires total progresse entre 2009 et 2010 : elle passe de 10,2 % en 2009 à 10,4 % en 2010. Les recettes publicitaires sont largement générées par France Inter, qui en assure à elle seule 53,6 %, mais les recettes publicitaires de France Bleu enregistrent au cours de l'année 2010 une forte croissance (+ 33,2 %) qui leur permet de dépasser celles de France Info.

Les charges de personnels ont progressé en 2010 de 3,8 %, du fait notamment de l'évolution des effectifs permanents et occasionnels. Ces derniers ont en effet progressé de 1,5 %, ce qui correspond à une hausse de 66,4 ETP par rapport à 2009 et s'établit à 4 605 ETP. La croissance sur les effectifs permanents (+ 34,7 ETP) s'explique, outre des intégrations de personnels pigistes ou prestataires, par les créations de postes dans les nouvelles stations France Bleu Maine (+ 16,5 ETP) et France Bleu Toulouse (+ 7,1 ETP).

Au total, Radio France présente donc fin 2010 un résultat d'exploitation positif, d'un montant de 9 M€, en hausse significative par rapport à 2009 (5,7 M€).

Les investissements passent de 51 M€ en 2009 à 67,2 M€ en 2010, en raison d'une augmentation des investissements sur les travaux de réhabilitation mais également de la modernisation des moyens techniques. Pour financer ces investissements, la société a bénéficié d'une subvention

d'investissement de l'État pour la réhabilitation de la Maison de Radio France d'un montant de 22,3 M€ en 2010 (identique à 2009), mais a également mobilisé sa capacité d'autofinancement et commencé à prélever sur sa trésorerie excédentaire. Après des hausses importantes de 2007 à 2009, la trésorerie à fin 2010 diminue de 23 M€ par rapport à fin 2009 pour atteindre 67,5 M€.

Perspectives

Les prochaines années seront mises à profit pour assurer l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens, et notamment certains axes prioritaires en matière de contenus. Radio France prônera dans ce contexte une attention particulière au positionnement de la chaîne de Radio France consacrée au public jeune « Le Mouv' » dotée en 2010 d'une nouvelle grille et relocalisée à Paris (après avoir été créée en 1998 à Toulouse).

Le chantier de réhabilitation de la Maison de Radio France constituera pour l'année à venir l'un des principaux sujets d'attention pour Radio France. Les livraisons commencent en effet à intervenir au cours de l'année 2011, mais des projets très ambitieux doivent encore se poursuivre, dont les installations de géothermie qui ont reçu l'agrément des autorités préfectorales, ou les lots de scénographie pour l'auditorium, qui font l'objet d'un appel d'offres lancé en 2010. Le déménagement des équipes s'engage ainsi au cours de l'année 2011, sans toutefois que l'ensemble des personnels ne rejoignent immédiatement leurs localisations définitives. Le contrat d'objectifs et de moyens signé en 2010 assure le financement pluriannuel de ce chantier de réhabilitation, grâce à l'affectation d'une dotation spécifique de 130,7 M€ sur la durée du COM. Cette dotation permettra de compléter l'autofinancement par Radio France d'une partie de ces travaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jean-Luc Hees ■ Administrateurs représentant l'État : Laurence Franceschini, Georges-François Hirsch, Marie-Astrid Ravon, François Séners ■ Administrateurs désignés par le CSA : Hélène Fatou, Bernard Latarjet, Muriel Mayette, Alain Trampoglieri ■ Administrateurs représentant le Parlement : Bernard Brochand (député), Serge Lagauche (sénateur) ■ Administrateurs représentant les salariés : Paul-Henri Charrier, Lionel Thompson ■ Mission de contrôle économique et financier : Anne Cazala ■ Commissaires aux comptes : KPMG, Deloitte Marque & Gendrot ■



Dexia est entrée dans le périmètre des participations de l'État à l'occasion de l'augmentation de capital annoncée le 30 septembre 2008 et souscrite par une partie des actionnaires existants aux côtés des États belge et français en période de crise financière aiguë. Le plan de soutien de Dexia s'est ensuite étoffé avec la mise en place fin 2008

par les gouvernements belge, français et luxembourgeois d'une garantie des émissions obligataires de Dexia dans une limite fixée initialement à 150 Md€ (dont 55 Md€ de part française) et d'une garantie des obligations de Dexia à l'égard de sa filiale FSA Asset Management LLC, dans la limite de 17 Md\$ (dont 6,4 Md€ de part française). Ce plan a permis à la banque de faire face aux difficultés rencontrées dans le contexte de la crise financière internationale et d'éviter, conjointement avec d'autres mesures de soutien public au secteur bancaire, une matérialisation du risque systémique qui pesait sur le système financier européen. Par une décision de février 2010 ce plan a été accepté par la Commission européenne, sous réserve du respect d'un certain nombre d'engagements relatifs, notamment, à la réduction de la taille du bilan du groupe (- 35 % entre fin 2008 et fin 2014) et à la réduction de la part des financements à court terme (cible de 11 % du total de bilan fin 2014, contre plus de 30 % fin 2008). Après un retour aux bénéfices en 2009, le groupe s'est trouvé confronté à de nouveaux défis (tensions financières dans la zone euro) qui l'ont décidé au printemps 2011 à accélérer son programme de cession d'actifs par rapport à la trajectoire prévue dans le cadre des engagements communautaires.

Faits marquants

L'année 2010 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du plan de transformation élaboré par la nouvelle direction du groupe, nommée en octobre 2008, et acté dans le cadre des engagements communautaires. Ce plan se décline en trois axes :

- Dexia se recentre sur ses principales franchises. Cet objectif s'est traduit en 2010 par plusieurs cessions. En mars 2010, Dexia a vendu, avec une plus-value de 153 M€, les actions Assured Guaranty qu'elle détenait depuis la vente des activités d'assurance de FSA. En 2010, le groupe a également cédé ses participations dans Adinfo, société de services informatiques aux collectivités territoriales belges, et dans SPE, société coopérative de production d'énergie en Belgique. Dexia a également lancé en 2010 le processus de cession de sa banque de

détail en Slovaquie (Dexia Banka Slovensko) et de son activité d'assurance en Turquie (Deniz Emeklilik). La vente de Dexia Banka Slovensko a été finalisée en mars 2011 et un accord a été signé en juin 2011 pour la cession de Deniz Emeklilik ;

- Dexia procède à une réduction de son profil de risque et améliore sa situation de liquidité. Le portefeuille obligataire en gestion extinctive, le portefeuille *financial products* et les prêts non stratégiques au secteur public ont ainsi été isolés au sein d'un segment analytique distinct, la *legacy division*. La réduction de la taille du bilan du groupe (567 Md€ fin 2010 contre 578 Md€ fin 2009 et 651 Md€ fin 2008) s'est poursuivie. Le besoin de financement à court terme a par ailleurs été réduit d'environ 48 Md€ en 2010, pour s'établir à 119 Md€ fin 2010, soit une baisse de 141 Md€ par rapport au pic atteint en

octobre 2008. En juin 2010, Dexia a cessé de recourir à la garantie des États, soit quatre mois avant l'échéance posée par la loi (elle avait cessé de recourir à cette garantie pour les émissions à court terme dès octobre 2009) ;

- Dexia a annoncé en 2008 un objectif de réduction de ses coûts de 15 % en trois ans. Fin 2010 les coûts ont été réduits de 10 % et s'élèvent à 3 703 M€, malgré des charges de restructuration de 145 M€.

Analyse financière

Après avoir enregistré une perte de - 3,3 Md€ en 2008, Dexia a renoué avec les bénéfices en 2009, affichant un résultat net part du groupe d'1,01 Md€ (1,4 Md€ de résultat avant impôt). Ce retour à la rentabilité se confirme en 2010 (0,7 Md€) malgré une détérioration sensible du résultat de la *legacy division* (dont la contribution au résultat avant impôt passe de + 376 M€ à - 216 M€) sous l'effet notamment des provisions constatées sur le portefeuille *financial products*. La performance des métiers cœur, en revanche, se confirme, avec une contribution au résultat avant impôt (RAI) qui passe de 1,0 Md€ en 2009 à 1,1 Md€ en 2010.

Solvabilité et structure du bilan

Les fonds propres prudentiels de base (*Tier one*) du groupe s'établissent fin 2010 à 18,4 Md€ (contre 17,6 Md€ fin 2009) ramenés comptablement à 8,9 Md€ (contre 10,2 Md€ fin 2009) après déduction, conformément aux normes IFRS, des pertes latentes sur titres AFS, de la réserve gelée sur la valeur des actifs reclassés en prêts et créances et des autres réserves pour pertes latentes ou différées. Sachant

FICHE D'IDENTITÉ

■ Dexia est une institution financière de droit belge, spécialisée dans les métiers de la banque de détail et commerciale en Europe (principalement en Belgique, au Luxembourg et en Turquie), le financement du secteur public et l'*Asset Management and Services*. Elle intervient via ses principales filiales Dexia Crédit Local, Dexia Banque Belgique, Dexia Banque Internationale à Luxembourg et DenizBank en Turquie. Le groupe compte environ 35 200 collaborateurs fin mars 2010.

■ Fin 2010, le capital est détenu à 17,6 % par la Caisse des dépôts, à 14,1 % par le Holding Communal belge, à 13,8 % par le groupe Arco, 5,7 % par l'État français, à 5,7 % par les trois régions belges, à 5,7 % par l'État fédéral belge, à 5 % par le groupe Ethias, et à 3 % par CNP Assurances. L'actionnariat salarié représente 1,1 % et le capital flottant 28,2 %.

■ La participation de l'État français est détenue par la Société de prise de participation de l'État (SPPE), société anonyme détenue à 100 % par l'État, qui a été créée en octobre 2008 dans le

contexte de la crise financière, afin de renforcer les fonds propres des banques françaises. La SPPE est entrée au capital de Dexia à l'occasion de l'augmentation de capital de 6 Md€ décidée par le conseil d'administration de Dexia le 29 septembre 2008. La SPPE y a souscrit à hauteur de 1 Md€ aux côtés de la Caisse des dépôts (1,7 Md€) et de CNP Assurances (0,3 Md€), tandis que la partie belge apportait dans le même temps 3 Md€.

■ Parallèlement, Dexia a bénéficié, entre le 9 octobre 2008 et le 30 juin 2010, de la part de la Belgique, de la France et du Luxembourg, d'une garantie à première demande sur ses émissions de dette obligataire. Par ailleurs, dans le cadre de la vente de FSA Insurance à Assured Guaranty, les États français et belges ont accordé à Dexia une garantie souveraine sur les obligations de Dexia, au titre de sa propre garantie des actifs du portefeuille de produits financiers de FSA Asset Management LLC, afin de permettre la cession de l'activité de *monoline* FSA.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

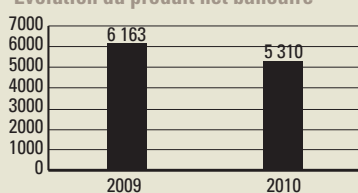
II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres
IV - Dividendes
et autres versements
assimilés
V - Provisions
VI - Structure
financière
VII - Données
sociales
VIII - Ratios

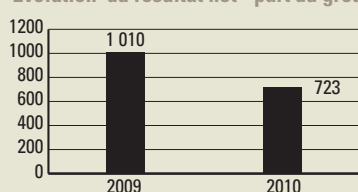
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	5,7	5,7
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	17,6	17,6
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	464	484
Produit net bancaire	6 163	5 310
Frais de gestion	-3 607	-3 703
Résultat brut d'exploitation	2 556	1 607
Coût du risque	-1 153	-641
Résultat d'exploitation	1 403	966
Résultat net - part du groupe	1 010	723
Résultat net - intérêts minoritaires	-79	-74
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 089	797
Total bilan	577 630	566 735
dont instruments financiers en valeur de marché		
par résultat	10 077	9 288
dont actifs disponibles à la vente	4 350	50
dont prêts et créances sur la clientèle	368 845	353 987
dont écart d'acquisition net	1 740	1 820
Capitaux propres - part du groupe	10 181	8 945
Intérêts minoritaires	1 806	1 783
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	NA	NA
Provisions pour risques et charges	1 581	1 498
Ratio Tier 1	12,3 %	13,1 %
Fonds propres Tier 1 (en Md€)	17,6	18,4
Effectifs au 31 décembre - ETP moyen	27 280	27 148
Charges de personnel	1 847	1 878
Résultat par action ordinaire au titre de l'exercice	0,57	0,39
Ratio d'adéquation des fonds propres	14,1 %	14,7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	67,7	69,2
Coefficient d'exploitation	58,5 %	69,7 %
ROE (résultat net groupe/capitaux propres)	9,9 %	8,1 %
ROA (résultat net groupe/total bilan)	0,2 %	0,1 %

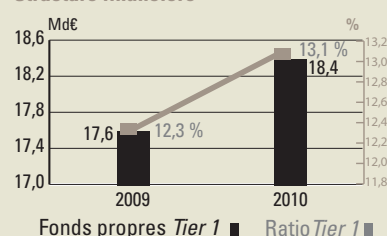
Évolution du produit net bancaire



Évolution du résultat net - part du groupe



Structure financière



que les risques moyens pondérés totalisent 140,8 Md€ (contre 143,2 Md€ fin 2009), le ratio *Tier one* du groupe s'améliore de 80 points de base pour atteindre 13,1 %, témoignant du bon niveau de solvabilité du groupe.

Le besoin de financement à moins d'un an, à 119 Md€ fin 2010, est en très nette réduction.

Le rendement des fonds propres atteint 3,8 % en 2010 contre 5,6 % en 2009.

Perspectives

Le conseil d'administration réuni le 27 mai 2011 a décidé à l'unanimité d'accélérer la restructuration financière du groupe,

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 26 février 2010 : décision de la Commission européenne autorisant les aides accordées à Dexia par les États français, belges et luxembourgeois et validant le plan de restructuration soumis par la banque.

■ 10 mars 2010 : Dexia annonce la cession de sa participation dans Assured Guaranty, générant une plus-value brute de 225 M\$.

■ 1^{er} juin 2010 : vente à EDF de la participation de 6 % dans SPE, une société active dans le domaine énergétique en Belgique, avec une plus-value de 69 M€, après impôts.

■ 30 juin 2010 : sortie du dispositif de refinancement garanti par les États belge, français et luxembourgeois.

■ 3 septembre 2010 : l'action Dexia sort du CAC 40 pour rejoindre le CAC Next 20.

■ 12 octobre 2010 : *investor day* au cours duquel Dexia dévoile sa stratégie à horizon 2014.

■ Mars 2011 : finalisation de la vente de la participation de 88,71 % dans Dexia Slovensko.

■ 27 mai 2011 : le groupe annonce un programme d'accélération des cessions d'actifs.

■ Juin-août 2011 : Dexia cède l'essentiel de la partie son portefeuille d'actifs *financial products* à laquelle est liée la garantie des États.

■ 4 juillet 2011 : Dexia signe un accord de vente pour son activité d'assurance en Turquie, Deniz Emeklilik.

■ 7 juillet 2011 : S&P confirme les notations du groupe à A1 (court terme) et A (long terme) avec perspectives négatives.

■ 8 juillet 2011 : Moody's confirme la notation court terme du groupe à P-1 et dégrade la notation long terme à A3, avec perspectives stables.

grâce à des cessions anticipées d'actifs dont l'impact, une perte alors estimée à 3,6 Md€, a été enregistré dans les comptes de Dexia SA dès le deuxième trimestre 2011.

Ce programme ambitieux vise à alléger le poids de la *legacy division*, à améliorer la situation de liquidité du groupe et à accroître sa profitabilité récurrente future, dans un contexte financier tendu au sein de la zone euro.

L'exécution de ce programme devrait se concentrer sur l'année 2011 et le premier semestre 2012. Le ratio des fonds propres de base (*Tier one*) du groupe se maintiendrait à un niveau supérieur à 12 % fin 2011. À elles seules, les cessions de portefeuille obligataire réduiraient d'environ 20 Md€ supplémentaires le besoin de liquidité à court terme du groupe.

Entre mai et août 2011, Dexia a ainsi cédé la quasi-totalité de la partie de son portefeuille de *financial products* à laquelle est associée la garantie des États. En soldant ainsi son exposition au marché immobilier américain, Dexia a supprimé une source importante de volatilité de ses résultats.

Au premier semestre 2011, Dexia a dégagé un résultat net négatif de 4,0 Md€, contre un profit de 0,5 Md€ au premier semestre 2010. Cette dégradation s'explique à hauteur de 4,2 Md€ par des pertes non récurrentes au deuxième trimestre liées à la dépréciation des créances détenues sur la Grèce (0,4 Md€) et, pour le reste, à la traduction comptable du plan de cession accélérée annoncé le 27 mai. La cession réalisée ou programmée des *financial products* conduit ainsi à une perte de 1,9 Md€ et celle programmée au second semestre, de 17,6 Md€ d'autres actifs, à une perte de 1,7 Md€. Combinées avec une légère baisse de la production, elles conduisent à un produit net bancaire négatif de 1,9 Md€ au premier semestre 2011, à comparer à un produit net bancaire positif de 2,8 Md€ au premier semestre 2010. Corrigé de ces éléments non récurrents, le revenu des activités cœur atteint 1,2 Md€ au deuxième trimestre 2011. Par ailleurs, les survaleurs afférentes à Dexia Crediop et Dexia Israël (141 M€ au total) ont été dépréciées. Le total bilan s'élevait au 30 juin 2011 à 517 Md€ (soit 50 Md€ de moins qu'à fin 2010) et le ratio *Tier one* à 11,4 %, soit davantage que le seuil de 11 % annoncé le 27 mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jean-Luc Dehaene (Administrateur indépendant) ■ Administrateurs exécutifs : Pierre Mariani (administrateur délégué), Stephaan Decreane ■ Administrateurs non exécutifs : Olivier Bourges, Antoine Gosset de Grainville, Serge Kubla, Olivier Mareuse, Francine Swiggers, Bernard Thiry, Marc Tinant, Koen Van Loo, Francis Vermeiren ■ Administrateurs indépendants : Gilles Benoist, Isabelle Bouillot, Brigitte Chanoine, Christian Giacomotto, Catherine Kopp, Robert de Metz ■ Commissaire aux comptes : Deloitte ■



La Semmaris est titulaire de la concession de service public d'aménagement et d'exploitation du Marché d'intérêt national (MIN) de Paris-Rungis. Fort de ses 1 200 entreprises dont près de 800 grossistes, employant 12 000 salariés, le MIN de Rungis est le plus grand marché de produits alimentaires frais au monde. Il joue un rôle déterminant en matière d'organisation des circuits de distribution des produits

agricoles et alimentaires, d'animation de la concurrence dans ces secteurs économiques, de protection de la sécurité alimentaire et de valorisation des productions nationales agricoles et agro-alimentaires.

Faits marquants

Le Marché de Rungis a, autour de son cœur de métier historique – le commerce de gros traditionnel –, élargi ses métiers et compétences et développé une offre de services à forte valeur ajoutée pour accompagner le développement des entreprises du marché : *sourcing*, logistique, transformation et conditionnement. L'année 2010 a ainsi vu de nouvelles installations d'entreprises ou de nouveaux développements d'entreprises existantes diversifiant leur activité pour mieux répondre aux enjeux commerciaux (e-commerce...) auxquels elles sont confrontées. La Semmaris a également lancé en février 2010 un programme stratégique « Bienvenue à Rungis ! » autour des objectifs de marché moderne, bien entretenu, accueillant et dynamique.

La localisation de Rungis en fait un lieu stratégique dans la distribution de produits alimentaires frais au « Grand Paris » et offre les fonctionnalités d'une logistique de proximité. Mais le MIN s'affirme également comme plateforme majeure dans les flux internationaux, notamment européens, de produits alimentaires frais, sans oublier les flux avec les autres régions de France. À cet égard, le lancement officiel du terminal ferroviaire le 11 mai 2010 illustre la modernité de l'offre logistique du « hub » de Rungis. Particulièrement destiné à l'acheminement des fruits et légumes depuis le sud de la France, il permet le transport par train de quelque 400 000 tonnes de produits, doublant ainsi les capacités antérieures.

L'année 2010 a vu l'adaptation juridique du régime des MIN dans le cadre de la transposition de la directive européenne relative aux services dans le marché intérieur, intervenue par la loi du 23 juillet

2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services. La loi confirme les périmètres de référence et affirme les objectifs d'aménagement du territoire, d'amélioration de la qualité environnementale et de sécurité alimentaire des services publics des MIN ; parallèlement, elle substitue à un régime de dérogation un régime d'autorisation administrative pour l'implantation, au sein de ces périmètres, de locaux destinés à la vente de produits de gros sur une surface de plus de 1 000 m².

Le chiffre d'affaires des entreprises du MIN progresse de 3,4 % par rapport à 2009, où il s'établissait à 7,4 Md€, dont 5,3 Md€ pour les grossistes. Les plus fortes hausses de chiffre d'affaires sont enregistrées pour les secteurs des produits de la mer et d'eau douce et des fruits et légumes. La fréquentation totale du marché progresse de 0,5 % sur l'année, soit un nombre total d'entrées de 6,6 millions, malgré le repli du nombre de nouveaux acheteurs (- 8,9 % après une forte hausse en 2009). L'exercice 2010 a été marqué par une hausse significative du prix de la plupart des productions agricoles qui a été largement répercutée sur les consommateurs. La conjoncture économique d'ensemble a été meilleure qu'on ne pouvait l'anticiper en début d'année 2010, avec une croissance du PIB de 1,5 %. Les mouvements sociaux à l'occasion de la réforme des retraites et les intempéries du mois de décembre ont toutefois eu un impact négatif, notamment sur les ventes de fin d'année.

En 2010, troisième année d'un plan quinquennal d'investissements 2008-2012, la Semmaris a poursuivi sa politique d'investissement à un niveau très élevé de près de 40 M€. L'année a vu le dénouement de deux opérations d'investissement majeures. Il s'agit d'une part de la livrai-

son de l'entrepôt DE1, d'une surface de 7 000 m² auxquels s'ajoutent 1 500 m² de bureaux. Cet investissement de 8,4 M€ marque l'achèvement de la zone d'activité Euro-Delta représentant 45 000 m² bâtis en huit ans. Il s'agit d'autre part de la livraison du nouveau pavillon de la volaille (VG1) de près de 16 000 m² et d'une plateforme logistique attenante (VG2) de 2 400 m² assortie de 600 m² de bureaux. Cette opération de mise aux normes d'hygiène alimentaire sur le MIN a représenté un investissement total de 18 M€ dont 14,1 M€ engagés en 2010, auxquels s'ajoutent 3,8 M€ (3,5 M€ en 2010) pour le VG2.

La Semmaris est par ailleurs engagée dans des actions de développement durable (économies d'énergie, traitement et valorisation des déchets...) et contribue au développement de nouvelles offres aux consommateurs, notamment par son concours, en 2011, à la création de l'association Nutripole qui promeut et accompagne l'émergence de nouvelles offres alimentaires sur le territoire francilien.

À l'international, la Semmaris a poursuivi ses travaux de conseil et d'expertise, principalement en Chine, avec la conclusion, en avril 2010, avec SZAP (Shenzhen Agricultural Products Company), leader

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Février 2010 : lancement du programme stratégique « Bienvenue à Rungis ! ».
- Avril 2010 : signature avec la société chinoise Shenzhen Agricultural Products Company (SZAP) de l'accord de *joint-venture* et des statuts de Shanghai Rungis Market Management Company Ltd.
- Mai 2010 : lancement officiel du nouveau terminal ferroviaire du marché.
- Juin 2010 : signature d'un contrat d'études avec le ministère de l'Agriculture de l'État de l'Haryana (Inde) pour l'étude et la maîtrise d'œuvre d'un marché de gros à Ganaur.
- Septembre 2010 : 5^e édition des entretiens de Rungis.
- Décembre 2010 : livraison du parking couvert au secteur Horticulture et Décoration.
- Décembre 2010 : livraison de l'entrepôt DE1, marquant l'achèvement de la zone Euro-Delta.

FICHE D'IDENTITÉ

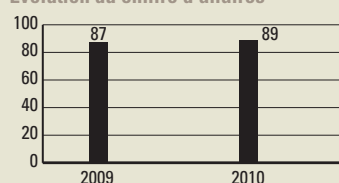
■ Par décret n° 65-325 du 27 avril 1965 modifié, l'État a confié l'aménagement et la gestion du MIN de Paris-Rungis à la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne (Semmaris), marché sur lequel ont été transférées les anciennes

halles centrales de Paris en 1969. La Semmaris est détenue à 33,34 % par l'État, 33,34 % par Altarea, 13,19 % par la Ville de Paris, 5,6 % par le département du Val-de-Marne, 4,6 % par la Caisse des dépôts et consignations et 9,93 % par les professionnels et divers.

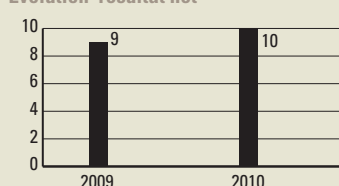
Comptes consolidés en millions d'euros

	2009	2010
Capital détenu par l'État (en %)	33,30	33,34
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	23,40	23,39
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	87	89
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	11	11
Résultat financier	2	2
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	32	32
Résultat net - part du groupe	9	10
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	9	10
Total des immobilisations nettes	374	399
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	13	13
Capitaux propres - part du groupe	63	69
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	3	4
dont reçus par l'État	1	1
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	1	1
Dettes financières nettes	-7	-3
Dettes financières brutes à plus d'un an	37	47
Effectifs en moyenne annuelle	212	213
Charges de personnel	15	15
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	10,3 %	10,7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	70,8	72,3
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	14,3 %	13,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-10,6 %	-4,3 %

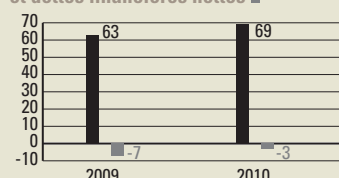
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



de l'exploitation de marchés de gros en Chine, d'un accord de création de *joint-venture* chargé de la conception et de l'exploitation future de plusieurs marchés de gros, dont celui de Nanning.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires 2010 progresse de 2,3 %, à 89,5 M€. En baisse de 0,2 %, les produits de l'activité immobilière, qui représentent 54 % du chiffre d'affaires total, reposent sur la variation de l'indice du coût de la construction (- 4,1 % en 2010) pour les bureaux situés sur le périmètre du MIN, d'une part, et les tarifs homologués (inchangés en 2010) pour les pavillons du marché qui connaissent une baisse de 0,7 % en volume, d'autre part. Cette baisse des produits de l'activité immobilière correspond à la diminution du taux d'occupation du domaine immobilier (93,74 % vs. 95,29 % fin 2009) et notamment dans les locaux de la filiale Bureaux Rungis International (79,35 % vs. 87,13 % fin 2009 et 90,34 % fin 2008).

Les produits sur les charges s'établissent à 25,27 M€ (+ 2,9 % par rapport à 2009) et participent à hauteur de 28 % au chiffre d'affaires. Les recettes de droits d'accès au marché, qui contribuent à hauteur de 12 % au CA, s'élèvent à 10,4 M€ en augmentation de 1,5 %, pour 6,6 millions d'entrées enregistrées. Nonobstant la hausse du chiffre d'affaires, le total des produits diminue de 0,7 % par rapport à 2009 en raison des baisses des subventions versées par la RATP pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage Semmaris et des produits exceptionnels.

En diminution de 1,4 %, les charges hors charges exceptionnelles et hors impôt connaissent une augmentation maîtrisée de 1,2 %. Les effectifs sont stables, à 211,7, et la masse salariale augmente de 3,25 %. La dotation aux amortissements de caducité ainsi qu'aux amortissements

du domaine concédé – immobilisations qui devront être remises gratuitement et en bon état à l'État au terme du contrat de concession (2034) – enregistre une légère hausse du fait du rythme soutenu d'investissement.

Au total, la marge d'exploitation s'améliore de 0,3 point à 37,6 % du chiffre d'affaires (excédent brut d'exploitation de 33,65 M€) contre 37,3 % en 2009 (EBE de 32,64 M€). Le résultat financier (hors dividende de Paris Rungis international) s'élève à 0,28 M€ contre 0,13 M€ en 2009, notamment en raison d'un emprunt à long terme de 15 M€ souscrit en période de taux bas. Le résultat net ressort à 9,53 M€, en hausse de 6,6 % par rapport à 2009, soit une marge nette de 10,7 % en légère hausse.

Ayant connu des retards inférieurs à ceux constatés en 2008 et 2009, les investissements 2010 progressent significativement, de 21 M€ à 39,6 M€. Les investissements de l'exercice échu sont autofinancés par l'entreprise à 81 % puisque la capacité d'autofinancement générée en 2010 s'élève à 32 M€. Les dettes financières nettes s'établissent à - 2,9 M€ au 31 décembre 2010.

Perspectives

Événement phare de l'année 2011, la mise en exploitation, le 5 avril, du nouveau pavillon de la volaille devrait générer un attrait renouvelé pour les acheteurs du MIN et en séduire de nouveaux (restauration collective notamment). Le secteur de la volaille se prépare de ce fait à une année 2011 soutenue.

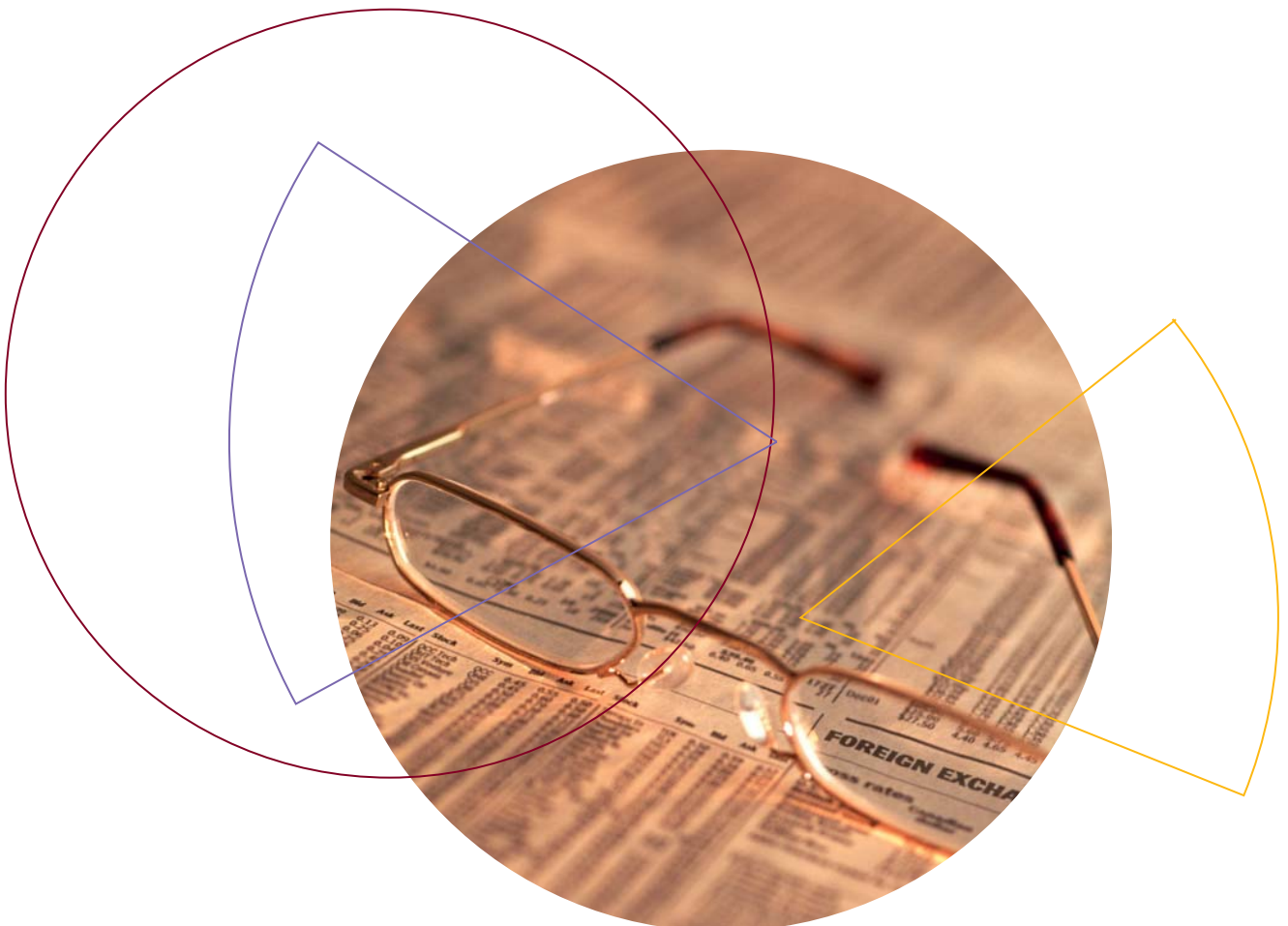
La Semmaris poursuivra par ailleurs sa stratégie d'adaptation du marché, notamment au vu des nouvelles perspectives de desserte qu'ouvre le projet de métro automatique du Grand Paris avec la création d'une station située à la Porte de Thiais par prolongation de la ligne n° 14.

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : *Marc Spielrein* (Administrateur désigné en assemblée générale) ■ Administrateurs représentants de l'État : *Martine Bonny, Eric Giry, Solenne Lepage, Jeanne-Marie Prost-Lemierre, François Rubichon* ■ Administrateurs représentant le groupe Altarea : *Gilles Boissonnet, Éric Dumas, Jean-François Favre, Jacques Nicolet, Alain Taravella* ■ Administrateurs représentant les autres personnes morales : *Bruno Borrell (Sycopla), Mireille Flam (Ville de Paris), Marc Hervouet (Unigros), Christian Hervy* (conseil général du Val-de-Marne), *Christian Pépineau* (chambre syndicale des fruits et légumes), *Jackie Theart (APHUMR)* ■ Administrateur représentant les salariés : *Michel Boudignon* ■ Censeurs : *Claude Bellot, Michel Caffin, Sylvie Planet* ■ Commissaires aux comptes : *KPMG, Cabinet Tomsin*

* La composition du conseil d'administration de la Semmaris est régie par les dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935 modifié organisant le contrôle de l'État sur les sociétés, syndicats et associations ou entreprises de toute nature ayant fait appel au concours financier de l'État. Le conseil d'administration comprend dix-huit membres : cinq représentants de l'État nommés par arrêté, douze représentants des autres actionnaires élus par l'assemblée générale, et un représentant des salariés, élu par le personnel de la société.



Comptes combinés 2010



Avis du groupe de personnalités indépendantes sur le rapport 2011 de l'État actionnaire - Agence des participations de l'État

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 30 novembre 2010 nommant le groupe chargé d'apprécier les questions de méthode comptable à trancher pour l'élaboration des états financiers du rapport relatif à l'État actionnaire prévu au I de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001, modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de la Sécurité financière ;

Après avoir examiné :

- le Manuel de combinaison de l'Agence des Participations de l'État en date du 1^{er} février 2006 et ses mises à jour ;
- le rapport 2011 de l'État Actionnaire – Agence des Participations de l'État établi en application de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001 rappelé ci-dessus.

Considérant que :

- les comptes combinés au 31 décembre 2010 comprennent l'ensemble des entités significatives relevant du périmètre de l'Agence des Participations de l'État énuméré par le Décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 modifié par le Décret n° 2011-130 du 31 janvier 2011, ainsi que tout changement (retraits ou ajouts) intervenu depuis. La liste des entités significatives comprises dans les comptes combinés au 31 décembre 2010 figure à la note 31, page 244, du rapport 2011 ;
- le périmètre des comptes combinés tel que retenu ci-dessus est plus restreint que celui qui résulterait de l'application de l'article 142-I-2° de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière ;
- les états financiers combinés 2010, leurs principes comptables et les notes annexes sont publiés aux pages 148 à 244 du rapport 2011 ;
- l'Avis requis des Personnalités Indépendantes suivant l'article 142 de la loi susvisée n'est pas une attestation d'audit des états financiers combinés de l'État actionnaire.

Le groupe de Personnalités Indépendantes :

- atteste la conformité des principes comptables contenus dans le Manuel de combinaison, rappelés à l'annexe « 2. Principes Comptables » figurants aux pages 161 à 170 du rapport 2011, avec ceux retenus en France pour les sociétés cotées sur un marché réglementé ;
- estime que ces principes comptables de combinaison sont de nature à couvrir l'ensemble des aspects techniques soulevés par la combinaison des participations de l'État et que leur application intégrale des principes comptables du Manuel doit permettre d'obtenir la meilleure image possible, du patrimoine, de la situation financière et du résultat des entités combinées comprises dans le périmètre de combinaison et détaillées dans le rapport 2011 (voir principes comptables, chapitre 2.3 et note 31).

Paris, le 27 septembre 2011

Le groupe des Personnalités Indépendantes

M^{me} RIVIERE Audrey

M. NAHUM William

M. BRACCHI Antoine

M. STOLOWY Hervé

M. FRECHES Jean-Benoît

Les comptes présentés constituent des comptes combinés. Les principales différences entre des comptes combinés et des comptes consolidés sont les suivantes :

■ *compte tenu de l'absence de liens capitalistiques, l'entrée d'une entité dans le périmètre résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison (pris en compte à 100 % hors exception) et la quote-part des capitaux (part du groupe) des filiales consolidées par des entités tête de file incluse dans le périmètre de combinaison ;*

■ *lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires présentés au bilan combiné sont ceux déjà présents au passif du bilan de chacune des entités du périmètre.*

Dix entités du périmètre sont incluses dans la combinaison par dérogation au CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 en utilisant la méthode de la mise en équivalence (Air France KLM, Aéroport de Bâle-Mulhouse, France Télécom, Safran, Renault, EADS, Thales, GDF Suez, Semmaris et FSI).

Le périmètre des comptes combinés 2010 correspond depuis l'exercice 2009 au périmètre de l'annexe au décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à

compétence nationale de l'Agence des participations de l'État.

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application par toutes les entités combinées d'un corps de normes homogènes. Le périmètre de combinaison inclut des entités présentant des comptes en référentiel français et d'autres entités présentant des comptes en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif des entités présentant des comptes en référentiel IFRS, il a été opté dans la continuité des exercices précédents pour une présentation des données combinées du rapport État actionnaire en normes IFRS. Depuis, ce choix a été conforté par l'option prise depuis par la plupart des entités significatives du périmètre de présenter leurs comptes consolidés en normes IFRS (Giat au 1^{er} janvier 2006, RATP, La Poste et SNCF au 1^{er} janvier 2007, la Française des jeux au 1^{er} janvier 2008 et DCNS au 1^{er} janvier 2009).

Des modalités de simplification sont mises en œuvre pour le traitement des comptes intragroupes :

■ *seules les opérations entre les principales entités des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été retraitées ;*

■ *des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 M€ pour le bilan et le compte de résultat) ;*

■ *les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées.*

Comptes combinés

BILAN ACTIF 2010 ET 2009 RETRAITÉ (en millions d'euros)

Bilan	Note	31 décembre 2010	31 décembre 2009*
Écarts d'acquisition	4	19 817	20 267
Licences Marques et bases d'abonnés	5	1 989	2 098
Autres immobilisations incorporelles	6	8 422	7 921
Immobilisations corporelles DC	7	52 947	72 431
Immobilisations corporelles DP	8	151 619	147 651
Immeubles de placement	9	900	972
Titres mis en équivalence	10	57 050	52 156
Actifs financiers non courants	11	40 857	42 308
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	12	51 871	52 660
Impôts différés actifs	13	8 200	8 280
Autres actifs non courants	14	61	647
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		393 734	407 392
Stocks	15	18 212	18 256
Créances d'exploitation	16	48 593	45 264
Créances diverses	17	1 538	1 231
Prêts et créances de l'activité bancaire	12	113 760	109 037
Actifs financiers courants	11	39 209	34 253
Autres comptes de l'activité bancaire	12	4 242	6 646
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	21 333	21 729
TOTAL ACTIFS COURANTS		246 886	236 415
Actifs non courants détenus en vue de la vente	19	19 539	7 066
TOTAL ACTIF		660 159	650 873

* Comptes 2009 pro forma

BILAN PASSIF 2010 ET 2009 RETRAITÉ (en millions d'euros)

Bilan	Note	31 décembre 2010	31 décembre 2009*
Capital et dotations en capital		44 007	45 114
Primes liées au capital		2 853	2 389
Réserves et report à nouveau		47 958	41 150
Résultat combiné		7 886	7 366
Capitaux propres		102 704	96 019
Intérêts minoritaires		6 643	5 865
Capitaux propres de l'ensemble combiné		109 347	101 884
Provisions non courantes	20	59 961	59 510
Avantages au personnel non courant	21	17 557	18 745
Passifs financiers non courants	22	123 752	123 907
Autres passifs non courants	23	30 607	27 050
Impôts différés passifs	13	6 326	8 775
PASSIFS NON COURANTS		238 202	237 988
Provisions courantes	20	5 089	7 283
Avantages au personnel courant	21	1 487	1 456
Passifs financiers courants	22	32 836	41 989
Dettes d'exploitation	25	55 463	54 196
Autres passifs courants	26	37 407	36 575
Dettes de l'activité bancaire	27	166 990	165 325
PASSIFS COURANTS		299 273	306 823
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	19	13 337	4 180
TOTAL PASSIF		660 159	650 873

* Comptes 2009 pro forma

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 2010-2009 (en millions d'euros)

	Capital dotations en capital	Primes	Réserves	Capitaux propres
Capitaux propres combinés retraités au 31 décembre 2008	46 246	2 456	32 653	81 355
Augmentation de capital	16	0	163	179
Réduction de capital	- 81	- 52	- 629	- 762
Dividendes	14	0	- 4 479	- 4 465
Variation de périmètre	- 1 079	0	7 334	6 255
Juste valeur des instruments financiers			633	633
Ajustement de juste valeur sur couverture de trésorerie			213	213
Écart actuariel sur engagement post emploi			- 27	- 27
Juste valeur des actifs disponibles à la vente			1 502	1 502
Écart de conversion			463	463
Résultat IFRS			7 369	7 369
Autres (1)	0	- 15	1 382	1 367
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2009	45 115	2 389	46 576	94 080
Changement de méthode	0	0	1 939	1 939
Capitaux propres au 31 décembre 2009 pro forma	45 115	2 389	48 515	96 019
Transformation La Poste en SA	- 1 258	0	1 258	0
Augmentation de capital	291	791	276	1 359
Réduction de capital	- 140	0	- 300	- 440
Dividendes	0	- 327	- 5 182	- 5 510
Variation de périmètre	0	0	- 427	- 427
Juste valeur des instruments financiers	0	0	218	218
Ajustement de juste valeur sur couverture de trésorerie	0	0	- 147	- 147
Écart actuariel sur engagement post emploi	0	0	- 241	- 241
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	0	0	676	676
Écart de conversion	0	0	3 252	3 252
Résultat IFRS	0	0	7 886	7 886
Actions propres	0	0	- 161	- 161
Autres	0	0	219	219
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2010	44 008	2 853	55 842	102 704

(1) Dont gain de France Télécom sur litige avec la Commission européenne de 0,9 Md€.

Comptes combinés

TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	7 886	7 366
Intérêts minoritaires	345	175
Résultat des sociétés mises en équivalence	- 3 893	- 1 425
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	250	366
Amortissements et provisions (hors actif circulant)	14 225	11 625
Plus et moins valeur sur cession d'immobilisations	1 549	1 687
Subventions virées au résultat	- 887	- 898
Impôts différés	- 685	36
Effets résultat liés à l'actualisation	3 523	3 548
Effets résultat liés aux variations de juste valeur	28	- 122
Effets résultat liés aux stocks options	0	0
Autres éléments non monétaires	- 397	1 597
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	21 944	23 961
Variation du besoin en fonds de roulement	192	- 90
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÈRE PAR L'ACTIVITÉ	22 136	23 871
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	- 42 098	- 4 0 551
Cessions d'immobilisations	1 582	18 368
Subventions d'investissement encaissées	3 501	3 794
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	4 195	- 13 680
Autres flux liés aux opérations d'investissements	12 526	4 369
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 20 293	- 27 700
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	1 383	177
Diminution de capital ou apports	- 440	1 509
Dividendes versés aux actionnaires (de la mère)	- 4 018	- 3 987
Dividendes versés aux minoritaires	- 337	- 143
Variations des autres fonds propres	173	303
Variations des emprunts	- 574	15 326
Autres flux liés aux opérations de financement	4 723	- 437
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	910	9 730
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	2 753	5 901
Trésorerie d'ouverture	21 446	15 833
Incidence des variations de taux de change	73	- 288
Trésorerie de clôture (note 24)	24 272	21 446
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	2 753	5 901

COMPTE DE RÉSULTAT 2010 ET 2009 RETRAITÉ (en millions d'euros)

Compte de résultat	Note	31 décembre 2010	31 décembre 2009*
Produits nets bancaires (La Poste)	1	5 274	5 011
Chiffre d'affaires	1	134 295	121 348
Autres produits des activités ordinaires	1	8 742	9 656
Achats et charges externes	2	- 69 744	- 61 435
Achats consommés		- 36 049	- 30 985
Charges externes		- 33 695	- 30 450
Charges de personnel	2	- 45 302	- 42 383
Impôts et taxes	2	- 6 306	- 6 285
Autres produits et charges opérationnels	2	- 15 782	- 13 102
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>		<i>- 1 383</i>	<i>- 948</i>
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>		<i>- 101</i>	<i>- 1 195</i>
<i>Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions</i>		<i>- 14 298</i>	<i>- 1 0 959</i>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		11 177	12 810
RÉSULTAT FINANCIER	3	- 6 706	- 4 989
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		4 470	7 821
Impôts sur les bénéfices exigibles	13	- 2 306	- 2 483
Impôts sur les bénéfices différés	13	775	216
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		1 399	578
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		4 338	6 133
Résultat des sociétés mises en équivalence	10	3 893	1 409
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ		8 231	7 542
Intérêts minoritaires		- 345	- 175
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		7 886	7 366

ÉTAT DU RÉSULTAT NET DES GAINS ET DES PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

LIBELLÉ DES COMPTES	31 décembre 2010	31 décembre 2009
TOTAL RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	8 231	7 542
Écarts de conversion	2 258	458
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	992	1535
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture	431	- 290
Gains et pertes sur autres instruments financiers	131	60
Réévaluation d'actifs	0	0
Écarts actuariels liés aux avantages au personnel	- 44	- 1
Autres	86	- 4
Impôts	- 577	- 217
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	3 277	1 541
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	11 508	9 083
Résultat global des minoritaires	481	176
RÉSULTAT GLOBAL DU GROUPE	11 028	8 907

1 • FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

- 1.1 Finalisation des opérations d'acquisition
- 1.2 Opérations de cession ou de restructuration du bilan
- 1.3 Prise en compte des évolutions défavorables de marché
- 1.4 Autres opérations ou événements majeurs
- 1.5 Opérations sur le bilan d'ouverture
- 1.6 Événements postérieurs à la clôture

2 • PRINCIPES COMPTABLES

- 2.1 Référentiel comptable et principes généraux
- 2.2 Option pour la mise en équivalence des entreprises contrôlées conjointement
- 2.3 Périmètre de combinaison et méthodes de combinaison
- 2.4 Homogénéité des principes et convergence
- 2.5 Élimination des comptes intra – groupes
- 2.6 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes
- 2.7 Dépréciation d'actifs
- 2.8 Écarts d'acquisition
- 2.9 Marques et bases d'abonnés
- 2.10 Autres immobilisations incorporelles
- 2.11 Immobilisations corporelles – Domaine concédé
- 2.12 Immobilisations corporelles – Domaine propre
- 2.13 Location financement
- 2.14 Immeubles de placement
- 2.15 Actifs financiers
- 2.16 Stocks et en-cours
- 2.17 Créances d'exploitation
- 2.18 Actifs destinés à être vendus et abandon d'activité
- 2.19 Actions propres
- 2.20 Paiements fondés sur des actions
- 2.21 Provisions et passifs éventuels
- 2.22 Passifs financiers
- 2.23 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture
- 2.24 Engagements de retraite et assimilés
- 2.25 Dettes fournisseurs et autres dettes
- 2.26 Impôts différés
- 2.27 Contrats de longue durée
- 2.28 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité
- 2.29 Estimations

3 • NOTES ANNEXES

- Note 1 Chiffre d'affaires et autres produits des activités ordinaires
- Note 2 Charges et autres produits opérationnels
- Note 3 Résultat financier
- Note 4 Écarts d'acquisition
- Note 5 Marques et bases d'abonnés
- Note 6 Autres immobilisations incorporelles
- Note 7 Immobilisations corporelles – Domaine concédé
- Note 8 Immobilisations corporelles – Domaine propre
- Note 9 Immeubles de placement
- Note 10 Titres mis en équivalence
- Note 11 Actifs financiers courants et non courants
- Note 12 Prêts et créances de l'activité bancaire (La Poste)
- Note 13 Impôts sur les bénéfices
- Note 14 Autres actifs non courants
- Note 15 Stocks
- Note 16 Créances d'exploitation
- Note 17 Créances diverses
- Note 18 Disponibilités et quasi disponibilités
- Note 19 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés
- Note 20 Provisions courants et non courants
- Note 21 Avantages au personnel
- Note 22 Passifs financiers courants et non courants
- Note 23 Autres passifs non courants
- Note 24 Endettement net
- Note 25 Dettes d'exploitation
- Note 26 Autres passifs courants
- Note 27 Dettes de l'activité bancaire (La Poste)
- Note 28 Instruments financiers
- Note 29 Engagements hors bilan
- Note 30 Informations sectorielles
- Note 31 Périmètre de combinaison

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Deux opérations en capital majeures ont été initiées sur l'exercice 2010 sur Areva et La Poste.

■ Processus d'ouverture du capital d'Areva

Areva a annoncé le 28 décembre 2010 la réalisation de l'augmentation de capital réservée à Kuwait Investment Authority, agissant au nom et pour le compte de l'État du Koweït (« KIA »), et à l'État français pour un montant total d'environ 900 M€, par émission de 27 692 307 actions ordinaires au prix de 32,50 euros par action, à la suite de la division par dix du nominal de l'action ordinaire et des certificats d'investissement intervenue le 27 décembre 2010.

■ Changement de statut de La Poste

La loi sur le changement de statut de La Poste a été adoptée par le Sénat le 23 décembre 2009 et par l'Assemblée nationale le 12 janvier 2010, et publiée au Journal officiel le 10 février 2010. En application de ce texte, La Poste est devenue le 1^{er} mars 2010 une société anonyme détenue exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste.

Un décret d'application, publié au Journal officiel le 27 février 2010, a défini les modalités transitoires de gouvernance, ainsi que les statuts initiaux de La Poste S.A, dont le capital social est fixé à 1 Md€, divisé en 500 millions d'actions de 2 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. Comme le montant des apports réalisés par l'État à l'établissement public s'élevait au 31 décembre 2009 à 2 258 M€, un reclassement de 1 258 M€ de la ligne « apport initial/capital social » vers les « autres réserves » a été réalisé en 2010.

L'exercice 2010 constitue, au niveau des entités, un exercice de transition marqué essentiellement par les opérations énoncées ci-après :

1.1 Finalisation des opérations d'acquisition, pour l'essentiel entamées au cours des exercices précédents

■ SPE

Le 12 novembre 2009, la Commission européenne a autorisé l'opération d'acquisition par EDF de la participation de 100 % de Centrica dans Segebel, qui détient 51 % dans SPE. SPE est le deuxième producteur d'électricité, également second fournisseur de gaz et d'électricité en Belgique. Cette autorisation est assortie des conditions suivantes :

- engagement par EDF de céder un de ses deux projets en développement de centrales à cycle combiné gaz en Belgique ;
- engagement de céder son autre projet de cycle combiné gaz en Belgique à une date ultérieure, si à cette date EDF décidait de ne pas investir elle-même dans ce projet.

Le coût d'acquisition définitif des 51 % de SPE s'élève à 1,3 Md€ intégralement versés en numéraire le 26 novembre 2009.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de SPE, qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 (telle que publiée en 2004) ont été comptabilisés dans le bilan d'ouverture à leur juste valeur à la date d'acquisition du 26 novembre 2009.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces valeurs avaient été déterminées provisoirement au 31 décembre 2009, le groupe disposant de douze mois pour finaliser l'affectation du prix d'acquisition ainsi que l'harmonisation des méthodes et des règles d'évaluation.

(En millions d'euros) **Bilan d'ouverture définitif**

ACTIF	
Actifs incorporels	950
Immobilisations de production	1 710
Actifs financiers	155
Stocks	22
Clients et comptes rattachés	53
Autres débiteurs	118
Trésorerie et équivalents de trésorerie	344
Total des actifs	3 352
PASSIF	
Provisions nucléaires	103
Provisions pour avantages du personnel	30
Autres provisions	63
Passifs financiers	568
Impôts différés	562
Fournisseurs et comptes rattachés	90
Autres créditeurs	983
Total des passifs	2 399
ACTIF NET	953
Coût d'acquisition	1 331
Goodwill	378

Les ajustements du bilan d'ouverture provisoire enregistrés en 2010 concernent principalement la prise en compte des effets de la contribution nucléaire dans la valorisation des actifs de production. Il en résulte un ajustement à la baisse du goodwill de 102 M€. Le goodwill définitif comptabilisé dans le cadre des acquisitions de participation dans SPE s'élève ainsi au 31 décembre 2010 à 378 M€.

■ Constellation Energy Nuclear Group (CENG)

Le groupe EDF – au travers de sa filiale à 100 % EDF Inc – et Constellation Energy Group (CEG) ont finalisé le 6 novembre 2009, après réception de toutes les autorisations nécessaires, tant au niveau fédéral que local, la transaction relative à la

prise de participation par EDF de 49,99 % dans CENG prévue par l'accord signé le 17 décembre 2008 pour 4,5 Md\$.

Dans le cadre de cet accord, le groupe EDF avait renforcé la liquidité de CEG en faisant un apport le 17 décembre 2008 de 1 Md\$ dans le groupe CEG par souscription d'actions de préférence non convertibles, émises par CEG, rémunérées au taux de 8 % et restituées à CEG par imputation sur le prix d'achat de 4,5 milliards de dollars au titre de la participation de 49,99 % du groupe EDF dans CENG. CENG constitue l'entité regroupant les activités de production nucléaire de CEG.

Compte tenu des modalités de gouvernance de CENG et du contrôle conjoint des opérations par le groupe EDF et CEG, cette entité est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, soit le 6 novembre 2009.

Le coût d'acquisition de la participation de 49,99 % dans CENG s'élève à 4 652 M\$ 3,1 Md€ sur la base du cours de change à la date de réalisation de la transaction (1 \$ = 0,67 €), décomposé en une souscription de 939 M\$ au capital de CENG, un versement en numéraire de 3 528 M\$ et les frais liés à l'acquisition pour 185 M\$, incluant la participation au remboursement de certains frais de transactions.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, ces valeurs ont été déterminées provisoirement au 31 décembre 2009, le groupe disposant de douze mois pour finaliser l'affectation du prix d'acquisition ainsi que l'harmonisation des méthodes et des règles d'évaluation.

Ces travaux de finalisation ont conduit à la détermination d'un bilan d'entrée définitif de CENG sur le second semestre 2010.

(En millions d'euros) **Bilan d'ouverture définitif**

ACTIF	
Actifs incorporels	42
Immobilisations de production	3 811
Actifs financiers	407
Stocks	268
Clients et comptes rattachés	18
Autres débiteurs	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2
Total des actifs	4 561
PASSIF	
Provisions nucléaires	393
Provisions pour avantages du personnel	95
Autres provisions	745
Passifs financiers	0
Impôts différés	3
Fournisseurs et comptes rattachés	15
Autres créditeurs	38
Total des passifs	1 289
ACTIF NET	3 272
Coût d'acquisition	3 136
Partage des avantages fiscaux futurs	149
Goodwill	13

Les principaux ajustements (en quote-part EDF) sont relatifs aux éléments suivants :

- ajustement à la baisse de la provision pour déconstruction des centrales nucléaires pour 50 millions de dollars. Cet ajustement résulte de deux éléments :
 - finalisation en 2010 d'une étude technique réalisée sur le sujet (la dernière étude remontant à l'année 2007),
 - révision du taux d'actualisation retenu pour la valorisation de la provision pour déconstruction, établi en conformité avec les méthodes d'évaluation du groupe EDF ;
- présentation des justes valeurs sur contrat de vente à long terme d'électricité en « provision pour risques et charges », pour un montant avant impôt (auparavant enregistrées pour un montant net d'impôt en « autres créditeurs ») ;
- ajustements des montants enregistrés au titre de l'imposition différée pour 174 M\$ (augmentation des actifs d'impôts différés).

Par ailleurs, le coût d'acquisition a été revu à la baisse pour 122 M\$ suite à la révision du montant lié au partage des avantages fiscaux futurs (ré-estimé à 221 M\$ en 2010 contre 343 M\$ en 2009). Conformément à la norme IFRS 3, les éventuelles évolutions ultérieures de l'estimation du partage des avantages fiscaux futurs constitueront un ajustement du prix d'acquisition avec impact sur le *goodwill*.

Suite aux ajustements du bilan d'ouverture et du coût d'acquisition mentionnés ci-avant, le *goodwill* lié à l'acquisition de CENG s'élève à 19 M\$ (17 M\$ dans le cadre du bilan d'ouverture provisoire établi en 2009).

■ Ermewa

La branche SNCF Geodis a annoncé fin juin 2009 avoir affermi sa position au sein du capital du loueur de wagons et de conteneurs Ermewa. La prise de contrôle à 100 % du groupe Ermewa, anciennement détenu à 49,6 %, marque la volonté de la branche de renforcer son positionnement sur le métier des gestionnaires d'actifs en proposant directement aux chargeurs des offres variées. Cette opération a été finalisée le 2 février 2010 après obtention de l'autorisation de la Commission européenne. Cette autorisation est assortie de l'engagement pris par SNCF de céder la participation dans TMF (commissionnaire de transport de produits céréaliers) ainsi que le parc de wagons céréaliers détenus précédemment par Ermewa. L'ensemble du groupe Ermewa est passé d'une intégration proportionnelle en 2009 et janvier 2010 à une intégration globale dans les comptes consolidés depuis le 2 février 2010. Les actifs et passifs de l'activité TMF et le parc de wagons céréaliers ont été cédés par Ermewa le 12 juillet 2010.

■ Opération de rapprochement entre Keolis et Effia et prise de contrôle de Keolis par le groupe

En mars 2009, Keolis, entreprise associée du groupe, a initié une opération de rapprochement avec Effia, filiale à 100 % de SNCF. L'ambition de Keolis est de s'appuyer sur les compétences d'Effia pour déployer de nouveaux services de mobilité (autopartage, voitures électriques, vélos et autres modes doux) et de favoriser une meilleure interaction entre les différents modes de transports. SNCF a apporté les titres Effia (hors Effia Services) à Groupe Keolis SAS, le holding de contrôle de Keolis. SNCF détient à l'issue de l'opération 56,7 % du capital de Groupe Keolis SAS. Cette opération a été finalisée le 4 février 2010 après obtention de l'autorisation de la Commission européenne. La prise en compte de droits de vote potentiels immédiatement exerçables par le groupe SNCF dès la date de réalisation de l'opération permet au groupe, par application de la norme IAS 27 révisée, de consolider le groupe Keolis par intégration globale à partir du 4 février 2010, contre une comptabilisation par mise en équivalence auparavant.

■ Création et prise de contrôle conjoint de Eurostar International Limited

Le 31 juillet 2009, SNCF, LCR et SNCB ont signé un protocole d'accord sur la base duquel les trois partenaires s'accordent à créer une entité autonome, Eurostar International Limited (EIL), gérée par un management unique sous le contrôle de ses actionnaires. La création effective d'EIL, entité de droit britannique, est intervenue le 1^{er} septembre 2010 après réalisation des apports, par chaque partie, d'actifs nécessaires à l'activité d'EIL, en nature et/ou en numéraire, en échange d'une participation au capital de la société. La valorisation des apports de chaque partenaire a été réalisée sur la base de plans d'affaires protocolaires par entité, préparés par le management d'Eurostar, et intégrant la création de valeur additionnelle, pour chaque entité, liée aux synergies de coûts et de revenus envisagées par le management. EIL est ainsi détenue par SNCF à hauteur de 55 %, par LCR à hauteur de 40 % et par SNCB à hauteur de 5 %. Les modalités de gouvernance, avec un contrôle conjoint, conduisent à consolider Eurostar par intégration proportionnelle.

■ Ausra

Areva a acquis 100 % de la société Ausra (renommée Areva Solar). Basée à Mountain View en Californie (États-Unis), Ausra propose des solutions de production d'électricité et de vapeur industrielle par concentration de l'énergie solaire.

■ Multibrid

Areva a acquis les 49 % restants du capital du fabricant allemand d'éoliennes Multibrid et créé Areva Wind, filiale à 100 % du groupe. Ce rachat va permettre une montée en puissance de sa capacité de production et répondre ainsi à la croissance d'une industrie en plein essor.

1.2 Opérations de cession ou de restructuration de bilan

■ Cession de la participation dans EnBW

Le conseil d'administration d'EDF a approuvé le 6 décembre 2010 l'offre de rachat de la participation du groupe de 45,01 % dans EnBW par le Land du Bade Wurtemberg à un prix de 41,50 euros par action, soit une valeur totale des titres cédés de 4 669 M€. Cette offre ferme comporte un acompte de 1,50 euro par action payé le 16 décembre 2010 (169 M€), le versement du solde devant s'effectuer en 2011 après obtention de l'aval des autorités compétentes sur l'opération. L'offre ne comporte aucune garantie de passifs d'EnBW de la part du groupe EDF.

Cette opération se traduira également par l'annulation de l'option de vente à EDF de tout ou partie des 25 % d'actions EnBW détenues par OEW et par la suppression en 2011 de l'engagement hors bilan de 2,3 Md€ au titre de cette option dans les comptes du groupe EDF.

EnBW constituait un secteur opérationnel (secteur « Allemagne ») du groupe. À compter du 6 décembre 2010 date d'approbation de l'offre de rachat par le conseil d'administration d'EDF — et en application d'IFRS 5, la participation du groupe dans EnBW est par conséquent considéré comme une « activité abandonnée ».

■ Cession des activités de réseaux Royaume-Uni

EDF a finalisé le 29 octobre 2010 la cession des réseaux de distribution d'électricité britanniques au groupe Cheung Kong (CKI), pour une valeur des fonds propres de 3 180 millions de livres sterling (3 655 M€ au taux de change de 1,14 euro par livre sterling).

Le montant figurant dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010, au titre du résultat de cession avant impôt des réseaux britanniques, est une plus-value de 46 M€, présentée au niveau des « autres produits et charges d'exploitation ». Ce montant intègre le recyclage en résultat des effets de conversion nets de couvertures avant impôt.

La cession des activités de réseaux au Royaume-Uni a contribué à un désendettement de 6,7 Md€.

■ Changement de gouvernance de RTE et affectation de 50 % des titres RTE aux actifs dédiés

Un décret du 31 décembre 2010 a conduit à la nomination par l'État de deux représentants supplémentaires au conseil de surveillance de RTE en remplacement de représentants d'EDF. À compter de cette date, l'État dispose de quatre représentants au conseil de surveillance de RTE, soit au même niveau que ceux d'EDF et ceux des salariés. Ne bénéficiant plus de la majorité au conseil de surveillance de RTE, le groupe EDF n'est plus en mesure d'avoir le contrôle exclusif des politiques opérationnelles et financières de RTE au sens d'IAS 27.

Compte tenu de l'influence notable que le groupe exerce, notamment du fait de sa représentation au conseil de surveillance, la participation du groupe dans RTE est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence à compter du 31 décembre 2010.

La perte de contrôle de RTE par EDF est considérée comme une transaction sous contrôle commun, en raison :

- du contrôle ultime exercé sur les deux entités EDF et RTE par le même actionnaire, l'État ;
- et des conditions particulières de la perte de contrôle, celle-ci résultant de la seule nomination d'administrateurs par l'État.

Les transactions sous contrôle commun étant exclues du champ d'application d'IFRS 3 révisée, cette opération a été comptabilisée à la valeur comptable sans générer de résultat de déconsolidation.

Par ailleurs, le groupe EDF a procédé au 31 décembre 2010 à l'affectation de 50 % des titres RTE aux actifs dédiés (destinés à faire face aux charges futures de démantèlement des centrales nucléaires et de l'aval du cycle du combustible en France).

Le changement de méthode de consolidation de RTE a contribué à un désendettement de 6,3 Md€.

■ Cession de l'activité « transmission et distribution »

Le conseil de surveillance d'Areva, s'étant réuni le 30 novembre 2009, afin de demander au directoire d'entrer en négociation exclusive avec le consortium Alstom/Schneider, sur la base de sa proposition qui s'élevait à 2,290 Md€ en valeur des fonds propres correspondant à une valeur d'entreprise de 4,090 Md€ sans aucune garantie demandée au vendeur.

L'accord portant sur les modalités juridiques et financières de la cession de l'activité « transmission et distribution » du groupe Areva à Alstom et Schneider a été signé le 20 janvier 2010 et devait entrer en vigueur après obtention de l'accord des autorités de la concurrence et du décret pris sur avis de la Commission des participations et des transferts.

La cession de l'activité « transmission et distribution » du groupe Areva s'est réalisée le 7 juin 2010 après obtention de l'accord des autorités de la concurrence et du décret pris sur avis de la Commission des participations et des transferts.

■ Cession de STMicroelectronics

Le conseil de surveillance d'Areva du 15 décembre 2010 a examiné l'offre ferme du Fonds stratégique d'investissement (FSI) pour le rachat de la participation indirecte d'Areva au capital de STMicroelectronics et a décidé qu'une exclusivité soit accordée au FSI pour la vente de cette participation, pour un montant total de 695 M€. La cession sera effective au premier semestre 2011.

■ Classement de SeaFrance en activités détenues en vue de la vente

Fin septembre 2010, SNCF Participations, filiale du groupe a annoncé son intention de vendre sa filiale SeaFrance spécialisée dans le trafic maritime entre la France et le Royaume-Uni. À la date d'arrêté des comptes, SNCF n'a pas reçu d'offre ferme et engageante recevable d'un repreneur.

L'autorisation de Bruxelles portant sur une aide de 50 M€ à SeaFrance prenant fin le 18 février 2011, et SeaFrance se trouvant dans l'incapacité de rembourser cette somme à cette date, SNCF a initié un processus visant à donner à SeaFrance les moyens financiers de poursuivre son activité. Parallèlement à cette procédure, la recherche d'un repreneur se poursuit.

Il convient de noter par ailleurs que SeaFrance est sous la protection du tribunal de commerce via la procédure collective dont elle fait l'objet depuis le 28 avril 2010, la période d'observation devant prendre fin le 28 avril 2011. Les éléments financiers de cette filiale ont été reclassés sur la ligne « résultat net d'impôt des activités abandonnées » au compte de résultat et sur les lignes « actifs détenus en vue d'être cédés » et « passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés » dans l'état de situation financière de l'exercice 2010.

1.3 Prise en compte d'évolutions défavorables de marché

■ Activité d'EDF aux États-Unis

Un test de dépréciation a été réalisé sur l'exercice 2010, prenant en compte des perspectives moins favorables de marché sur le long terme du prix de l'électricité aux États-Unis, en lien notamment avec l'évolution des prix du gaz.

Sur la base de ce test, une perte de valeur de 630 M\$ (477 M€) a été enregistrée sur le résultat de la période. Cette perte de valeur a été imputée en priorité sur le *goodwill* et les actifs incorporels (qui sont de ce fait intégralement dépréciés) et pour le reliquat sur les actifs corporels.

■ Activités d'EDF en Italie

Au 31 décembre 2010, différents indicateurs et incertitudes ont conduit le groupe à constater une provision pour risques de 750 M€ sur le secteur Italie, enregistrée en résultat de la période en « Autres produits et charges d'exploitation ».

La provision est relative à des risques liés aux activités italiennes du groupe (Fenice, TDE/Edison).

La provision couvre des risques liés à certaines activités de Fenice pour lesquelles des dépréciations d'actifs ont également été constatées (voir note 1 - autres produits et charges opérationnels).

De plus, elle couvre pour partie des actifs inscrits dans les comptes du groupe EDF suite à l'acquisition d'Edison en 2005 et tient également compte, dans une moindre mesure, des risques et aléas liés aux environnements de marché dans lequel intervient Edison. Elle est motivée par les raisons suivantes :

- le 14 janvier 2011, Edison a publié un montant d'excédent brut d'exploitation attendu pour 2010 en retrait par rapport à 2009 et a annoncé une poursuite de cette tendance pour l'année 2011, le budget étant de plus soumis à des aléas importants liés à des renégociations en cours sur des contrats dans l'activité hydrocarbures ;
- le 19 janvier 2011, l'arrêté des comptes de cette société prévu initialement le 8 février a été reporté en mars, en raison notamment des renégociations de contrats de l'activité hydrocarbures, et de manière à prendre en compte leur avancement ;
- même si le cours de bourse peut être pénalisé par un flottant limité (environ 10 %), le titre a perdu un peu plus de 20 % de sa valeur depuis un an ;
- le marché de l'électricité en Italie est déprimé à la fois sur les prix et les volumes ;

- la situation de tensions politiques en Égypte où Edison a des activités importantes est également à prendre en compte.

Cette décision de provision, propre au groupe EDF, ne préjuge en rien des décisions qui pourraient être prises lors de l'arrêté des comptes du groupe Edison en mars 2011 sur la base des informations qui seront disponibles à cette date.

■ Activité mines d'Areva

L'analyse des éléments d'information disponibles, notamment sur les ressources et les données prospectives du marché de l'uranium, ont conduit le groupe Areva, en application des normes IFRS, à constater au 30 juin 2010 une dépréciation de 300 M€ sur certains droits miniers. Une dépréciation complémentaire de 126 M€ a été constatée au 31 décembre 2010 pour tenir compte du rééchelonnement du planning d'investissement de certains projets miniers.

Concernant des actifs amortissables, ces dépréciations sont réversibles. Sur le long terme, le groupe conserve son appréciation sur la valeur de son portefeuille de mines, qu'il considère stratégique.

■ Perte de valeur constatée sur le SNCF Geodis – Fret SNCF ferroviaire

2009 avait été marquée par une chute brutale de l'activité (- 26 % en volume par rapport à 2008, tendance comparable à celle observée dans les autres pays de l'Union européenne).

Ces difficultés avaient amené la SNCF à présenter en septembre 2009, à l'issue d'une phase de diagnostic approfondi, un schéma directeur pour un nouveau transport ferroviaire de marchandises. Ce schéma directeur comporte neuf projets industriels (trains massifs européens, transformation du wagon isolé, service sur mesure aux clients actuels du wagon isolé, développement du combiné, autoroutes ferroviaires, opérateurs ferroviaires de proximité, fret à grande vitesse, logistique urbaine, plateformes multimodales terrestres et maritimes) et une évolution du pilotage de l'activité, celle-ci étant dorénavant organisée en cinq entités (charbon-acier *Belle-Île*, automobile-chimie *Autochem*, agriculture et produits de carrière *Sol&Rail*, combiné, MultiLot/MultiClient). Le groupe avait tiré les conséquences de l'évolution de la conjoncture et de cette nouvelle organisation en comptabilisant dans les comptes 2009 une perte de valeur non récurrente de 0,7 Md€.

Au premier semestre 2010, la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur a mis en évidence que l'activité « MultiLots/ MultiClients » n'avait pas les caractéristiques d'une UGT. Les matériels de cette

activité ainsi que le parc « autres produits et usages spéciaux » ont été réaffectés aux autres UGT, ce qui a conduit à une dépréciation complémentaire (y compris matériel en cours). Par ailleurs, une reprise nette de provision pour risque a été constatée sur les engagements de commandes fermes. Les deux effets combinés entraînent une charge nette de 156 M€. À ce stade, le groupe considère que ce niveau de dépréciation constitue sa meilleure estimation des pertes de valeur à constater. Par ailleurs, le stock de pièces de rechange du matériel de fret SNCF a été déprécié à hauteur de 70 % de sa valeur, soit 12 M€ au 31 décembre 2009. Une dotation complémentaire de 14 M€ a été constatée en 2010.

■ Perte de valeur constatée sur l'activité SNCF infrastructure – maintenance et travaux

La perte de valeur constatée sur l'infrastructure SNCF au 31 décembre 2009 se montait à 245 M€. Du fait de l'absence d'amélioration constatée sur l'UGT infrastructure, les actifs de cette UGT continuent d'être dépréciés à 100 %. Une perte de valeur complémentaire nette de 79 M€ a été enregistrée sur 2010 dont 20 M€ sur le matériel roulant. À la clôture, toutes les catégories d'immobilisation de cette UGT sont dépréciées à 100 %.

■ Perte de valeur sur SNCF Geodis – Transport multimodal/ Transporteurs ferroviaires

Une perte de valeur de 75 M€ a été constatée, dont 54 M€ sur l'écart d'acquisition.

■ RATP – Évolution du cadre réglementaire

Le règlement européen relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (règlement OSP) adopté le 23 octobre 2007 est entré en vigueur le 3 décembre 2009.

La loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires (loi ORTF) a modifié les dispositions de l'ordonnance de 1959.

Ainsi la loi :

- décide que l'exploitation des lignes existantes créées avant le 3 décembre 2009 se poursuivra dans le cadre des conventions en cours conformément aux règles applicables à cette date jusqu'au 31 décembre 2024 pour les services de bus, jusqu'au 31 décembre 2029 pour les services de tramway et jusqu'au 31 décembre 2039 pour les autres services de transports (métro et RER). Ces durées d'exploitation s'appliquent à tous les opérateurs d'Île-de-France sauf stipulation conventionnelle antérieure manifestant l'accord entre l'autorité organisatrice et l'opérateur prévoyant expressément une date antérieure ;

les droits d'exploitation des lignes confiés à la RATP sont désormais limités dans le temps ;

- définit le cadre de rémunération de la RATP dans ses missions de gestionnaire de l'infrastructure et d'exploitant des lignes en assurant une rémunération appropriée des capitaux engagés ;
- modifie le régime de propriété des biens historiquement mis à disposition ou créés par la RATP à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- reconnaît à la RATP la qualité de gestionnaire de l'infrastructure des réseaux de métro et de RER (dans la limite des compétences reconnues à Réseau Ferré de France), dont elle assure l'exploitation à la date du 1^{er} janvier 2010.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de ce règlement, la RATP bénéficiait de droits d'exploitation perpétuels sur les lignes qui lui avaient été confiées dans le cadre du décret de 1949 et de l'ordonnance de 1959.

■ Participation dans Transdev

La RATP, actionnaire à 25,6 % de Transdev, a conclu le mardi 4 mai 2010 un accord avec Veolia Environnement et la Caisse des dépôts et consignations, actionnaires majoritaires respectifs de Veolia Transport et de Transdev, pour sortir du capital de cette société en échange d'actifs français et internationaux appartenant à Transdev et à Veolia Transport. Cette opération n'a pas été traduite dans les comptes du 31 décembre 2010 en raison de conditions suspensives exogènes. Si l'autorité de la concurrence française a validé le 27 juillet 2010 la sortie de la RATP, et le 30 décembre 2010, la fusion entre Veolia Transport et Transdev, la réalisation de l'opération dépend encore de la conclusion d'un certain nombre d'opérations :

- les autorisations par les organes de tutelle de la RATP et de la Caisse des dépôts, celles-ci ayant été conditionnées à la parution de la décision de la concurrence sur la fusion entre Veolia Transport et Transdev, avis paru le 24 janvier 2011 ; les autorisations sont ainsi attendues courant février ;
- le plein effet juridique de la fusion de Transdev et de Veolia Transport nécessaires à la réalisation des apports à la RATP.

La conclusion de cette sortie est attendue pour la fin du premier trimestre 2011. Selon IFRS 5, depuis le 31 décembre 2009, la valeur comptable de Transdev est présentée séparément au bilan en actifs détenus en vue de la vente. La réalisation effective de l'échange se traduira comme une cession de la participation détenue actuellement dans Transdev et par la consolidation des actifs français et internationaux en contrepartie, ou la comptabilisation des participations correspondantes.

1.4 Autres opérations ou événements majeurs

■ EDF

Annulation de la décision de la Commission européenne du 16 décembre 2003

Par un arrêt du 15 décembre 2009, le Tribunal de l'Union européenne a annulé la décision de la Commission européenne du 16 décembre 2003 qualifiant d'aide d'état le non-paiement en 1997 par EDF de l'impôt sur les sociétés sur la partie utilisée des provisions pour renouvellement des ouvrages du réseau d'alimentation Général, figurant en « droits du concédant », et ordonnant sa récupération par l'État français.

L'État avait ainsi restitué à EDF SA le 30 décembre 2009 un montant de 1 224 M€, correspondant à la somme versée par EDF à l'État en 2004.

Au cours du 1^{er} semestre 2010, la Commission européenne a formé un pourvoi devant la Cour de justice de l'Union européenne contre l'arrêt du Tribunal.

■ SPPE

La SPPE a vu le processus de remboursement des TSSDI et des actions de préférence se poursuivre (remboursement à hauteur de 2,3 Md€ de TSSDI, remboursement des actions de préférence à hauteur de 1,8 Md€ au cours de l'exercice 2010), son endettement diminue en parallèle (le solde des papiers commerciaux s'élève à 4 Md€).

■ Fin de la publicité pour France Télévisions

La loi n° 2009-258 du 5 mars 2009, dans son article 28, instaure la disparition de l'essentiel de la publicité commerciale sur les antennes entre 20 heures et 6 heures du matin. Cette suppression sera étendue à l'ensemble de la journée au 1^{er} janvier 2016.

■ SNCF

Convention des Trains d'Équilibre du Territoire

Le 13 décembre 2010, l'État et la SNCF ont signé une convention sur les trains d'équilibre du territoire (TET). La convention couvre les trains Intercités, Teoz et Luneau, à l'exception des trains spéciaux et des auto-trains. L'État devient autorité organisatrice de transport pour ces trains en définissant précisément les obligations de service public qu'il appartiendra à la SNCF de remplir. La convention qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011 prévoit, notamment, une contribution annuelle de l'État à hauteur de 210 M€. Cette contribution est

financée par la mise en place d'une taxe sur les péages d'autoroutes, de la contribution de solidarité territoriale (CST) supportée par les entreprises ferroviaire de transport de voyageurs et de la taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (TREF).

Les modalités contractuelles de cette nouvelle convention permettent une reprise dans les comptes consolidés 2010 des pertes de valeur sur les unités génératrices de trésorerie concernées.

■ EADS

Programme A400M

En septembre 2008, le programme d'avion de transport A400M d'Airbus a été affecté par un retard d'une durée indéterminée pour le premier vol de l'A400M, principalement en raison de l'indisponibilité du système de propulsion mais aussi – même si cela n'est pas crucial pour le premier vol – du fait des grandes difficultés de fournisseurs des systèmes de mission critique et d'intégration de systèmes pour répondre aux exigences techniques élevées de cet appareil. Par conséquent, à partir de septembre 2008, EADS n'a pu ni conclure d'accord définitif avec l'Occar sur un schéma contractuel révisé pour le programme A400M, ni évaluer de manière fiable les implications financières d'un tel retard.

Lors de ses discussions en cours en 2009 avec l'Occar et les Nations clientes de lancement, EADS a réussi à renforcer la confiance de ces pays dans le programme A400M et a préparé une base commune pour toutes les parties impliquées afin de réaligner et refonder ce programme sur des conditions futures, générales et spécifiques, qui soient réalistes et acceptables par toutes les parties. Une meilleure visibilité sur l'ensemble des coûts attendus ont permis à EADS de réévaluer la provision pour pertes à terminaison du programme A400M. La provision pour pertes à terminaison du programme A400M au 31 décembre 2009 s'élevait à 2,464 Md€, et était déterminée à partir des meilleures hypothèses de la direction d'EADS et reflétait des éléments de négociations en cours entre EADS et les Nations clientes ainsi que l'estimation des coûts totaux du programme A400M, tels que révisés en décembre 2009.

Le 5 novembre 2010, EADS et Airbus ont conclu un accord sur l'A400M suite aux négociations avec les sept États clients de l'avion de transport. L'accord, finalisé à Toulouse, détaille l'accord de principe conclu en mars 2010 et constitue une étape importante vers une modification du contrat tenant compte de la complexité technique du programme.

■ Grands ports maritimes et ports autonomes

Le processus de la réforme portuaire (loi du 4 juillet 2008) est en cours de finalisation. La réforme portuaire comprend la cession des outillages aux opérateurs privés avec le transfert des personnels d'exploitation et de maintenance, au moyen d'actes de cession et de la signature de conventions tripartites entre le port, les opérateurs privés et les salariés du port devant être détachés au sens de la réforme portuaire vers ces opérateurs. Aux termes de la loi, les grands ports maritimes devaient avoir cédé les outillages et transféré le personnel concerné deux ans après la date anniversaire de l'adoption de leur projet stratégique par leur conseil de surveillance, soit une date butoir fixée vers la fin du mois de mai 2011.

Les conventions tripartites (port, agent, entreprise) qui définissent les garanties dont l'agent bénéficie dans le cadre de son accueil par l'entreprise de manutention ou la filiale, prennent en considération les éléments suivants :

- fixation du salaire garanti ;
- préservation des avantages sociaux divers (mutuelle, prévoyance) ;
- conditions de retour éventuel au Port (en cas de difficultés d'adaptation ou de licenciement économique).

Comme dans la plupart des ports, chaque agent transféré recevra une prime de détachement. Ces signatures étaient liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention nationale unifiée « ports et manutention » ratifiée le 15 avril 2011 entre l'Union nationale des industries de la manutention dans les ports français (UNIM), l'Union des ports de France (UPF), les organisations syndicales de salariés intéressées rattachées à la CGT, à la CFDT, à la CFTC et à la CGT-FO et la FNSIIC (cadres indépendants). La nouvelle convention collective comprend notamment une annexe sur la pénibilité du travail portuaire, permettant l'anticipation des départs à la retraite des personnels éligibles.

Tout salarié ayant exercé au moins 15 ans un métier reconnu pénible, peut disposer d'un départ anticipé de deux ans. Un accord complémentaire, prévoit de porter cette anticipation à trois ans pour les salariés ayant atteint 18 ans d'ancienneté dans ce type d'emploi. Au terme de plusieurs échanges nationaux au sein de l'UPF, il a été convenu de traiter dès 2010, les droits acquis générés par ces accords. La gestion du nouveau régime de retraite par répartition, mis en place à cet effet, sera confiée à un assureur, au terme d'un appel d'offres passé en 2011.

1.5 Opérations sur le bilan d'ouverture

■ 1.5.1 Changement de méthode de présentation des subventions d'investissement

IAS 20 permet deux méthodes de présentation des subventions d'investissement : en diminution de l'actif immobilisé ou en produits différés au passif. Jusque dans les comptes publiés au 31 décembre 2009, le groupe SNCF présentait ces subventions séparément au passif du bilan tandis que leur comptabilisation en résultat figurait sur la même ligne de dotations aux amortissements dans le compte de résultat. La méthode de présentation au bilan a été mise en cohérence avec celle du compte de résultat. Les subventions d'investissement sont reclassées des comptes de passif en diminution des actifs subventionnés au 31 décembre 2010 et sur le bilan comparatif au 31 décembre 2009. Les activités subventionnées occupant une place importante au sein du groupe, notamment dans la branche SNCF Proximités, l'affichage d'un montant d'immobilisations corporelles net des subventions permet de refléter de façon plus pertinente les effets de ces activités au bilan.

Le changement de méthodes a pour effet de réduire le montant des dettes d'exploitation, des immobilisations corporelles, du total actif et du total passif de 7 474 M€ au 31 décembre 2009 et de 7 864 M€ au 31 décembre 2010.

■ 1.5.2 Première application d'IFRIC 12 « accords de concession de services »

1.5.2.1 Présentation de l'interprétation IFRIC 12

Une convention est incluse dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12 lorsque les actifs utilisés pour la réalisation du service public sont contrôlés par le concédant. Le contrôle est présumé quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ce service doit être rendu ;
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application de l'interprétation IFRIC 12, les infrastructures utilisées ne peuvent dans ces cas être inscrites au bilan du concessionnaire en tant qu'immobilisation corporelle mais figurent sous la forme d'un actif incorporel (« modèle de l'actif incorporel ») et/ou d'un actif financier (« modèle de l'actif financier ») selon

le degré d'engagement de rémunération consenti par le concédant :

- le « modèle de l'actif incorporel » s'applique lorsque le concessionnaire reçoit un droit à facturer les usagers du service public et que le concessionnaire est payé en substance par l'usager, ce qui fait supporter un risque de demande au concessionnaire ;
- le « modèle de l'actif financier » s'applique quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public.

La rémunération est indépendante de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

1.5.2.2 Activités susceptibles d'être concernées dans le groupe SNCF

Dans le cadre de ses activités de transport de proximités (régionaux, locaux), le groupe, par l'intermédiaire de sa branche SNCF Proximités, est amené à assurer des prestations de service public (service conventionné de transport ferroviaire) pour une collectivité publique (en France : les régions – autorités organisatrices des réseaux de transport régionaux – et les communautés urbaines et à l'international, différentes autorités publiques locales), moyennant une rémunération.

Ces prestations font l'objet de conventions dites d'exploitation d'une durée de trois à dix ans. Le traitement comptable de ces conventions est exposé dans l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » applicable de façon rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010 pour les infrastructures immobilisées après la conclusion des dites conventions.

1.5.2.3 Cas de figures identifiés

Certains contrats sont hors champ d'application d'IFRIC 12 parce que les conditions de présomption de contrôle par le concédant ne sont pas remplies. Les actifs afférents à ces contrats continuent d'être comptabilisés en immobilisations corporelles comme sur les exercices précédents.

Pour les autres contrats dans le champ d'application de l'interprétation, les biens construits ou acquis postérieurement à la signature du contrat pour remplir la mission de service public sont classés soit en actif financier soit en actif incorporel selon le niveau d'exposition aux risques du contrat. Les autres biens construits ou acquis antérieurement à la signature de ces contrats continuent d'être comp-

tabilisés en immobilisations corporelles comme sur les exercices précédents.

1.5.2.4 Subventions associées

Les subventions reçues dans le cadre de contrats de concessions sont présentées en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle applicable après analyse de chaque contrat de concession.

Dans le modèle de l'actif incorporel, les subventions viennent en réduction de la charge d'amortissement de l'actif incorporel du domaine concédé sur la durée résiduelle du contrat de concession.

Dans le modèle de l'actif financier, les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de cet actif.

1.5.2.5 Conclusions

Les infrastructures sous le champ d'application d'IFRIC 12 étant totalement subventionnées, elles apparaissent pour une valeur nulle à l'actif du bilan avant comme après la mise en œuvre de l'interprétation quel que soit le modèle retenu.

La première application d'IFRIC 12 n'a donc d'impact ni au bilan, ni en résultat, ni sur les capitaux propres dans les comptes consolidés au 1^{er} janvier 2010.

■ 1.5.3 IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients »

L'interprétation IFRIC 18 : « Transferts d'actifs provenant de clients » est d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010. Elle entraîne un changement de méthode comptable pour EDF, ERDF, Électricité de Strasbourg, EDF Energy et EDF Demasz. Pour ces entités, les revenus de raccordement sont comptabilisés à compter du 1^{er} janvier 2010 en produit de l'exercice. L'étalement de ces revenus est par conséquent supprimé et les produits constatés d'avance liés à cet étalement sont repris par les capitaux propres. Pour EDF Energy et EDF Demasz, du fait du mode de rémunération de leurs actifs régulés, la reconnaissance immédiate en chiffre d'affaires est compensée par l'amortissement accéléré des actifs de raccordement concernés. Les évaluations et autres informations nécessaires pour appliquer IFRIC 18 aux transferts passés étant disponibles dans les différentes entités du groupe concernées, l'interprétation a été appliquée de façon rétrospective. Ce mode d'application conduit à présenter une information comparative de la période précédente. L'impact positif sur les capitaux propres – part du groupe, s'élève à 1 938 M€ au 1^{er} janvier 2009, et 1 934 M€ au 31 décembre 2009. Cet impact concerne en totalité EDF, ERDF et Électricité de Strasbourg.

Comptes combinés

■ 1.5.4 IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »

Les impacts de l'application d'IFRS 5 aux états financiers 2009 sont liés à la cession en cours de la participation du groupe dans EnBW.

En application de la norme IFRS 5, le résultat net des activités en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat pour les exercices présentés. Au niveau du tableau de flux de trésorerie, la variation nette de trésorerie des

activités en cours de cession est inscrite sur une ligne distincte du tableau de flux de trésorerie pour les exercices présentés. Au niveau du bilan, les actifs et passifs des activités destinées à être cédées ne sont en revanche pas retraités sur l'exercice 2009.

BILAN ACTIF	31 DÉCEMBRE 2009	IFRIC 18	IFRIC 12	IAS 20	Autres	31 DÉCEMBRE 2009 PRO FORMA
Écarts d'acquisition	20 267					20 267
Licences Marques et bases d'abonnés	2 098					2 098
Autres immobilisations incorporelles	7 921					7 921
Immobilisations corporelles DC	73 701	- 1 270				72 431
Immobilisations corporelles DP	155 125			- 7 474		147 651
Immeubles de placement	972					972
Titres mis en équivalence	52 156					52 156
Actifs financiers non courants	42 311				- 2	42 308
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	52 660					52 660
Impôts différés actifs	8 889	- 609				8 280
Autres actifs non courants	647					647
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	416 747	- 1 879	0	- 7 474	- 2	407 392
Stocks	18 256					18 256
Créances d'exploitation	45 397		- 134			45 263
Créances diverses	1 231					1 231
Prêts et créances de l'activité bancaire	109 035				2	109 037
Actifs financiers courants	33 528				725 (a)	34 253
Autres comptes de l'activité bancaire	6 646					6 646
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22 454				- 725 (a)	21 729
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	236 547	0	- 134	0	2	236 415
Actifs non courants détenus en vue de la vente	7 066					7 066
TOTAL ACTIF	660 360	- 1 879	- 134	- 7 474	-	650 873

(a) Voir note 11 – Actifs financiers de DCNS

BILAN PASSIF	31 DÉCEMBRE 2009	IFRIC 18	IFRIC 12	IAS 20	Autres	31 DÉCEMBRE 2009 PRO FORMA
Capital et dotations en capital	45 114					45 114
Primes liées au capital	2 389					2 389
Réserves et report à nouveau	39 208	1 937	5			41 150
Résultat combiné	7 369	- 3				7 366
CAPITAUX PROPRES	94 080	1 934	5	0	-	96 019
Intérêts minoritaires	5 862	3				5 865
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	99 942	1 937	5	0	-	101 884
Provisions non courantes	59 510					59 510
Avantages au personnel non courant	18 745					18 745
Passifs financiers non courants	123 907					123 907
Autres passifs non courants	29 422	- 2 365	- 7			27 050
Impôts différés passifs	8 773		2			8 775
PASSIFS NON COURANTS	240 358	- 2 365	- 5	0	-	237 988
Provisions courantes	7 283					7 283
Avantages au personnel courant	1 456					1 456
Passifs financiers courants	41 989					41 989
Dettes d'exploitation	54 517		- 134	- 187		54 196
Autres passifs courants	45 313	- 1 451		- 7 287		36 575
Dettes de l'activité bancaire	165 325					165 325
PASSIFS COURANTS	315 882	- 1 451	- 134	- 7 474	-	306 823
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	4 180					4 180
TOTAL PASSIF	660 360	- 1 879	- 134	- 7 474	-	650 873

COMPTE DE RÉSULTAT	31 DÉCEMBRE 2009	IFRIC 18	IFRIC 12	IAS 39	IFRS 5	31 DÉCEMBRE 2009 PRO FORMA
Produits nets bancaires (La Poste)	5 011					5 011
Chiffre d'affaires	128 544	195	5	- 332	- 7 064	121 348
Autres produits des activités ordinaires	9 661		- 5			9 656
Achats et charges externes	- 66 421			- 207	5203	- 61 435
Achats consommés	- 34 953			- 207	4 175	- 30 985
Charges externes	- 31 468				1 018	- 30 450
Charges de personnel	- 43 127				744	- 42 383
Impôts et taxes	- 6 300				15	- 6 285
Autres produits et charges opérationnels	- 13 757	- 201	1	539	316	- 13 102
Autres produits et charges d'exploitation	- 867				- 81	- 948
Autres produits et charges opérationnels	- 1 734			539		- 1 195
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	- 11 156	- 201	1		397	- 10 959
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	13 611	- 6	1		- 796	12 810
RÉSULTAT FINANCIER	- 5 310				321	- 4 989
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	8 301	- 6	1	-	- 475	7 821
Impôts sur les bénéfices exigibles	- 2 485	2				- 2 483
Impôts sur les bénéfices différés	36				180	216
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	267				311	578
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	6 120	- 4	1	-	16	6 133
Résultat des sociétés mises en équivalence	1 425				- 16	1 409
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	7 545	- 4	1	-	-	7 542
Intérêts minoritaires	- 175					- 175
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	7 369	- 4	1	-	-	7 366

1.6 Événements postérieurs à la clôture

■ EDF

Levée des conditions suspensives relatives à la cession d'EnBW. Les conditions suspensives relatives à la cession de la participation du groupe dans EnBW au Land du Bade-Wurtemberg ont été levées le 10 février 2011. En conséquence et conformément aux accords entre les deux parties, l'opération de cession a été finalisée le 17 février 2011 et s'est traduite par le versement au groupe EDF d'un montant de 4,5 Md€ (en complément de l'acompte de 169 M€ reçu le 16 décembre 2010).

Une réduction de l'endettement financier net du groupe de 7,1 Md€ sera en conséquence enregistrée dans les comptes consolidés de l'exercice 2011.

■ Areva

Augmentation de capital. Areva a procédé en janvier 2011 à une augmentation de capital au profit des porteurs de certificats d'investissement (CI) d'un montant de 35 M€, par émission de 1 085 535 actions nouvelles (ADPCI). À l'issue de cette augmentation, le nombre total de titres Areva (actions, certificats d'investissement, actions de préférence sans droit de vote) s'élève à 383 204 852.

■ La Poste

Augmentation de capital. Le conseil d'administration du 10 février 2011 a adopté le projet d'augmentation de capital de 2,7 Md€ devant être souscrits par l'État à hauteur de 1,2 Md€ et par la Caisse des dépôts à hauteur de 1,5 Md€.

L'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2011 a procédé à l'émission des actions nouvelles et a acté l'entrée de la Caisse des dépôts au sein des instances de gouvernance du groupe.

■ GDF-Suez

Acquisition du groupe International Power Plc. La prise de contrôle du groupe International Power plc (« International Power ») par le groupe GDF Suez, annoncée publiquement le 10 août 2010, est devenue effective le 3 février 2011 avec la réalisation de la transaction et la prise de contrôle d'International Power suite à la levée des conditions suspensives (notamment l'obtention de l'accord de certaines autorités réglementaires ou de la concurrence). L'acquisition d'International Power a été réalisée via l'apport par GDF Suez de GDF Suez Énergie & International à International Power en échange de 3 554 347 956 nouvelles actions ordinaires émises par International Power le 3 février 2011. Dans le cadre de l'apport, GDF Suez a, conformément

au Traité d'Apport, effectué certaines réorganisations concernant le périmètre et la structure actionnariale des activités apportées et a procédé à des contributions en fonds propres de 5 277 M€ et 1 413 millions de livres sterling (soit 1 670 M€) au profit d'entités de GDF Suez Énergie International.

L'augmentation de capital de 1 413 millions de livres sterling est destinée à financer un dividende exceptionnel de 92 pence par action aux anciens actionnaires d'International Power.

À l'issue de cette opération, GDF Suez détient environ 70 % des droits de vote du groupe International Power.

Ce rapprochement entre International Power et les activités GDF Suez Énergie International donne naissance au leader mondial de la production indépendante d'électricité. Il permet à GDF Suez d'accélérer son développement industriel et de renforcer la présence internationale du groupe aux États-Unis, au Royaume-Uni et sur les marchés en croissance rapide du Moyen-Orient et d'Asie.

Le groupe International Power sera consolidé par intégration globale dans les états financiers du groupe GDF Suez à compter du 3 février 2011. Le 25 février 2011, International Power a procédé au paiement du dividende exceptionnel

de 92 pence par action, soit 1 413 millions de livres sterling (1 670 M€), aux actionnaires (à l'exclusion des porteurs de nouvelles actions ordinaires) figurant sur le registre des actionnaires d'International Power le 11 février 2011, date d'enregistrement.

■ Grands ports maritimes et ports autonomes

Transfert des voies ferrées portuaires. Conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, « les biens de l'État affectés au Port autonome de Paris au 1^{er} janvier 2011 lui sont transférés à cette même date en pleine propriété, à l'exception de ceux relevant du domaine public fluvial naturel. Ce transfert est gratuit et ne donne lieu à paiement d'aucune indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraires. »

Cette loi qui complète l'ordonnance n° 2005-898 du 2 août 2005 prévoit en outre, qu'à l'exception des installations terminales embranchées, les voies ferrées, ainsi que leurs équipements et accès, situés à l'intérieur de la circonscription des ports autonomes (y compris fluviaux) exploitées jusqu'à présent par la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) ont vocation à devenir des voies ferrées portuaires.

Pour chaque port, cette répartition des voies et des installations entre le réseau ferré national et les voies ferrées portuaires vise à faciliter l'organisation de la desserte ferroviaire.

Une convention de répartition sera établie dans un délai de douze mois à compter de la publication de la présente loi, soit juillet 2011.

■ Renault

Remboursement du prêt consenti par l'État. Comme annoncé lors des résultats financiers 2010, Renault a remboursé par anticipation, le 25 février 2011, un milliard d'euros sur le prêt consenti par l'État français en avril 2009. Le dernier milliard restant sera remboursé au cours du deuxième trimestre 2011.

■ RFF

Contrat de concession SEA. Dans la perspective de la signature du projet de ligne nouvelle Tours-Bordeaux, dit « SEA », Sud Europe Atlantique, RFF négocie en tant que concédant, avec la société concessionnaire Liséa, dont Vinci est le principal actionnaire aux côtés notamment de la CDC et d'Axa, depuis sa désignation en juillet 2010 comme attributaire final du contrat de concession.

Le montant total du projet est de l'ordre de 7,8 Md€ pour une durée de concession de 50 ans. Le financement du projet comprend plusieurs volets parmi lesquels :

- la dette senior d'un montant maximum de 3,1 Md€ ;
- fonds propres actionnaires : 760 M€ ;
- subventions publiques : 3,96 Md€ dont RFF 2,01 Md€.

RFF intervient donc dans ce projet d'une part et avant tout, en tant que concédant au titre du contrat de concession et contributeur public au financement, et d'autre part, et à titre exceptionnel, en tant que garant du crédit de la CDC agissant par l'intermédiaire de sa direction des fonds d'épargne, à hauteur de 760 M€ environ.

À ce stade et dans l'attente de la clôture financière du projet (date à laquelle sera signée toute la documentation financière et de projet ainsi que le contrat de concession, dite date de « closing »), les engagements pris par RFF, en tant que concédant, se limitent à la signature de deux lettres, relatives à la nullité du contrat de concession, à l'attention de la société concessionnaire, Liséa, et des prêteurs (banques commerciales, BEI et CDC-DFE). Ces lettres ont été respectivement signées en date du 7 décembre 2010 et du 7 février 2011 et visent à indemniser la société concessionnaire et les prêteurs en cas de nullité du contrat de concession, dans le cas où il serait signé (comme prévu, à la date de clôture financière du projet) mais n'entrerait pas en vigueur.

Contrat PPP BPL. RFF a désigné courant janvier 2011 la société Eiffage en tant qu'attributaire pressenti pour le contrat de partenariat public-privé pour la conception, la construction, la maintenance et le financement de la ligne à grande vitesse BPL. L'objectif est de signer le contrat de partenariat avec le partenaire pressenti courant du premier semestre 2011, sur la base d'un plan de financement en cours de finalisation par Eiffage.

Le titulaire désigné sera ainsi chargé de la réalisation et de l'entretien de la ligne nouvelle sur une durée de 25 ans. Il s'agit d'un projet présentant une enveloppe totale de 3,4 Md€ d'investissement. Il serait financé, outre une participation de RFF de 1,432 Md€, par des financements publics pour un montant restant à préciser. Les financements publics incluent notamment l'État et plusieurs collectivités locales : la région Bretagne avec les départements du Finistère, du Morbihan, des Côtes d'Armor, de l'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, le Pays de Saint-Malo ainsi que la région Pays-de-la-Loire.

■ SPPE

Remboursement de l'ensemble des TSSDI et AP détenus par BPCE. Le groupe BPCE a procédé au remboursement de la totalité des actions de préférence le 11 mars 2011 pour 1 200 M€, et BFBP a également remboursé le 23 mars 2011 l'ensemble des TSSDI restants pour un montant de 1 000 M€.

■ AEF

Externalisation de la régie publicitaire de AEF auprès de France Télévisions Publicité. Fin 2010, l'État actionnaire a souhaité que l'AEF sous-traite auprès de France Télévisions Publicité l'ensemble de son activité de régie publicitaire, à l'instar de ce qui a déjà été fait pour TV5 Monde. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2011, les prestations de régie publicitaire d'AEF Advertising ont été confiées à France Télévisions Publicité (FTP) dans le cadre d'un contrat de prestations de services (convention de régie publicitaire) signé entre France 24 et FTP avec l'engagement d'un chiffre d'affaires minimum garanti pour les deux premières années du contrat.

Poursuite de la cession par RFI de ses filiales non stratégiques. Dans le cadre de la poursuite de la stratégie de RFI visant à mettre un terme à sa présence dans les pays où son audience est considérée comme trop faible et/ou sans enjeux stratégiques, RFI devrait achever en 2011 le désinvestissement de ses filiales européennes avec la cession de sa filiale portugaise Europa Lisboa.

■ EADS

L'évolution des négociations avec les Nations clientes du programme de lancement de l'A400M, relatives au dispositif d'aide financière à l'exportation (ELF) de l'A400M, s'est traduite par une autorisation délivrée par le Comité budgétaire allemand en janvier 2011 pour la mise en œuvre de la part allemande du dispositif ELF le 26 janvier 2011 et par une convention mettant en place la part française du dispositif ELF le 31 janvier 2011.

Le 28 février 2011, Astrium Services GmbH a obtenu le contrôle de ND SatCom GmbH, société située à Immenstaad en Allemagne, équipementier satellitaire et intégrateur de systèmes sol, avec l'acquisition de 75,1 % des parts sociales avec droit de vote.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable et principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, à compter de l'exercice 2005 les entités dont les titres sont admis sur un marché réglementé présentent leurs comptes consolidés en conformité avec les normes International Financial Reporting Standards (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le périmètre de combinaison inclut des entités qui présentent leurs comptes en référentiel français et d'autres entités qui les présentent en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif que représentent les entreprises sous référentiel IFRS, il a été opté pour une présentation des données combinées du rapport de l'État actionnaire en normes IFRS.

Les comptes des entités présentés en normes françaises sont donc retraités sauf dans les cas où la présentation d'une telle information serait jugée insuffisamment fiable ou insuffisamment significative. Les exceptions aux traitements IFRS sont détaillées dans chaque chapitre des principes comptables.

Les principes de combinaison n'étant pas détaillés dans le référentiel IFRS, ceux du règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 ont été retenus. Les principes de combinaison majeurs sont rappelés ci-après.

■ Capitaux propres de l'ensemble combiné

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent :

- le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison (pris en compte à 100 % hors exception),
- la quote-part des capitaux propres (part du groupe) des filiales consolidées par des entités tête de file incluses dans le périmètre de combinaison.

Les titres de participation entre entités du groupe combiné sont éliminés par imputation sur les fonds propres.

Lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires présentés au bilan consolidé des entités combinées, sont ceux déjà présents au passif du bilan de chacune des entités du périmètre.

■ Détermination de la valeur d'entrée des actifs et passifs des entités combinées

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison, ne provenant pas de l'acquisition de titres mais d'une mise en commun d'intérêts économiques, il n'est constitué ni écart d'acquisition ni écart d'évaluation.

La valeur d'entrée des actifs et passifs de chacune des entités combinées est égale à leur valeur nette comptable, retraitée aux normes comptables du groupe, à la date de la première combinaison, en distinguant valeur brute, amortissements et provisions. Dans le cas des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, la valeur nette comptable est la valeur nette comptable consolidée.

■ Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2010

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées dans les comptes combinés au 31 décembre 2010 sont identiques à celles utilisées dans la combinaison du 31 décembre 2009 à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 qui sont décrits ci-après :

- les normes IAS 27 « états financiers consolidés et individuels » amendées et IFRS 3 « regroupements d'entreprises » révisées s'appliquent aux opérations et transactions qui ont lieu à compter du 1^{er} janvier 2010.

L'application de ces textes étant prospective, il n'a été procédé à aucun retraitement sur les opérations antérieures au 1^{er} janvier 2010, à l'exception des reclassements opérés sur le tableau de flux de trésorerie entre activités d'investissement et de financement pour tenir compte de l'application rétrospective de l'amendement à IAS 7 découlant de la révision d'IAS 27 ;

- la norme IFRS 1 « première adoption des normes internationales d'information financière » révisée ;
- l'interprétation IFRIC 12 « accords de concession de services » : pour les contrats de concession qui se situent dans le champ d'application de cette interprétation, et selon le mode de rémunération prévu au contrat, le concessionnaire comptabilise les infrastructures comme un actif incorporel ou un actif financier. Cette interprétation n'a pas d'impact significatif sur les comptes combinés ;
- l'interprétation IFRIC 18 « transfert d'actifs provenant de clients » s'applique aux contrats (hors du champ d'application des interprétations IFRIC 12 et IFRIC 4) dans lesquels une entité reçoit d'un client un ouvrage (ou la trésorerie nécessaire à l'acquisition ou à la construc-

tion d'un tel ouvrage). Dans ce cas, IFRIC 18 indique que l'ouvrage doit être inscrit en immobilisations corporelles et définit, en fonction de la nature des prestations reconnues (accès continu à une offre de biens ou de services) s'il y a ou non étalement du revenu. Les entités significatives du périmètre de combinaison ont choisi d'appliquer rétrospectivement cette interprétation ;

- les interprétations IFRIC 15 « contrats de construction de biens immobiliers », IFRIC 16 « couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » et IFRIC 17 « distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires » ;
- les amendements « éléments éligibles à la couverture » à l'IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ;
- les amendements « exemptions additionnelles pour les premiers adoptants » à IFRS 1 « première adoption des normes internationales d'information financière » ;
- les amendements « transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » à IFRS 2 « paiement fondé sur des actions ». En outre, ces amendements incluent les dispositions des interprétations IFRIC 8 « champ d'application d'IFRS 2 » et IFRIC 11 « IFRS 2 – actions propres et transactions intra-groupe » qui sont de fait supprimées ;
- l'amendement à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » contenu dans les améliorations annuelles (2006-2008) des IFRS ;
- les améliorations annuelles (2007-2009) des IFRS.

En outre, conformément à IAS 8, les entités significatives du périmètre de combinaison ont choisi de ne pas appliquer par anticipation certaines normes approuvées par l'Union européenne mais d'application non obligatoire en 2010, notamment :

- la norme IAS 24 « information relative aux parties liées » révisée, adoptée par l'Union européenne le 20 juillet 2010 et dont l'application est obligatoire au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice commençant après le 31 décembre 2010, soit, le 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 19 « extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » adoptée par l'Union européenne le 24 juillet 2010, et dont l'application est obligatoire au plus tard à la date d'ouverture de la première période annuelle commençant après le 30 juin 2010, soit le 1^{er} janvier 2011 ;
- l'amendement « classement des émissions de droits » à IAS 32 « instruments financiers : présentation » adopté par l'Union européenne le 24 décembre 2009, et dont l'application est obligatoire au plus tard à la date d'ouverture du premier

exercice commençant après le 31 janvier 2010, soit, le 1^{er} janvier 2011 ;

- les amendements « exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 par les premiers adoptants » à IFRS 1, adoptés par l'Union européenne le 1^{er} juillet 2010 ;
- les amendements « paiements anticipés des exigences de financement minimal » à IFRIC 14, adoptés par l'Union européenne le 20 juillet 2010 et dont l'application est obligatoire au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice commençant après le 31 décembre 2010, soit le 1^{er} janvier 2011.

Enfin, les entités significatives du périmètre de combinaison ont décidé de ne pas appliquer par anticipation les textes suivants qui devraient faire l'objet d'une approbation par l'Union européenne au plus tôt en 2011 :

- les améliorations annuelles (2008-2010) des IFRS ;
- les amendements à IFRS 7 « instruments financiers : informations à fournir » ;
- les amendements à IAS12 intitulés « impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- les amendements à IFRS1 intitulés « sévère hyperinflation et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants ».

Dans le cadre du projet de refonte d'IAS 39, l'IASB a adopté une nouvelle norme IFRS 9 « instruments financiers – phase 1 classification et évaluation » en novembre 2009. N'ayant pas fait l'objet d'une adoption par l'Union européenne, et suivant les dispositions réglementaires en vigueur, cette norme n'est pas applicable par anticipation pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2.2 Option pour la mise en équivalence des entreprises contrôlées conjointement

En application du paragraphe 38 de la norme IAS 31 qui autorise la consolidation par mise en équivalence des entités détenues conjointement, il a été décidé depuis l'exercice 2007 de comptabiliser par mise en équivalence non seulement les entités sous influence notable mais également les entités contrôlées conjointement.

2.3 Périmètre de combinaison et méthode de combinaison

Les états financiers combinés comprennent les comptes des entités contrôlées par l'État. Il s'agit des comptes sociaux lorsque les entreprises n'établissent pas de comptes consolidés.

Le périmètre de combinaison défini par l'article 142-I de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles réglementations économiques modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière prescrit que toutes les entités significatives contrôlées par l'État, sont incluses dans le périmètre de combinaison. Le périmètre des comptes combinés 2010, retenu par l'Agence des participations de l'État, correspond au périmètre de l'annexe au décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale modifié par le décret n° 2011-130 du 31 janvier 2011.

Les comptes combinés s'inscrivent dans le cadre du rapport de *L'État actionnaire*, ce qui a conduit à ce que le critère de contrôle soit complété par un second critère afin de fournir une image économique et institutionnelle de la notion « d'État entrepreneur ».

Par conséquent, les entités considérées comme des « opérateurs des politiques de l'État » sont en dehors du périmètre. Cette notion a été retenue par le Comité des normes de comptabilité publique dans le cadre de la réforme de la comptabilité de l'État afin de caractériser les entités détenues par l'État selon leur proximité économique et financière avec l'État.

Ainsi les entités contrôlées par l'État ayant une activité non marchande financée majoritairement et étroitement encadrée par l'État, selon une mission et des objectifs définis par l'État, sont qualifiées « d'opérateurs des politiques de l'État », les autres entités contrôlées ne répondant pas à ces caractéristiques étant considérées comme des « non opérateurs ». Enfin, les entités contrôlées et non opérateurs des politiques de l'État qui ne représentent pas un poids significatif par rapport à leur secteur n'ont pas été incluses dans le périmètre.

L'importance relative de chaque entité s'apprécie par rapport aux principaux agrégats (total bilan/chiffre d'affaires/dettes financières/effectifs) représentés par l'ensemble des entités du secteur d'activité dans lequel elle se trouve. Dès lors qu'elle est considérée comme significative pour l'un des quatre agrégats, elle est incluse dans le champ de la combinaison.

En vertu du critère d'opérateur des politiques de l'État, la Banque de France est classée en dehors du périmètre de combinaison.

Par ailleurs la Caisse des dépôts et ses filiales ne sont pas retenues dans le périmètre de combinaison.

À compter de l'exercice 2007, les entités dans lesquelles l'État actionnaire dispose d'un contrôle conjoint ne sont plus combinées selon la méthode d'intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence.

Afin de refléter une image fidèle des données chiffrées, les entités dans lesquelles l'État actionnaire a une influence notable sont, en dérogation avec les règles de combinaison usuelles, combinées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est présumée comptablement lorsque l'entité dispose d'un droit de vote au moins égal à 20 % ou est présent dans un comité significatif de l'entité.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de la période.

En 2010, les entités intégrées dans les comptes combinés par la méthode de la mise en équivalence sont France Télécom (13,47 %), Air France KLM (15,89 %), Safran (33,60 %), Renault (15,16 %), EADS (15,09 %), Thales (27,51 %), GDF-Suez (36,47 %), Semmaris (33,34 %) et FSI (49 %), Aéroport de Bâle-Mulhouse (50 %).

2.4 Homogénéité des principes et convergence

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées.

Au titre de l'exercice 2010, les règles suivantes ont été appliquées :

- le retraitement des écritures de nature fiscale a été réalisé pour les entités combinées présentant des comptes sociaux ;
- l'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) a été réalisée lorsque l'information a effectivement été obtenue.

2.5 Élimination des comptes intra-groupes

Les créances et les dettes ainsi que les principaux flux de produits et de charges entre les entités comprises dans le périmètre sont éliminés.

Les modalités de simplification suivantes ont été mises en œuvre :

- les opérations avec les entités mères des groupes faisant partie du périmètre de

combinaison ont été les seules effectivement déclarées ;

- des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 M€ pour le bilan et le compte de résultat) ;
- les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées.

2.6 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

■ Acquisitions d'intérêts minoritaires

Compte tenu de la technique de combinaison (agrégation globale d'entités combinées), la problématique des intérêts minoritaires ne concerne que les transactions intervenues au niveau même des entités combinées établissant des comptes consolidés.

■ Engagements de rachat d'intérêts minoritaires

En l'état des textes actuels, les engagements de rachat des intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur de rachat en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires, la différence entre leur montant et celui de l'engagement pouvant être, en l'absence de précision des textes, portée en « écarts d'acquisition » ou en « capitaux propres ». La première approche reflète le traitement comptable qui aurait été appliqué au moment du rachat.

Dans le compte de résultat, les intérêts minoritaires continuent d'être constatés bien que les normes actuelles ne s'opposent pas à un traitement différent. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Ce mode de comptabilisation pourrait être revu ultérieurement en fonction des conclusions de l'IFRIC (organe d'interprétation de l'IASB) qui a été saisi de la question et qui débat actuellement sur les conséquences comptables de tels engagements.

■ Comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre

En l'absence de norme IFRS ou d'interprétation relative à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre : les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle, les opérations réalisées sur le marché sont comptabilisées à leur valeur de transaction, l'écart

éventuel entre les quotas disponibles et les obligations de restitution à l'échéance fait l'objet de provisions pour leur valeur de marché.

2.7 Dépréciation d'actifs

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. La recherche de ces indices de perte de valeur est réalisée lors de chaque clôture. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, les *goodwills* et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service doivent en outre être testées tous les ans.

La valeur comptable au bilan des unités génératrices de trésorerie identifiées (actifs incorporels, écarts d'acquisition, actifs corporels) est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen ou long terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant un taux avant impôt qui reflète l'appréciation du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) ; une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT. Elle est dans un tel cas imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur peuvent être reprises (si modifications des estimations...), sauf celles qui concernent l'écart d'acquisition qui sont irréversibles.

2.8 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés, à l'occasion d'une prise de participation, sont définis comme la différence entre le coût d'acquisition (frais compris) des titres et la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise. Lors de la prise de contrôle, cette valeur est la juste valeur établie par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts. En dehors des prises de contrôle, il n'y a pas de réévaluation des actifs et des passifs acquis.

Les écarts d'acquisition reconnus dans les comptes combinés sont ceux figurant dans les comptes consolidés des entités combinées.

- Les éléments de détermination des écarts d'acquisitions ne sont pas reconsidérés (coût des titres, évaluation des éléments d'actif et de passif identifiables).
- Les modalités de dépréciation retenues par les entités sont présumées les mieux adaptées à leurs domaines d'activité.
- Les opérations d'acquisition comptabilisées selon la méthode dérogatoire ne sont pas retraitées.

Conformément à IFRS 3R « regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests soient généralement réalisés au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté. Ils peuvent l'être également au niveau de regroupements au sein d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique au niveau desquels est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou des regroupements d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

Au titre de l'exercice 2010, tous les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Les amortissements enregistrés par les entités en normes françaises n'ont pas été modifiés et ont fait l'objet d'un simple reclassement en dépréciation.

2.9 Marques et bases d'abonnés

Les marques et les bases d'abonnés sont comptabilisées au coût d'acquisition, le plus souvent, celui déterminé lors de l'affectation du « purchase price allocation » d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

■ Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties, elles font l'objet de tests de dépréciation. Les marques, ayant une durée de vie finie, sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

■ Bases d'abonnés

Les bases d'abonnés sont amorties sur la durée attendue de la relation commerciale. La durée d'amortissement observée est comprise entre trois et sept ans.

2.10 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- les droits de bail ;
- les dépenses engagées pour l'obtention du droit d'exploitation de brevets, licences ;
- les logiciels, les frais de développement ;
- les études et les travaux d'exploration minière ;
- les actifs incorporels du domaine concédé.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production et sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité.

En cas d'événements défavorables, un test de dépréciation est effectué et une provision est constatée si la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

■ Logiciels

Les logiciels acquis ou développés en interne sont inscrits au bilan. Les coûts de paramétrage et de développement sont amortis sur des durées maximum de dix

ans, en rapport avec la durée d'utilisation du système. Les progiciels et le matériel acquis pour la mise en service du système sont amortis sur des durées plus courtes, en général trois exercices.

■ Les frais de développement

Les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur une durée maximum de cinq ans ou par référence aux quantités vendues ou au chiffre d'affaires.

■ Études et travaux d'exploration minière

En l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, ces études et travaux sont inscrits en charges de l'exercice. Les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait de ces réserves qu'ils ont permis d'identifier.

■ Actifs incorporels du domaine concédé

L'interprétation IFRIC 12 « accords de concession de services » traite des accords conclus en principe entre une entreprise et une entité du secteur public (État, collectivité locale), le concessionnaire et le concédant, dont l'objet est d'offrir au public des prestations de service public. Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régle le ser-

vice public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régle les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession, à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;

- le concédant contrôle, par la propriété, le droit aux bénéfices ou tout autre moyen, tout intérêt résiduel dès lors que celui-ci est significatif dans l'infrastructure au terme du contrat.

L'interprétation IFRIC 12 dispose que, lorsque le concessionnaire doit procéder à la construction de biens formant l'infrastructure (construction de biens de premier établissement) pour pouvoir bénéficier du « droit de facturer les utilisateurs », cette prestation de construction relève de la norme IAS 11 sur les contrats de construction, et que les droits reçus en retour constituent un échange à comptabiliser en application de la norme IAS 38.

2.11 Immobilisations corporelles – domaine concédé

Les immobilisations corporelles du domaine concédé sont celles construites ou acquises en vertu des obligations supportées du fait des contrats de concessions bénéficiant à des entités du périmètre de combinaison. Ces entités font essentiellement partie du secteur énergie.

Les immobilisations concédées sont transférées aux autorités concédantes, l'État ou d'autres collectivités territoriales, à l'issue des contrats, sauf lorsque ceux-ci sont appelés à être reconduits.

Les immobilisations sont évaluées au bilan à leur coût, celui-ci étant déterminé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre.

Les immobilisations corporelles concédées non renouvelables sont celles dont les durées de vie excèdent celles des contrats de concession. Elles sont amorties en principe linéairement sur la durée des contrats, sauf lorsque les contrats sont reconductibles.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables sont celles qui devront être renouvelées au moins une fois avant le terme de la concession. Elles font l'objet d'un amortissement technique, calculé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre, et d'un amortissement de caducité sur la durée des contrats.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables du secteur de l'énergie font l'objet également de provisions pour renouvellement calculées par référence à

la différence entre le coût de remplacement et leur coût d'origine.

Lorsque les immobilisations corporelles concédées résultent d'un apport gratuit de l'autorité concédante, leur valeur est inscrite en immobilisation concédée en contrepartie d'une imputation au passif. Un amortissement calculé linéairement sur la durée de vie de chaque ouvrage constate la perte de valeur et la diminution corrélative du poste de passif. Cet amortissement n'affecte pas le compte de résultat. En cas d'obligation de renouveler le bien, la provision pour renouvellement a pour base l'intégralité du coût prévu de renouvellement.

2.12 Immobilisations corporelles – domaine propre

■ Biens propres acquis ou créés

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation que l'entité encourt. Le coût des réseaux comprend les frais d'études et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément est comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Le coût des installations dont la réalisation a été internalisée comprend tous les coûts directs de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Conformément aux dispositions des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 et aux avis 2003-E et 2005-D du comité d'urgence, les entités en normes françaises ont :

- appliqué l'approche par composants ;
- réexaminé les durées d'utilité des composants ;

- adapté les modalités de calcul de la provision pour gros entretien pour tenir compte de l'approche par composants et de la modification des durées ;

- adopté une nouvelle méthode de détermination des pertes de valeurs d'actifs conforme aux normes internationales.

■ Biens mis à disposition

Deux entités du périmètre possèdent à leur actif des biens mis à disposition.

■ SNCF

La Loi française d'orientation des transports intérieurs (Loti), partiellement recodifiée dans la partie législative du Code des transports du 28 octobre 2010, fixe les conditions de possession du domaine confié au groupe SNCF.

Le 1^{er} janvier 1983, à la création de l'établissement public industriel et commercial SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation. Ces biens, mis à disposition par l'État français, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan du groupe SNCF afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du groupe.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, SNCF exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'elle acquiert. Les biens immobiliers détenus par l'établissement public, qui cessent d'être affectés à la poursuite de ses missions ou qui font partie du domaine privé, peuvent recevoir une autre affectation domaniale ou être aliénés par l'établissement public à son profit.

■ RATP

À compter du 1^{er} janvier 2010, en liaison avec le règlement européen OSP du 23 octobre 2007 (entrée en vigueur le 3 décembre 2009), la loi ORTF (note 1 « événements et faits significatifs ») modifie le régime de propriété des biens créés par la RATP ou historiquement mis à sa disposition en distinguant quatre catégories d'actifs :

- la loi prévoit le transfert de la propriété juridique à la RATP des biens constitutifs de l'infrastructure gérée par la RATP et appartenant au STIF ou à l'État à compter du 1^{er} janvier 2010, ces biens étant transférés à titre gratuit ;
- l'ensemble des biens nécessaires à l'exploitation des services de voyageurs – notamment les matériels roulants et les matériels d'entretien du matériel roulant – font l'objet d'un transfert de propriété

juridique au STIF au 1^{er} janvier 2010 à titre gratuit. Le STIF entrera en possession de ces biens à l'expiration des droits d'exploitation de services. Un décret en Conseil d'État définira les conditions, notamment financières, de remise de ces biens au STIF à l'expiration des droits de lignes de sorte qu'il n'en résulte pour la RATP aucune perte de valeur ;

- les autres biens affectés à l'exploitation, autres que ceux mentionnés aux deux paragraphes précédents, sont apportés en pleine propriété à la RATP au 1^{er} janvier 2010 ; à l'expiration des droits d'exploitation de lignes, le STIF dispose néanmoins d'un droit de reprise de ces biens. Un décret en Conseil d'État devra déterminer les modalités financières de transfert de ces biens au 1^{er} janvier 2010, le délai pendant lequel le STIF peut exercer son droit de reprise et les modalités financières de reprise de ces biens par le STIF ;

- Les immeubles et autres biens appartenant au STIF ou à l'État qui ne sont pas affectés à l'exploitation et qui sont utilisés par la RATP pour des activités administratives, sociales ou de formation sont, à la date du 1^{er} janvier 2010, apportés en pleine propriété à la RATP. Ces transferts à la RATP donnent lieu au versement d'une indemnité au STIF, non déterminée à cette date. Un décret en conseil d'État devra fixer les modalités financières de transfert de ces biens.

Les conséquences comptables et financières de ces nouvelles dispositions législatives, qui induisent notamment la limitation dans le temps des droits d'exploitation des lignes de transports, ne peuvent être appréciées en l'absence des décrets d'application et de l'adaptation du cadre contractuel avec le STIF.

2.13 Location financement

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur un des critères ci-dessous :

- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation en cas de transfert de propriété du bien loué.

En l'absence de transfert de propriété, l'amortissement est calculé sur la durée du bail ou sur la durée d'utilisation si celle-ci est plus courte.

À la clôture de l'exercice 2010, aucun retraitement sur les comptes des entités du périmètre de combinaison n'a été réalisé. Les locations financement retraitées sont donc exclusivement celles qui le sont dans les comptes des entités.

■ Contrats de location simple

Les contrats de location ne correspondant pas à la définition d'un contrat de location-financement sont qualifiés de contrat de location simple et comptabilisés comme tels. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

■ Accords qui contiennent des contrats de location

Conformément à l'interprétation IFRIC 4, les entités de la combinaison identifient les accords qui, bien que n'ayant pas la forme juridique d'un contrat de location, transfèrent le droit d'utilisation d'un actif ou d'un groupe d'actifs spécifiques au preneur du contrat, dès lors que le preneur bénéficie d'une part substantielle de la production de l'actif et que le paiement n'est pas dépendant de la production ou du prix du marché.

Les accords ainsi identifiés sont assimilés à des contrats de location et sont analysés en regard des dispositions de la norme IAS 17 en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement.

2.14 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par les entités pour leurs besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant

au bilan sous le poste « immobilisations corporelles. »

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par les entités pour leurs besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

2.15 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que l'entité a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'elle n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

À la date de comptabilisation initiale, les entités du périmètre de combinaison déterminent, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories suivantes prévues par la norme IAS 39. Les actifs financiers des entités en normes françaises ont été reclassés dans les rubriques détaillées ci-dessous mais n'ont pas fait l'objet de retraitement à la juste valeur. Cette position est justifiée par le principe de l'importance relative.

■ Actifs financiers évalués en juste valeur par le biais du compte de résultat

Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

■ Prêts et créances

Il s'agit principalement des autres immobilisations financières qui comprennent notamment les créances à long terme rattachées à des participations non consolidées, des prêts à des sociétés associées, des prêts à long terme au personnel, ainsi que des dépôts et cautionnements.

Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur de recouvrement estimée est inférieure à la valeur comptable.

■ Placements détenus jusqu'à leur échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables à conditions de maturité et de revenu déterminées à l'émission et pour lesquels les entités ont l'intention et les moyens de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors de tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit principalement de titres de participations non consolidés. À chaque clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont sortis de l'actif, le cumul des profits ou pertes comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les autres estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché.

Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

2.16 Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matières, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qui ont été encourus.

■ Combustibles nucléaires

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de fabrication des combustibles, dont la durée est supérieure à un an, et les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans les comptes de stocks. Les stocks sont évalués selon la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

Les combustibles nucléaires et les en-cours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main-d'œuvre ainsi que les prestations sous traitées (fluoration, enrichissement, etc.).

Les charges financières engendrées par le financement des combustibles nucléaires sont enregistrées en charges.

L'uranium issu du retraitement n'est pas valorisé compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de combustibles nucléaires sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit. Ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements.

2.17 Créances d'exploitation

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée statistiquement ou au cas par cas selon la typologie de créances, est inférieure à leur valeur comptable. Le risque associé aux créances douteuses est apprécié individuellement. Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir. Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non recouvrement ultérieur.

2.18 Actifs non courants destinés à être vendus et abandon d'activité

Les actifs non courants destinés à être cédés correspondent à un ensemble d'actifs dont les entités de la combinaison ont l'intention de se défaire dans un délai de douze mois, par une vente, un échange contre d'autres actifs ou tout autre moyen, mais en une transaction unique.

Seuls les actifs non courants disponibles pour une cession immédiate et hautement probable sont classés dans la rubrique « actifs non courants destinés à être cédés ». Cette catégorie d'actifs est soumise à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5.

Les entités évaluent les actifs non courants destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

2.19 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.20 Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux salariés sont comptabilisées selon la norme IFRS 2. Le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires des options attribuées est calculé sur la base du modèle binomial ou *Black and Scholes*. Les justes valeurs de ces options sont déterminées à leurs dates d'attributions respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits. Cette comptabilisation en résultat n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Cette charge est incluse dans le résultat opérationnel courant avec pour contrepartie le compte de réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

2.21 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues des systèmes d'information, d'hypothèses, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires de chaque entité du périmètre de combinaison. Ces différentes hypothèses sont revues à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêt des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

■ Les provisions pour démantèlement et reconstitution des sites

Elles sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent ou ont supporté des ouvrages. Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Elles sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel qui est amorti sur la durée d'exploitation prévisible du site concerné.

Les provisions sont actualisées en prenant en compte la date effective d'engagement des coûts.

Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

Dans tous les cas, l'effet des révisions d'estimations (calendrier de démantèlement, estimation des coûts à engager...) conduit à modifier la valeur de l'actif, l'impact dans le montant de l'amortissement étant pris de manière prospective. Enfin, un test de perte de valeur est mis en œuvre en cas d'augmentation de la valeur de l'actif. Les dotations et reprises de provision relèvent du résultat opérationnel ; la charge de désactualisation figure en « autres charges financières ».

■ Provision pour renouvellement

La provision pour renouvellement est constituée de manière progressive pour couvrir l'obligation existant au titre des biens renouvelables avant l'échéance du contrat.

Dans la majorité des cas, elle est constituée à partir de la date de début du contrat de concession jusqu'à la date de renouvellement effectif.

Lors du renouvellement d'un bien, le coût du bien remplaçant est inscrit à l'actif et, corrélativement, la provision pour renouvellement est virée au crédit du poste « droits des concédants dans les actifs ». Le bien remplaçant fait l'objet d'un amortissement comme décrit ci-dessus pour le cas des actifs reçus gratuitement.

■ Autres provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées en vue de couvrir les obligations légales, juridiques ou implicites résultant d'événements passés pour lesquelles les entités de la combinaison prévoient qu'une sortie de ressources sera nécessaire.

■ Tous les risques sont régulièrement examinés.

Lorsqu'elles sont utilisées, les provisions sont reprises au compte de résultat et viennent en contrepartie des charges correspondantes.

2.22 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

■ Entités en normes françaises

Pour les entités en normes françaises, les dettes financières sont présentées nettes des primes d'émission ou de remboursement. La charge d'intérêts de la période reste néanmoins enregistrée selon le plan d'amortissement contractuel et non pas selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette position est justifiée par le principe d'importance relative.

2.23 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Un instrument dérivé est un instrument financier qui présente les caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent ») ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IAS 39 et concerne les dérivés de taux relatifs à la couverture de la dette à long terme, les dérivés de change relatifs à l'investissement net à l'étranger et de la dette libellée en devises étrangères, ainsi que les dérivés de change et les dérivés sur matières premières en couverture de flux de trésorerie futurs.

Lorsque l'instrument financier est effectivement qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le compte de résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;
- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;
- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine, puis à chaque arrêté comptable.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en « autres actifs financiers courants » ou au passif en « emprunts et dettes financières courantes », ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soulte correspondant à leur juste valeur.

En termes d'évaluation, la meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libre de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du

contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument dérivé :

- prix cotés sur un marché organisé pour les obligations cotées et les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de *cash flows* futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

2.24 Engagements de retraite et assimilés

■ Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations des entités de la combinaison est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité, de rotation du personnel inhérentes à chaque entité.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués. Dans les pays où une telle référence n'existe pas, le taux retenu est obtenu par référence à celui des obligations d'État.

Ces taux sont homogénéisés sur la zone euro.

■ Détermination des écarts actuariels

Pour les retraites et les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus haut des engagements et des actifs du régime (corridor) sont constatés en résultat sur la durée moyenne résiduelle de travail des salariés au sein de l'entité concernée.

Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

■ Fonds externalisés

Les fonds externalisés sont appelés à couvrir des engagements de retraites et autres prestations assimilées. Ils sont évalués au bilan en valeur de marché ou, le cas échéant, sur la base de l'évaluation communiquée par le gestionnaire.

Les actifs de couverture sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation au bilan.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, le montant net de la dette actuarielle, après déduction de la juste valeur des actifs du régime, présente un montant débiteur, un actif est reconnu au bilan dans la limite du cumul de ces éléments différés et de la valeur actualisée des sommes susceptibles d'être récupérées par l'entreprise sous la forme d'une réduction de cotisations futures.

2.25 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les autres dettes sont constituées des dettes sociales, des produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice, des charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement, ainsi que les composantes couvertes des engagements fermes d'achat ou de vente dans le cadre d'opérations éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur.

2.26 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporelles résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et la valeur fiscale de ces mêmes éléments.

Le calcul de l'impôt différé est effectué par entité fiscale, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la clôture, tous les décalages temporels étant retenus.

Des situations nettes actives d'impôts différés sont comptabilisées dès lors que ces créances d'impôts sont récupérables avec une probabilité suffisante.

2.27 Contrats de longue durée

Les prestations de services dont l'exécution dépasse le cadre d'un exercice sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement dans les comptes des entités comprises dans le périmètre de combinaison.

2.28 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité EDF

■ Constatation des actifs comme immobilisations corporelles du domaine concédé

L'enregistrement de l'ensemble des biens de la concession à l'actif du bilan, quelle que soit l'origine de leur financement, se justifie au regard de la norme IAS 16. En effet EDF SA en assume le contrôle et le risque :

- EDF SA exploite les ouvrages à ses risques et périls sur toute la durée de la concession ;
- EDF SA assume la majeure partie des risques et avantages, tant techniques qu'économiques, sur la durée de vie de l'infrastructure du réseau.

Ces immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Elles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

■ Constatation des passifs spécifiques des concessions

Ces passifs représentatifs des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges sont annuellement présentés aux concédants et répondent aux critères de comptabilisation des passifs prévus par la norme IAS 37.

• Droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages – valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire.

• Droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent sous les rubriques suivantes :

- l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant ;
- la provision pour renouvellement, assise sur la différence entre la valeur de renouvellement à la date d'arrêté des comptes et la valeur d'origine, pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession ;
- les dotations annuelles à la provision correspondent à l'écart entre valeur de remplacement réappréciée chaque année en date de clôture et valeur d'origine, diminué des provisions déjà constituées,

le net étant amorti sur la durée de vie résiduelle des biens. Ceci conduit à enregistrer des charges qui progressent dans le temps.

Lors du renouvellement des biens, la provision et l'amortissement du financement du concédant constitués au titre du bien remplacé sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, étant considérés comme un financement du concédant sur le nouveau bien.

L'excédent éventuel de provision est repris en résultat.

Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc au remplacement effectif du bien, sans sortie de trésorerie au bénéfice du concédant, en droit du concédant sur les biens existants.

Dans ces conditions, les droits du concédant à récupérer gratuitement les biens existants croissent au fur et à mesure du renouvellement des biens.

2.29 Estimations

Pour établir ses comptes, l'ensemble des entités du périmètre procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. L'ensemble des entités du périmètre revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Ces estimations et hypothèses concernent principalement :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement ;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation des *goodwills* et des autres actifs corporels et incorporels ;
- les modèles, les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour valoriser les engagements de rachats d'actions aux actionnaires minoritaires de filiales ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs ;

- l'ensemble des modèles, hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur des rémunérations en actions et assimilées ;

- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle et les actifs correspondants, notamment :

- les devis prévisionnels de ces opérations ;
- les taux d'inflation et d'actualisation ;
- l'échéancier prévisionnel des dépenses ;
- la durée d'exploitation des installations ;
- la quote-part financée par des tiers ;
- l'ensemble des hypothèses retenues pour calculer les obligations de renouvellement dans le cadre du renouvellement des biens du domaine concédé (évaluation sur la base des engagements contractuels, tels qu'ils sont calculés et communiqués aux concédants dans le cadre de comptes rendus d'activité) ;
- les estimations relatives à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels ;
- la prise en compte des perspectives de recouvrabilité permettant la reconnaissance des impôts différés actifs ;
- l'ensemble des hypothèses retenues (statistiques de consommations et estimations des prix) qui permettent d'évaluer les factures à établir à la date de clôture.

3. NOTES ANNEXES

NOTE 1 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (en millions d'euros)

	2009	2010
Chiffre d'affaires	121 348	134 295
Produits nets des activités bancaires	5 011	5 274
Autres produits des activités ordinaires	9 656	8 742
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	136 015	148 311

Sur l'exercice 2010, 96 % du chiffre d'affaires est réalisé par dix entités (ADP, Areva, DCNS, EDF, RATP, SNCF, Françaises des Jeux, France Télévisions, La Poste et RFF). Ce chiffre était de 97 % sur l'exercice 2009.

Les principales évolutions de l'exercice sont dues :

1. À des effets de périmètre qui concernent notamment SPE en Belgique et CENG aux États-Unis (incidence positive sur le chiffre d'affaires de 6 Md€) pour EDF, Keolis et Ermewa pour SNCF (incidence positive sur le chiffre d'affaires de 4,3 Md€) ;
2. À l'évolution du chiffre d'affaires de RFF (incidence positive de 1,5 Md€ sur l'exercice) liée à la nouvelle structure tarifaire, 34 % des redevances sont dues au titre de la redevance d'accès payée exclusivement par les autorités organisatrices de transport, 35 % sont réglées au titre de la redevance de réservation et 30 % au titre de la redevance de circulation.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Secteurs d'activité	2009	2010
Industries de défense (1)	4 029	4 264
Infrastructures de transport (2)	4 214	5 839
Transports (3)	26 175	30 546
Énergie (4)	65 765	71 879
Médias	3 831	4 029
Services	16 715	16 989
Services financiers	-	-
Défaillance	- 18	0
Immobilier	5	32
FSI	-	-
Autres industries	632	717
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	121 348	134 295

(1) Augmentation due essentiellement à GIAT, cette augmentation traduit le changement de la gamme produits du groupe Nexter avec la fin des contrats de production du char Leclerc et la montée en puissance de nouveaux contrats, avec le client France mais également à l'export. Le rythme atteint en 2009 et 2010 sur la production des véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI) et des canons automoteurs Caesar pour les contrats notifiés peut être maintenant considéré comme nominal.

(2) Augmentation essentiellement due à RFF (cf. point 2 précédent) et à ADP à hauteur de 0,2 Md€.

(3) Augmentation essentiellement due à SNCF (cf. point 1 précédent) et à RATP à hauteur de 0,2 Md€.

(4) cf. point 1 après classification en actifs non courants détenus à la vente d'EnBW.

AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les autres produits des activités ordinaires sont composés de subvention d'exploitation (4,6 Md€ en 2010 pour 5,6 Md€ en 2009 et 2,8 Md€ en 2008) et de production stockée ou immobilisée (4,1 Md€ en 2010 pour 4,1 Md€ en 2009 et 3,6 Md€ en 2008).

Secteurs d'activité	2009	2010
Industries de défense	- 145	- 98
Infrastructures de transport (1)	2 540	2 425
Transports	50	66
Énergie (2)	6 771	5 945
Médias	329	290
Services	102	107
Services financiers	-	-
Défaillance	1	-
Immobilier	0	-
FSI	-	-
Autres industries	8	7
TOTAL AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	9 656	8 742

(1) Concerne RFF à hauteur de 2,3 Md€ en 2010 et 2,4 Md€ en 2009 (les productions immobilisées sont passées de 0 à 1,2 Md€ en 2010 et les subventions d'exploitations sont passées de 2,4 Md€ en 2009 à 1 Md€ en 2010).

(2) Concerne essentiellement EDF.

Comptes combinés

NOTE 2: CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS (en millions d'euros)

Les charges et autres produits opérationnels ont augmenté de 13,9 Md€ entre les exercices 2009 (123,2 Md€) et 2010 (137,1 Md€).

	2009	2010
Charges de personnel (1)	42 383	45 302
Achats et charges externes (2)	61 435	69 744
Impôts taxes	6 285	6 306
Autres produits et charges opérationnels	13 102	15 782
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	123 205	137 134

(1) Cette augmentation est due à hauteur 1,9 Md€ à l'intégration des entreprises Keolis et Ermewa et à la prise de contrôle conjoint d'EIL par SNCF.

(2) Cette augmentation est due à hauteur 1,4 Md€ à l'intégration des entreprises Keolis et Ermewa et à la prise de contrôle conjoint d'EIL par SNCF, et à hauteur de 1 Md€ aux achats et charge externes de SNCF, et à hauteur de 3,4 Md€ à l'augmentation des achats de combustibles liées aux variations de périmètre d'EDF (SPE en particulier).

CHARGES DE PERSONNEL

Secteurs d'activité	2009	2010
Industries de défense	1 007	1 036
Infrastructures de transport	1 270	1 347
Transports (1)	12 881	14 724
Énergie (2)	14 062	14 988
Médias	1 378	1 412
Services	11 610	11 620
Services financiers	-	-
Défaillance	1	1
Immobilier	2	3
FSI	-	-
Autres industries	172	171
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	42 383	45 302

(1) L'essentiel de cette augmentation est due à hauteur 1,9 Md€ à l'intégration des entreprises Keolis et Ermewa et à la prise de contrôle conjoint d'EIL par SNCF.

(2) Les effectifs d'EDF en équivalent temps plein sont passés de 155 072 à 158 764 entre l'exercice 2009 et l'exercice 2010.

IMPÔTS ET TAXES

Les impôts et charges ont très peu évolué sur l'exercice. Les variations à la hausse constatées sur SNCF sont liées à l'intégration des entreprises Keolis et Ermewa bien que compensées par des baisses en particulier sur RATP et EDF.

Secteurs d'activité	2009	2010
Industries de défense	85	88
Infrastructures de transport	299	270
Transports	1 168	1 275
Énergie	3 231	3 225
Médias	265	265
Services	1 214	1 165
Services financiers	-	-
Défaillance	0	0
Immobilier	1	1
FSI	-	-
Autres industries	22	17
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	6 285	6 306

ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats et charges externes augmentent de 8,3 Md€ sur la période. Cette évolution est la résultante :

1. à hauteur de 1,4 Md€ de l'intégration des entreprises Keolis et Ermewa et à la prise de contrôle conjoint d'EIL par SNCF, et à hauteur de 1 Md€ aux achats et charge externes de SNCF ;
2. de l'augmentation des achats de combustible d'énergie de 3,4 Md€ par rapport à l'exercice 2009, du fait des variations de périmètre (principalement SPE) chez EDF ;
3. de l'augmentation d'activité d'autres entités (Areva et DCNS en particulier).

Secteurs d'activité	2009	2010
Industries de défense	2 433	2 624
Infrastructures de transport	1 583	1 725
Transports	9 425	12 320
Énergie	38 441	42 972
Médias	2 103	2 190
Services	7 040	7 401
Services financiers	0	0
Défaillance	25	24
Immobilier	4	23
FSI	-	-
Autres industries	381	465
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	61 435	69 744

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Sur l'exercice 2010, des provisions pour pertes de valeur ont été constituées :

- par EDF à hauteur de 1,7 Md€, elles ont concerné essentiellement les entités CENG (0,5 Md€), Unistar (0,5 Md€), EDF Energy (0,4 Md€), ces dépréciations portent sur des *goodwills* (0,2 Md€) et des immobilisations corporelles à hauteur de 1,5 Md€ ;
- par Areva à hauteur de 0,5 Md€ suite à l'analyse des éléments d'information disponibles, notamment sur les ressources et les données prospectives du marché de l'uranium, et au rééchelonnement du planning d'investissement de certains projets miniers.

Secteurs d'activité	2009	2010
Industries de défense	- 25	76
Infrastructures de transport	1 288	2 689
Transports	2 886	431
Énergie	7 397	10 822
Médias	409	407
Services	1 139	1 329
Services financiers	-	-
Défaillance	- 41	- 16
Immobilier	0	2
FSI	-	-
Autres industries	49	43
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	13 102	15 782

Contrairement à l'exercice précédent aucune perte de valeur significative n'ont été constatée sur l'UGT Geodis (SNCF).

NOTE 3 : RÉSULTAT FINANCIER (en millions d'euros)

Le résultat financier se détériore de 1,7 Md€ sur l'exercice, cette évolution est due pour l'essentiel :

1. à la réduction du résultat financier de la SPPE (0,7 Md€), la quasi-totalité des TSSDI et des actions de préférence ayant été remboursés sur l'exercice ;
2. à la hausse des charges d'intérêts sur opérations de financement d'EDF, résultant principalement de l'augmentation de l'endettement moyen, notamment suite aux acquisitions de CENG et SPE en fin d'exercice 2009 ;
3. à la réduction du résultat sur cessions de titres et variations de valeur des titres de transaction d'Areva.

Secteurs d'activité	2009	2010
Industries de défense	61	50
Infrastructures de transport	- 1 353	- 1 403
Transports	-443	-572
Énergie	- 4 023	- 4 741
Médias	- 7	- 4
Services	- 152	- 176
Services financiers	887	159
Défaillance	34	- 17
Immobilier	3	0
FSI	-	-
Autres industries	4	- 2
RÉSULTAT FINANCIER	- 4 989	- 6 706

Libellé	2009	2010
Intérêts et charges financières	- 6 217	- 6 184
Plus ou moins value sur actifs financiers non courants	101	- 3
Revenus et pertes des actifs financiers non courants (1)	2 030	1 507
Produits et charges liés aux effets d'actualisation et de juste valeur	- 3 104	- 3 551
Produits nets sur cession placements courants (2)	656	228
Effets de change	11	105
Dotations financières nettes (3)	- 126	454
Autres produits et charges financiers (4)	1 660	737
RÉSULTAT FINANCIER	- 4 989	- 6 706

(1) Diminution sur l'exercice des autres produits et charges d'Areva liés aux opérations de fin de cycle.

(2) Diminution sur l'exercice des produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement d'EDF.

(3) Charge relative aux titres Dexia de SPPE.

(4) Diminution des revenus financiers de SPPE suite aux remboursements des TSSDI et actions de préférence intervenus sur l'exercice.

Par secteur**PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX EFFETS D'ACTUALISATION ET DE JUSTE VALEUR**

Secteurs d'activité	2009	2010
Industries de défense	- 1	0
Infrastructures de transport	- 5	3
Transports	- 53	- 81
Énergie (1)	- 3 131	- 3 498
Médias	- 1	- 1
Services	87	25
Services financiers	-	-
Défaillance	0	-
Immobilier	-	-
FSI	-	-
Autres industries	-	- 1
TOTAL DES EFFETS D'ACTUALISATION ET DE JUSTE VALEUR	- 3 104	- 3 551

(1) Effet de désactualisation du essentiellement aux provisions nucléaires.

CHARGES D'INTÉRÊTS

Secteurs d'activité	2009	2010
Industries de défense	- 8	- 5
Infrastructures de transport	- 2 157	- 2 180
Transports	- 870	- 783
Énergie	- 2 812	- 2 957
Médias	- 8	- 5
Services	- 229	- 205
Services financiers	- 100	- 25
Défaillance	- 32	- 20
Immobilier	-	- 1
FSI	-	-
Autres industries	- 2	- 3
TOTAL CHARGES D'INTÉRÊTS	- 6 217	- 6 184

Comptes combinés

NOTE 4 : ÉCARTS D'ACQUISITION (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Variation de l'exercice	Changements de méthode	Écarts de conversion	Autres mouvements	Variation de périmètre	Solde au 31 décembre 2010
Valeur brute des écarts d'acquisition	23 709	851	- 62	459	- 275	- 1 705	22 977
Dépréciation des écarts d'acquisition	3 442	472	-	12	- 387	- 379	3 160
VALEUR NETTE DES ÉCARTS D'ACQUISITION	20 267	379	- 62	447	112	- 1 326	19 817

En 2010, la variation des *goodwills* est notamment liée aux opérations suivantes :

1. acquisitions pour 0,2 Md€ relatifs à l'acquisition de PRE chez EnBW pour EDF, 0,6 Md€ liés aux acquisitions d'Ermewa, Keolis et Effia par SNCF ;
2. cessions pour 0,1 Md€, principalement liées à la cession des réseaux au Royaume-Uni ;
3. pertes de valeur pour 0,3 Md€ (voir note 1- autres produits et charges d'exploitation) ;
4. autres mouvements pour 1,6 Md€ liés essentiellement au reclassement des *goodwills* EnBW en activités en cours de cession.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Industries de défense	84	45	39	60	22	38
Infrastructures de transport	20	0	20	37	0	37
Transports	971	23	948	1 771	89	1 682
Énergie (1)	19 648	1 756	17 892	18 047	1 394	16 652
Médias	4	0	4	4	1	4
Services	1 387	25	1 362	1 451	61	1 390
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	1 584	1 584	-	1 584	1 584	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	10	8	2	23	8	14
TOTAL	23 709	3 442	20 267	22 977	3 160	19 817

(1) Les principaux écarts d'acquisition sont constitués par les activités d'EDF sur le Royaume-Uni pour 8 Md€ et l'Italie pour 2 Md€, ainsi que par l'activité minière d'Areva pour 2,3 Md€.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2009	Variations valeurs brutes	Variations des dépréciations	Variations de périmètre	Changements de méthode	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Industries de défense	39	-	2	-	-	0	-	38
Infrastructures de transport	20	17	-	-	-	-	-	37
Transports	948	777	54	187	- 7	24	- 192	1 682
Énergie	17 892	3	380	- 1 260	- 55	415	38	16 652
Médias	4	-	0	0	-	-	-	4
Services	1 362	55	35	-	-	9	4	1 390
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	2	-	-	13	-	-	-	14
TOTAL	20 267	852	472	- 1 060	- 62	447	- 150	19 817

NOTE 5: LICENCES, MARQUES ET BASES D'ABONNÉS *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Valeur brute des marques et bases d'abonnés	4 395	298	94	105	39	-	331	5 074
Amortissements et dépréciations des marques et bases d'abonnés	2 297	384	88	- 1	3	426	64	3 085
VALEUR NETTE DES MARQUES ET BASES D'ABONNÉS	2 098	- 86	6	106	36	- 426	267	1 989

Ce poste est composé de logiciels et de droits de concession. Aucune variation significative n'est intervenue sur l'exercice.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industries de défense	79	- 67	12	85	- 73	12
Infrastructures de transport	314	- 253	61	325	- 261	64
Transports	970	- 616	354	1 155	- 774	381
Énergie	1 856	- 437	1 419	2 073	- 913	1 160
Médias	206	- 168	38	213	- 183	30
Services	936	- 735	201	1 187	- 857	330
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	0	0	-	0	-	0
Immobilier	0	0	0	0	0	0
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	34	- 21	13	36	- 24	12
TOTAL	4 395	- 2 297	2 098	5 074	- 3 085	1 989

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2009	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Industries de défense	12	3	- 6	0	-	2	12
Infrastructures de transport	61	- 2	- 8	0	-	13	64
Transports	354	67	- 114	17	1	56	381
Énergie	1 419	17	- 32	17	105	- 366	1 160
Médias	38	7	- 15	0	-	0	30
Services	201	107	- 118	1	0	139	330
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	0	0	-	-	-	0
Immobilier	0	0	0	-	-	-	0
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	13	5	- 3	0	0	- 3	12
TOTAL	2 098	204	- 296	35	106	- 159	1 989

Comptes combinés

NOTE 6 : AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en millions d'euros)

PAR FLUX

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Augmentation (1)	Diminution (2)	Écarts de conversion	Variations de périmètre (3)	Changements de méthode (4)	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Valeur brute des autres immobilisations incorporelles	11 440	2 283	1 227	235	- 461	247	- 250	12 267
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	3 519	1 049	249	59	- 629	77	18	3 844
VALEUR NETTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 921	1 234	978	176	168	170	- 268	8 422

(1) L'augmentation des autres immobilisations incorporelles concerne principalement :

- EDF pour 1,4 Md€ dont des augmentations des droits d'émissions de gaz à effets de serre pour 0,7 Md€.
- Areva avec les augmentations des frais de recherche minière pour les sites en exploitation (Areva Ressources Canada, Katco) ou en développement (Imouraren et Trekkopje), et les frais de développement pour les projets de réacteurs EPR, et le développement d'une usine d'enrichissement d'uranium aux États-Unis.
- Les amortissements de la période s'élèvent à 1 Md€.

(2) La diminution des autres immobilisations incorporelles est principalement liée aux déficits de droits d'émission de gaz à effet de serre et certificats verts chez EDF pour 1 Md€.

(3) Les principaux mouvements de périmètre de 2010 concernent :

- EDF pour - 1,3 Md€ lié à l'application d'IFRS 5 sur EnBW ;
 - SNCF pour 0,9 Md€ et provient essentiellement des regroupements d'entreprises Ermewa et Keolis.
- (4) concerne le changement de méthode de consolidation de RTE (passage de l'intégration globale à la mise en équivalence à fin 2010).

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industries de défense	27	25	2	19	19	1
Infrastructures de transport	57	25	32	56	27	29
Transports	597	98	500	1 511	210	1 301
Énergie	9 328	2 509	6 819	9 104	2 570	6 535
Médias	711	610	101	775	680	95
Services	697	235	462	774	316	458
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	17	17	-	17	17	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	7	0	7	10	5	4
TOTAL	11 440	3 519	7 921	12 267	3 844	8 422

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2009	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Industries de défense	2	2	3	1	-	-	-	- 1	1
Infrastructures de transport	32	15	2	0	-	-	0	- 16	29
Transports	500	70	85	858	2	-	10	- 53	1 301
Énergie	6 819	725	555	- 694	168	34	165	- 128	6 535
Médias	101	34	69	0	-	-	-	28	95
Services	462	207	82	3	- 0	-	0	- 132	458
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	7	3	5	-	-	-	0	- 1	4
TOTAL	7 921	1 055	800	168	170	34	176	- 302	8 422

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE CONCÉDÉ (en millions d'euros)

	Solde au 31 décembre 2009	Augmentation (1)	Diminution (2)	Écarts de conversion	Variations de périmètre (3)	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Valeur brute des immobilisations corporelles	124 899	5 388	912	244	- 37 553	- 202	8	1 094	92 966
Amortissement des immobilisations corporelles	51 943	1 780	744	80	- 15 575	- 77	-	1 991	39 398
Dépréciation des immobilisations corporelles	525	145	0	- 1	- 49	-	-	0	621
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - DOMAINE CONCÉDÉ	72 431	3 462	169	165	- 21 929	- 125	8	- 897	52 947

(1) Les augmentations des valeurs brutes de la période pour 5,4 Md€ concernent essentiellement le réseau de distribution d'EDF à hauteur de 5,2 Md€.

(2) Les diminutions concernent essentiellement EDF à hauteur de 0,9 Md€ dont la cession des réseaux britanniques en octobre 2010.

(3) Les mouvements de périmètre concernent essentiellement le Royaume-Uni (cession des activités de réseaux), RTE (changement de méthode de consolidation) et EnBW (application d'IFRS 5).

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE CONCÉDÉ (SUITE) (en millions d'euros)**ANALYSE DES SOLDES PAR NATURE DE BIENS**

Secteurs d'activité	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Terrains	495	66	428	321	19	302
Constructions	6 785	3 664	3 121	4 752	2 679	2 073
Installations productions thermique et hydraulique	9 175	4 889	4 286	9 297	5 091	4 206
Réseaux et installations électriques	98 161	39 770	58 391	69 993	28 843	41 150
Installations techniques matériels et outillages	3 745	2 584	1 162	3 016	2 022	995
Immobilisations de construction d'autoroutes	2 497	547	1 950	2 514	618	1 896
Autres immobilisations corporelles	4 041	947	3 093	3 074	748	2 326
TOTAL	124 899	52 468	72 431	92 966	40 019	52 947

Secteurs d'activité	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industries de défense	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	4 258	1 356	2 902	4 410	1 491	2 919
Transports	-	-	-	-	-	-
Énergie	120 545	51 112	69 433	88 460	38 528	49 932
Médias	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	96	-	96	96	-	96
TOTAL	124 899	52 468	72 431	92 966	40 019	52 947

PAR NATURE DE BIENS

	Valeurs nettes 31 décembre 2009	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Terrains	428	0	7	-	- 142	1	14	7	302
Constructions	3 121	57	178	- 3	- 1 185	7	140	114	2 073
Installations productions thermique et hydraulique	4 286	73	239	- 34	-	15	219	- 114	4 206
Réseaux et installations électriques	58 391	864	1 115	-	- 1 9 444	122	3 078	- 745	41 150
Installations techniques matériels et outillages	1 162	5	137	- 43	- 182	10	245	- 65	995
Immobilisations de construction d'autoroutes	1 950	13	73	-	2	-	-	4	1 896
Autres immobilisations corporelles	3 093	4 207	175	- 44	- 980	11	- 3 689	- 97	2 326
TOTAL	72 431	5 219	1 925	- 1 395	- 21 929	165	8	- 897	52 947

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

	Valeurs nettes 31 décembre 2009	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Industries de défense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	2 902	177	160	-	0	-	-	0	2 919
Transports	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Énergie	69 433	5 041	1 764	- 125	- 21 929	165	8	- 897	49 932
Médias	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	96	-	-	-	-	-	-	-	96
TOTAL	72 431	5 219	1 925	- 125	- 21 929	165	8	- 897	52 947

Comptes combinés

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE PROPRE (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Augmen- tations	Diminutions	Écarts de conversion (1)	Variation de périmètre (2)	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Valeur brute des immobilisations corporelles	272 345	17 305 (3)	2 722	1 250	- 6 503	2	72	- 498	281 253
Amortissement des immobilisations corporelles	118 628	9 357	2 210	208	- 3 099	59	122	36	123 102
Dépréciation des immobilisations corporelles	6 066	1 490	472	- 2	- 397	-	-	- 152	6 533
VALEUR NETTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	147 651	6 458	40	1 044	- 3 007	- 56	- 50	- 382	151 619

(1) Les écarts de conversion concernent essentiellement EDF sur la zone Royaume-Uni pour 0,3 Md€ et sur la zone États-Unis pour 0,3 Md€.

(2) Les mouvements de périmètre de la période concernent EDF avec le reclassement des actifs d'EnBW en actifs détenus en vue de la vente pour 3,5 Md€.

(3) PRINCIPALES CONTRIBUTIONS À L'AUGMENTATION DE L'EXERCICE PAR ENTITÉ

	Exercice 2009	Exercice 2010
EDF (a)	6 883	7 172
RFF (b)	3 325	3 233
SNCF (c)	3 125	2 280
Areva	1 679	1 465
RATP	1 177	1 241
La Poste	885	702
Autres	1 296	1 212
TOTAL	18 372	17 305

(a) Dont en France la poursuite de la construction de l'EPR de Flamanville 3, les investissements de développement de capacité dans le thermique à flamme et les investissements de maintenance (générateurs de vapeur, poursuite du programmes de fiabilisation du parc nucléaire et hydraulique) dont, au Royaume-Uni, la construction de la centrale à cycle court de West Burton.

(b) Dont 2,4 Md€ de réseaux ferrés réalisés par les mandataires au nom et pour le compte de RFF, 0,8Md€ au titre du réseau LGV Rhin-Rhône et LGV Est phase 2.

(c) Dont principalement l'acquisition et la rénovation de matériel ferroviaire (TGV Duplex et Dasye, rames Franciliens, locomotives diesel Fret) pour un total de 1,3 Md€.

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation des dépréciations s'explique essentiellement par EDF (voir autres produits et charges opérationnels).

Secteurs d'activité	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Terrains	10 853	370	10 483	10 580	384	10 196
Installations fixes de RFF	35 476	9 969	25 507	36 092	10 948	25 144
Construction	44 855	21 190	23 666	44 859	21 905	22 954
Installations générales et aménagements	2 335	926	1 409	2 473	1 055	1 418
Installations production nucléaire	56 274	29 742	26 532	57 158	31 440	25 718
Installations productions thermique et hydraulique	16 057	8 326	7 731	15 378	8 717	6 662
Réseaux et installations électriques	2 306	1 278	1 028	862	445	417
Installations techniques	36 265	25 175	11 090	37 862	25 775	12 087
Actifs de démantèlement	5 616	3 178	2 438	5 783	3 356	2 427
Autres immobilisations corporelles	62 306	24 540	37 767	70 205	25 610	44 595
TOTAL	272 345	124 694	147 651	281 253	129 635	151 619

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE PROPRE (SUITE) (en millions d'euros)

Secteurs d'activité	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industries de défense	2 105	1 279	826	2 058	1 181	877
Infrastructures de transport	66 055	17 570	48 485	69 832	18 890	50 941
Transports	57 939	31 710	26 230	61 143	32 935	28 208
Énergie	133 555	68 797	64 758	135 025	70 699	64 326
Médias	1 554	923	631	1 700	989	711
Services	10 613	4 176	6 436	10 922	4 676	6 246
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	9	9	0	9	9	-
Immobilier	74	0	74	79	1	78
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	440	229	211	486	255	231
TOTAL	272 345	124 694	147 651	281 253	129 635	151 619

	Valeurs nettes 31 décembre 2009	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Valeurs nettes au 31 décembre 2010
Industries de défense	826	187	102	-	- 34	1	-	- 1	877
Infrastructures de transport	48 485	3 921	1 478	-	17	0	15	- 18	50 941
Transports	26 230	3 461	2 303	- 56	1 205	- 4	-	- 324	28 208
Énergie	64 758	8 294	5 512	0	- 4 212	1 039	- 65	24	64 326
Médias	631	189	82	-	0	-	-	- 26	711
Services	6 436	583	758	0	13	7	-	- 36	6 246
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Immobilier	74	5	1	-	-	-	-	-	78
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	211	44	29	-	4	1	-	0	231
TOTAL	147 651	16 683	10 265	- 56	- 3 007	1 044	- 50	- 381	151 619

	Valeurs nettes 31 décembre 2009	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Valeurs nettes au 31 décembre 2010
Terrains	10 483	131	40	-	- 324	31	- 3	- 81	10 196
Installations Fixes de RFF	25 507	3	979	-	- 2	-	-	615	25 144
Constructions	23 666	412	1 391	- 3	- 1 007	62	350	866	22 954
Installations générales et aménagement	1 409	- 7	155	0	0	1	-	170	1 418
Installations Production nucléaire	26 532	126	2 640	-	- 378	573	1 132	373	25 718
Installations Productions thermique et hydraulique	7 731	71	1 197	-	- 945	60	755	187	6 662
Réseaux et installations électriques	1 028	38	89	-	- 603	4	40	0	417
Installations techniques	11 090	583	1 418	- 4	- 210	138	1 281	626	12 087
Actifs de démantèlement	2 438	0	51	0	-	-	- 57	97	2 427
Autres immobilisations corporelles	37 767	15 326	2 303	- 49	462	175	- 3 547	- 3 235	44 595
TOTAL	147 651	16 683	10 265	- 56	- 3 007	1 044	- 50	- 381	151 619

Comptes combinés

NOTE 9 : IMMEUBLES DE PLACEMENT (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Valeur brute des immobilisations corporelles	1 368	0	40	0	- 78	-	0	47	1 298
Amortissement des immobilisations corporelles	379	25	2	0	- 17	3	-	8	396
Dépréciation des immobilisations corporelles	18	4	5	0	- 16	-	-	0	1
VALEUR NETTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	972	- 28	33	0	- 46	- 3	0	39	900

La valeur nette des immeubles de placement a diminué de 7 % en 2010, due principalement à la variation de périmètre chez EDF et RFF.

IMMEUBLES DE PLACEMENT PAR ENTITÉS (en millions d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2010
ADP	429	430
RFF	462	425
EDF	77	26
Autres	4	19
TOTAL	972	900

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Il n'est pas possible de donner une valeur de marché à chacun des actifs de cette catégorie pour RFF, comme le préconise le paragraphe 79.e de la norme IAS 40.

La juste valeur des immeubles de placement de l'Aéroport de Paris s'établit comme suit :

En millions d'euros	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2010
Terrains et bâtiments	1 372	1 628

La variation observée d'un exercice à l'autre, soit une augmentation de 256 M€ résulte de :

- impact de la diminution du taux d'actualisation (6,52 % à 5,87 %), pour 170 M€, soit +12,3 % ;
- de la réévaluation des loyers des terrains loués sur CDG, pour 98 M€, soit +7,2 %.

Pour les autres immeubles de placement, la juste valeur est égale à la valeur nette comptable.

	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Terrains	470	6	464	441	6	434
Constructions	898	390	508	857	391	466
TOTAL	1 368	396	972	1 298	397	900

	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
Secteurs d'activité	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industries de défense	12	7	5	12	7	4
Infrastructures de transport	1 216	325	891	1 207	352	855
Transports	1	1	0	1	1	0
Énergie	100	40	60	39	12	26
Médias	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	40	23	16	40	25	14
Immobilier	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 368	396	972	1 298	397	900

NOTE 9 : IMMEUBLES DE PLACEMENT (SUITE) (en millions d'euros)**PAR COMPTE EN FLUX**

	Valeurs nettes 31 décembre 2009	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Valeurs nettes au 31 décembre 2010
Terrains	464	- 30	0	-	-	-	-	0	434
Constructions	508	- 8	23	- 3	- 46	0	0	39	466
TOTAL	972	- 37	24	- 3	- 46	0	0	39	900

PAR SECTEUR EN FLUX

	Valeurs nettes 31 décembre 2009	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Valeurs nettes au 31 décembre 2010
Industries de défense	5	-	0	-	-	-	-	-	4
Infrastructures de transport	891	- 33	21	- 3	-	-	-	22	855
Transports	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Énergie	60	- 4	1	-	- 46	0	0	17	26
Médias	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	16	-	2	-	-	-	-	-	14
Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	972	- 37	24	- 3	- 46	0	0	39	900

NOTE 10 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (en millions d'euros)

Secteurs d'activité	31 décembre 2009	31 décembre 2010
Industries de défense	4 415	3 960
Infrastructures de transport	500	471
Transports	1 469	1 654
Énergie	28 127	31 526
Médias	12	16
Services	5 475	5 986
Services financiers	-	-
Défaillance	-	-
Immobilier	21	23
FSI	9 688	10 031
Autres industries	2 449	3 383
TOTAL	52 156	57 050

Comptes combinés

NOTE 10 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (SUITE) (en millions d'euros)

Il existe dix entités combinées par mise en équivalence (Safran, France Télécom, Renault, Air France-Klm en 2006 ; et EADS, Thales et Semmaris en 2007 puis FSI et Gaz de France-Suez en 2008 et enfin Aéroport de Bâle-Mulhouse en 2009).

Participations de l'État mises en équivalence dans la combinaison au 31 décembre 2010	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2009	Dont quote-part de résultat 2009	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2010	Dont quote-part de résultat 2010
Air France KLM	15,95 %	855	- 249	15,89 %	1 089	97
EADS	15,06 %	1 587	- 115	15,09 %	1 334	83
France Télécom	13,48 %	3 508	404	13,47 %	3 919	657
Renault	15,25 %	2 437	- 477	15,16 %	3 370	518
Safran	39,22 %	1 707	251	33,60 %	1 522	70
Semmaris	33,34 %	21	3	33,34 %	23	3
Thales	27,54 %	929	- 54	27,51 %	910	- 28
GDF-Suez	36,61 %	22 070	1 639	36,47 %	22 684	1 683
FSI	49,00 %	9 688	- 32	49,00 %	10 031	317
Aéroport de Bâle-Mulhouse	50,00 %	86	6	50,00 %	48	5
SOUS-TOTAL		42 889	1 377		44 920	3 406

Principaux titres mis en équivalence des entités combinées	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2009	Dont quote-part de résultat 2009	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2010	Dont quote-part de résultat 2010
EDF						
RTE (1)				100,00 %	4 649	
Dalkia Holding	34,00 %	493	19	34,00 %	470	24
Estag (2)	25,00 %	0	0			
Alpiq (3)	26,06 %	1 572	92	26,06 %	1 746	107
Taishan (4)	30,00 %	279	0	30,00 %	541	0
Autres		2 077	- 7		448	3
AREVA						
ST Microelectronics (5)	14,27 %	805	- 112	14,22 %	0	69
Eramet	26,17 %	662	- 39	25,79 %	796	83
New MNF	30,00 %	109	- 2	30,00 %	131	- 3
Autres		59	1		61	4
LA POSTE						
CNP	19,72 %	1 857	186	19,72 %	1 759	195
Autres		105	4		301	5
SNCF						
Eurofima	22,60 %	212	8	22,60 %	252	8
Kuevera	45,38 %	90	16	45,38 %	2	- 1
NTV	20,00 %	80	- 3	20,00 %	79	- 4
Autres		47	- 7		34	3
AUTRES		821	- 126		813	- 1
SOUS-TOTAL		9 268	32		12 130	487
TOTAL TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE		52 156	1 409		57 050	3 893

(1) Suite à la nomination par l'État le 31 décembre 2010 de deux représentants supplémentaires au conseil de surveillance de RTE en remplacement de représentants d'EDF, le groupe n'est plus en mesure d'avoir le contrôle exclusif des politiques opérationnelles et financières de RTE au sens de l'IAS 27. Cependant, compte tenu de l'influence notable que le groupe exerce, RTE est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence à compter de cette date.

(2) Changement du mode de consolidation d'Estag mis en équivalence en 2008 et intégré proportionnellement à compter de juillet 2009.

(3) Augmentation de la quote-part détenue dans le nouvel ensemble Alpiq, résultant du rapprochement des groupes suisses d'Énergie Atel et Eosh sous le nom d'Alpiq en vue de constituer un groupe énergétique leader en Suisse. Un accord est intervenu le 18 décembre 2008, entre EDF, Eosh et CSM, le consortium des actionnaires minoritaires historiques d'Atel, par lequel la participation directe d'EDF dans ce nouvel ensemble doit s'établir à 25 % aux côtés d'Eosh et de CSM, qui doivent en détenir chacun 31 %.

(4) Consolidé en 2009.

(5) À la suite du processus de cession des titres de STMicroelectronics, la participation d'Areva au capital de cette société est classée au bilan en « actifs non courants destinés à être cédés ».

En millions d'euros	Titres MEQ
31 décembre 2009	52 156
Résultat 2010 des sociétés mises en équivalence	3 893
Écriture(s) par les réserves (variation de périmètre)	- 439
Actions propres	- 165
Dividendes distribués	- 2 042
Augmentation de capital	526
Variation JV des instruments financiers	- 164
Variation JV actifs disponibles à la vente	70
Variation de périmètre	2 230
Reclassement ST Microelectronics	- 934
Autres	40
Écart de change	1 440
31 décembre 2010	57 050

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

Les actifs financiers comprennent les titres disponibles à la vente (titres de participations non consolidés, titres de placement et certains actifs dédiés), les prêts et les créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés ainsi que la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, les actifs financiers ont été décomposés en actifs financiers courants et non courants et inclus ou non dans l'endettement net et dans le calcul de la trésorerie du TFT. La décomposition est détaillée dans les tableaux suivants:

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Écarts de conversion	Variation de périmètre	Changement de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Actifs financiers non courants (hors endettement)	40 354	541	286	- 2 102	- 1	1 901	- 3 180	37 800
Actifs financiers non courants (inclus dans l'endettement)	1 955	56	-	-	-	786	260	3 057
Actifs financiers non courants	42 308	597	286	- 2 102	- 1	2 688	- 2 920	40 857
Actifs financiers courants (hors endettement)	27 804	- 2 064	- 3	- 576	-	293	4 134	29 586
Actifs financiers courants (inclus dans l'endettement)	1 850	- 140	11	- 165	-	128	- 55	1 627
Actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	4 599	3 006	2	3	-	- 7	392	7 995
Actifs financiers courants	34 253	802	9	- 738	-	414	4 471	39 209
TOTAL	76 561	1 399	295	- 2 840	- 1	3 102	1 551	80 066

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variation de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Valeur brute	78 431	20 749	- 19 032	317	- 2 993	3 102	1 414	81 987
Dépréciations	1 870	429	- 110	22	- 153	-	- 136	1 921
VALEUR NETTE	76 561	20 321	- 18 922	295	- 2 840	3 102	1 551	80 066

En millions d'euros	Augmentations	Diminutions	Total des variations	Variations de périmètre
EDF (a)	13 697	7 584	6 113	- 3 394
Areva (b)	3 085	1 825	1 260	369
DCNS (c)	1 335	601	734	1
La Poste	466	80	386	- 15
FDJ	204	0	204	0
ADP	116	0	116	48
SNCF (d)	817	2 460	- 1 643	0
CNA (e)	584	2 232	- 1 648	1
SPPE (f)	0	4 221	- 4 221	0
Autres	445	29	416	- 3
	20 749	19 032	1 717	- 2 993

a) La variation nette de 6 Md€ s'explique par une augmentation nette de l'ordre de 2 Md€ des actifs dédiés, qui sont constitués de placements diversifiés obligataires et d'actions, de 3 Md€ des actifs liquides qui se composent pour l'essentiel d'OPCVM monétaire d'EDF et enfin par une augmentation des prêts et créances pour 1,5 Md€. La variation de périmètre s'explique par le classement selon IFRS 5, des fonds réservés d'EnBW en actifs destinés à la vente pour environ 2 Md€.

Au 31 décembre 2010, la différence entre la juste valeur et le prix de revient des placements diversifiés obligataires et des actions comptabilisées en capitaux propres est positive de 744 M€ avant impôt.

Notons que le groupe EDF a procédé au 31 décembre 2010 à l'affectation extracomptable de 50 % des titres RTE aux actifs dédiés (destinés à faire face aux charges futures de démantèlement des centrales nucléaires et de l'aval du cycle du combustible en France) pour 2 324 M€. Le décret du 29 décembre 2010 a rendu les actions de RTE éligibles aux actifs dédiés sous certaines conditions et après autorisation administrative.

Les actifs dédiés d'EDF pour 13,5 Md€ sont constitués de placements diversifiés obligataires et d'actions, la dotation de trésorerie aux actifs dédiés de l'exercice 2010 s'élève à 1 343 M€ (1 902 M€ en 2009).

Pour rappel, la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'accompagnement prescrivent d'affecter des actifs (les actifs dédiés) à la couverture des provisions relatives aux charges de démantèlement des installations nucléaires ainsi qu'au stockage de longue durée des déchets radioactifs (combustible usé et provenant du démantèlement). Ces textes régissent le mode de constitution de ces actifs dédiés, la gestion des fonds elle-même et leur gouvernance. Ces actifs sont clairement identifiés et isolés de la gestion des autres actifs ou placements financiers de l'entreprise et font l'objet d'un suivi et d'un contrôle particulier tant du conseil d'administration que de l'autorité administrative.

L'objectif initial visé par ces textes était de constituer et de maintenir dès le 29 juin 2011 la totalité de la couverture du coût actualisé des obligations nucléaires de long terme. La loi Nome votée en 2010 a instauré un report de cinq ans de l'échéance de constitution des actifs dédiés.

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

L'appréciation par le groupe de la valeur du portefeuille d'actifs dédiés n'a pas conduit EDF à comptabiliser de perte de valeur au 31 décembre 2010. Sur l'année 2010, des plus ou moins-values nettes de cession et de reprise de pertes de valeur ont été comptabilisées pour + 2 M€.

Chez EDF, concernant les actifs disponibles à la vente, s'il existe une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur, la moins-value latente est reclassée des capitaux propres au résultat de l'exercice. Pour les instruments de dette, une dépréciation n'est enregistrée en résultat qu'en présence d'un indice de dépréciation en lien avec la contrepartie. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un actif disponible à la vente augmente, l'accroissement de valeur est inscrit en capitaux propres pour les instruments de capitaux propres tandis qu'il motive une reprise en résultat de la dépréciation antérieurement constatée pour les instruments de dettes.

Les modalités d'application des critères de dépréciation sont différenciées suivant la nature des actifs financiers disponibles à la vente.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente (hors actifs dédiés) détenus par les sociétés contrôlées, EDF retient comme critère de dépréciation utilisé de manière générale une durée de trois ans comme seuil d'appréciation d'une perte prolongée et une baisse de 50 % par rapport à son coût historique pour apprécier le caractère important de la perte de valeur.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente détenus dans le cadre des actifs dédiés d'EDF, le groupe retient une durée de cinq ans comme seuil d'appréciation d'une perte prolongée et une baisse de 40 % par rapport à la valeur historique du portefeuille pour apprécier le caractère important de celle-ci. En effet, s'agissant du portefeuille d'actifs dédiés, le groupe prend en considération les éléments propres à leur nature : des obligations légales et réglementaires attachées à ces fonds, l'échéance des décaissements qu'ils financeront et la gestion long terme de ces fonds.

Leur évaluation est déterminée sur la base de prix cotés, disponibles auprès de contributeurs externes, pour les instruments financiers cotés sur un marché actif. La juste valeur est déterminée selon la méthode des flux futurs actualisés pour les autres instruments financiers. Quand une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée.

Les plus-values ou moins-values latentes sur ces actifs financiers disponibles à la vente sont constatées en capitaux propres, sauf en cas de perte avérée auquel cas une dépréciation est constatée en résultat.

Au 31 décembre 2010, les fonds réservés d'EnBW sont présentés au niveau des actifs destinés à être cédés. Ils figuraient au niveau des autres titres en 2009 pour un montant de 1 700 M€.

b) Pour faire face à ses obligations de fin de cycle, le groupe Areva a constitué un portefeuille spécifique dédié au paiement de ses dépenses futures de démantèlement des installations et de gestion des déchets. Depuis la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 et son décret d'application n° 2007-243 du 23 février 2007, cette obligation s'impose désormais à tous les opérateurs nucléaires opérant en France.

Composé à partir de l'échéancier des dépenses, qui devraient s'étendre pour la plus grande part sur une période postérieure à 2025 et allant jusqu'en 2060, ce portefeuille est géré dans une optique long terme.

Ce portefeuille d'actifs financiers couvre l'ensemble des engagements du groupe Areva, qu'ils soient relatifs à des obligations imposées par la loi du 28 juin 2006 pour des installations nucléaires de base situées sur le territoire français ou qu'ils soient relatifs à d'autres engagements de fin de cycle pour des installations situées en France ou à l'étranger ».

Le groupe Areva s'appuie sur un conseil externe pour réaliser les études d'allocation stratégiques d'actifs cibles permettant d'optimiser sur le long terme le couple rendement-risque et le conseiller dans le choix des classes d'actifs et la sélection des gestionnaires.

Areva a ainsi fait en sorte que l'ensemble des fonds d'Areva NC et AREVA NP soient conservés, déposés et valorisés chez un prestataire unique capable d'assurer de façon indépendante les contrôles et valorisations nécessaires exigés par le décret d'application. Le compartiment actions, initialement investi en actions européennes via un nombre limité de participations directes dans des sociétés françaises cotées et via des fonds communs de placement dédiés en gestion externalisée, a été restructuré en 2007 en gestion totalement réalisée par des prestataires externes via :

- un mandat de gestion d'actions de la zone euro gérées dans une optique long terme avec une rotation lente des titres ;
- des fonds communs de placement dédiés en actions européennes de trois catégories et styles de gestion :
 - gestion indicielle grandes capitalisations ;
 - gestion quantitative active grandes capitalisations ;
 - gestion de petites et moyennes capitalisations.

Les compartiments taux composés de FCP obligataires et de FCP monétaires n'ont pas subi de réaménagement. La variation nette du poste d'actifs financiers s'explique essentiellement par les OPCVM acquises par Areva.

c) Cette variation est liée au changement de traitement des OPCVM de DCNS qui étaient auparavant inclus dans la trésorerie et qui sont maintenant traités en actifs financiers

d) Les OPCVM inclus dans les actifs à la juste valeur par le résultat chez SNCF sont valorisés sur la base de leur valeur liquidative à la date de clôture. Les actifs disponibles à la vente sont constitués de titres de participation non consolidés et de placements à court et moyen terme. La variation du poste sur 2010 provient essentiellement de la variation de la créance CDP.

e) La diminution des actifs financiers de CNA s'explique par le remboursement des créances sur les autoroutes. En effet, la CNA fonctionne, comme une caisse d'enregistrement qui emprunte pour le compte de.

f) La diminution nette des actifs financiers de la SPPE s'explique par le remboursement par la BPCE sur 2010 des TSSDI souscrits en 2009 à hauteur de 2,3 Md€. Par ailleurs, les actions de préférence (AP), dont le prix de cession avait déjà été fixé contractuellement et ne donnant pas accès au capital de la BPCE, ont été aussi remboursées en 2010 pour un montant de 1,8 Md€.

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)**PAR SECTEUR EN FLUX**

	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Industries de défense	683	1 266	-	- 37	3	13	15	1 943
Infrastructures de transport	15 630	- 1 640	-	1	0	744	5	14 740
Transports	9 029	- 1 633	- 1	15	1	781	191	8 383
Énergie	42 179	7 198	0	- 2 869	290	1 559	1 360	49 718
Médias	352	35	-	1	-	-	- 14	373
Services	1 472	737	0	49	0	5	- 44	2 220
Services financiers	7 034	- 4 458	-	-	-	-	-	2 576
Défaillance	92	- 116	0	-	-	-	37	13
Immobilier	52	7	-	-	-	-	-	60
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	38	1	-	-	-	-	-	39
TOTAL	76 561	1 399	- 1	- 2 840	295	3 102	1 551	80 066

DISTINCTION COURANT / NON COURANT PAR SECTEUR

	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Industries de défense	139	545	683	715	1 229	1 943
Infrastructures de transport	599	15 031	15 630	1 134	13 605	14 740
Transports	5 487	3 542	9 029	5 981	2 402	8 383
Énergie	28 138	14 041	42 179	29 390	20 327	49 718
Médias	26	326	352	11	362	373
Services	857	615	1 472	1 025	1 195	2 220
Services financiers	7 034	-	7 034	2 576	-	2 576
Défaillance	13	78	92	12	1	13
Immobilier	9	44	52	6	53	60
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	7	31	38	6	33	39
TOTAL	42 308	34 253	76 561	40 857	39 209	80 066

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS ENDETTEMENT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Capital souscrit non appelé	260	- 95	-	-	-	-	-	165
Titres de participation non consolidés - Actifs disponibles à la vente	1 361	- 1 093	13	- 76	5	12	418	638
Titres de participation combinés	11	- 108	0	8	-	-	511	422
Actions propres	0	-	-	-	-	-	-	0
Créances rattachées à des participations combinées	3 618	- 1 210	-	-	-	254	928	3 590
Créances rattachées à des participations non combinés	7 480	- 68	231	1 684	1	3	- 589	8 743
Retraites et autres prestations	-	3	- 1	31	-	-	1	34
Autres titres immobilisés (yc fonds dédiés) - Actifs disponibles à la vente	19 886	6 432	37	- 3 781	-	1 271	- 4 369	19 475
Prêts émis par l'entreprise	243	111	0	15	- 7	10	0	376
Dépôts et cautionnements	515	49	1	0	-	-	1	565
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs non courants disponibles à la vente	6 504	- 4 214	1	-	-	0	- 2	2 290
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs non courants détenus à des fins de transaction	0	8	-	14	-	-	-	22
Instruments dérivés de transaction - Actif	354	- 20	-	2	-	348	- 48	635
Créances potentielles	12	16	-	-	-	-	-	28
Titres de créances	80	100	-	-	-	- 1	-	180
OPCVM - Instruments financiers non courants	30	630	3	-	-	5	- 30	638
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS ENDETTEMENT)	40 354	541	286	- 2 102	- 1	1 901	- 3 180	37 800

Comptes combinés

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 564	79	-	-	-	787	331	2 762
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	1	-	-	-	-	-	-	1
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	249	- 29	-	-	-	- 1	0	219
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	140	5	-	-	-	0	- 71	74
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)	1 955	56	-	-	-	786	260	3 057

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (HORS ENDETTEMENT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Créances rattachées à des participations combinées - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations combinées - Prêts et créances	170	10	-	-	-	54	235
Créances rattachées à des participations non combinées - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations non combinées - Prêts et créances	799	- 767	0	0	-	1 164	1 197
Autres titres immobilisés (yc fonds dédiés) - Actifs disponibles à la vente	5 073	83	-	31	-	4 650	9 837
Prêts émis par l'entreprise	14 595	- 1 620	0	0	2	- 969	12 006
Dépôts et cautionnements	731	- 252	0	0	-	2	481
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs courants disponibles à la vente	932	368	0	0	-	- 733	567
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs courants détenus à des fins de transaction	91	3	0	-	-	- 10	84
Instruments dérivés de transaction - Actif	5 414	110	- 4	- 607	291	- 25	5 179
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS ENDETTEMENT)	27 804	- 2 064	- 3	- 576	293	4 134	29 586

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 850	- 140	11	- 165	128	- 55	1 627
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)	1 850	- 140	11	- 165	128	- 55	1 627

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRÉSORERIE DU TFT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Titres de créances	92	167	-	-	- 9	-	251
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction	1 292	766	0	-	5	19	2 082
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	36	- 31	-	-	-	-	6
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction	232	- 34	-	-	-	- 74	124
Obligations - Actifs courants disponibles à la vente	45	61	-	-	- 1	-	105
Obligations - Actifs courants détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction	0	5	-	-	-	41	46
Actions - Actifs disponibles à la vente	41	0	-	-	-	- 41	0
Autres VMP, billets trésor. - Actifs détenus à des fins de transaction	1 643	1 797	2	1	-	-	3 442
Autres VMP, billets trésor. - Actifs disponibles à la vente	1 217	275	0	2	- 2	447	1 940
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRÉSORERIE DU TFT)	4 599	3 006	2	3	- 7	392	7 995

NOTE 12 : PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE (LA POSTE) (en millions d'euros)**1. DÉCOMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRE DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE DE LA POSTE**

	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2010
Titres d'investissements	34 627	37 413
Titres de placements et de transaction	18 033	14 458
TOTAL	52 660	51 871

2. PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Créances sur les établissements de crédit à terme de l'activité bancaire (1)	73 953	- 459	-	73 494
Provisions-créances sur les établissements de crédit à terme de l'activité bancaire	-	-	-	-
Prêts à la clientèle de l'activité bancaire (2)	33 167	6 155	-	39 323
Provisions-prêts à la clientèle de l'activité bancaire	102	26	-	129
Créances sur la clientèle de l'activité bancaire	2 019	- 944	- 2	1 072
Provisions-créances sur la clientèle de l'activité bancaire	-	-	-	-
VALEUR NETTE	109 037	4 726	- 2	113 760

(1) Les comptes et prêts à terme comprennent principalement des comptes ouverts auprès de la Caisse des dépôts correspondant à la centralisation de produits réglementés, principalement le Livret d'Épargne Populaire.

La forte hausse des montants centralisés en 2009 était liée à la loi de banalisation de la distribution du livret A qui a eu pour conséquence la suppression de la Caisse Nationale d'Épargne qui accueillait auparavant les fonds des livrets A de La Banque Postale et les créances correspondantes auprès de la Caisse des dépôts. Depuis le 1^{er} janvier 2009, ces fonds sont repris en direct par La Banque Postale. Les fonds du Livret de développement durable ont également été centralisés à la Caisse des dépôts en 2009.

(2) Ce poste se compose essentiellement des crédits à l'habitat pour 37,4 Md€, qui connaissent une progression continue (+ 16,7 %), ainsi que des crédits de trésorerie qui incluent principalement :

- les crédits à la consommation pour 0,8 Md€, liés au démarrage de l'activité de La Banque Postale Financement ;
- les différés de carte bleue de la clientèle.

3. AUTRES COMPTES ACTIFS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Compte de régularisation de l'activité bancaire	2 947	- 882	27	2 091
Disponibilités de l'activité bancaire	3 700	- 1 549	-	2 150
TOTAL	6 646	- 2 432	27	4 242

NOTE 13 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (en millions d'euros)**VARIATIONS PAR NATURE**

	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Variations de périmètre	Écart de conversion	Changement de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Valeur brute des impôts différés actifs	12 123	- 519	34	102	- 266	880	12 355
Dépréciations des impôts différés actifs	3 843	- 73	- 9	1	- 268	660	4 154
Valeur nette des impôts différés actifs	8 280	- 446	42	101	2	221	8 200
Valeur des impôts différés passifs	8 775	- 462	- 2 032	243	21	- 219	6 326
Valeur nette des impôts différés	- 495	16	2 075	- 142	- 19	440	1 874

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS

	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
Secteurs d'activité	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Industries de défense	441	281	159	407	281	126
Infrastructures de transport	3 813	-	3 813	3 728	-	3 728
Transports	3 400	2 406	994	3 504	2 406	1 098
Énergie	4 457	1 156	3 302	4 637	1 467	3 170
Médias	1	-	1	1	-	1
Services	11	-	11	75	-	75
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	-	-	-	3	-	3
TOTAL	12 123	3 843	8 280	12 355	4 154	8 200

Comptes combinés

NOTE 13 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE) (en millions d'euros)

	IMPÔTS 2010		IMPÔTS 2009	
	Impôts courants	Impôts différés	Impôts courants	Impôts différés
Industries de défense	37	26	43	3
Infrastructures de transport	267	20	315	19
Transports	128	- 14	29	182
Énergie	1 493	- 748	1 696	- 220
Médias	12	1	- 11	16
Services	315	- 57	254	- 36
Services financiers	55	-	163	-
Défaillance	- 2	-	- 2	-
Immobilier	1	-	1	-
FSI	-	-	-	-
Autres industries	0	- 3	- 1	- 2
TOTAL CHARGES OU PRODUITS	2 306	- 775	2 485	- 36

ANALYSE DES SOLDES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS

Secteurs d'activité	31 décembre 2009	31 décembre 2010
RFF	3 809	3 719
Areva	811	1 044
EDF (1)	2 489	2 125
SNCF	992	1 094
Autres	179	217
TOTAL	8 280	8 200

(1) Variation en lien avec la consommation des différences temporelles déductibles.

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS

Secteurs d'activité	31 décembre 2009	31 décembre 2010
Industries de défense	11	11
Infrastructures de transport	229	249
Transports	103	486
Énergie	8 315	5 465
Médias	19	19
Services	97	95
Services financiers	-	-
Défaillance	-	-
Immobilier	-	-
FSI	-	-
Autres industries	1	1
TOTAL	8 775	6 326

ANALYSE DES SOLDES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS

Secteurs d'activité	31 décembre 2009	31 décembre 2010
ADP	- 164	- 194
Areva	- 661	- 570
EDF (1)	- 7 652	- 4 894
SNCF	- 96	- 477
LA POSTE	- 86	- 79
Autres	- 114	- 112
TOTAL	- 8 773	- 6 326

(1) Variation en lien avec la diminution de l'écart en amortissement comptable et amortissement fiscal des actifs.

PREUVE D'IMPÔT

	31 décembre 2009	31 décembre 2010
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	8 301	4 470
Taux d'impôt	34,43%	34,43%
Impôt théorique	2 860	1 539
Taxation par des juridictions hors France	- 11	- 20
Différences permanentes	93	102
Éléments taxés à taux réduits ou nuls	- 450	- 285
Impôts sans base	- 12	- 100
Effet de l'actualisation des impôts différés	0	0
Utilisation de déficits non activés antérieurement	- 209	- 194
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles	236	196
Variation des déficits non activés	- 67	369
Dif. taux et effet du changement de taux d'impôt	5	37
Crédits d'impôt	- 77	- 73
Autres	81	- 41
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	2 449	1 531
Taux d'impôt effectif	29,50 %	34,25 %

L'augmentation du taux effectif d'impôt observée en 2010 est principalement liée à la provision pour risques sur le secteur Italie chez EDF et aux pertes de valeurs enregistrées sur l'exercice chez EDF et Areva qui n'ont pas été fiscalisées.

CRÉDITS D'IMPÔTS ET REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS

	Valeur 31 décembre 2009	Valeur 31 décembre 2010
Giat	3 136	2 794
SNPE	227	306
SFTRF	340	387
Areva	464	496
SNCF	6 988	8 646
EMC	515	513
Imprimerie Nationale	385	380
TSA	860	855
La Poste	1 108	1 196
SPPE	0	0
Autres	87	126
TOTAL	14 110	15 699

NOTE 14 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS (en millions d'euros)**PAR COMPTES ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Autres créances d'exploitation	599	- 565	2	36
Comptes courants	0	6	-	6
Débiteurs divers hors exploitation	48	- 29	-	19
Créances - Concessions (IFRIC D-13)	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Valeur nette des autres actifs non courants	647	- 588	2	61

PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Industries de défense	49	- 29	7	27
Infrastructures de transport	1	4	0	6
Transports	0	0	-	1
Énergie	596	- 564	- 5	27
Médias	-	-	-	-
Services	0	0	0	0
Services financiers	-	-	-	-
Défaillance	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-
Autres industries	-	-	-	-
TOTAL	647	- 588	2	61

NOTE 15 : STOCKS (en millions d'euros)**PAR NATURE**

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Variations (1)	Écarts de conversion	Variation périmètre (2)	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Valeur brute	19 016	167	198	- 438	22	- 1	90	19 054
Dépréciations	759	74	2	- 30	-	-	37	842
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	18 256	93	196	- 408	22	- 1	53	18 212

(1) La principale variation de stocks est due à l'augmentation du stock de combustibles nucléaires chez EDF.

(2) La variation de périmètre concerne EDF, avec les cessions des réseaux régulés et non régulés de distribution d'électricité britanniques ainsi que le reclassement en actifs détenus en vu de la vente de EnBW.

Comptes combinés

NOTE 15 : STOCKS (SUITE) (en millions d'euros)

ANALYSE PAR NATURE

	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Combustibles nucléaires	9 070	12	9 058	9 551	12	9 539
Stocks de gaz et autres combustibles	1 793	4	1 789	1 678	8	1 670
Stocks de matières premières & autres approvisionnements	3 192	542	2 649	2 990	543	2 448
Stock d'en cours de biens et services	1 090	31	1 059	1 205	43	1 163
Stocks de produits intermédiaires et finis	1 875	81	1 794	1 712	92	1 620
Stocks de marchandises	482	9	473	447	8	439
Stocks d'en cours de production - services	584	20	564	512	20	492
Stock de programmes diffusables	919	54	865	946	111	835
Autres stocks	13	6	7	12	5	7
TOTAL	19 016	759	18 256	19 054	842	18 212

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Industries de défense	576	- 138	3	- 23	-	-	114	532
Infrastructures de transport	36	1		- 1	-	-	0	36
Transports	967	4	1	79	22	-	- 3	1 070
Énergie	15 361	255	192	- 465	-	-	- 58	15 284
Médias	909	- 28	-	-	-	-	0	881
Services	172	- 14			-	-	-	159
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	6	-	-	-	-	- 1	1	6
Immobilier	14	- 6	-	-	-	-	-	8
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	215	19		2	-	-	- 1	235
TOTAL	18 256	93	196	- 408	22	- 1	53	18 212

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Industries de défense	733	157	576	692	160	532
Infrastructures de transport	49	13	36	50	14	36
Transports	1 071	105	967	1 189	119	1 070
Énergie	15 755	393	15 361	15 687	402	15 284
Médias	965	56	909	994	113	881
Services	180	8	172	162	4	159
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	12	6	6	11	5	6
Immobilier	18	4	14	12	4	8
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	233	17	215	257	21	235
TOTAL	19 016	759	18 256	19 054	842	18 212

NOTE 16 : CRÉANCES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)**PAR NATURE ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2009	Variations au cours de l'exercice (1)	Variation de périmètre (2)	Écarts de conversion	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés	2 961	44	15	4	-	- 42	2 981
Créances clients et comptes assimilés	28 273	3 413	- 1 104	210	- 3	- 375	30 414
Créances sur personnel et organismes sociaux	136	17	5	0	- 0	- 2	156
État - TVA (soldes débiteurs)	3 533	772	92	10	43	- 721	3 729
Comptes courants liés à l'exploitation (débit)	137	78	14	2	-	- 86	145
Autres créances d'exploitation	11 687	465	279	97	- 2	- 55	12 470
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	1 462	- 53	- 59	10	0	- 59	1 301
Valeur nette des créances d'exploitation	45 264	4 842	- 641	313	38	- 1 222	48 593

(1) Les principales variations de l'exercice sont constatées sur le poste des créances clients et concernent principalement EDF pour 1,6 Md€ et Areva pour 1 Md€.

(2) Les variations de périmètre des créances clients et comptes assimilés concernent EDF pour 1,6 Md€ avec le reclassement de EnBW en IFRS 5 et SNCF pour 0,5 Md€ suite au changement de méthode de consolidation sur les acquisitions de l'exercice.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Industries de défense	4 046	54	3 992	4 425	52	4 373
Infrastructures de transport	3 577	79	3 499	3 141	94	3 047
Transports	5 860	329	5 531	6 747	241	6 506
Énergie	29 623	764	28 859	31 876	704	31 172
Médias	546	20	527	550	15	535
Services	2 581	111	2 470	2 814	113	2 701
Services financiers	0	-	0	67	-	67
Défaillance	353	90	263	148	67	82
Immobilier	4	1	4	25	1	24
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	134	15	119	100	12	87
TOTAL	46 726	1 462	45 264	49 894	1 301	48 593

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

	Solde au 31 décembre 2009	Variations au cours de l'exercice	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Industries de défense	3 992	417	- 18	6	-	- 24	4 373
Infrastructures de transport	3 499	- 448	- 4	2	-	- 3	3 047
Transports	5 531	515	858	55	- 8	- 446	6 506
Énergie	28 859	4 352	- 1 545	243	46	- 784	31 172
Médias	527	4	4	-	-	0	535
Services	2 470	149	61	6	-	14	2 701
Services financiers	0	67	-	-	-	-	67
Défaillance	263	- 201	-	-	-	20	82
Immobilier	4	21	-	-	-	-	24
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	119	- 34	2	0	-	-	87
TOTAL	45 264	4 842	- 641	313	38	- 1 222	48 593

Comptes combinés

NOTE 17 : CRÉANCES DIVERSES (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2009	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Débiteurs divers hors exploitation	96	46	- 2	1	-	20	161
Charges constatées d'avance	1 068	231	- 4	4	0	7	1 306
Créances IS	59	0	1	0	0	4	65
Charges à répartir	1	0	-	-	-	0	0
Autres créances	10	0	-	-	-	-	10
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	3	1	-	-	-	-	5
Valeur nette des créances d'exploitation	1 231	276	- 6	6	0	31	1 538

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Industries de défense	56	-	56	69	0	69
Infrastructures de transport	63	-	63	324	-	324
Transports	19	-	19	49	-	49
Énergie	852	-	852	831	-	831
Médias	65	0	65	61	0	61
Services	148	0	148	173	-	173
Services financiers	8	-	8	4	-	4
Défaillance	0	-	0	0	-	0
Immobilier	1	-	1	1	-	1
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	21	3	18	29	5	24
TOTAL	1 234	3	1 231	1 542	5	1 538

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2009	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Industries de défense	56	13	0	0	-	-	69
Infrastructures de transport	63	258	-	0	-	3	324
Transports	19	30	0	0	0	0	49
Énergie	852	322	- 7	6	-	- 342	831
Médias	65	- 4	1	-	-	-	61
Services	148	5	1	0	-	20	173
Services financiers	8	- 4	-	-	-	-	4
Défaillance	0	0	-	-	-	-	0
Immobilier	1	0	-	-	-	-	1
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	18	6	0	0	-	-	24
TOTAL	1 231	627	- 6	6	0	- 320	1 538

NOTE 18 : DISPONIBILITÉS ET QUASI-DISPONIBILITÉS (en millions d'euros)**PAR NATURE ET PAR FLUX**

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Billets de trésorerie, titres de créances	13 240	1 093	- 586	63	- 1	- 3	51	13 857
Comptes courants : placement, trésorerie (débit)	468	- 941	- 1	1	-	-	988	516
Valeurs remises à l'encaissement	0	0	-	-	-	-	-	1
Banques	7 249	- 9 078	217	56	- 6 588	-	14 426	6 283
Caisse	772	- 95	0	0	-	-	-	676
DISPONIBILITÉS ET QUASI-DISPONIBILITÉS	21 729	- 9 021	- 369	119	- 6 589	- 3	15 465	21 333

	31 décembre 2009	31 décembre 2010	Variation
ADP	38	43	5
DCNS	1 335	1 471	136
EDF (a)	6 982	4 733	- 2 249
GIAT	879	880	1
La Poste	1 883	2 028	145
RFF (b)	2 003	3 650	1 647
SNCF	4 101	4 172	71
SPPE	1 848	1 803	- 45
Autres	2 660	2 553	- 108
TOTAL	21 729	21 333	- 397

a) La variation de trésorerie sur EDF s'explique essentiellement par le dénouement des opérations réalisées en 2009 avec l'offre publique d'achat et l'offre publique de retrait de British Energy, qui se sont traduites par un règlement net de trésorerie reçue de 9,5 Md€. Par ailleurs, l'acquisition de la participation de 49,99 % dans CENG a conduit à un apport de trésorerie complémentaire de 2,5 Md€.

b) La variation de 1,6 Md€ s'explique par le recours par RFF aux marchés internationaux de capitaux afin de couvrir son besoin de financement long terme sous la forme majoritairement d'émissions obligataires et de placements privés, et dans une moindre mesure d'emprunts contractés auprès d'établissements de crédit et/ou de collectivités locales.

Les ressources à long terme levées par RFF au cours de l'année 2010 ont représenté un montant total de 3,26 Md€, soit 26 opérations réalisées sur les marchés obligataires, libellées en devise euro, dollar américain, dollar australien, livre sterling, et franc suisse.

Le montant total des nouvelles émissions de 2010 comprend la valeur comptable de placements privés, à hauteur de 1,5 Md€, et d'émissions publiques.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Industries de défense	2 520	1	2 518	1 232	1	1 231
Infrastructures de transport	2 283	8	2 275	4 393	2	4 391
Transports	4 685	2	4 683	5 467	-	5 467
Énergie	7 126	0	7 126	5 159	0	5 159
Médias	75	-	75	70	-	70
Services	2 314	-	2 314	2 225	-	2 225
Services financiers	1 848	-	1 848	1 802	-	1 802
Défaillance	689	-	689	727	-	727
Immobilier	74	-	74	128	-	128
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	127	-	127	133	-	133
TOTAL	21 741	12	21 729	21 337	4	21 333

Comptes combinés

NOTE 18 : DISPONIBILITÉS ET QUASI-DISPONIBILITÉS (suite) (en millions d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2009	31 DÉCEMBRE 2010	VARIATIONS
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	23 961	21 944	2 017
Variation du besoin en fonds de roulement	- 90	192	- 282
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	23 871	22 136	1 735
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations (1)	- 40 551	- 42 098	1 547
Cessions d'immobilisations (2)	18 368	1 582	16 786
Subventions d'investissement encaissées	3 794	3 501	293
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales (3)	- 13 680	4 195	- 17 875
Autres flux liés aux opérations d'investissement (4)	4 369	12 526	- 8 157
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 27 700	- 20 293	- 7 407
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports (5)	177	1 383	- 1 206
Diminution de capital ou apports (5)	- 1 509	- 440	- 1 069
Dividendes versés aux actionnaires (de la mère) (6)	- 3 987	- 4 018	31
Dividendes versés aux minoritaires	- 143	- 337	194
Variations des autres fonds propres	303	173	130
Variations des emprunts (7)	15 326	- 574	15 900
Autres flux liés aux opérations de financement (8)	- 437	4 723	- 5 160
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	9 730	910	8 820
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	5 901	2 753	3 148

(1) La hausse du montant des acquisitions de 1,5 Md€ se décompose essentiellement par :

- 11,6 Md€ sur SPPE qui n'a fait aucune acquisition sur 2010 contrairement à 2009 ;
- + 14 Md€ sur l'acquisition d'EDF sur British Energy ;
- la baisse de 1,2 Md€ chez Areva concernant les acquisitions d'actifs de démantèlement.

(2) Ce montant correspond pour 16 Md€ au remboursement des TSDI, reçu en 2009 par la SPPE.

(3) Cette variation s'explique essentiellement par l'effet de l'acquisition de British Energy en 2009 pour 13 Md€, conjugué à la sortie de la consolidation en intégration globale de RTE pour 3 Md€ en 2010.

(4) Ce montant de 12,5 Md€ correspond essentiellement à :

Areva	5,2	Impact de la cession de T&D
SNCF	1,1	Cession d'une partie des actifs financiers
EDF	6,6	Effet de la perte de contrôle sur RTE et du changement de méthode de consolidation
	12,9	

(5) Les flux liés au capital sont les suivants :

	2009		2010	
En M€	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Giat	100	- 100	300	- 300
SFTRF	47			
Erap		- 1 276		
Sogea		- 113		
Areva			898	
RATP			150	
Autres effets	30	- 20	35	- 140
	177	- 1 509	1 383	- 440

(6) La variation de 31 M€ sur les dividendes versés aux actionnaires (de la mère) s'explique essentiellement de la manière suivante :

En M€	2009	2010	Variations
Areva	250	250	0
EDF	2 166	2 163	3
ERAP	607	637	- 30
SNCF	183	109	74
FDJ	183	85	98
ADP	136	135	1
La Poste	106	105	1
Giat	168	331	- 163
Autres	188	203	- 15
	3 987	4 018	- 31

(7) Les variations des emprunts pour - 0,6 Md€ s'expliquent essentiellement par :

EDF	4,2	La cession des activités de réseaux au Royaume-Uni et le changement de méthode de consolidation de RTE ont contribué à un désendettement du groupe de respectivement de 6,7 Md€ et 6,3 Md€. Par ailleurs, EDF a émis deux emprunts.
SPPE	- 3,7	Remboursement des emprunts suite au remboursement des TSDI des banques.
RATP	0,3	
SNCF	- 1,6	Effet du remboursement des créances RFF et CDP.
Areva	- 1,7	Remboursement des emprunts suite à l'augmentation de capital.
RFF	2,1	Le montant total des nouvelles émissions de 2010 comprend la valeur comptable de placements privés, à hauteur de 1 445,9 M€, et d'émissions publiques.
Autres	- 0,1	
	- 0,6	

(8) Autres flux liés aux opérations de financement pour + 4,9 Md€ s'expliquent essentiellement par :

SNCF	1,0	Remboursement de créance CDP et RFF.
SPPE	4,2	Remboursement des emprunts sur les acquisitions des TSDI.
Giat	- 0,2	Variation des valeurs mobilières de placements.
Autres	- 0,1	
	4,9	

Note 19 : ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIÉS (en millions d'euros)**PAR NATURE ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2009	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Actifs non courants détenus en vue de la vente	7 066	70	11 110	19	33	1 242	19 539
TOTAL	7 066	70	11 110	19	33	1 241	19 539
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	4 180	- 1	8 711	3	14	429	13 337
TOTAL	4 180	- 1	8 711	3	14	429	13 337

Les actifs et passifs détenus en vue de leur vente au 31 décembre 2010 sont principalement liés à la cession en cours d'EnBW (17,9 Md€ d'actifs et 12,9 Md€ de passifs), SeaFrance (0,3 Md€ d'actifs et 0,3 Md€ de passifs), la quote-part de la participation indirecte d'Areva au capital de STMicroelectronics correspondant à 0,7 Md€.

Le compte de résultat des activités cédées peut être présenté comme suit :

En millions d'euros	2009	2010
Chiffre d'affaires	12 817	9 725
Résultat opérationnel	1 112	681
Résultat financier	- 376	- 322
RÉSULTAT NET	578	121

La colonne 2009 présentée tient compte du retraitement IFRS 5 de EnBW.

La plus-value de cession sur T&D, nette d'impôts, s'élève en 2010 à 1,3 Md€ et a été enregistrée sur la ligne « résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Les principales catégories d'actifs et de passifs de SeaFrance classées comme destinées à être cédées sont les suivantes :

En millions d'euros	31 décembre 2010	En millions d'euros	31 décembre 2010
Immobilisations incorporelles et corporelles	59	Engagement envers le personnel	5
Impôts différés actifs	1	Pensions	36
Stocks et en cours	4	Passifs financiers	241
Créances d'exploitation	30	Dettes d'exploitation	86
Actifs financiers	218	PASSIFS DÉTENUS EN VUE D'ÊTRE CÉDÉS	368
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23		
ACTIFS DÉTENUS EN VUE D'ÊTRE CÉDÉS	335		

Par ailleurs, en application d'IFRS5, les actifs et passifs d'EnBW sont présentés au 31 décembre 2010 en actifs et passifs détenus en vue de leur vente. Le bilan simplifié d'EnBW (en quote-part EDF) à cette date se présente comme suit :

ACTIFS		CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	
Goodwills et autres actifs incorporels	2 143	Capitaux propres - Part du groupe	4 476
Immobilisations de production	6 704	Capitaux propres - Intérêts minoritaires	519
Participations dans les entreprises associées	1 653	Provisions nucléaires	2 679
Impôts différés	24	Provisions pour avantages au personnel	1 972
Stocks	316	Autres provisions	514
Clients et comptes rattachés	1 671	Impôts différés	1 056
Autres débiteurs	556	Fournisseurs et compte rattachés	1 417
Actifs financiers	4 047	Autres créditeurs	1 190
Trésorerie et équivalents trésorerie	738	Passifs financiers	4 034
Actifs détenus en vue de la vente	5		
TOTAL DES ACTIFS	17 857	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	17 857

Comptes combinés

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2009	Augmentation	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2010
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires	44 679	930	379	1 286	291	- 2 683	181	1 901	0	43 635
Provisions renouvellement des immobilisations en concession	11 348	515	83	7	0	-	- 312	-	- 7	11 454
Provisions pour restructuration	99	35	9	37	2	- 5	3	0	-	89
Provisions pour grosses réparations	43	11	1	6	-	-	-	-	-	46
Provisions pour litiges	733	146	95	101	0	4	- 86	-	-	602
Provisions sur contrats	3 728	3 605	349	3 502	45	- 507	748	154	1	3 923
Provisions sur risques liés aux opérations financières	1 154	494	86	473	-	13	- 97	4	0	1 008
Provisions environnement	634	88	31	34	0	0	- 13	0	-	643
Autres provisions	4 376	392	108	324	3	44	- 733	0	- 2	3 649
TOTAL	66 792	6 217	1 142	5 768	343	- 3 134	- 310	2 059	- 9	65 050

PAR SECTEUR ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2009	Augmentation	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2010
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Industries de défense	472	115	69	92	0	- 5	5	-	-	427
Infrastructures de transport	734	180	31	68	-	-	1	-	-	816
Transports	1 628	311	238	333	2	106	- 161	4	- 2	1 319
Énergie	62 523	4 967	724	4 718	340	- 3 232	- 146	2 055	- 7	61 059
Médias	143	37	14	29	-	0	- 12	-	-	124
Services	952	560	26	453	0	- 4	4	-	0	1 034
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	285	29	28	65	-	0	- 1	-	-	220
Immobilier	5	1	-	1	-	-	-	-	-	5
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	52	17	12	11	0	0	- 1	-	-	46
TOTAL	66 792	6 217	1 142	5 768	343	- 3 134	- 309	2 059	- 9	65 050

DISTINCTION COURANTE - NON COURANTE PAR NATURE

	Exercice 2009			Exercice 2010		
	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total
Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires	1 392	43 287	44 679	-	43 635	43 635
Provisions renouvellement des immobilisations en concession	-	11 348	11 348	-	11 454	11 454
Provisions pour restructuration	-	99	99	-	89	89
Provisions pour grosses réparations	-	43	43	-	46	46
Provisions pour litiges	733	-	733	602	-	602
Provisions sur contrats	-	3 728	3 728	-	3 923	3 923
Provisions sur risques liés opérations financières	782	371	1 154	838	170	1 008
Provisions environnement	-	634	634	-	643	643
Autres provisions	4 376	0	4 376	3 649	0	3 649
TOTAL	7 283	59 510	66 792	5 089	59 961	65 050

DISTINCTION COURANTE - NON COURANTE PAR SECTEUR

	Exercice 2009			Exercice 2010		
	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total
Industries de défense	166	306	472	128	299	427
Infrastructures de transport	210	523	734	261	555	816
Transports	374	1 254	1 628	291	1 028	1 319
Énergie	5 227	57 296	62 523	3 149	57 910	61 059
Médias	142	0	143	124	0	124
Services	862	90	952	898	137	1 034
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	284	0	285	220	-	220
Immobilier	5	-	5	5	-	5
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	12	40	52	14	32	46
TOTAL	7 283	59 510	66 792	5 089	59 961	65 050

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)**20.1 Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires**

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Augmentation	Diminution Provision non utilisée	Provision utilisée	Écarts de de conversion	Variation de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2010
Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires	44 679	930	379	1 286	291	- 2 683	182	1 901	43 635
TOTAL	44 679	930	379	1 286	291	- 2 683	182	1 901	43 635

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Augmentation et actualisation	Diminution Provision non utilisée	Provision utilisée	Variation de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Provisions pour déconstruction des centrales et derniers cœurs	24 530	1 497	- 343	- 415	- 1 747	374	23 896
Provisions pour aval du cycle nucléaire	20 149	1 334	- 36	- 871	- 936	99	19 739
TOTAL	44 679	2 831	- 379	- 1 286	- 2 683	473	43 635

Ces provisions sont constituées par :

- les dépenses pour l'aval du cycle des combustibles nucléaires : une provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation, stockage et reprise des déchets issus de cette opération est constituée sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation ou consommés ;

- les charges liées à la déconstruction des centrales et les charges relatives au combustible en réacteur au moment de l'arrêt de ce dernier (provision dernier cœur) ;
- les charges liées au démantèlement des sites miniers et des usines de concentration.

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	EDF SA	Areva	British Energy	Enbw	CENG	Autres
Provisions pour déconstruction des centrales et derniers cœurs	24 530	12 958	4 185	5 088	1 453	442	404
Provisions pour aval du cycle nucléaire	20 149	15 030	1 568	2 660	879		12
TOTAL	44 679	27 988	5 753	7 748	2 332	442	416

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	EDF SA	Areva	British Energy	Enbw	CENG	Autres
Provisions pour déconstruction des centrales et derniers cœurs	23 896	13 419	4 212	5 335	0	470	460
Provisions pour aval du cycle nucléaire	19 739	15 360	1 603	2 657	0	0	119
TOTAL	43 635	28 779	5 815	7 992	0	470	579

■ 20.1.1 Nature des engagements

En leur qualité d'exploitants d'installations nucléaires, les groupes EDF et Areva ont l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de leurs installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Ils doivent également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets issus des activités d'exploitation et qui n'ont pu être traités en ligne. Enfin, le combustible irradié dans les réacteurs nucléaires d'EDF fait l'objet d'un traitement par Areva sur le site de La Hague, dont le produit est partiellement recyclé pour fabriquer un combustible, appelé MOX, utilisé dans certains des réacteurs nucléaires d'EDF.

L'échéancier des dépenses correspondant au démantèlement et à la déconstruction des installations (appelé « obligations de fin de cycle » chez Areva) devrait s'étendre pour la plus grande part sur une période postérieure à 2025 et allant jusqu'en 2060 en fonction des dates prévisibles d'arrêt des installations et de la programmation des opérations.

Pour le groupe Areva, les installations en cause concernent l'amont du cycle avec notamment l'usine de Pierrelatte et les usines de combustibles, mais surtout l'aval du cycle : usine de La Hague pour le traitement, usine Melox et Cadarache pour la fabrication de combustibles MOX. Concernant l'usine de Marcoule, CEA, EDF et Areva NC ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'assainissement du site. Cet accord exclut les coûts de stockage définitif des déchets haute et moyenne activité à vie longue. Areva NC provisionne donc seulement pour le site

de Marcoule sa quote-part de coûts d'évacuation et de stockage définitif de ces déchets.

En France, les provisions d'EDF prennent en compte les prescriptions contenues dans la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application.

Conformément à la réglementation sur la sécurisation du financement des charges nucléaires :

- EDF provisionne l'intégralité des obligations relatives aux installations nucléaires dont il est l'exploitant ;
- EDF constitue des actifs dédiés pour couvrir le financement de ses obligations de long terme.

■ 20.1.2 Provision pour démantèlement et déconstruction des installations et pour derniers cœurs**20.1.2.1 Détermination des provisions pour obligations de fin de cycle (démantèlement et déconstruction) chez Areva****Démantèlement**

L'estimation de l'engagement de démantèlement, calculée installation par installation, est effectuée sur les bases suivantes :

- le groupe a retenu un démantèlement qui correspond à l'état final suivant : génie civil assaini sur pied, toutes les zones à déchets nucléaires sont déclassées en zones à déchets conventionnels ;
- les devis détaillés des coûts des obligations de démantèlement et de gestion des déchets ont été établis par la BU Valorisation pour les usines de l'aval. L'évaluation des coûts de démantèlement

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

lement est réalisée à partir de l'application ETE EVAL, logiciel certifié par Bureau Veritas. L'évaluation des coûts de reprise et conditionnement des déchets fait l'objet de devis opérationnels élaborés à partir d'outils adaptés aux besoins spécifiques de ces opérations ;

- dans le cas de l'enrichissement, c'est la société Eurodif qui a mené les travaux d'évaluation du démantèlement ;
- les devis sont chaque année portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Puis ces coûts sont répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements prenant en compte le taux d'inflation prévisionnel et le taux d'actualisation indiqués ci-dessous. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée. La désactualisation est portée en résultat financier.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les taux prévisionnels retenus sont les suivants pour les installations situées en France :

- taux d'inflation : 2 % ;
- taux d'actualisation : 5 %.

Les devis sont mis à jour en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles peuvent être anticipées. En conformité avec la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, le groupe transmettra, tous les trois ans, un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

Certains déchets issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils seront repris et conditionnés selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté.

Évaluation et stockage des déchets ultimes

Areva provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle assume la responsabilité.

Ces dépenses couvrent :

- sa quote-part de surveillance du centre de stockage de la Manche et du centre de stockage de l'Aube, qui ont reçu ou reçoivent les déchets de faible activité à vie courte ;
- l'évacuation et le stockage en sub-surface des déchets de faible activité et à vie longue dont elle est propriétaire (graphites) ;
- l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L. 542-1 et suivants du Code de l'environnement). La provision est basée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage géologique profond.

Pour ce dernier poste, sous l'égide de la direction générale de l'Énergie et des Matières premières, un groupe de travail a été constitué en 2004 et a rendu ses conclusions au second semestre 2005. Areva a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a retenu un devis total du centre de stockage profond de 14,1 Md€ CE 03 (conditions économiques 2003) qui intègre un niveau réaliste de risques et d'aléas.

Conformément à la loi du 28 juin 2006, la direction générale de l'Énergie et du Climat a confié à un groupe de travail la mission de réaliser une nouvelle évaluation du coût du stockage géologique en profondeur. Ce groupe de travail animé par la DGEC réunit des représentants de l'Andra, d'Areva, du CEA, d'EDF et de l'ASN.

À l'issue des travaux du groupe de travail, le ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement pourra arrêter l'évaluation des coûts de stockage réversible en couche géologique profonde et la rendre publique.

Valeur des provisions pour opérations de fin de cycle avant actualisation

La valeur des provisions pour opérations de fin de cycle, évaluées aux conditions économiques à la date de clôture avant actualisation, est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2009	31 décembre 2010
Démantèlement des installations nucléaires	8 372	8 248	8 456
Reprise et conditionnement des déchets	2 573	2 504	2 261
TOTAL	10 945	10 752	10 717

20.1.2.2 Provisions pour déconstruction et derniers cœurs d'EDF

Les variations des provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2009	Augmentations	Diminutions Provisions utilisées	Autres variations	31 décembre 2010
Provisions pour déconstruction des centrales thermiques	425	97	-58	18	482
Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires	10 708	535	- 218	6	11 031
Provisions pour dernier cœur	1 825	91	-	- 10	1 906
Provisions pour déconstruction et dernier cœur	12 958	723	- 276	14	13 419

L'évaluation des charges aux conditions économiques de fin d'année et en valeur actuelle est la suivante :

	31 décembre 2009		31 décembre 2010	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée
Provisions pour déconstruction des centrales thermiques	594	425	657	482
Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires	20 696	10 708	20 903	11 031
Provisions pour dernier cœur	3 732	1 825	3 792	1 906
Provisions pour déconstruction et dernier cœur	25 022	12 958	25 352	13 419

A/ Provisions pour déconstruction des centrales thermiques à flamme d'EDF en France

Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme sont basées sur des études, régulièrement mises à jour et fondées sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et, d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

L'évaluation de la provision au 31 décembre 2010 prend en compte les derniers éléments de devis connus et la mise en service de nouveaux actifs de production. Pour les centrales en exploitation, un actif est créé en contrepartie de la provision.

B/ Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires d'EDF en France

Cette rubrique concerne la déconstruction des centrales nucléaires de la filière réacteur à eau pressurisée (REP) en exploitation et des centrales nucléaires arrêtées définitivement.

Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites seront remis en état et que les terrains pourront être réutilisés pour un usage industriel.

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

Pour les centrales en exploitation :

- un actif a été créé en contrepartie de la provision ;
- un actif a également été comptabilisé sous la forme de produits à recevoir pour constater l'engagement des partenaires étrangers à prendre en charge, à hauteur de leur participation, la déconstruction des tranches des centrales REP concernées.

Quand une partie de la déconstruction d'une centrale est à la charge d'un partenaire, le remboursement attendu a été comptabilisé à l'actif en produit à recevoir, et l'actif corporel a été créé dans ce cas pour la différence entre la provision et le produit à recevoir. Par la suite, les versements effectifs du partenaire viennent minorer le produit à recevoir.

a) Pour les centrales en exploitation (filiale REP paliers 900 MW, 1 300 MW et N4)

Les provisions sont évaluées sur la base d'une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991, qui a déterminé une estimation du coût de référence en euro/MW, confirmant les hypothèses de la commission Péon datant de 1979. Cette évaluation a été confirmée par une étude effectuée par l'entreprise en 1999 et ciblée sur un site déterminé, puis par une nouvelle évaluation effectuée en 2009 selon les étapes suivantes :

- l'évaluation du coût de déconstruction d'un site REP de quatre tranches de 900 MW prenant en compte les évolutions les plus récentes en terme de réglementation, le retour d'expérience de la déconstruction des centrales à l'arrêt et les recommandations de l'Autorité de sûreté nucléaire ;
 - le réexamen de la planification dans le temps des opérations de déconstruction ;
 - la détermination des règles permettant l'extrapolation de l'évaluation des coûts à l'ensemble du parc REP en exploitation.
- Une intercomparaison internationale a permis de corroborer les résultats de cette étude.

Cette étude a abouti à un chiffrage des coûts de déconstruction qui confirme l'évaluation de la provision constituée jusqu'à présent et valide les coûts de référence utilisés exprimés en euro/MW.

b) Pour les centrales nucléaires arrêtées définitivement (centrales de première génération de la filiale UNGG, centrale de Creys-Malville, centrale de Brennilis et de Chooz A)

La provision est évaluée à partir de devis (coûts et plannings) mis à jour en 2008, et qui prennent en compte l'évolution des hypothèses techniques et financières, le retour d'expérience sur les opérations de déconstruction en cours et une étude d'intercomparaison.

C/ Provision pour derniers cœurs en France

Cette provision couvre les charges relatives à la perte future du combustible non consommé, à l'arrêt définitif du réacteur. Elle se décompose en deux postes :

- la dépréciation du stock de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif, valorisée à partir du dernier prix moyen connu des stocks ;
 - le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants, pour la part de combustible non encore irradiée au moment de l'arrêt définitif.
- Ces coûts sont valorisés selon des modalités similaires à celles utilisées pour les provisions relatives à la gestion du combustible usé et à la gestion à long terme des déchets radioactifs.

Cette provision étant liée à une obligation existante à la date de mise en service de la tranche de production nucléaire à laquelle le cœur appartient, les coûts sont intégralement provisionnés et un actif est constitué en contrepartie de la provision.

D/ Provisions pour déconstruction et derniers cœurs des filiales

• Déconstruction et derniers cœurs de British Energy

(en millions d'euros)	31 décembre 2009	Augmentations	Diminutions provisions utilisées	Autres variations	31 décembre 2010
Provision pour déconstruction des centrales	3 938	14	- 26	225	4 151
Provision pour dernier cœur	1 150	60	0	- 26	1 184
Provisions pour déconstruction et derniers cœurs	5 088	74	- 26	199	5 335

Les provisions pour déconstruction des centrales nucléaires résultent des meilleures estimations de la direction, couvrent le coût complet de la déconstruction et sont évaluées à partir des techniques et méthodes connues les plus vraisemblablement utilisables dans le cadre du respect des réglementations existant à ce jour. Les dernières estimations datent de 2006 et intègrent une hypothèse de démantèlement permettant *in fine* la réutilisation du site.

(en millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2010
Déconstruction des centrales		
Montants non actualisés (prix courants)	11 746	12 567
Montants actualisés (taux réel 3 %)	3 738	3 951

Le tableau ci-dessus ne porte que sur les obligations de déconstruction hors le montant actualisé des contributions à verser au NLF pour la déconstruction de 200 M€.

• Déconstruction des centrales nucléaires de CENG

Aux États-Unis, les obligations en termes de gestion du combustible usé, de gestion des déchets et de déconstruction des centrales sont régies principalement par la NRC (Nuclear Regulatory Commission) et pour le transport des déchets par le Department of Transport.

En millions d'euros	31 décembre 2009	Augmentations	Variation de périmètre	Autres variations	31 décembre 2010
Provisions pour déconstruction et derniers cœurs	442	30	0	- 2	470

CENG a l'obligation de procéder à la déconstruction de ses trois centrales nucléaires à l'issue de leur exploitation conformément à la réglementation de la NRC. Les provisions pour déconstruction comprennent notamment les dépenses de personnel internes et externes, les coûts des équipements, des matériels, du transport, de l'enfouissement, des coûts énergétiques, des impôts fonciers, les contributions versées à la NRC en vue de l'obtention du certificat de décontamination et les dépenses de remise en état des terrains conformément aux prescriptions. Les estimations des coûts de déconstruction sont calculées site par site à partir d'études techniques mises à jour périodiquement. Dans ce cadre, une étude a été menée sur le second semestre 2010 et a conduit à une révision à la baisse de la provision pour déconstruction pour un montant de 50 millions de dollars. Cet élément a été considéré comme étant un ajustement du bilan d'ouverture de CENG.

Comptes combinés

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

■ 20.1.3 Détermination des provisions pour aval du cycle du combustible

Ces provisions pour aval du cycle nucléaire, qui concernent essentiellement EDF, exploitant de réacteurs nucléaires, s'élèvent à 18 Md€ au 31 décembre 2010 (18,5 Md€ au 31 décembre 2009) et se décomposent en provision pour gestion du combustible usé et provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs.

	31 décembre 2009	Augmentations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres variations	31 décembre 2010
			Provisions utilisées	Provisions excédentaires ou devenues sans objet			
(en millions d'euros)							
Provisions pour gestion du combustible usé	11 147	779	- 609	- 6	- 250	- 37	11 024
Provision pour gestion à long terme des déchets radioactifs	7 426	414	- 170	- 30	- 686	42	6 996
Provisions pour aval du cycle nucléaire	18 573	1 193	- 779	- 36	- 936	5	18 020

RÉPARTITION PAR SOCIÉTÉ

Variations au cours de l'exercice	Montant total	EDF SA	EDF Energy	Enbw	Autres
Provisions au 31 décembre 2009	18 573	15 030	2 660	879	4
Augmentation	1 193	1 078	0	114	1
Diminution	- 815	- 757	0	- 57	- 1
Variation de périmètre	- 936	0	0	- 936	0
Autres	5	9	- 3		- 1
Provisions au 31 décembre 2010	18 020	15 360	2 657	0	3

Provisions pour aval du cycle nucléaire en France

	31 décembre 2009	Augmentations	Diminutions		Autres variations	31 décembre 2010
			Provisions utilisées	Provisions excédentaires ou devenues sans objet		
(en millions d'euros)						
Provisions pour gestion du combustible usé	8 686	764	- 600	0	2	8 852
Provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs	6 344	314	- 152	- 5	7	6 508
Provisions pour aval du cycle nucléaire	15 030	1 078	- 752	- 5	9	15 360

L'évaluation des charges aux conditions économiques de fin d'année et en valeur actualisée est la suivante :

	31 décembre 2009		31 décembre 2010	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin d'année	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges économiques de fin d'année	Montants provisionnés en valeur actualisée
(en millions d'euros)				
Pour gestion du combustible usé	13 969	8 686	14 386	8 852
Pour gestion à long terme des déchets radioactifs	22 321	6 344	23 017	6 508
	36 290	15 030	37 403	15 360

20.1.3.1 Provisions pour charges de gestion des combustibles usés

Pour le groupe EDF la gestion du combustible usé correspond aux éléments suivants :

- l'évacuation du combustible usé des centres de production d'EDF, sa réception et son entreposage intermédiaire ;
- le traitement y compris le conditionnement et l'entreposage des matières recyclables et des déchets, issus de ce traitement ;
- les charges de traitement concernent exclusivement le combustible usé recyclable dans les installations existantes, y compris la part de combustible chargé en réacteur et non encore irradié.

Les charges sont calculées à partir des flux physiques prévisionnels à la date de l'arrêté des comptes. Leur évaluation est fondée sur les contrats conclus avec Areva.

En application de l'accord du 19 décembre 2008 fixant les principes régissant les contrats « aval du cycle » sur la période postérieure à 2007, EDF et Areva ont signé le 12 juillet 2010 deux contrats : l'« accord traitement - recyclage EDF-Areva NC » et le « protocole transactionnel relatif à la reprise et au conditionnement des déchets d'EDF, aux opérations de mise à l'arrêt définitif et démantèlement de l'usine Areva NC de La Hague ». L'accord

traitement-recyclage précise les conditions contractuelles sur la période 2008-2012 et fixe les principes de régulation des prix et des investissements pour les périodes ultérieures.

Les effets de ces accords ont été enregistrés sur l'exercice 2010. Déjà anticipés sur la base des accords précédents, ils n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe.

Pour le combustible chargé en réacteur et non encore irradié, les provisions sont constituées en contrepartie d'un accroissement de la valeur du combustible comptabilisée dans les comptes de stocks.

En outre, concernant la participation d'EDF aux dépenses de déconstruction des installations de traitement de La Hague ainsi que de reprise et de conditionnement des déchets anciens, un accord libérant EDF de toute obligation a été signé avec Areva le 6 juillet 2009 fixant les montants exacts et les échéances de versement, la dernière étant prévue avant le 1^{er} juillet 2011. Les trois premières échéances ayant été réglées, le dernier versement restant à effectuer est inscrit en dettes d'exploitation pour un montant de 776 M€.

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)**20.1.3.2 Provisions pour charges de gestion à long terme des colis de déchets radioactifs**

Pour le groupe EDF les charges de gestion à long terme des colis de déchets radioactifs correspondent aux éléments suivants :

- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus de la déconstruction des installations nucléaires de base dont EDF est l'exploitant ;
- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus du traitement du combustible usé à La Hague ;
- l'entreposage de longue durée et le stockage direct du combustible usé non recyclable à l'échelle industrielle dans les installations existantes : combustible au plutonium ou à l'uranium issu du traitement enrichi, combustible de Creys-Malville et Brennilis ;
- et aux quotes-parts EDF des charges d'études, de couverture, de fermeture, de surveillance des centres de stockage :
 - existants, pour les déchets de très faible activité (TFA) et les déchets de faible et moyenne activité (FMA),
 - à créer, pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL) et pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL).

Les volumes de déchets donnant lieu à provisions incluent, d'une part, les colis de déchets existants, et d'autre part, l'ensemble des déchets à conditionner tels qu'obtenus après déconstruction des centrales ou après traitement à La Hague du combustible usé (sur la base de la totalité du combustible chargé en réacteur au 31 décembre irradié ou non). Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs).

Pour les déchets issus de la déconstruction des centrales en exploitation, le traitement comptable est identique à celui des dépenses de déconstruction (un actif est créé en contrepartie de la provision).

Pour les déchets à venir sur le combustible chargé en réacteur et non encore irradié, les provisions sont constituées en contrepartie d'un accroissement du coût du combustible comptabilisé dans les comptes de stocks.

La provision constituée pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) représente la part la plus importante des provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs. Les dispositions de la loi du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs ont conforté EDF dans l'hypothèse retenue d'un stockage géologique sur laquelle sont fondées les provisions comptabilisées.

Depuis 2005, le montant brut et l'échéancier des dépenses provisionnelles sont basés sur un scénario industriel de stockage géologique établi à partir des conclusions rendues au premier semestre 2005 par le groupe de travail dirigé par la direction générale de l'Énergie et des Matières premières (DGEMP, devenue depuis la direction générale de l'Énergie et du Climat : DGEC) et réunissant les administrations concernées (DGEMP, APE et direction du Budget), l'Andra et les producteurs de déchets (EDF, Areva, CEA). EDF a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail, en s'assurant également de sa cohérence avec les données internationales.

En 2011, il est prévu la mise en place d'un groupe de travail piloté par la DGEC, associant l'Andra et les producteurs de déchets, dont le but est d'approfondir les options techniques possibles relatives à la conception du stockage. Les conclusions du groupe de travail, qui ne sont pas attendues avant la fin du premier semestre de l'année 2011, conduiront par la suite à l'établissement d'un nouveau chiffrage.

Concernant la provision pour les déchets de faible activité vie longue (FAVL), suite au désistement de deux communes sélectionnées par l'Andra, le processus de recherche de site est suspendu. Les nouvelles études menées par l'Andra et la DGEC devraient permettre un nouveau chiffrage en 2012.

20.1.3.3 Provisions pour aval du cycle nucléaire des filiales*Provisions pour aval du cycle nucléaire de British Energy*

(en millions d'euros)	31 décembre 2009	Autres variations	31 décembre 2010
Provision pour gestion du combustible usé	2 209	- 38	2 171
Provision pour gestion à long terme des déchets radioactifs	451	35	486
Provisions pour aval du cycle nucléaire	2 660	- 3	2 657

Le combustible usé provenant de la centrale de Sizewell B (de type REP – réacteur à eau pressurisée) est entreposé sur le site de la centrale. Le combustible usé provenant des autres centrales est transporté à l'usine de Sellafield pour entreposage et retraitement.

Les provisions sont relatives aux obligations du groupe British Energy en matière de retraitement, d'entreposage du combustible usé, ainsi que de stockage de longue durée des déchets radioactifs, définies dans les contrats commerciaux existants conclus avec la NDA et les « accords de restructuration ». Leur évaluation est fondée sur des accords contractuels ou, en l'absence, sur les estimations techniques les plus récentes.

(en millions d'euros)	Aval du cycle dépenses contractualisées	Aval du cycle dépenses non contractualisées	Total au 31 décembre 2009
Montants non actualisés (prix courant)	2 704	3 120	5 824
Montants actualisés (taux réel 3 %)	2 209	599	2 808
Montants provisionnés	2 209	451	2 660

(en millions d'euros)	Aval du cycle dépenses contractualisées	Aval du cycle dépenses non contractualisées	Total au 31 décembre 2010
Montants non actualisés (prix courant)	2 631	3 311	5 942
Montants actualisés (taux réel 3 %)	2 171	641	2 812
Montants provisionnés	2 171	486	2 657

Provision pour aval du cycle nucléaire de CENG

Le combustible usé ne fait pas l'objet de retraitement. Il est entreposé en attendant sa prise en charge par le US Department of Energy (DOE) pour stockage définitif. Ainsi, CENG règle chaque trimestre une contribution basée sur les quantités d'électricité produites à raison de 1 dollar/MWh et ne constitue pas de provision à ce titre.

■ 20.1.4 Sécurisation des financements

En France, les provisions d'EDF prennent en compte les prescriptions contenues dans la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application.

Conformément à la réglementation sur la sécurisation du financement des charges nucléaires :

- EDF provisionne l'intégralité des obligations relatives aux installations nucléaires dont il est l'exploitant ;
- EDF constitue des actifs dédiés pour couvrir le financement de ses obligations de long terme.

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

Les charges correspondantes sont évaluées aux conditions économiques de fin d'année. Ces montants, répartis selon un échéancier prévisionnel de décaissements, sont évalués en euros de l'année de décaissement par application d'un taux d'inflation prévisionnel à long terme. Pour l'évaluation des provisions, ces montants sont actualisés par l'application d'un taux d'actualisation nominal.

20.1.4.1 Sécurisation des financements en France

Le taux d'actualisation nominal retenu par EDF pour le calcul des provisions est de 5 %, prenant en compte une hypothèse d'inflation de 2 %, soit un taux réel proche de 3 %.

Calcul du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de séries longues d'emprunts obligataires de durée aussi proche que possible de la durée du passif. Une partie des dépenses pour lesquelles sont constituées ces provisions sera toutefois décaissée sur des horizons de temps qui excèdent largement la durée des instruments couramment traités sur les marchés financiers.

Il est pris pour référence la moyenne glissante sur dix ans du rendement des OAT françaises disponibles sur les horizons les plus longs, à laquelle est ajouté le *spread* des obligations d'entreprises de notation A à AA, dont EDF fait partie.

L'hypothèse d'inflation retenue est cohérente avec les prévisions données par le consensus et l'inflation anticipée calculée à partir du rendement des obligations indexées sur l'inflation.

Révision du taux d'actualisation

La méthodologie retenue pour la détermination du taux d'actualisation consiste à privilégier la prise en compte des tendances longues sur les évolutions des taux en cohérence avec l'horizon lointain des décaissements. La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et à long terme.

Le taux d'actualisation retenu respecte le double plafond réglementaire instauré par ailleurs par le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007. Il doit être inférieur :

- à un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » ;
- au taux de rendement anticipé des actifs de couverture.

Facteurs de sensibilité des provisions pour aval du cycle nucléaire et des provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs

La sensibilité aux hypothèses de coûts, de taux d'inflation et de taux d'actualisation ainsi qu'aux échéanciers de décaissements peut être estimée à partir de la comparaison du montant brut évalué aux conditions économiques de décembre de l'année considérée avec le montant en valeur actualisée.

Cette approche peut être complétée par l'estimation de l'impact sur la valeur actualisée d'une variation du taux d'actualisation.

En application de l'article 11 du décret du 23 février 2007, le tableau ci-dessous fournit pour EDF ces différents éléments pour les principales composantes des provisions pour aval du cycle nucléaire, pour déconstruction des centrales nucléaires et derniers cœurs :

En millions d'euros	Coûts provisionnés en valeur actualisée		Sensibilité au taux d'actualisation			
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Aval du cycle nucléaire			+ 0,25 %	- 0,25 %	+ 0,25 %	- 0,25 %
Gestion du combustible usé	8 852	8 686	- 197	210	- 192	205
Gestion à long terme des déchets radioactifs	6 508	6 344	- 401	457	- 391	445
Déconstruction et dernier cœur						
Déconstruction des centrales nucléaires	11 031	10 708	- 543	577	- 542	575
Dépréciation des derniers cœurs	1 906	1 825	- 81	87	- 81	87
TOTAL	28 297	27 563	- 1 222	1 331	- 1 206	1 312

20.1.4.2 Accords de restructuration – Financement des obligations long terme de British Energy

Les avenants conclus suite à l'acquisition de British Energy par le groupe EDF, avec le Nuclear Liabilities Fund (NLF), trust indépendant créé par le gouvernement britannique dans le cadre de la restructuration de British Energy, ont un impact limité sur les engagements contractuels de financement du secrétariat d'État ou du NLF à l'égard de British Energy, tels que résultant des accords conclus par British Energy le 14 janvier 2005 (les « accords de restructuration ») dans le cadre du plan de restructuration mis en œuvre à partir de 2005 sous l'égide du gouvernement britannique dans le but de stabiliser la situation financière de British Energy.

Ils stipulent que :

- le NLF a accepté de financer, dans la limite de ses actifs :
 - des passifs nucléaires potentiels et/ou latents éligibles, y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé de la centrale Sizewell B,
 - les coûts éligibles de déconstruction relatifs aux centrales nucléaires existantes du groupe British Energy ;
- le secrétariat d'État a accepté de financer :
 - les passifs nucléaires potentiels et/ou latents éligibles (y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé de la centrale Sizewell B) et les coûts éligibles de déconstruction des centrales de British Energy, dans la mesure où ils excèdent les actifs du NLF,
 - dans la limite d'un plafond de 2 185 millions de livres sterling (valeur monétaire de décembre 2002, ajustée en conséquence), les passifs historiques connus éligibles pour le combustible usé du groupe British Energy (y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé des centrales autres que Sizewell B et chargé en réacteur avant le 15 janvier 2005) ;
- le groupe British Energy est responsable du financement de certains passifs exclus ou non éligibles qui pourrait survenir, en cas d'un non-respect de certains critères qualitatifs ou contractuels. Les obligations du groupe British Energy à l'égard du NLF et du secrétariat d'État sont garanties par des sûretés sur les actifs des filiales du groupe British Energy.

British Energy s'est également engagé à verser :

- des contributions annuelles pour déconstruction jusqu'aux dates de fermeture des différentes centrales fixées par les « accords de restructuration », la provision correspondante s'élève à 200 M€ à fin décembre 2010 ;
- 150 000 livres sterling (indexés sur l'inflation) par tonne de combustible (exprimé en uranium enrichi) chargé dans le réacteur de Sizewell B après la date de signature des « accords de restructuration ».

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

Par ailleurs, British Energy a conclu un accord séparé avec la Nuclear Decommissioning Authority (NDA) portant sur la gestion du combustible usé provenant depuis le 15 janvier 2005 de l'exploitation des centrales autres que Sizewell, et incluant le transport, l'entreposage intermédiaire, le retraitement du combustible et l'entreposage des déchets issus. British Energy n'encourt aucune responsabilité au titre du combustible après son transfert sur le site de retraitement de Sellafield. Les coûts correspondants, soit 150 000 livres sterling (indexés sur l'inflation) par tonne d'uranium chargé, sont comptabilisés en stocks.

Les conditions particulières de financement des obligations nucléaires de long terme se traduisent dans les comptes du groupe EDF de la manière suivante :

- les obligations sont présentées au passif sous forme de provisions et s'élèvent à 7 992 M€ à fin décembre 2010 ;
- les créances représentatives des remboursements à recevoir dans le cadre des accords de restructuration de la part du NLF pour les obligations non contractualisées ou celles correspondant au démantèlement, et du Gouvernement pour les obligations contractualisées (ou passifs historiques) sont comptabilisées à l'actif.

Ces créances sont actualisées au même taux réel que les obligations qu'elles financeront. Leur montant s'élève à 6 613 M€ à fin décembre 2010.

20.1.4.3 Actifs de couverture des obligations nucléaires CENG

La constitution centrale par centrale de fonds destinés à financer leur déconstruction (*trust fund*) est requise par la NRC.

Ces *trust funds* sont investis en titres de dettes et en actions. Ils sont réservés à la centrale nucléaire à laquelle ils appartiennent. Le comité des investissements de la société fixe la stratégie générale d'investissement dont la répartition entre type d'actifs. Les investissements respectent les règles de prudence. Les fonds ne doivent pas être investis directement dans des sociétés détenant des centrales nucléaires.

La NRC fixe des montants minimums à respecter qui sont contrôlés tous les deux ans. En cas d'insuffisance constatée, la NRC peut exiger des garanties financières supplémentaires sous forme de trésorerie, de lettres de crédit ou de garantie de la maison mère.

Ces actifs de couverture sont comptabilisés comme des actifs disponibles à la vente. Ils sont valorisés à leur juste valeur (valeur boursière).

20.2 Provisions pour renouvellement des immobilisations en concessions**Variations au cours de l'exercice**

(en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2009	Augmentation	Diminution		Variation de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
			Provision non utilisée	Provision utilisée			
Provision pour renouvellement des immobilisations en concession	11 348	515	83	7	0	- 319	11 454
TOTAL	11 348	515	83	7	0	- 319	11 454

Il s'agissait de la provision pour renouvellement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité en France. Cette provision est destinée à assurer le renouvellement des ouvrages. Elle correspond à la différence entre l'amortissement de la valeur de remplacement de ceux-ci et l'amortissement de caducité.

La suppression de l'obligation financière liée au renouvellement des biens au-delà du terme de la concession en application de l'article 36 de la loi du 9 août 2004 a conduit à revoir la définition des provisions pour renouvellement, désormais assises sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'origine des biens.

20.3 Provisions sur contrats

Variations au cours de l'exercice (en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2009	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2010
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provision sur contrats	3 728	3 605	349	3 502	45	- 507	749	154	3 923
TOTAL	3 728	3 605	349	3 502	45	- 507	749	154	3 923

Les principales provisions sur contrat sont comptabilisées chez :

- Areva 1,4 Md€ pour 1,4 Md€ en 2009 : 0,1 Md€ relatifs aux garanties données aux clients contre 0,1 Md€ en 2009, 0,6 Md€ relatifs aux pertes à terminaison contre 0,7 Md€ en 2009, 0,6 Md€ relatifs aux travaux restant à effectuer contre 0,6 Md€ en 2009 ;
- EDF 1,3 Md€ pour 1,2 Md€ en 2009, ces provisions qui correspondent à la partie non courante des autres provisions d'EDF. Ces autres provisions avec la partie courante des autres provisions qui s'élèvent à 4,3 Md€ au 31 décembre 2010 pour 4,8 Md€ au 31 décembre 2009. Les autres provisions incluent notamment :
 - une provision de 0,2 Md€ constituée au titre du tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (TaRTAM), dont 0,1 Md€ au titre de la prolongation jusqu'à la date de mise en place de l'Arenth,
 - les provisions pour quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats d'énergie renouvelable à hauteur de 0,5 Md€,

- les provisions pour litiges qui incluent notamment une provision pour litige avec les organismes sociaux,
- les provisions pour contrats onéreux intègrent l'évaluation en juste valeur :
 - des contrats de vente British Energy pour 0,4 Md€ au 31 décembre 2010 (0,8 Md€ au 31 décembre 2009),
 - des contrats de vente CENG pour 0,5 Md€ au 31 décembre 2010. Ces éléments étaient présentés en « autres créditeurs » pour un montant de 0,3 Md€ dans le bilan d'ouverture provisoire établi pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2009,
- les autres variations incluent pour (0,4) Md€ le reclassement de la provision relative à la contribution de maintien de droits ;
- SNCF 0,4 Md€ pour 0,4 Md€ en 2009 ;
- RFF 0,4 Md€ pour 0,4 Md€ en 2009 ;
- DCNS 0,1 Md€ pour 0,1 Md€ en 2009.

Comptes combinés

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

20.4. Provision environnement

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2010
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provision environnement	634	88	31	34	0	0	- 13	0	644
TOTAL	634	88	31	34	0	0	- 13	0	644

Au 31 décembre 2010 les risques environnementaux concernent SNCF à hauteur de 0,3 Md€ (0,3 Md€ en 2009) et concernent essentiellement la dépollution de sites (0,1 Md€ pour 0,1 Md€ en 2009) des coûts liés à l'amiante (0,3 Md€ pour 0,3 Md€ en 2009).

NOTE 21 : AVANTAGES AU PERSONNEL (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Augmentation	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2010
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Provisions pour avantages au personnel	20 201	1 893	212	2 364	26	- 2 259	120	1 649	- 7	19 044
TOTAL	20 201	1 893	212	2 364	26	- 2 259	120	1 649	- 7	19 044

La variation des provisions depuis le 31 décembre 2009 résulte essentiellement de l'évolution de la provision pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi chez EDF, et plus particulièrement des engagements de retraites des filiales françaises relevant du régime des IEG.

Elle intègre également au niveau des modifications de périmètre le reclassement en passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente des provisions relatives à EnBW.

PAR SECTEUR ET PAR FLUX

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2009	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2010
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Industries de défense	83	20	7	5	0	- 3	0	-	-	89
Infrastructures de transport	461	94	20	31	-	-	-	-	-	504
Transports	2 165	176	1	137	1	121	7	37	- 7	2 362
Énergie	15 370	1 040	3	2 043	24	- 2 378	112	1 611	-	13 734
Médias	146	14	0	11	-	-	0	1	-	149
Services	1 961	548	181	137	1	0	0	-	0	2 193
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	0	-	0	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	11	2	1	-	-	0	-	-	-	12
TOTAL	20 201	1 893	212	2 364	26	- 2 259	120	1 649	- 7	19 044

Secteurs d'activité	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Provisions pour avantages au personnel	18 745	1 456	20 201	17 557	1 487	19 044
TOTAL	18 745	1 456	20 201	17 557	1 487	19 044

DISTINCTION COURANTE - NON COURANTE PAR SECTEUR

	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Industries de défense	1	83	83	1	88	89
Infrastructures de transport	36	425	461	53	451	504
Transports	81	2 084	2 165	83	2 279	2 362
Énergie	837	14 533	15 370	819	12 916	13 734
Médias	0	146	146	0	148	149
Services	497	1 464	1 961	528	1 665	2 193
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	2	8	11	2	10	12
TOTAL	1 456	18 745	20 201	1 487	17 557	19 044

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

DISTINCTION COURANT - NON COURANT

	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emprunts obligataires	8 484	93 257	101 742	6 629	90 912	97 541
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 794	16 653	21 447	2 135	17 596	19 731
Autres emprunts et dettes	15 202	6 738	21 940	11 802	8 564	20 366
Solides créditeurs de banques	2 032	0	2 032	1 718	0	1 718
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	19	19	3	531	535
Dettes sur location financement	442	3 210	3 652	483	2 560	3 043
Dettes rattachées à des participations	465	21	486	430	2	432
Comptes courants créditeurs	2 850	200	3 050	3 338	1	3 339
Avances conditionnées	-	100	100	-	97	97
Dépôts et cautionnements reçus	251	107	358	739	282	1 021
Participations des salariés	5	3	8	4	4	8
Dettes potentielles	-	-	-	-	-	-
Titres participatifs	-	20	20	-	21	21
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 984	325	4 309	4 282	417	4 700
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 481	3 253	6 734	1 272	2 764	4 036
TOTAL	41 989	123 907	165 896	32 836	123 752	156 588

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2009	Variation	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Emprunt obligataire	101 742	3 093	-9 629	646	-	2 120	-7	- 424	97 541
Emprunts auprès des établissements de crédit	21 447	- 2 497	217	280	- 7	216	0	74	19 731
Autres emprunts et dettes	21 940	- 1 849	-904	162	0	44	239	735	20 366
Solides créditeurs de banques	2 032	- 423	81	47	- 6 394	-	-	6 374	1 718
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	19	9	493	-	-	-	-	13	535
Dettes sur location financement	3 652	- 767	157	0	3	-	-	- 2	3 043
Dettes rattachées à des participations	486	- 130	80	7	-	-	-	- 11	432
Comptes courants créditeurs	3 050	- 7 529	123	21	- 197	- 64	-	7 935	3 339
Avances conditionnées	100	0	- 1	-	-	-	-	- 2	97
Dépôts et cautionnements reçus	358	661	2	0	-	-	-	0	1 021
Participations des salariés	8	0	-	0	-	-	-	0	8
Dettes potentielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres participatifs	20	- 2	-	-	-	3	-	0	21
Instruments dérivés de transaction - Passif	4 309	- 49	- 364	2	-	- 1 461	-	2 263	4 700
Instruments dérivés de couverture - Passif	6 734	- 528	- 22	5	-	- 117	12	- 2 048	4 036
Total	165 896	- 10 011	- 9 767	1 170	- 6 595	742	244	14 908	156 588

	Variation	Variations de périmètre	Dont Changements de méthode	Autres mouvements
SNPE	- 193			
CNA (a)	- 1 663			
RFF (b)	2 259			21
Areva (c)	- 1 677	248		
EDF (d)	4 048	- 11 862		16
RATP	336			
SNCF (e)	- 8 974	2 268	- 6 591	14 670
SPPE (f)	- 3 743			
La Poste	38			
Autres	- 442	- 421	- 4	201
TOTAL	- 10 011	- 9 767	- 6 595	14 908

a) Cette variation correspond au remboursement de la dette en lien avec les créances qu'elle détient sur les autoroutes qui ont été remboursées sur l'exercice 2010.

b) Les ressources à long terme levées par RFF au cours de l'année 2010 ont représenté un montant total de 3,26 Md€, soit 26 opérations réalisées en 2010. En comparaison sur l'exercice 2009, les ressources à long terme levées par RFF ont représenté un montant total de 2,99 Md€, soit 18 opérations réalisées sur les marchés obligataires.

c) La variation à la baisse des emprunts auprès des établissements de crédit coïncide avec l'arrivée à l'échéance de ces engagements qui n'ont pas été renouvelés pour le même montant par Areva sur 2010.

d) Au 31 décembre 2010, on observe une forte diminution de l'endettement financier, notamment du fait de la cession des réseaux au Royaume-Uni et de la consolidation par mise en équivalence de RTE. Notons que la définition de l'endettement financier net a été revue en 2010 afin de prendre en compte les prêts du groupe à RTE, entité consolidée par mise en équivalence à compter du 31 décembre 2010.

Par ailleurs, l'endettement financier net des actifs destinés à être cédés, attribuable à EnBW a été traité suivant la norme IFRS5 sur une ligne séparée. L'effet de variation de périmètre intègre essentiellement une diminution de l'endettement financier net de 6,3 Md€ relative au changement de mode de consolidation de RTE et de 6,7 Md€ relative à la déconsolidation de la dette des réseaux de distribution d'électricité britanniques (EnBW).

e) Les variations sur la SNCF s'expliquent d'une part par des modifications de présentation des flux et d'autre part par une augmentation de la dette non courante de 1,5 Md€ et une diminution de la dette courante de 0,5 Md€, ces effets résultent essentiellement de :

- l'évaluation de l'option d'achat dans l'opération de prise de contrôle conjoint d'EIL ;
- la prise de contrôle de Keolis et Ermewa ;
- l'émission d'un emprunt obligataire pour 0,9 Md€.

f) Suite au remboursement d'une part à hauteur de 2,3 Md€ de TSSDI souscrits par les banques CNCE et BFBP (1,1 Md€ souscrits en 2008 et 1 Md€ en 2009 pour CNCE et 0,2 Md€ souscrits en 2009 pour BFBP) et d'autre part des Actions de Préférence du groupe BPCE à hauteur de 1,8 Md€, la SPPE a remboursé sur l'exercice pour 28,6 Md€ d'obligations à court terme, sous forme de papiers commerciaux et émis d'autres obligations pour un montant de 25,1 Md€.

Comptes combinés

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

PAR ÉCHÉANCES

	31 décembre 2010					
	Passif courant	Passif non courant			Total passifs financiers	
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total passif non courant	
Emprunt obligataire	6 629	- 2	22 014	68 900	90 912	97 541
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 135	- 2	8 891	8 707	17 596	19 731
Autres emprunts et dettes	11 802	- 36	3 126	5 474	8 564	20 366
Solides créditeurs de banques	1 718	-	0	-	0	1 718
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	3	-	531	-	531	535
Dettes sur location financement	483	-	1 415	1 145	2 560	3 043
Dettes rattachées à des participations	430	-	-	2	2	432
Comptes courants créditeurs	3 338	-	1	-	1	3 339
Avances conditionnées		-	91	6	97	97
Dépôts et cautionnements reçus	739	-	241	42	282	1 021
Participations des salariés	4	-	4	-	4	8
Dettes potentielles		-	-	-	-	-
Titres participatifs		-	0	21	21	21
Instruments dérivés de transaction - Passif	4 282	-	417	-	417	4 700
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 272	-	2 764	-	2 764	4 036
TOTAL	32 836	- 40	39 495	84 296	123 752	156 588

	31 décembre 2010					Total passifs financiers
	Passif courant	Passif non courant				
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total passif non courant	
Industries de défense	90	- 17	80	65	128	218
Infrastructures de transport	6 012	- 23	9 408	35 044	44 430	50 441
Transports	7 516	-	8 909	12 477	21 386	28 902
Énergie	13 333	-	15 429	31 667	47 096	60 429
Médias	74	-	181	3	184	258
Services	1 289	-	1 027	5 040	6 066	7 356
Services financiers	4 223	-	-	-	-	4 223
Défaillance	175	-	4 442	-	4 442	4 617
Immobilier	70	-	-	-	-	70
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	55	-	18	1	19	74
TOTAL	32 836	- 40	39 495	84 296	123 752	156 588

PAR TAUX

PASSIFS FINANCIERS PAR TAUX	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TOTAL
Emprunt obligataire	91 103	6 438	97 541
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 890	12 841	19 731
Autres emprunts et dettes	13 371	6 995	20 366
Solides créditeurs de banques	506	1 212	1 718
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	512	22	535
Dettes sur location financement	267	2 776	3 043
Dettes rattachées à des participations	432	-	432
Comptes courants créditeurs	2 892	447	3 339
Avances conditionnées	27	70	97
Dépôts et cautionnements reçus	1 021	0	1 021
Participations des salariés	8	0	8
Dettes potentielles	-	-	-
Titres participatifs	0	21	21
Instruments dérivés de transaction - Passif	4 658	41	4 700
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 565	472	4 036
TOTAL	125 252	31 336	156 588

PASSIFS FINANCIERS PAR TAUX	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TOTAL
Industries de défense	94	124	218
Infrastructures de transport	42 376	8 066	50 441
Transports	21 751	7 151	28 902
Énergie	49 241	11 188	60 429
Médias	86	173	258
Services	7 336	20	7 356
Services financiers	4 223	-	4 223
Défaillance	9	4 608	4 617
Immobilier	70	-	70
FSI	-	-	-
Autres industries	66	8	74

TOTAL **125 252** **31 336** **156 588**

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)**PAR DEVISES**

PASSIFS FINANCIERS PAR DEVISES	EUROS	DOLLARS	LIVRES	AUTRES DEVISES	TOTAL
Emprunt obligataire	82 974	2 108	5 928	6 531	97 541
Emprunts auprès des établissements de crédit	18 197	462	389	682	19 731
Autres emprunts et dettes	7 429	3 032	8 591	1 315	20 366
Soldes créditeurs de banques	1 231	9	27	451	1 718
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	535	-	-	-	535
Dettes sur location financement	3 006	1	29	7	3 043
Dettes rattachées à des participations	430	-	-	2	432
Comptes courants créditeurs	3 339	-	0	0	3 339
Avances conditionnées	97	-	-	-	97
Dépôts et cautionnements reçus	1 021	-	-	-	1 021
Participations des salariés	8	-	-	-	8
Dettes potentielles	-	-	-	-	-
Titres participatifs	21	-	-	-	21
Instruments dérivés de transaction - Passif	4 600	43	56	-	4 700
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 456	36	1 539	5	4 036
TOTAL	125 344	5 692	16 559	8 993	156 588

PASSIFS FINANCIERS PAR DEVISES ET PAR SECTEURS	EUROS	DOLLARS	LIVRES	AUTRES DEVISES	TOTAL
Industries de défense	203	2	-	13	218
Infrastructures de transport	37 770	2 635	6 334	3 702	50 441
Transports	22 830	1 059	1 177	3 836	28 902
Énergie	48 420	1 996	8 785	1 228	60 429
Médias	258	-	-	-	258
Services	6 879	-	263	214	7 356
Services financiers	4 223	-	-	-	4 223
Défaillance	4 617	-	-	-	4 617
Immobilier	70	-	-	-	70
FSI	-	-	-	-	-
Autres industries	74	-	-	-	74
TOTAL	125 344	5 692	16 559	8 993	156 588

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, les passifs financiers ont été décomposés en passifs financiers courants et non courants et inclus ou non dans l'endettement net et dans le calcul de la trésorerie du TFT. La décomposition est détaillée dans les tableaux suivants :

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2009	Variation	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Passifs financiers non courants (hors endettement)	325	- 62	20	-	-	- 239	-	373	417
Passifs financiers non courants (inclus dans l'endettement)	123 582	5 459	- 9 828	1 113	- 4	2 043	244	725	123 335
Passifs financiers non courants	123 924	5 380	- 9 808	1 113	- 4	1 804	244	1 098	123 752
Passifs financiers courants (hors endettement)	3 984	12	- 384	2	-	- 1 221	-	1 890	4 282
Passifs financiers courants (inclus dans l'endettement)	33 123	- 7 668	221	- 13	0	223	0	- 2 389	23 498
Passifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	4 882	- 7 753	204	68	- 6 591	-64	-	14 310	5 056
Passifs financiers courants	41 989	- 15 408	41	57	- 6 591	- 1 062	0	13 810	32 836
TOTAL	165 896	- 10 011	- 9 767	1 170	- 6 595	742	244	14 908	156 588

PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Dettes potentielles	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de transaction - Passif	325	- 62	20	- 239	373	417
TOTAL	325	- 62	20	- 239	373	417

Comptes combinés

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Emprunt obligataire	93 257	5 469	- 9 629	646	-	2 011	- 7	- 835	90 912
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 653	- 1 109	121	292	- 7	217	0	1 428	17 596
Autres emprunts et dettes	6 738	2 105	- 964	162	-	-	238	284	8 564
Solides créditeurs de banques	0	0	-	-	-	-	-	-	0
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	19	9	493	-	-	-	-	10	531
Dettes sur location financement	3 210	- 689	96	1	3	-	-	- 61	2 560
Dettes rattachées à des participations	21	- 0	80	7	-	-	-	- 107	2
Comptes courants créditeurs	200	- 199	-	-	-	-	-	-	1
Avances conditionnées	100	0	- 1	-	-	-	-	- 2	97
Dépôts et cautionnements reçus	107	176	0	0	-	-	-	0	282
Participations des salariés	3	1	-	-	-	-	-	0	4
Titres participatifs	20	- 2	-	-	-	3	-	0	21
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 253	- 302	- 24	5	-	- 187	12	8	2 764
TOTAL	123 582	5 459	- 9 828	1 113	- 4	2 043	244	725	123 335

PASSIFS FINANCIERS COURANTS (HORS ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 984	12	- 384	2	- 1 221	1 890	4 282
TOTAL	3 984	12	- 384	2	- 1 221	1 890	4 282

PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Emprunt obligataire	8 484	- 2 376	-	-	-	109	-	412	6 629
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 794	- 1 388	96	- 12	-	0	-	- 1 354	2 135
Autres emprunts et dettes	15 202	- 3 954	60	0	0	44	0	451	11 802
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Dettes sur location financement	442	- 78	61	- 1	-	-	-	59	483
Dettes rattachées à des participations	465	- 130	0	0	-	-	-	96	430
Dépôts et cautionnements reçus	251	485	2	0	-	-	-	0	739
Participations des salariés	5	- 1	-	0	-	-	-	0	4
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 481	- 226	2	0	-	71	-	- 2 056	1 272
TOTAL	33 123	- 7 668	221	- 13	0	223	0	- 2 389	23 498

PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRÉSORERIE DU TFT)

	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Comptes courants créditeurs	2 850	- 7 330	123	21	- 197	- 64	-	7 935	3 338
Solides créditeurs de banques	2 032	- 423	81	47	- 6 394	-	-	6 374	1 718
TOTAL	4 882	- 7 753	204	68	- 6 591	- 64	-	14 310	5 056

NOTE 23 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS (en millions d'euros)

PAR NATURE

	Solde au 31 décembre 2009	Variations au cours de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Contre-valeur des biens mis en concession - Droits sur bien existants valeur nette	17 409	3 446	- 422	20 432
Fonds de caducité/amortissement de caducité	9 642	600	- 67	10 175
TOTAL	27 050	4 046	- 489	30 607

PAR SECTEUR

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2010
Industries de défense	-	-
Infrastructures de transport	772	788
Transports	-	-
Énergie	26 182	29 722
Médias	-	-
Services	-	-
Services financiers	-	-
Défaisance	-	-
Immobilier	-	-
FSI	-	-
Autres industries	96	96
TOTAL	27 050	30 607

NOTE 24 : ENDETTEMENT NET (en millions d'euros)

PASSIFS FINANCIERS NON COURANT	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Emprunt obligataire	90 912	93 257
Emprunts auprès des établissements de crédit	17 596	16 653
Autres emprunts et dettes	8 564	6 738
Soldes créditeurs de banques	0	0
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	531	19
Dettes sur location financement	2 560	3 210
Dettes rattachées à des participations	2	21
Comptes courants créditeurs	1	200
Avances conditionnées	97	100
Dépôts et cautionnements reçus	282	107
Participations des salariés	4	3
Titres participatifs	21	20
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 764	3 253
Total Passifs financiers non courants	123 335	123 582
Emprunt obligataire	6 629	8 484
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 135	4 794
Autres emprunts et dettes	11 802	15 202
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	3	
Dettes sur location financement	483	442
Dettes rattachées à des participations	430	465
Dépôts et cautionnements reçus	739	251
Participations des salariés	4	5
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 272	3 481
Total Passifs financiers courants	23 498	33 123
ENDETTEMENT BRUT	146 832	156 705
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 762	1 564
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	1	1
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	219	249
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	74	140
Total actifs financiers non courants	3 057	1 955
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 627	1 850
Total actifs financiers courants	1 627	1 850
ACTIFS FINANCIERS	4 684	3 805
Comptes courants : placements, trésorerie (débit)	516	468
Valeurs remises à l'encaissement	1	0
Titres de créances	3 152	1 979
Banques	6 283	7 249
Caisse	676	772
Autres VMP, billets trésorerie - Disponibilités	10 705	11 262
Trésorerie et équivalent de trésorerie	21 333	21 729
Titres de créances	251	92
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction	2 082	1 292
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	6	36
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction	124	232
Obligations - Actifs courants disponibles à la vente	105	45
Obligations - Actifs courants détenus jusqu'à l'échéance		
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction	46	0
Actions - Actifs disponibles à la vente	0	41
Autres VMP, billets trésorerie - Actifs détenus à des fins de transaction	3 442	1 643
Autres VMP, billets trésorerie - Actifs disponibles à la vente	1 940	1 217
Total actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	7 995	4 599
Comptes courants créditeurs	3 338	2 850
Soldes créditeurs de banques	1 718	2 032
Total passifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	5 056	4 882
TRÉSORERIE	24 272	21 446
Créances SNCF sur la CDP	4 020	4 990
Créances CNA	11 658	13 252
ENDETTEMENT NET	102 199	113 213

Après retraitement des créances de la Caisse nationale des autoroutes (CNA) l'endettement brut diminue de 10 Md€ faisant passer la dette de 156 Md€ en 2009 à 146 Md€ en 2010 essentiellement expliqué par trois effets, une baisse de la dette d'EDF sous l'effet de la déconsolidation de RTE pour 6,3 Md€ et de la sortie du réseau britannique pour 6,7 Md€, une baisse de la dette de la SPPE suite au remboursement des TSSDI de BPCE pour 2,2 Md€ et une hausse de la dette de RFF.

Comptes combinés

NOTE 25 : DETTES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

PAR NATURE

VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changement de méthode	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Autres dettes d'exploitation	7 157	66	- 358	93	- 30	-	- 1 344	5 584
Avances et acomptes reçus sur commandes	11 574	1 616	- 123	50	-	-	- 71	13 046
Comptes courants créditeurs	773	- 1 272	- 37	49	-	-	613	127
Dettes fiscales	10 252	303	- 503	11	- 4	-	- 19	10 041
Dettes fournisseurs et assimilés	19 068	2 112	- 475	110	- 3	-	- 250	20 563
Dettes participation des salariés	75	8	2	-	-	-	-	84
Dettes sociales	5 296	366	326	33	0	-	- 5	6 017
TOTAL	54 196	3 199	- 1 166	346	- 36	-	- 1 075	55 463

PAR NATURE

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS	Solde au 31 décembre 2009	Variations	Solde au 31 décembre 2010
<i>(1) Autres dettes d'exploitation dont</i>			
EDF	3 891	- 1 665	2 226
La Poste	991	- 238	753
Areva	185	76	261
SNCF	387	267	654
FDJ	437	- 75	362
<i>(2) Avances acomptes reçus sur commandes dont</i>			
DCNS	2 308	669	2 977
EDF	5 277	619	5 896
Areva	3 147	44	3 191
SNCF	555	- 174	381
<i>(3) Dettes fiscales dont</i>			
EDF	6 884	- 3	6 881
Areva	660	- 101	559
DCNS	734	298	436
SNCF	944	161	1 105
<i>(4) Dettes fournisseurs et assimilés dont</i>			
DCNS	1 704	349	2 053
EDF	9 920	386	10 306
La Poste	968	336	1 304
Areva	1 266	- 99	1 167
SNCF	3 033	754	3 787
<i>(5) Dettes sociales dont</i>			
SNCF	1 860	456	2 316
La Poste	1 240	263	1 503
Areva	789	48	837

PAR SECTEUR

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2010
Industries de défense	6 527	7 149
Infrastructures de transport	1 726	1 455
Transports	7 245	9 027
Énergie	32 775	31 581
Médias	1 271	1 279
Services	4 416	4 743
Services financiers	0	0
Défaillance	71	33
Immobilier	19	25
FSI	-	-
Autres industries	145	173
TOTAL	54 196	55 463

NOTE 26 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en millions d'euros)

PAR NATURE

VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE	Solde au 31 décembre 2009 (*)	Variations au cours de l'exercice	Variation de périmètre (1)	Écarts de conversion	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Créditeurs divers hors exploitation	383	71	4	0	- 65	30	423
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	3 880	- 248	36	10	-	2 165	5 843
Charges à payer sur instruments de dettes	0	0	-	-	-	-	1
Dettes IS	1 010	148	- 103	9	-	- 428	637
Produits constatés d'avance (yc. subventions d'investissement)	31 376	2 068	- 850	- 18	-	- 1 999	30 577
Versements restant à effectuer à des tiers	- 75	0	-	-	-	-	- 74
TOTAL	36 575	2 040	- 913	1	- 65	- 231	37 407

(*) Les mouvements correspondent à un reclassement des produits constatés d'avance en autres dettes d'EDF et de RFF.
Les principales variations concernent:
- l'avance de 1,7 Md€ versée à EDF dans le cadre du contrat avec le consortium Exeltium,
- la variation des subventions d'investissements chez RFF à hauteur de 1,2 Md€.

(1) Les principales variations concernent EDF avec l'application d'IFRS 5 suite à la cession d'EnBW.

NOTE 26 : AUTRES PASSIFS COURANTS (suite) (en millions d'euros)**PAR NATURE**

	31 décembre 2009	Variations	31 décembre 2010
<i>Dettes acquisitions immobilisations</i>			
EDF	2 216	- 49	2 167
RFF	1 204	47	1 251
AREVA	983	35	1 018
SNCF	496	- 160	336
RATP	435	-43	392
LA POSTE	241	- 1	240
<i>Produits constatés d'avance</i>			
EDF	5 279	- 571	5 848
SNCF	1 174	304	1 478
AREVA	451	164	615
<i>Subventions d'investissement retraitées</i>			
RFF	16 009	1 279	17 288
SNCF	7	- 7	0
RATP	2 746	225	2 971
EDF	748	- 326	422
<i>Autres</i>	<i>4 588</i>	<i>- 1 207</i>	<i>3 381</i>
TOTAL	36 575	832	37 407

PAR SECTEUR

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2010
Industries de défense	70	86
Infrastructures de transport	18 275	20 271
Transports	5 040	5 404
Énergie	12 014	10 797
Médias	332	355
Services	651	471
Services financiers	163	-
Défaillance	0	0
Immobilier	0	2
FSI	-	-
Autres industries	30	22
TOTAL	36 575	37 407

NOTE 27 : DETTES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE LA POSTE (en millions d'euros)**PAR NATURE**

VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE	Solde au 31 décembre 2009	Variation au cours de l'exercice	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Dettes financières de l'activité bancaire	11 482	1 569	128	-	13 179
Opérations avec la clientèle de l'activité bancaire	149 807	1 237	-	-	151 043
Comptes de régularisation de l'activité bancaire	4 036	- 1 491	- 3	226	2 768
Autres comptes de l'activité bancaire	165 325	1 315	125	226	166 990

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS**NOTE 28 A : CATÉGORIE D'ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS** (en millions d'euros)

	Actifs financiers à JV par le biais du compte de résultat		Actifs détenus à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Dispo et quasi dispo	Passifs financiers évalués à la JV par le biais du compte de résultat		Passifs financiers évalués au coût amorti
	Sur option	Actifs détenus à des fins de transactions					Sur option	Passifs détenus à des fins de transactions	

Actifs financiers non courants	313	982	1	23 118	9 895	
Autres actifs non courants	0	0	0	19 539	1 295	

Créances d'exploitation					50 839	
Créances diverses					1 581	
Actifs financiers courants	5 610	5 347	0	12 455	15 595	21 333

Passifs financiers non courants	
Autres passifs non courants	

2 603	- 2 186	126 632
		43 662

Passifs financiers courants	
Dettes d'exploitation	
Autres dettes	

4 615	- 332	28 910
		58 578
		36 722

Comptes combinés

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28 B : RISQUE DE CRÉDIT (en millions d'euros)

NON COURANT	31 décembre 2010						Total	Total 31 décembre 2009
	Non échus		Échus					
	Non dépréciés	Dépréciés	Échus dépréciés	Échus non dépréciés				
				Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Créances rattachées à des participations non combinés (1)	8 759	38	0	0	30		8 827	7 575
Prêts émis par l'entreprise	338	41		6	14	16	415	303
Dépôts et cautionnements	569	1	0	1	1	0	572	505
Créances potentielles	28						28	12
Comptes courants	6						6	0
Autres créances d'exploitation	731				539		1 270	599
Débiteurs divers hors exploitation	0		0				0	48
Créances - Concessions							0	-
Total	10 431	80	1	7	584	16	11 119	9 041

(1) Dont EDF pour 8,4 Md€ (contre 7,5 M€ en 2009 liés à l'acquisition de BE).

NON COURANT	31 décembre 2010						Total	Total 31 décembre 2009
	Non échus		Échus					
	Non dépréciés	Dépréciés	Échus dépréciés	Échus non dépréciés				
				Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés (1)	3 035			19	0		3 054	2 961
Créances clients (2)	27 108	311	778	3 866	486	7	32 555	28 273
Créances sur personnel et organismes sociaux	154	0		2			156	136
État - TVA et autres créances fiscales (3)	3 134		1	580	1		3 716	3 606
Comptes courants	143		2	1	0		146	147
Autres créances d'exploitation (4)	12 480	124	17	41	2		12 664	11 563
Pdts à recevoir sur instruments de dettes	10						10	10
Débiteurs divers hors exploitation	113		5	21	11	12	161	96
Créances IS	65			2			67	59
Créances rattachées à des participations non combinés - Actifs détenus à des fins de transaction							0	-
Créances rattachées à des participations non combinés - Prêts et créances	1 196	17		0	1		1 214	861
Prêts émis par l'entreprise (5)	13 654		0	3	11		13 668	14 615
Dépôts et cautionnements	490	0			0	0	490	732
Total	61 581	453	803	4 535	512	19	67 902	63 058

(en millions d'euros)

	2010	2009
(1) dont DCNS	1 879	1 679
(2) dont EDF	20 161	20 319
dont DCNS	1 324	1 130
dont SNCF	3 924	2 625
(3) dont SNCF	1 163	1 245
(4) dont EDF	8 745	7 172
dont RFF	945	1 528
dont SNCF	1 449	1 131
(5) dont CNA	11 658	13 252

Le risque de crédit est composé du risque d'impayé sur les créances clients et du risque de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Le risque de contrepartie se définit comme l'ensemble des pertes que subirait l'entité sur ses activités opérationnelles et sur les marchés si l'une de ses contreparties venait à faire défaut et n'exécutait pas de ce fait ses obligations contractuelles.

Ces pertes peuvent être de natures diverses : la faillite d'une des contreparties peut conduire l'entité à constater des factures impayées (risque de règlement), à perdre des contrats dégageant des bénéfices (coût d'opportunité), à subir un surcoût pour remplacer les contrats non honorés (coût de remplacement), à devoir payer des pénalités à des tiers si la défaillance d'une des contreparties entraînait par ricochet l'incapacité du groupe à honorer ses propres obligations.

■ EDF

Le risque de crédit est composé du risque d'impayé sur les créances clients et du risque de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. À ce titre, le groupe est doté d'une politique de gestion du risque de contrepartie qui s'appuie sur les principes suivants :

- suivi étroit des contreparties du groupe (point quotidien sur les alertes et prise de mesures particulières de prudence avec certaines contreparties) ;
- méthodologie d'attribution de limites en exposition pour chaque contrepartie liée aux marchés financiers ou énergies,
- consolidation mensuelle des expositions au risque de contrepartie sur les activités de marchés financiers et énergies et consolidation trimestrielle globale sur l'ensemble des activités ;
- mise en place d'une limite en espérance de perte par contrepartie au niveau du groupe et de chaque entité, et contrôle du respect de ces limites par le comité de crédit corporate.

Concernant le risque de défaillance des clients – autre composante du risque de contrepartie – une balance des créances échues et non échues se présente comme suit :

En millions d'euros	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	20 161	- 637	19 524
dont créances échues de 6 mois	1 690	- 182	1 508
dont créances échues entre 6 et 12 mois	365	- 120	245
dont créances échues de 12 mois	584	- 272	312
DONT TOTAL DES CRÉANCES ÉCHUES	2 639	- 574	2 065
DONT TOTAL DES CRÉANCES À ÉCHOIR	17 522	- 63	17 459

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**NOTE 28 B : RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)** (en millions d'euros)

Les échéances des clients et comptes rattachés sont majoritairement à moins d'un an.

Des opérations de titrisations de créances clients sont réalisées de manière récurrente principalement par Edison, pour un montant en quote-part EDF de 2 122 M€ au 31 décembre 2010 (1 385 M€ au 31 décembre 2009). Ces opérations sont réalisées sans recours et le montant des créances correspondantes ne figure donc pas dans le bilan consolidé d'EDF.

Dans le cas particulier d'EDF Trading, le risque de crédit est partiellement couvert par des accords bilatéraux d'appels de marge et des lettres de crédit.

■ DCNS

Pour DCNS le risque de crédit est le risque de perte financière, consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette. DCNS est exposé au risque de crédit du fait de ses activités commerciales (principalement au travers des créances clients).

Le groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie sur ses créances commerciales, susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité. En effet, ses contreparties sont généralement des états souverains à même de faire face à leurs engagements financiers ou si tel n'est pas le cas, DCNS s'est couvert du risque de crédit auprès des assureurs publics (Coface) ou privés.

Les dépréciations de créances clients sont toutes évaluées au cas par cas.

En millions d'euros	DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES CLIENTS
31 décembre 2008	14,2
Dotations	-
Reprises	- 2,1
31 décembre 2009	12,1
Dotations	0,8
Reprises	- 1,4
31 décembre 2010	11,5

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en termes de notation et dans la limite des autorisations fixées par la direction générale pour chaque contrepartie.

■ RFF

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour RFF dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

En millions d'euros	VALEUR COMPTABLE	
	31 DÉCEMBRE 2010	31 DÉCEMBRE 2009
Créances à long terme et dépôts versés	4,3	7,6
Juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture	94,4	47,9
Juste valeur des dérivés qualifiés de couverture	893,0	250,8
Créances clients	656,3	638,9
Créances subventions	919,5	1 526,5
Comptes courants	5,8	23,2
Débiteurs divers (hors charges constatées d'avance)	495,0	453,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 101,9	2 002,6
TOTAL	7 170,2	4 950,7

● Gestion du risque client

La balance âgée des créances clients échues se présente de la façon suivante au 31 décembre 2010 :

En millions d'euros	COURANT		NON COURANT
	< 6 MOIS	> 6 MOIS	
MONTANT NON SOLDÉ			
Créances clients échues non provisionnées	236,0	236,0	-
Créances clients échues provisionnées	38,1	38,1	-
Provisions pour dépréciation client	- 24,7	- 24,7	-
TOTAL	298,8	298,8	-

Ce tableau ne reprend pas les factures à établir, les créances non échues, ni les provisions pour dépréciation afférentes.

La balance âgée des créances subventions échues se présente de la façon suivante au 31 décembre 2010 :

En millions d'euros	COURANT		NON COURANT
	< 6 MOIS	> 6 MOIS	
MONTANT NON SOLDÉ			
Créances subventions échues non provisionnées	219,2	219,2	-
Créances subventions échues provisionnées	29,9	29,9	-
Provisions pour dépréciation	20,5	20,5	-
TOTAL	269,6	269,6	-

Ce tableau ne reprend pas les factures à établir, les créances non échues, ni les provisions pour dépréciation afférentes.

● Gestion du risque de contrepartie sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les dérivés

RFF est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de sa gestion de trésorerie courante (placements d'excédents de trésorerie en certificats de dépôt, billets de trésorerie ...) de ses opérations de gestion de la dette à moyen et long terme (transactions sur produits dérivés ...).

Afin de prévenir toute dégradation de la solidité financière des contreparties :

- auprès desquelles RFF place ses liquidités, une limite d'engagement par contrepartie est fixée en montant nominal en fonction de leur notation court terme au moins égale à A1/P1/F1 (respectivement S&P/Moody's/Fitch) ;
- avec lesquelles il réalise des opérations sur instruments financiers, une limite d'exposition par contrepartie en valeur de marché est déterminée en fonction de leur notation long terme au moins égale à BBB-/Baa3/BBB (respectivement S&P/Moody's/Fitch), et de leurs fonds propres ;
- RFF a de plus mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties sur opérations dérivées qui se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation passer en dessous de AA-/Aa3/AA- (respectivement S&P/Moody's/Fitch). Est prise en compte la notation attribuée par au moins deux des trois agences de notations suivantes : Standard & Poor's, Moody's, Fitch-IBCA.

Comptes combinés

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28 B : RISQUE DE CRÉDIT (SUITE) (en millions d'euros)

■ SNCF

Les dépréciations des créances clients et autres créances d'exploitation ont varié comme suit sur 2010 :

En millions d'euros	31 décembre 2009	Dotation	Reprise	Reclassement	Variations de périmètre	Change et autres	31 décembre 2010
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS							
Dépréciation	- 181	- 94	127	15	- 16	- 1	- 150
AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION							
Dépréciation	- 138	- 88	109	4	- 2	0	- 116

De par son activité, le groupe est peu exposé au risque de crédit. Les ventes de billets se font au comptant avec les voyageurs. Le groupe a par ailleurs un nombre important de relations avec des clients du domaine public (RFF, collectivités régionales, RATP, STIF, Armée...).

Dans l'activité SNCF Geodis, la dépendance aux clients est réduite par le nombre de ces derniers. Par ailleurs, dans l'exercice de ses activités de transporteur et/ou de commissionnaire, le groupe dispose d'un droit de rétention sur les marchandises qui lui sont confiées, ce qui réduit les risques encourus pour non-paiement

des prestations. Enfin, en fonction de l'appréciation du risque de crédit du client, des modalités de paiement avant transport peuvent être convenues pour limiter le risque de non-paiement.

Bien que les créances puissent être échues avec ces clients, elles n'ont pas de raison d'être dépréciées. Les créances sont dépréciées lorsque la SNCF est en contentieux avec un client ou lorsque la capacité à recouvrer le montant de la créance est altérée.

Les créances clients échues non dépréciées se détaillent de la façon suivante (en valeur brute) :

En millions d'euros	Non échues	Dépréciées	Échues non dépréciées				Total
			<3 mois	De 4 à 6 mois	De 7 à 12 mois	>12 mois	
Client et comptes rattachés	2 777	454	426	132	81	54	3 924

■ CNA

Les prêts accordés par la Caisse nationale des autoroutes (CNA), établissement public à caractère administratif, ont tous fait l'objet d'une convention conclue entre la CNA et les sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes (Semca). Cette convention prévoit la mise à disposition des Semca de fonds levés par la CNA, soit dans le cadre de son programme d'émission obligataire, soit auprès de la BEI.

Les prêts consentis par la CNA aux Semca sont assortis des mêmes conditions et des mêmes échéances que les emprunts souscrits par la CNA pour les financer.

Les emprunts CNA portent pour leur majeure partie des intérêts à des taux fixes.

NOTE 28-C - RISQUE DE LIQUIDITÉ (en millions d'euros)

Libellé des comptes	Montant au 31 décembre 2009	Montant au 31 décembre 2010	Total des échéances contractuelles au 31 décembre 2010	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire (1)	93 257	93 375	93 819	23 837	69 982
Emprunts auprès des étab de crédit (2)	19 752	18 016	18 035	9 491	8 545
Dépôts et cautionnements reçus	107	282	282	241	41
Participations des salariés	3	4	4	4	
Titres hybrides - composante dettes financières	20	0	21	0	21
Dettes potentielles (IFRIC 12)	0	0	0		
Dettes sur achat minoritaires	3	531	509	509	
Dettes sur location financement	108	2 560	2 561	1 416	1 145
Autres emprunts et dettes assimilées (3)	6 740	8 930	8 922	5 470	3 452
Dettes rattachées à des participations	21	2	2	2	
Comptes courants (à caractère de trésorerie)	200	1	1	1	
Soldes créditeurs de banques	0	0	0	0	
Avances conditionnées	100	97	97	93	3
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	4 180	13 337	13 337	13 337	
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	124 490	137 135	137 590	54 400	83 190

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28-C - RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE) (en millions d'euros)

Libellé des comptes	Montant au 31 décembre 2009	Montant au 31 décembre 2010	Total des échéances contractuelles au 31 décembre 2010	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Clients - avances et acomptes reçus (4)	11 887	13 097	13 047	12 902	134	11
Dettes fournisseurs et assimilés (5)	18 958	24 374	24 337	23 962	219	155
Participation des salariés	75	87	84	84	-	-
Compte courant	773	269	269	184	68	17
Autres dettes d'exploitation	6 658	4 792	4 829	3 965	794	71
DETTES D'EXPLOITATION	38 351	42 619	42 566	41 098	1 215	253
Passif - Contrats à long terme (IAS 11 - IAS 18)	697	578	578	578	-	-
Versements restant à effectuer à des tiers	- 59	42	64	38	26	-
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	5 314	5 833	5 832	5 774	57	1
Créditeurs divers hors exploitation	376	423	423	410	14	-
Subventions d'investissement retraitée	27 136	20 999	20 997	20 593	240	164
DETTES DIVERSES	33 464	27 875	27 894	27 393	337	164
Emprunt obligataire (6)	8 484	6 888	6 928	6 928	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 209	2 131	2 183	2 183	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	251	738	739	739	-	-
Participations des salariés	5	4	4	4	-	-
Dettes sur achat minoritaires	0	3	3	3	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées (7)	15 222	11 890	11 852	11 852	-	-
Dettes sur location financement	6	483	483	483	-	-
Dettes rattachées à des participations	465	430	430	430	-	-
Comptes courants (à caractère de trésorerie)	2 850	3 338	3 338	3 338	-	-
Solides créditeurs de banques	2 032	1 718	1 718	1 718	-	-
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	34 525	27 623	27 678	27 678	0	0

215

En millions d'euros	2009	2010
(1) Emprunts obligataires dont,		
EDF : voir variation des emprunts obligataires (note 24)	38 026	34 624
RFF	20 238	22 059
SNCF	9 382	10 704
(2) Emprunts auprès des établissements de crédit dont,		
EDF	4 855	4 335
SNCF	4 609	2 078
CNA	3 772	3 550
(3) Autres emprunts et dettes assimilés dont,		
Areva	2 151	2 201
RFF	1 818	4 780
(4) Clients - avances et acomptes reçus		
EDF	5 277	5 896
Areva	3 147	3 191
DCNS	2 308	2 977
(5) Dettes fournisseurs et assimilés		
EDF voir endettement net (note 24)	9 920	12 805
SNCF	3 033	3 967
DCNS	1 704	2 054
(6) Emprunt obligataire		
RFF	2 011	2 248
EDF	3 114	1 871
SNCF	2 231	1 031
(7) Autres emprunts et dettes assimilés		
SPPE : émissions de papiers commerciaux	7 665	4 176
EDF	3 657	3 858
RFF	1 818	2 145

Comptes combinés

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28 C : RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE) (en millions d'euros)

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Libellé des comptes	Montant au 31 décembre 2009	Montant au 31 décembre 2010	Total des échéances contractuelles au 31 décembre 2010	Moins de 1 an	1 an à 5 ans
Instruments dérivés de transaction – Actif	354	635	714	359	355
Instruments dérivés de couverture – Actif (1)	1 564	2 762	2 748	1 164	1 584
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF NON COURANT	1 919	3 398	3 463	1 523	1 939

Instruments dérivés de transaction – Passif	342	417	489	238	251
Instruments dérivés de couverture – Passif (2)	3 253	2 764	2 778	513	2 265
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF NON COURANT	3 596	3 181	3 267	752	2 516

Libellé des comptes	Montant au 31 décembre 2009	Montant au 31 décembre 2010	Total des échéances contractuelles au 31 décembre 2010	Moins de 1 an
Instruments dérivés de transaction – Actif (3)	5 414	5 179	5 177	5 177
Instruments dérivés de couverture – Actif (4)	1 850	1 627	1 636	1 636
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF COURANT	7 264	6 806	6 813	6 813
Instruments dérivés de transaction – Passif (5)	3 982	4 282	4 287	4 287
Instruments dérivés de couverture – Passif (6)	3 482	1 272	1 309	1 309
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF COURANT	7 465	5 555	5 596	5 596

En millions d'euros	2010	2009
(1) dont EDF	1 181	1 112
(2) dont RFF	1 688	1 873
(3) dont EDF	5 534	4 864
(4) dont EDF	1 401	1 783
(5) dont EDF	4 002	3 610
(6) dont EDF	983	3 023

■ EDF

Le groupe doit disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement, les dotations annuelles au portefeuille d'actifs dédiés pour la couverture des engagements nucléaires de long terme et également pour faire face à tout événement exceptionnel. De plus, conformément à la pratique sur les marchés organisés énergétiques et financiers, un mécanisme d'appels de marge a été mis en place sur certaines opérations de gré à gré par quelques entités du groupe afin de réduire le risque de contrepartie. Ce dispositif pourrait amener EDF à devoir mobiliser des liquidités du fait de la forte volatilité actuelle sur les marchés financiers et énergies.

EDF a mis en place un suivi régulier du risque de liquidité, intégré au cycle de gestion, incluant des scénarii de stress. Par ailleurs, le comité de coordination opérationnelle effectue une revue hebdomadaire des besoins de liquidité.

Dans le contexte de crise financière, EDF a renforcé le suivi et le contrôle du risque de liquidité lié aux appels de marge sur les marchés financiers et énergies. Des indicateurs de risques spécifiques ont ainsi été mis en place depuis 2009 pour contrôler les besoins de liquidité liés aux appels de marges en place sur les marchés énergies et financiers. De plus, un comité de pilotage assure le suivi des besoins de liquidité associé aux activités marchés énergies et décide, le cas échéant, des mesures correctives à mettre en œuvre.

Position de liquidité

Au 31 décembre 2010, les liquidités s'élèvent à 14 114 M€ et les lignes de crédit disponibles s'établissent à 11 085 M€. EDF a par ailleurs accès à des ressources financières au travers de ses programmes d'émissions court terme et obligataires. Sur l'année 2011, les flux prévisionnels de remboursement et d'intérêts de la dette du groupe au 31 décembre 2010 s'élèveront à 8 741 M€, dont 2 641 M€ au titre d'emprunts obligataires. Au 31 décembre 2010, aucune société du groupe EDF n'a fait l'objet d'un défaut de paiement au titre de ses emprunts.

Gestion du risque de liquidité

Dans le cadre de la gestion de sa position de liquidité, du financement de son programme d'investissements opérationnels et de croissance externe et du renforcement de sa dette à long terme, EDF a, notamment, procédé au cours de l'année 2010 à l'émission d'emprunts obligataires. Les emprunts obligataires ont été émis par EDF pour des montants respectifs de 3 000 M€, 2 250 millions de dollars américains, 1 000 millions de livres sterling et 400 millions de francs suisses. Edison a également émis en 2010 un emprunt obligataire d'un montant 1 100 M€.

La maturité moyenne de la dette du groupe a ainsi été portée au 31 décembre 2010 à 8,6 ans contre 7,4 ans au 31 décembre 2009, celle d'EDF à 10,2 ans contre 8,5 ans au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, les échéances résiduelles des passifs financiers (y compris paiement des intérêts) se présentent comme suit, conformément à la norme IAS 39 (valorisation sur la base des cours de change et de taux d'intérêt au 31 décembre 2010) :

En millions d'euros	Dettes	Instruments de couverture (1)		Garanties données sur emprunts
		Swap de taux	Swap de change	
2011	8 741	50	93	40
Entre 2012 et 2014	18 161	73	150	14
2015 et au-delà	43 943	1	316	143
TOTAL	70 845	124	558	197
<i>Dont remboursement de dettes</i>	<i>47 777</i>			
<i>Dont charges d'intérêt</i>	<i>23 068</i>			

(1) Les données sur les instruments de couverture incluent l'actif et le passif.

Le groupe EDF a pu satisfaire ses besoins de financement par une gestion prudente de sa liquidité et a levé des financements dans des conditions satisfaisantes.

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28-C - RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE) (en millions d'euros)

Pour gérer le risque de liquidité, différents leviers spécifiques sont utilisés :

- le *cash pooling* du groupe qui centralise la trésorerie des filiales contrôlées. Ce dispositif vise à mettre à la disposition d'EDF SA les soldes de trésorerie des filiales et à rémunérer leurs comptes afin d'optimiser la gestion des disponibilités du groupe et de proposer aux filiales un système leur garantissant des conditions financières de marché ;
- la centralisation du financement des filiales contrôlées au niveau de la trésorerie du groupe. Dans ce contexte, EDF Energy et EDF Trading disposent désormais de lignes de crédit avec EDF. Par ailleurs, la filiale d'investissement EDF Investissements Groupe, créée en partenariat avec la banque Natixis Belgique Investissements, assure le financement moyen et long terme des filiales du groupe EDF ;
- la gestion active et la diversification des sources de financement du groupe : le groupe a accès à des ressources court terme sur différents marchés dans le cadre de programmes de billets de trésorerie, d'US CP (papier commercial aux États-Unis) ou d'Euro CP (papier commercial sur l'euro marché). Pour EDF, les plafonds sont respectivement de 6 Md€ pour les billets de trésorerie, 10 milliards de dollars américains pour les US CP et 1,5 milliard de dollars américains pour les Euro CP.

RTE EDF Transport et EDF Energy disposent de programmes court terme dont les plafonds sont respectivement de 1,5 Md€ et 1 milliard de livres sterling ;

- EDF accède également régulièrement au marché obligataire dans le cadre d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Note Program*) mis à jour annuellement et faisant l'objet d'un enregistrement auprès des autorités de marché en France, et passporté au sein d'autres pays de l'Union européenne. Le plafond du programme est aujourd'hui de 20 Md€. Par ailleurs, EDF Energy, RTE EDF Transport et Edison disposent de leurs propres programmes EMTN dont les plafonds sont respectivement de 4 milliards de livres sterling, 6 Md€ et 2 Md€. Le programme d'EDF Energy ne fait pas l'objet de tirage car la filiale est désormais en centralisation de financement ;

- EDF bénéficie également d'une ligne de 500 M€ de la part de la Banque européenne d'investissement pour financer ses ouvrages de production dans les Dom-Tom. Cette ligne a été tirée à hauteur de 100 M€ au cours de l'année 2010.

Le tableau ci-dessous présente, par date croissante d'échéance, les emprunts de EDF dont la valeur est supérieure à 750 M€ ou équivalents euros dans les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2010 :

Entité	Date d'émission	Échéance	Valeur nominale (en M€)	Devises	Taux en %
EDF	18/11/2008	23/01/2013	2 000	EUR (1)	5,6 %
EDF	21/01/2009	26/01/2014	1 250	USD	5,5 %
EDF	15/07/2009	17/07/2014	3 269	EUR	4,5 %
EDF	16/01/2009	23/01/2015	2 000	EUR (1)	5,1 %
EDF	18/10/2001	25/10/2018	1 100	EUR	5,5 %
EDF	29/01/2008	05/02/2018	1 500	EUR	5,0 %
EDF	21/01/2009	26/01/2019	2 000	USD	6,5 %
EDF	21/01/2010	27/01/2020	1 400	USD	4,6 %
EDF	23/05/2008	29/05/2020	1 200	EUR	5,4 %
EDF	16/01/2009	25/01/2021	2 000	EUR	6,3 %
EDF	04/09/2009	11/09/2024	2 500	EUR	4,6 %
EDF	04/11/2010	12/11/2025	750	EUR	4,0 %
EDF	21/04/2010	26/04/2030	1 500	EUR	4,6 %
EDF	14/02/2003	21/02/2033	850	EUR	5,6 %
EDF	29/05/2009	26/01/2034	1 500	GBP	6,1 %
EDF	21/01/2009	26/01/2039	1 750	USD	7,0 %
EDF	04/11/2010	12/11/2040	750	EUR	4,5 %
EDF	14/09/2010	22/09/2050	1 000	GBP	5,1 %

(1) Ces deux emprunts obligataires ont été partiellement remboursés suite à deux émissions de 750 M€ en 2010.

Les entités du groupe EDF disposant de crédits syndiqués au 31 décembre 2010 sont EDF, Edison et RTE EDF Transport :

- le crédit syndiqué d'EDF d'un montant de 6 Md€, échéance mars 2012, incluant une tranche *swingline* de 2 Md€ tirable en valeur jour a été résilié pour moitié en octobre 2010. Il a été refinancé par un nouveau crédit syndiqué de 4 Md€, échéance novembre 2015, avec deux options d'extension d'un an. Au 31 décembre 2010, aucun de ces deux crédits syndiqués n'a fait l'objet de tirage ;

- le crédit syndiqué d'Edison d'un montant de 1,5 Md€, échéance avril 2013, n'a pas fait l'objet de tirage en 2010 ;

- le crédit syndiqué de RTE EDF Transport d'un montant de 1 Md€, échéance mai 2013, comporte une ligne *swingline* de 500 M€. Un deuxième crédit syndiqué d'un montant de 500 M€ a été mis en place en juin 2010 pour une durée d'un an renouvelable. Au 31 décembre 2010, ces crédits syndiqués n'ont pas fait l'objet de tirage.

Comptes combinés

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28 C : RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE) (en millions d'euros)

La notation financière

Les notes à long et court terme attribuées aux entités du groupe EDF par les trois agences de notations financières Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings sont les suivantes au 31 décembre 2010 :

Sociétés	Agences	Notation long terme	Notation court terme
EDF	Standard & Poor's	A+ assortie d'une perspective stable	A-1
	Moody's	Aa3 assortie d'une perspective stable	P-1
	Fitch Ratings	A+ assortie d'une perspective stable	F1
RTE EDF Transport	Standard & Poor's	A+ assortie d'une perspective stable	A-1
EDF Trading	Moody's	A3 assortie d'une perspective stable	N/A
EDF Energy	Standard & Poor's	A sous surveillance (1)	A-1
	Moody's	A3 sous surveillance	P-2
	Fitch Ratings	A- assortie d'une perspective stable	F2
Edison SpA	Standard & Poor's	BBB assortie d'une perspective stable (2)	A-2
	Moody's	Baa3 assortie d'une perspective stable (3)	N/A
	Fitch Ratings	BBB assortie d'une perspective négative (4)	F2

N/A = non applicable.

(1) Levée de la surveillance par S&P le 28 janvier 2011 et confirmation du rating A assortie d'une perspective négative/A-1.

(2) Passage de BBB+ assortie d'une perspective négative/A-2 à BBB assortie d'une perspective stable/A-2 le 2 novembre 2010.

(3) Passage de Baa2 assortie d'une perspective négative à Baa3 assortie d'une perspective stable/A-2 le 14 octobre 2010.

(4) Passage de BBB+ assortie d'une perspective négative/F2 à BBB assortie d'une perspective négative/F2 le 9 novembre 2010.

■ SNCF

La société mère assure sa liquidité quotidienne grâce à un programme de billets de trésorerie d'un montant maximal de 3 Md€, utilisé à hauteur de 1,14 Md€ au 31 décembre 2010 (0,56 Md€ au 31 décembre 2009) et en moyenne à hauteur de 0,83 Md€ pendant l'exercice 2010, contre 0,79 Md€ en 2009.

Par ailleurs, la société mère a mis en place début 2009 un programme d'*Euro Commercial Paper* d'un montant maximal de 2 Md€, utilisé à hauteur de 1,78 Md€ au 31 décembre 2010 (1,88 Md€ au 31 décembre 2009) et en moyenne à hauteur de 1,72 Md€ pendant l'exercice 2010 (1,41 Md€ sur 2009).

En outre, la société mère dispose de lignes de crédit bancaires bilatérales dont le total est de 940 M€ (890 M€ en 2009). Le total des lignes de crédit confirmées pour le groupe est de 1 141 M€ (914 M€ en 2009) ventilé comme suit par échéance :

	Total au	Échéancier		
	31 décembre 2010	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Lignes de crédit confirmées	1 141	251	890	0
	Total au	Échéancier		
	31 décembre 2009	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Lignes de crédit confirmées	914	658	256	0

L'augmentation des lignes de crédit provient pour 193 M€ de l'intégration globale de groupe Keolis SAS.

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28 C : RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE) (en millions d'euros)

■ RFF

S'appuyant sur une gestion proactive de sa liquidité, de sa qualité de sa signature et de sa présence renouvelée sur les marchés internationaux de capitaux, RFF bénéficie d'un accès diversifié aux ressources financières qu'elles soient à court terme (billets de trésorerie, *Commercial Paper*) ou à long terme (émissions obligataires publiques ou privées). En outre, RFF dispose d'une ligne de crédit d'un montant de 1,25 Md€, sur une durée de 5 ans, facilité qui n'a pas été utilisée en 2010.

Les tableaux suivants donnent pour les passifs financiers les flux de trésorerie contractuels non actualisés (correspondant aux montants à rembourser y compris les intérêts dont la part variable est fixée sur le *fixing* du 31 décembre 2010) au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009. Par ailleurs, en complément d'information sur la liquidité, il est mentionné à la fin de ce tableau les actifs courants, indiquant les flux de trésorerie à recevoir sur une maturité inférieure à six mois.

				2010					
	Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	Plus de 20 ans	
Passifs financiers non dérivés									
Emprunts LT RFF euros	- 18 799,3	- 27 453,9	- 638,9	- 320,4	- 7 153,4	- 6 204,6	- 9 489,3	- 3 647,2	
Emprunts LT RFF en devises	- 9 351,3	- 14 831,3	- 1 530,3	- 533,4	- 2 653,1	- 2 171,8	- 4 082,2	- 3 860,5	
Total des emprunts LT RFF	- 28 150,7	- 42 285,2	- 2 169,3	- 853,8	- 9 806,5	- 8 376,4	- 13 571,5	- 7 507,7	
Emprunts LT SNCF euros	- 1 441,9	- 2 225,5	- 1,8	- 90,4	- 1 012,8	- 298,6	- 821,9	0,0	
Emprunts LT SNCF en devises	- 465,5	- 518,7	- 4,0	- 81,5	- 297,1	- 136,1	0,0	0,0	
Total des emprunts LT SNCF	- 1 907,5	- 2 744,2	- 5,7	- 171,9	- 1 309,9	- 434,7	- 821,9	0,0	
Dette CT en euros	- 92,5	- 92,5	- 92,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dette CT en devises	- 1 696,9	- 1 719,4	- 1 581,7	- 137,7	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total Dette CT	- 1 789,4	- 1 811,9	- 1 674,2	- 137,7	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dettes fournisseurs (*)	- 672,4	- 672,4	- 672,4	-	-	-	-	-	
Autres passifs financiers courants	- 1 696,0	- 1 696,0	- 1 696,0	-	-	-	-	-	
Total des passifs financiers non dérivés (A)	- 34 216,0	- 49 209,7	- 6 217,6	- 1 163,5	- 11 116,4	- 8 811,1	- 14 393,4	- 7 507,7	
Dérivés associés aux passifs financiers									
Swaps de taux d'intérêts qualifiés de couverture	- 59,4	- 1 144,9	18,5	- 42,6	- 145,5	- 328,0	- 423,4	- 223,9	
Swaps de taux d'intérêts non qualifiés de couverture (**)	6,3	- 5,6	- 3,8	2,7	3,8	- 4,9	- 3,4	0,0	
Cross currency swaps de couverture	- 884,8	- 36,0	- 16,7	43,0	164,6	282,1	- 228,7	- 280,3	
Cross currency swaps non qualifiés de couverture (**)	40,6	39,8	39,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Contrats de change à terme	- 20,7	- 0,9	- 0,6	- 0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total dérivés associés aux passifs financiers (B)	- 918,1	- 1 147,5	37,3	2,8	22,8	- 50,8	- 655,5	- 504,2	
Total (A) + (B)	- 35 134,1	- 50 357,2	- 6 180,3	- 1 160,6	- 11 093,6	- 8 861,9	- 15 048,9	- 8 011,9	
Sous total de flux net euros	-	- 50 357,2	- 6 180,3	- 1 160,6	- 11 093,6	- 8 861,9	- 15 048,9	- 8 011,9	
Sous total de flux net en devises	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Actifs courants									
Créances clients	656,34	656,34	656,34	-	-	-	-	-	
Subventions	919,49	919,49	919,49	-	-	-	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 101,89	4 101,89	4 101,89	-	-	-	-	-	
Total actifs courants	5 670,09	-	-	-	-	-	-	-	

(*) Hors avoir à établir.

(**) Bien que non qualifiés comptablement de couverture, ces dérivés ne sont pas utilisés dans une activité de trading et restent adossés économiquement aux flux de trésorerie.

■ DCNS

DCNS n'a souscrit aucun emprunt financier ou ligne de crédit auprès d'établissements financiers. Par conséquent le groupe n'a pas à faire face à un risque de liquidité sur des critères purement financiers. Sa principale dette financière correspond à la dette envers les salariés relative à l'ORS.

Le risque de liquidité réside donc essentiellement dans le financement du besoin en fonds de roulement opérationnel qui est largement couvert par les paiements reçus de la part des clients. Les risques sur les matières premières sont couverts par des clauses de révision de prix dans les contrats permettant ainsi de se couvrir contre les fluctuations de prix. Le groupe ne souscrit donc pas d'instruments financiers pour se couvrir sur ce type de risque.

Comptes combinés

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28 C : RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE) (en millions d'euros)

■ Areva

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales du groupe quel que soit leur rang de détention par Areva. Cette gestion, opérée par la direction des opérations financières du groupe, est effectuée principalement par le biais de conventions de *cash-pooling* et de prêts et emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent. La position de trésorerie consolidée, lorsqu'elle est excédentaire, est gérée dans un objectif d'optimisation du revenu des placements tout en privilégiant la liquidité des supports utilisés.

De plus, un suivi régulier du risque de liquidité du groupe est assuré incluant des scénarios de stress.

En 2010, le groupe a :

- cédé son activité transmission et distribution, « T&D », générant une trésorerie de 3,1 Md€ ;

- remboursé intégralement, le crédit syndiqué à trois ans d'un montant de 2,5 milliards de dollars américains dont 600 millions avaient déjà été remboursés en novembre 2008, ayant pour objet le refinancement de l'acquisition de la société UraMin Inc. maintenant dénommée Areva Resources Southern Africa ;
- réalisé en septembre une émission obligataire supplémentaire pour 750 M€ à dix ans (échéance 22 mars 2021) à un taux de 3,5 % ;
- cédé la majeure partie de sa participation dans Safran sur le marché et reclassé le solde dans son fonds dédié lui permettant de générer une trésorerie de 636 M€.

L'agence de notation Standard & Poor's a placé la notation de crédit long terme d'Areva (BBB+) sous surveillance négative le 15 décembre 2010. Le groupe ne peut garantir que le produit des projets miniers ou industriels lui permettra de couvrir ses charges d'exploitation et d'amortissement ou d'obtenir le retour sur investissements escompté, notamment en cas de modification de la situation concurrentielle sur le marché concerné.

NOTE 28 D: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (en millions d'euros)

Instruments de taux	Notionnel au 31 décembre 2010			TOTAL	Juste valeur 31 décembre 2010
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Payeur fixe / receveur variable	6 639	1 835	5 404	13 878	- 620
Payeur variable / receveur fixe	6 363	1 886	3 470	11 719	805
Swaps de taux	13 001	3 721	8 874	25 597	184
Autres instruments dérivés	61	1 874	35	1 971	33
Instruments dérivés de taux détenus à des fins de transaction	13 062	5 596	8 910	27 568	217

Les principaux contributeurs des instruments dérivés (actif et passif) détenus à des fins de transaction sont EDF, SNCF et RFF.

• Dérivés de taux détenus à des fins de transaction

a) Chez EDF, les éléments constitutifs des dérivés de taux détenus à des fins de transaction s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel au 31 décembre 2009				Notionnel au 31 décembre 2009	Juste Valeur	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total		31 décembre 2010	31 décembre 2009
Payeur fixe / receveur variable	3 515	1 040	1 515	3 262	4 028	- 219	- 161
Payeur variable / receveur fixe	1 245	1 195	1 415	4 590	4 590	235	188
Variable / Variable	-	442	-	205	205	- 1	-
Instruments dérivés de taux à des fins de transaction	4 760	2 677	2 930	10 367	8 823	15	27

b) Les couvertures de taux à des fins de transactions de la SNCF sont détaillés dans la partie suivante relative aux instruments dérivés de couverture.

c) Pour couvrir son exposition au risque de taux, RFF a recours à des instruments dérivés qui sont comptablement qualifiés de couverture ou non. Les principaux dérivés utilisés sont des contrats d'échanges de taux d'intérêts, et des options sur contrat d'échange de taux d'intérêts.

La juste valeur des instruments dérivés inscrites au bilan se répartit de la façon suivante :

En millions d'euros	2010				2009			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Dérivés et opérations à terme en devises non qualifiés de couverture								
Taux d'intérêt	30,4	-	24,1	-	33,2	-	20,9	-
Change et taux d'intérêt	62,9	-	43,0	-	14,7	-	35,2	-
Dérivés incorporés	1,1	-	37,3	-	-	-	39,0	-
Total	94,4	-	104,5	-	47,9	-	95,1	-

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28 D: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (SUITE) (en millions d'euros)

• Dérivés de change détenus à des fins de transaction

Instruments de change	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2010				Notionnel à livrer au 31 décembre 2010				Juste valeur 31/12/2010
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	4 406	551	292	5 249	4 417	556	298	5 271	63
Swaps	9 412	2 979	6 071	18 462	9 150	2 948	6 066	18 165	67
Dérivés incorporés de change	13 818	3 530	6 363	23 711	13 568	3 504	6 364	23 435	129
Autres	0	0	0	0	0	6	2	8	0
Instruments dérivés de change	13 818	3 530	6 363	23 711	13 568	3 510	6 365	23 443	129

Les principaux contributeurs sont EDF, RFF et la SNCF.

a) Les éléments constitutifs des dérivés de change détenus à des fins de transaction se répartissent chez EDF comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE 2010 en millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2010				Notionnel à livrer au 31 décembre 2010				Juste valeur 31/12/2010
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	2 686	551	292	3 529	2 676	553	297	3 526	- 27
Swaps	3 297	129	96	3 522	3 172	125	95	3 392	- 35
Instruments dérivés de couverture de change	5 983	680	388	7 051	5 848	678	392	6 918	- 62

AU 31 DÉCEMBRE 2009 en millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2009				Notionnel à livrer au 31 décembre 2009				Juste valeur 31/12/2009
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	2 781	794	28	3 603	2 788	766	28	3 582	- 17
Swaps	2 689	220	-	2 909	2 704	238	-	2 942	- 41
Instruments dérivés de couverture de change	5 470	1 014	28	6 512	5 492	1 004	28	6 524	- 58

b) Les instruments dérivés non qualifiés de couverture chez RFF se présentent comme suit :

31 décembre 2010				
En millions d'euros	Juste valeur		Montant notionnel en devises	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés non qualifiés de couverture	94,4	104,5	-	-
Swaps de taux	30,4	24,1	1 231,5	1 701,5
Swaps de change				
GBP	0,6	-	38,0	-
CHF	52,3	-	457,0	-
USD	9,9	43,0	817,0	1 226,0
Dérivés incorporés	1,1	37,3	105,5	326,0

31 décembre 2009				
En millions d'euros	Juste valeur		Montant notionnel en devises	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés non qualifiés de couverture	47,9	95,0	-	-
Swaps de taux	33,2	20,9	1 206,5	1 215,6
Swaps de change				
GBP	0,1	-	5,0	-
CHF	-	0,1	-	300,0
USD	14,6	35,1	604,0	1 031,0
Dérivés incorporés	-	39,0	-	605,5

Comptes combinés

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28 D: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (SUITE) (en millions d'euros)

● Dérivés incorporés

RFF dispose également d'une option sur un emprunt pour lequel la décision d'exercer ou non l'option appartient à la contrepartie. Cette option a été comptabilisée comme un dérivé autonome conformément à la norme IAS 39. La valeur au 31 décembre 2010 de ce dérivé incorporé s'élève à - 37,2 M€ : sur un emprunt d'échéance 2015 incluant une option de mise en place en 2015 d'une dette en EUR convertie en GBP (à un taux de change défini

de 0,652 et sans prise en compte d'un *spread* crédit) sur 14 ans à un taux fixe de 5,35 %. Sa sensibilité à un *spread* de crédit de +/- 50 bp serait au 31 décembre 2010 de 11,7 M€.

c) Le **groupe SNCF** intervient régulièrement sur le marché des instruments dérivés de devises, principalement dans une optique de couverture des emprunts émis. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération :

En millions d'euros	Juste valeur au bilan du 31 décembre 2010				Juste valeur au bilan du 31 décembre 2009			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
Swaps cambiste	-	-	20	20	-	-	55	55
Swaps de devises	-	279	244	524	-	17	228	246
Achat à terme de devises	1	-	-	1	0	-	-	0
Vente à terme de devises	-	-	-	-	-	-	4	4
Options sur devises	-	-	-	-	-	-	2	2
Instruments dérivés actifs	1	279	264	545	0	17	283	301
Swaps cambiste	-	-	28	28	-	-	-	-
Swaps de devises	26	158	180	364	25	272	302	598
Achat à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Vente à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	26	158	208	392	25	272	302	598
Positions nettes sur devises	-25	122	56	154	-25	-254	-18	-297

Aux 31 décembre 2010 et 2009 les engagements nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, étaient les suivants : *swaps* de devises ayant un sous-jacent passif :

(En millions)	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2010											
	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franç Suisse	-	-	600	480	-	-	-	-	-	-	1 125	980
Dollar américain	200	150	220	165	-	-	-	-	-	-	100	75
Dollar canadien	-	-	-	-	-	-	-	-	150	113	-	-
Livre sterling	31	36	21	24	-	-	-	-	29	33	571	664
Yen	10 000	92	-	-	-	-	-	-	30 000	276	26 500	244
Dollar néo-zélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	200	152	-	-
Dollar de Hong Kong	-	-	-	-	200	19	832	80	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	60
TOTAL		277		668		19		80		574		2 023

* Contre-valeur euro au cours de la clôture.

(En millions)	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2009											
	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franç Suisse	-	-	-	-	600	404	-	-	-	-	1 125	758
Dollar américain	1 120	777	200	139	220	153	-	-	-	-	100	69
Dollar canadien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150	99
Livre sterling	150	169	31	34	21	23	-	-	-	-	600	676
Yen	-	-	10 000	75	-	-	-	-	-	-	56 500	424
Dollar néo-zélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	72	6	-	-	-	-	200	18	832	74	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	60
TOTAL		953		248		580		18		74		2 087

* Contre-valeur euro au cours de la clôture.

En millions	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2010						
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Euro	295	613	22	73	502	2 065	
TOTAL	295	613	22	73	502	2 065	

En millions	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2009						
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Euro	1 160	295	613	22	73	2 372	
TOTAL	1 160	295	613	22	73	2 372	

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28 D: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (SUITE) (en millions d'euros)

En fixant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés
Moins d'un an	122	- 58	134	- 58
1 à 2 ans	112	- 52	102	- 49
2 à 3 ans	99	- 48	94	- 44
3 à 4 ans	98	- 48	82	- 40
4 à 5 ans	96	- 45	81	- 40
Plus de 5 ans	678	- 282	705	- 273
TOTAL	1205	- 533	1198	- 504

Swaps de devises ayant un sous-jacent actif :

Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2010

En millions	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc Suisse	-	-	600	480	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar américain	100	75	100	75	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar canadien	-	-	-	-	-	-	-	-	150	113	-	-
Livre sterling	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar néo-zélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	-	-	-	-	200	19	-	-	-	-	-	-
TOTAL		75		555		19		-		113		-

* Contre-valeur euro au cours de la clôture.

Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2009

(En millions)	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc Suisse	-	-	-	-	600	404	-	-	-	-	-	-
Dollar américain	550	382	100	69	100	69	-	-	-	-	-	-
Dollar canadien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150	99
Livre sterling	150	169	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar néo-zélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	72	6	-	-	-	-	200	18	-	-	-	-
TOTAL		557		69		474		18		-		99

* Contre-valeur euro au cours de la clôture.

En millions	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2010					
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	83	472	22	0	92	0
TOTAL	83	472	22	0	92	0

En millions	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2009					
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	687	83	472	22	0	92
TOTAL	687	83	472	22	0	92

En fixant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés
Moins de 1 an	7	- 19	11	- 40
1 à 2 ans	4	- 16	6	- 17
2 à 3 ans	1	- 6	3	- 14
3 à 4 ans	1	- 5	1	- 5
4 à 5 ans	0	- 5	1	- 5
Plus de 5 ans	0	0	0	- 5
TOTAL	13	- 51	21	- 86

Comptes combinés

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28 D: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (SUITE) (en millions d'euros)

● Dérivés de matières premières détenues à des fins de transaction

Instruments de matières premières	Juste valeur au 31 décembre 2010
Swaps	- 618
Options	389
Forwards/futures	841
Autres	- 41
Contrats de matières premières	571

Le seul contributeur est EDF.

Les contrats dérivés de matières premières non qualifiés de couverture chez EDF se décomposent ainsi :

En millions d'euros	Unités de mesure	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
		Notionnels nets	Juste valeur	Notionnels nets	Juste valeur
Swaps		- 3	548	- 2	651
Options		14	369	18	159
Forwards/futures		- 22	- 460	- 27	- 539
Électricité	TWh	- 11	457	- 11	271
Swaps		10	- 24	17	- 33
Options		110 858	23	89 172	24
Forwards/futures		- 152	- 140	837	113
Gaz	Millions de therms	110 716	- 141	90 026	104
Swaps		- 7 431	- 8	- 8 653	52
Options		1 283	-	- 3 156	1
Forwards/futures		199	8	1 585	- 21
Produits pétroliers	Milliers de barils	- 5 949	-	- 10 224	32
Swaps		- 48	- 1 135	- 53	- 75
Forwards/futures		83	1 352	104	328
Frêt		15	- 41	19	- 8
Charbon	Millions de tonnes	50	176	70	245
Swaps		- 1 575	- 7	- 303	- 14
Options		4 270	- 2	-	-
Forwards/futures		11 702	81	13 069	531
CO₂	Millions de tonnes	14 397	72	12 766	517
Swaps		-	8	-	- 91
Autres matières premières		-	8	-	- 91
Dérivés incorporés de matières		-	3	-	5
Contrats de matières premières non qualifiés de couverture		-	575	-	1 083

Ils incluent principalement les contrats qui figurent dans le portefeuille d'EDF Trading.

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28 E: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DE COUVERTURE (en millions d'euros)

● Instruments de couverture de taux

INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE TAUX	Notionnel au 31 décembre 2010			Total	Juste valeur 31 décembre 2010
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Payeur fixe / receveur variable	1 194	3 483	7 159	11 837	- 400
Payeur variable / receveur fixe	530	2 388	3 955	6 873	203
Autres	571	6 166	5 854	12 591	- 15
Instruments dérivés de couverture de taux	2 296	12 038	16 968	31 302	- 212

Les principaux contributeurs sont EDF et SNCF.

a) Les dérivés de couverture de taux chez EDF correspondent à des *swaps* et s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel au 31 décembre 2010				Notionnel au		Juste valeur	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2010
Achats de CAP	0	90	8	98	98	0	0	0
Achats d'options	50	120	0	170	170	- 1	0	0
Opérations sur taux d'intérêts	50	210	8	268	268	- 1	0	0
Payeur fixe / receveur variable	432	2 121	1 295	3 848	3 343	- 158	- 65	- 65
Payeur variable / receveur fixe	159	1 065	2 060	3 284	2 214	- 18	40	40
Variable / variable	96	1 968	0	2 064	2 019	22	8	8
Fixe / fixe	414	4 053	5 819	10 286	9 588	- 37	- 107	- 107
Swap de taux	1 101	9 207	9 174	19 482	17 164	- 191	- 124	- 124
Instruments dérivés de taux à des fins de transaction	1 151	9 417	9 182	19 750	17 432	- 192	- 124	- 124

La juste valeur des *cross currency swaps* taux/change ne prend en compte que l'effet taux.

Le notionnel des *cross currency swaps* est intégré d'une part dans cette note et d'autre part dans la note sur les dérivés de couverture de change.

b) Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt de sa dette financière, la SNCF intervient sur le marché des *swaps* de taux et des options sur *swaps* de taux. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération :

En millions d'euros	Juste valeur au bilan du 31 décembre 2010				Juste valeur au bilan du 31 décembre 2009			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
<i>Swaps</i> receveurs de taux fixe	0	124	152	276	-	119	13	132
<i>Swaps</i> payeurs de taux fixe	5	0	- 5	- 1	-	-	- 1	- 1
<i>Swaps</i> d'index	0	0	4	4	-	-	11	11
Options de taux	0	0	2	2	0	-	-	0
Instruments dérivés actifs	5	124	153	282	0	119	23	142
<i>Swaps</i> receveurs de taux fixe	0	0	0	0	117	- 17	- 7	94
<i>Swaps</i> payeurs de taux fixe	91	16	243	350	5	56	181	242
<i>Swaps</i> d'index	0	2	18	20	-	1	21	22
Options de taux	3	0	32	35	2	-	4	6
Instruments dérivés passifs	95	18	293	405	123	40	200	364
Position nette de taux	- 90	106	- 139	- 123	- 123	79	- 177	- 222

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, sont les suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Dette nette long terme	Dette nette court terme	Dette nette long terme	Dette nette court terme
<i>Swaps</i> receveurs de taux fixe	3 033	3 609	2 508	1 962
<i>Swaps</i> payeurs de taux fixe	5 943	2 098	5 915	611
<i>Swaps</i> d'index	1 035	0	1 190	152
Options de taux (<i>swaptions</i>)	0	0	82	4

Comptes combinés

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28 E: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DE COUVERTURE (SUITE) (en millions d'euros)

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

Flux d'intérêt net au 31 décembre 2010						
En milliers d'euros	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps receveurs de taux fixe	72	75	72	72	74	644
Swaps payeurs de taux fixe	- 145	- 126	- 100	- 96	- 88	- 839
Swaps d'index	- 1	- 4	- 1	- 1	- 1	- 10
Options de taux (<i>swaptions</i>)	5	3	2	1	0	2
TOTAL	- 69	- 50	- 28	- 25	- 14	- 203

Flux d'intérêt net au 31 décembre 2009						
En milliers d'euros	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps receveurs de taux fixe	83	75	76	73	73	681
Swaps payeurs de taux fixe	- 197	- 141	- 112	- 82	- 78	- 698
Swaps d'index	-	-	-	-	-	2
Options de taux (<i>swaptions</i>)	- 2	- 1	-	-	-	-
TOTAL	- 116	- 67	- 3 6	- 9	- 5	- 15

● Instruments de couverture de change

INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE CHANGE

En millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2010				Notionnel à livrer au 31 décembre 2010				Juste valeur au 31 décembre 2010
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	3 422	2 476	28	5 925	2 575	1 563	23	4 161	155
Swaps	18 813	11 583	15 504	45 900	14 797	10 580	16 098	41 474	258
Autres	5 055	423	1 508	6 986	4 849	168	135	5 152	139
Instruments dérivés de couverture de change	27 290	14 482	17 040	58 811	22 221	12 310	16 256	50 787	551

Les principaux contributeurs sont EDF et RFF.

a) Les éléments constitutifs des dérivés de couverture de change chez EDF sont les suivants :

AU 31 DÉCEMBRE 2010

En millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2010				Notionnel à livrer au 31 décembre 2010				Juste valeur au 31 décembre 2010
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	2 453	1 566	23	4 042	2 543	1 560	23	4 126	68
Swaps	13 220	7 762	6 048	27 030	12 450	7 304	5 902	25 656	712
Options	4 877	0	0	4 877	4 845	0	0	4 845	17
Instruments dérivés de couverture de change	20 550	9 328	6 071	35 949	19 838	8 864	5 925	34 627	797

AU 31 DÉCEMBRE 2009

En millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2009				Notionnel à livrer au 31 décembre 2009				Juste valeur au 31 décembre 2009
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	5 431	3 348	-	8 779	5 120	2 969	0	8 089	109
Swaps	10 247	7 898	5 707	23 852	10 199	7 659	5 567	23 425	271
Options	72	0	0	72	74	-	-	74	-
Instruments dérivés de couverture de change	15 750	11 246	5 707	32 703	15 393	10 628	5 567	31 588	380

La juste valeur des *cross currency swaps* taux/change ne prend en compte que l'effet change.

b) Dans le cadre de sa stratégie financière visant à diversifier son accès aux ressources et optimiser son coût de financement, RFF émet des emprunts en devises qui font l'objet d'une couverture de change. Les flux en devises (principal et intérêts) sont ainsi couverts par des dérivés de change afin de transformer cette dette en euros.

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 28 E: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DE COUVERTURE (SUITE) (en millions d'euros)

La position de change de RFF en montant notionnel peut se résumer de la façon suivante à la date d'arrêté des comptes :

31 DÉCEMBRE 2010	AUD	USD	GBP	YEN	HKD	CHF	CAD
Dettes libellées en devises	150,0	1 370,0	4 091,2	44 000,0	300,0	3 671,0	276,6
Dérivés de change	150,0	1 370,0	4 091,2	44 000,0	300,0	3 671,0	276,6
Exposition nette en devise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
31 DÉCEMBRE 2009		USD	GBP	YEN	HKD	CHF	CAD
Dettes libellées en devises		1 110,0	3 516,3	4 400,0	300,0	2 781,0	300,0
Dérivés de change		1 110,0	3 516,3	4 400,0	300,0	2 781,0	300,0
Exposition nette en devise		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Les cours de change utilisés pour les principales devises à la clôture sont les suivants :

Cours BCE	31 décembre 2010	31 décembre 2009
CAD	1,3136	
CAD	1,3322	1,5128
CHF	1,2504	1,4836
GBP	0,86075	0,8881
HKD	10,3856	11,1709
USD	1,3362	1,4406
YEN	108,65	133,16

À noter par ailleurs qu'une augmentation ou une diminution instantanée de 10 % de l'euro par rapport aux devises, au 31 décembre 2010 aurait un impact non significatif en résultat et dans les capitaux propres, toutes choses étant égales par ailleurs.

● Instruments de matières premières

Instruments de couverture de matières premières Juste valeur au 31 décembre 2010

Swaps	348
Forwards / futures	11
Autres	6
Contrats de matières premières	365

Les entités qui contribuent pour grande partie aux instruments de couverture de matières premières sont EDF et Aéroports de Paris.

a) EDF

Les ouvertures de flux de trésorerie liées aux matières premières chez EDF s'analysent comme suit :

Unités de mesure	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	Notionnels nets				Notionnels nets			
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	TOTAL	31 décembre 2010	31 décembre 2009	Juste valeur
Forwards / futures	11	- 2	-	9	58	19	- 585	
Électricité	11	- 2	-	9	58	19	- 585	
Swaps	-	-	-	-	17	-	-	
Forwards / futures	358	410	-	768	1 166	16	- 236	
Gaz	358	410	0	768	1 183	16	- 236	
Swaps	23 446	7 652	-	31 098	26 643	187	93	
Forwards / futures	-	-	-	-	-	-	-	
Produits pétroliers	23 446	7 652	-	31 098	26 643	187	93	
Swaps	5	7	-	12	19	160	- 333	
Forwards / futures	-	-	-	-	-	-	1	
Charbon	5	7	-	12	19	160	- 332	
Forwards / futures	4 094	2 373	-	6 467	12 985	- 24	- 145	
CO₂	4 094	2 373	-	6 467	12 985	- 24	- 145	
Autres matières premières						7	-	
Contrats de matières premières								
qualifiés de couverture de flux de trésorerie						365	- 1 205	

Les couvertures de juste valeur liées aux matières premières s'analysent comme suit :

	Unités de mesure	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
		Notionnels nets	Juste valeur	Notionnels nets	Juste valeur
Gaz	Millions de therms	169	- 1	175	- 11
Charbon et fret	Milliers de tonnes	- 16	- 21	- 18	18
Contrats de matières premières qualifiés de couverture de juste valeur			- 22		7

b) Aéroports de Paris

Afin de limiter son exposition à la hausse des cours du pétrole et de la parité €/€ pour les deux années à venir, Aéroports de Paris a mis en place, courant décembre 2009, une couverture de ses achats de gaz naturel. Cette opération, qui couvre un volume total de 454 GWh pour les hivers 2011 et 2012, permet de fixer la partie variable du prix d'achat du gaz naturel à 23,15 €/MWh, correspondant à un prix du pétrole figé sur la période de couverture à 77 \$/baril.

Répondant à la définition d'un instrument dérivé selon IAS 39, cette opération a été qualifiée de couverture de flux de trésorerie à compter du 1^{er} janvier 2010. Au 31 décembre 2010, la juste valeur de cet instrument dérivé a été portée à l'actif du bilan pour 961 milliers d'euros.

Comptes combinés

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d'euros)

Nature	31 décembre 2009	31 décembre 2010
Obligations contractuelles et commerciales	118 524 931	108 320 159
Garantie de soumission/d'exécution/de bonne fin	5 858 140	4 422 689
Cautions et avals	3 699 567	3 725 581
Garantie d'actif ou de passif	257 869	182 881
Engagements d'investissement sur biens	15 474 011	13 700 749
Engagements d'investissement sur capital	291 200	874 600
Clauses de retour à meilleure fortune accordée	46 707	0
Contrats d'achats irrévocables	60 562 400	48 942 400
Contrats de location simple	5 586 429	6 383 804
Lignes de crédit	0	0
Garanties sur financement	17 024 596	20 138 275
Obligations de rachat	1 743	1 245
Autres engagements	9 722 269	9 947 935
Les engagements hors bilan liés aux régimes de retraite des salariés	7 280	2 353
ENGAGEMENTS DONNÉS	118 532 211	108 322 512
Nature		
Avals et cautions bancaires	1 080 588	1 347 605
Option de vente de titres	0	0
Engagement d'achat ou d'investissement	6 814 500	12 051 630
Engagements de bonne fin et de restitution d'acompte	211 333	242 436
Lignes de crédit	93 650	65 000
Garanties liées à des obligations contractuelles	1 129 790	1 163 424
Garanties financières	40 673 645	42 420 327
Location financement	582 409	425 432
Autres	13 031 900	8 201 300
ENGAGEMENTS REÇUS	63 617 815	65 917 154
Nature		
Lignes de crédit autorisées et non utilisés	17 013 197	16 982 757
Marchés de travaux (signés et non signés)	1 173 347	976 575
Engagement d'acquisition et de cession de titres	4 505 000	2 457 000
Autres	1 186 223	2 465 002
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	23 877 767	22 881 334

■ Areva

Les engagements hors bilan donnés et reçus du groupe Areva sont présentés selon une grille de lecture économique : les engagements liés à l'exploitation, les engagements liés au financement et les autres types d'engagements. Les engagements réciproques correspondent à des engagements pris par le groupe en contrepartie desquels une garantie du tiers est reçue en retour pour le même montant.

Les engagements aux 31 décembre 2010 et 2009 pris en compte dans le tableau ci-dessus ne comprennent pas les engagements liés aux activités cédées ou en cours de cession.

Les montants ci-dessus reflètent uniquement les engagements que le groupe considère comme valides à la date de clôture ; de ce fait, ils n'incluent pas les contrats de construction pour lesquels le groupe est en cours de négociation.

● Engagements donnés

Les engagements liés à l'exploitation représentent 84 % des engagements donnés. Ils sont majoritairement constitués de garanties de bonne fin ou de bonne exécution.

Le groupe a donné une garantie maison mère au client TVO dans le cadre du contrat EPR Finlande pour le montant total de son engagement et reçu, de la part de Siemens, une garantie à hau-

teur de sa quote-part. L'engagement net donné par le groupe est compris entre 1,5 et 2 Md€. Cette valeur n'est pas intégrée dans le tableau récapitulatif.

Areva a donné une garantie spécifique sur la propriété des titres du secteur FCI cédé à Bain. Cette garantie, plafonnée au prix de cession de 582 M€, n'est pas reprise dans le tableau récapitulatif.

Areva n'a pas accordé de garantie de passif dans le cadre de la cession de l'activité transmission & distribution à Alstom et Schneider.

● Engagements réciproques

Le groupe a mis en place en février 2007 une ligne de crédit syndiquée d'un montant total de 2 Md€ utilisable en euros et en dollars pour une durée de sept ans. À fin décembre 2010, cette ligne est non utilisée.

Au 31 décembre 2010, les engagements réciproques comprennent notamment les paiements futurs minimaux à effectuer au titre des contrats de location simple se décomposant de la manière suivante :

En millions d'euros				
31 décembre 2010	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2009
799	102	329	368	624

■ SNCF

● Opérations de location

SNCF Épic a réalisé des opérations qui prennent la forme d'une location mais qui n'en sont pas en substance. Ces opérations consistent :

- à donner en location des actifs technologiques constitués sous la forme d'un réseau à un bailleur américain, lequel les redonne immédiatement en location à SNCF Épic pour une durée déterminée allant de 4 à 25 ans suivant les contrats ;
- à vendre du matériel roulant (voitures Corail Téo, rames TGV mises en service ou à livrer...) à un investisseur qui les donne immédiatement en location à SNCF Épic pour une durée déterminée allant de 4 à 25 ans suivant les contrats ;
- à donner en location du matériel roulant à un bailleur américain pour une longue durée d'environ 40 ans, lequel les redonne immédiatement en sous-location à SNCF Épic pour une durée de 20 ans.

Dans certains cas, le bailleur est constitué sous la forme d'une entité spécialement créée pour l'opération, qui ne peut agir autrement que dans le but de cette opération et qui est fiscalement transparente.

Durant toute la durée de la sous-location (16 ans) ou de la location (4 à 25 ans), l'ensemble des flux payés ou reçus dans le cadre du *lease* s'équilibrent et n'ont pas de répercussion sur les comptes hormis la constatation du bénéfice net sur l'exercice de réalisation de l'opération. Ce bénéfice correspond à la rétrocession d'une partie du report d'impôt obtenu par l'investisseur. L'actif vendu ou loué est maintenu au bilan du groupe.

À l'issue de la période de location ou de sous-location, SNCF Épic peut choisir entre plusieurs options suivant les types d'opération :

- exercer une option d'achat à un prix prédéterminé, qui n'affecte pas le bénéfice initial ;

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

- laisser le matériel au bailleur qui l'exploitera ensuite pour son propre compte ;
- laisser le matériel au bailleur, pour lequel SNCF Épic sera alors agent de la vente de ces matériels sur le marché, en lui garantissant un prix de vente au moins égal au montant de l'option d'achat ;
- revendre le matériel pour le compte du bailleur en profitant d'une commission de revente.

L'usage, le remplacement, le fonctionnement ou la définition des actifs n'est en rien affecté. Les risques supportés par SNCF Épic se limitent à ceux liés à la propriété du matériel et à ceux engendrés par la législation française et, selon les cas, aux risques de contrepartie couverts par des contrats de collatéralisation.

■ Keolis

● Modalités de transfert ou de cession des titres Groupe Keolis SAS (anciennement Kuvera Développement)

Kebexa Participations, AXA Private Equity, Caisse de Dépôt et Placement du Québec (« CDPQ ») et SNCF Participations ont signé un pacte d'actionnaires en date du 20 avril 2007 définissant les modalités de gouvernance de la société Kuvera Développement (renommée depuis Groupe Keolis SAS) et les modalités de transfert et cession des titres. Dans le cadre de l'opération d'apport du groupe EFFIA (hors EFFIA Services) à Groupe Keolis SAS réalisée le 4 février 2010, après la levée des différentes conditions suspensives, un avenant au pacte d'actionnaires du 20 avril 2007 est entré en vigueur. Groupe Keolis SAS est détenu par Kebexa Participations, SNCF Participations et les managers du groupe Keolis (les « managers »). Kebexa Participations est elle-même détenue par AXA Private Equity et Caisse de Dépôt et Placement du Québec.

Le pacte d'actionnaires est conclu pour une durée allant jusqu'au 19 avril 2022. Il cessera toutefois de produire ses effets à l'égard d'une partie en cas de cession de ses titres Groupe Keolis SAS ou Kebexa Participations par cette partie et prendra automatiquement fin en cas d'introduction en Bourse de Groupe Keolis SAS ou de toute société du groupe Keolis.

Dans le cadre du pacte d'actionnaires tel que modifié par son avenant en date du 4 février 2010, les engagements suivants ont été pris :

- inaliénabilité des titres de Kebexa Participations et de Groupe Keolis SAS pendant cinq ans à partir du 20 avril 2007, soit jusqu'au 20 avril 2012, sauf en cas de transferts expressément autorisés par le pacte d'actionnaires ;
- après cette période et pendant six ans, soit du 20 avril 2012 au 20 avril 2018, SNCF Participations consent irrévocablement une promesse d'achat à Kebexa Participations de la totalité de ses titres Groupe Keolis SAS, promesse exerçable par anticipation après les arrêts des comptes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 si des critères de performance ne sont pas atteints (niveau d'EBITDA consolidé). Le prix d'exercice correspondra à la valeur de marché (calculée sur la base de la valeur d'entreprise de Groupe Keolis SAS) à la date d'exercice. Pendant la période de validité de la promesse d'achat, un mécanisme est également prévu si l'un des actionnaires de Kebexa souhaite céder seul sa participation ;
- à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 20 avril 2018, Kebexa Participations consent irrévocablement à SNCF Participations une promesse de vente de la totalité de ses titres Groupe Keolis SAS exerçable à tout moment par SNCF Participations. Du 1^{er} janvier 2010 au 20 avril 2014, le prix d'exercice de ladite promesse

correspond au maximum entre la valeur de marché à la date d'exercice et un montant calculé sur la base d'un multiple de l'investissement initial de Kebexa Participations dans Groupe Keolis SAS. Au-delà du 20 avril 2014, le prix d'exercice de la promesse de vente correspond à la valeur de marché à la date d'exercice. La valeur de marché sera basée sur les travaux de banques d'affaires mandatées à cet effet ;

- à l'issue du délai d'incessibilité, soit à compter du 20 avril 2012, Kebexa Participations disposera d'un droit de préemption et d'un droit de cession conjointe en cas de transfert par SNCF Participations de ses titres Groupe Keolis SAS ;
- à l'issue de la période de validité de la promesse de vente, soit à compter du 20 avril 2018, SNCF Participations disposera d'un droit de cession forcée vis-à-vis de Kebexa Participations et, en cas de cession par Kebexa Participations de ses titres Groupe Keolis SAS, d'un droit de préemption et d'un droit de cession conjointe ;
- pendant toute la durée du pacte, un mécanisme est prévu en cas de changement de contrôle de l'un des deux actionnaires principaux de Kebexa Participations pour permettre à SNCF Participations d'acquérir ou de faire acquérir les titres détenus pour l'actionnaire dont le contrôle a changé ;
- SNCF Participations aura la faculté de demander à un tiers de première réputation de son choix de se substituer à elle dans le cadre de l'exercice de la promesse d'achat consentie à Kebexa Participations ou de la promesse de vente lui ayant été consentie par Kebexa Participations.

● Engagements relatifs aux distributions de dividendes

Dans le cadre du pacte d'actionnaires tel que modifié par son avenant en date du 4 février 2010, SNCF Participations, Kebexa Participations, AXA Private Equity et CDPQ se sont engagées à approuver en assemblée générale la distribution chaque année d'un montant minimum de dividendes à verser par Groupe Keolis SAS, sous réserve du respect des limites légales et d'un certain nombre de critères financiers.

Par ailleurs, SNCF Participations détient des actions de préférence émises par Groupe Keolis SAS, auxquelles sont attachés des droits financiers privilégiés (montant de dividende prioritaire et droit à percevoir de façon prioritaire le boni de liquidation en cas de liquidation).

● Relations avec les managers

Dans le cadre d'un pacte d'actionnaires signé le 20 avril 2007 entre les managers et les actionnaires de Groupe Keolis SAS modifié par voie d'avenant le 4 février 2010, les engagements suivants pour une durée de 15 ans ont été pris par SNCF Participations vis-à-vis des managers :

- en cas de transfert par Kebexa Participations de l'intégralité de ses titres Groupe Keolis SAS, SNCF Participations et Kebexa Participations disposeront du droit de forcer les managers à céder leurs titres Groupe Keolis SAS (actions et bons de souscription d'actions ou BSA) ;
- les managers consentent à SNCF Participations et Kebexa Participations une promesse de vente de leurs titres Groupe Keolis SAS, qu'elles devront exercer conjointement à hauteur de 58,15 % pour SNCF Participations et 41,85 % pour Kebexa Participations. Les modalités de calcul du prix de cession dépendent de la date et des raisons du départ des managers ;
- SNCF Participations et Kebexa Participations consentent aux managers une promesse d'achat sur toute la durée du pacte de leurs participations dans Groupe Keolis SAS en cas d'invalidité

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

permanente ou de décès. Cette promesse devra être exercée conjointement à hauteur de 58,15 % pour SNCF Participations et 41,85 % pour Kebexa Participations ;

- afin de garantir le remboursement du prêt d'un montant de 7,3 M€, à échéance 2016, consenti par la Banque Neuflyze OBC à la société représentant les managers, SNCF Participations consent à cette société une promesse d'achat partielle de titres Groupe Keolis SAS qui lui permette de rembourser ce prêt et les intérêts correspondant. Cette promesse pourra être exercée directement par la Banque Neuflyze OBC si le prêt n'était pas remboursé à son échéance. En contrepartie, la Banque Neuflyze OBC consent une promesse de vente à SNCF Participations des titres qu'elle serait amenée à détenir du fait de la réalisation du nantissement de titres Groupe Keolis SAS consenti par les managers.

● Nantissements

En garantie du contrat de crédit signé le 24 mai 2007 entre Groupe Keolis SAS, sa filiale Keolis et un consortium de banques et modifié à plusieurs reprises par voie d'avenants, dont le dernier date du 13 juillet 2010, portant sur un prêt amortissable d'un montant initial en principal de 395 M€ et une ouverture de crédits renouvelables pour un montant total maximum de 200 M€, les nantissements suivants ont été donnés au profit des établissements financiers :

- nantissement par Groupe Keolis SAS de ses comptes bancaires ;
- nantissement par Groupe Keolis SAS des titres Keolis ;
- nantissement par Keolis des titres Keolis UK.

■ La Poste

● Engagements de location

Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles pour lesquelles le groupe est preneur se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Moins d'un an	454	391	336
Entre 1 et 5 ans	738	667	579
Plus de 5 ans	268	338	343
TOTAL	1 460	1 396	1 259

Les loyers relatifs aux locations opérationnelles se sont élevés à 537 M€ en 2010 (565 M€ en 2009 et 512 M€ en 2008).

● Engagements de l'activité bancaire

La valeur contractuelle des engagements donnés et reçus dans le cadre de l'activité de La Banque Postale sont les suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés			
Engagement de financement			
En faveur d'établissement de crédit	36	10	1 128
En faveur de la clientèle	11 360	7 565	7 313
Engagement de garantie			
En faveur d'établissement de crédit	298	265	219
En faveur de la clientèle	2 309		455
Engagement sur titres à livrer	4	5	147
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus			
Engagement de financement			
En faveur d'établissement de crédit	3 162	4 138	3 400
En faveur de la clientèle			
Engagement de garantie			
En faveur d'établissement de crédit	18 775	16 122	
Engagement sur titres à recevoir		65	113
Autres engagements donnés	3 214	4 221	3 446

* Engagements donnés et reçus dans le cadre du dispositif de gestion des garanties « 3 G » avec la Banque de France qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de celle-ci.

● Engagement relatif au Crédit Logement

Le groupe La Poste s'est engagé à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit le groupe à souscrire aux augmentations de capital en titres B.

En outre, le groupe s'est engagé à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts portés dans les comptes du Crédit Logement. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élevait au 31 décembre 2010 à 297,6 M€.

● Autres engagements donnés

Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 14 M€ au 31 décembre 2010.

La Poste s'est engagée à verser 3,5 M€ au bénéfice de la Fondation d'entreprise La Poste, le versement s'échelonnant sur une période allant de 2010 à 2013.

La Caisse des dépôts a octroyé des prêts au personnel de la Banque Postale Asset Management qui s'est portée garante pour son personnel pour un montant de 1 M€.

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)*Garanties de passif*

Dans le cadre de la cession de GeoPost Logistics, des garanties relatives à des risques sociaux ou fiscaux ont été émises par le Logista. Ces garanties s'éteignent une fois le risque prescrit.

Au titre de la cession de Top Chrono et de TZF, des garanties relatives à des risques sociaux ou fiscaux ont été émises par le groupe GeoPost à hauteur de 0,2 M€. Ces garanties s'éteignent une fois le risque prescrit.

Lors de la cession des sociétés Taxicolis et Mat Courses à Flash Europe International, Chronopost SA s'est portée garante des éléments de nature fiscale, sociale, et des insuffisances d'actifs ou de dettes provisionnées dans les comptes au 31 décembre 2007. Cette garantie expirera une fois le risque prescrit dans chaque domaine concerné (fiscal, douanier, sécurité sociale).

Lors de la cession de la filiale Europe Airpost en mars 2008, Sofipost s'est portée garante envers l'acquéreur, Air Contractors, de tout supplément de passif, ou insuffisance d'actif, imputable à un fait générateur antérieur à la date de cession, pendant une durée courant jusqu'à l'expiration du délai de prescription pour les dettes fiscales et sociales, et pour une durée de deux ans à compter de la date de cession pour les autres garanties. Cette garantie de passif est accordée pour un montant maximum correspondant au prix de cession des titres, et avec une franchise de 200 k€.

*• Autres engagements reçus**Cautions, avals et garanties*

Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2010 à 68 M€, dont 62 M€ pour La Poste.

Lignes de crédit

La Poste dispose d'une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 750 M€ à sept ans valable jusqu'en décembre 2012, pour laquelle elle a reçu un engagement des neuf banques constituant le pool bancaire.

La Poste dispose d'une ligne de crédit confirmée pour un montant de 50 M€ auprès de HSBC, valable jusqu'en décembre 2015.

Aucune de ces lignes n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2010.

Promesses de vente d'immeubles

La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2011. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élève au 31 décembre 2010 à 50 M€.

Promesses de vente de titres

Le groupe des Caisses d'Épargne a consenti le 21 décembre 2000 au groupe La Poste une promesse de vente irrévocable et sans réserve portant sur les actions CNP Assurances et les titres additionnels représentant 2 % du capital de CNP Assurances.

Engagements liés à l'acquisition de Seur

En vertu du pacte d'actionnaire conclu le 10 mars 2008 avec des franchisés Seur, actionnaires de Seur SA, GeoPost a accordé à chaque actionnaire une option individuelle de vente aux conditions suivantes :

- cession à GeoPost de la totalité des actions Seur SA et des actions des franchises détenues ;
- option exerçable sur une durée de vingt ans à compter du 10 mars 2008, sous réserve de l'acquisition par GeoPost d'une franchise postérieurement à cet accord ;

- l'obligation d'achat garantie par GeoPost est plafonnée à un montant annuel de 100 M€.

Ces options sont actives depuis l'acquisition de la franchise de Teruel par GeoPost en mars 2009.

Dans le cadre de l'acquisition par GeoPost de la société « Servicio e Informacion Urgente de Transportes » (SIUT) et ses filiales en juin 2004, des garanties avaient été données par le vendeur. À fin décembre 2010, seules restent en vigueur celles relatives à des risques sociaux ou fiscaux qui s'éteignent une fois le risque prescrit.

Au titre de l'acquisition de SEUR Bilbao (2004), STU Saragoza (2005), Transparcel Baix (2006), Seur Gerona (2006), Seur Granollers (2006) et Seur Santander (2007), des garanties ont été données par les vendeurs, pendant cinq ans à compter de l'acquisition et sans limitation de montant, au titre des risques sociaux ou fiscaux pouvant affecter ces sociétés.

Au titre de l'acquisition en 2009 de dix franchises Seur (Teruel, Cordoba, Albacete, Cartagena, Palencia, Lugo, Segovia, Parcel Vallès, Orense et Badalona), des garanties ont été données par les vendeurs, pour une durée de deux ans à compter de la prise de contrôle, sauf dans les domaines sociaux et fiscaux où cette durée est portée à cinq ans. Ces garanties sont accordées sans limitation de montant. Ces engagements sont assortis de garanties bancaires pour toutes les franchises sauf celle de Badalona, acquise auprès de Seur SA.

Engagements liés à l'acquisition de Yurtiçi Kargo

Dans le cadre de la prise de participation minoritaire par GeoPost dans la société Yurtiçi Kargo en février 2007, des garanties ont été données par les vendeurs pour une durée de deux ans à compter de la prise de participation et sans limitation de montant. Un aménagement de la durée de ces garanties est prévu pour les cas spécifiques :

- en cas de litige fiscal, un an à compter de la notification du redressement ;
- en cas de litige relatif à la réglementation postale locale, trois ans à compter de la date de prise de participation ;
- en cas de litige relatif aux garanties existant entre Yurtiçi Kargo et les vendeurs, dix ans à compter de la date de prise de participation.

Engagements liés à l'acquisition de Pegasus

L'acte d'acquisition des titres Pegasus signé en 2008 par Armadillo Holding GmbH inclut des garanties données par le vendeur, ADL, pour une durée de deux ans à compter de la prise de contrôle ou dans le délai de prescription du sous-jacent (notamment dans le domaine fiscal).

Par ailleurs, dans le cadre de cette acquisition, Armadillo Holding GmbH a conclu avec ADL, l'actionnaire historique de Pegasus, un pacte d'actionnaires. Celui-ci comprend notamment :

- des options sur les intérêts minoritaires détenus par ADL (20 %) : *call* conditionnel exerçable par Armadillo Holding GmbH et *put* conditionnel exerçable par ADL ;
- une clause de « *tag along* » (droit de sortie conjoint) en faveur de ADL ;
- une clause de « *drag along* » (obligation de sortie conjointe) en faveur de Armadillo Holding GmbH.

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

Engagements liés à l'acquisition de DPD Bosnie, DPD Croatie, DPD Slovénie et DPD Serbie

Dans le cadre de l'acquisition en 2008 par GeoPost des actions des entités DPD Adriatics, des garanties ont été données par le vendeur. Ces garanties courent pendant deux ans à compter de l'acquisition, sauf en ce qui concerne le statut et la capacité juridique du vendeur (cinq ans) et en cas de redressement fiscal (délai de prescription).

Engagements liés à l'acquisition d'Extelia

Dans le cadre de l'acquisition d'Extelia en 2008, une garantie de passif a été accordée par le vendeur pour une durée de 10 ans en ce qui concerne les risques liés à la conformité réglementaire, et de 20 mois avec une limite de 42,9 M€ pour les autres risques.

Engagement lié au prêt accordé par GeoPost SA à Redtransbu

En garantie d'un prêt de 2 M€ qu'elle a consenti à Redtransbu (franchise Seur de Huelva), GeoPost SA a reçu en nantissement les 33 538 actions détenues par Redtransbu dans Seur SA (soit environ 0,9 % du capital de cette société).

Engagements liés à l'acquisition de Sogec

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Sogec en décembre 2010, une garantie de passif a été accordée par le vendeur, limitée à un pourcentage de la valeur d'entreprise (fixée à 42 M€ en date d'acquisition) : 15 % la première année, puis 10 %, 5 % et 1,5 %. Cette garantie court jusqu'au 28 février 2014 en matière fiscale, au 28 février 2015 en matière sociale et jusqu'au 12 juin 2012 pour les autres domaines.

Autres engagements

Pacte d'actionnaires concernant CNP Assurances

L'État, La Caisse des dépôts, la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance (CNCE), le groupe La Poste et Sopassure forment un pacte d'actionnaires sur CNP Assurances. Ce pacte, dont l'échéance était fixé au 31 décembre 2008, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des accords intervenus en juin 2006 entre les partenaires. Les accords commerciaux qui lient CNP Assurances aux Caisses d'Épargne et à La Banque Postale ont également été prolongés jusqu'à fin 2015.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière a repris les droits et obligations découlant de ce pacte en lieu et place de La Poste.

Engagements liés à l'acquisition d'une partie des titres de la SAS Carte Bleue

Dans le cadre de l'entrée de SF2 au capital de la SAS Carte Bleue, La Poste s'est engagée à conserver une participation majoritaire dans le capital de sa filiale SF2.

SF2 a en outre consenti à La Poste une option d'achat portant sur la totalité des titres et droits afférents détenus dans le capital de la SAS Carte Bleue que La Poste pourra exercer dès lors que sa participation dans le capital de SF2 deviendra minoritaire. Le prix d'achat des actions de la SAS Carte Bleue sera alors défini d'un commun accord entre La Poste et SF2.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière vient aux droits et obligations découlant de cet engagement en lieu et place de La Poste.

Engagements liés à l'acquisition des titres IBC

Ce contrat d'acquisition conclu le 19 juillet 2006 entre Geopost Intercontinental et IBC Services LLC (entité qui regroupe les actionnaires des entités IBC rachetées) prévoit les éléments suivants :

- des options sur les intérêts majoritaires détenus par les actionnaires historiques : *call* inconditionnel exerçable par GeoPost et *put* conditionnel exerçable par IBC Services LLC en 2010 sur la base des résultats 2009 ; une fois ceux-ci déterminés, si ce *call* ou ce *put* n'est pas exercé, IBC Services LLC peut exercer un *put* sur IBC Airways sous certaines conditions pour le rachat des intérêts minoritaires détenus par GeoPost Intercontinental ;
- en cas de non exercice de ce *put* par IBC Services LLC, GeoPost dispose d'un *put* sur IBC Airways pour céder l'intégralité de ces titres à IBC Services LLC avec une clause d'ajustement du prix de cession indexée sur l'EBITDA 2008.

Droit individuel à la formation (DIF)

Les droits acquis et non consommés par le personnel du groupe au titre du DIF représentent :

- plus de 10,4 millions d'heures pour la population des contractuels ;
- plus de 8,8 millions d'heures pour la population des fonctionnaires.

Passifs éventuels

Le groupe n'a pas connaissance de risques significatifs qui ne feraient pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

EDF

Engagements donnés

Engagements d'achats fermes et irrévocables

Le groupe a souscrit dans le cadre de ses activités normales de production et de commercialisation des contrats à long terme d'achat d'électricité, de gaz, d'autres énergies et matières premières ainsi que de combustible nucléaire, selon lesquels il s'engage à acheter sur des durées qui peuvent atteindre vingt ans.

Dans la quasi-totalité des cas, ces engagements sont réciproques, les tiers concernés ayant une obligation de livrer les quantités déterminées dans ces contrats.

EDF a également passé avec un certain nombre de producteurs d'électricité des contrats d'achats à long terme, en participant au financement de centrales de production.

Au 31 décembre 2010, l'échéancier des engagements d'achats fermes et irrévocables, se présente comme suit :

En millions d'euros	TOTAL	31 décembre 2010				31 décembre 2009
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
Achats d'électricité	8 182	2 072	2 697	1 166	2 247	16 010
Achat de gaz (1)	10 609	1 602	4 615	3 169	1 223	10 488
Achats d'autres énergies et de matières premières	2 239	765	1 086	361	27	4 020
Achats de combustibles nucléaires	18 566	1 931	5 825	5 686	5 124	21 060
Engagements d'achats fermes et irrévocables	39 596	6 370	14 223	10 382	8 321	51 578

(1) Hors Edison.

Les évolutions résultent principalement des variations du périmètre de consolidation ainsi que de la baisse des prix de marché observée durant l'exercice.

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)*Achats d'électricité*

Les engagements d'achats d'électricité proviennent principalement d'EDF, essentiellement portés par le Système énergétique insulaire (SEI) qui s'est engagé à acheter de l'électricité produite à partir de bagasse et de charbon, d'ERDF et EDF Energy.

Par ailleurs, en complément des obligations valorisées ci-dessus et au terme de l'article 10 de la loi du 10 février 2000, EDF a l'obligation d'acheter en France métropolitaine, dès lors que le producteur en fait la demande et sous réserve du respect d'un certain nombre de caractéristiques techniques, la production issue des centrales de cogénérations ainsi que des unités de production d'énergie renouvelable (éoliennes, petite hydraulique...). Les surcoûts générés par cette obligation sont compensés (après validation par la CRE) via la Contribution au service public de l'électricité (CSPE). Ces obligations d'achat compensées à hauteur de la CSPE s'élèvent à 31 TWh pour l'exercice 2010 (28 TWh pour l'exercice 2009), dont 13 TWh au titre de la cogénération (13 TWh pour 2009), 9 TWh au titre de l'éolien (8 TWh pour 2009) et 4 TWh au titre de l'hydraulique.

La variation de l'exercice résulte à hauteur de 6,8 Md€ de la cession en cours d'EnBW et de la consolidation par mise en équivalence de RTE.

Achats de gaz

Les engagements d'achats de gaz sont principalement portés par EDF, dans le cadre du développement de son activité de commercialisation de gaz.

En ce qui concerne Edison, des contrats d'importation de gaz naturel sous forme de contrats « *take or pay* » ont été mis en place pour une capacité totale à terme de 18 milliards de mètres cubes par an lorsque tous les contrats seront opérationnels. Les contrats déjà opérationnels concernent les importations de Russie, de Libye, d'Algérie, du Qatar et de Norvège pour une fourniture totale de 15,8 milliards de mètres cubes par an. En outre, un contrat d'un volume de 2 milliards de mètres cubes par an en provenance d'Algérie entrera en vigueur au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, le contrat avec Terminale GNL Adriatico, unité de liquéfaction de gaz mise en service en octobre 2009 et dans laquelle Edison détient une participation de 10 %, prévoit les conditions suivantes :

- le maintien de la participation d'Edison au plus tard jusqu'au 1^{er} juillet 2011 ;
- le droit des coactionnaires de racheter la participation de 10 % d'Edison en cas de rupture du contrat d'approvisionnement avec Rasgas du fait d'Edison à un prix correspondant à la somme des contributions en capital effectuées à la date d'exercice de l'option d'achat ;
- Edison bénéficie d'environ 80 % des capacités de regazéification du terminal pour une durée de 25 ans.

Le groupe est partenaire de projets de production indépendante (IPP) adossés à des PPA (*power purchase agreement*). Les engagements d'achats de gaz sont pour la plupart liés à ces centrales électriques IPP et sont adossés à des contrats d'achat d'électricité reçus. Ces contrats incluent des clauses dites de « *pass-through* » qui permettent de répercuter aux clients la quasi-totalité de la variabilité du coût des sources d'approvisionnement.

Achats d'autres énergies et matières premières

Les engagements d'achats d'autres énergies et matières premières concernent essentiellement des achats de charbon et de fioul utilisés pour le fonctionnement des centrales thermiques.

La variation de l'exercice résulte principalement de la cession en cours d'EnBW.

Achats de combustible nucléaire

Les engagements d'achats de combustible nucléaire proviennent des contrats d'approvisionnement du parc nucléaire pour couvrir les besoins du groupe EDF en combustible et en services de fluoration, d'enrichissement et de fabrication d'assemblages de combustible.

• Engagements donnés liés à l'exécution de contrats d'exploitation

Dans le cadre de son activité, le groupe met en place des garanties, généralement par l'intermédiaire de banques, destinées à la bonne exécution des contrats. Par ailleurs, le groupe a donné des engagements solidaires à des tiers. Au 31 décembre 2010, l'échéancier de ces engagements se présente comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2010				31 décembre 2009
	TOTAL	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Garanties de bonne exécution/ bonne fin/soumission	801	344	422	35	1 297
Engagements sur commandes d'exploitation (1)	3 992	2 050	1 475	467	4 562
Engagements sur commandes d'immobilisations	9 282	4 742	3 872	668	10 406
Autres engagements liés à l'exploitation	3 194	1 043	1 088	1 063	3 859
Engagements donnés liés à l'exécution des contrats d'exploitation	17 269	8 179	6 857	2 233	10 124

(1) Hors matières premières et énergie.

Au 31 décembre 2010, les garanties de bonne exécution, de bonne fin et de soumission concernent principalement les garanties données par EDF Énergies Nouvelles liées aux projets de développement, Dalkia International et EDF.

Les engagements fermes de commandes d'exploitation hors achats de matières premières et d'énergie ainsi que les engagements d'achats d'immobilisations corporelles s'élèvent à 13 274 M€ (contre 14 968 M€ au 31 décembre 2009).

Ils concernent essentiellement :

- EDF et ERDF pour 8 338 M€ (7 326 M€ au 31 décembre 2009) ; il s'agit pour 5 638 M€ d'engagements pris lors de la signature de commandes concernant les immobilisations (4 666 M€ au 31 décembre 2009) dont 1 471 M€ liés à la construction de la centrale de type EPR (European Pressurized Reactor) sur le site de Flamanville (1 107 M€ en 2009) ;
- EDF Énergies Nouvelles (EEN) pour 1 875 M€ (2 404 M€ au 31 décembre 2009) ;
- EDF Energy pour 1 110 M€ (1 425 M€ au 31 décembre 2009) du fait d'engagements liés à la construction d'une centrale à cycle combiné gaz ;
- les productions électriques insulaires pour 911 M€ du fait d'engagements liés principalement à la construction de centrales (1 161 M€ en 2009).

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

La variation de l'exercice résulte à hauteur de 1,8 Md€ de la cession en cours d'EnBW et de la consolidation par mise en équivalence de RTE.

Les autres engagements donnés liés à l'exploitation concernent principalement :

- Edison à hauteur de 766 M€ (736 M€ en 2009) ;
- CENG à hauteur de 363 M€ donnés à ses filiales relatifs à des garanties de paiement de primes d'assurance responsabilité civile pour exploitation nucléaire.

L'impact de la cession en cours d'EnBW sur les autres engagements liés à l'exploitation est une diminution de 1 250 M€.

• Obligations et engagements en matière de location simple

Le groupe est engagé en tant que preneur par des contrats de location simple non résiliables portant sur des locaux, des équipements ou des véhicules entrant dans le cadre de son activité normale. Les loyers payables sont susceptibles de renégociations selon des périodicités contractuelles. Ils portent principalement sur EDF, EDF Energy, ERDF et EDF Trading.

• Engagements liés aux acquisitions de titres de participations et d'actifs

Au 31 décembre 2010, les éléments constitutifs des engagements liés aux acquisitions de titres de participations et d'actifs sont les suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2010				31 décembre 2009
	TOTAL	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Engagements d'acquisition de titres	2 457	126	2 330	1	4 505
Autres engagements donnés liés aux investissements	732	646	81	5	233
Autres engagements reçus liés aux investissements	3 189	772	2 411	6	4 738

• Engagements d'acquisition de titres et d'actifs

Les engagements dénoués au cours de l'exercice 2010 concernent principalement le renoncement de CEG à l'option de vente à EDF à hauteur de 2 milliards de dollars maximum (1,4 Md€) de certains actifs de production non nucléaire, dans le cadre de l'accord du 3 novembre 2010 entre EDF et CEG.

Les engagements résiduels concernent principalement les opérations suivantes :

- engagement consenti à OEW par EDF International relatif à EnBW en vertu du pacte d'actionnaires conclu le 26 juillet 2000 : OEW, qui détient conjointement avec EDF le contrôle d'EnBW, dispose d'une option de vente sur EDF, de tout ou partie de ses actions assujetties (soit 25 % du capital d'EnBW), exerçable à tout moment jusqu'au 31 décembre 2011 au prix de 37,14 euros par action. Dans le cadre de la cession en cours, OEW a accepté d'abandonner son droit d'exercice à la date de transfert effectif des titres d'EnBW (prévue pour 2011). Le montant de cette option reste inscrit par le groupe EDF au titre de ses engagements hors bilan pour l'exercice 2010 pour 2 322 M€ ;

- engagements pris par Edev relatifs à EDF Énergies Nouvelles (EDF EN) : dans le cadre de l'admission des titres de la société EDF EN sur le marché réglementé, intervenue le 28 novembre 2006, un pacte d'actionnaires et une convention concernant la société EDF EN, ont été conclus le 17 juillet 2006, entre d'une part, la société EDF et la société Edev (ci-après désignées ensemble le « groupe EDF ») et d'autre part, M. Pâris Mouratoglou et la société de droit luxembourgeois SIIF – Société internationale d'investissements financiers (ci-après désignées ensemble le « groupe Mouratoglou »). Cette convention a été complétée par un avenant en date du 10 novembre 2006. Dans le cadre de ces accords, les engagements restant pris par le groupe EDF et le groupe Mouratoglou applicables au 31 décembre 2010 sont les suivants :

- engagement de liquidité : le groupe EDF et le groupe Mouratoglou s'interdisent de procéder à des acquisitions d'actions ayant pour effet de réduire la part du public dans le capital de la Société EDF EN à moins de 95 % de cette part. Cet engagement souscrit par le groupe EDF expirerait dans l'hypothèse où le groupe Mouratoglou viendrait à détenir moins de 10 % du capital de la société EDF EN,
- droit de préférence : en cas de projet de transfert d'actions détenues par le groupe Mouratoglou, le groupe EDF bénéficierait d'un droit de préférence pour acquérir lesdites actions, qui s'exercera à des modalités de détermination du prix différenciées selon que le transfert d'actions envisagé serait effectué au profit d'établissements financiers ou d'autres tiers.

À défaut d'exercice du droit de préférence du groupe EDF, le groupe Mouratoglou pourra procéder à la cession projetée. Ce droit de préférence ne s'appliquera pas dans le cas de certaines situations définies contractuellement,

- dispositions concernant la participation du groupe Mouratoglou : si la participation du groupe Mouratoglou devenait inférieure à 10 % du capital de la société EDF Énergies Nouvelles, EDEV consentirait au groupe Mouratoglou, pour un délai de trois mois à compter du franchissement à la baisse du seuil de 10 %, une option de vente portant sur l'intégralité de la participation résiduelle du groupe Mouratoglou dans la société EDF EN, à un prix par action égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la société au cours des 60 jours de bourse précédant la notification de l'exercice de cette option, sans que ce prix puisse être supérieur de plus de 10 % au dernier cours de clôture de l'action précédant ladite notification.

Sous réserve de l'absence d'exercice de l'option de vente par le groupe Mouratoglou, Edev disposera alors d'une option d'achat portant sur la totalité des actions détenues par le groupe Mouratoglou pour un délai de trois mois à compter de la fin de la période d'exercice de l'option de vente susvisée, à un prix par action défini de façon identique à celui de l'option de vente, sans que ce prix puisse être inférieur de plus de 10 % au dernier cours de clôture de l'action précédant la notification. Ces deux options expireront de plein droit le 31 décembre 2015 ;

- accord avec Veolia Environnement : Veolia Environnement a accordé à EDF une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement. De même, EDF a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF. À défaut d'accord entre les parties sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert ;

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

• engagement consenti à Centrica par EDF Energy : Centrica est entré dans la société de projet ayant pour objet pour la construction de quatre EPR au Royaume-Uni, à hauteur de 20 % du capital, EDF Energy détenant les 80 % restants.

Centrica dispose d'une option de vente sur EDF de ses titres détenus. Cette option peut être déclenchée sur des critères liés au budget de pré-développement ou juste avant la décision finale d'investissement du premier EPR.

Au stade actuel du projet, la valeur de cette option ne représente pas un engagement significatif pour le groupe ;

• création de la société EDF Investissements Groupe : dans le cadre de la création de la société EDF Investissements Groupe, la société C3 (filiale à 100 % d'EDF) a conclu avec la société NBI (Natixis Belgique Investissement, filiale du groupe Natixis) des promesses unilatérales d'achat et de vente d'actions relatives aux participations détenues respectivement par NBI et C3. Ainsi, NBI donne la possibilité à tout moment à C3 d'une part de racheter jusqu'en 2030 la participation de NBI sur la base de la valeur d'actif net de la société, d'autre part de vendre à NBI la totalité de sa participation sur la base de la valeur d'actif net de la société, pendant les cinq ans qui suivent la création de la société.

• Autres engagements liés aux investissements

Il s'agit principalement de garanties d'investissement données par EDF Trading (655 M€).

Engagements donnés liés au financement

Les éléments constitutifs des garanties sur emprunts du groupe au 31 décembre 2010 sont les suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2010				31 décembre 2009
	TOTAL	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Sûretés réelles d'actifs	4 633	240	1 055	3 388	2 767
Garantie sur emprunts	197	40	14	143	323
Autres engagements liés au financement	160	84	59	17	241
Engagements donnés liés au financement	4 990	364	1 128	3 498	3 311

Les sûretés réelles et biens affectés en garanties des emprunts comprennent principalement des actifs corporels sous forme de nantissements ou d'hypothèques et des titres de participations de filiales consolidées détentrices d'actifs corporels. Ainsi, la valeur nette comptable des actifs courants et non courants donnés en garantie s'élève à 4 633 M€ au 31 décembre 2010 (2 767 M€ en 2009), soit en augmentation de 1 866 M€.

Cette augmentation concerne EDF Énergies Nouvelles et s'explique principalement par la révision de la méthode d'évaluation des nantissements en 2010. Désormais, lorsque les titres d'une société consolidée sont nantis, le montant porté en engagement hors bilan correspond à la valeur nette comptable de l'actif sous-jacent.

En effet, les titres étant éliminés du bilan consolidé, les immobilisations détenues par l'entité dont les titres sont nantis s'y substituent.

Les garanties sur emprunts ont été données principalement par EDF.

• Engagements reçus

• Engagements reçus liés à l'exploitation : les engagements reçus au 31 décembre 2010 concernent principalement EDF. Il s'agit notamment d'engagements reçus de compagnies d'assurances pour couvrir les risques liés à la construction de la centrale de type EPR pour 2 868 M€ au 31 décembre 2010. La variation de l'exercice résulte principalement de la mise en équivalence de RTE. Le montant relatif à l'exercice 2009 est retraité du fait que les engagements réciproques d'EDF Énergies Nouvelles ne sont plus présentés à la fois en engagement donné et en engagement reçu. Ce changement se traduit en 2009 par une réduction de 2 957 M€ des engagements reçus liés à l'exploitation.

• Engagements de livraison d'électricité : un ensemble de contrats à long terme a été passé avec un certain nombre d'électriciens européens au terme desquels EDF s'est engagé à livrer de l'électricité. Ces contrats sont de deux types :

- des contrats de cofinancement de centrales nucléaires, portant selon les cas sur une centrale particulière ou un parc de production défini. Les entreprises ayant participé à ces financements ont un droit à l'énergie produite des centrales concernées au prorata de leur participation au financement initial ;
- des contrats commerciaux de vente à long terme adossés le plus souvent sur le parc de production nucléaire.

La principale variation observée sur 2010 est liée à l'accord relatif à la première tranche de fourniture d'électricité entre le groupe EDF et Exeltium finalisé au cours du 1^{er} semestre 2010. Dans ce cadre, EDF s'est engagé à livrer environ 150 TWh sur une durée de 24 ans à compter du 1^{er} mai 2010.

Par ailleurs, lors de la prise de participation dans EnBW en 2001, EDF s'est engagé auprès de la Commission européenne à mettre à disposition du marché une partie de ses capacités de production, pour une durée estimée initialement à cinq ans soit en principe, jusqu'au 7 février 2006. Cet engagement était destiné à favoriser l'accès de concurrents au marché français en palliant pendant quelques années les difficultés d'approvisionnement existant sur un marché français alors naissant. EDF a la possibilité depuis février 2006 de déposer une demande argumentée de sortie du processus d'enchères. À ce jour, EDF a décidé de ne pas faire ce choix. Après des discussions avec la Commission européenne et sur proposition d'EDF, la Commission a autorisé, en septembre 2006, un certain nombre d'aménagements au processus d'enchères, notamment l'introduction d'un produit de base d'une durée de quatre ans, mis en vente depuis septembre 2006, sans modification du volume d'énergie annuel mis à disposition par EDF.

En 2010, près de 39 TWh (38 TWh en 2009) ont ainsi été mis à disposition du marché. Les enchères se poursuivent à ce jour à un rythme trimestriel.

De même, le 22 décembre 2008, la Commission européenne a autorisé l'acquisition par Lake Acquisitions Ltd de British Energy notamment sous la condition de la mise sur le marché des volumes d'électricité compris entre 5 et 10 TWh sur la période 2012-2015. Dans le cadre des accords conclus en mai 2009 entre EDF et Centrica, EDF fournira également à Centrica 18 TWh d'électricité supplémentaire aux prix du marché sur une période de cinq ans à partir de 2011.

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

Enfin, suite au contentieux qui a opposé EDF et Direct Énergie, le Conseil de la concurrence, par sa décision en date du 10 décembre 2007, a accepté et rendu obligatoires les engagements proposés par EDF, de mettre à disposition des fournisseurs alternatifs d'énergie une capacité significative d'électricité de 1 500 MW, soit environ 10 TWh par an pendant quinze ans, à des niveaux de prix leur permettant de concurrencer effectivement les offres d'EDF sur le marché libre de masse.

EDF a proposé pour une première période de cinq ans, de 2008 à 2012, un prix moyen de fourniture en euros courants fixé à 42 euros/MWh pour 2010 (39,40 euros/MWh pour 2009) et qui augmentera progressivement pour atteindre 47,20 euros/MWh en 2012. Concernant la deuxième période de dix ans, le prix a été fixé de manière à couvrir les coûts de développement par EDF de l'EPR à Flamanville.

Dans ce contexte, EDF a procédé le 12 mars 2008, le 19 novembre 2008 et le 18 novembre 2009 à trois appels d'offres portant sur des contrats d'approvisionnement en électricité de base de 500 MW chacun pour une durée pouvant aller jusqu'à quinze ans. À l'issue de ces trois appels d'offres, les 1 500 MW proposés ont été souscrits.

Engagements reçus en matière de location simple

Le groupe est engagé au titre d'accords qu'il a qualifiés de location simple en vertu de l'interprétation IFRIC 4.

Ces engagements constituent l'essentiel des engagements de location simple en tant que bailleur. Ils portent principalement sur les IPP asiatiques, et sur le contrat de *tolling* signé en 2009 par EDF Energy sur la centrale de Sutton Bridge.

Engagements reçus liés aux acquisitions de titres de participations et d'actifs

Dans le cadre du projet de cession de sa filiale EnBW, le groupe a reçu un engagement d'acquisition de titres du Land du Bade Wurtemberg pour un montant de 4,5 Md€ (après réception d'un acompte de 169 M€ sur l'exercice 2010).

Engagements reçus liés au financement

Les engagements reçus liés au financement concernent principalement EDF et EDF Énergies Nouvelles.

● *Passifs éventuels*

Contrôles fiscaux

Les sociétés du groupe font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux.

Ainsi, au cours des années 2009 et 2010, EDF a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2004 à 2008. En fin d'année 2009, une proposition de rectification a été adressée à EDF sur la période 2004-2006. EDF conteste la majeure partie de la proposition de rectification notifiée.

De même, RTE et ERDF ont fait l'objet de contrôles fiscaux relatifs respectivement aux années 2008-2009 et 2007-2008. RTE conteste la majeure partie de la proposition de rectification notifiée. Pour ERDF, les contrôles se poursuivent pour l'année 2008, l'année 2007 étant prescrite.

Parmi les sujets de discussion figure la question de la déductibilité fiscale de la provision pour rentes accidents du travail/maladies professionnelles.

Litiges en matière sociale

EDF est partie prenante à un certain nombre de litiges en matière sociale avec des salariés concernant notamment le calcul et la mise en œuvre du temps de repos. EDF estime qu'aucun de ces litiges, pris isolément, n'est susceptible d'avoir un impact significatif sur son résultat et sa situation financière. Toutefois, s'agissant de situations qui sont susceptibles de concerner un grand nombre de salariés d'EDF en France, ces litiges pourraient présenter un risque systémique qui pourrait avoir un effet négatif significatif sur les résultats du groupe.

Edipower

La procédure suit son cours dans le procès intenté par Acea (régie de Rome) devant la cour de Rome à l'encontre de plusieurs parties, incluant notamment, AEM Spa (maintenant A2A Spa), EDF, Edipower Spa et Edison Spa. Acea prétend que le pourcentage de participation détenu conjointement par EDF et AEM dans Edison constitue une violation du plafond de 30 % de détention par des entreprises publiques dans Edipower, tel que défini par le décret de privatisation du 8 novembre 2000. Selon Acea, ce dépassement constituerait un cas de concurrence déloyale pouvant avoir un impact négatif sur la concurrence sur le marché de l'énergie, et nuirait à Acea. En conséquence, Acea demande réparation et également que des mesures soient prises pour faire cesser cette situation, comme par exemple, le désinvestissement des participations en deçà du seuil mentionné ci-dessus et l'interdiction de recevoir de l'énergie produite par Edipower au-delà des quantités autorisées. En janvier 2007, Endesa Italia s'est jointe à la procédure d'Acea. L'audience sur le fond prévue en juin 2008 a fait l'objet de reports successifs jusqu'au 24 mars 2011.

En décembre 2010, Endesa Italia, devenue E.ON Italia, et EDF ont signé un accord de désistement par lequel E.ON Italia s'engage à renoncer à l'instance ainsi qu'à toute autre demande à l'encontre d'EDF en relation avec la prise de participation indirecte d'EDF dans Edipower. Cet accord sera présenté au juge lors de l'audience prévue le 24 mars 2011.

■ **RATP**

● *En matière d'investissements en immobilisations*

Les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes s'élèvent à 3 400 M€ au 31 décembre 2010 contre 3 206 M€ au 31 décembre 2009.

● *En matière d'avantages au personnel*

Le coût des services passés relatif au changement des modalités de calcul du régime des indemnités de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2010 à 19 726 K€ et sont amortis depuis 2008.

● *Actifs et Passifs éventuels*

Amiante

Une étude interne a été menée afin de recenser les cas de maladies professionnelles liées à l'amiante et d'évaluer leurs conséquences financières pour l'entreprise.

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN *(suite) (en milliers d'euros)*

Une provision couvre l'intégralité du risque lié aux cas déclarés ou ayant fait l'objet d'actions contentieuses. Bien qu'il ne soit pas possible de préjuger de l'impact financier des actions futures, la RATP considère que la provision inscrite au bilan au 31 décembre 2010 pour 1 693 K€ est suffisante et correspond à sa meilleure estimation du risque financier encouru par l'entreprise.

■ SPPE**● Engagements reçus**

Par arrêté du 12 août 2009, l'État français accorde sa garantie aux titres de créances émis par la SPPE, dans le cadre de son programme de papier commercial multidevise.

En effet, la garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable de l'État est accordée aux titres de créances de toute nature ayant une durée maximale de 397 jours émis au plus tard le 30 juin 2012 par la SPPE, dans le cadre de son programme de papier commercial multidevise, pour un encours global en principal de 20 Md€ ou sa contre-valeur en toute autre devise d'émission des titres, auquel s'ajoutent tous intérêts et frais y afférents.

Comptes combinés

NOTE 30 : INFORMATIONS SECTORIELLES (en milliers d'euros)

Bilan actif au 31 décembre 2009 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Écarts d'acquisition	39	20	948	17 892	0	1 362	0	0	2	0	4	0	20 267
Licences, marques et bases d'abonnés	12	61	354	1 419	0	201	0	0	13	0	39	0	2 098
Autres immobilisations incorporelles	2	32	500	6 819	0	465	0	0	3	0	101	0	7 921
Immobilisations corporelles DC	0	2 902	0	69 433	0	0	0	0	96	0	0	0	72 431
Immobilisations corporelles DP	826	48 490	26 230	64 755	74	6 434	0	0	211	0	631	0	147 651
Immeubles de placement	5	891	0	60	0	0	0	16	0	0	0	0	972
Titres mis en équivalence	4 415	500	1 469	28 127	21	5 473	9 688	0	2 449	0	12	0	52 154
Actifs financiers non courants	139	599	7 436	28 559	9	860	0	122	7	7 034	26	- 2 479	42 311
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	52 660	0	0	0	0	0	0	52 660
Impôts différés actifs	159	3 813	994	3 302	0	11	0	0	0	0	1	0	8 280
Autres actifs non courants	49	1	0	596	0	0	0	0	0	0	0	0	647
Total actifs non courants	5 645	57 308	37 930	220 962	104	67 466	9 688	139	2 781	7 034	813	- 2 479	407 392
Stocks	576	36	967	15 361	14	172	0	6	215	0	909	0	18 256
Créances d'exploitation	3 992	3 661	6 474	28 771	4	2 470	0	263	119	0	527	- 1 018	45 263
Créances diverses	56	63	19	852	1	148	0	0	18	8	65	0	1 231
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	109 037	0	0	0	0	0	0	109 037
Actifs financiers courants	1 270	14 311	3 549	14 041	44	610	0	78	31	0	326	- 6	34 253
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	6 646	0	0	0	0	0	0	6 646
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 793	2 995	4 683	7 126	74	2 319	0	689	127	1 848	75	0	21 7290
Total actifs non courants	7 687	21 066	15 691	66 151	137	121 403	0	1 037	511	1 855	1 901	- 1 024	236 415
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	1	6 915	0	31	0	119	0	0	0	0	7 066
TOTAL ACTIF	13 333	78 374	53 622	294 028	241	188 899	9 688	1 295	3 292	8 889	2 715	- 3 502	650 873

Bilan passif au 31 décembre 2009 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	3 022	11 648	5 254	2 271	145	2 335	0	19 804	272	1	363	0	45 114
Primes liées au capital	57	543	251	328	0	0	0	761	0	449	0	0	2 389
Réserves et report à nouveau	2 311	- 8 585	5 164	49 625	68	4 833	9 742	- 24 466	3 062	- 415	183	- 371	41 150
Résultat combiné	385	647	- 1 046	6 086	4	1 020	- 53	185	- 443	724	- 3	- 141	7 366
Capitaux propres	5 774	4 253	9 623	58 311	217	8 188	9 688	- 3 716	2 891	760	543	- 513	96 019
Intérêts minoritaires	10	1	102	5 702	0	52	0	1	- 4	0	1	0	5 865
Capitaux propres de l'ensemble combiné	5 785	4 254	9 725	64 013	217	8 240	9 688	- 3 715	2 887	760	544	- 513	101 884
Provisions non courantes	306	523	1 254	57 296	0	90	0	0	40	0	0	0	59 510
Avantages au personnel non courants	83	424	2 084	14 533	0	1 468	0	0	8	0	146	0	18 745
Passifs financiers non courants	131	45 679	19 429	50 548	0	6 501	0	3 222	23	0	188	- 1 815	123 907
Autres passifs non courants	0	772	0	26 182	0	0	0	0	96	0	0	0	27 050
Impôts différés passifs	11	229	103	8 313	0	97	0	0	1	0	19	0	8 773
Passifs non courants	531	47 627	22 871	156 872	0	8 156	0	3 223	168	0	354	- 1 815	237 986
Provisions courantes	166	210	374	5 227	5	862	0	284	12	0	142	0	7 283
Avantages au personnel courant	1	38	81	837	0	497	0	0	2	0	0	0	1 456
Passifs financiers courants	252	5 395	7 946	18 344	0	750	0	1 354	48	7 967	72	- 140	41 989
Dettes d'exploitation	6 527	1 885	7 572	32 641	19	4 425	0	71	145	0	1 271	- 361	54 196
Autres passifs courants	70	18 965	5 047	11 999	0	645	0	0	30	163	332	- 674	36 577
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	165 325	0	0	0	0	0	0	165 325
Passifs courants	7 017	26 493	21 021	69 048	24	172 503	0	1 710	237	8 130	1 817	- 1 175	306 825
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	6	4 096	0	0	0	78	0	0	0	0	4 180
TOTAL PASSIF	13 333	78 374	53 622	294 028	241	188 899	9 688	1 295	3 292	8 889	2 715	- 3 502	650 873

NOTE 30 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Résultat au 31 décembre 2009 retraité	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaisance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	5 011	-	-	-	-	-	0	5 011
Chiffre d'affaires	4 029	7 352	29 204	66 148	5	16 715	-	1	632	-	3 841	- 6 579	121 348
Autres produits des activités ordinaires	- 145	2 540	50	6 770	0	102	-	1	8	-	329	0	9 656
Achats et charges externes	- 2 433	- 4 745	- 12 753	- 38 479	- 4	- 7 068	-	- 25	- 381	-	- 2 103	6 555	- 61 435
Achats consommés	- 1 541	- 3 487	- 2 707	- 24 651	0	- 560	-	0	- 225	-	- 1 392	3 580	- 30 985
Charges externes	- 891	- 1 258	- 10 046	- 13 828	- 3	- 6 508	-	- 25	- 156	-	- 710	2 975	- 30 450
Charges de personnel	- 1 007	- 1 270	- 12 881	- 14 062	- 2	- 11 609	-	- 1	- 172	-	- 1 378	0	- 42 383
Impôts et taxes	- 85	- 299	- 1 168	- 3 231	- 1	- 1 214	-	0	- 22	-	- 265	0	- 6 285
Autres produits et charges opérationnels	25	- 1 260	- 2 586	- 7 744	0	- 1 111	-	22	- 49	-	- 418	20	- 13 102
Autres produits et charges d'exploitation	44	38	9	- 899	- 1	13	-	2	- 2	-	- 176	24	- 948
Autres produits et charges opérationnels	99	346	645	- 2 193	1	- 37	-	- 2	- 2	-	- 52	0	- 1 195
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	- 118	- 1 644	- 3 240	- 4 653	0	- 1 087	-	22	- 45	-	- 190	- 4	- 10 959
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	385	2 318	- 135	9 403	- 1	826	-	- 3	16	-	7	- 4	12 810
RÉSULTAT FINANCIER	61	- 1 353	- 443	- 4 023	3	- 152	-	171	4	887	- 7	- 137	- 4 989
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	446	964	- 578	5 380	2	674	-	168	21	887	0	- 141	7 822
Impôts sur les bénéfices exigibles	- 43	- 315	- 29	- 1 694	- 1	- 254	-	2	1	- 163	11	0	- 2 483
Impôts sur les bénéfices différés	- 3	- 19	- 182	400	-	36	-	-	2	-	- 16	0	216
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	1	-	- 17	578	-	-	-	15	-	-	-	0	578
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	401	630	- 806	4 665	1	455	-	185	24	725	- 5	- 141	6 133
Résultat des sociétés mises en équivalence	- 17	18	- 227	1 591	3	571	- 53	-	- 478	-	2	0	1 409
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	384	648	- 1 034	6 255	4	1 026	- 53	185	- 454	725	- 3	- 141	7 542
Intérêts minoritaires	1	0	- 12	- 169	-	- 6	-	0	11	-	0	0	- 175
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	385	647	- 1 046	6 086	4	1 020	- 53	185	- 443	725	- 3	- 141	7 366

Comptes combinés

NOTE 30 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Bilan actif au 31 décembre 2010	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Écart d'acquisition	38	37	1 682	16 652	0	1 390	0	0	14	0	4	0	19 817
Licences, marques et bases d'abonnés	12	64	382	1 160	0	330	0	0	12	0	30	0	1 989
Autres immobilisations incorporelles	1	29	1 301	6 535	0	458	0	0	4	0	95	0	8 422
Immobilisations corporelles DC	0	2 919	0	49 932	0	0	0	0	96	0	0	0	52 947
Immobilisations corporelles DP	877	50 941	28 208	64 326	78	6 246	0	0	231	0	711	0	151 619
Immubles de placement	4	855	0	26	0	0	0	14	0	0	0	0	900
Titres mis en équivalence	3 960	471	1 654	31 526	23	5 986	10 031	0	3 383	0	16	0	57 050
Actifs financiers non courants	715	1 134	7 897	29 390	6	1 025	0	12	6	2 576	11	- 1 916	40 857
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	51 871	0	0	0	0	0	0	51 871
Impôts différés actifs	126	3 728	1 098	3 170	0	75	0	0	3	0	1	0	8 200
Autres actifs non courants	27	6	1	27	0	0	0	0	0	0	0	0	61
Total actifs non courants	5 759	60 184	42 222	202 744	108	67 382	10 031	26	3 750	2 576	868	- 1 916	393 734
Stocks	532	36	1 070	15 284	8	159	0	6	235	0	881	0	18 212
Créances d'exploitation	4 373	3 120	7 119	31 206	24	2 701	0	82	87	67	535	- 721	48 593
Créances diverses	69	324	49	831	1	173	0	0	24	4	61	0	1 538
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	113 760	0	0	0	0	0	0	113 760
Actifs financiers courants	1 229	13 605	2 408	20 327	53	1 195	0	1	33	0	362	- 6	39 209
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	4 242	0	0	0	0	0	0	4 242
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 231	4 391	5 467	5 159	128	2 225	0	727	133	1 802	70	0	21 333
Total actifs courants	7 433	21 477	16 114	72 808	215	124 455	0	816	514	1 874	1 909	- 727	246 886
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	11	337	18 979	0	61	0	152	0	0	0	0	19 539
TOTAL ACTIF	13 192	81 671	58 672	294 531	323	191 898	10 031	994	4 263	4 450	2 777	- 2 643	660 159

Bilan passif au 31 décembre 2010	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Capital et dotations en capital	3 022	11 666	5 404	2 377	145	1 076	0	19 664	272	1	381	0	44 007
Primes liées au capital	57	543	251	1 120	0	0	0	761	0	122	0	0	2 853
Réserves et report à nouveau	1 690	- 8 167	3 925	55 269	71	6 631	9 714	- 24 391	3 018	0	180	17	47 958
Résultat combiné	434	560	972	3 586	5	1 290	317	- 3	550	104	31	40	7 886
Capitaux propres	5 202	4 602	10 552	62 352	221	8 998	10 031	- 3 968	3 840	226	593	57	102 704
Intérêts minoritaires	10	2	110	6 501	0	19	0	2	0	0	0	0	6 643
Capitaux propres de l'ensemble combiné	5 212	4 604	10 662	68 852	221	9 016	10 031	- 3 967	3 840	226	593	57	109 347
Provisions non courantes	299	555	1 028	57 910	0	137	0	0	32	0	0	0	59 961
Avantages au personnel non courant	88	451	2 279	12 916	0	1 665	0	0	10	0	148	0	17 557
Passifs financiers non courants	128	46 203	21 410	47 101	0	6 066	0	4 442	19	0	184	- 1 802	123 752
Autres passifs non courants	0	788	0	29 722	0	0	0	0	96	0	0	0	30 607
Impôts différés passifs	11	249	486	5 465	0	95	0	0	1	0	19	0	6 326
Passifs non courants	526	48 245	25 203	153 114	0	7 963	0	4 442	158	0	352	- 1 802	238 202
Provisions courantes	128	261	304	3 149	5	898	0	220	14	0	124	- 13	5 089
Avantages au personnel courant	1	53	83	819	0	528	0	0	2	0	0	0	1 487
Passifs financiers courants	90	6 125	7 516	13 339	70	1 289	0	175	55	4 223	74	- 120	32 836
Dettes d'exploitation	7 149	2 112	9 127	31 588	25	4 743	0	33	173	0	1 279	- 765	55 463
Autres passifs courants	86	20 271	5 404	10 797	2	471	0	0	22	0	355	0	37 407
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	166 990	0	0	0	0	0	0	166 990
Passifs courants	7 454	28 822	22 435	59 691	101	174 919	0	427	265	4 223	1 832	- 898	299 273
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	372	12 873	0	0	0	91	0	0	0	0	13 337
TOTAL PASSIF	13 192	81 671	58 672	294 531	323	191 898	10 031	994	4 263	4 450	2 777	- 2 643	660 159

NOTE 30 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Résultat au 31 décembre 2010	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	5 274	-	-	-	-	-	0	5 274
Chiffre d'affaires	4 264	8 879	34 934	72 215	32	16 989	-	0	717	-	4 040	- 7 774	134 295
Autres produits des activités ordinaires	- 98	2 425	66	5 945	-	107	-	-	7	-	290	0	8 742
Achats et charges externes	- 2 624	- 6 100	- 15 674	- 42 988	- 23	- 7 412	-	- 24	- 465	0	- 2 190	7 757	- 69 744
Achats consommés	- 676	- 4 825	- 3 260	- 28 728	- 20	- 562	-	0	- 267	-	- 1 459	4 749	- 36 049
Charges externes	- 949	- 1 275	- 12 413	- 14 260	- 3	- 6 850	-	- 24	- 198	0	- 731	3 008	- 33 695
Charges de personnel	- 1 036	- 1 347	- 14 724	- 14 988	- 3	- 11 620	-	- 1	- 171	-	- 1 412	0	- 45 302
Impôts et taxes	- 88	- 290	- 1 275	- 3 225	- 1	- 1 165	-	0	- 17	-	- 265	20	- 6 306
Autres produits et charges opérationnels	- 76	- 1 334	- 1 505	- 11 141	- 2	- 1 318	-	16	- 43	-	- 417	38	- 15 782
Autres produits et charges d'exploitation	71	- 11	- 437	- 755	0	- 36	-	- 14	- 3	-	- 196	- 2	- 1 383
Autres produits et charges opérationnels	- 47	422	1 278	- 1 767	0	- 34	-	34	9	-	5	0	- 101
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	- 99	- 1 745	- 2 346	- 8 619	- 2	- 1 248	-	- 4	- 49	-	- 227	40	- 14 298
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	342	2 234	1 822	5 817	3	856	-	- 9	27	0	46	40	11 177
RÉSULTAT FINANCIER	50	- 1 403	- 572	- 4 741	0	- 176	-	- 17	- 2	159	- 4	-	- 6 706
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	392	831	1 250	1 077	3	679	-	- 26	25	158	42	40	4 471
Impôts sur les bénéfices exigibles	- 37	- 267	- 128	- 1 493	- 1	- 315	-	2	0	- 55	- 12	0	- 2 306
Impôts sur les bénéfices différés	- 26	- 20	14	748	-	57	-	-	3	-	- 1	0	775
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	1	-	- 240	1 616	-	-	-	21	-	-	-	0	1 399
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	330	544	895	1 949	2	421	-	- 2	28	104	28	40	4 338
Résultat des sociétés mises en équivalence	103	17	107	1 970	3	856	317	-	519	-	2	0	3 893
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	432	561	1 002	3 918	5	1 277	317	- 2	546	104	30	40	8 231
Intérêts minoritaires	1	0	- 30	- 332	-	13	-	- 1	3	-	1	0	- 345
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	434	560	972	3 586	5	1 290	317	- 3	550	104	31	40	7 886

Comptes combinés

NOTE 30 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Endettement net au 31 décembre 2009 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Emprunt obligataire	-	31 700	12 964	41 000	-	6 142	-	-	-	-	-	1 451	93 257
Emprunts auprès des établissements de crédit	33	6 089	1 842	5 512	-	14	-	3 152	11	-	-	-	16 653
Autres emprunts et dettes	40	- 1 210	4 117	3 189	-	201	-	-	8	-	30	364	6 738
Solides créditeurs de banques	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	16	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	19
Dettes sur location financement	-	1	3 143	-	-	66	-	-	-	-	-	-	3 210
Dettes rattachées à des participations	15	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-	21
Comptes courants créditeurs	-	-	200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200
Avances conditionnées	22	-	-	4	-	-	-	70	1	-	3	-	100
Dépôts et cautionnements reçus	0	74	5	0	-	28	-	-	-	-	0	-	107
Participations des salariés	2	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	3
Titres participatifs	20	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	1 873	411	814	-	-	-	-	-	-	155	-	3 253
Total passifs financiers non courants	131	38 543	22 682	50 526	-	6 451	-	3 222	23	-	188	1 815	123 582
Emprunt obligataire	0	2 453	2 681	3 114	-	131	-	-	-	-	-	105	8 484
Emprunts auprès des établissements de crédit	33	131	294	3 072	-	6	-	1 232	27	-	0	-	4 794
Autres emprunts et dettes	204	1 908	1 184	3 950	-	267	-	9	0	7 665	-	14	15 202
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	4	0	426	-	-	11	-	-	-	-	-	-	442
Dettes rattachées à des participations	-	464	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	465
Dépôts et cautionnements reçus	0	21	-	0	0	230	-	0	-	-	0	-	251
Participations des salariés	0	-	-	4	-	0	-	-	-	-	-	-	5
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	43	68	3 050	-	-	-	-	-	302	18	-	3 481
Total passifs financiers courants	242	5 020	4 654	13 190	0	645	-	1 241	27	7 967	18	119	33 123
ENDETTEMENT BRUT	373	43 563	27 336	63 716	0	7 096	-	4 463	49	7 967	207	1 934	156 705
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	251	189	1 125	-	-	-	-	-	-	-	-	1 564
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	249	-	-	-	-	-	-	249
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	71	-	-	69	-	-	-	-	-	-	140
Total actifs financiers non courants	-	252	260	1 125	-	318	-	-	-	-	-	-	1 955
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	20	35	1 795	-	-	-	-	-	-	-	-	1 850
Total actifs financiers courants	-	20	35	1 795	-	-	-	-	-	-	-	-	1 850
ACTIFS FINANCIERS	-	272	295	2 920	-	318	-	-	-	-	-	-	3 804
TRÉSORERIE	3 051	3 370	2 436	6 848	115	2 671	-	654	137	1 848	338	- 21	21 446
Créances CNA et SNCF	-	13 252	4 990	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 242
ENDETTEMENT NET	- 2 678	26 669	19 616	53 948	- 115	4 107	-	3 809	- 87	6 120	- 131	1 955	113 213

NOTE 30 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Endettement net au 31 décembre 2010	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Emprunt obligataire	-	30 741	14 571	38 388	-	5 741	-	-	-	-	-	1 471	90 912
Emprunts auprès des établissements de crédit	52	5 925	2 408	4 820	-	7	-	4 372	11	-	-	-	17 596
Autres emprunts et dettes	29	4 161	584	3 230	-	197	-	-	4	-	28	331	8 564
Soldes créditeurs de banques	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	22	506	-	-	-	-	-	3	-	-	-	531
Dettes sur location financement	3	1	2 495	-	-	62	-	-	-	-	-	-	2 560
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Comptes courants créditeurs	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Avances conditionnées	20	-	-	3	-	-	-	70	1	-	3	-	97
Dépôts et cautionnements reçus	0	116	143	0	-	23	-	-	-	-	0	-	282
Participations des salariés	3	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	4
Titres participatifs	21	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	1 690	273	649	-	-	-	-	-	-	152	-	2 764
Total passifs financiers non courants	128	42 656	20 981	47 092	-	6 030	-	4 442	19	-	184	1 802	123 335
Emprunt obligataire	0	2 546	1 531	1 871	-	650	-	-	-	-	-	31	6 629
Emprunts auprès des établissements de crédit	37	137	436	1 417	69	7	-	-	32	-	0	-	2 135
Autres emprunts et dettes	13	2 091	1 234	3 885	-	257	-	56	1	4 176	-	89	11 802
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	3
Dettes sur location financement	0	0	472	-	-	10	-	-	-	-	-	-	483
Dettes rattachées à des participations	29	400	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	430
Dépôts et cautionnements reçus	0	452	2	0	0	284	-	-	0	-	0	-	739
Participations des salariés	0	-	-	4	-	0	-	-	-	-	-	-	4
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	113	52	1 039	-	-	-	-	1	47	20	-	1 272
Total passifs financiers courants	81	5 739	3 727	8 216	70	1 208	-	56	37	4 223	20	120	23 498
ENDETTEMENT BRUT	209	48 396	24 707	55 307	70	7 238	-	4 499	57	4 223	204	1 922	146 832
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	829	661	1 272	-	-	-	-	-	-	-	-	2 762
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	219	-	-	-	-	-	-	219
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	74	-	-	-	-	-	-	74
Total actifs financiers non courants	-	830	661	1 272	-	293	-	-	-	-	-	-	3 057
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	147	52	1 429	-	-	-	-	-	-	-	-	1 627
Total actifs financiers courants	-	147	52	1 429	-	-	-	-	-	-	-	-	1 627
ACTIFS FINANCIERS	-	977	712	2 702	-	293	-	-	-	-	-	-	4 684
TRÉSORERIE	2 420	5 511	2 972	7 077	170	3 193	-	610	148	1 802	367	-	24 272
Créances SNCF			4 020										4 020
Créances CNA		11 658											11 658
ENDETTEMENT NET	- 2 211	30 250	17 003	45 528	- 100	3 751	-	3 889	- 92	2 421	- 163	1 922	102 199

Comptes combinés

NOTE 31 : PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON 2010

INDUSTRIE DE DÉFENSE

Intégration globale

DCI
DCNS
GIAT INDUSTRIES NEXTER
SNPE
SOGEADE
SOGEPA
TSA

Mise en équivalence

EADS - 15,09 %
SAFRAN - 33,60 %
THALES - 27,51 %

MÉDIAS

Intégration globale

ARTE FRANCE
AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE (AEF)
FRANCE TÉLÉVISIONS
RADIO FRANCE

ENTITÉS EN FIN D'ACTIVITÉ - DÉFAISANCE

Intégration globale

CHARBONNAGES DE FRANCE (CDF)
ENTREPRISE MINIÈRE ET CHIMIQUE (EMC)
EPFR
SGGP
ERAP

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Intégration globale

AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC
AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR
AÉROPORTS DE LYON
AÉROPORT DE MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)
AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC
ATMB
CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES
SFTRF
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
PORT AUTONOME DE GUADELOUPE
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE
GRAND PORT MARITIME DE NANTES-SAINT NAZAIRE
PORT AUTONOME DE PARIS
GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE (RFF)

Mise en équivalence

AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE (50 %)

SERVICES FINANCIERS

Intégration globale

SPPE

ÉNERGIE

Intégration globale

AREVA
EDF

Mise en équivalence

GDF SUEZ - 36,47 %

TRANSPORTS

Intégration globale

RATP
SNCF

Mise en équivalence

AIR FRANCE KLM - 15,89 %

SERVICES

Intégration globale

LA POSTE
FRANÇAISE DES JEUX

Mise en équivalence

FRANCE TÉLÉCOM - 13,47 %

AUTRES INDUSTRIES

Intégration globale

IMPRIMERIE NATIONALE
LFB
MONNAIE DE PARIS

Mise en équivalence

RENAULT - 15,16 %

IMMOBILIER

Intégration globale

SOFIRED
SOVAFIM

Mise en équivalence

SEMMARIS - 33,34 %

FSI

Mise en équivalence

FONDS STRATÉGIQUE
D'INVESTISSEMENT - 49 %

Annexes

PRÉSIDENTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES ET ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE APE

(CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	NOMS - PRÉNOMS DES PRÉSIDENTS	ÉCHÉANCE MANDAT DIRIGEANT	ENTREPRISES	NOMS - PRÉNOMS DES PRÉSIDENTS	ÉCHÉANCE MANDAT DIRIGEANT
Adit	Caduc Philippe	AGO 2014	Grand port maritime du Havre	Fournier Gilles	10/12/2013
Aéroport de Bâle-Mulhouse	Lavielle Jean-Pierre	AGO 2012	Grand port maritime de Marseille	Daher Patrick	04/12/2013
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	Scemama Bernard	AGO 2013	Grand port maritime de		
Aéroport de La Réunion-Roland Garros	Patel Ibrahim	AGO 2014	Nantes - Saint-Nazaire	Bertolotti Francis	04/12/2013
Aéroports de la Côte d'Azur	Kleynhoff Bernard	AGO 2014	Grand port maritime de La Rochelle	Beulin Xavier	15/01/2014
Aéroport de Montpellier-Méditerranée	Rault Joël	AGO 2012	Grand port maritime de Rouen	Bréau Alain	06/01/2014
Aéroport de Strasbourg-Entzheim	Liebermann Claude	AGO 2014	Imprimerie Nationale	Trutt Didier	04/08/2014
Aéroport de Toulouse-Blagnac	Duret Emmanuel	AGO 2013	Monnaie de Paris	Beaux Christophe	04/04/2012
Aéroports de Lyon	Raulin Patrice	AGO 2013	La Poste	Bailly Jean-Paul	20/12/2015
Aéroports de Paris	Graff Pierre	AGO 2014	LFB	Béchon Christian	29/06/2011
Air France - KLM	Spinetta Jean-Cyril	AGO 2014	NSRD	Jeanjean Patrick	AGO post 07/2015
Areva	Spinetta Jean-Cyril	AGO 2016	Port autonome de Paris	Dalaise Jean-François	26/01/2015
Arte-France	Lévy Bernard-Henry	AGO 2014	Radio France	Hees Jean-Luc	12/05/2014
ATMB	Hourdin Hugues	05/05/2013	RATP	Mongin Pierre	23/07/2014
Audiovisuel Extérieur de la France	Duplessis de Pouzilhac Alain	24/04/2013	Renault	Ghoss Carlos	AGO 2014
Caisse nationale des autoroutes	Saintillan Christophe	NC	RFF	du Mesnil Hubert	30/08/2012
CGMF	Vieu Pierre	AGO 2012	RTE EDF Transport	Merlin André	31/08/2015
Civipol Conseil	Rondepierre Alain	AGO 2013	Safran	Herteman Jean-Paul	AGO 2015
CNP Assurances	Alphandéry Edmond	1 ^{re} AG suivant le 29/11/2014	Semmaris	Spielrein Marc	AGO 2012
DCI	Rotrubin Jean-Louis	AGO 2013	SFTRF	Raulin Patrice	AGO 2012
DCNS	Boissier Patrick	16/12/2014	SGGP	Floquet Didier	AGO 2013
Dexia	Dehaene Jean-Luc	AGO 2013	SNCF	Pépy Guillaume	20/02/2013
EADS	Uebber Bodo	AGO 2012	SNCF Participations	Azéma David	01/06/2012
EDF	Proglia Henri	22/11/2014	SNCM	Du Peloux Cyrille	AGO 2012
EPFR	Baulinet Christophe	24/02/2012	SNPE	Gendry Antoine	27/07/2014
EPRD	Baulinet Christophe	27/02/2012	Société de Prise de Participation de l'État	Cailleteau François	08/12/2013
Eramet	Buffet Patrick	AGO 2015	Sofired	Viau André	AGO 2014
ERDF	Merlin André	01/01/2013	Sogeade CS	Viau André	AGO 2012
Fonds stratégique d'investissement	de Romanet Augustin	AGO 2014	Sogeade Gérance	Lagardère Arnaud	AGO 2012
Française des Jeux	Blanchard-Dignac Christophe	05/10/2014	Sogepa	Viau André	AGO 2012
France Télécom	Richard Stéphane	AGO 2014	Sovafim	Debains Olivier	AG 2016
France Télévisions	Pflimlin Rémy	22/08/2015	STX France	Rhee Kang-Sik	AGO 2015
GDF Suez	Mestrallet Gérard	AGO 2012	Thales	Vignerons Luc	AGO 2014
Giat Industries - Nexter	Burtin Philippe	21/10/2015	Thermes nationaux d'Aix-les-Bains	Plat Philippe	26/03/2015
Grand port maritime de Bordeaux	Sandraz Jean-Paul	25/12/2013	TSA	Rocchi Jean-François	AGO 2012
Grand port maritime de Dunkerque	Vialla Jean-Luc	10/12/2013			

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENTREPRISES	DATE DE RENOUVELLEMENT OU DE PREMIÈRE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUVEL- LEMENT	CABINETS
Adit	27/05/2003	2015	Cailliau Dedouit
Aéroport de Bâle-Mulhouse	01/08/2007	2012	Grant Thornton
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	20/04/2007	2013	KPMG
Aéroport de La Réunion - Roland Garros	01/01/2011	2016	Exa
Aéroport de Montpellier Méditerranée	01/05/2008	2013	Mazars
Aéroport de Strasbourg-Entzheim	01/12/2010	2016	Ernst & Young
Aéroport de Toulouse-Blagnac	21/03/2007	2013	Ernst & Young/ Exco Fiduciaire Sud Ouest
Aéroports de la Côte d'Azur	28/12/2006	2013	Mazars
Aéroports de Lyon	06/03/2007	2013	Grant Thornton
Aéroports de Paris	28/05/2009	2015	Ernst & Young/KPMG
Air France - KLM	15/09/2004	2016	Deloitte
	25/09/2002	2014	KPMG
Areva	03/05/2007	2013	Deloitte & associés/Mazars
Areva NC	20/06/2006	2012	KPMG/Deloitte
Arte-France	20/06/2011	2016	KPMG
	27/06/2005	2016	PricewaterhouseCoopers
ATMB	07/06/2007	2013	KPMG
Audiovisuel Extérieur de la France	01/12/2007	2012	PricewaterhouseCoopers/ Ernst & Young
CGMF	29/06/2010	2016	KPMG SA
Civipol conseil	04/04/2007	2013	KPMG
CNP Assurances	08/06/2004	2016	PricewaterhouseCoopers/ Mazars
DCI	24/06/2004	2016	PricewaterhouseCoopers/ Ernst & Young
DCNS	31/03/2002	2014	Ernst & Young
	11/06/2009	2015	Mazars
Dexia	11/05/2011	2014	Deloitte
EADS	10/05/2000	2014	KPMG
	24/07/2002	2014	Ernst & Young
EDF	06/06/2005	2016	Deloitte/KPMG
EPFR	07/05/2007	2012	PricewaterhouseCoopers/ Deloitte
Eramet	13/05/2009	2015	Ernst & Young/Deloitte
ERDF	13/05/2008	2014	Deloitte
	25/06/2008	2014	KPMG
Fonds Stratégique d'Investissement	19/12/2008	2013	PricewaterhouseCoopers Audit/ Mazars
Française des Jeux	30/06/2009	2014	Deloitte
	27/05/2004	2016	Grant Thornton
France Télécom	06/06/2003	2015	Ernst & Young/Deloitte
France Télévisions	28/06/2006	2012	PricewaterhouseCoopers/ KPMG
GDF Suez	31/05/2002	2014	Ernst & Young Audit/ Mazars & Guérard, Deloitte
Giat Industries - Nexter	06/04/2007	2013	KPMG/Mazars

ENTREPRISES	DATE DE RENOUVELLEMENT OU DE PREMIÈRE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUVEL- LEMENT	CABINETS
Grand port maritime de Bordeaux	08/12/2006	2012	BRG Audit Associés
Grand port maritime de Dunkerque	29/05/2006	2012	Deloitte/Mazars
Grand port maritime du Havre	10/07/2006	2012	Scacchi et associés/RSM Secno
Grand port maritime de La Rochelle	18/04/2007	2013	Mazars
Grand port maritime de Marseille	26/07/2006	2012	KPMG/Novances SAS
Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire	10/07/2006	2012	PricewaterhouseCoopers
Grand port maritime de Rouen	29/05/2006	2012	KPMG/Mazars
Imprimerie Nationale	16/06/2004	2014	Grant Thornton
	27/06/2008	2016	KPMG
La Poste	29/06/2009	2015	KPMG/Mazars
LFB	29/06/2006	2012	Cailliau Dedouit/Mazars
Monnaie de Paris	15/05/2007	2013	Grant Thornton
NSRD	23/06/2005	2016	Mazars
Port autonome de Paris	15/02/2006	2012	Deloitte et Mazars
Radio France	06/07/2006	2012	KPMG/Deloitte
RATP	22/04/2009	2015	PricewaterhouseCoopers/ Ernst & Young
Renault	26/04/2002	2014	Ernst & Young/Deloitte
RFF	04/06/2009	2014	PricewaterhouseCoopers/ Mazars & Guérard
RTE EDF Transport	02/05/2011	2016	Mazars
	19/05/2009	2015	Deloitte
Safran	21/04/2004	2016	Mazars/Ernst & Young
Semmaris	01/06/2007	2013	KPMG
	02/06/2006	2012	Jean-Pierre Tomsin
SFTRF	10/06/2011	2016	Cabinet Ekyllis
SGGP	30/06/2003	2015	Mazars
SNCF	30/05/2002	2014	Mazars/ PricewaterhouseCoopers
SNCF Participations	01/05/2004	2016	Mazars
SNCM	30/06/2005	2016	Ernst & Young/KPMG Audit
SNPE	26/06/2002	2014	KPMG/Mazars
Société de Prise de Participation de l'État	28/07/2008	2013	Ernst & Young Audit
Sofired	01/07/2009	2015	Deloitte et associés
Sogead	23/05/2008	2014	Ernst & Young
Sogead Gérance	01/06/2006	2012	Constantin et associés
Sogepa	30/06/2004	2016	Deloitte/Constantin
Sovafim	15/02/2006	2012	KPMG/ PricewaterhouseCoopers
STX France	04/11/2009	2016	KPMG SA/Ernst & Young
Thales	16/05/2007	2013	Ernst & Young
	15/05/2003	2014	Mazars
TSA	30/06/2000	2016	Ernst & Young/Mazars

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En **gras**, les noms des présidents, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Adit	M ^{me} Duchêne, M. Forget	MM. Butler, Caduc , Costes, Daudin, Parquet	M ^{me} Nobre			M. Morel
Aéroport de Bâle-Mulhouse (CS)			MM. Ballmer, Bissauge, Bockel, Brutschin, Büttiker, Buttner, Gissinger, Jouffroy, Keller, Knopf, Lavielle , Morin, Perret, Salomon (Dr), Sieber (Dr), Ueberschlag, Würtenberger, Zuckschwerdt			M. Lambert
Aéroport de Bordeaux-Mérignac (CS)	M ^{me} Médard, MM. Duvette, Laffitte, Russac, Scemama , Séboué, Sitruk, Stefanini, de Voyer d'Argenson		M ^{me} Pizzamiglia, MM. Babin, Bron, Courbu, Freygefond, Goguét, Lamaison, Sainte-Marie <i>Censeur</i> : M. Baudry			M. Venet
Aéroport de La Réunion-Roland Garros (CS)	M ^{mes} Amable, Dreyfus-Cloarec, MM. Chevallier, Galtier, Lalande, Marseille, Marty, Rault		M ^{me} Coste, MM. Hoarau, Lagourgue, Mongin, Narayanin, Patel , Robert			
Aéroport de Montpellier-Méditerranée (CS)	M ^{mes} Chauvière, Dreyfus-Cloarec, Steinfeldler, MM. Baland, Chaffange, Duranthon, Rault , Vieu		M ^{me} Deloncle, MM. Bourrel, Deljarry, Demon, Fromont, Navarro, Vezinhet			M. Venet
Aéroport de Strasbourg-Entzheim (CS)	M ^{me} Prost, MM. Bisch, Grassineau, Hoeltzel, Huntzinger, Lefèvre, Liebermann , Riquer		MM. Bigot, Colson, Heimbürger, Kennel, Reichardt, Stirnweiss, Urban			
Aéroport de Toulouse-Blagnac (CS)	M ^{me} Lecomte, MM. Aubas, Bur, Crocherie, Desclaux, Duret , Le Floch-Louboutin, Marseille		MM. Aira, Cohade, Keller, Luminet, Sicard, Suaud, Terrazoni <i>Censeurs</i> : MM. Boureau, Collet, Cotelte, de Faletans, Germain			M. Venet
Aéroports de la Côte d'Azur (CS)	M ^{mes} Inzerilli, Reisman, MM. Carteirac, Chaffange, Cousquer, Drevet, Perdiolat, Vieu		M ^{me} Courtade, MM. Allemand, Brincat, Estève, Kleynhoff , Mascarelli, Salles			M. Venet
Aéroports de Lyon (CS)	M ^{me} Bénadon, MM. Carencio, Hupays, Ledenvic, Lévi, Moncéré, Perdiolat, Raulin		MM. Collomb, Grillot, Imberton, Mercier, Mossaz, Queyranne, Turcas			M. Venet
Aéroports de Paris	M ^{me} Rousseau, MM. Bureau, Fournel, Kohler, Perrin, Ruysschaert		MM. Graff , Nijhuis, Verboom (Dr), <i>Administrateurs indépendants</i> : M ^{mes} Guillaouard, Malrieu, M. Gounon, <i>Censeurs</i> : M ^{me} Janodet, MM. Capo-Canellas, Irion	MM. Framery, Gentili, Golias, Jouvent, Mougion, Pigeon	M. Gandil	M. Lambert
Air France - KLM	M ^{me} Saragosse, MM. Comolli, Gressier		M ^{me} Barbizet, MM. Dehecq, Espalioux, Gourgeon, Hartmann, de Hoop Scheffer, Spinetta , Van Lede, Van Wijk <i>Administrateur indépendant</i> : M ^{me} Aulagnon	MM. Magne, Pédamon	M ^{me} Bénadon	
Areva (CS)	MM. Chevet, Comolli, Rousseau, Sellal		MM. Behar, Bigot, Gégout (CEA) <i>Administrateurs indépendants</i> : M ^{mes} Boissard, Lemarchand, Saucier, MM. David, Spinetta	MM. Bertrand, Melet, Vivier-Merle		M. Cavatorta
Areva NC	M ^{mes} Cheremetinski, Duchêne, MM. Bigot, Ripoché		M ^{mes} de Clausade (Areva), Maisonneuve, MM. Arbola, Benedetti, Charreton, Gégout, Giraud, Oursel , Roser	M ^{me} Montaletang, MM. Garric, Leclerc, Pinson, Samson, Tassin	M. Chevet	M. Cavatorta
Arte-France (CS)	M ^{me} Franceschini, MM. Ducrocq, Garandeau	MM. Giuliani, Lévy , Seydoux	MM. Duhamel, Hees, Hoog	M ^{me} Grégoire, M. Aron		M. Aubernon
ATMB	MM. Albouy, Hourdin , Ledenvic, Lohest, Perdiolat, Seillan, Vagogne		MM. Demaël, Haegi, Monteil, Moret, Pottier, Simon		M. Papinutti	M. Deulin
Audiovisuel extérieur de la France	M ^{mes} Franceschini, Ravon, MM. Kohler, Maistre, Sellal	M. Duplessis de Pouzilhac	M ^{mes} Belaidi Malinbaum, Carrère d'Encausse, MM. Balle, Germain, Védrine <i>Désignés par le Parlement</i> : MM. Duvernois, Herbillon	M ^{me} Rolland, M. Costi		M. Gace

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les noms des présidents, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Caisse nationale des autoroutes	M ^{mes} Lopez, Maurel, Pouget, MM. Auverlot, Perdiolat, Saintillan		M ^{me} Gilly			
CGMF	M ^{me} Claret de Fleurieu, MM. Boulanger, Chamboduc de Saint Pulgent, Patey, Sanson, Stehelin	MM. Charmois, Marais, Vieu			M. Paolantini	M. Depecker
Civipol Conseil	MM. Bailey, Bouchaert, Forget, Rondepierre		M ^{me} Paschalidis, MM. Bourguignon, de Cordoue, Didier, Le Clei, Le Gac, Rotrubin Censeurs : MM. Bourges, Garault, Perez, Perret		M. Jalon	M. Averlant
CNP Assurances (CS)	M. Fernandez		M ^{me} Pallez, MM. Alphandéry , Bailly, Baumlín, Benoist, Campbell, Feffer, Gosset-Grainville, Hériaud, Klein, Michelson, Pérol, Proglio, Quinet, de Romanet, Silvent, Wahl Censeurs : MM. Garcin, Hornez, de Mourgues	M ^{mes} Baron-Loison, Remadna, MM. Berthelot, Oliveau		
DCI	MM. Boaretto, Combes, Kahn, de Lajugie, Roger, Viprey		MM. Bonnet, Esper, Giscard d'Estaing, Rotrubin , Thuillier Administrateur indépendant : M. Rupied Censeurs : MM. Berger, Bosselut, Crochard, Denuel, Dupont, Juliot, Moulinié, de Zuchowicz		M. Chéreil de la Rivière	M ^{me} Carriot
DCNS	MM. Aubouin, Bello, Bied-Charreton, Burg, Hébrard, Phélep		M ^{mes} Gauthey, Sourisse, MM. Boissier , Durand, Rétat Administrateur indépendant : M. Denoyel	MM. André, Barbereau, Michaud, Montaland, Ricaud, Rouze	M. Blondé	M ^{me} Carriot
Dexia	M. Bourges		M ^{me} Swiggers, MM. Decreane, Gosset de Grainville, Kubla, Mareuse, Mariani, Thiry, Tinant, Van Loo, Vermeiren Administrateurs indépendants : M ^{mes} Bouillot, Chanoine, Kopp, MM. Benoist, Dehaene , Giacomotto, de Metz			
EADS			MM. Bartke, Eguigaray Ucelay, Gallois, d'Hinnin, Lagardère, Porth, Uebber Administrateurs indépendants : MM. Lamberti, Mittal, Parker (Sir), Pébereau		M. Chavasse-Frétaç	
EDF	MM. Abadie, Comolli, Dubertret, d'Escatha, Sellal, Van de Maele		M ^{me} Faugère, MM. Crouzet, Jay (Lord), Lafont, Mariani, Proglio	M ^{me} Chabauty, MM. Grillat, Maissa, Pesteil, Rignac, Villota		M. Rossi
EPFR	M ^{mes} Milsan, Verdier	M. Baulinet	Désignés par le Parlement : MM. de Courson, de Montgolfier			
EPRD	M ^{me} Basteri, M. Tanguy	M. Baulinet	Désignés par le Parlement : MM. Diefenbacher, Fourcade			
Eramet	M ^{me} Milsan		MM. C. Duval, E. Duval, G. Duval, P. Duval, Lehman, Mapou, de Montessus, Quintard Administrateurs indépendants : M ^{me} Lepoutre, MM. Buffet , Lorenzi, Sommolet, Tona, Treuille			
ERDF	M ^{me} Cheremetinski, M. Fontaine		M ^{me} Laigneau, MM. Calvez, Espalieu, Fauqueux, Merlin , Piquemal, Salha, Tchernonog	M ^{me} Gajan, MM. Amoureux, Bourduge, Metch, Quatrelivre		M. Lemaire
Fonds stratégique d'investissement	MM. Comolli, Rousseau	M ^{me} Barbizet, MM. Kessler, Ranque	MM. Gosset-Grainville, de Romanet			

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les noms des présidents, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Française des Jeux	M ^{mes} Lajoumard, Milsan, MM. Bonnet, Dandelot, Faure, Gaubert, Lieb, Senhaji, Touvet		MM. Blanchard-Dignac , Gambert, Roussel	M ^{me} Calabrese, MM. Dormond, Durand, Jourdan, Paré, Pirani		M. Holz
France Télécom	MM. Comolli, Faure, Graff		M. Richard , <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{mes} Haigneré, Kristoffersen, Pénicaud, MM. Dufau, Duran, Filippi, Sévérino	M ^{mes} Angeli, Coinaud, MM. Guillot, Maouche		
France Télévisions	M ^{mes} Franceschini, Ravon, MM. Bouvier, Garandeau, Kohler		MM. Franchi, Pfimplin , <i>Désignés par le Parlement :</i> MM. Kert, Leleux <i>Personnalités indépendantes :</i> M ^{mes} Dorion-Sébéloué, Langrand, MM. Beaux, Martial, Wolton	MM. Bignolas, Gadet		M ^{me} Miquel
GDF Suez	MM. Bailly, Bézard, Bourges, Chevet, Fernandez, Mongin		MM. Cirelli, Mestrallet <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{mes} Lauvergeon, Malrieu, MM. Alphandéry, Beffa, Cardoso, Carron, Desmarais Jr., Frère, Of Highbury (Lord), de Rudder <i>Censeurs :</i> MM. Goblet d'Alviella, Lemoine	M ^{mes} Mourer, Prunet, MM. Beullier, Petitjean	M ^{me} Tordjman	
Giat Industries Nexter	MM. Berthet, Burg, Forget, Phélep, Ripoche, Trutt	M ^{mes} Boissard, Griffon-Fouco, MM. Burtin , Cédelle, Louvot, Planchais		MM. Brune, Chatelin, Golliard, Gougoux, Lepain, Osete	M. Blondé	M. Averlant
Grand port maritime de Bordeaux (CS)	MM. Bolliet, Russac, Scemama, Stefanini, de Voyer d'Argenson	MM. Hériard-Dubreuil, de Monvalier, Sandraz , Touati	MM. Boudineau, Martin, Touzeau, Turon	M ^{me} Bouchardie, MM. Bouleris, Tougeron	M. Le Clech	M. Depecker
Grand port maritime de Dunkerque (CS)	MM. Belotte, Bur, Ducrocq, Pascal, Seillan	MM. Naels, Schlumberger, Soulet de Brugièrre, de Tréglodé, Vialla	MM. Dairin, Delebarre, Despicht, Ringot	MM. Caron, Heele, Scharre	M. Patey	M. Depecker
Grand port maritime de La Rochelle (CS)	MM. Buisson, Scemama, Stehelin, Sudret	MM. Beulin , Hautier, Joussemet, Leonard, Pochon	M ^{me} Simoné MM. Fontaine, Frot, Gautronneau	M ^{me} Gérardin, MM. Bellion, Franques	M. Le Clech	M. Depecker
Grand port maritime de Marseille (CS)	MM. Bourges, Cousquer, Machureau, Parant, Roy	MM. Daher , Delion, Forneri, Pfister, Truau	MM. Blum, Burrone, Morel, Raimondi,	MM. Di Salvo, Giraud, Ressort	M. Bursaux	M. Venet
Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire (CS)	M ^{me} Boschetto, MM. Daubigny, Ferry-Wilczek, Pineau, Scemama	MM. Bertolotti , Fedide, Gendron, Klein, Le Floch	MM. Auxiette, Ayrault, Batteux, Grosvallet	MM. Collin, Herrero, Le Borgne	M. Le Clech	M. Depecker
Grand port maritime de Rouen (CS)	MM. Caron, Ducrocq, Le Clainche, Riedinger, Tuot	MM. Bréau , Dehays, Hérail, Papinutti, Romedenne	M ^{me} Fourneyron, MM. Dugnot, Fabius, Jeanne	MM. Hermier, Tournier, Vallée	M. Vieu	M ^{me} Rabenja
Grand port maritime du Havre (CS)	MM. Caron, Ducrocq, Kohler, Seillan, Tuot	MM. Cambon, de Chalus, du Mesnil, Fournier , Leroux	MM. Fidelin, Jegaden, Logiou, Philippe	MM. Bonnaire, Hermier, Paumelle	M. Vieu	M ^{me} Rabenja
Imprimerie Nationale	M ^{mes} Campana, Malaussena, Milsan, MM. Bouyeure, Lacaze, Serres	MM. Burtin, Floquet, Gonnet, Thillaud, Trutt , Viau		MM. Aubel, Bouvet, Delimèrre, Dubreucq, Locufier, Salvino		M. Averlant
La Poste	M ^{mes} Franceschini, Malrieu, MM. Berthier, Bourges, Faure, Gaubert, Hubert, Lemoine		M ^{mes} Schimel, Zarine, MM. Bailly , Pélissard, de Romanet, Rose	M ^{mes} Derouard, Feola, Liboutet, MM. Blanchot, Dupin, Lersy, Pesnel	M. Rousseau	M. Batail
LFB	M ^{mes} Golinelli, Milsan, MM. Auvinne, Mettendorf, Stephan, Vasmant	M ^{me} Hubert, MM. Abate, Béchon , Heiden, Mer, Renaudin		M ^{me} Cauvin, MM. Bagot, Espargillière, Lascombes, Marcilly, Paoli		M. Morelle
Monnaie de Paris	M ^{mes} Bertoux, Cesana, Miroux, MM. Boudy, Constans, Forget, Leroy	MM. Beaux , Braidy, de Forges Lemoine, Holland, Lemasson, Pujal, Robert		M ^{me} Verny, MM. Bernadou, Goimard, Lasset, Ludger, Robieux, Rocheville		M. Worms
NSRD	M ^{me} Boschetto		MM. Baulinet, Jeanjean			M. Mérieux
Port autonome de Paris	M ^{mes} Damon, Leboucher, MM. Fiscus, Greliche, Papinutti, Ruysschaert, Tuot	MM. Dalaise , Doniol, Dourlent, Hanus, Jacquemard, Legaret, Orizet, Perrin, Poirer, Trorial	M ^{mes} Barthe, Valls, MM. Boulanger, Chouat, Douet, Feldzer, Guichard, Marion, Muzeau, Sarre, Solignac, Valache	M ^{me} Dheilly, MM. Colicchio, Couton, Lemaire	M. Patey	M. Vasserot

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En **gras**, les noms des présidents, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Radio France	M ^{mes} Franceschini, Ravon, MM. Hirsch, Sénors		M. Hees <i>Administrateur indépendant :</i> M ^{mes} Fatou, Mayette, MM. Latarjet, Trampoglieri <i>Désignés par le Parlement :</i> MM. Brochand, Lagauche	MM. Charrier, Thompson		M ^{me} Cazala
RATP	M ^{me} Bergeal, MM. Canepa, Duret, de Fenoyl, Graff, Kohler, Machureau, Martinand, Mongin	M ^{mes} Debré, Deruy, MM. Bernardelli, Boutry, Bugat, Carrez, Leroi, Raulin, Samuel-Lajeunesse		M ^{me} Gondard, MM. Gaudot, Gillard, Lejault, Marius, Richaud, Ringuedé, Rizzi, Scotto d'Aniello	M. Bursaux	M. de Saint-Pulgent
Renault	MM. Kohler, Rousseau		MM. Ghosn , Isayama, Saikawa <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{mes} de la Garanderie, Sourisse, MM. Belda Fernandez, de Croisset, Delpit, Desmarest, Garnier, Ladreit de Lacharrière, Lagayette, Riboud	MM. Audvard, Biau, Champigneux, Ostertag		
RFF	MM. Bourron, Duret, Machureau, Maillard, Massoni, du Mesnil , Stehelin	M ^{me} Keller, MM. Choumert, Crozet, Fouché, Lallemand		M ^{mes} Arav, Pierre, MM. Delaunay, Gangbès, Giordano, Thomas	M. Saintillan	M. de Saint-Pulgent
RTE EDF Transport	M ^{mes} Cheremetinski, Pendaries, MM. Bellec, Fontaine		MM. Espalieu, Merlin , Piquemal, Verdier-Naves	MM. Larradet, Loret, Nieto, Sébille		
Safran (CS)	M ^{mes} Milsan, Reinhart, Rousseau M. Burg		MM. Herteman , Lagarde, Lucas, Mer <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{mes} Desforges, Lulin, MM. Bisignani, Chameau, Forneri <i>Censeurs :</i> M ^{me} Grégoire Sainte Marie	MM. Aubry, Halary	M. Roche	
Semmaris	M ^{mes} Bonny, Lemierre, Lepage, MM. Giry, Rubichon		M ^{me} Flam, MM. Boissonnet, Borrel, Dumas, Favre, Hervouet, Hervy, Nicolet, Pépineau, Spielrein , Taravella, Theart <i>Censeurs :</i> M ^{me} Planet, MM. Bellot, Caffin	M. Boudignon		
SFTRF	M ^{mes} Bolliet, Meaux, MM. Ledenvic, Ourliac, Perdiolat, Seillan, Vagogne, Viu, Weymuller		M ^{me} Laclais, MM. Bouvard, de Lavernée, Louis, Perazio, Raffin, Raulin <i>Censeurs :</i> MM. Coléon, Cottalorda, Julien-Laferrière, Métrol, Roussillat, Vaylet		M. Saintillan	M. Deulin
SGGP	M ^{me} Basteri, MM. Brenner, Esmein, Lépine, Mourier, Scemama		MM. Floquet , Jeanjean, Luyten			M. Mérieux
SNCF	M ^{me} Dron, MM. Bassères, Canepa, Comolli, Dubertret, Gressier, Pépy	M ^{me} Branget, MM. Clamadieu, Debrincat, Dubromel, Grignon		MM. Bascunana, Giraudon, Mahieux, Roux, Roy, Tourneboeuf	M. Bursaux	M. de Saint-Pulgent
SNCF Participations	M. Blanchet		MM. Azéma , Fa, Marembaud, Milan, Petit, Roy, Thillaud <i>Censeur :</i> M. de Saint-Pulgent			
SNCM (CS)	MM. Paolantoni, Stehelin, Vieu		MM. Aspe, Du Peloux , Girre, Grass, Marty	M. Alpozzo, Jauffret		
SNPE	M ^{me} Milsan, MM. Auvigne, Burg, Jourdan, Lefebvre	MM. Buono, Damon, Gendry , de Longueville, Moreau, Pimboeuf	M. Douzou	M ^{mes} Ayer, Donzel, MM. Blanchet, Glad, Peyralade, Vigier	M. Roche	M ^{me} Targa
Société de prise de participation de l'État	MM. Beauroy, Saintoyant		M. Cailleteau			
Sofired	M ^{me} Lepage, MM. Bied-Charreton, Gibot, Lucas, Oléron, Rouzaud	MM. Lépine, Trink, Viau				M. Bertinotti

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En **gras**, les noms des présidents, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Sogeaide (CS)			MM. Adam, Giaoui, Lévy, Viau		M. Chavasse-Frétaz	
Sogeaide Gérance			M ^{me} Milsan, MM. Burg, d'Hinnin, Lagardère , Leroy, Lévy, Ourliac, Viau		M. Chavasse-Frétaz	
Sogepa	MM. Aubouin, Burg, Gandil, Lepetit, Martre, Ourliac		MM. Béchat, Poimboeuf, Viau		M. Chavasse-Frétaz	
Sovafim	M ^{mes} Le Mouël, Thibault, Verdier, MM. Dubost, d'Harcourt, Rothenburger	MM. Debains , Dumortier, Yoncourt				M. Alexandre
STX France	M. Kohler		MM. Chambon, Hardelay, Kim, Lo, Rhee			
Thales	MM. Bourges, Collet-Billon, Lombard, Parent, Rétat, Vignerón		MM. Edelstenne, Segalen, de Sèze, Trappier <i>Personnalités extérieures :</i> MM. d'Escatha, Freeman, Gentili, Mutz	M ^{me} Saunier, MM. Floch, Lépinay	M. Gatin	
TSA	MM. Colin, Forget, de Monchy, Ripoche, Scemama, Serres		M ^{me} Cossa-Dumurgier, MM. Floquet, Rocchi		M. Gatin	

PARITÉ DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE (administrateurs uniquement)

ENTREPRISES	FEMMES	HOMMES	TOTAL	ENTREPRISES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Adit	2	2	4	Grand port maritime de Bordeaux (CS)	2	10	12
Aéroport de Bâle-Mulhouse (CS)	0	18	18	Grand port maritime de Dunkerque (CS)	0	12	12
Aéroport de Bordeaux-Mérignac (CS)	2	15	17	Grand port maritime de La Rochelle (CS)	2	10	12
Aéroport de La Réunion - Roland Garros (CS)	3	12	15	Grand port maritime de Marseille (CS)	0	12	12
Aéroport de Montpellier Méditerranée (CS)	4	11	15	Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire (CS)	1	11	12
Aéroport de Strasbourg-Entzheim (CS)	1	14	15	Grand port maritime de Rouen (CS)	1	11	12
Aéroport de Toulouse-Blagnac (CS)	1	14	15	Grand port maritime du Havre (CS)	0	12	12
Aéroports de la Côte d'Azur (CS)	3	12	15	Imprimerie Nationale	3	9	12
Aéroports de Lyon (CS)	1	14	15	La Poste	7	14	21
Aéroports de Paris (CS)	1	14	15	LFB	3	9	12
Air France - KLM	2	12	14	Monnaie de Paris	4	10	14
Areva (CS)	0	10	10	NSRD	1	2	3
Areva NC	4	14	18	Port autonome de Paris	5	18	23
Arte France (CS)	2	6	8	Radio France	2	7	9
ATMB	0	13	13	RATP	2	16	18
Audiovisuel extérieur de la France	5	9	14	Renault	0	9	9
Caisse nationale des autoroutes	4	5	9	RFF	3	10	13
CGMF	1	5	6	RTE EDF Transport	2	10	12
Civipol conseil	1	10	11	Safran (CS)	3	7	10
CNP Assurances (CS)	3	19	22	Semmaris	4	14	18
DCI	0	11	11	SFTRF	3	13	16
DCNS	2	15	17	SGGP	1	8	9
Dexia	1	10	11	SNCF	1	12	13
EADS	0	7	7	SNCF Participations	0	8	8
EDF	2	16	18	SNCM (CS)	0	10	10
EPFR	2	2	4	SNPE	3	9	12
EPRD	1	3	4	Société de prise de participation de l'État	0	3	3
Eramet	1	8	9	Sofired	1	5	6
ERDF	2	13	15	Sogeaide (CS)	0	4	4
Fonds stratégique d'investissement	0	4	4	Sogeaide Gérance	1	7	8
Française des Jeux	3	15	18	Sogepa	0	9	9
France Télécom	2	6	8	Sovafim	3	3	6
France Télévisions	2	8	10	STX France	0	6	6
GDF Suez	2	10	12	Thales	1	16	17
Giat Industries - Nexter	0	12	12	TSA	1	8	9
TOTAL GÉNÉRAL	120	703	823				

CESSIONS PAR LES ENTREPRISES DE LEURS PARTICIPATIONS (opérations dites de respiration) - septembre 2010/septembre 2011

GRUPE VENDEUR	ACTIF CÉDÉ	ACQUÉREUR	CHIFFRE D'AFFAIRES	EFFECTIFS	DATE D'AUTORISATION	FORME D'AUTORISATION (Loi n° 86-912 du 6 août 1986)
Ermewa	Cession des activités céréalières (titres de TMF et wagons) conformément à la demande des Autorités de la Concurrence dans le cadre de l'acquisition par Geodis de la participation d'IPE	VTG	65,3 M€	34	24 juin 2009	Approbation tacite
Geodis Bourgey Montreuil	Cession par Bourgey Montreuil, filiale de SNCF Geodis, de sa filiale BM Alimentaire	Société Getac, propriétaire des Transports Antoine	11 M€	80	14 octobre 2010	Approbation tacite
EDF	Réseaux de distribution britanniques	Cheung Kong Infrastructure	1,6 Md€	5229	22-octobre-2010	Décret après avis CPT
EMC	SCPA Sivex International	Louis Dreyfus Commodities	234 M€	330	05-janvier-2011	Décret
SNI	SAGI Immobilier d'entreprise	Foncière Paris France	15,6 M€	17	08-janvier-2011	Non opposition (tacite)
La Poste	70 % du capital de Tocqueville Investissements Privés Gestion	Personnes physiques	105 k€	2	24-janvier-2011	déclaration <i>a posteriori</i>
CDC	Transdev	Veolia Transport-Transdev	2,52 Md€	32 000	25-février-2011	Décret sur avis conforme de la CPT
SNPE	SNPE Matériaux Energétiques, Pyroalliance (85 %), Structil (80,05 %), Roxel (50 %)	Safran	255 M€	1515	31-mars-2011	Arrêté pris sur avis conforme de la CPT en application de la loi n° 86-912
SNPE	Participation de SNPE au capital de Regulus (40 % du capital)	Safran	33 M€	96	31-mars-2011	Arrêté pris en application du décret n° 53-707
IFP Énergies nouvelles	60 % de Prosernat	Heurtey Petrochem	50 M€	130	07-avril-2011	Non-opposition (explicite)
EDF	RIBO Entreprise I	Aldes	0,1 M€	13	01-juillet-2011	Déclaration <i>a posteriori</i>

RÉPARTITION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DE L'APE AU 10 OCTOBRE 2011

NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE DE NAISSANCE	FONCTION À L'APE	NOMBRE DE MANDATS	NOMS DES ORGANISMES
AUBOUIN	Pierre	1970	Directeur de participation « services aéronautique et défense »	3	DCNS - Sogepa
BASTERI	Anne-Michelle	1979	Chef du bureau « La Poste et France Télécom »	2	EPRD - SGGP
BEAUROY	Élie	1973	Secrétaire général	1	SPPE
BOSCHETTO	Valérie	1968	Chargée d'affaires – bureau « La Poste et France Télécom »	2	Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire - NSRD
BOURGES	Olivier	1966	Directeur général adjoint	5	Dexia - GDF Suez - Grand port maritime de Marseille - La Poste - Thales
CHEREMETINSKI	Claire	1976	Directrice de participation « énergie »	3	Areva NC - ERDF - RTE EDF Transport
COMOLLI	Jean-Dominique	1948	Commissaire aux participations de l'État	6	Air France-KLM - Areva - EDF - France Télécom - FSI - SNCF
DAMON	Mathilde	1976	Responsable du pôle juridique	1	Port autonome de Paris
DUCROCO	Aymeric	1979	Chef du bureau « infrastructures de transport – secteur audiovisuel »	2	Arte France - Grand port maritime de Dunkerque
FERNANDEZ	Ramon	1967	Directeur général de la DGTPE	2	CNP Assurances - GDF Suez
FORGET	Cyril	1968	Chef du bureau « aéronautique et défense »	5	Adit - Civipol - Giat-Industries - Monnaie de Paris - TSA
HUNTZINGER	Grégory	1981	Responsable adjoint du pôle « audit-comptabilité »	1	Aéroport de Strasbourg-Entzheim
KAHN	Mathieu	1978	Chargé d'affaires – bureau « aéronautique et défense »	1	DCI
KOHLER	Alexis	1972	Directeur de participation « transports et audiovisuel »	7	ADP - Société Audiovisuel Extérieur de la France - France Télévisions - Grand port maritime du Havre - RATP - Renault - STX France
LEPAGE	Solenne	1972	Chef du bureau « EDF et autres participations »	3	Semmaris - Sofired - Thermes Aix-les-Bains
MARSEILLE	Philippe	1960	Responsable du pôle « audit-comptabilité »	2	Aéroport de La Réunion-Roland Garros - Aéroport de Toulouse-Blagnac
MILSAN	Astrid	1971	Directrice de participation « services aéronautique et défense »	8	EPFR - Eramet - Française des Jeux - Imprimerie Nationale - LFB - Safran - SNPE - Sogade Gérance
PERDIOLAT	Laurent	1973	Chef du bureau « infrastructures de transport – secteur audiovisuel »	5	Aéroports de la Côte d'Azur - Aéroports de Lyon - ATMB - Caisse nationale des Autoroutes - SFTRF
ROTHENBURGER	Frederik	1980	Chargé d'affaires « EDF et autres participations »	1	Sovafim
SITRUK	David	1972	Responsable adjoint du pôle « audit-comptabilité »	1	Aéroport de Bordeaux-Mérignac
STEHÉLIN	Tanguy	1977	Chef du bureau « opérateurs de transport – secteur ferroviaire »	4	CGMF - Grand port maritime de La Rochelle - RFF - SNCFM

RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ENTREPRISES COTÉES DU PÉRIMÈTRE DE L'APE EN 2010

(en euros)	RÉMUNÉRATION FIXE AU TITRE DE L'EXERCICE 2010	RÉMUNÉRATION VARIABLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2010			INDEMNITÉS DE DÉPART SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010
(na : non applicable - nd : non disponible)		Montant maximal	Montant payé	Critères d'attribution	
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)					
Pierre Graff , président-directeur général	370 000	259 000	161 197	Objectifs financiers (50 %) qualité (35 %), autres (15 %)	Pas d'indemnité de départ
AIR FRANCE-KLM (1)					
Jean-Cyril Spinetta , président du conseil d'administration	200 000 avant ESA (2)	na	na	na	Pas d'indemnité de départ
Pierre Henri Gourgeon , directeur général	750 000 avant ESA (2)	975 000	562 500	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Pas d'indemnité de départ
AREVA					
Anne Lauvergeon , présidente du directoire	564 960	564 960	nd (3)	Objectifs quantitatifs (60 %) et qualitatifs (40 %)	Oui, conforme TEPA
Jean-Cyril Spinetta , président du conseil de surveillance	225 000	na	na	na	Pas d'indemnité de départ
CNP ASSURANCES					
Edmond Alphandery , président du conseil d'administration	380 000	na	na	na	Pas d'indemnité de départ
Gilles Benoist , directeur général	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail) hors indemnités de congés payés, EPI, prime, véhicule de fonction	464 000 (dont 304 000 au titre du contrat de travail)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail)	Objectifs collectifs et individuels	Oui, conforme TEPA
DEXIA (Société de droit belge)					
Jean-Luc Dehaene , président du conseil d'administration	na	na	na	na	Pas d'indemnité de départ
Pierre Mariani , administrateur délégué et président du comité de direction	1 200 000	1 800 000	600 000 (dont 420 000 pour versement différé sous conditions de 2012 à 2015)	Objectifs collectifs et individuels	Oui, conformément aux recommandations belges et AFEP/MEDEF
EADS (Société de droit néerlandais)					
Louis Gallois , président exécutif	900 000	1 100 000 (cible)	1 732 500	Objectifs collectifs (50 %) et individuels (50 %)	Pas d'indemnité de départ
EDF					
Henri Proglio , président du conseil d'administration	1 000 000	600 000	555 708	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Pas d'indemnité de départ
FRANCE TÉLÉCOM					
Didier Lombard , président-directeur général jusqu'au 28 février 2010 président non exécutif à compter du 1 ^{er} mars 2010	650 000	400 000	387 500	Objectifs quantitatifs (50 %) et qualitatifs (50 %)	Non, renonciation
Stéphane Richard , directeur général à compter du 1 ^{er} mars 2010	878 333	878 333	775 475	Objectifs quantitatifs (50 %) et qualitatifs (50 %)	Non, renonciation
GDF-SUEZ					
Gérard Mestrallet , président-directeur général	1 400 000	2 100 000	1 917 099	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Pas d'indemnité de départ
RENAULT					
Carlos Ghosn , président-directeur général	1 200 000	1 800 000	Renonciation à part variable	Objectifs quantitatifs (60 %) et qualitatifs (40 %)	Pas d'indemnité de départ
SAFRAN					
Francis Mer , président du conseil de surveillance	400 000	na	na	na	Pas d'indemnité de départ
Jean-Paul Herteman , président du directoire	700 000	700 000	700 000	Objectifs économiques (50 %) et personnels (50 %)	Oui, conforme TEPA
THALES					
Luc Vigneron , président-directeur général	700 000	962 500	415 100	Objectifs quantitatifs (75 %) et qualitatifs (25 %)	Oui, conforme TEPA

(1) Exercice du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 - (2) MM. Spinetta et Gourgeon ont souscrit en avril 2005 à « l'offre d'échange salaires/actions Air France-KLM » -

(3) Montant non déterminé au titre de l'exercice. Prime exceptionnelle de 188 316 € versée en 2010 - (4) Non compris les jetons de présence des sociétés hors groupe.

COMPLÈMENT DE RETRAITE SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010	CONFORMITÉ AUX RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF	STOCK OPTIONS	ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS	JETONS DE PRÉSENCE
		Attribuées au cours de l'exercice 2010	Au cours de l'exercice 2010	Au titre de l'exercice 2010
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	17 160
Oui pour tous les cadres dirigeants et plafonné	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui pour tous les cadres dirigeants et plafonné	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui, applicable à 80 personnes environ et plafonné	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	72 223
Oui, applicable à 80 personnes environ et plafonné	Oui (le DG conserve un contrat de travail jusqu'au renouvellement du mandat)	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	59 997 (4)
Pas de complément de retraite	na	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	88 000
Oui, par capitalisation	na	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui, pour le COMEX et plafonné	na	Pas de stock options	54 400 «Performance Units»	Non
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui pour les dirigeants classés « hors grille » (140 personnes environ) et plafonné	Oui (Contrat de travail du PDG suspendu)	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Pas de complément de retraite	Oui, (Contrat de travail résilié)	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non, renonciation
Oui (régime de retraite collectifs de l'ex-groupe Suez)	Oui (Contrat de travail du PDG suspendu jusqu'au renouvellement du mandat)	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Oui, déductibles du fixe
Oui pour le COMEX et plafonné	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	28 000
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	47 978
Pas de complément de retraite	Oui (Contrat de travail suspendu jusqu'au renouvellement du mandat)	Pas de stock options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui dans les conditions applicables aux cadres du groupe	Oui	64 000 options de performance	Pas d'attribution gratuite d'actions	38 900

Contacts :

L'Agence des Participations de l'État
Ministère de l'Économie, des Finances
et de l'Industrie

Direction générale du Trésor
et de la Politique économique

Télédoc 228 – 139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

■ Jean-Dominique Comolli

Commissaire aux participations de l'État

Tél. : 01 44 87 72 00

Fax : 01 53 18 36 09

jean-dominique.comolli@ape.finances.gouv.fr

■ Elie Beauroy

Secrétaire général

Tél. : 01 44 87 71 73

Fax : 01 44 87 72 89

elie.beauroy@ape.finances.gouv.fr

■ Suivre l'activité de l'Agence

des participations de l'État :

www.ape.minefi.gouv.fr

■ Nous contacter :

secretariat-general.ape@ape.finances.gouv.fr

Ce rapport a été réalisé par les équipes de
l'Agence des participations de l'État.

Sa rédaction a été achevée en septembre 2011.

Conception graphique :

Studio graphique du Service de la communication
du ministère de l'Économie, des Finances
et de l'Industrie.

Impression :

Atelier de reprographie du ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget,
des Comptes publics et de la Réforme de l'État.

ISSN : 1776-128X